HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

Par M. l'Abbé FLEURY, *Prêtre, Prieur d'Argenteüil & Confeſſeur du Roi.*

TOME TROISIÉME.

Depuis l'an 313. juſques à l'an 361.

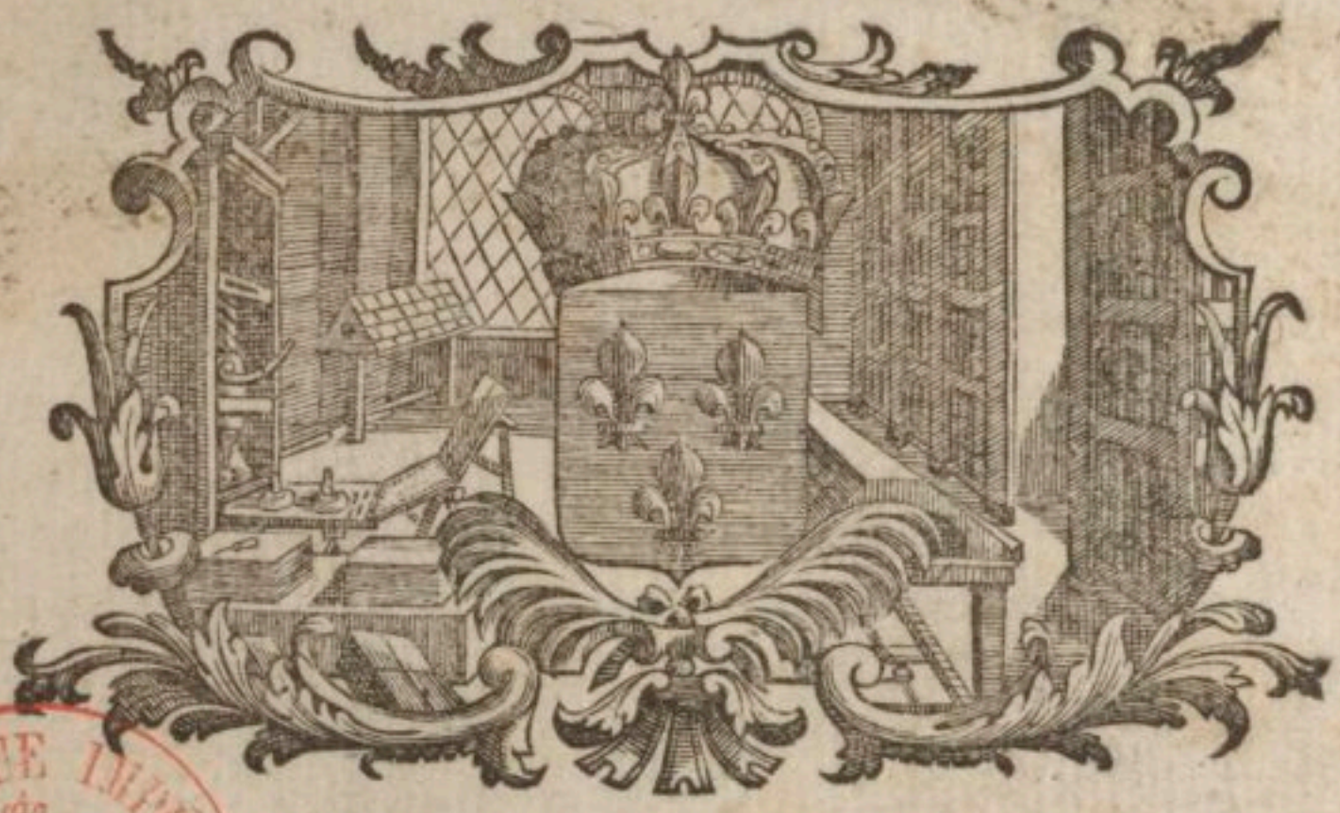

BIBLIOTHEQUE IMPÉRIALE

A PARIS,

QUAI DES AUGUSTINS,

Chez { EMERY, à Saint Benoiſt.
SAUGRAIN Pere, à la Fleur de Lys.
PIERRE MARTIN, à l'Ecu de France.

M. DCC. XX.

Avec Privilege du Roi, & Approbation des Docteurs.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE DIXIE'ME.

I. *Liberté de l'égliſe.* II. *Lettres favorables de Conſtantin.* III. *Dedicace de l'égliſe de Tyr.* IV. *Préparation évangelique d'Euſebe.* V. *Démonſtration évangelique.* VI. *S. Antoine ſur la montagne.* VII. *S. Ammon de Nitrie.* VIII. *Commencemens de S. Pacôme.* IX. *Commencemens de S. Hilarion.* X. *Troubles des Donaſtites.* XI. *Concile de Rome.* XII. *Juſtification de Felix d'Aptonge.* XIII. *Ingentius convaincu de faux.* XIV. *Conciles d'Arles.* XV. *Canons du concile d'Arles.* XVI. *Concile d'Ancyre.* XVII. *Concile de Neoceſarée.* XVIII. *Appel des Donaſtites à l'empereur.* XIX. *Conſtantin condamne les Donatiſtes à Milan.* XX. *Loix de Conſtantin en faveur de l'égliſe.* XXI. *Perſécution de Licinius.* XXII. *Les quarante Martyrs.* XXIII. *Information contre Silvain évêque de Cyrthe.* XXIV. *Preuves que Silvain étoit traiteur & ſimoniaque.* XXV. *Autres témoins des mêmes faits.* XXVI. *Indulgence de l'empereur pour les Donatiſtes.* XXVII. *Edits en faveur de la Religion.* XXVIII. *Commencement de l'hereſie d'Arius.* XXIX. *Premiere lettre de S. Alexandre.* XXX. *Suite de la lettre de S. Alexandre.* XXXI. *Seconde lettre de S. Alexandre.* XXXII. *Acte de la dépoſition d'Arius.* XXXIII. *Lettre d'Arius à Euſebe de Nicomedie.* XXXIV. *Evêque de l'un & de l'autre parti.* XXXV. *Lettre d'Euſebe de Nicomedie à Paulin de Tyr.* XXXVI. *Lettre d'Arius à S. Alexandre.* XXXVII. *Concile de Bithynie pour Arius.* XXXVIII. *Seconde guerre de Licinius.* XXXIX. *Protection divine ſur Conſtantin.* XL. *Nouveaux édits de Conſtantin pour l'égliſe.* XLI. *Suite de l'Arianiſme.* XLII. *Lettre de Conſtantin à Alexandre & Arius.* XLIII. *Concile tenu à Alexandrie par Oſius.* XLIV. *Audius ſchiſmatique.*

LIVRE ONZIE'ME.

I. *Convocation du concile de Nicée.* II. *Paphnuce & S. Spyridion.* III. *S. Jacques de Niſibe.* IV. *Autres évêques illuſtres.* V. *Legats du pape.* VI. *Evêques Ariens.* VII. *Converſion d'un Philoſo-*

phe. VIII. *Memoires contre les évêques.* IX. *Conference des évêques.* X. *Séance publique du concile.* XI. *Examen de la doctrine d'Arius.* XII. *Neceſſité du terme de Conſubſtantiel.* XIII. *Symbole de Nicée.* XIV. *Decret ſur la Pâque.* XV. *Decret touchant les Meleciens.* XVI. *Canons de Nicée.* XVII. *Celibat. Remontrance de S. Paphnuce.* XVIII. *Autre canons pour le clergé.* XIX. *Ordination & juriſdiction des evêques.* XX. *Privilege des grands ſieges.* XXI. *Canons pour la penitence.* XXII. *Canons pour les Novatiens & les Polianiſtes.* XXIII. *Lettre ſynodale.* XXIV. *Lettre de l'empereur pour l'execution du concile.* XXV. *Concluſion du concile.* XXVI. *Lettre d'Euſebe de Ceſarée.* XXVII. *Exil d'Euſebe de Nicomedie.* XXVIII. *Conduite de S. Alexandre avec Melece.* XXIX. *S. Athanaſe évêque d'Alexandrie.* XXX. *S. Gregoire de Nazianze le pere.* XXXI. *Loix de Conſtantin.* XXXII. *Invention de la croix par ſainte Helene.* XXXIII. *Conſtantin s'applique à ruiner l'idolâtrie.* XXXIV. *Egliſe au Chêne de Mambré.* XXXV. *Hiſtoire du compte Joſeph.* XXXVI. *Nouvelles égliſes à Rome & ailleurs.* XXXVII. *Converſion de païens.* XXXVIII. *Miſſion de Frumentius.* XXXIX. *Converſion des Iberiens.* XL. *Rappel d'Arius & d'Euſebe de Nicomedie.* XLI. *S. Antoine vient à Alexandrie.* XLII. *Calomnies contre S. Athanaſe.* XLIII. *Dépoſition de S. Euſtathe d'Antioche.* XLIV. *Fondation de C.P.* XLV. *Egliſes de C.P.* XLVI. *Loix contre les heretiques. Circoncellions.* XLVII. *Calomnies contre S. Athanaſe. Arſene.* XLVIII. *Concile de Tyr.* XLIX. *Accuſations contre S. Athanaſe. Iſchyras.* L. *Députation dans la Mareote.* LI. *Continuation du concile de Tyr. Arſene.* LII. *Information dans la Mareote. Proteſtation.* LIII. *Fin du concile de Tyr.* LIV. *Dédicace de l'égliſe du S. Sepulchre.* LV. *Concile de Jeruſalem où Arius eſt reçû.* LVI. *Plainte de S. Athanaſe à l'empereur & ſon exil.* LVII. *Concile de C. P. Marcel d'Ancyre dépoſé.* LVIII. *Mort d'Arius.* LIX. *L'empereur écrit à S. Antoine.* LX. *Batême de Conſtantin & ſa mort.*

LIVRE DOUZIE'ME.

I. *Partage entre les enfans de Conſtantin.* II. *Conſtantius gagné par les Ariens.* III. *Rappel de S. Athanaſe.* IV. *Nouvelles calomnies contre S. Athanaſe.* V. *Mort du jeune Conſtantin.* VI. *Mort d'Euſebe de Ceſarée. Sa doctrine.* VII. *Mort de S. Alexandre de C.P. Paul évêque. Puis Euſebe.* VIII. *Concile d'Alexandrie pour S. Athaſe.* IX. *Prédiction de S. Antoine.* X. *Concile d'Antioche. Dédicace.* XI. *Formules de foi.* XII. *Canons du concile d'Antioche.* XIII. *Suite*

des canons d'Antioche. XIV. *Gregoire intrus à Alexandrie.* XV. *S. Antoine déclare pour S. Athanase.* XVI. *Mort de S. Paul hermite.* XVII. *Miracles de S. Hilarion.* XVIII. *Visite de S. Hilarion.* XIX. *Lettre de S. Athanase aux orthodoxes.* XX. *S. Athanase à Rome.* XXI. *S. Paul rétabli à C. P. & rechassé.* XXII. *Concile de Rome.* XXIII. *Profession de foi de Marcel d'Ancyre.* XXIV. *Lettre du pape Jules.* XXV. *Suite de la lettre du pape Jules.* XXVI. *Députation des Orientaux vers Constantin.* XXVII. *Loix contre l'idolâtrie.* XXVIII. *Persecution de Perse. S. Simeon & S. Ustazade.* XXIX. *Autres Martyrs. S. Sadoth. Sainte Tarbule.* XXX. *Autres Martyrs. S. Ascepsimas, &c.* XXXI. *Mission de Theophile l'Indien.* XXXII. *Longue formule des Orientaux.* XXXIII. *Concile de Milan.* XXXIV. *Concile de Sardique.* XXXV. *Retraite des Orientaux & jugement du Concile.* XXXVI. *Lettres du concile de Sardique.* XXXVII. *Canons de Sardique.* XXXVIII. *Canons sur la résidence.* XXXIX. *Canons sur les jugemens ecclesiastiques.* XL. *Conciliabule de Philopopolis.* XLI. *Plainte contre le concile de Sardique.* XLII. *Excommunication contre Jules, Osius, &c.* XLIII. *Violences des Ariens.* XLIV. *Second concile de Milan.* XLV. *Estienne d'Antioche déposé.* XLVI. *Leonce évêque d'Antioche.* XLVII. *Commencemens d'Aëtius.* XLVIII. *Paul & Macaire envoyez en Afrique.* XLIX. *Premier concile de Carthage.* L. *Rappel de S. Athanase.* LI. *S. Athanase à Antioche.* LII. *Commencemens d'Apollinaire.* LIII. *S. Athanase à Jerusalem. Puis à Alexandrie.* LIV. *Retractation d'Ursace & Valens.*

LIVRE TREIZIE'ME.

I. *Mort de Constant, Magnence, Vetranion, Nepotien empereurs.* II. *Siege de Nisibe. S. Jacques.* III. *Déposition de Vetranion.* IV. *Gallus Cesar.* V. *Croix miraculeuse.* VI. *Concile de Sirmium. Photin déposé.* VII. *Magnence vaincu à Mursе.* VIII. *Martyre de S. Paul de C. P.* IX. *Calomnies contre S. Athanase.* X. *Libere pape. Concile d'Arles.* XI. *Lettre de l'empereur à S. Athanase par Montan.* XII. *Lettre de S. Athanase à Draconce.* XIII. *Grande apologie de S. Athanase.* XIV. *Libere demande un concile.* XV. *Mort du Cesar Gallus.* XVI. *Apostasie de Julien.* XVII. *Concile de Milan. 355.* XVIII. *Eusebe, Denis & Lucifer exilez.* XIX. *Libere persecuté.* XX. *Libere à Milan devant l'empereur.* XXI. *Libere exilez. Felix antipape.* XXII. *Osius persecuté. Sa lettre.* XXIII. *Persecution generale.* XXIV. *Commencemens de S. Gregoire de Nazianze & de S. Basile.* XXV. *Julien fait Cesar.* XXVI. *Persecution contre S. Athanase* XXVII. *Lettre de S. A-*

thanaſe aux évêques d'Egypte. XXVIII. *Violences de Syrien.* XXIX. *Proteſtation du peuple d'Alexandrie.* XXX. *Violences d'Heraclius.* XXXI. *Intruſion de George à Alexandrie.* XXXII. *Perſecution a Alexandrie.* XXXIII. *Evêques d'Egypte chaſſez.* XXXIV. *Evêque intrus.* XXXV. *S. Athanaſe au deſert.* XXXVI. *Mort de S. Antoine.* XXXVII. *S. Hilarion en Egypte.* XXXVIII. *Diſciples de S. Antoine.* XXXIX. *Apologie de S. Athanaſe à Conſtantius.* XL. *Suite de l'apologie.* XLI. *Souffrances de S. Euſebe de Verceil.* XLII. *Exil de S. Hilaire.* XLIII. *Violences de Macedonius à C. P.* XLIV. *Conſtantius à Rome.* XLV. *Seconde formule de Sirmium. Chûte d'Oſius.* XLVI. *Chûte du pape Libere.* XLVII. *Lettre de S. Athanaſe aux ſolitiaires.* XLVIII. *Déposition de S. Cyrille de Jeruſalem.* XLIX. *Lettres des évêques des Gaules à S. Hilaire.* L. *Traité de S. Phebade d'Agen.*

LIVRE QUATORZIE'ME.

I. RETraite *de S. Baſile.* II. *Vie de S. Baſile dans le deſert.* III. *Aſcetique de S. Baſile.* IV. *Eudoxe évêque d'Antioche.* V. *Concile des Demi-ariens à Ancyre.* VI. *Députez d'Ancyre à Sirmium.* VII. *Libere rentre à Rome.* VIII. *Tremblement de terre à Nicomedie.* IX. *Projets de conciles* X. *Traité de S. Hilaire des Synodes.* XI. *Concile de Rimini.* XII. *Députation de l'empereur.* XIII. *Aſſemblée à Nice.* XIV. *Suite du concile de Rimini.* XV. *Concile de Seleucie.* XVI. *Confeſſion de foi d'Acace.* XVII. *Fin du concile de Seleucie.* XVIII. *Traité des Synodes par S. Athanaſe.* XIX. *L'empereur condamne Aëtius.* XX. *Les Anoméens ſe relevent.* XXI. *Concile de C. P. 360.* XXII. *Déposition d'évêques.* XXIII. *Evêques intrus.* XXIV. *Perſecution pour la formule de Rimini.* XXV. *Commencemens de S. Martin.* XXVI. *Ecrit de ſaint Hilaire contre Conſtantius.* XXVII. *Concile de Paris.* XXVIII. *Ecrit de Lucifer de Caliari.* XXIX. *Eumonius dépoſé par ſon parti.* XXX. *Hereſie de Macedonius.* XXXI. *Traité de ſaint Athanaſe à Serapion pour le ſaint Eſprit.* XXXII. *Concile d'Antioche. Saint Melece.* XXXIII. *Euzoïus évêque d'Antioche.* XXXIV. *Julien proclamé empereur.* XXXV. *Mort de Conſtantius.*

APPROBATION DES DOCTEURS.

Rien n'eſt plus glorieux à l'égliſe, que de faire voir ſon établiſſement, les combats des martyrs, & les ouvrages des Peres qui ont ſoutenu ſa doctrine. C'eſt ce qu'on trouvera dans cette hiſtoire des premiers ſiécles: où ſans faire de longues des diſſertations, ni des reflexions trop frequentes: ſans y mêler des faits étrangers, on repreſente les plus précieux monumens de l'antiquité eccleſiaſtique. La lecture de cet Ouvrage ſervira à l'édification de la foi & des mœurs; & les fideles ſeront animez en voïant les triomphes de leurs peres. A Paris le 23. Septembre 1690. PIROT. D. LEGER.

PREVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre: A nos Amez & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, Salut; Notre bien amé P. Emery pere, Doyens des Syndics des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous aïant très-humblement fait remontrer, que dans les Lettres de Privilege que nous lui avons accordées le deuxiéme Février pour trente années, pour l'impreſſion de tous les Ouvrages du ſieur Abbé Fleury notre Confeſſeur, il n'y eſt fait mention que de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, qui ne fait qu'une partie de ſes Ouvrages; ayant encore compoſé ceux intitulez, le Catéchiſme Hiſtorique & ſon Abbregé, les Mœurs des Iſraëlites, les mœurs des Chrétiens, l'inſtitution au Droit Eccleſiaſtique, le Traité du Choix & de la Methode des Etudes, & le Devoir des Maîtres & des Domeſtiques; & que comme notre intention avoit été de lui accorder nos Lettres de Privilége pour tous les Ouvrages dudit ſieur Abbé Fleury, il ſe trouvoit neanmoins privé de cette grace par la ſeule omiſſion des titres dans noſdites Lettres deſdits livres du deuxiéme Février dernier: ce qu'il ne peut faire ſans que nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il Nous a très-humblement fait ſupplier de lui vouloir accorder. A CES CAUSES, Voulant favorablement traiter ledit Emery pere, & le récompenſer de ſon application à nous avoir donné depuis quarante ans l'impreſſion de plus de ſoixante Volumes, tant *in folio* qu'*in-quarto*, dont quelques-uns n'ont pas eû tout le ſuccès qu'il avoit eſperé. Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons, par ces preſentes, d'imprimer ou faire imprimer tous les Ovrages du dit ſieur Abbé Fleury, intitulé: *Hiſtoire Eccleſiaſtique de M. l'Abbé Fleury, ſon Catechiſme Hiſtorique avec ſon Abregé & en toutes langues, les Mœurs des Iſraelites, & des Chrétiens, l'Inſtitution au Droit Eccleſiaſtique, le Traité du Choix & de la Methode des Etudes, & ſon Traité du devoir des Maîtres & des Domeſtiques. Commentaire Litteral ſur tous les Livres de l'Ecriture ſainte, avec des Diſſertations ou Prolegomenes, par le Pere Calmet, avec ſon Hiſtoire de l'ancien & du Nouveau Teſtament, & le Dictionnaire Hiſtorique, Géographique, Chronologique, Critique & Litteral de la Bible, du même Autheur*; en tels Volumes, forme, marges, caracteres, en tout ou en partie conjointement ou ſeparement, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *Trente années conſecutives*, à compter

du jour de la datte desdites Presentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance, *à peine de trente livres par chaque volume* desdits Ouvragesqui se trouveront contrefait. Comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire aucun desdits Ouvrages cy-dessus expliquez, en general ou en particulier, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque pretexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, que nous entendons être saisies en quelque lieu qu'ils soient trouvez, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages, & interêts; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression desdits Livres cy-dessus specifiez, sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier, & en beaux caracteres, conformement aux Réglemens de la Librairie, & qu'avant que de les exposer en vente les Manuscrits ou Imprimés, qui auront servi de copie à l'impression desdits Livres, seront remis dans le même état où les aprobations y auront été données, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le S. de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson, le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles, vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desd. Presentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin des. Livres soit tenue pour duëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseil. & Sec. foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & necessaires sans demander autre permission, nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Paris le dix-huitiéme jour du mois de May, l'an de grace mil sept cens dix-neuf, & de notre Regne le quatriéme. *Signé*, Par le Roi en son Conseil, DE SAINT HILAIRE.

J'ai fait part à Monsieur MARIETTE de la moitié du présent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages de M. l'Abbé FLEURY seulement. Et de l'autre moitié desdits Ouvrages, comme aussi de la totalité du présent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages du R. P. CALMET, a EMERY mon Fils, SAUGRAIN & MARTIN, mes Gendres, pour en joüir en mon lieu & place suivant l'accord fait entre nous. A Paris, le 20. May 1719. *Signé*, P. EMERY.

Registré le present Privilege, ensemble les cessions ci-dessus, sur le Registre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, pag. 489. N°. 525. conformément aux Reglemens & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13. Août 1703. A Paris le 16. Juin 1719.

Signé, De LAULNE Syndic.

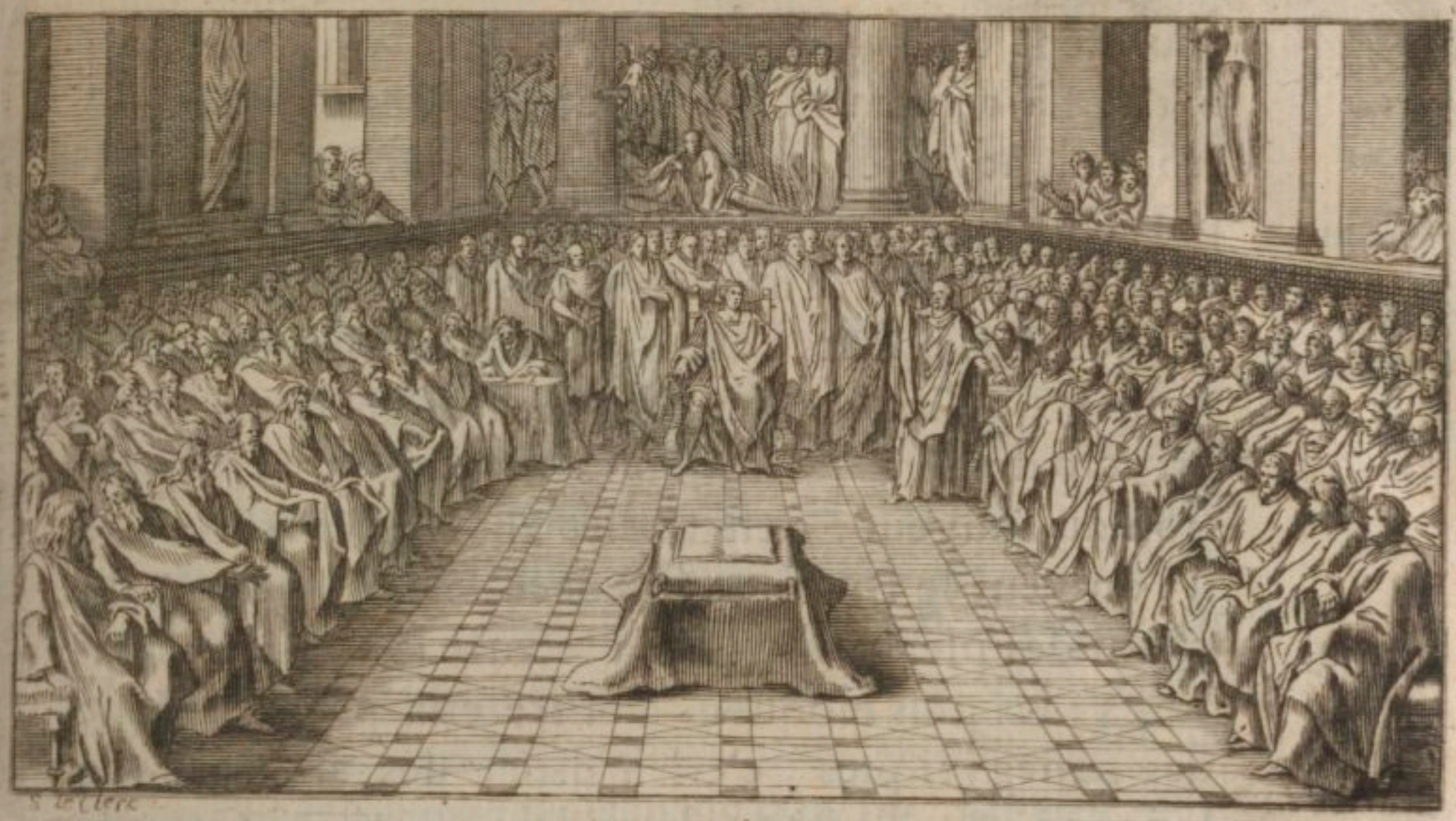

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE DIXIE'ME.

I. Liberté de l'égliſe.

LES Chrétiens ſe voyant en liberté après tant de perſecutions, regardoient avec étonnement les merveilles de la puiſſance divine, une ſainte joye éclatoit ſur leurs viſages. A la place des égliſes ruïnées on en bâtiſſoit par tout de nouvelles plus grandes & plus belles. Leurs dédicaces étoient des fêtes magnifiques; les évêques s'y aſſembloient en grand nombre, les peuples y ac-

Euſ. x. hiſt. c. 1. 2.

Ibid. c. 3.

couroient en foule, tout âge, tout ſexe y prenoit part. La rencontre des parens & des amis qui ſe trouvoient après une longue ſéparation, rendoit plus ſenſible l'union des membres de l'égliſe, & ils chantoient tout d'une voix des cantiques d'allegreſſe. Les prélats s'appliquoient aux ſaintes ceremonies, qu'ils accompliſſoient religieuſement; & principalement les ſimboles myſtiques de la paſſion du Sauveur; c'eſt-à-dire, le ſaint ſacrifice, & ſi l'on veut le Baptême. Ils occupoient le peuple du chant des pſeaumes & de la lecture des ſaintes écritures: les plus éloquens d'entre eux prononçoient des panegyriques, c'eſt à dire, des diſcours de loüange, & d'action de graces, pour entretenir ſaintement la joye de l'aſſemblée.

Valeſ. hic.

II. Lettres favorables de Conſtantin.

On voyoit par tout des lettres de l'empereur, pour reſtituer aux Chrétiens leurs biens confiſquez, pour rappeller les bannis & délivrer les priſonniers. Il rendoit tous les honneurs poſſibles aux évêques, comme à des hommes conſacrez à ſon Dieu; juſques à les admettre à ſa table, quelque pauvre que fût leur exterieur. Il fourniſſoit les frais de tous leurs voyages. Ses liberalitez étoient grandes envers les égliſes; il leur élevoit de grands bâtimens & ornoit les ſanctuaires de preſens magnifiques. Il répandoit des aumônes très-abondantes ſur toutes ſortes de pauvres, même ſur les payens. A ceux qui mendioient publiquement, il donnoit non-ſeulement la nourriture, mais le vêtement; il aſſiſtoit plus liberalement ceux qui étoient tombez d'une meilleure fortune; donnant aux uns des fonds de

Euſ. vita Conſtant. lib 1. *c.* 41.

Ibid. c. 41.

c. 43.

terre, aux autres des chages. Il prenoit un ſoin particulier des orphelins & des veuves: il dotoit les filles & les marioit à des hommes riches & connus de lui. C'eſt apparemment ſur ce prétexte, que Zoſime hiſtorien païen, ſe plaint que Conſtantin donnoit avec profuſion à des perſonnes inutiles. *Zoſ. lib. 2.*

On peut juger de ſes liberalitez par la lettre qu'il écrivit en particulier à Cecilien évêque de Carthage en ces termes: Ayant réſolu de donner quelque choſe pour l'entretien des miniſtres de la religion catholique par toutes les provinces d'Afrique, de Numidie & de Mauritanie; j'ai écrit à Urſus, treſorier general d'Afrique, & lui ai donné ordre de vous faire compter trois mille bourſes. Quand donc vous aurez reçû cette ſomme, faites-la diſtribuer à tous ceux que j'ai dit, ſuivant l'état qu'Oſius vous en a envoyé. Que ſi vous trouvez qu'il manque quelque choſe pour accomplir mon intention: vous ne devez point faire de difficulté de le demander à Heraclidas intendant de mon domaine. Car je lui ai donné ordre de bouche, de vous faire compter ſans délais tout l'argent que vous lui demanderiez. On peut appeller bourſe ce que les Romains nommoient alors *follis*. C'étoit une ſomme de deux cens cinquante de leurs deniers d'argent, qui revient à cent quatre livres trois ſols quatre deniers de notre monnoye. Ainſi les trois mille bourſes font plus de trois cens mille livres. Conſtantin écrivit auſſi à Anulin proconſul d'Afrique, pour la reſtitutioin des biens des égliſes, en ces termes: Auſſi-tôt que vous aurez reçû cette lettre, nous voulons que vous *Duf. x. hiſt. c. 6.* *An. 313.* *Ibid. c. 5.*

AN. 313. faſſiez reſtituer aux égliſes des Chrétiens catholiques, tout ce qui leur appartenoit dans chaque ville ou dans les autres lieux, & qui eſt maintenant occupé par des citoyens ou par d'autres perſonnes. Faites-leur rendre inceſſamment tout ce qu'elles avoient, ſoit jardins, ſoit maiſons, ſoit quelque autre choſe où elles euſſent droit, ſi vous voulez nous donner des marques de votre obéïſſance. Il adreſſa au même Anulin une lettre portant, que dans ſa province tous les miniſtres de l'égliſe catholique à laquelle, dit-il, Cecilien préſide, & que l'on a coutume de nommer clercs, ſeront exemts de toutes les charges publiques, afin que rien ne les detourne du ſervice de la religion. On ne peut douter qu'il n'ait écrit de même aux autres gouverneurs des provinces.

Ibid. c. 7.

Zoſim. lib. 2. p. 671.

Conſtantin ne fit pas celebrer les jeux ſeculaires, dont le tems échût l'année qu'il fut conſul avec Licinius pour la troiſiéme fois, c'eſt-à-dire, l'an de J C. 313. & les payens ne manquerent pas de dire que les dieux irritez de cette omiſſion, en avoient puni l'empire Romain, par tous les malheurs qui arriverent depuis. Cette même année 313. fut la premiere des Indictions, qui commencerent le vingt-quatriéme de Septembre de l'année précedente 312. On ne ſait pas bien l'origine. Le nom ſignifie l'impoſition d'un tribut : il eſt aſſez vraiſemblable que c'étoit ce que les provinces devoient fournir aux troupes pour leur ſubſiſtance; que cette impoſition ſe renouvelloit tous les ans un peu avant l'hiver, comme la taille parmi nous, & que l'on en

An. 313.

Pogi. an. 312. n. 10.
Chr. paſch. p. 181.

Baron. an. 312. n. 106.

comptoit quinze de ſuite, parce que les ſoldats Romains étoient obligez à ſervir quinze campagnes. Il étoit neceſſaire de marquer ici le commencement des Indictions, parce que l'on s'en ſert encore dans le ſtile eccleſiaſtique.

III. Dédicace de l'égliſe de Tyr.

Entre les égliſes qui furent rebâties en ce commencement de liberté, nous avons la deſcription particuliere de celle de Tyr, dont Paulin étoit évêque. Elle avoit été ruinée comme les autres, & les infidéles avoient pris à tâche d'en défigurer même la place, en y amaſſant toutes ſortes d'immondices. Quoiqu'il fut facile de trouver une autre place, l'évêque Paulin aima mieux faire nettoyer celle-ci, pour rendre plus ſenſible la victoire de l'égliſe. Tout ſon peuple contribua liberalement avec une ſainte émulation: ils mirent tous la main à l'œuvre, l'évêque tout le premier; & ce nouveau bâtiment fut beaucoup plus grand & plus magnifique que l'ancien qui avoit été ruiné. Cette égliſe eſt la premiere dont nous trouvions la deſcription; mais celles que nous voyons incontinent après dans les autres pays y ſont ſi conformes, qu'elles paroiſſent avoir été bâties à peu près ſur le même modele, qui par conſequent venoit d'une tradition plus ancienne. Voici donc quelle étoit l'égliſe de Tyr. Une enceinte de muraille renfermoit tout le lieu ſaint, dont l'entrée étoit un grand portail tourné à l'Orient, ſi élevé qu'il paroiſſoit de fort loin, attirant les regards des infidéles, comme pour les appeller à l'égliſe. On entroit d'abord dans une grande cour carrée environnée de quatre galeries ſoutenues de

colomnes, c'eſt à-dire un periſtyle : & entre les colomnes étoit un treillis de bois, enſorte que les galeries étoient fermées, mais à jour. Là s'arrêtoient ceux qui avoient encore beſoin des premieres inſtructions. Au milieu de la cour & vis-à-vis de l'entrée de l'égliſe, étoient des fontaines qui donnoient de l'eau en abondance, afin que l'on ſe pût laver avant que d'entrer, & pour être des ſymboles de la purification ſpirituelle. Ayant paſſé la cour on trouvoit le portail de l'égliſe ouvert auſſi vers l'Orient par trois portes : celle du milieu étoit beaucoup plus haute & plus large que les deux autres; ſes battans étoient de cuivre avec des liaiſons de fer, ornez de ſculptures agreables. Par cette principale porte on entroit dans la nef ou le corps de la baſilique, & par les autres dans les bas côtez ou galeries, qui l'accompagnoient de part & d'autre ; & au-deſſus deſquelles étoient des fenêtres fermées ſeulement de treillis de bois d'un ouvrage délicat avec divers ornemens. Car dans les païs chauds les vitres ne ſont pas d'uſage.

La baſilique étoit grande & élevée, ſoûtenuë de colomnes beaucoup plus hautes que celles du periſtyle. Le dedans étoit bien éclairé & brilloit de tous côtez, orné des matieres les plus precieuſes & des ouvrages les plus exquis. Elle étoit pavée de marbre en très-beaux compartimens ; couverte de cedre, que le voiſinage du Liban fourniſſoit en abondance. Au fond on voyoit des trônes, c'eſt-à-dire des ſieges fort élevez, pour les prêtres & pour l'évêque au milieu d'eux. Ces ſieges étoient diſpoſez en demi cercle qui enfermoit l'autel par derrie-

re; car il n'y en avoit qu'un seul : en sorte que l'évêque dans les prieres regardoit le peuple en face, & étoit tourné à l'Orient. Le sanctuaire étoit fermé au peuple par une balustrade ou treillis de bois orné de sculptures d'une délicatesse admirable; & tout le reste de la basilique étoit rempli de bancs rangez avec un grand ordre. Des deux côtez en dehors étoient de grandes sales & d'autres pieces destinées pour les catecumenes, comme le baptistere & les lieux où on les instruisoit. On peut aussi compter entre ces pieces, la diaconie, la sacristie, la sale d'audiance & d'autres semblables nommées en d'autres églises. Ces pieces avoient des portes de communications, pour entrer dans la basilique par les bas côtez. L'église ainsi accompagnée étoit enfermée d'une muraille, pour la séparer de tous les lieux profanes.

A la dédicace de cette église de Tyr Eusebe évêque de Cesarée en Palestine, & successeur d'Agapius prononça un Panegyrique devant un grand peuple & en presence de plusieurs évêques, à qui il adresse la parole, particulierement à Paulin évêque de la ville, vieillard venerable & son ami particulier. Il commence en ces termes : O amis de Dieu & pontifes qui portez la sainte tunique, & la couronne celeste de gloire, qui avez l'onction divine & la robbe sacerdotale du S. Esprit. Ces paroles semblent montrer que desors les évêques portoient quelques ornemens, au moins dans les églises ; d'autant plus qu'il est souvent parlé de leur couronne. Il s'étend ensuite sur les merveilles de Dieu, qui leur étoient connuës, non pas par le rapport de leurs peres, mais

Euſ. x. hiſt. c. 3.

par le témoignage de leurs propres yeux. Il décrit la perſécution, & releve la puiſſance de J. C. qui a rendu ſon égliſe plus floriſſante de jour en jour, malgré la guerre que tous les hommes lui ont faite pendant des ſiécles entiers, qui a dompté les nations barbares les plus farouches, & étendu ſon empire aux extrémitez de la terre. Il marque comme la merveille la plus extraordinaire, ce qu'on n'avoit point encore vû que les empereurs mêmes connoiſſoient le vrai Dieu; & c'eſt ce qui fait croire que ce diſcours a été prononcé lorſque la bonne intelligence de Conſtantin & de Licinius duroit encore. Car il parle des mêmes empereurs qui venoient de purger le monde des tyrans impies.

IV. Préparation évangélique d'Euſebe.

Vers le même tems Euſebe écrivit ſon grand ouvrage de la préparation & de la démonſtration de l'évangile adreſſé à Theodote, que l'on croit être l'évêque de Laodicée en Syrie, dont Euſebe fait l'éloge dans ſon hiſtoire. C'eſt un corps entier de controverſe contre les payens & contre les Juifs, pour montrer que les Chrétiens n'ont pas reçû l'évangile par une foi aveugle & une crédulité téméraire; mais qu'après un examen ſérieux, ils ont été perſuadez par de ſolides raiſons & déterminez par un jugement bien fondé, à quitter le paganiſme, dans lequel ils avoient été élevez, pour embraſſer la doctrine des Hebreux, ſans s'aſſujettir aux ceremonies judaïques. Le traité de la préparation a pour ſujet la premiere partie, & montre pourquoi les Chrétiens ont rejetté la doctrine des Grecs & des autres payens, pour s'attacher à celle des Hébreux: le

VII. *hiſt. c.* 32.

Euſeb. præp. lib. I. *init.*

Præp. lib. XV. *init.*

le traité de la démonſtration prouve l'autre partie ; pourquoi ayant embraſſé la doctrine des Hebreux, nous n'obſervons pas la loi de Moïſe : en un mot, quelle eſt la difference entre les Chrétiens & les Juifs.

La préparation eſt diviſée en quinze livres, dont les ſix premiers contiennent la réfutation du paganiſme, les neuf ſuivans montrent l'excellence de la doctrine des Hebreux. Il propoſe d'abord la theologie fabuleuſe des nations les plus celebres, c'eſt-à-dire des Pheniciens, des Egyptiens, des Grecs, des Romains ; & de peur qu'on ne l'accuſe de leur impoſer, il rapporte les propres paroles de leurs auteurs, de Diodore de Sicile, de Sanchoniathon, cité par Philon, Byblien, de Menethon Egyptien, de Denis d'Halicarnaſſe. Après avoir montré l'abſurdité de ces fables & de leurs ſuites, c'eſt-à-dire, des ceremonies ſuperſtitieuſes, & des myſteres infames dont elles étoient le fondement ; il refute la théologie allegorique de quelques philoſophes, qui dans les derniers tems s'étoient aviſez de donner des ſens myſterieux aux fables les plus groſſieres, & de les expliquer par la phyſique. Euſebe montre au contraire, que la vraie théologie des païens n'étoit que les fables priſes au pied de la lettre, comme les poëtes les avoient propoſées, & que ſuivant même les allégories des phyſiciens, c'étoit toûjours une idolâtrie groſſiere ; puiſque ſous les noms des dieux & des déeſſes on n'auroit adoré que les aſtres & les élemens, enfin des corps & de la matiere.

Lib. I.

Lib. II.

Lib. III.

Ces philoſophes myſterieux, dont le plus celebre

est Porphyre, ruinoient l'idolâtrie en la voulant ren-
Lib. IV. *c.* 5. *&c.* dre raisonnable. Car ils mettoient un Dieu souverain
au-dessus duquel étoient d'autres dieux subalter-
IV. *n.* 10. *&c.* nes, puis des démons bons & mauvais, & enfin des
héros. Il n'y avoit que les mauvais démons qui de-
mandassent des sacrifices sanglans; ils étoient aussi
les auteurs des oracles, des devinations & de toute
la magie. Or ces philosophes enseignoient qu'il fal-
loit renoncer au culte des démons, pour servir le
IV. *n.* 18. *&c.* Dieu souverain; & ce Dieu étoit si grand, selon eux,
que tout culte exterieur, même de paroles, étoit
indigne de lui, ainsi il ne devoit plus rester parmi
Lib. IV. *n.* 1. 2. 3. les hommes de marque sensible de religion. Eusebe
s'attache en particulier à refuter les oracles, comme
ce qui retenoit plus les peuples dans leurs anciennes
superstitions. Il les combat, & toute devination en
Lib. V. general, par les raisons des philosophes Grecs, Epi-
curiens & Péripatéticiens; & il examine en détail
tous les oracles celebres, pour en montrer l'illusion.
Lib. VI. Enfin il détruit l'opinion du destin, sur laquelle ils
étoient fondez, montrant par les philosophes, que
cette opinion détruit le libre arbitre.

Lib. VII. Il passe ensuite aux Hebreux, & montre l'excellen-
ce de leur doctrine, en la comparant avec ce qu'il a
VII. *c.* 6. rapporté des autres nations. Il distingue les Hebreux
des Juifs; en ce que les Juifs sont un peuple particu-
lier, soûmis à la loi de Moïse, & à toutes ses ce-
remonies & ses observances pénibles; au lieu que
les Hebreux, c'est-à-dire les fideles qui ont vêcu de-
puis le commencement du monde jusques à Moïse,
ne suivoient que la loi de nature, & la lumiere de la

raiſon, commune à toutes les nations. Leur morale étoit très-pure, leur doctrine conſiſtoit principalement à reconnoître un Dieu créateur de l'univers, qui le gouverne par ſa providence: & ſa parole ou ſageſſe ſubſiſtante, par laquelle il a tout fait: des eſprits bons & mauvais, les uns parfaitement ſoumis à ſes volontez, les autres rebelles: l'homme compoſé de deux parties, d'un corps terreſtre, & d'une ame immortelle.

Il vient à la loi de Moïſe faite pour les Juifs, *Lib.* VIII. c'eſt-à-dire pour la nation particuliere qui habitoit la Judée. Il en décrit l'excellence par les témoignages de Philon, de Joſeph & d'un autre Juif celebre nommé Ariſtobule. Il montre que les Juifs & leurs hiſtoires n'ont pas été inconnus aux Grecs, en rap- *Lib.* IX. portant les paſſages des auteurs Grecs, qui en ont parlé. Il prouve par leur propre aveu qu'ils avoient *Lib.* X. emprunté tous les arts, les lettres & les ſciences de ceux qu'ils nommoient barbares, & en particulier des Hebreux: & il démontre l'antiquité de Moïſe & des prophetes au-deſſus des auteurs Grecs, par ce qu'en avoient déja écrit Africain, Tatien & Clement Alexandrin. Pour montrer de plus en plus avec combien de raiſon nous avons preferé les traditions hebraïques aux grecques, il fait voir la conformité des ſentimens des plus celebres philoſophes avec les Hebreux: & commence par Platon, com- *Lib.* XI. XII. me le plus excellent de tous. Il ſe ſert même de ſon autorité, pour montrer l'impieté de la théologie fa- *Lib.* XIII. buleuſe des poëtes; & la neceſſité de ſoutenir la ve- *Lib.* XIV. rité, même aux dépens de notre vie. Quant aux

philoſophes dont la doctrine ne s'accorde pas avec la notre, il montre combien ils s'accordent peu entre eux, & les combat les uns par les autres. Il s'attache en particulier à refuter Ariſtote, comme le plus dangereux, & à montrer l'utilité de la phyſique, & de toute la philoſophie, que les Chrétiens ont rejettée, non par ignorance, mais par un mépris bien fondé. Voila le deſſein des quinze livres de la preparation évangelique.

Lib. XV.

V. Démonſtration évangelique.

La démonſtration contient principalement la controverſe contre les Juifs : pour montrer que nous avons eû raiſon de ne pas ſuivre leur maniere de vivre, quoique nous ayons embraſſé la doctrine des Hebreux. Cet ouvrage étoit diviſé en vingt livres, dont il ne nous reſte que la moitié, les dix derniers ſont perdus. Il montre dans le premier, que la loi Moſaïque ne convenoit qu'à un peuple particulier, habitant une certaine terre, obligé de ſacrifier en un ſeul temple : ce que toutes les nations ne pourroient executer, quand elles voudroient. Cependant, par les propres livres des Juifs, toutes les nations ſont appellées à une nouvelle alliance ; & c'eſt l'évangile qui n'enſeigne que la loi naturelle obſervée avant Moïſe, & qui mene la loi écrite à ſa perfection. Là il diſtingue deux ſortes de chrétiens, les uns plus parfaits, qui renoncent au mariage, aux enfans, à la poſſeſſion des biens temporels, à la compagnie des hommes, pour ſe conſacrer entierement à Dieu, & lui offrir continuellement pour tous les autres les ſacrifices de leurs prieres & de toutes ſortes de vertus : les autres qui demeurent

Lib. I, *n.* 8.

dans la vie commune, dans le mariage, le ſoin des enfans & d'une famille; portant les armes, labourant, trafiquant, faiſant toutes les fonctions de la vie civile: mais ſans negliger la pieté, ayant des tems reglez pour s'y exercer & pour s'en inſtruire. On voit ici manifeſtement la vie aſcétique & monaſtique, uſitée deſlors & préferée à la vie commune.

Euſebe montre enſuite que nous ne ſommes point étrangers aux promeſſes de Dieu, par les propheties de la vocation des gentils, répanduës dans tous les livres ſacrez. Cette vocation de toutes les nations à la connoiſſance du vrai Dieu eſt une des marques de la venuë du Meſſie, une autre marque eſt la réprobation des Juifs, à la reſerve d'un petit nombre; & tout cela eſt prédit dans leurs écritures. Il fait voir combien J. C. eſt au-deſſus de Moïſe, & il s'attache à prouver ſa divinité contre ceux qui ne croyent pas aux ſaintes écritures. La pureté de ſa morale & ſes miracles prouvent qu'il n'eſt ni un impoſteur, ni un pur homme On ne peut revoquer en doute qu'il ait fait des miracles, ſi l'on conſidere la ſimplicité de ſes diſciples, leur bonne foi, leur déſintereſſement, leur perſeverance juſques à la mort, l'impoſſibilité, qu'ils ayent conçû le deſſein de tromper le monde, ni qu'ils y ayent réüſſi. On ne peut ttribuer à la magie les miracles de J. C. ſi on en conſidere l'effet, qui n'eſt que d'établir la vertu & la pieté: les oracles mêmes des faux dieux, raportez par Porphyre, le reconnoiſſoient pour un ſaint perſonnage, dont l'ame étoit heureuſe dans

Lib. 140

Lib. 111. *n.* 2. *p.* 91.

n. 3. 4. *&c.*

p. 134.

le ciel. On vit ici le discours peut-être le plus fort qui soit dans les anciens, touchant le témoignage des apôtres, & les preuves sensibles de la divinité de Jesus-Christ.

Lib. IV. L'auteur entre plus avant dans notre doctrine, & traite théologiquement de la nature du verbe : montrant qu'il est avant toutes les créatures, fils unique de Dieu, & infiniment au-dessus de tous les esprits créez, dont il explique aussi la nature. Il expose notre créance, touchant son incarnation : ensuite il commence à prouver toute cette doctrine par
Lib. V. *c.* I. les propheties : après avoir montré combien elles sont au-dessus des oracles des démons; & combien les prophetes du vrai Dieu sont differens des devins du paganisme. Il entre dans le détail des revelations
Lib. VI. VII. sur la préexistence du verbe divin, sur son incarnation en general & en particulier. Sur le tems de sa
VIII. venuë, où il explique les semaines de Daniel selon Afriquain, les commençant à la vingtiéme année
IX. d'Artaxerxe. Sur toutes les circonstances de sa naissance, de sa vie mortelle & de sa passion; finissant avec l'explication du pseaume vingt-uniéme.
X. C'est tout ce que nous avons : les dix derniers livres expliquoient apparemment le reste, c'est-à-dire les propheties touchant la sepulture de Jesus-Christ, sa résurrection, son ascension, l'établissement de son église & son dernier avenement. Tel est ce grand ouvrage d'Eusebe, le plus ample que nous ayons, pour la défense de la religion Chrétienne, contre les payens & contre les Juifs.

Les savans soûtenoient ainsi la religion par leur

doctrine & leur éloquence ; mais il y avoit des saints ignorans, qui la soûtenoient encore mieux par leurs vertus & leurs miracles. Après le voïage que saint Antoine fit à Alexandrie pendant la persécution, étant retourné à son monastere, il demeura quelque tems enfermé, sans vouloir ouvrir à ceux qui le venoient importuner pour être gueris de leurs maux. Mais ils ne laissoient pas d'être délivrez, en se tenant assis hors du monastere & priant avec foi. Enfin pour conserver la retraite & fuir la vanité, il résolut d'aller à la haute Thebaïde, où il étoit inconnu. Ainsi aïant pris du pain de ses disciples, il s'assit sur le bord du Nil, pour voir s'il passeroit un batteau dans lequel il pût monter. Etant dans cette pensée, il entendit d'enhaut une voix, qui lui disoit : Antoine où vas-tu ? quel est ton dessein ? Lui sans se troubler, parce qu'il étoit accoûtumé à entendre souvent de semblables voix, répondit : Ces peuples ne me laissent point en repos, & me demandent ce qui est au-dessus de mes forces. La voix lui dit : Quand tu iras en Thebaïde, & dans les lieux où il n'y a que des troupeaux, tu verras redoubler tes peines ; mais si tu veux être veritablement en repos, vas dans le fonds du desert. Et qui m'enseignera le chemin, dit-il ? Aussi tôt la voix lui montra des Sarrasins qui alloient de ce côté-là ; il se joignit à eux, & les pria qu'il pût aller en leur compagnie dans le desert ; ce qu'ils lui accorderent volontiers. On appelloit dès-lors Sarrasins certains Arabes, qui erroient dans ces deserts des deux côtez de la mer rouge.

VI.
Saint Antoine sur la montagne.
Sup. l. IX. 3.37.
Vita S. Ant. c. 16. *p.* 479.

Saint Antoine ayant marché avec eux trois jours & trois nuits, arriva à une montagne très-haute, ſous laquelle couloit une eau douce, claire & fraîche; autour étoit une plaine & quelques palmiers negligez. Il s'affectionna à ce lieu là; & aïant pris du pain de ceux qui l'avoient conduit, il y demeura ſeul, le regardant comme ſa maiſon. Les Sarraſins y repaſſoient exprès, & lui apportoient volontiers du pain, il recevoit auſſi quelque petit ſoulagement des palmiers. Cette montagne eſt à une journée de la mer rouge, & on la nomma Colzim ou le mont ſaint Antoine. Les freres ayant découvert le lieu de ſa retraite, eurent ſoin de lui envoïer du pain. Mais voulant leur épargner un ſi grand travail, il les pria de lui apporter un hoïeau avec une coignée & un peu de bled; puis ayant conſideré la terre d'autour la montagne, il en laboura un petit endroit le mieux arroſé, & y ſema. Ainſi il recuëil oit tous les ans de quoi faire ſon pain, & avoit la joïe de n'être à charge à perſonne. Mais voyant que quelques perſonnes le venoient chercher, il cultiva auſſi quelques herbes pour leur donner un petit rafraîchiſſement après ce pénible voïage. Les freres qui le ſervoient le prierent de trouver bon qu'ils lui apportaſſent tous les mois des olives, des légumes & de l'huile; car il étoit déja vieux, & en 315. il eut ſoixante cinq ans. Il faiſoit des corbeilles qu'il donnoit à ceux qui le venoient voir, au lieu de ce qu'ils lui apportoient. Ceux-ci entendoient ſouvent un grand tumulte de voix, & comme un bruit d'armes, & voyoient la nuit la montagne pleine

Vanſlob. relat. d'Eg. p. 300.

Chap. 17.

pleine de bêtes farouches, tandis qu'il étoit en priere. Car il soûtint dans ce desert de terribles tentations.

Etant prié par les freres de descendre de la mon- c. 18.
tagne pour les aller voir; il partit avec eux faisant porter sur un chameau du pain & de l'eau. Car tout le desert est sec, & il n'y a de bonne eau que dans cette montagne seule où étoit son monastere. L'eau leur manqua dans le chemin par une chaleur très-violente, & après en avoir cherché de tous côtez, ne pouvant plus marcher, ils étoient couchez par terre sans esperance, laissant aller le chameau a l'aventure. Le S. Vieillard penetré de douleur de les voir en ce peril, s'écarta un peu en soupirant, & se mit en priere à genoux les mains étenduës. Aussitôt le Seigneur fit sortir de l'eau de l'endroit où il s'étoit mis en priere, ils burent tous & reprirent haleine, remplirent leurs outres, chercherent le chameau & le trouverent attaché à une pierre, ou sa corde s'étoit accrochée par hazard; ainsi ils acheverent heureusement leur voïage. S. Antoine étant arrivé aux monasteres de Pisper, il y fut reçû comme un pere, & sentit une grande joïe de voir la ferveur des moines, & sa sœur qui avoit vieilli dans la virginité, qui conduisoit d'autres vierges. Après quelques jours il retourna à la montagne, où plusieurs continuoient de l'aller trouver, pour recevoir ses instructions ou la guerison de leurs maladies.

Entre autres avis importans, il conseilloit cette c. 19.
pratique pour éviter le peché. Que chacun de nous, disoit-il, marque & écrive ses actions & les mouve-

mens de ſon ame, comme ſi nous devions nous en rendre compte les uns aux autres. Aſſurez-vous que la honte d'être connus nous fera ceſſer de pecher, & d'avoir aucune mauvaiſe penſée : notre écriture nous tiendra lieu des yeux de nos freres. Il compatiſſoit aux affligez, & prioit avec eux; mais comme il ne tiroit point de gloire d'être ſouvent exaucé, auſſi ne murmuroit-il point quand il ne l'étoit pas. Il rendoit toûjours graces à Dieu, & exhortoit les malades à prendre patience, & à reconnoître que la gueriſon ne dependoit ni de lui ni d'aucun homme, mais de Dieu ſeul qui la donne quand & comme il
f. 20. lui plaît. Un officier du palais nommé Fronton, ne pût être gueri en ſa préſence, mais en arrivant en Egypte, comme il lui avoit prédit; & une fille de Buſiris fut guerie, ſans qu'il ſouffrît même qu'on l'amenât devant lui. Elle demeura hors de la montagne chez le confeſſeur Paphnuce, où ſes parens l'avoient conduite. Saint Antoine étant un jour aſſis ſur la montagne appella deux moines qui s'y rencontrerent, & leur dit : Prenez une cruche d'eau & courez ſur le chemin de l'Egypte; de deux freres qui venoient, l'un vient de mourir, l'autre va expirer, ſi vous ne vous preſſez, car je l'ai connu dans l'oraiſon. Les moines trouverent l'un mort, qu'ils enterrerent, l'autre couché par terre prêt à rendre l'ame. Ils le firent revenir & l'amenerent au
f. 21. 22. ſaint vieillard; c'étoit à une journée de chemin. Il eut pluſieurs autres revelations de choſes éloignées & cachées, particulierement de l'état de l'ame après cette vie.

C'étoit malgré lui qu'il les racontoit : mais ses disciples le voyant long-tems en priere, puis étonné en lui-même, lui demandoient & le pressoient tellement, qu'il étoit forcé de parler : comme un pere qui ne pouvoit rien cacher à ses enfans, & qui croyoit que ces connoissances leur seroient utiles, pour connoître le fruit de leurs exercices. Il étoit très-patient & très humble. Car avec toute sa reputation il ne laissoit pas d'honorer extraordinairement l'ordre ecclesiastique, & de ceder à tous les clercs. Il s'inclinoit devant les évêques & les prêtres ; & si quelque diacre le venoit trouver pour profiter de ses instructions, il lui disoit ce qui lui étoit utile, mais il lui cedoit l'honneur de la priere. Loin d'avoir honte d'apprendre, il écoutoit tout le monde, & si quelqu'un disoit quelque chose d'utile, il avoüoit qu'il en avoit profité. Son visage avoit une grace extraordinaire ; ensorte que sans l'avoir jamais vû, on n'avoit point de peine à le reconnoître entre plusieurs autres moines. Il attiroit les regards, non qu'il fut d'une taille avantageuse, mais parce que la pureté & la tranquilité de son ame paroissoit toûjours sur son visage, par une sainte joye, sans aucun trouble de passion. Trois moines avoient accoûtumé de l'aller voir une fois l'an : deux lui proposoient des questions, le troisiéme ne disoit jamais mot. S. Antoine lui en demanda la raison, craignant que ce ne fut par crainte. Il répondit : Mon pere, il me suffit de vous voir. *c.* 23.

Coteler. Monum. t. 1. p. 346.

VII. S. Ammon de Nitrie. *Vita Patr.*

Dans une autre partie de l'Egypte vivoit un autre solitaire nommé Ammon, plutôt ami que

lib. 11. *c.* 30. disciple de S. Antoine. C'étoit dans le desert de Nitrie. Ammon nâquit en Egypte d'une famille noble & riche ; à l'âge de vingt-deux ans ses parens l'obligerent de se marier : mais il persuada à sa femme de garder la continence, & ils vécurent ainsi dix huit ans ensemble. Ensuite il se retira au mont de Nitrie, où il devint superieur de plusieurs moines, & fit plusieurs miracles. Un jour voulant passer avec Theodore son disciple un fleuve nommé Licus qui étoit débordé, il pria Theodore de s'écarter, afin qu'ils ne se vissent point nuds en nageant : puis il demeura pensif, ayant honte de se voir nud lui même, & se trouva tout d'un coup transporté de l'autre côté du fleuve. Theodore voyant qu'il étoit passé le premier sans être moüillé, lui demanda comment cela s'étoit fait & le pressa tant qu'il lui avoüa le miracle : lui ayant fait promettre de ne le dire à personne qu'après sa mort. Il alloit souvent trouver saint Antoine : & dans une visite que saint Antoine lui rendit, ils marquerent ensemble la place d'un nouveau monastere, en y plantant une croix, à la distance de douze milles ou quatre lieuës, que S. Antoine jugea suffisante. La femme de S. Ammon fut aussi de son côté la mere de plusieurs vierges, & il la visitoit deux fois l'an. Il mourut âgé de soixante-deux ans, & saint Antoine, quoiqu'éloigné de treize journées de chemin, connut le moment de sa mort en voyant son ame monter au ciel.

Vita S. Ant. p. 48. *D.*

Coteler. Monum. to. 1. *p.* 352.

VIII. Commencemens de S. Pacome. *V. Gr. ap. Boll.*

Dans la haute Thebaïde vivoit S. Pacome, le premier dont nous ayons une regle, & qui ait donné la forme entiere à la vie cénobitique. Il étoit né dans la

Thebaïde de parens infideles : mais dès l'enfance il marqua ſon oppoſition à l'idolâtrie. Ayant goûté du vin offert aux idoles, il le rejetta à l'heure même. Une autre fois ſes parens le menerent pour ſacrifier à un idole ſur le bord du Nil, & le ſacrificateur ne vit point l'effet accoûtumé de ſes ceremonies profanes. Il en demeura ſurpris ; mais le démon lui fit connoître que l'enfant Pacome étoit cauſe de ſon ſilence, & s'écria : Que vient faire ici cet ennemi des dieux ? hâtez-vous de le chaſſer. Ses parens le firent inſtruire ſoigneuſement dans les lettres Egyptiennes. Et dès ſa premiere jeuneſſe il cheriſſoit la chaſteté, & s'exerçoit à l'abſtinence. A l'âge de vingt ans il fut enrôlé pour ſervir dans la guerre de Conſtantin contre Maxence. On l'embarqua ſur un vaiſſeau avec pluſieurs autres ; & le ſoir ils arriverent dans une ville, dont les habitans touchez de compaſſion pour ces jeunes gens, que l'on menoit à la guerre contre leur gré, leur donnerent tous les ſecours neceſſaires. Pacome demanda qui étoient ces gens ſi charitables. On lui répondit que c'étoient des Chrétiens. Il demanda ce que vouloit dire ce nom. On lui dit que c'étoit une eſpece de gens qui croyoient en J. C. fils unique de Dieu, & s'efforçoient de faire du bien à tout le monde, eſperant d'en être recompenſez dans une autre vie. Pacome touché de ce diſcours, leva les mains au ciel, & dit : Dieu tout-puiſſant, qui avez créé le ciel & la terre, ſi vous me tirez de cette affliction, & me faites connoître la maniere parfaite de vous ſervir, je m'y attacherai tout le reſte de ma vie. Il conti-

AN. 313.

nua son voyage, & lorsqu'il se sentoit flatté par les plaisirs des sens, il repoussoit les tentations par le souvenir de sa promesse.

La guerre finie, Pacome eut congé & retourna en Thebaïde. Il alla à l'église d'un bourg nommé Chinobosque où il fut fait catecumene, & peu de tems après baptisé. Ensuite ayant appris qu'un vieillard nommé Palemon servoit Dieu dans le fond du desert; il alla le trouver à l'heure même & frappa à la porte de sa cellule. Le vieillard l'entr'ouvrit un peu, lui dit d'un ton severe : Que demandez-vous ? Pacome dit : Dieu m'a envoyé vers vous pour être solitaire. Palemon répondit : Vous ne le pouvez être ici. La vie monastique n'est pas une chose facile, plusieurs sont venus ici dégoûtez du monde & n'ont pas perseveré. Comme Pacome insistoit, Palemon ajoûta : Je vous ai déja dit que vous ne pouvez être reçû dans ce monastere, allez dans un autre, & quand vous y aurez pratiqué la penitence quelque tems, je pourrai vous recevoir. Mais considerez, mon fils, que je ne mange que du pain & du sel, je n'use jamais d'huile, je ne bois point de vin, je veille la moitié de la nuit & je l'employe à psalmodier ou à mediter l'écriture sainte, quelquefois je passe la nuit entiere sans dormir. Ces paroles faisoient trembler Pacome, & toutefois il s'engagea à tout, avec tant de foi, que Palemon lui ouvrit sa porte, & lui donna l'habit monastique. On voit ici l'antiquité de ces pratiques : car la conversion de saint Pacome ne peut guere être arrivée plus tard que l'an 313.

Il demeura donc avec S. Palemon travaillant à filer du poil & en faire des ſacs, pour avoir dequoi nourrir les pauvres. Un jour de Pâque Palemon dit à Pacome d'aprêter à manger pour la ſolemnité de la fête. Pacome mêla un peu d'huile au ſel qu'ils avoient accoûtumé de prendre avec les herbes ſauvages; mais Palemon l'ayant vû, ſe frapa le front, dit avec larmes: Mon Seigneur a été crucifié & je mangerai de l'huile! & ne pût jamais s'y reſoudre. Quelquefois il mangeoit ſans boire, quelquefois il beuvoit ſans manger. Et comme on l'exhortoit à prendre quelque ſoulagement à cauſe de ſes infirmitez, il alleguoit l'exemple des martyrs qui avoient tant ſouffert pour J. C. & en effet il avoit vû les perſecutions. Saint Pacome s'étant avancé aſſez loin dans un canton nommé Tabenne, comme il étoit en priere, il entendit une voix qui lui dit: demeure ici, Pacome, & y fais un monaſtere, car pluſieurs viendront te trouver pour leur ſalut; & tu les conduiras ſuivant la regle que je te donnerai. Auſſi-tôt un ange lui aparut, & lui donna une table où étoit écrite cette regle, qui y fut obſervée depuis. Il raconta cette revelation à ſaint Palemon, le priant de paſſer à ce lieu. Ils bâtirent une petite cellule, & s'y établirent. Saint Palemon mourut quelque tems après dans une heureuſe vieilleſſe. Enſuite Jean frere de S. Pacome & ſon aîné, vint le chercher & demeura avec lui, pratiquant les mêmes exercices. Ils donnoient aux pauvres ce qui leur reſtoit de leur travail, ſans rien reſerver pour le lendemain. Ils ne changeoient d'habits que par la ne-

ceſſité extrême de les laver, & S. Pacome portoit toûjours un cilice. Il paſſa quinze ans ſans ſe coucher, ne ſe repoſant qu'aſſis au milieu de ſa cellule, ſans même s'appuyer contre la muraille. Il prioit d'ordinaire debout les mains étenduës en croix, & paſſoit quelquefois les nuits en cette poſture. Jean étant mort, Pacome demeura ſeul quelque tems, & ſouffrit quantité de tentations & d'illuſions du demon. Cependant il bâtiſſoit un monaſtere aſſez ſpacieux pour recevoir une grande multitude, ſuivant la promeſſe qu'il avoit reçûë du ciel. Il fut quelquefois conſolé par les viſites d'un moine nommé Appollon qui mourut chez lui dans une heureuſe vieilleſſe, & fut enſeveli de ſes mains. Souvent Pacome marchoit ſur les ſerpens & les ſcorpions ſans en ſouffrir de mal; ſouvent quand il vouloit paſſer le fleuve, il ſe faiſoit porter par des crocodiles. Telle étoit deſſors la vie monaſtique en Egypte, où il y avoit pluſieurs monaſteres en differentes ſolitudes.

IX. Commencemens de S. Hilarion.

Hier. vita. Hilar

D'un autre côté S. Hilarion s'établit en Paleſtine. Il étoit né dans un bourg nommé Thabathe à cinq milles de Caze, au midi. Ses parens étoient idolâtres, & l'envoïerent dès ſa premiere jeuneſſe à Alexandrie pour étudier la grammaire. Il fit du progrès dans les lettres & dans la vertu; & croyant en J. C. il preferoit aux ſpectacles profanes les aſſemblées eccleſiaſtiques. Aïant oüi parler de ſaint Antoine, dont le nom étoit celebre en Egypte, il l'alla voir au deſert, & auſſi-tôt il changea d'habit & demeura auprès de lui environ deux mois, obſervant

vant ſa maniere de vivre; ſon aſſiduité à l'oraiſon, ſon humilité à recevoir les freres, ſa ſéverité à les reprendre, ſa vigeur à les exhorter, ſa perſeverance dans les auſteritez. Mais ne pouvant ſouffrir la multitude de ceux qui venoient pour être guéris ou délivrez des démons, & voulant commencer, comme ſaint Antoine, par une entiere ſolitude, il retourna en ſon païs avec quelques moines. Il trouva ſon pere & ſa mere morts, il donna une partie de ſon bien à ſes freres, & le reſte aux pauvres, ſans ſe rien réſerver. Il n'avoit encore que quinze ans; & c'étoit environ l'an 307. Il ſe retira dans un déſert à ſept milles de Majuma; ſes parens & ſes amis l'avertirent que ce lieu étoit décrié par les meurtres & les brigandages: mais il ne craignoit que la mort éternelle. On admiroit ſon courage dans un âge ſi tendre, & un corps naturellement délicat. Dès le commencement de ſa retraite, des voleurs le vinrent chercher, & lui demanderent ce qu'il feroit s'il lui venoit des voleurs? Il répondit: Quand on n'a rien, on ne les craint point. Mais, dirent-ils, on te peut tuer. Il eſt vrai, répondit-il, mais c'eſt pour cela que je ne crains point les voleurs, parce que je ſuis prêt de mourir. Il ſouffrit dans ce deſert de grandes tentations des démons, & commença à y être connu par ſes miracles au bout de vingt-deux ans, c'eſt-à-dire, lorſqu'il en avoit trente-ſept, & vers l'an 329.

Il étoit vêtu d'un ſac, d'une tunique de peau que S. Antoine lui avoit donné, & d'un manteau de payſan; & demeuroit dans cette vaſte ſolitude

entre la mer & un marais, changeant ſouvent de place à cauſe des voleurs, & ne mangeant que quinze figues après le ſoleil couché. Sentant des tentations de volupté, il diminuoit cette nourriture, paſſoit quelquefois trois ou quatre jours ſans manger, & labouroit la terre : outre les corbeilles de jonc qu'il faiſoit à l'imitation des moines d'Egypte, pour gagner ſa nourriture. Par ſes travaux il réduiſit ſon corps à n'avoir que la peau & les os. Sa couche n'étoit qu'une natte de jonc étenduë ſur la terre, & ſa cellule ſi petite, qu'elle paroiſſoit plutôt un tombeau qu'une maiſon. Il ne coupoit ſes cheveux qu'à Pâque, & ne lavoit jamais ſon ſac ; diſant, qu'il étoit ſuperflu de chercher de la propreté dans un cilice ; il ne quittoit ſa tunique que quand elle étoit tout-à-fait uſée. De tems en tems il changeoit ſa nourriture ; mais pendant plus de trente ans ce fut ſix onces de pain d'orge avec des herbes un peu cuites, & ſur la fin un breuvage de farine & d'herbes pilées du poids de cinq onces. Avec cela il vêcut quatre-vingt ans, & mourut vers l'an 372.

X. Troubles des Donatiſtes. *ap. Euſ. x. hiſt. c. 6.*

L'empereur Conſtantin avoit donné ordre à Anulin proconſul d'Afrique, & à Patrice vicaire du prefet du prétoire, de s'informer de ceux qui troubloient la paix de l'égliſe catholique, & qui s'efforçoient de corrompre le peuple par leurs erreurs : c'étoient les Donatiſtes ; & écrivant à Cecilien évêque de Carthage, à la fin de la lettre que j'ai déja raportée, il lui marquoit de s'adreſſer aux mêmes juges pour avoir juſtice de ces inſenſez. En execution de cet ordre, Anulin les exhorta à la paix : mais

Sup. n. 2.

ap. Aug. ep. 88.

peu de jours après, quelques-uns du parti contraire à Cecilien, ayant assemblé du peuple avec eux, vinrent presenter au proconsul un paquet cacheté & un memoire ouvert, le priant instamment de les envoyer à la cour. Le paquet portoitpour titre: Memoire de l'église catholique touchant les crimes de Cecilien, presenté par le parti de Majorin. Le memoire ouvert & attaché à ce paquet contenoit ces mots: Nous vous prions, Constantin très-puissant empereur, vous qui êtes d'une race juste, dont le pere a été le seul entre les empereurs qui n'a point exercé la persécution: que puisque la Gaule est exempte de ce crime, vous nous fassiez donner des juges de Gaule, pour les differends que nous avons en Afrique avec les autres évêques Donné par Lucien, Digne, Nassutius, Capiton, Fidentius & les autres évêques du parti Majorin. *ap. Op. lib. 2.*

L'empereur ayant reçû ces memoires avec la rélation d'Anulin, lui écrivit d'envoyer Cecilien & ses adversaires, chacun avec dix clercs de son parti, pour se trouver à Rome dans le second d'Octobre, & y être jugez par des évêques. Anulin executa cet ordre, & en rendit compte à l'empereur qui écrivit aussi au pape Miltiade, & aux évêques de Gaule & d'Italie, pour s'assembler à Rome le même jour; & leur envoya tous les memoires & les papiers qu'Anulin lui avoit envoyé sur ce sujet. La lettre au pape est aussi adressée à Marc, que l'on croit être celui qui fut pape après S. Silvestre. L'empereur y dit: J'ai jugé à propos que Cecilien aille à Rome avec dix évêques de ceux qui l'accusent, & dix autres *ap. Aug. col. 3. c. 318. brev. d. 3. c. 12.* *ap. Eus. x. hist. c. 5.*

AN. 313.

qu'il croira neceſſaire, pour ſa cauſe : afin qu'en preſence de vous, de Reticius, de Materne & de Marin vos collegues, à qui j'ai donné ordre de ſe rendre en diligence à Rome pour ce ſujet : il puiſſe être entendu comme vous ſavez qu'il convient à la très-ſainte loi. Reticius & les deux autres étoient les évêques de Gaule.

XI. Concile de Rome. *Optat. l. 1. coll. 3. Carth. Aug. Ep. 172.*

Cecilien avec les dix évêques catholiques, & les dix de l'autre parti, qui avoient à leur tête Donat des Caſes-noires, ſe trouverent à Rome au jour nommé, & le concile s'aſſembla dans le palais de l'imperatrice Fauſta, nommé la maiſon de Latran, ce même jour ſecond d'Octobre 313. qui étoit un vendredi. Le pape Miltiade préſidoit : Enſuite étoient aſſis les trois évêques Gaulois, Reticius d'Autun, Materne de Cologue, Marin d'Arles : puis quinze évêques Italiens, Merocles de Milan, Stemnius de Rimini, Felix de Florence, Gaudence de Piſe, Proterius de Capouë, Theophile de Benevent, Savin de Terracine, Second de Preneſte, Maxime d'Oſtie, & quelques autres, faiſant en tout dix-neuf évêques, le pape compris. L'ordre de cette ſéance eſt remarquable, particulierement en ce que les trois évêques Gaulois y tiennent le premier rang; & qu'entre les Italiens, les évêques d'Oſtie & de Preneſte, quoique ſuffragans du pape, n'ont point de rang particulier. On travailla trois jours durant avec des notaires qui rédigeoient en même tems les actes, c'eſt à-dire le procès-verbal. Le premier jour les juges informerent, qui étoient les accuſateurs & les témoins contre Cecilien. Les évêques du

AN. 313.

parti de Majorin preſenterent un memoire d'accuſations donné contre lui par ceux de ſon parti; & ſous ce prétexte ils prétendirent, que tout le peuple de Carthage l'avoit accuſé. Mais les juges n'eurent point d'égard à ce memoire, parce qu'il ne contenoit que des cris confus d'une multitude, ſans accuſateur certain. Ils demandoient des témoins & des perſonnes qui vouluſſent ſoutenir l'accuſation en leur nom: mais ceux que Donat & les autres évêques du parti de Majorin, produiſirent comme accuſateurs & comme témoins, declarerent qu'ils n'avoient rien à dire contre Cecilien.

Enſuite Cecilien accuſa Donat d'avoir commencé le ſchiſme à Carthage du vivant de Menſurius, d'avoir rebaptiſé, d'avoir impoſé de nouveau les mains à des évêques tombez dans la perſecution. Enfin, dit-il, Donat & ſes collegues ont ſouſtrait les accuſateurs & les témoins, qu'eux-mêmes avoient amenez d'Afrique contre moi, tant leur calomnie étoit évidente. Donat confeſſa qu'il avoit rebaptiſé & impoſé les mains aux évêques tombez; & promit de repreſenter les perſonnes neceſſaires à cette cauſe, qu'on l'accuſoit d'avoir ſouſtraites. Mais après l'avoir promis deux fois, il ſe retira, & n'oſa plus lui-même ſe preſenter au concile, craignant que les crimes qu'il avoit confeſſez ne le fiſſent condamner preſent, lui qui étoit venu de ſi loin pour faire condamner Cecilien. Le ſecond jour quelques-uns donnerent un libelle de dénonciation contre Cecilien. On examina les perſonnes qui l'avoient donné, & les chefs d'accuſation qu'il contenoit; mais il ne ſe trouva rien de prouvé.

AN. 313.

Le troiſiéme jour on examina le concile tenu à Carthage par ſoixante dix évêques qui avoient condamné Cecilien & ſes ordinateurs. C'étoit le grand fort de ſes adverſaires: ils faiſoient ſonner bien haut ce grand nombre d'évêques; & qu'étant tous du pays, ils avoient jugé avec grande connoiſſance de cauſe. Mais Miltiade & les autres évêques du concile de Rome n'eurent aucun égard au concile de Carthage, parce que Cecilien y avoit été condamné abſent & ſans être entendu. Or il rendoit de bonnes raiſons pour ne s'y être pas preſenté. Il ſavoit que ces évêques avoient été appellez à Carthage par ſes adverſaires qui logeoient chez eux, & concertoient tous avec eux. Il ſavoit les menaces de Purpurius évêque de Limate, dont la violence étoit connuë. Les évêques du concile de Rome jugerent donc que tout ce qui avoit été traité en ce concile de Carthage, étoit encore en ſon entier: ſavoir, ſi Felix d'Aptonge étoit traditeur, ou quelque autre de ceux qui avoient ordonné Cecilien. Mais ils trouverent cette queſtion difficile & inutile. Elle étoit difficile, parce qu'il y avoit des témoins à interroger, des actes à examiner, & que Cecilien accuſoit ſes accuſateurs du même crime, d'avoir livré les ſaintes écritures, à cauſe du concile de Cirthe, où ils l'avoient confeſſé. D'ailleurs il étoit inutile d'examiner ſi Felix étoit traditeur; puiſque quand il l'eut été, il ne s'enſuivoit pas que l'ordination de Cecilien fut nulle: car la maxime étoit conſtante, qu'un évêque tant qu'il étoit en place ſans être condamné ni dépoſé par un jugement eccleſiaſtique, peut legitimement faire

Sup. l. XI. n. 13.

des ordinations, & toutes les autres fonctions épiſcopales.

Les évêques du concile de Rome, crurent donc ne devoir point toucher à cette queſtion, de peur d'exciter de nouveaux troubles dans l'égliſe d'Afrique, au lieu de la pacifier. Ils declarerent Cecilien innocent, & approuverent ſon ordination; mais ils ne ſéparerent pas de leur communion les évêques qui avoient condamné Cecilien, ni ceux qui avoient été envoyez pour l'accuſer. Donat des Caſes-noires fut le ſeul qu'ils condamnerent, comme auteur de tout le mal, convaincu de grands crimes, par ſa propre confeſſion. On laiſſa le choix aux autres, de demeurer dans leurs ſiéges, quoi qu'ordonnez par Majorin hors de l'égliſe, à la charge de renoncer au ſchiſme. Enſorte que dans tous les lieux où il ſe trouveroit deux évêques, l'un ordonné par Cecilien, l'autre par Majorin, on conſerveroit celui qui ſeroit ordonné le premier, & on pourvoiroit l'autre d'une autre égliſe. *Aug. ep 50.*

Voilà le jugement du concile de Rome, où l'on voit une diſcretion ſinguliere, & un exemple remarquable de diſpenſe contre la rigueur des regles, pour le bien de la paix. En ce concile chaque évêque dit ſon avis, ſelon la coutume, & le pape Miltiade conclut l'action, diſant le ſien en ces termes: Puiſqu'il eſt conſtant que Cecilien n'a point été accuſé par ceux qui étoient venus avec Donat, comme ils l'avoient promis, & qu'il n'a été convaincu par Donat ſur aucun chef; je ſuis d'avis qu'il ſoit conſervé en tous ſes droits, dans la communion

AN. 314.

ecclesiastique. Nous n'avons pas le reste de la sentence sur les autres chefs. Le pape & les autres évêques rendirent compte à l'empereur Constantin de ce jugement, lui envoïant les actes du concile ; & lui manderent que les accusateurs de Cecilien étoient aussi-tôt retournez en Afrique. Le pape Miltiade ou Melchiade mourut trois mois après, le dixiéme de Janvier l'an 314. aïant tenu le saint siege deux ans & demi; & Silvestre lui succeda le trente-uniéme du même mois de Janvier.

Const. ep. ad Elas. Chr. Damas. Pagi an. 313. n. 13.

Optat. lib. 1.

Donat des Cases-noires demanda qu'il lui fut permis de retourner en Afrique, à la charge de ne point aller à Carthage. Un nommé Philumene, qui sollicitoit l'empereur pour lui, demanda aussi que pour le bien de la paix, Cecilien fût retenu à Bresse en Italie ; ce qui fut fait. Cependant on envoïa en Afrique deux évêques Eunomius & Olympius, qui demeurerent quarante jours à Carthage, pour déclarer où étoit l'église catholique ; mais le parti de Donat vouloit l'empêcher, & tous les jours il y avoit du tumulte. Enfin Eunomius & Olympius prononcerent que l'église catholique étoit celle qui étoit répanduë par tout le monde, & que le jugement donné à Rome par les dix-neuf évêques, ne pouvoit être infirmé. Ainsi ils communiquerent avec le clergé de Cecilien, & s'en revinrent, après avoir dressé des actes de toute leur procedure; cependant Donat vint à Carthage contre sa parole; ce que Cecilien ayant appris, il revint aussi en diligence à son troupeau. Ainsi la division recommença entre les deux partis.

Les

Les Donatiſtes revinrent à l'empereur ; ſoûtenant toûjours que Cecilien étoit indigne des fonctions du ſacerdoée. Il leur repreſenta que la cauſe avoit été terminée à Rome par des juges irreprochables ; mais ils croïent, qu'elle n'avoit pas été entendue toute entiere ; & que des évêques en petit nombre s'étoient enfermez en un lieu, & avoient jugé ce qu'ils avoient voulu avec précipitation. Le pretexte de dire que la cauſe n'avoit pas été oüie toute entiere, étoit l'affaire de Felix d'Aptonge, que le concile de Rome n'avoit pas voulu examiner.

AN. 314.
Conſtant. epiſt. ad El. f & ad Chreſt

Pour y ſatisfaire, Conſtantin écrivit à Verus ou Verin vicaire du prefet du pretoire en Afrique, pour en prendre connoiſſance. Verin étant malade, Elien proconſul d'Afrique executa l'ordre, & interrogea tous ceux qui pouvoient avoir connoiſſance du fait en queſtion ; ſavoir ſi Felix évêque d'Aptonge avoit livré les ſaintes écritures pendant la perſecution. Il fit venir Claude Saturien, qui avoit été curateur de la république d'Aptonge, l'année de la perſecution, c'eſt-à-dire en 303. Alfius Cecilien qui avoit été magiſtrat, c'eſt-à-dire duumvir la même année : Callidius Gratien, qui étoit curateur cette année 314. Superius ſoldat ſtationaire : Ingentius greffier accuſé d'avoir falſifié une lettre d'Alfius Cecilien à Felix : Solon ſerviteur public & quelques autres. Le proconſul Elien les interrogea le quinziéme des calendes de Mars, ſous le conſulat de Voluſien & d'Annien, c'eſt-à-dire le quinziéme de Fevrier 314. Nous avons une grande partie de ſon procés verbal, où après la lecture de quelques actes, un officier

XII. Juſtifiacation de Felix d'Aptonge

Aug. poſt. coll. c. 33. Miſcell. Baluz. tom. 2.

AN. 314.

du proconsul nommé Agelas, du nombre apparremment de ceux que l'on nommoit excepteurs, parle ainsi :

Il y a d'autres lettres nécessaires en cette affaire, il importe de les lire. Le proconsul Elien dit : Lis-en en presence de Cecilien, afin qu'il reconnoisse s'il les a dictées. Agesilas lût un acte fait a Carthage en ces termes : En jugement devant Aurelius Didymus Speretius sacrificateur de Jupiter & duumvir de Carthage : Maxime dit : Je parle au nom des anciens du peuple Chrétien de la loi catholique ; c'étoit toutefois les Donatistes. Il continuë : Il faudra poursuivre devant les empereurs contre Cecilien & Felix, qui veulent usurper le gouvernement de la religion. On cherche les preuves de leurs crimes. Car la persécution étant ordonnée contre les Chrétiens, c'est-à-dire, qu'ils sacrifiassent, ou qu'ils donnassent à brûler toutes les écritures qu'ils avoient ; Alfius Cecilien que vous voïez present étoit alors magistrat. Sa charge l'obligeoit d'executer l'ordre du proconsul, pour contraindre tout le monde à sacrifier & à livrer les écritures. Vous voyez qu'il est vieux & qu'il ne peut aller à la Cour, je vous prie qu'il déclare devant vous, s'il a écrit des lettres de la convention qu'il avoit faite sur ce sujet, & si le contenu de ses lettres est veritable ; afin que l'on en puisse découvrir la verité devant l'empereur. Comme Cecilien étoit present, le duumvir Speretius lui dit : Avez-vous oüi cette requisition ?

Alfius Cecilien dit : J'étois à Zama pour acheter des livres avec Saturnin Quand nous y fûmes

arrivez, les chrétiens mêmes envoyerent vers moi au pretoire, pour me dire : Avez-vous reçû l'ordre de l'empereur ? Non dis-je, mais j'en ai déja vû des copies : & à Zama & à Furnes j'ai vû abattre des égliſes & brûler des écritures. Donnez donc les écritures ſi vous en avez, pour obéïr à l'ordre de l'empereur. Alors ils envoyerent à la maiſon de l'évêque Felix, pour en tirer les écritures & les brûler. Galatius vint avec nous, au lieu où ils avoient accoûtumé de celebrer leurs prieres. Nous en emportâmes la chaire, des lettres miſſives & les portes & tout fut brûlé ſuivant l'ordre de l'empereur. Et comme nous eûmes envoyé à la maiſon de l'évêque Felix, les officiers publics nous rapporterent qu'il étoit abſent. Il eſt vrai que depuis, Ingentius ſcribe d'Augentius avec qui j'ai exercé l'édilité, m'étant venu trouver, j'ai dicté à Augentius une lettre pour le même évêque Felix. AN. 314.

Maxime dit : Que la lettre lui ſoit repreſentée, afin qu'il la reconnoiſſe. Cecilien répondit : C'eſt la même. Maxime dit : Puiſqu'il a reconnu ſa lettre, je vais la lire, & je prie qu'elle ſoit inſerée dans les actes tout au long. Il lût ainſi : Cecilien à ſon pere Felix, ſalut. Ingentius étant venu trouver mon collegue Augentius ſon ami, pour lui demander ſi dans l'année de mon duumvirat on a brûlé quelques écritures de vôtre loi, ſuivant l'ordonnance de l'empereu : j'ai dit que je ne ſai autre choſe, ſinon que Galatius un des vôtres, a tiré publiquement de l'égliſe des lettres miſſives. Je ſouhaite, mon cher pere, que vous ſoyez long-tems en bonne ſanté.

AN. 314. C'étoit la fin de la lettre ; mais on y avoit ajoûté ce qui ſuit, faiſant toûjours parler Cecilien à Felix : Vous me dites : Prenez la clef & emportez les livres que vous trouverez ſur la chaire & ſur la pierre, c'eſt-à-dire apparemment ſur l'autel ; mais prenez-garde que les officiers n'emporte l'huile & le bled. Je vous dis : Ne ſçavez vous pas que l'on abbat la maiſon où on trouve des écritures ? vous me dites : Que ferons-nous donc ? Je vous dis : Que quelqu'un de vous les porte dans la place, où vous faites vos prieres, j'y viendrai avec les officiers & les emporterai. Nous y vînmes en effet, nous emportâmes tout, ſuivant la convention, & nous les brûlâmes, ſuivant l'ordre de l'empereur. Par cette lettre de Cecilien, les Donatiſtes prétendoient prouver que Felix évêque d'Aptonge étoit traditeur. Maxime l'ayant lûe, dit : Puiſque la lettre a été lûë, & qu'il reconnoît l'avoir envoïée, je demande acte de ce qu'il a dit : Speretius Duumvir dit : Ce que vous avez dit eſt écrit.

Après la lecture de cet acte, fait à Carthage devant Speretius, Ageſilas dit devant le proconſul Elien : Cecilien vient de reconnoître ſa lettre, & dit : que ce qu'on a lû à la fin eſt faux. Cecilien dit : Seigneur, j'ai dicté juſques à ces mots : Je ſouhaite, mon chere pere, que vous ſoyez en bonne ſanté. C'étoit en effet la concluſion ordinaire des lettres. Apronien qui parloit pour les catholiques, dit : C'eſt ainſi que ceux qui n'ont pas voulu s'unir à l'égliſe catholique, ont toûjours agi par des fauſſetez & des impietez, en intimidant, en joüant la

comedie. Pendant que Paulin étoit vicaire d'Afrique, on ſuborna un particulier, qui faiſoit le courrier, & venoit aux catholiques pour les épouvanter: la fourbe fut découverte: on vouloit impoſer au ſaint évêque Felix, d'avoir livré & brûlé lés écritures. Ingentius auſſi ne cherchant qu'à nuire au ſaint évêque Cecilien, a été apoſté, pour venir avec des lettres prétenduës de l'évêque Felix au duumvir. Cecilien, feignant d'être envoyé vers lui par Felix: Je dirai les propres mots qu'il a employez pour cette fiction. Le proconſul dit: Dis-les. AN. 314.

Apronien dit: Il a fait dire à Felix: Dites à mon ami Cecilien: J'ai reçû onze volumes des livres divins de grand prix, & parce qu'à preſent on me les veut faire rendre, dites que vous les avez brûlez pendant que vous étiez en charge. C'eſt donc ſurquoi il faut interroger Ingentius; comment le tout a été forgé & machiné, comment il a voulu circonvenir le magiſtrat & le faire mentir, pour donner atteinte à la réputation de Felix, & par conſequent à l'honneur de Cecilien & à ſon ordination. Qu'il diſe qui l'a envoyé; car il eſt comme un député de nos adverſaires, par la Mauritanie & la Numidie.

Comme Ingentius étoit preſent, le proconſul Elien lui dit: Par l'ordre de qui t'es-tu chargé de faire ce qu'on te reproche? Où? dit Ingentius. Le proconſul dit: Puiſque tu fais ſemblant de ne pas entendre ce qu'on te demande, je le dirai plus clairement. Qui t'a envoyé au magiſtrat Cecilien? Ingentius dit: Perſonne ne m'y a envoyé. Le pro-

AN. 314. conſul dit : Comment donc y es-tu venu ? Ingentius dit ; On traitoit l'affaire de Maur évêque d'Utique qui avoit acheté l'épiſcopat. Felix évêque d'Aptonge vint à la ville, & dit : Que perſonne ne communique avec lui, parce qu'il a fait une fauſſete. Je lui dis : Ni avec lui ni avec toi, qui es un traditeur. Car j'étois faché de l'affaire de Maur, qui étoit mon hôte, & avec qui j'avois communiqué en païs étranger, quand je fuyois la perſecution. Depuis je menai avec moi trois anciens dans le païs de Felix, afin qu'ils viſſent s'il étoit veritablement traditeur ou non. Apronien dit : ce n'eſt pas ainſi qu'il eſt venu vers Cecilien pour s'informer de lui. Le proconſul dit à Cecilien : comment Ingentius eſt-il venu vers vous ? Cecilien répondit : Il vint chez moi. Je dinois avec mes ouvriers. Il s'arrêta à la porte, en diſant : Où eſt Cecilien ? Je répondis : Il eſt ici. Qu'y a-t'il ? tout va-t'il bien ? Oüi, dit-il. Je lui dis : Voulez-vous dîner avec nous. Il me dit : Je vais revenir. Il revient ſeul & commence à me dire : Je ſuis chargé de m'informer ſi on a brulé des écritures l'année de vôtre duumvirat. Je lui dis : tu m'incommodes, tu es un eſpion, retire-toi. Il revint avec mon collegue, avec qui j'ai été édile, c'étoit Augentius, qui me dit : Felix nôtre évêque a envoyé cet homme, afin que vous lui écriviez. C'eſt qu'il a reçû des livres de prix qu'il voudroit ne pas rendre. Ecrivez-lui qu'ils ont été brulez l'année de vôtre duumvirat : Je lui dis. Eſt-ce là la bonne foi des Chrétiens.

Ingentius ſe ſentant alors preſſé, dit au procon-

ful ; Seigneur qu'Augentius vienne auſſi. J'ai mon honneur à garder, & nous avons ſes lettres. Le proconſul dit à Ingentius : Tu es convaincu d'ailleurs. Puis il dit à ſes officiers qu'on l'attache, & enſuite : Qu'on le ſuſpende. C'étoit pour lui donner la queſtion. Puis il dit à Cecilien : Comment Ingentius eſt-il venu vers vous ? Cecilien répondit : Il me dit : Nôtre évêque Felix m'a envoïé ici, afin que vous lui écriviez. Il y a, dit-il ; un certain miſerable, qui a chez moi des livres trés précieux, & que je ne veux pas rendre. Ecrivez-moi qu'ils ont été brûlez, afin que je les garde. Je dis alors : Eſt-ce là la bonne foi d'un Chrétien ; & je commençai à le reprendre. Mon collegue me dit : écrivez à nôtre évêque Felix. Je dictai donc la lettre, & il paroît juſques où je l'ai dictée. Il ſemble que Cecilien ne ſavoit pas écrire.

AN. 314.

XIII. Ingentius convaincu de faux.

Le proconſul dit : Ecoutez ſans crainte la lecture de vôtre lettre. Ageſilas la lût, comme elle eſt ci-deſſus inſerée dans l'acte de Speretius duumvir de Carthage. Quand il eut lû ces mots : Je ſouhaite, mon cher pere, que vous ſoïez en bonne ſanté ; le proconſul dit à Cecilien : Vous avez dicté juſques-là ? Oüi, répondit-il, le reſte eſt faux. Ageſilas continua de lire le reſte, comme il eſt ci-deſſus : & Cecilien dit encore : Cela eſt faux, ma lettre ne va que juſques à ces mots : Je ſouhaite mon cher pere, que vous ſoïez en bonne ſanté. Le proconſul dit : Qui croïez-vous qui a ajouté à vôtre lettre ? Cecilien dit : C'eſt Ingentius. Le proconſul dit : Vôtre déclaration eſt dans les actes.

AN. 314.

Puis il dit à Ingentius : Tu vas être tourmenté : ne ments pas. Ingentius dit : J'ai failli, c'eſt moi qui ai ajoûté à cette lettre, étant faché à cauſe de Maur mon ami. Le poconſul dit : Les empereurs Conſtantin le grand & Licinius ont la bonté de favoriſer les chrétiens ; mais ce n'eſt pas pour corrompre la diſcipline, c'eſt au contraire, afin que cette religion ſoit obſervée. Ne te flattes donc pas pour me dire que tu es decurion, & que tu ne dois point être mis à la queſtion : tu y ſeras mis pour t'empêcher de mentir, ce qui ne convient point aux chrétiens comme l'on ſait. Dis donc tout ſimplement, pour éviter les tourmens. Ingentius dit : Je l'ai déja confeſſé ſans torture. Alors Apronien dit au proconſul : Ayez la bonté de lui demander par quelle autorité, par quel artifice, avec quelle fureur il a parcouru toute la Mauritanie, & même la Numidie ? Comment-il a excité ſedition dans l'égliſe catholique ? Le proconſul dit à Ingentius : As-tu été en Numidie ? Il répondit : Non, Seigneur : qu'on le prouve. Le proconſul ajoûta : Ni en Mauritanie ; Ingentius répondit : J'y ai été pour trafiquer. Apronien dit : Il ment en cela même, Seigneur, en diſant qu'il a été en Mauritanie, ſans aller en Numidie ; car ce n'eſt que par la Numidie que l'on va en Mauritanie. Le proconſul dit à Ingentius : De quelle condition es-tu ? Ingentius répondit : Je ſuis decurion de Zique. Le proconſul dit aux officiers : Deſcendez-le. Puis il dit à Cecilien, pour l'éprouver : Ce que vous avez dit eſt faux. Cecilien répondit : Non, Seigneur. Faites venir celui qui a écrit la

lettre

lettre, c'eſt ſon ami, il dira juſques où je l'ai dictée. AN. 314.
Le proconſul dit: Qui eſt celui que vous voulez qui vienne? Cecilien dit: C'eſt Augentius avec qui j'ai été édile, c'eſt lui qui a écrit la lettre; il n'y a que lui par qui je puiſſe prouver juſques où je l'ai dictée: Il le peut dire. Le proconſul dit: Il eſt donc conſtant que la lettre eſt fauſſe? Cecilien répondit: Oüi, ſeigneur, je ne ments point, ſur ma vie. Le proconſul dit: Puiſque vous avez été duumvir en votre ville, il faut ajoûter foi à vos paroles. Apronien dit: Cela ne leur eſt pas nouveau; ils ont ajoûté aux actes ce qu'ils ont voulu, ils en font métier.

Le proconſul dit: La déclaration de Cecilien qui dit que les actes ont été falſifiez, & que l'on a beaucoup ajoûté à ſa lettre, fait voir manifeſtement à quel deſſein Ingentius l'a fait: qu'il ſoit donc mis en priſon; car il faut l'interroger plus rigoureuſement. Quant au ſaint évêque Felix, il eſt manifeſte qu'il eſt innocent d'avoir brûlé les écritures divines; puiſque perſonne n'a pû prouver, qu'il les ait ſeulement livrées. Car il paroît par tous les interrogatoires, qu'il n'y a point eû d'écritures divines trouvées gâtées ou brûlées: Que le ſaint évêque Felix n'a point été preſent, n'a rien fait faire de ſemblable, & n'en a pas même eu connoiſſance. Ageſilas dit: Qu'ordonne votre grandeur de ceux qui ſont venus pour l'inſtruire? Le proconſul Elien dit: Qu'ils retournent chez eux. Il envoya à l'empereur une relation de tout ce qu'il avoit fait en cette cauſe, avec les actes; & Conſtantin écrivit enſuite à Probien

Aug. coll. d. 3. c. 559.

AN. 314. proconſul d'Afrique ſucceſſeur d'Elien, de lui envoyer à ſa cour Ingentius le fauſſaire ſous bonne garde, pour fermer la bouche aux accuſateurs de l'évêque Cecilien.

Epiſt. Conſtant. ad Prod.

XIV. Concile d'Arles.

Cependant fatigué par les plaintes des Donatiſtes, qui diſoient toûjours que le concile de Rome n'avoit pas été aſſez nombreux; & voulant leur ôter tout pretexte de tumulte, il reſolut de faire aſſembler un plus grand concile, & dans les Gaules comme ils déſiroient, c'eſt-à-dire, en la ville d'Arles.

Epiſt. ad Ablav. Il écrivit donc à Ablavius ou Elaſus vicaire d'Afrique qui étoit chrétien; lui ordonnant de faire venir Cecilien, quelques perſonnes qu'il choiſiroit, & d'autres évêques de toutes les provinces d'Afrique: ſavoir de la Proconſulaire, de la Byzacene, de celle de Tripoli, des Numidies & des Mauritanies, avec ceux que chacun choiſiroit, quelques-uns auſſi du parti contraire à Cecilien; & de donner à chacun de ces évêques des lettres pour faire le voyage aux dépens du public, les faiſant venir par terre autant qu'il ſe pouvoit, c'eſt-à-dire par la Mauritanie &

Euſ. x. hiſt. c. 5. l'Eſpagne. L'empereur écrivit auſſi aux évêques; & nous avons la lettre adreſſée à Chreſtus évêque de Syracuſe en Sicile, qui porte: Comme nous avons ordonné à pluſieurs évêques de divers lieux de s'aſſembler en la ville d'Arles dans le premier d'Août, nous avons auſſi jugé à propos de vous écrire, afin que vous preniez une voiture publique, par l'ordre de Latronien correcteur de Sicile, avec deux perſonnes du ſecond ordre à votre choix, & trois valets pour vous ſervir pendant le chemin; & que vous

vous trouviez au même lieu dans le jour marqué. On exprimoit dans ces lettres le nombre des personnes, parce que durant le voyage on leur fourniſſoit aux dépens du public, la voiture, le logement & la nourriture. Chreſtus au lieu de deux prêtres, ne mena avec lui qu'un diacre nommé Florus. Par cette lettre on peut juger de celles qui furent écrites aux autres évêques; car c'étoit apparemment une lettre circulaire, où l'on ne changeoit que les noms des évêques & des gouverneurs. On croit que le pape étoit invité à ce concile, puiſqu'il y envoya ſes legats.

AN. 314.

Subſcr. Conc. Arel.

Valeſ. de ſchiſm. c. 9.

Les évêques s'aſſemblerent donc à la ville d'Arles au jour nommé, le premier Août de cette année 314. Le nombre des Gaulois étoit le plus grand: on en voit ſeize dans les ſouſcriptions, entre leſquels ſont les trois qui avoient aſſiſté au concile de Rome. Il y eut au moins trente-trois évêques à ce concile, & quelques abſens y envoyerent des prêtres à leur place. Pluſieurs égliſes de Gaule y ſont marquées, entre autres Arles, Marſeille, Vienne, Lyon, Autun, Reims, Tréves, Cologne, Roüen & Bordeaux. Dans la grande Bretagne, Yorc & Londres. Il y a quelques Italiens, pluſieurs Eſpagnols & pluſieurs Africains. Marin évéque d'Arles étoit accompagné d'un prêtre & de quatre diacres: les legats que le pape S. Silveſtre avoit envoyez de Rome, étoient deux prêtres, Claudien & Vitus, & deux diacres, Eugene & Cyriaque.

On examina d'abord la cauſe de Cecilien évêque de Carthage. Les Donatiſtes avançoient con-

AN. 314.

Amg. brev. coll. 3. Acta SS. Dativi, &c.

tre lui deux chefs d'accuſation ; l'un perſonnel, qu'étant encore diacre pendant la perſecution, il étoit allé par ordre de l'évêque Menſurius, à la porte de la priſon, avec des foüets & une troupe de gens armez, pour empêcher de porter de la nourriture aux martyrs qui y étoient enfermez. L'autre chef d'accuſation, étoit que les évêques ordinateurs de Cecilien avoient livré les écritures, entre autres Felix d'Aptonge. Les évêques du concile d'Arles, non plus que ceux du concile de Rome, ne trouverent aucunes preuves de ces accuſations : ainſi Cecilien fut encore abſous, & ſes accuſateurs condamnez. Mais avant de ſe ſéparer, les évêques du concile d'Arles firent des canons de diſcipline, qu'ils adreſſerent au pape ſaint Silveſtre avec une lettre ſynodale.

Elle porte en tête les noms de trente-trois évêques, dont Marin évêque d'Arles eſt le premier, ce qui fait croire qu'il préſidoit à ce concile. Les évêques diſent qu'ils y ont été amenez par la volonté de l'empereur ; & après avoir marqué qu'ils ont condamné les Donatiſtes, ils ajoûtent : Plût à Dieu, notre cher frere, que vous euſſiez aſſiſté à ce grand ſpectacle, leur condamnation en eût été plus ſevere, & notre joye plus grande : mais vous ne pouvez quitter ces lieux où les apôtres préſident, & où leur ſang rend continuellement gloire à Dieu. Nous n'avons pas crû toutefois devoir ſeulement traiter du ſujet pour lequel nous étions aſſemblez : nous avons fait divers reglemens, en preſence du S. Eſprit & de ſes anges, & ſuivant ſes mouvemens,

& nous avons crû que ſelon l'ancien uſage, c'étoit à vous principalement à les notifier aux autres: puiſque vous avez la plus grande part dans le gouvernement de l'égliſe. Les reglemens de ce concile ſont compris en vingt-deux canons. AN. 314.

XV. Canons du concile d'Arles.

Le premier porte, que la Pâque ſera obſervée par tout le monde en même jour, & que le pape en écrira des lettres à tous, ſuivant la coûtume. Ce reglement étoit neceſſaire à cauſe de ceux qui la celebroient encore le quatorziéme de la lune: & les évêques regardoient comme un grand mal la moindre diviſion dans la celebration du myſtere, qui eſt le fondement de notre ſalut. Il eſt dit que tous les miniſtres de l'égliſe demeureront dans les lieux où ils auront été ordonnez, & que s'ils les abandonnent pour aller ailleurs, ils ſeront dépoſez. Les clercs uſuriers ſeront excommuniez, ſuivant la loi de Dieu. Il eſt défendu aux diacres d'offrir, comme ils faiſoient en pluſieurs lieux. Les diacres de la ville épiſcopale ne doivent rien s'attribuer de ce qui appartient aux prêtres, ni le faire ſans leur participation. Quand un évêque étranger vient en une ville, on doit lui donner place pour offrir le ſaint ſacrifice. Aucun évêque ne doit s'attribuer d'ordonner tout ſeul des évêques, il doit en prendre avec lui ſept autres, ou trois tout au moins. Ceux qui ont été excommuniez ne peuvent rentrer dans la communion, qu'au même lieu où ils ont été privez, afin qu'aucun évêque ne ſoit foulé par ſon confrere.

Lib. IV. *n.* 45.
Supl. III. *n.* 43.
Can 2.
c. 21.
c. 12.
c. 15.
c. 18.
c. 19.
c. 20.
c. 16.
c. 17.

Ceux qui quittent les armes pendant la paix de *c.* 3. *v. Aubeſp.*

AN. 314. l'égliſe ſeront retranchez de la communion. Sous les empereurs chrétiens, les fideles n'avoient plus de raiſon de craindre la profeſſion des armes, comme ils faiſoient auparavant, à cauſe du péril de l'idolâtrie. Les fideles qui conduiſent des chariots dans le cirque, & les gens de theâtre tant qu'ils demeurent dans ces profeſſions, ſeront ſéparez de la communion. On voit les raiſons de ces canons dans le traité des ſpectacles de Tertullien, où il montre, qu'ils étoient tous fondez dans l'idolâtrie, & propres à corrompre les mœurs. Les gouverneurs de province qui ſont parvenus à ces charges étant fideles, doivent prendre comme les autres des lettres de communion de leur évêque: & l'évêque du lieu où ils exercent leur charge doit avoir ſoin d'eux, & peut les excommunier s'ils font quelque choſe contre la diſcipline. Il en eſt de même de tous ceux qui ont des charges publiques. Les chrétiens paſſant d'une province à l'autre, prenoient des lettres de leur évêque, pour montrer qu'ils étoient dans la communion de l'égliſe; & les Romains avoient pour maxime de ne point donner les charges aux naturels du païs. Parce qu'en Afrique la coûtume de rebaptiſer duroit encore: il eſt ordonné, que ſi quelque heretique vient à l'égliſe, on lui demande le ſymbole. Si l'on trouve qu'il ait été baptiſé au nom du Pere, du Fils & du ſaint Eſprit, on lui impoſera ſeulement les mains, afin qu'il reçoive le S. Eſprit, s'il ne répond pas ſuivant la foi de la Trinité, qu'on le baptiſe. Comme le prétexte du ſchiſme des Donatiſtes étoit d'accuſer les catholiques de ſouf-

c. 4.

c. 5.

Sup. l. v. *n.* 21,

c. 7.

V. Aubeſpina.

Cod. ut nulli atr. lib. 1. *tit.* 41.

c. 8.

frir les traditeurs : le concile ordonne que ceux qui AN. 314.
ſeront coupables d'avoir livré les écritures ou les va-
ſes ſacrez, ou déferé leurs freres, ſoient dépoſez de c. 13.
l'ordre du clergé, pourvû qu'ils en ſoient convain-
cus par des actes publics, non par de ſimples paro-
les. Que s'ils ont ordonné quelqu'un qui ſoit approu-
vé d'ailleurs, que cette ordination ne lui nuiſe point.
Ceci ſe rapporte manifeſtement à Cecilien. Le con-
cile ajoûte : Et parce que pluſieurs réſiſtent à la
regle de l'égliſe, & prétendent être admis à accu-
ſer avec des témoins corrompus par argent, qu'ils
ne ſoient point reçûs, ſinon à prouver par des ac-
tes publics, comme il a été dit. Cela regarde les ca-
lomnies des Donatiſtes. Et encore : Ceux qui ac- c. 14.
cuſent leurs freres à faux, ne receveront la commu-
nion qu'à la mort.

Ceux qui après avoir apoſtaſié ne ſe repreſen- c. 22.
tent point à l'égliſe, pas même pour demander la V. conc. Eliber.
penitence ; & qui demandent la communion étant c. 46.
malades, on la leur doit refuſer, ſi ce n'eſt qu'ils re-
viennent en ſanté, & faſſent des fruits dignes de pe- Cyp. ep. ad Anon.
nitence. On ne ſe fioit pas alors à ces converſions
excitées par la ſeule crainte de la mort. Les filles c. 11.
chrétiennes qui épouſent des payens, ſeront quelque
tems ſéparées de la communion. Les maris chrétiens c. 10.
& jeunes, qui ſurprennent leurs femmes en adul-
tere, & à qui par conſequent il eſt défendu de ſe
remarier, ſeront exhortez, autant qu'il ſera poſſi-
ble, de ne point prendre d'autres femmes du vivant
des leurs, quoiqu'adulteres. On ne parle ici que
d'exhortation, parce que les loix civiles permet-

AN. 314. toient de se remarier après le divorce, & quoique l'église ne les suivit pas, en ce qui étoit contraire à l'évangile, elle usoit de condescendance, pour ne les pas contredire ouvertement. Voilà les canons du concile d'Arles.

XVI. Concile d'Ancyre. *Euſ. x. c.*

On raporte au même tems le concile d'Ancyre & le concile de Neocesarée, celebres par leurs canons; & il est certain que les conciles furent frequens dans ces commencemens de la liberté de l'église. Ancyre étoit métropole de la Galatie, & Marcel en étoit alors évêque; on en marque dix-sept qui assisterent avec lui à ce concile: entre autres, Vital d'Antioche, Agricola de Cesarée en Palestine, successeur du martyr Agapius, & predecesseur d'Eusebe l'historien, Leonce de Cesarée en Capadoce, Longin de Neocesarée dans le Pont, Narcisse de Neroniade en Cilicie, Loup de Tarse, Pierre d'Icone en Lycaonie, Basile d'Amassée sur l'Hellespont, depuis martyr, Eustolius de Nicomedie, successeur du martyr Anthime. Ce concile fit vingt-cinq canons, dont les premiers regardent ceux qui étoient tombez dans la persecution, qui ne venoit que de finir en Orient.

Suscrip. conc. Ancyr.

Sup. n. 3.

Can. 1. Les prêtres qui avoient sacrifié aux idoles, & qui étoient revenus au combat de bonne foi & sans artifice, on leur conserve l'honneur & le droit d'être assis dans l'église auprès de l'évêque; mais on leur défend d'offrir, de prêcher, ni de faire aucune fonction sacerdotale. On ordonne le même pour les

c. 2. diacres; mais on permet aux évêques d'ajoûter ou diminuer, selon la ferveur de la penitence. Les paroles

roles dont uſe le concile pour diſtinguer les fonctions des prêtres & des diacres, ſont remarquables. A l'égard des prêtres il dit, offrir & prêcher, ou faire l'homelie ; à l'égard des diacres, il dit, preſenter l'offrande & annoncer, parce qu'ils faiſoient dans l'égliſe, ce que faiſoient les crieurs publics dans les aſſemblées profanes. Ceux qui ont fui, & ont été pris ou trahis par leurs domeſtiques, qui ont perdu leurs biens, ſouffert les tourmens ou la priſon, à qui l'on a mis par force de l'encens dans leurs mains, ou des viandes immolées dans la bouche, tandis qu'ils crioient qu'ils étoient chrétiens, & qui ont depuis témoigné leur douleur par leur habit & leur maniere de vivre : Ceux-là étant exemts de peché ne doivent point être privez de la communion ; & ſi quelques-uns les en ont privez par ignorance ou par trop d'exactitude, qu'ils ſoient reçûs ſans délais. Ceci eſt égal pour les clercs & pour les laïques. Même les laïques qui ſe trouvent en ce cas, pourront être promûs aux ordres, ſi leur vie précedente eſt ſans reproche : On pourra auſſi admetrre aux ordres c. 12.
les catecumenes qui ont ſacrifié avant leur baptême.

Ceux qui après avoir ſacrifié par force, ont encore c. 4.
participé au feſtin des idoles; s'ils y ont été en habit de fête, & témoignant de la joïe, ils ſeront pendant un an auditeurs, proſternez pendant trois ans, deux ans participant ſeulement aux prieres, & enſuite ils ſeront reçûs à la communion parfaite. Mais s'ils ont aſ- c. 5.
ſiſté à ce feſtin en habit de deüil, & quoiqu'ils aïent mangé, n'ont fait que pleurer pendant tout le repas :

après qu'ils auront été trois ans prosternez, ils seront admis aux prieres sans offrir. Que s'ils n'ont point mangé, ils ne seront prosternez que deux ans; demeureront un an sans offrir, & au bout des trois
c. 6. ans auront la communion parfaite. Mais les évêques auront le pouvoir d'allonger ou d'abreger ce tems, & d'user d'indulgence selon la maniere dont les penitens se conduiront, pendant le tems de leur penitence devant & après. Ceux qui ont sacrifié cedant à la simple menace du supplice, de la perte de leurs biens ou de l'exil; & qui n'ayant point fait de penitence jusques à present, viennent à l'occasion du concile, témoignant vouloir se convertir; on les recevra auditeurs jusques au grand jour de Pâque; ensuite ils seront trois ans prosternez, après deux ans ils communiqueront sans offrir, & toute la penitence sera de six ans. Ceux qui auront été reçûs à penitence avant ce concile, leurs six années courront desors. Ceux qui seront en peril de mort, seront reçûs suivant la regle.
c. 7. Ceux qui à une fête profane ont mangé dans le lieu destiné aux payens, mais des viandes qu'ils y
c. 8. avoient eux-mêmes apportées, seront reçûs après avoir été prosternez deux ans. Ceux qui ont sacrifié par force deux & trois fois, seront quatre ans prosternez, deux ans sans offrir, & on les recevra la
c. 9. septiéme. Ceux qui non seulement ont apostasié, mais y ont contraint les freres, ou ont été cause de les y contraindre, seront trois ans auditeurs, six ans prosternez, un an sans offrir, dix ans en tout en penitence.

Les autres canons du concile d'Ancyre ſont ſur d'autres points de diſcipline. Les diacres qui à leur ordination ont proteſté qu'ils prétendoient ſe marier; s'ils l'ont fait enſuite, demeureront dans le miniſtere, puiſque l'évêque le leur a permis. S'ils n'ont rien dit dans leur ordination & ſe marient enſuite, ils ſeront privez du miniſtere. Encore aujourd'hui parmi nous les clercs ne font que tacitement le vœu de continence, en ne répondant rien à la declaration que l'evêque leur en fait au ſouſdiaconat. Il n'eſt pas permis aux chorévêques d'ordonner des prêtres ou des diacres; ni aux prêtres de la ville de rien faire en chaque dioceſe, ſans la permiſſion par écrit de l'évêque. Les chorévêques n'étoient, comme l'on croit, que des prêtres à qui l'évêque donnoit preſque toute ſon autorité pour la campagne. Les prêtres ou les diacres qui s'abſtiennent de manger de la chair, ſeront obligez au moins d'en goûter, & de ne pas refuſer les herbes cuites avec de la graiſſe, ſous peine d'être dépoſez. C'eſt à cauſe des heretiques, qui par ſuperſtition s'abſtenoient de la chair comme mauvaiſe. Si les prêtres pendant la vacance du ſiege ont vendu des biens de l'égliſe, elle y doit rentrer : mais c'eſt à l'évêque à juger s'il lui eſt plus avantageux de recevoir le prix, ou les fonds alienez. Ceux qui étant ordonnez évêques n'auront pas été reçûs par le peuple, auquel ils étoient deſtinez, & qui voudroient s'emparer d'un autre dioceſe, & y exciter des ſéditions contre l'évêque établi, ſeront ſéparez de la communion. S'ils veulent conſerver leurs ſéances entre les prêtres où ils étoient au-

c. 13. ex edit. Dionyſ. & Iſid.

c. 14.

c. 15.

c. 18.

paravant, on leur laiſſera cet honneur, mais s'ils y excitent des ſéditions contre les évêques; ils ſeront privez même de l'honneur de la prêtriſe & excommuniez.

c. 11. Les filles qui auront été enlevées après les fiançailles, doivent être renduës à leurs fiancez, quand même les raviſſeurs en auroient abuſé. Ceux qui
c. 19. manquent à la promeſſe de garder la virginité, ſeront traitez comme ceux qui ſe remarient. Il eſt
c. 20. défendu aux vierges de loger avec des hommes, ſous le nom de ſœurs. Celui qui aura commis adultere ou ſouffert que ſa femme le commette, fera ſept ans
c. 16. de penitence. Ceux qui ont commis des pechez contre nature, ſi c'eſt avant l'âge de vingt ans, ſeront quinze ans proſternez, & cinq ans ſans offrir. S'ils ſont tombez dans les mêmes pechez après l'âge de vingt ans, & étant mariez, ils ſeront vingt-cinq ans proſternez, & cinq ans ſans offrir. S'ils ont peché après l'âge de vingt-cinq ans, étant mariez, ils
c. 21. n'auront la communion qu'à la fin de la vie. Les femmes, qui pour faire perir le fruit de leur débauche ſe font avorter, ne doivent communier qu'à la fin de leur vie, ſuivant l'ancienne regle, mais nous avons crû plus humain de regler leur penitence à
22. dix ans. On commençoit deſlors à adoucir la rigueur de l'ancienne diſcipline. Ceux qui auront tué volontairement, demeureront proſternez, & ne re-
c. 24. cevront la communion qu'à la fin de leur vie. Les homicides involontaires doivent faire ſept ans de penitence, ſuivant l'ancienne regle, & cinq ſelon la
c. 25. nouvelle. Ceux qui ſuivent les ſuperſtitions des

païens & consultent les devins, ou introduisent des gens chez eux pour découvrir ou défaire des malefices, seront cinq ans en penitence, trois ans prosternez, deux ans sans offrir. Voilà les canons du concile d'Ancyre.

XVII. Concile de Neocesarée.

Le concile de Neocesarée doit avoir tenu quelque tems après, une partie des mêmes évêques y assisterent, & on voit encore à leur tête Vital d'Antioche qui semble avoir presidé à l'un & à l'autre concile. A celui-ci se trouverent Basile d'Amasée, Leonce de Cesarée en Cappadoce, Loup de Tarse, Narcisse de Neroniade, & Longin de Neocesarée dans le Pont où le concile se tenoit; cette église étoit déja illustre par saint Gregoire Thaumaturge qui l'avoit gouvernée cinquante ans auparavant. Nous avons les canons de ce concile au nombre de quinze.

Si un prêtre se marie, il sera dépose : S'il commet une fornication ou un adultere, il sera même mis en penitence. c. 1.

On ne peut ordonner un laïque, dont la femme sera convaincuë d'adultere. Si elle le commet après l'ordination du mari, & qu'il ne la quitte pas, il sera privé de son ministere. Ceci se peut entendre des moindres clercs qui peuvent être mariez. c. 8.

Si un prêtre confesse qu'il a commis un peché de la chair avant son ordination, il n'offrira plus, mais il gardera le reste de ses avantages, à cause de ses autres bonnes qualitez. S'il ne le confesse point & n'en est point convaincu, on laisse à sa discretion d'en user comme il voudra. Le diacre qui se trouve dans le même cas, sera mis au rang c. 9. c. 10.

c. 11. Luc. 111. 23. des miniſtres inferieurs. On ne doit point ordonner de prêtre avant trente ans, quelque digne qu'il ſoit: puiſque N. S. J. C. n'a commencé à enſeigner qu'à

c. 22. cet âge après ſon baptême. Celui qui a été baptiſé en maladie ne peut être ordonné prêtre, parce qu'il ſemble n'avoir pas embraſſé la foi avec une liberté entiere; on pourra toutefois l'ordonner pour ſon merite, & pour la rareté des ſujets. Voilà des cau-

c. 13. ſes de diſpenſe. Les prêtres de la campagne ne peuvent offrir dans l'égliſe de la ville en preſence de l'évêque ou des prêtres de la ville, ni donner le pain ou le calice dans la priere; mais en leur abſence, celui qui s'y trouvera ſeul le peut; les chorévêques offrent

c. 14. par préference. Comme il n'y avoit qu'un ſacrifice, il étoit neceſſaire de regler celui qui devoit l'offrir, c'eſt-à-dire, préſider à l'action; & la préference des

c. 15. Act. VI. prêtres de la ville eſt remarquable. Il ne doit y avoir que ſept diacres en chaque ville, quelque grande qu'elle ſoit, ſuivant la premiere inſtruction. On l'a toûjours gardée à Rome.

c. 6. On doit baptiſer une femme enceinte quand elle le déſire, & l'enfant ſera baptiſé ſéparement; car chacun répond pour ſoi dans le baptême. Peut-être craignoit-on que l'enfant ne parût baptiſé deux fois.

c. 5. Si un catecumene peche, depuis qu'il eſt admis à prier à genoux dans l'égliſe; qu'il ſoit remis au rang des ſimples auditeurs; s'il peche encore en cet état, qu'il ſoit chaſſé. On voit ici deux ordres de catécumenes, dont les uns n'étoient admis qu'à écouter les lectures & les inſtructions, comme les païens: les autres plus avancez, étoient admis à prier avec

les fideles, mais à genoux & avant le ſacrifice. Celui qui a deſiré une femme, ſans accomplir ſon mauvais deſir, paroît avoir été conſervé par la grace. C'eſt-à-dire que l'on n'impoſoit point de penitence canonique pour les pechez de ſimple penſée. Une femme qui a épouſé les deux freres, ne recevra la communion qu'à la mort, encore à la charge, ſi elle revient en ſanté, de quitter ce mari & de faire penitence. Ceux qui ſe marioient pluſieurs fois étoient mis en penitence, pendant un certain tems: c'eſt pourquoi il étoit défendu aux prêtres d'aſſiſter aux feſtins des ſecondes nôces, quoiqu'elles ſoient permiſes, on les regardoit comme une foibleſſe. Voilà les quinze canons du concile de Néocesarée.

c. 4.
c. 2.
c. 3.
c. 7.

XVIII. Apel des Donatiſtes à l'empereur.

Les peres du concile d'Arles écrivirent à l'empereur Conſtantin, pour lui rendre compte de ce qui s'y étoit paſſé, du jugement qu'ils avoient rendu, & de l'opiniâtreté de quelques-uns des Donatiſtes. Car il y en eut pluſieurs qui renoncerent au ſchiſme pour ſe réünir à Cecilien: Mais quelques chicaneurs opiniâtres appellerent du jugement des évêques à l'empereur. Il en fut extrêmement irrité, & envoya des tribuns & des ſoldats de ſon palais, pour amener à ſa cour ces ſeditieux; les menaçant de les maltraiter, s'ils ne ſe ſoumettoient au plûtôt. Il écrivit auſſi au Vicaire d'Afrique, d'envoyer à ſon palais ſous bonne garde tous ces rebelles. Cependant il écrivit aux évêques aſſemblez à Arles, d'avoir encore patience, & de laiſſer aux ſchiſmatiques la liberté de prendre le bon parti; mais s'ils les voyoient de-

Aug. ep. 68. ali.

Ep. Conſt. Celſo.

Epiſt. Conſt. ad ep. cathol.

Euſ. 1. vitæ c. 45. 1V. c. 54.

meurer dans l'opiniâtreté, en ce cas de s'en retourner auſſi-tôt chacun chez eux. Cette conduite donna juſte ſujet de blâmer Conſtantin de trop d'indulgence, envers des mechans qui ne le meritoient pas, & & qui n'en devenoient que plus inſolens.

Les Donatiſtes que Conſtantin avoit fait amener à ſa cour, loin d'être punis, comme il les menaçoit de la temerité de leur appel; firent ſi bien par eux mêmes & par leurs amis, qu'ils perſuaderent à l'empereur de les juger lui-même, après le jugement des évêques; quelque averſion qu'il eût euë auparavant d'une telle entrepriſe contre l'autorité eccleſiaſtique. Mais il étoit ſi éloigné de le faire, comme ſuperieur des évêques, qu'il declare lui-même qu'il doit être jugé par eux, & qu'il regarde leur jugement comme celui de Dieu même. Il le fit donc ſeulement pour ceder à l'importunité des Donatiſtes, pour leur fermer la bouche à jamais, & pour n'omettre aucun moyen de pacifier l'égliſe. Joint qu'il n'en connoiſſoit pas encore bien les loix, n'étant ni baptiſé, ni même catecumene. D'abord il avoit réſolu de faire venir d'Afrique Cecilien; enſuite il changea d'avis, & renvoya en Afrique les évêques Donatiſtes, afin que ſuivant leur deſir tout le different qu'ils avoient avec Cecilien y fut examiné & décidé par les juges que l'empereur auroit choiſis. Peu de jours après il changea d'avis une ſeconde fois, & trouva plus à propos de faire venir d'Afrique Cecilien, afin de juger la cauſe lui-même en perſonne; craignant que les Donatiſtes opiniâtres,

Epiſt. ad epiſc. cathol.

Aug. ep. 48. ad Cler. &c.

comme

comme ils étoient, ne se rendissent pas au jugement des autres. Il écrivit donc à Cecilien, qu'il se trouvât à Rome un certain jour, pour défendre sa cause. Il donna ordre aussi à ses adversaires de s'y rendre, leur promettant que s'ils pouvoient convaincre d'un seul crime Cecilien present, il le tiendroit convaincu de tous ceux qu'ils lui reprochoient. Cependant, afin d'avoir dequoi convaincre les Donatistes de leurs calomnies; il écrivit à Petrone Probien proconsul d'Afrique, d'envoyer à la cour Ingentius, qui étoit en prison, pour avoir été convaincu de faussété par Elien son prédecesseur. C'étoit sous le quatriéme consulat de Constantin & de Licinius, c'est-à-dire l'an 315. AN. 315.

Cecilien ne s'étant pas trouvé à Rome au jour nommé, on ne sait par quelle raison : ses adversaires en prirent avantage, & presserent l'empereur de le condamner par contumace, comme refusant de se soumettre au jugement du prince. Mais Constantin donna un delai, & commanda aux parties de se trouver à Milan. Alors quelques Donatistes, le regardant comme prevenu contre eux en faveur de Cecilien, se déroberent de la cour; & l'empereur s'en étant apperçû, donna des gardes aux autres, & les fit conduire à Milan. Mais ceux qui s'étoient dérobez étant arrivez en Afrique, y exciterent de nouveaux troubles; & donnerent beaucoup d'affaires à Domitius Celsus vicaire d'Afrique, que l'empereur avoit chargé d'y pacifier les choses. Leur chef étoit Menalius évêque en Numidie, qui autrefois étant appellé au concile de Cirthe, feignit d'a- *Aug. ep. 43. an. 162. ad Gloriam: &c.*

AN. 315. voir mal aux yeux pour n'y point aller, craignant d'être convaincu d'avoir encenſé les idoles. Celſus envoïa ſa réſolution à l'empereur, accuſant ce Menalius comme le principal auteur de la ſédition. L'empereur lui répondit, de laiſſer les ſéditieux, de diſſimuler pour lors leur inſolence, & de mander à Cecilien & à ſes adverſaires, que lui-même Conſtantin viendroit en Afrique incontinent, qu'il prendroit connoiſſance de leur differend avec des juges choiſis, & puniroit très-ſeverement les auteurs du trouble quels qu'ils fuſſent.

Optat. lib. 1.

Ep. Conſtant. ad Celſ.

XIX. Conſtantin condamne les Donatiſtes à Milan.

Celſus aïant reçû cette réponſe, fit venir Cecilien & ſes adverſaires, & leur lût la lettre de l'empereur, ſuivant l'ordre qu'il en avoit reçu. Alors Cecilien craignant l'indignation du prince qui paroiſſoit dans cette lettre, alla en diligence à la cour qu'il trouva à Milan; & l'empereur ſachant ſon arrivée reſolut d'y terminer l'affaire. Il fit donc venir devant lui Cecilien & ſes accuſateurs dans ſon conſiſtoire; car c'eſt ainſi que l'on nommoit le conſeil où l'empereur traitoit les affaires les plus importantes, & où il jugeoit en perſonne. Mais ce jugement fut rendu ſecretement avec les ſeules perſonnes neceſſaires, & cela pour le reſpect de la religion, afin que les païens ne connuſſent pas les differends des évêques. L'empereur écouta tout ce que les parties voulurent propoſer, il examina très-ſoigneuſement toute l'affaire, aïant tous les actes, tant eccleſiaſtiques que ſeculiers, car on lui avoit tout envoïé. Enfin il donna ſa ſentence, par laquelle il declare Cecilien innocent, & les évêques du parti de Donat,

Brov. coll. 3. c. 19.

Coll. 3. c. 516.

Aug. ep. 162.

calomniateurs. Il écrivit ce qu'il avoit fait en ce jugement à Eumalius vicaire d'Afrique, par une lettre du quatriéme des ides de Novembre, ſous le conſulat de Sabin & de Rufin, c'eſt-à-dire du dixiéme de Novembre 316.

AN. 316.

Aug. ad Donat. poſt coll.

Les Donatiſtes ne ſe rendirent pas plus au jugement de l'empereur qu'à ceux des évêques. Ils ſe plaignirent qu'il s'étoit laiſſé gagner par l'évêque Oſius, qui favoriſoit Cecilien, & qui l'avoit prévenu contre eux. C'eſt pourquoi Conſtantin fut obligé, malgré toute ſa douceur, de bannir les plus ſeditieux; ce qu'il fit dans ce même mois de Novembre 316. mais au reſte il écrivit aux évêques & au peuple catholique, d'attendre de Dieu le remede de ce mal, & de ne ſe défendre que par la patience, conſiderant que ceux qui ſeroient maltraitez par ces ſeditieux, auroient la gloire du martyre. Enſuite les évêques d'Afrique lui écrivirent, que les Donatiſtes s'étoient emparez de l'égliſe, que lui-même avoit fait bâtir pour les catholiques, dans la ville de Cirthe, capitale de Numidie, nommée alors Conſtantine de ſon nom; & qu'ayant été ſouvent averti de la rendre, par l'empereur & par les juges, ſuivant ſon ordre, ils ne l'avoient pas voulu faire. Surquoi les évêques imitant la patience de Dieu, leur avoient abandonné ce bâtiment, & demandoient à l'empereur un autre lieu de ſon domaine, il le leur accorda très-volontiers, & donna les ordres neceſſaires pour leur bâtir une nouvelle égliſe. Et comme les Donatiſtes avoient excité les magiſtrats à impoſer aux

Aug. ep. 68. nunc. 88. cler. Aipp. Januario ep. 165. nunc. 53. Generoſ. 11. conc. Pet. l. c. 92. n. 206. poſt. Collat. c. ult. Epiſt. Conſtant. ad epiſc. Afrr. alia ad zeuz. Gal. &c.

AN. 316.

V. Cod. Theodoſ. l. 16. tit. 2. l. 2.

clercs de l'égliſe catholique les charges publiques & les fonctions municipales, contre l'exemption que l'empereur leur en avoit accordée ; il ordonna qu'ils en fuſſent déchargez. Enfin, voyant que la douceur ne faiſoit que les rendre plus inſolens, il fit contre eux une loi très-ſevere, par laquelle il leur ôtoit les baſiliques, & confiſquoit tous les lieux où ils avoient accoûtumé de s'aſſembler.

XX. Loix de Conſtantin en faveur de l'égliſe. 1. *Cod Theod. de Jud.*

On trouve de lui quelques autres loix en faveur de l'égliſe, données vers le même tems. L'une du ſeiziéme de Novembre 315. ſur ce que les Juifs avoient jetté des pierres & inſulté à quelques-uns d'entre eux qui s'étoient convertis ; par laquelle l'empereur leur declare, & à leurs patriarches & leurs autres chefs, que ſi à l'avenir quelqu'un fait un pareil attentat, il ſera brûlé avec tous ſes complices. Il fit deux autres loix, pour introduire en faveur de la religion deux nouveaux moyens d'affranchir les eſclaves. La premiere du ſeptiéme Juin 316. adreſſée à Protogene évêque de Sardique, porte que l'on avoit déja ordonné long-tems auparavant, que les maîtres puſſent affranchir leurs eſclaves dans l'égliſe catholique, pourvû qu'ils le fiſſent en préſence du peuple & des évêques, & qu'il y en eût un écrit, quel qu'il fut. C'eſt pourquoi il permet aux évêques d'affranchir comme ils voudront, pourvû qu'il y ait une preuve certaine de leur volonté. La ſeconde loi qui eſt du premier de Mai 321. étend ce privilege à tous les clercs, & veut que leurs affranchis joüiſſent de la liberté entiere de quelque maniere qu'ils l'ayent reçûë ;

Cod. de his qui in eccl. tit. 13. l. 1.

AN. 315.

au lieu que les laïques ne pouvoient la donner que dans l'assemblée de l'église & en présence de l'évêque.

XXI. Persécution de Licinius.

Tandis que Constantin favorisoit ainsi l'église, Licinius commença à la persécuter. Leur union n'avoit pas duré long-tems. Peu aprés que Licinius eût épousé Constantia, sœur de Constantin, & partagé l'empire avec lui: Constantin lui proposa de faire Cesar Bassien, qui avoit épousé son autre sœur Anastasie; mais Licinius rendit ce projet inutile, & débaucha Bassien qu'il arma contre Constantin même par le moyen de Sinicius frere de Bassien. Constantin ayant convaincu & châtié Bassien, demandoit aussi Sinicius pour le punir; mais Licinius refusa de le livrer: Ainsi la guerre fut declarée, & il y eut une grande bataille prés de Cibale en Pannonie, où Licinius fut défait le huitiéme Octobre 314. Après avoir demandé plusieurs fois la paix à Constantin; enfin il l'obtint, & ils partagerent l'empire de nouveau; les deux fils de Constantin Crispe & Constantin le jeune, & Licinius ou Licinien fils de Licinius, furent tous trois faits Cesars, les peres furent consuls ensemble l'an 315.

Pagi an. 316. n. 5. Euseb. chron. an. Excepta Anonymi ap. Ammian Valesii Zosim. l. 2.

Mais Licinius recommença bien-tôt à broüiller les affaires, & à maltraiter les Chrétiens en haine de Constantin. Premierement pour trouver des pretextes de calomnie contre les évêques, il leur défendit d'aller dans les maisons des payens, de peur qu'ils ne les convertissent: D'avoir aucune communication les uns avec les autres: De visiter les églises voisines, ni de tenir des conciles: En sorte

Soz. lib. 1. c. 3.

Euf. 1. vit. c. 51. 1. hist. c. 8.

AN. 316. qu'il les mettoit dans la neceſſité de s'expoſer à la peine, s'ils contrevenoient à ſa loi : ou de violer les canons s'ils lui obéiſſoient ; car il n'eſt pas poſſible de regler les grandes affaires de l'égliſe autrement que par des conciles. Ce ſont les paroles d'Euſebe. Enſuite Licinius chaſſa tout d'un coup de ſon palais tous les chrétiens, envoya en exil ſes ſerviteurs les plus fideles, donna comme eſclaves ceux qu'il avoit honorez pour leurs grands ſervices, confiſqua leurs biens, & les menaça même de mort. C'étoit l'an 319. Conſtantin étant conſul pour la cinquiéme fois avec le jeune Licinius Ceſar. L'empereur Licinius fit

Euſ. vita c. 52. Anon. Valeſ.

c. 53 une ſeconde loi, par laquelle ſous pretexte d'honnêteté, il défendoit aux femmes de ſe trouver avec les hommes aux prieres communes, ou aux inſtructions dans les égliſes, & aux évêques de les inſtruire : Il vouloit qu'elles fuſſent inſtruites par d'autres femmes ; mais comme tout le monde s'en moquoit, il s'aviſa d'un autre moyen pour détruire les égliſes. Il voulut que les aſſemblées ſe fiſſent hors des villes en pleine campagne, diſant que l'air y étoit

c. 54. meilleur.

Comme il vit que cette ordonnance n'étoit pas mieux obſervée, il commença à perſecuter tout ouvertement, & commanda qu'en chaque ville les appariteurs & les autres officiers des gouverneurs fuſſent caſſez, s'ils ne ſacrifioient aux idoles ; ainſi pluſieurs perdirent leurs charges. La perſecution fut principalement contre les évêques, qu'il regardoit comme ſes plus grands ennemis, à cauſe de l'affection que Conſtantin leur témoignoit. On compte

entre les autres ſaint Baſile évêque d'Amaſée dans le Pont, & ce fut dans cette ville & les autres de la même province, que l'on exerça les plus grandes cruautez. On abatit quelques égliſes de fond en comble, & on ferma les autres. On fit mourir pluſieurs évêques, & il y en eut dont les corps furent mis en piéces comme la chair à la boucherie, puis jettez dans la mer, pour être la pâture des poiſſons. Les fideles recommencerent à s'enfuir, comme dans les perſécutions précedentes, & à ſe retirer dans les montagnes & les ſolitudes. Cependant Licinius ne vouloit pas que l'on parlât de perſecution, & la deſavoüoit de paroles, tandis qu'il l'exerçoit ſi cruellement en effet. Saint Blaiſe évêque de Sebaſte en Armenie, ſouffrit le martyre en ce tems-là le troiſiéme de Février, apparemment de l'année 320. ſous le gouverneur Agricola. Aprés avoir eû les côtez déchirez avec les peignes de fer; & ſouffert pluſieurs autres tourmens, il eut la tête coupée, & deux jeunes enfans avec lui. On fit auſſi mourir ſept femmes, qui furent reconnuës Chrétiennes, parce qu'elles recüeilloient les goutes de ſon ſang.

Euſ. Chr. an. pagi. 336. n. Martyrol. 26. Apr.

Euſ. 11. vit. c. 1. id. x. hiſt. c. 8.

Socr. 1. c. 30 Martyrol.

XXII. Les quarante martyrs.

Dans la même ville de Sebaſte, ſouffrirent quarante ſoldats Chrétiens de differens païs, tous jeunes, bienfaits, braves, & déja conſiderables par leurs ſervices. Le gouverneur Agricola ayant publié les ordres de l'empereur, ils s'avancerent hardiment, & dirent qu'ils étoient Chrétiens. Il eſſaïa de les perſuader par douceur, de les piquer d'honneur, & de les tenter par des promeſſes; enfin il en-

Acta ſinc. p. 583. ex Baſil. hom. 20.

vint aux menaces ; mais les martyrs répondirent genereuſement : Que pouvez-vous nous donner , qui égale ce que vous voulez ôter; votre pouvoir ne s'étend que ſur nos corps , vous voulez dominer ſur nos ames , & vous regardez comme une grande injure ſi nous ne vous préferons pas à nôtre Dieu. Vous n'avez pas affaire à des lâches , ni à des gens qui aiment la vie. Le gouverneur s'aviſa d'un nouveau ſupplice. L'Armenie eſt un païs froid ; c'étoit l'hyver ; le neuviéme de Mars , & le vent de biſe ſouffloit par une forte gelée. Il les fit mettre pendant une nuit ſur un étang , qui étoit au milieu de la ville ; tellement glacé ; que l'on y paſſoit à pied ſûrement. Il commanda qu'ils y fuſſent expoſez tout nuds , & afin de les tenter plus violemment par la facilité du remede ; il fit préparer un bain chaud dans une gymnaſe qui étoit proche.

Les martyrs ſe dépoüillerent gayement de tous leurs habits , & s'encourageoient l'un l'autre , comme pour une faction militaire ; diſant qu'une mauvaiſe nuit leur vaudroit l'éternité. Ils faiſoient tous la même priere : Seigneur , nous ſommes entrez quarante au combat , qu'il n'en manque pas un. Cependant ils eurent la douleur de voir un d'entre eux perdre courage , & ſortir de deſſus l'étang pour ſe jetter dans le bain chaud. Il y avoit-là un garde qui ſe chauffoit en attendant , & qui obſervoit ſi quelqu'un des martyrs ſe viendroit rendre. Il vit un ſpectacle ſurprenant. Des anges qui deſcendoient du ciel , & qui diſtribuoient des recompenſes à ces genereux ſoldats , excepté à un ſeul ;

&

& c'étoit ce lâche qui se laissoit vaincre à la douleur. Mais il n'y gagna rien; car si-tôt qu'il eut touché l'eau chaude, il mourut. Quand le garde le vit venir touché de la vision céleste, il ôta tous ses habits, & se mit à sa place avec les martyrs qu'il consola ainsi de la perte de ce malheureux. AN. 320.

Le jour étant venu comme ils respiroient encore, on les mit sur des chariots, & on les jetta dans le feu, qui rendit leurs douleurs plus cruelles, les faisant passer d'une extrémité à l'autre. Il y en eut un que les bourreaux laisserent, qui sembloit plus vigoureux, & qu'ils esperoient de faire changer; mais sa mere qui se trouva présente, le mit de ses propres mains dans le chariot avec les autres, en disant: Vas, mon fils, acheve cet heureux voyage avec tes camarades, afin que tu ne te présentes pas à Dieu le dernier. Après qu'ils eurent été brûlez, on jetta leurs cendres dans le fleuve; & toutefois leurs reliques furent conservées & portées en diverses provinces, où depuis on bâtit des églises en leur honneur, & on celebra leur memoire avec grande solemnité.

XXIII. Information contre Silvain évêque de Cirthe.

En Afrique l'église souffroit une autre persecution de la part des Donatistes, particulierement à Constantine, capitale de Numidie, où ils avoient Silvain pour évêque & pour chef de la sedition, mais il fut alors puni. Il avoit dépose un nommé Nondinaire, son diacre & son éleve, prétendant en avoir été offensé. Celui-ci avoit essaïé de l'appaiser, par le moyen des autres évêques, amis de Silvain, sans avoir pû rentrer dans ses bonnes graces. De

AN. 320.

dépit, il se rendit son dénonciateur, & donna aux catholiques les preuves de ses crimes; d'avoir livré les vases sacrez dans la persecution, & de s'être fait ordonner évêque par brigue & par simonie. L'information en fut faite juridiquement par Zenophile consulaire de Numidie; & nous en avons encore le procès verbal qui commence ainsi: Sous le consulat de Constantin le grand auguste, avec Constantin le jeune très-noble Cesar, le jour des ides de Decembre, c'est-à-dire le treiziéme de Decembre l'an 320. Sextus de Thamugade étant entré, & Victor le grammairien, en présence du diacre Nondinaire, Zenophile consulaire, dit: Comment t'appelles-tu? Il répondit: Victor. Zenophile dit: De quelle condition es-tu? Victor répondit: Je suis professeur des lettres Romaines, grammairien-latin. Zenophile dit: Quelle est ta dignité? Victor dit: Mon pere étoit décurion de Constantine, mon grand pere soldat, il avoit servi à la cour. Notre origine est du sang des Maures. Zenophile dit: Explique-nous simplement comme ayant ton honneur devant les yeux, quelle a été la cause de division entre les chrétiens. Victor dit: Je ne sai pas l'origine de la division; je suis un simple particulier. Comme j'étois à Carthage, l'évêque Second y étant enfin venu, on dit qu'ils trouverent je ne sai quel défaut dans l'ordination de l'évêque Cecilien, & ils en ordonnerent un autre. Voilà d'où a commencé la division à Carthage; & voilà pourquoi je ne puis en bien savoir l'origine. Car notre ville de Constantine n'a jamais eu qu'une église; & s'il y a eu de la di-

Tom. 2. Misc. Baluz. p. 91.

vision nous n'en ſçavons rien. Second qu'il nomme ici, eſt l'évêque de Tigiſi qui préſida au concile de Cirthe en 305.

AN. 320.

Sup. l. IX. n. 13.

Zenophile lui demanda : Communiques-tu avec Silvain ? c'étoit l'évêque de Conſtantine. Oüi répondit Victor. Zenophile dit : Pourquoi donc laiſſant à part celui dont l'innocence eſt juſtifiée... Et il ajoûta : On dit de plus que tu ſçais certainement une autre choſe ; c'eſt que Silvain eſt traditeur, confeſſe-le. Victor dit : Je ne ſçai point cela. Zenophile dit au diacre Nondinaire : Victor dit qu'il ne ſçait point que Silvain ſoit traditeur. Nondinaire dit : Il ſçait s'il a livré des écritures. Victor répondit : J'avois fui cette tempête ; & ſi je ments que je periſſe. La perſecution ayant éclaté tout d'un coup, nous nous enfuîmes au mont de Bellone. J'étois aſſis avec le diacre Mars & le prêtre Victor. On demanda à Mars tous les livres ; il dit qu'il ne les avoit point. Victor donna les noms de tous les lecteurs. On vint à ma maiſon ; comme j'étois abſent, les magiſtrats monterent, & on emporta mes livres, quand je vins, je ne les trouvai plus Nondinaire dit : Tu as pourtant répondu dans les actes, que tu as donné les livres ; pourquoi nier ce qu'on peut prouver ? Zenophile dit : Avoüe ſimplement, de peur que tu ne ſois interrogé plus rigoureuſement. Nondinaire dit : Qu'on liſe les actes. Zenophile dit : Qu'on les liſe. Nondinaire les donna, & un greffier les lut. C'étoit les actes de Munatius Felix, curateur de Cirthe, du dix-ſeptiéme May 303. qui ont été rapportez ci-deſſus.

Liv. VIII. n. 413. p. 511.

AN. 320.

Aprés cette lecture, Zenophile dit à Victor le grammairien : Confeſſe ſimplement. Victor répondit : Je n'y étois pas. Le diacre Nondinaire dit : Nous allons lire les lettres des évêques ; & il lut la copie de ce mémoire, que lui-même Nondinaire avoit preſenté aux évêques : J. C. eſt témoin & ſes anges, que ceux avec qui vous avez communiqué ſont des traditeurs. Savoir Silvain évêque de Cirthe, qui eſt traditeur & larron du bien des pauvres. Vous ſçavez tous tant que vous êtes d'évêques, de prêtres, de diacres & d'anciens, ce qui regarde les quatre cens bourſes de Lucilla, & vôtre complot de faire Majorin évêque, d'où eſt venu le ſchiſme. Victor le Foulon a auſſi donné vingt bourſes en preſence de vous & du peuple, pour être fait prêtre, J. C. le ſçait & ſes anges. On lut auſſi la copie d'une lettre de Purpurius évêque de Limate, à Silvain évêque de Cirthe, par lequelle il l'exhortoit à ſe reconcilier avec ſon diacre Nondinaire, qu'il avoit dépoſé; lui recommandoit fort le ſecret de ce qui s'étoit paſſé entre eux, & reconnoiſſant la verité de ce que Nondinaire avançoit dans ſon memoire contre Silvain. Une autre lettre du même évêque Purpurius aux clercs & aux anciens de l'égliſe de Cirthe pour le même ſujet ; c'eſt-à-dire, pour les exhorter à reconcilier leur évêque avec ſon diacre. Une autre lettre de l'évêque Fortis à Silvain ſur le même ſujet ; où il témoigne craindre que l'affaire ne devienne publique, & ne ſoit portée avec ſcandale au jugement des gentils. Une autre lettre de Fortis au clergé & aux anciens, ſur le mê-

me ſujet. Il témoigne déſirer que cette reconciliation ſe faſſe avant Pâque, afin qu'ils puiſſent celebrer la fête en paix. Une autre lettre de Sabin évêque de Numidie à Silvain ſur le même ſujet, où il lui dit : Je m'étonne qu'un homme de votre gravité en ait agi de la ſorte, avec ſon fils qu'il a nourri & ordonné. C'eſt ainſi que l'on regardoit un diacre à l'égard de ſon évêque. Une autre lettre de Sabin à Fortis, où il l'exhorte à travailler à cette paix comme ami particulier de Silvain. Toutes ces lettres ſont remplies de paſſages de l'écriture, & leur ſtile eſt fort eccleſiaſtique, même celles du meurtrier Purpurius. AN. 320.

XXIV. Preuves que Silvain étoit, traditeur & ſchiſmatique.

Après ces lectures, le conſulaire Zenophile dit : Par les actes & les lettres qui ont été lûës, il eſt certain que Silvain eſt traditeur ; & parlant à Victor : Confeſſe ſimplement, lui dit-il, ſi tu ſçais qu'il ait livré quelque choſe. Victor dit : Il a livré, mais non pas en ma préſence. Zenophile dit : Quel miniſtere avoit alors Silvain dans le clergé ? Victor dit : La perſécution commença ſous l'évêque Paul, & Silvain étoit ſoudiacre. Le diacre Nondinaire dit : Quand on vint à le faire évêque, le peuple dit : Qu'on en faſſe un autre, exaucez-nous, mon Dieu. Zenophile dit à Victor : Le peuple a-t-il dit que Silvain étoit traditeur ? Victor dit : Moi-même je me ſuis efforcé de l'empecher d'être évêque. Zenophile lui dit : Tu ſçavois donc qu'il étoit traditeur ? Confeſſe-le. Victor dit : Oüi, il étoit traditeur. Nondinaire dit : Vous autres anciens vous criyez : Exaucez-nous, mon Dieu ; nous voulons

AN. 320.

un de nos citoyens, celui-ci eſt traditeur. Ce citoyen qu'ils demandoient étoit Donat. Zenophile dit à Victor : Tu as donc crié avec le peuple, que Silvain étoit traditeur, & qu'il ne devoit pas être évêque ? Victor dit : J'ai crié & le peuple auſſi ; car nous demandons un de nos citoyens, homme ſans reproche. Je ſçavois bien que nous en viendrions là, & que l'affaire ſeroit portée aux empereurs.

On fit auſſi entrer Victor de Samſuric & Saturnin foſſoyeurs. Zenophile ayant demandé à ce dernier ſon nom & ſa condition, lui dit : Sçais-tu que Silvain ſoit traditeur ? Saturnin dit : Je ſçai qu'il a livré une lampe d'argent. Zenophile dit : Et quoi encore ? Saturnin répondit : Je ne ſçai autre choſe, ſinon, qu'il la tira de derriere un vaiſſeau d'huile. On fit retirer Saturnin : & Zenophile aïant auſſi demandé à Victor de Samſuric, ſon nom & ſa condition, lui dit : Qui a livré le chapiteau d'argent ? *V. l. VIII. n 41.* Victor répondit : Je ne l'ai point vû, je dis ce que je ſçai. Zenophile dit : Quoiqu'il ſoit déja prouve par les interrogatoires précedens ; dis-nous toutefois ſi Silvain eſt traditeur ? Victor répondit : Comme on nous menoit à Carthage, j'ai oüi de la propre bouche de l'évêque ces paroles : On m'a donné une lampe d'argent & un chapiteau d'argent, & je les ai livrez. Zenophile dit : A qui l'as-tu oüi dire ? Victor dit : A l'évêque Silvain. Zenophile dit : Tu lui as oüi dire à lui-même qu'il les avoit livrez ? Victor dit : Je lui ai oüi dire à lui-même qu'il les avoit livrez de ſes mains. Zenophile dit : Où l'as-tu oüi ? Victor dit : Dans l'égliſe. Zenophile dit : A Conſ-

AN. 320.

tantine ? Victor dit : Il commença à parler au peuple, en disant : De quoi, dit-on, que j'ai été traditeur, d'une lampe & d'un chapiteau ?

Zenophile dit à Nondinaire : Sur quoi crois-tu qu'il faille encore interroger ceux-ci ? Nondinaire dit : Sur les cuves du fisc, savoir qui les a enlevées. Zenophile dit : Quelles cuves ? Nondinaire dit : Elles étoient dans le temple de Serapis, l'évêque Purpurius les a enlevées ; & le vinaigre qui étoit dedans l'évêque Silvain l'a pris avec le prêtre Dontius & le diacre Lucien. Zenophile dit à Nondinaire : Ceux qui sont ici savent-ils ce fait ? Nondinaire répondit : Oüi ils le savent. Le diacre Saturnin dit : Nos anciens disoient qu'elles avoient été enlevées. Par qui ? dit Zenophile. Saturnin dit : Par l'évêque Purpurius, & le vinaigre par Silvain, avec Dontius & Superius prêtres, & Lucien diacre. Nondinaire dit : Victor a donné vingt bourses, & on l'a fait prêtre. Zenophile dit : A qui les a-t-il données ? Saturnin dit : A l'évêque Silvain. Zenophile dit à Saturnin : Donc pour être fait prêtre, il a donné à l'évêque Silvain vingt bourses de récompense. Saturnin dit : Il les a données. Zenophile dit : On a mis cet argent devant Silvain. Saturnin dit : Devant la chaire des évêques. Zenophile dit à Nondinaire ? Qui a enlevé l'argent ? Nondinaire dit : Les évêques l'ont partagé entre eux. J'appelle toûjours bourse, ce que le latin appelle *follis*, valant plus de cent de nos livres.

Zenophile dit à Nondinaire : Veux-tu que l'on fasse venir Donat ? Nondinaire dit : Oüi, qu'il

AN. 320.

vienne. C'eſt lui de qui le peuple a crié : Exaucez-nous, mon Dieu, nous voulons un de nos citoyens. Zenophile dit à Nondinaire : Eſt-il vrai que le peuple a ainſi crié ? Oüi, dit Nondinaire. Zenophile dit à Saturnin : A-t-on crié : Silvain eſt traditeur ? Saturnin dit : Oüi. Nondinaire dit : Quand il fut fait évêque, nous ne communiquâmes point avec lui, parce qu'on diſoit qu'il étoit traditeur. Saturnin dit : Ce qu'il dit eſt vrai. Nondinaire dit : Je vis le gladiateur Mutus le porter ſur ſon coû. Zenophile dit à Saturnin : Eſt-il vrai ? Oüi, dit Saturnin. Zenophile dit : Tout ce que dit Nondinaire eſt-il vrai, que des gladiateurs l'ont fait évêque ? Oüi, dit Saturnin, il y avoit auſſi des proſtituées. Zenophile dit : Quoi des gladiateurs l'ont porté ? c'eſt-à-dire, qu'ils l'avoient placé dans la chaire épiſcopale. Saturnin dit : Ils l'ont porté avec la populace. Car les citoyens étoient enfermez dans l'aire des martyrs. Nondinaire dit : Le peuple de Dieu étoit-il là ? Saturnin dit : Il étoit enfermé dans la Caſe-majeure. C'étoit le nom de l'égliſe, nommée autrement l'aire des martyrs. Zenophile dit : Tout ce que dit Nondinaire eſt donc vrai ? Oüi, dit Saturnin. Zenophile dit à Victor : Qu'en dis-tu ? Victor dit : Tout eſt vrai, ſeigneur. Nondinaire dit : L'évêque Purpurius emporta cent bourſes. Zenophile dit à Nondinaire : Touchant les quatre cens bourſes, qui crois-tu qu'il faille interroger ? Nondinaire dit : Qu'on faſſe venir le diacre Lucien, car il ſait tout. Zenophile dit : Ceux-ci le ſavent-ils ? Non, dit Nondinaire. Zenophile dit : Qu'on faſſe

venir

venir Lucien. Nondinaire dit : Ceux-ci ſavent qu'on a reçû quatre cens bourſes, mais ils ne ſavent pas que les évêques les ont partagées. Zenophile dit à Saturnin & Victor : Savez-vous que l'on a reçû des bourſes de Lucilla ? Saturnin & Victor dirent : Oüi nous le ſavons. Zenophile dit : Les pauvres ne les ont-ils pas reçûës ? Ils dirent : Perſonne n'en a rien reçû. Zenophile leur dit : N'a-t-on rien emporté du temple de Serapis ? Ils dirent : Purpurius a enlevé les cuves : l'évêque Silvain avec les prêtres, Dontius & Superius & le diacre Lucien ont enlevé le vinaigre. Zenophile dit : Par les réponſes de Victor le grammairien, de Victor de Samſuric & de Saturnin, il paroît que Nondinaire n'a rien avancé que de vrai, qu'on les faſſe ſortir. AN. 320.

XXV. Autres témoins des mêmes faits.

Enſuite il dit à Nondinaire : Quels autres crois-tu que l'on doive interroger ? Nondinaire dit : Le diacre Caſtus, afin qu'il diſe ſi Silvain eſt traditeur. C'eſt lui qui l'a fait diacre. Caſtus étant entré, Zenophile lui demanda ſon nom & ſa condition ; puis ſi Silvain étoit traditeur, & il répondit comme les autres, touchant la lampe livrée, les cuves & le vinaigre enlevé. Enſuite Zenophile lui dit : Confeſſe combien de bourſes Victor a données pour être fait prêtre. Caſtus dit : Seigneur, il a apporté un ſac ; mais je ne ſai ce qu'il y avoit. Zenophile dit : A qui a-t-on donné ce ſac ? Caſtus dit : Il fut apporté là dans la Caſe-majeure. Zenophile dit : L'argent ne fut point diſtribué au peuple ? Caſtus dit : Non, je n'en ai rien vû. Zenophile dit : Des bourſes que Lucilla donna, le menu peuple n'en

AN. 320.

reçût-il rien? Castus dit : Je ne vis personne en rien recevoir. Zenophile lui dit : Que devinrent-elles donc? Castus dit : Je n'en sai rien. Nondinaire dit : Vous avez bien vû ou entendu, si on a dit aux pauvres : C'est Lucilla qui vous donne de son bien. Castus dit : Je n'ay vû personne en recevoir. Zenophile dit : Il est clair par la confession de Castus, qu'il ne fait point que les bourses données par Lucilla aïent été distribuées au peuple ; ainsi qu'il se retire.

On fit entrer le soudiacre Crescentien, & Zenophile lui aïant demandé son nom, lui dit : Confesse simplement comme les autres, si tu sais que Silvain soit traditeur. Crescentien dit : Les clercs plus anciens ont tout dit. Zenophile dit ; Qu'ont-ils dit ? Crescentien dit : Ils disoient qu'il étoit traditeur. Zenophile lui dit ensuite : Quand il fut fait évêque y étois tu ? Crescentien dit : J'y étois avec le peuple enfermé dans la Case-majeure. Le diacre Nondinaire dit : Ce sont des gladiateurs qui l'ont fait évêque. Zenophile dit à Crescentien : Est-il vrai que le gladiateur Mutus l'a porté? Il répondit : Assurement. Zenophile lui dit encore : Sais tu que l'on a enlevé des cuves du temple de Serapis ? Crescentien répondit : Plusieurs disoient que l'évêque Purpurius avoit enlevé les cuves, & que notre vieil évêque Silvain avoit eu le vinaigre ; les enfans d'Elion le disoient aussi. Zenophile lui demanda encore, si le peuple avoit reçu quelque chose des quatre cens bourses de Lucilla. Crescentien dit : Personne n'en a rien reçû. Je ne sai même qui les

AN. 320.

a données. Nondinaire dit : Les veuves n'en ont jamais rien reçû. Non, dit Creſcentien. Zenophile dit : Quand on donne ainſi quelque choſe, tout le peuple ne le reçoit-il pas publiquement ? Creſcentien dit : Je n'ai ni oüi ni vû rien donner à perſonne. Il nous en ſeroit venu quelque petite part. Zenophile dit : Où donc a-t-on porté ces bourſes ? Je ne ſai, dit Creſcentien, perſonne n'en a rien reçû. Nondinaire dit : Combien Victor a-t-il donné de bourſes pour être fait prêtre ? Creſcentien dit : J'ai vû apporter des paniers avec de l'argent. Zenophile dit : A qui a-t-on donné ces paniers ? Creſcentien dit : A l'évêque Silvain. Zenophile dit : On n'en donna rien au peuple ? Rien, répondit-il. Nous en devions avoir auſſi quelque choſe, ſi on l'eut diſtribué à l'ordinaire. Zenophile dit à Nondinaire : Que crois-tu qu'il y a de plus à demander à Creſcentien ? Nondinaire dit : Voilà tout. Zenophile dit : Puiſque le ſoudiacre Ceſcentien a tout confeſſé ſimplement, qu'on le faſſe retirer. Enſuite entra le ſoudiacre Janvier, qui fut auſſi interrogé ; mais nous n'avons pas le reſte de ce procés verbal.

XXVI. Indulgence de l'empereur pour les Donatiſtes.

Silvain étant ainſi convaincu d'avoir livré les vaſes ſacrez dans la perſecution, & d'avoir été fait évêque par brigue & par ſimonie, Zenophile en envoïa la relation à l'empereur Conſtantin ; y ajoûtant que Silvain étoit dans la Numidie le principal auteur du ſchiſme, qu'il y entretenoit la ſedition & avoit uſurpé ſur les catholiques la baſilique de Conſtantine. L'empereur touché de ces conſide-

AN. 321.

rations l'envoïa en exil avec quelques autres de ſa faction. Peu de tems après les évêques Donatiſtes preſenterent une requête à Conſtantin, le priant de les laiſſer en liberté, ſans les contraindre à communiquer avec Cecilien; parce qu'il n'y avoit rien qu'ils ne ſouffriſſent plûtôt. Ils le prioient auſſi de rappeller Silvain & les autres de leur exil; ce que l'empereur eut encore la bonté de leur accorder: ſans s'arrêter aux injures qu'ils diſoient à Cecilien, ſi pleinement juſtifié. Il écrivit à Verin vicaire d'Afrique, qu'il avoit rappellé les Donatiſtes de leur exil, & qu'il falloit laiſſer à Dieu la punition de leur fureur. Cette lettre étoit du troiſiéme des nones de May, ſous le ſecond conſulat de Criſpe & de Conſtantin le jeune, c'eſt-à-dire, le cinquiéme de May l'an 321. c'étoit quatre ans & ſix mois après qu'il avoit envoïé les premiers en exil, au mois de Novembre 316. Ainſi les Donatiſtes eurent la liberté de conſcience; dont ils n'uſerent pas mieux qu'auparavant.

Coll. Carth. 3. c. 544. Breviar. c. 12.

Aug. ep. 152. al.

Aug poſt. coll. c. 33.

Leur ſchiſme s'étendit juſqu'à Rome; & comme il y en avoit quelques-uns, qui s'y étoient établis, ils demanderent un évêque pour préſider à leurs aſſemblées, & on leur envoïa d'Afrique Victor de Garbe; peut-être le même qui avoit aſſiſté au concile de Cirthe compoſé de traditeurs en 305. Quoiqu'il y eut plus de quarante égliſes à Rome, ils ne purent en obtenir aucune, & furent obligez de s'aſſembler hors de la ville dans une caverne qu'ils fermerent de claïes; & comme c'étoit dans une montagne, on leur donna le nom de *Montenſes*,

Optat. lib. 2.

Sup. liv. IX. n. 83. p. 604.

c'eſt-à-dire Montagnards; mais on ne ſait pas le tems précis de leur commencement.

AN. 321.

XXVII. Edit en faveur de la religion.

L. 3. *Cod de fer.*

L'empereur Conſtantin continuoit toûjours à proteger la religion. Le ſixiéme de Mars de la même année 321. il ordonna que l'on celebreroit le jour du ſoleil, c'eſt-à-dire le dimanche; enſorte que tous les juges & le peuple des villes obſervaſſent le repos, mais il permit le travail de la campagne, pour ne pas manquer l'occaſion de le faire utilement. Il ordonna auſſi l'obſervation du vendredi, en memoire de la paſſion de N. S. C'étoit les deux jours où les chrétiens s'aſſembloient le plus ordinairement. Le premier Juillet de la même année, il ordonna que chacun eût la liberté de laiſſer en mourant ce qu'il voudroit de ſes biens à l'égliſe catholique. C'eſt-à-dire qu'il leva quelque défenſe, qui en avoit été faite auparavant. Il abolit auſſi les anciennes loix Romaines, qui impoſoient des peines à ceux qui gardoient le celibat, & à ceux qui n'avoient point d'enfans legitimes; les rendant incapables de recevoir des legs ou des donations, parce que le celibat des payens n'avoit pour l'ordinaire autre principe que le libertinage & la debauche. Il étoit donc juſte de changer ces loix en faveur des chrétiens, dont la continence meritoit plûtôt d'être recompenſée. Il abolit encore par ne loi le ſupplice de la croix, auparavant uſité chez les Romains. Par une autre, il permit aux parties de décliner la juriſdiction des magiſtrats ſeculiers, pour s'en rapporter au jugement des évêques; donnant autorité à leurs ſentences, comme ſi elles étoient émanées de lui-mê-

Euſ IV. *vit. c.* 18. *Sozom. lib.* I. *c.* 7. *Sup. liv.* VI. *n.* 17. L. I. *eod. de Sacr. eccleſ.* L. I. *cod. Theod. de infirm. pœn. cælib. lib.* 8. *Euſ.* IV. *vit. c.* 26. *Sozom.* I. *hiſt. c.* 9. *Ibid. c.* 9. 9.

Constant. apost lib. II *c.* 46. *&c.*

me ; & ordonnant aux magiſtrats & à leurs officiers de les mettre à execution. Ainſi il autoriſa les arbitrages des évêques, déja établis entre les Chrétiens.

XXVIII. Commencement de l'hereſie d'Arius.

L'égliſe étoit en cet état quand elle fut attaquée au dedans, par la plus grande tentation qu'elle eût éprouvée juſqu'alors. Ce fut l'hereſie d'Arius prêtre d'Alexandrie. Il étoit natif de Lybie, & avoit ſuivi quelque tems le ſchiſme de Melece. L'ayant quitté, il ſe reconcilia avec ſaint Pierre évêque d'Alexandrie, qui même l'ordonna diacre, mais enſuite il le chaſſa de l'égliſe, parce qu'Arius le blâmoit d'excommunier les partiſans de Melece. S. Pierre ayant ſouffert le martyre en 311. le ſiege d'Alexandrie vaqua pendant un an, aprés lequel on élût Achillas qui étoit déja prêtre ſous ſaint Thomas, & deſlors avoit le ſoin de l'école chrétienne d'Alexandrie. C'étoit un homme très-grave, d'une ame grande, d'une vie pure ; la pieté & la ſageſſe reluiſoient dans toutes ſes actions. Toutefois il reçût Arius qui vint lui demander pardon, il l'admit à ſa communion, lui permit d'exercer ſes fonctions de diacre, & enfin il l'éleva à la prêtriſe. Saint Achillas ne gouverna l'égliſe d'Alexandrie que quelque mois, & après ſa mort on élût Alexandre vers l'an 313. ſa vie étoit ſans reproche, ſa doctrine apoſtolique ; il étoit éloquent, aimé du clergé & du peuple, doux, affable, liberal & charitable envers les pauvres.

Sozom. I. *c.* 15.

Sup. liv. IX *n.* 37.

Ecſ VII. *hiſt. c.* 32.

Gelaſ. Gyz. lib. II. *c.* 8.

Sozom. I. *c.* 15.

V. Pagi an 311. *n.* 19.

Theod. I *hiſt. c.* I.

Epiph. hæreſ 69. *n.* 2.

Sozom. I *c.* 15.

Deſlors Arius étoit non ſeulement prêtre, mais chargé de la prédication & du gouvernement d'une égliſe. Car il y en avoit pluſieurs à Alexandrie, où

le peuple fidele s'aſſembloit. On en nomme juſqu'à neuf, en chacune deſquelles un prêtre préſidoit & expliquoit les ſaintes écritures, c'étoit à peu prés comme nos paroiſſes. Celle d'Arius ſe nommoit Baucale. Il avoit prétendu à l'épiſcopat, & ne pouvoit ſouffrir qu'Alexandre lui eût été préferé. *Theod. 1, hiſt. c. 2.* Ne trouvant rien à reprendre en ſes mœurs, il chercha à calomnier ſa doctrine, & il s'en preſenta une occaſion. Alexandre parlant de la ſainte Trinité en preſence des Apôtres & des autres clercs, ſoûtint qu'il y avoit unité dans la trinité. Arius prétendit que c'étoit introduire l'hereſie de Sabellius, & donna dans l'extrémité oppoſée; diſputant avec trop d'aigreur, diſant: Si le pere a engendré le fils, celui qui eſt engendré a un commencement de ſon être; d'où s'enſuit qu'il y a eu un tems auquel le fils n'étoit point, & par conſequent qu'il eſt tiré du neant. Il ajoûtoit, que le fils de Dieu eſt ſa créature & ſon ouvrage, capable de vertu & de vice par ſon libre arbitre; & pluſieurs autres conſequences de ſon mauvais principe. Cette doctrine étoit nouvelle & inconnuë juſqu'alors; au contraire ſaint Alexandre enſeignoit avec toute l'égliſe, que le fils de Dieu eſt de même dignité & de même ſubſtance que lui.

Socra. 1. hiſt. c. 5.

Sozom. 1. c. 15.

Theod. lib. 1. c. 2.

Arius ne répandit d'abord ſa doctrine que dans les entretiens particuliers; en ſorte que le mal demeura quelque tems caché; mais quand il ſe vit écouté & ſoûtenu d'un grand nombre de ſectateurs, il la prêcha publiquement. Les autres prêtres qui gouvernoient les égliſes d'Alexandrie, ſe

Epiph. hær. 69.

donnerent auſſi la liberté de prêcher des doctrines differentes, & le peuple prit parti pour chacun d'eux. Les plus fameux étoient Colluthe, Carponas & Sarmate ; mais ces deux derniers ſe rangerent du côté d'Arius, qui attira un grand nombre de vierges, douze diacres, ſept prêtres, & même quelques évêques. Il avoit de grands talens pour ſéduire : il étoit déja vieux, on croïoit voir en lui de la vertu & du zele ; ſon exterieur étoit compoſé, ſa taille extraordinairement grande, ſon viſage ſerieux & abatu, comme de mortification, ſon habit auſtere ; car il ne portoit qu'une tunique ſans manches, & un manteau étroit. D'ailleurs ſa converſation étoit douce & agréable, propre à gagner les eſprits ; il étoit inſtruit de la dialectique & des ſciences prophanes. Saint Alexandre eſſaïa d'abord de le ramener par les avertiſſemens charitables, & uſa d'une telle patience, que quelques-uns s'en plaignoient. Colluthe en prit pretexte de ſe ſeparer, de tenir des aſſemblées à part, & même d'ordonner des prêtres, comme s'il eut été évêque ; prétendant avoir beſoin de cette autorité, pour reſiſter à Arius.

Epiph. har. 69. n. 3.

Athan. apol. p. 732.

On dit même qu'il ajoûta l'hereſie au ſchiſme, enſeignant que Dieu n'eſt point l'auteur des maux qui affligent les hommes, comme ſi ce n'étoit pas des biens par rapport à ſa juſtice. Mais la ſecte de Colluthe fut bien-tôt diſſipée.

Aug. har. 65.

Comme celle d'Arius alloit toûjours croiſſant, ſaint Alexandre aſſembla ſon clergé ; & donna à Arius la liberté de ſoutenir ſon opinion. Il y eut deux conferences, dans leſquelles on ne pût convenir de rien

Ruf. 1. c. 1. Soz. 1. c. 15.

rien. Enfin le S. Evêque voyant que cette erreur paſſoit d'Alexandrie dans les autres villes, aſſembla un concile, où tout d'une voix furent excommuniez le prêtre Arius, les diacres Achillas, Euzoïus, Aïthales, Lucius, Sarmate, Jule, Menas, un autre Arius & Helladius, neuf diacres en tout. C'étoit environ l'an 320. Il écrivit une lettre ſynodale à tous les évêques, qui défendoient la doctrine apoſtolique; entre autres à Philogone d'Antioche, à Euſtathe de Berée, à l'évêque de Byzance, ſoit que ce fût encore Metrophane ou Alexandre. Nous avons la lettre qu'Alexandre d'Alexandrie lui adreſſa, où entrant en matiere, il parle ainſi:

Ath. er. 1. in Ar. p. 305.

Theod. 1. c. 3.

XXIX. Premiere Lettre de S. Alexandre.

Arius & Achillas ont depuis peu formé une conſpiration contre l'égliſe. Ils tiennent continuellement des aſſemblées, s'exerçant jour & nuit à inventer des calomnies contre Jeſus-Chriſt & contre nous. Ils cenſurent la ſainte doctrine apoſtolique; & imitant les Juifs, ils nient la divinité de notre Sauveur; ils excitent contre nous tous les jours des ſéditions & des perſecutions; ſoit en nous traduiſant devant les tribunaux, par le credit de quelques femmes indociles qu'ils ont ſéduites; ſoit en deshonorant le Chriſtianiſme, par l'inſolence des jeunes filles de leur parti, que l'on voit courir dans les ruës. Il ajoûte qu'ils ont écrit à pluſieurs évêques, ſous prétexte de leur demander la paix & l'union; mais en effet pour en tirer de grandes lettres, qu'ils puſſent lire à leurs ſectateurs, afin de les retenir dans l'erreur. Il ſe plaint que quelques-uns les avoient reçûs à leur communion, contre le canon apoſtolique. En effet,

c'etoit une ancienne regle, qu'un évêque ne devoit
Can. apost. 6. pas recevoir ceux qui avoient été excommuniez par un autre ; & nous la lisons entre les canons attribuez aux apôtres.

Ensuite il rapporte ainsi leur fausse doctrine : Ils disent qu'il y avoit un tems où le fils de Dieu n'étoit point, qu'il a été fait, après n'avoir point été, & qu'il a été fait tel que sont naturellement tous les hommes. Car ils disent, que Dieu a tout fait de rien, & comprennent le fils de Dieu dans la creation de tout ce qui est ; consequemment ils disent qu'il est de nature changeante, susceptible de vice & de vertu. Nous pouvons aussi, disent ces scelerats, devenir enfans de Dieu comme lui ; car il est écrit : J'ai
Isa. 1. 2. soc. 72. engendré des enfans & les ai élevez. Et quand on leur objecte les paroles qui suivent : Et ils m'ont méprisé ; ils sont assez impies pour répondre, que Dieu aïant prévû que ce fils ne le mépriseroit point ; l'a choisi entre tous, sans qu'il ait rien de sa nature, qui le distingue des autres fils. Car, disent-ils, il n'y a personne qui soit naturellement fils de Dieu, ni qui lui appartienne proprement ; mais celui-ci étant changeant de sa nature a été choisi, parce qu'il s'est exercé à la vertu avec tant d'application qu'il ne s'est point changé en pis. Ensorte que si Paul ou Pierre avoient fait le même effort, leur filiation ne differeroit point de la sienne. Et ils détournent à ce
Ps. 44. 8. sens ces paroles du pseaume : Tu as aimé la justice & haï l'iniquité ; c'est pourquoi, ô Dieu, le Seigneur ton Dieu t'a oint de l'huile d'allegresse, plus excellemment que les autres.

Après avoir ainſi rapporté les blaſphêmes d'Arius, il explique la doctrine de l'égliſe. Et premierement il inſiſte ſur cette parole de S. Jean : Le fils unique qui eſt dans le ſein du pere, pour montrer qu'ils ſont inſéparables. Et pour montrer qu'il n'eſt pas mis au nombre des choſes tirées du néant, il examine ces paroles : Au commencement étoit le verbe, & le reſte. Si toutes choſes, dit-il, ont été faites par lui, comment celui qui a donné l'être aux creatures, peut-il n'avoir pas toûjours été ? Car la raiſon ne peut comprendre que l'ouvrier ſoit de même nature que l'ouvrage: Or il eſt contraire & entierement éloigné d'être au commencement, & d'avoir commencé d'être; au lieu qu'on ne voit aucune diſtance entre le Pere & le Fils, pas même concevable par la penſée. S. Jean conſiderant donc de loin que le verbe étoit Dieu, & qu'il étoit au-deſſus de l'idée des créatures, n'a point voulu parler de ſa géneration & de ſa production, n'oſant pas employer les mêmes mots pour nommer le créateur & la créature. Non que le verbe ne ſoit engendré ; il n'y a que le pere ſeul qui ne le ſoit point : mais parce que la production ineffable du fils unique de Dieu ſurpaſſe la penſée des évangeliſtes, & peut-être même celle des anges. Au reſte, c'eſt une imagination inſenſée que le fils ſoit tiré du néant, & que ſa production ſoit temporelle. Car ce que l'on dit qu'il n'étoit pas, doit ſe rapporter à quelque eſpace de tems ou de ſiecle : or s'il eſt vrai que tout a été fait par lui, il eſt clair que tout ſiecle, tout tems, tout eſpace eſt ſon ouvrage ; & comment n'eſt-il pas abſurde qu'il y

Jo. 1. 18.

Jo. 1. 1.

ait eû un tems auquel ne fût pas celui qui a fait tous les tems; c'eſt-à-dire, que la cauſe ſoit poſterieure à l'effet?

Il applique ici ces paroles de S. Paul: Qu'il eſt
Coloſſ. c. 15. né avant toute creature: Que Dieu l'a établi heritier de tout, & qu'il a fait par lui les ſiecles-mêmes. Et encore: Tout a été créé par lui dans le ciel & ſur la
Heb. 1. 2. terre; les choſes viſibles & les inviſibles, les prin-
Coloſſ. 1. 16. cipautez, les puiſſances & le reſte, & il eſt avant toutes choſes. Le pere eſt donc toûjours pere, parce que le fils exiſte toûjours avec lui. C'eſt une impieté de dire, que la ſageſſe de Dieu, ou ſa puiſſance n'ait pas toûjours été; que ſon verbe ait été autrefois imparfait; ou de nier l'éternité des autres nations, qui caracteriſent le pere & le fils. La filiation du Sauveur n'a rien de commun avec la filiation des autres; étant conforme à la nature divine du pere, elle le met infiniment au deſſus de ceux qui ſont devenus par lui enfans adoptifs.

Il eſt d'une nature immuable, étant parfait & ſans aucun beſoin de rien; les autres étant ſujets au changement en bien & en mal, ont beſoin de ſon ſecours. Car quel progrès pourroit faire la ſageſſe de Dieu? que pourroit apprendre la verité-même? comment ſe pourroit perfectionner la vie, la vraye lumiere? Mais combien eſt il plus contre la nature, que la ſageſſe devienne jamais ſuſceptible de folie, ou la puiſſance de Dieu de foibleſſe; que la raiſon ſoit déraiſonable, ou la vraye lumiere mêlée de tenebres? Ceux qui ſont ſes creatures, les hommes & les anges, ont reçû des benedictions pour croître,

en s'exerçant aux vertus & aux préceptes de la loi, afin de ne point pecher. C'eſt pourquoi N. S. J. C. étant par nature fils du pere, eſt adoré de tous : Les autres, quittant l'eſprit de ſervitude, & recevant l'eſprit d'adoption par le progés dans les bonnes œuvres, deviennent par ſa grace enfans adoptifs. S. Paul declare ſa filiation veritable, propre, naturelle, excellente en diſant de Dieu : Il n'a pas épargné ſon propre fils, mais il l'a livré à la mort pour nous tous ; car il l'appelle ſon propre fils, à la difference de nous, qui ne le ſommes ni proprement ni par nature. Il rapporte encore ce paſſage de l'évangile : Celui-ci eſt mon fils bien-aimé en qui je me plais ; & ces deux des pſeaumes ? Le Seigneur m'a dit : Tu es mon fils, & je t'ai engendré de mon ſein avant l'aurore : Tout cela pour montrer qu'il eſt fils veritablement & par nature.

Rom. VIII. 15.

Rom. VIII. 32.

Matth. III. 17.
Pſ. 2. 7.
Pſ. 103. 3.

XXX.
Suite de la lettre de S. Alexandre.

S. Alexandre ajoûte : Je laiſſe pluſieurs choſes, que je pourrois dire, mes chers freres ; craignant d'être importun ſi j'uſois de plus long diſcours en parlant à des docteurs, qui ſont du même ſentiment. On voit ici & en quelques autres endroits, que ſaint Alexandre adreſſe la parole à pluſieurs évêques ; ce qui fait croire que c'eſt une lettre circulaire. Il continuë : Vous êtes inſtruits de Dieu-même, & vous n'ignorez pas, que cette nouvelle doctrine ne ſoit celle d'Ebion & d'Artemas, & une imitation de Paul de Samoſate, qui a été chaſſé de l'égliſe par un concile, & par le jugement de tous les évêques du monde. Lucien lui ſucceda, & demeura ſeparé pluſieurs annees ſous trois évêques ; & ceux-ci ſont

imbus de la même impieté. Nous ne voyons point d'autre Lucien à qui ces paroles de ſaint Alexandre puiſſent convenir, que le fameux martyre prêtre d'Antioche, dont en effet Arius ſe vantoit d'être diſciple. Il ſe peut faire que ſa doctrine, faute d'être bien étenduë, ait été quelque tems ſuſpecte; mais quoiqu'il en ſoit, il eſt certain qu'au tems de ſon martyre il étoit dans la communion de l'égliſe: auſſi ſaint Alexandre dit bien qu'il en a été ſeparé, mais non pas qu'il en ſoit demeuré exclus. Il ajoûte: ils ſont échauffez par l'approbation de trois évêques, de Syrie, ordonnez je ne ſai comment, dont le jugement vous doit être reſervé. Ces trois évêques qu'il ne nomme point par retenuë, ſont Euſebe de Ceſarée en Paleſtine, Paulin de Tyr, & Patrophile de Scythopolis.

V. to. 2. l. IX. n. 38. p. 678.

Ils ſavent par cœur, continuë-t-il, les paſſages qui parlent de la paſſion du fils de Dieu, de ſon humiliation, de ſa pauvreté, de ſon anéantiſſement, & tous les autres termes ſemblables qu'il a empruntez pour nous; ils les oppoſent à ſa divinité. Mais ils oublient les paſſages qui marquent ſa gloire naturelle, ſa nobleſſe & ſa demeure dans le ſein du pere, comme celui-ci: Le pere & moi nous ſommes une même choſe. Ce que le Seigneur dit; non pour montrer qu'il eſt le pere, ou que les deux perſonnes n'en ſont qu'une; mais que le fils garde naturellement la reſſemblance exacte du pere, & qu'il eſt une image parfaitement conforme à l'original.

Jo. 1. 30.

Il ajoûte en parlant des Ariens: Ils ne croyent pas qu'on puiſſe leur comparer aucun des anciens,

ou de ceux qui ont été nos maîtres en notre jeuneſſe; ni qu'aucun des évêques qui ſont au monde, ſoit arrivé à la meſure de la ſageſſe; ils ſont les ſeuls ſages, les ſeuls inventeurs de la doctrine; à eux ſeuls a été revelé, ce qui n'eſt pas même venu en penſée à aucun autre ſous le ſoleil. Et enſuite: Ils nous accuſent d'enſeigner qu'il y a deux êtres non engendrez, & ſoûtiennent qu'il le faut dire, ou dire comme eux que le fils eſt tiré du néant. Ne voyant pas la diſtance qu'il y a entre le pere non engendré & les créatures qu'il a faites de rien; au milieu de ces deux extrêmes eſt le fils unique, le Dieu verbe; par qui le pere a tout fait de rien, que le pere a engendré de lui-même.

Saint Alexandre explique enſuite ſa foi en ces termes: Nous croyons avec l'égliſe apoſtolique en un ſeul pere, non engendré, qui n'a aucun principe de ſon être; immuable & inalterable, toûjours le même, incapable de progrès ou de diminution; qui a donné la loi, les prophetes & les évangiles, qui eſt le Seigneur des patriarches, des apôtres & de tous les ſaints. Et en un ſeul Seigneur J. C. le fils unique de Dieu, engendré, non du néant, mais du pere qui eſt non à la maniere des corps, par retranchement ou par écoulement, comme veulent Sabellius & Valentin; mais d'une maniere ineffable & inénarrable; comme il eſt dit: Qui racontera ſa generation? & comme il a dit lui même: Perſonne ne connoît qui eſt le pere, que le fils; & perſonne ne connoit qui eſt le fils, que le pere. Nous avons appris qu'il eſt immuable & inalterable comme le pere,

Iſa. LIII. 8.

Luc. X. 22.

qu'il n'a beſoin de rien, qu'il eſt parfait & ſemblable au pere, & qu'il ne lui manque, que de n'être pas non engendré comme lui; c'eſt en ce ſens, qu'il
Joan. XIV. 28. a dit lui-même : Le pere eſt plus grand que moi. Nous croyons auſſi que le fils procede toûjours du pere; mais qu'on ne nous ſoupçonne pas pour cela de nier qu'il ſoit engendré; car ces mots : Il étoit, & toûjours & avant les ſiecles, ne ſignifient pas la même choſe que non engendré. Ils ſemblent ſignifier comme une extenſion de tems, mais ils ne peuvent exprimer dignement la divinité, &, pour ainſi dire, l'antiquité du fils unique. Il faut donc conſerver au pere cette dignité propre de n'être point engendré, en diſant qu'il n'a aucun principe de ſon être; mais il faut auſſi rendre au fils l'honneur qui lui convient; lui attribuant d'être engendré du pere ſans commencement; & reconnoiſſant comme la ſeule proprieté du pere, de n'être point engendré.

Nous confeſſons encore un ſeul S. Eſprit, qui a également ſanctifié les ſaints de l'ancien teſtament, & les divins docteurs du nouveau. Une ſeule égliſe catholique & apoſtolique; toûjours invincible, quoique tout le monde conſpire à lui faire la guerre; & victorieuſe de toutes les entrepriſes impies des heretiques; par la confiance que nous donne
Joan. XVI. 33. le pere de famille, en diſant : Prenez courage, j'ai vaincu le monde. Après cela nous reconnoiſſons la reſurrection des morts; dont N. S. J. C. a été les prémices, ayant pris, de Marie la mere de Dieu, un corps veritable, non en apparence. Le terme de mere de Dieu *Theotocos*, eſt ici très-remarquable

pour

pour les ſuites. Saint Alexandre continuë : Sur la fin des ſiécles, il a habité avec le genre humain pour détruire le peché ; il a été crucifié, il eſt mort, ſans aucun préjudice de ſa divinité ; il eſt reſſuſcité, il eſt monté au ciel, & il eſt aſſis à la droite de la majeſté. Voilà ce que nous enſeignons, ce que nous prêchons, voilà les dogmes apoſtoliques de l'égliſe ; pour leſquels nous ſommes prêts à ſouffrir la mort & les tourmens.

Arius & les autres qui combattent avec lui ces veritez, ont été chaſſez de l'égliſe, ſuivant cette parole de S. Paul : Si quelqu'un vous annonce un autre évangile que celui que vous avez reçû, qu'il ſoit anathême. Qu'aucun de vous ne reçoive donc ceux-ci, que nos freres ont excommuniez ; que perſonne n'écoute leurs diſcours, ni ne liſe leurs écrits ; ce ſont des impoſteurs qui ne diſent jamais la verité. Condamnez-les avec nous, à l'exemple de nos confreres qui m'ont écrit, & qui ont ſouſcrit au mémoire que je vous envoïe avec leurs lettres par mon fils le diacre Apion. Il y en a de toute l'Egypte & de la Thebaïde, de la Lybie & de la Pentapole, de Syrie, de Lycie, de Pamphylie, d'Aſie, de Cappadoce & des provinces circonvoiſines. Je m'attends à recevoir de vous des lettres ſemblables. Car aprés pluſieurs autres remedes, j'ai crû que ce conſentement des évêques acheveroit de guerir ceux qu'ils ont trompez. Telle eſt la lettre de ſaint Alexandre, à la fin de laquelle ſont les noms de ceux qui étoient excommuniez ; ſavoir le prêtre Arius & les

Gal. 1. 8.

neuf diacres que j'ai nommez, & dont le premier eſt Achillas.

XXXI. Seconde lettre de S. Alexandre.

Le mal croiſſoit toûjours, & il s'étendoit dans l'Egypte, dans la haute Thebaïde & la Libie, juſques-là que deux évêques s'étoient déclarez pour Arius, Second de Ptolemaïde dans la Pentapole, & Theonas de Marmarique: & qu'Euſebe de Nicomedie prenoit hautement ſon parti. S. Alexandre voyant tout cela, aſſembla un ſecond concile à Alexandrie des évêques d'Egypte & de Libye au nombre de prés de cent; où il excommunia de nouveau Arius & ſes ſectateurs; & il en rendit compte par une lettre adreſſée à tous les évêques du monde, où il dit: Qu'il avoit voulu garder le ſilence pour étouffer le mal en la preſence des apoſtats, & ne pas ſoüiller les oreilles des perſonnes ſimples. Mais, ajoûte-t'il, puiſque Euſebe, qui croit diſpoſer des affaires de l'égliſe, parce qu'il a laiſſé Beryte, & uſurpé l'égliſe de Nicomedie, ſans que l'on en ait fait juſtice; ſe met auſſi à la tête de ces apoſtats, & écrit de tous côtez en leur faveur; je ſuis obligé de rompre le ſilence pour vous faire connoître à tous, & les perſonnes des apoſtats, & les malheureux diſcours de leur hereſie; afin que vous ne vous arrêtiez point à ce qu'Euſebe vous pourroit écrire. Ceux qui ſe ſont ſeparez ſont, Arius, Achillas, Aïthales, Carpones, un autre Arius, Sarmate, Euzoïus, Lucius, Julien, Menas, Helladius & Gaïus; & avec eux, Second & Theonas, cy-devant évêques. Voici ce qu'ils diſent & qu'ils ont inventé ſans autorité de l'écriture.

Soer. l. c. 6.

Valeſ. in Theod. hiſt. l. c. 4.

Dieu n'a pas toûjours été pere, mais il a été un tems qu'il ne l'étoit point. Le verbe de Dieu n'a pas toûjours été, il a été fait de rien ; ce fils eſt une creature & un ouvrage ; il n'eſt point ſemblable au pere en ſubſtance, ni ſon verbe veritable, ni ſa vraye ſageſſe. On le nomme improprement verbe & ſageſſe ; ayant été fait lui-même par le verbe propre de Dieu, & par la ſageſſe qui eſt en Dieu, par laquelle Dieu a tout fait. C'eſt pourquoi il eſt changeant & alterable de ſa nature, comme toutes les créatures raiſonnables ; il eſt étranger, different & ſeparé de la ſubſtance de Dieu. Le pere eſt ineffable pour le fils, qui ne le connoît pas parfaitement ; car le fils ne connoît pas même ſa propre ſubſtance telle qu'elle eſt. Il a été fait pour nous, afin d'être comme l'inſtrument par lequel Dieu nous a créés ; & il n'auroit point été, ſi Dieu n'avoit voulu nous faire. On leur a demandé ſi le verbe de Dieu peut changer, comme le diable a fait, & ils n'ont pas eû horreur de dire : Oüi il le peut ; car il eſt d'une nature changeante, puiſqu'il a pû être engendré & créé. Comme Arius & ſes ſectateurs ſoutenoient tout cela avec impudence ; nous les avons anathematiſez, étant aſſemblez avec les évêques d'Egypte & de Lybie, Euſebe & ſon parti les ont reçûs, s'efforçant de mêler la verité avec le menſonge ; mais ils n'y réüſſiront pas, la verité demeure victorieuſe. *V. Valeſ.*

Car qui a jamais oüi rien de ſemblable, ou qui le peut oüir maintenant ſans être ſurpris, & ſans boucher ſes oreilles, de peur qu'elles n'en ſoient ſoüillées ? Qui peut entendre dire à S. Jean : Au

commencement étoit le verbe, ſans condamner ceux qui diſent : Il a été un tems qu'il n'étoit point ? Qui peut oüir dans l'évangile : Le fils unique ; & Tout a été fait par lui ; ſans déteſter ceux qui di-
V. Valeſ. ſent que le fils eſt une des creatures ? Comment peut-il être l'une des choſes qui ont été faites par lui ; ou comment eſt-il fils unique, s'il eſt mis au
Pſ. 44. nombre de tous les autres ? Comment eſt-il ſorti du
Pſ. 109 néant ? puiſque le pere dit : mon cœur a produit
Heb 1. 2. une bonne parole ? & : Je t'ai engendré dans mon
Jo. XIV. 9. ſein devant l'aurore. Comment peut-il être diſſemblable au pere en ſubſtance, lui qui eſt l'image parfaite & la ſplendeur du pere ; & qui dit : celui qui me voit, voit auſſi mon pere ? S'il eſt le verbe, c'eſt à-dire la raiſon & la ſageſſe du pere, comment n'a-t'il pas toûjours été ? ils doivent donc dire que Dieu
Jo. XIV. 10. a été ſans raiſon & ſans ſageſſe. Comment peut-il
Jo. X. 20. être ſujet au changement, lui qui dit : Je ſuis dans le pere & le pere en moi ? & encore le pere & moi,
Heb. XIII. 8. nous ne ſommes qu'un. Et ſelon l'apôtre, J. C. eſt le même aujourd'hui qu'hier, & dans tous les ſie-
Heb. 11. 10. cles. Quelle raiſon ont-ils de dire qu'il a été fait pour nous, quand ſaint Paul dit : Que tout eſt pour lui & par lui ? Quand à ce blaſphême : Que le fils ne connoît pas parfaitement le pere, il renverſe cette parole
Jo. X. 15. du Seigneur : Comme le pere me connoît, je connois le pere. Si donc le pere ne connoît le fils qu'imparfaitement, le fils connoît le pere de même ; ce qui n'eſt pas permis de dire.

C'eſt ainſi que nous les avons ſouvent refutez par les divines écritures ; mais ils changent comme le

cameleon, ce ſont les pires de tous les heretiques, puiſque voulant détruire la divinité du verbe, ils approchent le plus de l'antechriſt. Ayant donc oüi nous-mêmes de nos oreilles leur impieté, nous les avons anathematiſez & déclarez étrangers de la foi & de l'égliſe catholique: & nous en donnons avis à vôtre pieté, nos chers & venerables confreres: afin que ſi quelqu'un d'eux à l'audace de ſe preſenter à vous, vous ne le receviez point,, & que vous n'ajoûtiez point de foi à ce qu'Euſebe ou quelque autre pourroit vous écrire à leur ſujet. On trouve dans quelques exemplaires de cette lettre les ſouſcriptions de dix-ſept prêtres & de treize diacres d'Alexandrie; de ſeize prêtres & de ſeize diacres de la Maréote, mais on ne trouve point celles de cent évêques.

Gelaſ. Cyz. lib. II. c. 3.

XXXII. Acte de la dépoſition d'Arius.

Aprés cette lettre, S. Alexandre réitera la dépoſition d'Arius, par un acte écrit en ces termes: Alexandre, aux prêtres & aux diacres d'Alexandrie & de Maréote, nos chers freres en N. S. ſalut en leur preſence. Quoique vous ayez déja ſouſcrit aux lettres que j'ai envoïées aux ſectateurs d'Arius, les exhortant à renoncer à leur impieté & à ſuivre la foi catholique; & que vous ayez déclaré la droiture de vos ſentimens conformes à la doctrine de l'égliſe catholique; toutefois puiſque j'ai écrit à tous nos confreres touchant les Ariens, j'ai crû neceſſaire de vous aſſembler, vous clercs de la ville, & de vous mander, vous clercs de Maréote; principalement, parce que quelques-uns d'entre-vous ont ſuivi les Ariens, & ont bien voulu être dépoſez avec eux: ſavoir, Charez & Piſte prêtres. Serapion,

Coteler. not. in lib. 8. Conſt. apoſt p. 317.

Parammon, Zoſime & Irenée diacres. J'ai donc voulu que vous connoiſſiez ce que j'écris maintenant, que vous témoigniez y conſentir, & que vous donniez vôtre ſuffrage pour la dépoſition d'Arius, de Piſte & de leurs adherans. Car il eſt à propos que vous ſçachiez ce que nous écrivons, & que chacun de vous l'ait dans le cœur, comme s'il l'avoit écrit lui-même.

Epiph. har. 69. n. 4.

Arius ſe voyant ainſi condamné, ſortit d'Alexandrie, & ſe retira en Paleſtine, où il trouva de l'appui auprés de quelques évêques. Son plus puiſſant protecteur étoit Euſebe de Nicomedie dés-lors avancé en âge, de grande autorité à la cour, qui reſidoit d'ordinaire en cette ville. Arius lui écrivit cette lettre, où il explique lui-même ſa doctrine.

XXXIII. Lettre d'Arius à Euſebe de Nicomedie.

A mon trés-cher ſeigneur Euſebe, homme de Dieu, fidele orthodoxe : Arius injuſtement perſecuté par le pape Alexandre pour la verité victorieuſe de tout, que vous defendez vous-même ; ſalut en nôtre Seigneur. Mon pere Ammonius partant pour Nicomedie, j'ai crû qu'il étoit de mon devoir de prendre cette occaſion de vous ſaluer, & en même tems d'informer vôtre charité de la grande perſecution que l'évêque nous fait, remuant tout contre nous ; juſques à nous avoir chaſſez de la ville, comme des impies, parce que nous ne convenons pas de ce qu'il dit publiquement : Dieu eſt toujours, le fils eſt toûjours : le pere & le fils ſont enſemble : le fils eſt avec Dieu ſans être engendré : il eſt toûjours engendré : il eſt engendré & ne l'eſt pas. Le pere ne precede pas le fils d'un moment,

Epiph. ibid. n. 5. Theod. 1. c. 5.

pas même de la penſée. Toûjours Dieu, toûjours le fils : le fils procede de Dieu même. Et parce qu'Euſebe de Céſarée vôtre frere, Theodote, Paulin, Athanaſe, Gregoire, Aëtius & tous les Orientaux, diſent que Dieu eſt avant ſon fils ſans commencement ; ils ont été frappez d'anathême ; excepté ſeulement Philogone, Hellanique & Macaire, trois heretiques ignorans qui diſent que le fils eſt, les uns une exſpiration, les autres une projection, les autres non-engendré comme le pere. Nous ne pouvons ſeulement entendre de telles impietez, quand ces heretiques nous menaceroient de mille morts. Mais que diſons-nous, que penſons-nous, qu'avons-nous enſeigné, qu'enſeignons-nous encore ? Que le fils n'eſt point non-engendré, ni portion du non-engendré en aucune maniere, ni tiré d'aucun ſujet. Mais que par la volonté, & le conſeil du pere, il a ſubſiſté avant les tems & avant les ſiecles, pleinement Dieu, fils unique, inalterable, & qu'avant que d'être engendré, ou créé, ou terminé, ou fondé, il n'étoit pas ; car il n'étoit pas non-engendré. Nous ſommes perſecutez pour avoir dit : Le fils a un commencement, & Dieu n'en a point. C'eſt pour cela qu'on nous perſecute ? & pour avoir dit, qu'il eſt tiré du néant. Ce que nous avons dit, parce qu'il n'eſt, ni une portion de Dieu, ni tiré d'un ſujet. C'eſt pour cela qu'on nous perſecute. Vous ſçavez le reſte. Je ſouhaite que vous vous portiez bien en nôtre Seigneur, & que vous vous ſouveniez de mes afflictions, pieux Euſebe Collucianiſte. Telle fut la lettre d'Arius.

XXXIV. Evêque de l'un & de l'autre parti.

Il apelle Eusebe Collucianiste, parce qu'ils avoient été ensemble disciples du martyr saint Lucien prêtre d'Antioche. Les évêques qu'Arius nomme en cette lettre sont, Eusebe de Cesarée en Palestine, & le titre qu'il lui donne de frere de l'autre Eusebe, fait croire qu'ils étoient effectivement parens ; Theodote évêque de Laodicée en Syrie, dont Eusebe a fait l'éloge, Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe en Cilicie, Gregoire de Rerite, Aëtius de Lydda, autrement Diospolis. Voilà ceux qu'il prétend avoir pour lui. Les trois qu'il avouë lui être contraires, sont Philogone d'Antioche, Hellanique de Tripoli en Phenicie, Macaire de Jerusalem. Philogone fut d'abord engagé dans les affaires temporelles, & plaida devant les tribunaux ; il étoit marié, & avoit une fille. Son merite le fit élire évêque d'Antioche vers l'an 318. aprés Vital successeur de Tyran, qui avoit tenu ce siége apostolique depuis l'an 299. jusqu'en 312. Philogone gouverna l'église d'Antioche pendant cinq ans, en des tems fort difficiles. La persecution ne venoit que de cesser, il en restoit de fâcheuses suites, & bien des abus à corriger ; & il eût besoin d'une grande sagesse pour arrêter le cours de l'heresie qui commençoit à paroître. Macaire évêque de Jerusalem avoit succedé à Hermon en 314. & saint Athanase le compte entre les plus grands évêques de son siécle.

Theod. l. c. 5.

VII. hist. c. 32. Sup liv. IX. n. 29.

Chrysost. hom in Philog. tom. 6

Sup. liv. IX. n. 24. p. 460.

Orat. 1. in Arian p. 291.

XXXV. Lettre d'Eusebe de Nicomedie à Paulin de Tyr.

Eusebe de Nicomedie ayant reçû la lettre d'Arius, écrivit à Paulin de Tyr, loüant le zele d'Eusebe de Cesaré pour la défense de la verité, c'est-à-dire, suivant sa pensée, pour la doctrine d'Arius ;

&

& blâmant le ſilence de Paulin, qu'il exhorte à écrire pour le ſoûtenir. Il explique lui-même cette doctrine en ces termes : Nous n'avons jamais oüi dire qu'il y ait deux êtres non engendrez, ni un diviſé en deux à la maniere des corps. Nous n'avons rien appris de ſemblable. Mais nous croïons qu'il y a un être non engendré ; & un être qu'il a veritablement produit ; mais ſans le tirer de ſa ſubſtance, ſans participer aucunement à la nature non engendrée, entierement differente de nature & de puiſſance, toutefois produit à la reſſemblance parfaite de la nature & de la puiſſance de celui qui l'a fait. Nous croïons que ſon commencement eſt inexpliquable par le diſcours, & même incompréhenſible par la penſée, non ſeulement des hommes, mais de tout ce qui eſt au-deſſus des hommes. Et en parlant ainſi, nous ne nous fondons pas ſur nos raiſonnemens, mais ſur l'écriture qui nous apprend qu'il eſt créé, fondé & engendré dans ſa ſubſtance, dans ſa nature inalterable, & dans ſa reſſemblance avec celui qui l'a fait : comme le Seigneur dit lui-même : Dieu m'a créé au commencement de ſes voïes, & m'a fondé avant le ſiécle, & m'a engendré avant toutes les collines. S'il étoit tiré de lui comme une partie ou comme un écoulement de ſa ſubſtance, on ne diroit plus qu'il a été créé ou fondé ; il ſeroit dès le commencement non engendré, comme celui dont il procederoit. Que ſi, parce qu'il eſt dit engendré, on prend pretexte de dire qu'il eſt produit de la ſubſtance du pere, & qu'il a par conſequent l'identité de nature ; nous ſavons que l'écri-

Prov. VIII. 21. *ſec.* 70.

BIBLIOTHEQUE IMPÉRIALE

ture ne dit pas de lui ſeul qu'il eſt engendré, mais encore de ceux dont la nature eſt entierement diſſemblable; car elle dit des hommes : J'ai engendré & élevé des enfans, & ils m'ont mépriſé. Et encore : Tu as abandonné Dieu qui t'a engendré. Et ailleurs : Qui a engendré les gouttes de roſée ? Non pour dire qu'une ſubſtance ſoit tirée de l'autre, mais qu'il a tout produit par ſa volonté ; car rien n'eſt tiré de ſa ſubſtance. Il eſt Dieu, le reſte eſt fait ſelon ſon bon plaiſir, par ſon verbe, pour lui devenir ſemblable : Dieu a tout fait par lui, mais tout vient de Dieu. Prenez ceci & le mettez en œuvre ſelon la grace que Dieu vous a donnée, & l'écrivez au plûtôt au ſeigneur Alexandre; car je m'aſſure que vous le perſuaderez. Telle fut la lettre d'Euſebe à Paulin.

Iſa. 1. 2. *ſec.* 70.
Deut. XXXII. 18.
Job. XXXVIII. 28.

XXXVI. Lettres d'Arius à S. Alexandre.

Arius lui-même écrivit de Nicomedie à S. Alexandre, en ces termes : Au bienheureux pape Alexandre, nôtre évêque, les prêtres & les diacres, ſalut en N. S. la foi que nous avons reçûë de nos ancêtres, & appriſe de vous, bienheureux pape, eſt telle : Nous reconnoiſſons un Dieu, ſeul non engendré, ſeul éternel, ſeul ſans principe, ſeul veritable, qui ſeul poſſede l'immortalité, ſeul ſage, ſeul bon, ſeul puiſſant, ſeul juge de tous, qui conduit & gouverne tout ; immuable, inalterable, juſte & bon ; le même Dieu de la loi des prophetes & du nouveau teſtament : Qui a engendré ſon fils unique avant les tems des ſiecles, par qui il a fait les ſiecles mêmes, & tout le reſte. Il l'a engendré non en apparence, mais en verité ; il lui a donné l'être par

Athanaſ. de ſynod. p. 885. *Epiph. hær.* 69. *n.* 7. 8.
1. *Tim.* VI. 16.
2. *Tim.* I. 9. *Heb.* I. 2.

ſa volonté, & l'a rendu immuable & inalterable, creature de Dieu parfaite, non comme une des creatures ; fils, non comme un de ſes fils. Il n'eſt pas ſorti hors du pere, comme Valentin l'a enſeigné : Il n'eſt pas comme Manès l'a inventé, une partie conſubſtantielle du pere : ni tel que dit Sabellinius, qui diviſant l'unité, a dit qu'il eſt fils & pere tout enſemble : ni ſelon Hieracas, une lampe allumée d'une lampe, ou un flambeau partagé en deux. Ce n'eſt pas non plus, que celui qui étoit auparavant, ait été engendré depuis ou créé fils. Vous-même, bienheureux pape, avez ſouvent condamné au milieu de l'égliſe, & dans l'aſſemblée des prêtres, ceux qui introduiſoient ces erreurs.

Mais nous diſons, qu'il a été créé par la volonté de Dieu, avant les tems, & avant les ſiecles, & qu'il a reçû du pere la vie, l'être & la gloire, que le pere lui a conferée en même-tems. Car le pere lui donnant la poſſeſſion de toutes choſes, ne s'eſt pas privé de ce qu'il en a lui-même, comme non engendré. Il eſt la ſource de tout, en ſorte qu'il y a trois hypoſtaſes. Dieu étant la cauſe de tout, eſt ſans principe & très-ſeul. Le fils engendré hors le tems par le pere, créé & fondé avant les ſiecles, n'étoit pas avant que d'être engendré ; mais il ſubſiſte par le pere, ſeul engendré hors le tems avant toutes choſes. Car il n'eſt pas éternel, ni coéternel au pere, ou non engendré comme lui : & il n'a pas l'être en même tems que ſon pere, comme quelques-uns diſent des choſes relatives, introduiſant deux principes non engendrez. Mais comme l'u-

nité eſt le principe de tout, ainſi Dieu eſt avant toutes choſes. C'eſt pourquoi il eſt auſſi avant le fils comme vous nous l'avez enſeigné, prêchant au milieu de l'égliſe. Donc entant qu'il tient de Dieu l'être, la gloire & la vie, & qu'il en a reçû toutes choſes, c'eſt ainſi que Dieu eſt ſon principe; car il le précede étant ſon Dieu, & avant lui. Que ſi quelques-uns entendent ces expreſſions: Il eſt de lui & de ſon ſein, & je ſuis ſorti de mon pere, & je viens, comme s'il étoit une partie conſubſtantielle ou une projection; le pere ſera compoſé & diviſible, & muable, & corps ſelon eux, & ſujet à toutes les ſuites de la nature corporelle, lui qui eſt Dieu incorporel. Telle fut la lettre d'Arius où l'on voit le fonds de ſon hereſie. On ne peut s'empêcher d'admirer l'audace avec laquelle il ſoutient à ſon évêque d'avoir enſeigné cette doctrine; lui qui dans ſa lettre à Euſebe de Nicomedie ſe plaint que ſon évêque enſeigne, que le fils eſt coéternel au pere.

Sup. n. XXXIII.

Ce fut comme l'on croit vers ce même-tems qu'Arius compoſa ſa Thalie. C'étoit un cantique ſur la même meſure & ſur le même air des chanſons infâmes, que Sotade avoit autrefois compoſées pour les feſtins & pour les danſes, ce qui ſuffiſoit pour rendre ce cantique odieux, outre les erreurs qu'il contenoit; car Arius y avoit enfermé la ſubſtance de ſa doctrine. Il fit pluſieurs autres cantiques, pour la répandre & l'inſinuer agreablement dans les eſprits, même des perſonnes les plus groſſieres, il y en avoit pour les voyageurs, pour les mariniers, pour ceux qui tournoient la meule.

Athan. in Ar. or. 2. p. 108 310, & de Sym. p. 883. Sup. l. III. c. 51.

Philoſtorg. lib. II. c. 2.

Euſebe de Nicomedie & ceux de ſon parti, ſe ſentirent offenſez, de ce qu'Alexandre d'Alexandrie n'avoit point cedé aux prieres qu'ils lui avoient faites pluſieurs fois, de recevoir Arius, & ils en furent plus animez à établir ſa doctrine. Deſlors ils conçûrent une haine mortelle contre Athanaſe diacre d'Alexandrie; car s'en étant informez curieuſement, ils apprirent qu'il étoit continuellement avec l'évêque, & qu'il en étoit ſingulierement eſtimé. Ils aſſemblerent donc un concile en Bithynie, & écrivirent à tous les évêques du monde; de communiquer avec les Ariens, comme ayant des ſentimens orthodoxes, & de diſpoſer Alexandre de communiquer avec eux. Comme ils ne gagnoient rien ſur Alexandre, qui demeuroit toûjours ferme; Arius envoya à Paulin de Tyr, à Euſebe de Ceſarée & à Patrophile de Scythopolis, & leur demanda pour lui & pour les ſiens, permiſſion d'aſſembler le peuple qui étoit avec eux, comme étant déja ordonnez prêtres; puiſque c'étoit la coûtume à Alexandrie, que les prêtres aſſemblaſſent le peuple des égliſes particulieres, ſans préjudice de l'évêque, qui étoit au deſſus de tous. Car alors il n'y avoit d'ordinaire en chaque ville qu'une aſſemblée eccleſiaſtique, où l'évêque préſidoit, & c'étoit apparemment la grandeur d'Alexandrie, qui obligeoit à en tenir pluſieurs. Ces trois évêques s'étant aſſemblez avec d'autres évêques de Paleſtine, accorderent à Arius ce qu'il demandoit, & lui permirent à lui & aux autres prêtres Alexandrins de ſon parti, d'aſſembler leurs ſectateurs comme auparavant; mais à la charge de demeurer ſoumis

XXXVII. Concile de Bithynie pour Arius. *Sozom. l. 1. c. 15.*

Conc. Alex. ap. Athan. 2. apol. p. 725. D.

AN. 323.

à Alexandre, & de le prier toûjours qu'il leur accordât ſa paix & ſa communion. Ainſi l'on voyoit en Paleſtine des aſſemblées particulieres ſous ces prêtres Ariens, qui malgré l'évêque d'Alexandrie prétendoient faire partie de ſon égliſe.

XXXVIII. Seconde guerre de Licinius.

Le credit d'Euſebe de Nicomedie devint très-grand par le ſéjour que Conſtantin fit en cette ville, après avoir entierement défait Licinius. Car Conſtantin ne pût ſouffrir long-tems la perſecution que ſon collegue exerçoit contre les chrétiens; & Licinius s'attira d'ailleurs ſon indignation. Conſtantin étoit à Theſſalonique, quand les Goths, ou plûtôt les Sarmates voyant la frontiere mal gardée entrerent dans la Thrace & la Meſie, & pillerent le plat païs. Conſtantin les arrêta par ſa vigueur & par la terreur de ſon nom, & leur fit rendre les captifs. Licinius ſe plaignit qu'il avoit entrepris la défenſe de ſes terres, contre la foi des traitez, & employant tantôt les prieres, tantôt les menaces, il l'excita à lui déclarer la guerre. Licinius s'étoit d'ailleurs rendu odieux par ſon avarice, ſa cruauté, ſes débauches; ils faiſoient mourir pluſieurs perſonnes pour avoir leurs richeſſes, ou il corrompoit leurs femmes.

Socr. l. hiſt 6.
Euſ. l. 1. v t c. 3.
Anon. Valeſ. poſt. Amm. Marc
V. Pagi. ad. 318. n. 3.
Zoſim. lib. 2. p. 680.

A l'occaſion de cette guerre, les Romains faiſoient les ſacrifices qu'ils appelloient, *des luſtres*, comme pour ſe purifier & attirer la faveur des dieux. Mais comme on y vouloit obliger les chrétiens & même les eccleſiaſtiques, Conſtantin fit une loi, par laquelle il défendit de les y contraindre, ſous peine de coups de bâton ou de groſſe amende, ſelon la condition des perſonnes. Cette loi fut donnée

Cod. Theod. lib. XVI. l. 5. tit. 2. de epiſc.
V. ibi. Gothofr.

à Sirmium le huitiéme des Calendes de Juin ſous le conſulat de Severe & de Rufin, c'eſt-à-dire, le vingt-cinquiéme Mai 323. qui fut le tems où commença cette guerre. *Pagi an. 323. n. 3.*

Les préparatifs en furent grands par mer & par terre. Conſtantin avoit deux cens galeres à trente rames, & plus de deux mille moindres bâtimens; cent vingt mille hommes de pied, dix mille, tant ſur les vaiſſeaux qu'en cavalerie. Sa flotte étoit au port de Pirée près d'Athenes, commandée par Criſpe ſon fils, qu'il avoit fait Ceſar cette même année. Licinius avoit trois cent cinquante galeres d'Egyptiens, de Pheniciens, d'Afriquains & de Grecs, Aſiatiques; cent cinquante mille hommes de pied, & quinze mille chevaux, ſa flotte étoit dans l'Helleſpont commandée par Amand. Conſtantin, pour montrer qu'il attendoit de Dieu la victoire, menoit avec lui des évêques, & faiſoit marcher à la tête de ſes troupes l'enſeigne ornée de la croix, c'eſt-à-dire, le Labarum. On le gardoit dans une tente ſéparée loin du camp; & la veille des jours de combat l'empereur s'y retiroit, pour prier avec peu de perſonnes; obſervant une pureté particuliere, & pratiquant le jeûne & la mortification. *Zoſim. ibid.*

Licinius s'en mocquoit, & menoit avec lui des devins Egyptiens, des magiciens, des empoiſonneurs, des ſacrificateurs & des prophetes des faux dieux; auſquels il ſacrifioit, les interrogeant ſur l'évenement de la guerre. Ils lui promettoient une victoire certaine, par de longs oracles compoſez en vers magnifiques. Les interpretes des ſonges, les augu- *Euſ. vit. II. 5. 3. 4. 6. 12. 14.*

AN. 324.
Ibid. c. 5.

res & les aruſpices lui faiſoient les mêmes promeſſes, qui le rempliſſoient de confiance. Il aſſembla les plus confidens de ſes gardes & de ſes amis, dans un bois qu'ils eſtimoient ſacré, rempli de pluſieurs idoles : & après qu'il leur eût allumé des cierges & fait les ſacrifices ordinaires, il dit à ceux qui l'accompagnoient : Voilà mes amis, les dieux de nos peres, que nous honorons, comme nous avons appris d'eux : nôtre adverſaire les a abandonnez pour je ne ſai quel Dieu étranger, dont le ſigne infame profane ſon armée ; cette occaſion fera voir qui de nous eſt dans l'erreur. Si ce Dieu étranger de Conſtantin, dont nous nous mocquons aujourd'hui, lui donne la victoire, malgré l'avantage du nombre, il faudra le reconnoître ; ſi les nôtres l'emportent, comme il n'en faut pas douter, après cette victoire nous ferons la guerre aux impies qui les rejettent. Euſebe de Ceſarée dit avoir appris ce diſcours de ceux qui l'avoient oüi de leurs oreilles.

Zoſ. p. 681. Anonim.

Licinius étoit campé avantageuſement ſur une montagne près d'Andrinople. Conſtantin plus habile & mieux ſervi, ſurprit ſes troupes & les mit en tel déſordre, qu'il en demeura près de trente-quatre mille ſur la place : ſon camp fut pris, & Licinius lui-même obligé de s'enfuir & de s'enfermer dans Byzance. C'étoit le cinquiéme des nones de Juillet, ſous le troiſiéme conſulat de Criſpe & de Conſtantin le jeune, c'eſt-à-dire, le troiſiéme Juillet l'an 324. Conſtantin ſuivit Licinius, & l'aſſiegea dans Byzance. Cependant ſa flotte conduite par Criſpe, arriva à Gallipoli, où elle gagna une victoire ſi entiere ſur

Idat. in faſt.

celle

celle deLucinius, qu'Amand qui la conduiſoit eut peine à ce ſauver. Licinius voyant qu'il alloit être aſſiegé par mer, comme il l'étoit déja par terre, s'enfuit à Calcedoine avec ſes tréſors. Conſtantin le pourſuivit, & ſe rendit maître des côtes de Bythinie: Licinius vint encore au devant; il y eut un ſecond combat près de Calcedoine; il y fut défait, & avec un tel carnage, que de cent trente mille hommes qu'il avoit, à peine s'en ſauva-t-il trois mille. Auſſi-tôt Byzance & Calcedoine ouvrirent les portes à Conſtantin: Lucinius ſe retira à Nicomedie, & Conſtantin l'y aſſiegea encore. Alors deſeſperant de ſes affaires, il ſortit en état de ſuppliant, lui preſentant la pourpre, le reconnoiſſant pour ſon empereur & ſon maître, demandant pardon du paſſé, & ſe contentant qu'il lui ſauvât la vie, en conſideration de ſa femme Conſtantia ſœur de Conſtantin. Le vainqueur lui accorda cette grace, & l'envoya à Theſſalonique; où comme il ne pouvoit vivre en repos, il le fit mourir l'année ſuivante.

AN. 324.

Zozim.

Conſtantin reçût en cette guerre pluſieurs marques de la protection divine. Dans les villes qui obéiſſoient à Licinius, on crut voir en plein midi les troupes de Conſtantin paſſer au travers, comme déja victorieuſes, quoiqu'elles en fuſſent encore éloignées. Dans les combats, par-tout où paroiſſoit le Labarum, les ennemis fuïoient, & ſa preſence raſſuroit les troupes ébranlées. Cinquante hommes choiſis entre les protecteurs ou gardes du corps étoient deſtinez à la garde de cette enſeigne, & la portoient

XXXIX. Protection divine ſur Conſtantin.

Euſ. vit. II. c. 6.

c. 7.

c. 8.

AN. 324. c. 9. tour à tour sur leurs épaules. Un d'eux épouvanté dans le combat la donna à un autre, pour s'enfuir plus librement; & aussi-tôt il fut tué d'un trait dans le ventre. On tira plusieurs coups sur celui qui avoit pris le Labarum; mais il ne fut blessé d'aucun, ils porterent tous sur le bois de l'enseigne. Eusebe avoit c. 6. appris cette nouvelle de la propre bouche de l'empereur. Licinius s'étant apperçû de la vertu de cette Sozom. 1. hist. c. 18. enseigne, donnoit ordre à ses gens de l'éviter autant qu'il seroit possible.

Quand Constantin entra dans Byzance, quelques philosophes s'approcherent de lui, & se plaignirent qu'il introduisoit une religion nouvelle, au mépris des anciennes coûtumes des Grecs & des Romains observées par ses ancêtres. Ils demanderent à entrer en dispute sur cette doctrine avec Alexandre qui étoit évêque de Byzance; & il accepta le combat par ordre de l'empereur, quoiqu'il fût peu exercé à la dialectique, mais il étoit d'une vertu singuliere. Les philosophes étant assemblez, vouloient tous parler; mais saint Alexandre les pria d'en choisir un pour porter la parole. Quand ils l'eurent fait, saint Alexandre dit à celui qui étoit chargé de parler: Au nom de J. C. je te commande de te taire. Aussitôt il demeura muet, comme s'il eut eû la bouche fermée; & on jugea que ce n'étoit pas un petit miracle d'avoir fait taire un philosophe.

XL. Nouveaux édits de Constantin pour l'église. *Euf.* 11. *vit.* c. 20.

Par cette victoire la paix & la sureté au dehors fut entierement renduë à l'église; & pour la confirmer, Constantin fit plusieurs loix. Il ordonna que l'on rappellât tous ceux qui avoient été bannis pour

la foi; que l'on déchageât des fonctions publiques ceux que l'on y avoit rendus ſujets, en les mettant exprès au tableau du conſeil des villes, où ils n'étoient point auparavant; que l'on rendit les biens à ceux qui en avoient été dépoüillez. Il rendit la liberté à ceux qui avoient été releguez dans des iſles, ou condamnez aux mines & aux autres ouvrages publiques; entre autres à ceux qui avoient été engagez comme eſclaves du fiſc aux manufactures des toiles & d'étoffes. Il donna le choix à ceux qui avoient été dégradez de la milice comme chrétiens, de rentrer dans le ſervice, ou de ſe retirer avec un congé honorable. Voilà pour les perſonnes. Quant aux biens, il rendit aux parens les ſucceſſions des martyrs, des confeſſeurs, des bannis pour la foi, qui avoient été dépoüillez; au défaut des parens, il donna ces biens aux égliſes des lieux, & confirma les donations des martyrs & des cónfeſſeurs. Il condamna tous les poſſeſſeurs à rendre ces heritages; mais ſans reſtitution des fruits, pourvû qu'ils les rendiſſent d'eux-mêmes. Il voulut que le fiſc fit la même reſtitution; que l'on rendît aux égliſes tous leurs immeubles, maiſons, terres, jardins, & particulierement les lieux honorez par les corps des martyrs qui y étoient enterrez. Il promit de dédommager ceux qui auroient reçû du fiſc quelqu'un de ces heritages à titre d'achat, de donation, ou autrement.

c. 34. c. 33. c. 35. c. 36. c. 37. c. 39. c. 40. c. 41.

Cet édit fut propoſé en Orient, & l'empereur le fit executer réellement. Les gouverneurs qu'il envoyoit dans les provinces, étoient chrétiens pour la plûpart; & il défendoit à ceux qui étoient encore

c. 44.

payens de ſacrifier aux idoles. Il en uſoit de même à l'égard des officiers ſuperieurs, comme les prefets du pretoire & leurs vicaires. Il fit en même tems deux autres loix; l'une qui défendoit de ſacrifier aux
c. 45. idoles, ni dans les villes ni à la campagne, ni d'ériger des idoles, ni d'exercer les devinations, ou les autres ſuperſtitions: L'autre loi ordonnoit de rebâtir des égliſes plus grandes qu'auparavant, comme ſi tous les hommes devoient ſe faire Chrétiens, ce qui ne paroiſſoit pas alors croyable. Ces loix étoient adreſſées aux gouverneurs des provinces, & elles les exhortoient à ne point épargner la dépenſe, que l'empereur fourniſſoit de ſon treſor. Il y avoit auſſi des lettres conformes adreſſées à chaque évêque, au
c. 46. moins à ceux des grands ſiéges, pour les exhorter d'exciter les autres évêques, les prêtres & les diacres à rétablir ou augmenter les anciennes égliſes, ou même en bâtir de nouvelles, & à demander aux gouverneurs les choſes neceſſaites pour ces ouvra-
c. 47. 48. *&c.* ges. Il fit encore un grand édit adreſſé aux provinces d'Orient, pour exhorter tous ces ſujets à quitter
c. 56. l'idolâtrie & embraſſer la vraye religion; mais il déclare qu'il ne veut contraindre perſonne, il laiſſe
c. 60. une entiere liberté de conſcience, & défend aux particuliers de s'inquiéter l'un l'autre pour la diverſité de leurs ſentimens, n'approuvant pas ceux qui diſoient déja, qu'il falloit abattre les temples.

XLI. Suite de l'Arianiſme. Conſtantin travailloit ainſi en faveur de l'égliſe, quand il apprit la diviſion qui commençoit en Egypte & dans les provinces voiſines, à l'occaſion des dogmes d'Arius. Ce n'étoit pas ſeulement les

évêques & les prêtres qui disputoient, les peuples entiers étoient divisez ; le désordre vint à tel point, que les payens dans leurs theâtres tournoient en raillerie le Christianisme. Les statuës mêmes de l'empereur furent outragées, & l'on croit que ce fut en cette occasion que pour toute vengeance, il se contenta d'une raillerie. Car comme on lui disoit avec chaleur, qu'on avoit jetté des pierres à une de ses statuës, il porta la main à son visage, & dit qu'il ne se sentoit point blesse. Il y avoit déja un grand nombre de lettres écrites de part & d'autre par les évêques. Arius recueillit toutes celles qui le favorisoient. Saint Alexandre d'Alexandrie recueillit toutes celles qui soûtenoient la doctrine catholique, & on en comptoit des siennes seules jusqu'à soixante-dix. Ces lettres servirent depuis de fondement aux disputes entre les catholiques & les diverses sectes d'Ariens. Les nouvelles de cette division affligerent sensiblement Constantin ; mais comme il n'étoit encore ni baptisé, ni suffisamment instruit des mysteres, il fut aisé à Eusebe de Nicomedie de lui en donner telle impression qu'il voulut. L'empereur avoit un grand respect pour les évêques, & Eusebe étoit à portée de lui parler facilement ; car après avoir vaincu Licinius, il fit du séjour à Nicomedie, qui depuis Diocletien avoit été en Orient la residence ordinaire des empereurs. Eusebe fit entendre à Constantin, que cette division des églises n'avoit autre fondement, que des disputes de mots & de vaines subtilitez qui ne faisoient rien au fonds de la religion ; que le plus grand mal étoit l'aigreur

Chrisost. stat. orat. 20.

Soc. 1. c. 6.

Epiph. haref. 69. n. 4.

Ruf. 11. c. 63.

Socr. 1. c. 7.

des esprits, & en particulier l'aversion de l'évêque Alexandre contre le prêtre Arius; & qu'il étoit de la pieté de l'empereur, d'employer son autorité pour lui imposer silence.

XLII. Lettre de Constantin à Alexandre & à Arius.

Il envoya donc à Alexandrie Osius évêque de Cordouë capitale d'Espagne, en qui il avoit une confiance particuliere, comme nous avons déja vû. C'étoit un vieillard d'environ soixante-sept ans, évêque depuis trente ans, confesseur dans la persecution de Maximien, renommé par toute l'église. L'empereur le chargea d'une lettre adressée conjointement à Alexandre & à Arius, où il marque ainsi l'idée qu'on lui avoit donné de leur differend. J'apprens que telle a été l'origine de votre dispute. Vous Alexandre, demandiez aux prétres, ce que chacun d'eux pensoit sur un certain passage de la loi, ou plûtôt sur une vaine question: Vous Arius avançâtes inconsiderement, ce que vous deviez n'avoir jamais pensé, ou l'étoufer par le silence. Il falloit ne point faire une telle question, ou n'y point répondre. Ces questions qui ne sont point necessaires, & qui ne viennent que d'une oisiveté inutile, peuvent être faites pour exercer l'esprit; mais elles ne doivent pas être portées aux oreilles du peuple. Qui peut bien entendre des choses si grandes & si difficiles, ou les expliquer dignement? & à qui d'entre le peuple pourra-t-il les persuader? Il faut reprimer en ces matieres la démangeaison de parler, de peur que le peuple ne tombe dans le blasphême ou dans le schisme.

Sup. n. 2. 20.

Sup. liv. VIII. n. 4. 6. p. 528.

Euſ. II. vit. c. 69.

Pardonnez-vous donc reciproquement l'indiscre-

tion de la demande, & l'inconſideration de la réponſe ; car il ne s'agit point du capital de la loi, vous ne prétendez pas introduire une nouvelle religion; vous êtes d'un même ſentiment dans le fonds, & vous pouvez aiſément vous réünir. Etant diviſez pour un ſi petit ſujet, il n'eſt pas juſte que vous gouverniez ſelon vos penſées une ſi grande multitude du peuple de Dieu. Cette conduite eſt baſſe & puerile, indigne de prêtres & d'hommes ſenſez. Puiſque vous avez une même foi, & que la loi vous oblige à l'union des ſentimens, ce qui a excité entre vous cette petite diſpute, ne doit point vous diviſer. Je ne le dis pas pour vous contraindre à vous accorder entierement ſur cette queſtion frivole quelle qu'elle ſoit : vous pouvez conſerver l'unité avec un differend particulier; pourvû que ces diverſes opinions & ces ſubtilitez demeurent ſecrettes dans le fonds de la penſée. Il finit ainſi: Pour vous montrer juſques à quel excés j'ai été affligé de ce differend; dernierement étant venu à Nicomedie, j'avois réſolu d'aller en Orient, c'eſt-à-dire, vers la Syrie & l'Egypte, mais cette nouvelle m'a fait changer d'avis, pour ne pas voir ce que je ne croyois pas même pouvoir entendre. Ouvrez-moi donc par votre union le chemin de l'Orient, que vous m'avez fermé par vos diſputes. Ainſi parloit l'empereur Conſtantin, ou plûtôt le ſecretaire qui dreſſa cette lettre par ſon ordre; & peut-être fut-elle compoſée par Euſebe de Nicomedie. Au reſte cette queſtion qu'on y traite de ſi frivole, n'étoit rien moins que de ſavoir, ſi J. C. étoit Dieu ou

créature ; & par conſequent, ſi tant de martyrs & d'autres ſaints, qui l'avoient adoré depuis la publication de l'évangile, avoient été idolâtres, en adorant une créature, ou s'ils avoient adoré deux dieux, ſuppoſé qu'étant Dieu il ne fût pas le même Dieu que le pere.

XLIII. Concile tenu à Alexandrie par Oſius.

Oſius étant arrivé à Alexandrie avec cette lettre de l'empereur, y aſſembla un concile nombreux ; dans lequel le prêtre Colluthe, qui avoit fait ſchiſme, & qui ſe portant pour évêque, avoit prétendu ordonner les prêtres, rentra dans ſon état de ſimple prêtre ; ſes ordinations furent déclarées nulles, & ceux qu'il avoit ordonnez redevinrent ſimples laïques. Ainſi fut ôté ce ſchiſme, dont toutefois on voit enſuite quelques reſtes ; & c'eſt tout l'effet que nous connoiſſons de ce concile d'Oſius. Car il ne put appaiſer la diſpute qu'Arius avoit émûë ; ſeulement nous voyons qu'il traita des termes de ſubſtance & d'hypoſtaſe, pour exclure l'erreur de Sabellius. Oſius ne put terminer non plus la queſtion de la pâque, pour laquelle auſſi il avoit été envoyé. Car pluſieurs en Orient étoient encore attachez a la celebrer le quatorzieme de la lune comme les Juifs ; & cette diverſité produiſoit une diviſion très-ſenſible, en ce que les uns étoient en fête & en joye, tandis que les autres étoient encore dans le jeûne & l'affliction.

ap. Athan. apol. 2. 794 D. 732 C.

Euſ. 11. vit. c. ul.

Socr. 111. hiſt. c. 7.

Sozom. 1. hiſt. c. 10.

Euſ. 111. vit. c. 5.

XLIV. Audius ſchiſmatique.

Il y avoit deſlors en Meſopotamie une ſecte de ſchiſmatiques, dont l'erreur la plus ſenſible étoit cet attachement à celebrer la pâque comme les Juifs ; on les nommoit Audiens ou Odiens du nom d'Audius

Theod. fabul. 1v. c. 10.

Epiph. hareſ. 70.

d'Audius leur chef, qui parut dans le même tems, que le concile s'assembla pour dépoſer Arius. Audius étoit de Meſopotamie, celebre dans ſon pays pour ſes bonnes mœurs & ſon zele. Il faiſoit profeſſion de dire hardiment la verité, ſans avoir égard aux perſonnes; il réſiſtoit en face aux évêques & aux prêtres, quand ils faiſoient quelque choſe contre les regles, & ne pouvoit ſe taire, particulierement s'il voyoit quelque eccleſiaſtique intereſſé, ou vivant dans le luxe & les délices. S'étant ainſi rendu incommode à ceux dont la vie n'étoit pas tout-à-fait reguliere il fut contredit, haï & maltraité. Il ſouffrit long-tems leurs mépris, & leurs inſultes, continuant toûjours à frequenter les aſſemblées eccleſiaſtiques; & quoique ſes ennemis l'en euſſent chaſſé, il ne ceſſoit pas de dire la verité, ſans rompre le lien de l'unité, ni ſe ſéparer de l'égliſe catholique. Enfin on en vint juſqu'à le fraper lui & les ſiens par pluſieurs fois, & on le pouſſa tellement, qu'il ſe ſépara de l'égliſe, & fut ſuivi de pluſieurs. Ce n'étoit d'abord qu'un ſimple ſchiſme, & ils faiſoient profeſſion d'une morale très-ſevere, ſans errer dans la foi. Ils vivoient tous du travail de leurs mains, tant les laïques, que les prêtres & les évêques; car Audius lui-même fut ordonné évêque, par un évêque qui s'étoit ſeparé pour de ſemblables diſputes.

Toutefois ils furent bien-tôt Quartodecimains & Anthropomorphites. Ils celebroient la pâque le quatorziéme de la lune comme les Juifs; prétendant que c'étoit l'ancienne coûtume de l'égliſe; & pour le prouver, alleguoient le livre des conſtitu- *Epiph. ibid n. 9. 10.*

tions apoſtoliques ; mais differend de celui que nous avons ſous ce nom. Ils étoient Anthropomorphites, en ce qu'ils prenoient trop à la lettre, ce qui eſt dit que l'homme eſt fait à l'image de Dieu ; ſans diſtinguer ſi cette image étoit ſelon l'ame ou ſelon le corps ; & joignant les paſſages qui ſemblent attribuer à Dieu un viſage, des yeux, des mains & le reſte : ils le figuroient corporel, & ſous une forme humaine. Leur vie au reſte étoit pure & innocente, au moins dans ces commencemens ; & ils avoient grand nombre de monaſteres ; mais ils ne vouloient ni prier ni communiquer avec perſonne, qui ne fût de leur ſecte, quelque ſainte que fût ſa vie.

V. Petav. hic. Epiph. n. 2. 3. &c.

Epiph. n. 15.

AN. 325.

LIVRE ONZIE'ME.

L'EMPEREUR Conſtantin ayant appris par le retour d'Oſius, le peu d'effet de ſa lettre & la grandeur des maux de l'égliſe, qui demandoient un remede plus puiſſant; reſolut par le conſeil des évêques d'aſſembler un concile œcumenique, c'eſt-à-dire de toute la terre habitable. La choſe étoit juſqu'alors ſans exemple; l'egliſe n'avoit pas eu la liberté de faire de ſi grandes aſſemblées ſous les empereurs payens, & Conſtantin ne venoit que de réünir tout l'empire en ſa perſonne, par la défaite de Licinius. Il choiſit pour le lieu de l'aſſemblée la ville de Nicée, l'une des principales de la Bithynie, voiſine de Nicomedie où il reſidoit: & il envoya de tous côtez aux évêques des lettres reſpectueuſes, pour les inviter à s'y rendre en diligence. Il leur fournit liberalement les voitures, ſoit des chevaux, ſoit la commodité de ce que les Romains appelloient la courſe publique, pour ceux qui voyageoient par ordre du prince.

I. Convocation du concile de Nicée *Euſ.* III. *vit. c.* 6. *Ruf.* I. *hiſt. c.* 1. *Sozom.* I. *c.* 17. *Sup. liv.* V, *n.* 56.

Les évêques s'aſſemblerent à Nicée au nombre de trois cens dix-huit, ſans compter les prêtres, les diacres & les acolythes. On leur fournit à eux & à leur ſuite toutes les choſes neceſſaires, par ordre de l'empereur. Les plus illuſtres étoient Alexandre évêque d'Alexandrie, accompagné du diacre Athanaſe, natif d'Alexandrie & encore jeune, qu'il eſtimoit particulierement, & qui lui fut d'un

II. S. Paphnuce & S. Spiridion. *Ruf.* I. *c.* 5. *Soc.* I. *c.* 8. *Ath. apol.* 2. *p.* 770. *A*

AN. 325.

grand ſecours. Il y avoit encore deux fameux évêques entre ceux d'Egypte : Potammon d'Heraclée ſur le Nil & Paphnuce de la haute Thebaïde, qui dans la perſecution avoit eû l'œil droit crevé, & le jaret gauche coupé, comme pluſieurs autres confeſſeurs condamnez aux mines. Il avoit été moine à Piſper diſciple de S. Antoine ; il chaſſoit les demons par ſa parole, & gueriſſoit les malades par ſa priere, on diſoit même qu'il avoit rendu la vûë à des aveugles. Pendant le concile l'empereur le faiſoit ſouvent venir dans ſon palais, l'embraſſoit & lui baiſoit l'œil qu'il avoit perdu pour la foi.

Ruf. 1. *c.* 4. *Sozom.* 1. *c.* 10.

Ruf. 1. *c.* 5. *Sozom.* 1. *c* 11.

Spyridion évêque de Trimithonte en l'Iſle de Chipre, n'étoit pas moins admirable. Il gardoit des moutons tout évêque qu'il étoit ; & des voleurs étant entrez de nuit dans ſa bergerie, ſe trouverent attachez par des liens inviſibles. Le S. vieillard venant le matin pour mener paître ſon troupeau, les trouva encore ſuſpendus, & en ayant appris le ſujet, il les délia par ſa parole, & leur dit : Prenez un belier, afin que vôtre peine ne ſoit pas perduë, mais vous auriez mieux fait de le demander. Il avoit une fille nommée Irene, qui le ſervoit, & demeura vierge juſqu'à ſa mort. Un particulier vint demander un dépôt qu'il lui avoit confié à l'inſçû de ſon pere. Il chercha par toute la maiſon ſans rien trouver ; le dépoſitaire perſiſtoit, pleurant, preſſant, menaçant de ſe tuer. Spyridion va au tombeau de ſa fille & l'appelle par ſon nom, Irene. Que vous plaît-il, mon pere. répondit-elle : Où avez-vous mis, dit-il, le dépôt d'un tel ? Elle répond : Vous le trouverez enterré

en tel endroit. Il l'y trouva en effet & le rendit. On racontoit pluſieurs autres miracles de S. Spyridion.

On admiroit auſſi ſon exactitude pour la tradition ecclesiaſtique. Un jour les évêques de Chipre étant aſſemblez, Triphylle évêque de Ledre fut chargé de prêcher le peuple, dans la celébration des myſteres. C'étoit un homme éloquent & de grande litterature. Etant obligé de citer ce paſſage de l'évangile : Emporte ton grabat & marche; il dit un autre mot grec, comme qui diroit lict, au lieu de grabat. Spyridion en fut indigné, & dit : Es-tu meilleur que celui qui a dit grabat, pour avoir honte d'employer ſes paroles ? & il ſe leva de ſa chaire à la vûë du peuple. Telle étoit ſa gravité, & l'autorité que lui donnoit ſa vertu & ſon grand âge. Voici un exemple de ſon hoſpitalité. Pendant le carême, & lorſqu'il avoit coûtume avec ſa famille de paſſer quelques jours de ſuite ſans manger, c'eſt à-dire apparemment pendant la ſemaine ſainte, il lui vint un voyageur fort fatigué. Il dit à ſa fille qui vivoit encore : Lavez-lui les pieds & lui donnez à manger. Il n'y a, dit-elle, ni pain ni farine, nous n'en avons pas beſoin à cauſe du jeûne. Spyridion ayant fait ſa priere à Dieu & ſes excuſes à l'hôte, commanda à ſa fille de faire cuire de la chaire de porc ſallé qu'il avoit dans ſa maiſon. Quand elle fut cuite, il ſe mit à table avec l'hôte, en mange le premier, & l'invita à en faire autant. Celui-ci s'en excuſoit, en diſant qu'il étoit chrétien. C'eſt pour cela, dit-il, que vous devez moins en faire de difficulté, puiſque la parole de Dieu dit, que tout eſt

Sozom. ibid.

Jo. v. 8.

Tit. 1. 17

pur à ceux qui ſont purs. Voulant montrer par ce diſcours & par ſon exemple, combien les chrétiens doivent s'éloigner des ſcrupules Judaïques.

III. S. Jacques de Niſibe. *Theod. 1. hiſt. c 7. Idem. Philoth. c. 1.*

Saint Jacques évêque de Niſibe en Meſopotamie étoit auſſi fameux par ſes miracles. Il étoit de Niſibe même, que l'on nommoit en grec Antioche de Mygdonie. D'abord il embraſſa la vie ſolitaire & demeuroit ſur les plus hautes montagnes. L'hiver il ſe mettoit à couvert dans une caverne; pendant les trois autres ſaiſons, il demeuroit à l'air dans les bois. Sa nourriture n'étoit que des fruits ſauvages, qu'il cueilloit ſur les arbres, & des herbes qu'il trouvoit propres à manger, mais il n'uſoit point de feu. Sa tunique & ſon manteau n'étoient que de poil de chévre trés-rude. Dieu lui donna le don de prophetie & des miracles; & il en fit dans un voyage de Perſe, qu'il avoit entrepris pour viſiter les nouvelles égliſes qui s'y formoient. En effet on trouve un évêque de Perſe nommé Jean au concile de Nicée. Le merite & la reputation de Jacques le firent choiſir pour évêque de Niſibe ſa patrie; mais il garda dans la ville la même maniere de vie que ſur les montagnes, ajoûtant aux jeûnes & aux autres auſteritez, le ſoin des pauvres, la correction des pecheurs, & les autres travaux de l'épiſcopat. Un jour comme il paſſoit en un certain lieu, quelques pauvres s'approcherent de lui, demandant de quoi enterrer un de leurs camarades, qui étoit étendu comme mort. Il leur donna, & pria Dieu en même tems pour le mort de lui pardonner ſes pechez, & l'admettre à la compagnie des ſaints; & alors ce

Gelaſ. lib. 11. c. 27. 35.

miſerable qui faiſoit le mort expira en effet. Quand le ſaint fut paſſé, ſes camarades le voulant faire lever, furent bien ſurpris de le trouver mort ; ils coururent aprés le ſaint, ſe jetterent à ſes pieds, avoüant leur impoſture, & s'excuſant ſur leur pauvreté. Il les écouta, & rendit la vie par ſa priere à celui à qui ſa priere l'avoit ôtée. Tel étoit l'illuſtre Jacques de Niſibe.

IV. Autres évêques illuſtres.

Paul évêque de Neocesarée ſur l'Eufrate, avoit perdu l'uſage des deux mains, dont ou lui avoit brûlé les nerfs avec un fer chaud dans la perſecution de Licinius. *Theod. l. c. 7* Euſtathe évêque d'Antioche ſe trouva auſſi au concile. *Hier. in Catal & epiſt. 126. ad. Evagr.* Il étoit de Side en Pamphylie ; & aïant été quelque tems évêque de Berée en Syrie, il avoit été appellé au ſiege d'Antioche après la mort de S. Philogone. Euſtathe étoit confeſſeur, également eſtimé pour la ſainteté de ſa vie, & pour ſa doctrine. *Sozom. l. c. 20* Il compoſa contre les Ariens pluſieurs ouvrages que nous n'avons plus ; mais il nous reſte de lui un traité de la Pythoneſſe ; où il montre, contre l'opinion d'Origene, qu'elle ne fit pas revenir Samuël même ; mais ſeulement que le démon agit ſur l'imagination de cette femme & de Saül.

On vit auſſi à Nicée Macaire évêque de Jeruſalem : Leonce de Ceſarée Metropole de la Cappadoce, qui avoit déja aſſiſté au Concile d'Ancyre & au concile de Neocesarée ; auſſi-bien qu'Amphion évêque d'Epiphanie en Cilicie. *Sup. l. x. n. 16. 17* De la même province vint auſſi Macedonius de Mopſueſte, alors encore catholique, depuis Arien. Leonce avoit ſouffert de grands travaux pour la foi, & formé plu-

ſieurs martyrs, entre autres S. Gregoire d'Armenie. En venant du concile il inſtruiſit à la foi Gregoire, depuis évêque de Nazianze, pere de S. Gregoire le théologien. De la même Province de Cappadoce vint Eupſyque de Tyane; & des provincs voiſines, Longien de Neoceſarée, Baſile d'Amaſée, Melece de Sebaſtopolis, Hypatius de Gangre en Paphlagonie, qui fut, dit-on, au retour du concile, tué à coups de pierres par les Novatiens, Marcel évêque d'Ancyre metropole de la Galatie, depuis celebre par les erreurs dont il fut accuſé, mais toûjours très-oppoſé aux Ariens, fut reconnu très-orthodoxe dans le concile.

Greg. Naz. orat. 19.

Philoſtorg. lib. 1. c. 7.
Maryrol. l. 14. Nov. ex Monol.

Epiſt. Jul. ap. Athan. adl. 2. p. 750.
Gelaſ. l. II. c. 35.

On y compte auſſi Theonas de Cyzique, Marin de Troade, Eutychius de Smyrne, Nunechius de Laodicée en Phrygie. De Thrace, Phedria, Pedore ou Pederote évêque d'Heraclée, qui en étoit la metropole, compté par ſaint Athanaſe entre les hommes apoſtoliques. Metrophane évêque de Byzance ne pouvoit venir au concile à cauſe de ſon grand âge, y envoya des prêtres à ſa place; entre leſquels étoit Alexandre qui lui ſucceda incontinent après. De Macedoine, Alexandre de Theſſalonique, qui appelloit ſaint Athanaſe ſon fils, depuis même que ce ſaint fut évêque d'Alexandrie; marque de ſa grande autorité. De Grece, Piſte évêque d'Athenes, Ariſtée d'une autre ville. Un autre Piſte évêque de Marcianopolis en Myſie. De Dacie, Protogene évêque de Sardique, illuſtre deſlors; Silveſtre d'une autre ville. De Sicile, Capiton: d'Afrique, Cecilien évêque de Carthage. On n'y trouve perſonne

or. 1. in Ar. p. 291.
Galaſ. Cyz. lib. II. c. 6. & 35.

v. Pagi. an. 307. n. 6.
Ath. apol. 2. p. 783. & 799.

perſonne du parti des Donatiſtes. Ils avoient pris occaſion de la guerre de Licinius pour exciter de grands troubles en Afrique, pendant que Conſtantin étoit occupé ſi loin : & après ſa victoire, il avoit réſolu d'y envoyer des Orientaux, pour réünir les eſprits ; voyant que les Occidentaux n'y avoient pas réüſſi. Mais la nouvelle qu'il reçût en même tems de la queſtion de l'Arianiſme, lui fit voir que les Orientaux eux-mêmes avoient plus beſoin d'être réünis.

AN. 325.

Conſt. ap. Euſ. II. vit. c. 66. 67. 68.

V.

Legats du pape. *Theod. 2. hiſt. c. 8.*

Le pape S. Silveſtre ne pouvoit aſſiſter au concile à cauſe de ſon grand âge, y envoya deux prêtres, Vitus & Vincent, avec ordre de conſentir à ce qui s'y feroit. Vitus ſe trouve auſſi nommé Viton & Victor. On croit qu'Oſius évêque de Cordouë, étoit chargé de repreſenter le pape en ce concile. Il paroît y avoir préſidé, puiſque ſon nom ſe trouve à la tête de toutes les ſouſcriptions : S. Athanaſe dit qu'il a gouverné tous les conciles ; & il eſt certain qu'il préſidoit au concile de Sardique vingt-deux ans après. Or on ne voit pas comment un ſimple évêque de Cordouë auroit préſidé de ſon chef tous les évêques du monde, même ceux d'Alexandrie & d'Antioche preſens en perſonne. Gelaſe de Cyzique dit expreſſément qu'Oſius tenoit la place de Silveſtre évêque de la grande Rome, avec les prêtres Viton & Vincent, & il ne doit point être ſuſpect en ce point, étant Grec, & écrivant ſur les actes & les memoires des Grecs. Enfin la pratique ſuivante y eſt conforme ; dans les conciles œcumeniques dont nous avons les actes, nous voyons les legats du pape à la téte ; & c'eſt

Apol. g. p. 703. D.

Gelaſ. l. II. c. 5.

AN. 325.

d'ordinaire un évêque avec deux prêtres. Voilà les plus illuſtres évêques qui aſſiſterent à ce concile.

VI. Evêq. Ariens.

On en compte juſques à vingt-deux du parti d'Arius, dont les plus connus ſont, les deux Euſebes de Nicomedie & de Ceſarée, Theodote de Laodicée, Paulin de Tyr, Athanaſe d'Anazarbe, Gregoire de Beryte, Aëtius de Lydde. Arius lui-même comptoit ces ſept pour lui. On y en doit joindre ſept autres: Maris de Calcedoine, Theognis de Nicée, Menophante d'Epheſe, Narciſſe de Neroniade en Cilicie, Patrophile de Scythopole en Paleſtine, Second de Ptolemaïde en Libye, & Theonas de Marmarique. Ces deux derniers avoient été dépoſez au ſecond concile tenu à Alexandrie par S. Alexandre. Les Ariens étoient en petit nombre en comparaiſon des catholiques qui étoient près de trois cens; encore ceux-là, pour la plûpart, diſſimuloient ſoigneuſement leurs erreurs. Il y avoit auſſi au concile pluſieurs laïques exercez à la dialectique, pour venir au ſecours des évêques de deux partis, la plûpart plus verſez dans les ſaintes lettres que dans les ſciences humaines.

Sup. l. x. n. 34.

Socr. 1. hiſt. c. 8.

Sup. l. x. n. 37.

Theod. 1. hiſt. c. 7.

Socr. 1. c. 8.

Sozom. 1. c. 17.

VII. Converſion d'un Phiſoſophe.

Ibid. c. 18.
Ruf. 1. c. 2.
Socr. 1. c. 8.

Quelques philoſophes payens ſe trouverent à cette aſſemblée, & entrerent en converſation avec les évêques; les uns vouloient ſavoir quelle étoit notre doctrine; les autres irritez de ce qu'ils voyoient le paganiſme pancher à ſa perte, cherchoient à exciter des diſputes entre les Chrétiens, & à les diviſer. On dit qu'un vieillard du nombre des confeſſeurs, ſimple laïque & ignorant, ne pouvant ſouffrir le faſte

d'un de ces philoſophes, s'attacha à lui parler. Il fit rire les plus emportez de ceux qui le connoiſſoient, & donna de la crainte aux plus ſages: toutefois le reſpect les obligea de le laiſſer faire. Il parla donc ainſi: Philoſophe écoute au nom de J. C. Il n'y a qu'un Dieu créateur du ciel & de la terre, de toutes les choſes viſibles & inviſibles: qui a tout fait par la vertu de ſon verbe, & a tout affermi par la ſainteté de ſon eſprit. Ce verbe que nous appellons le fils de Dieu, ayant pitié des hommes & de leur vie brutale, a bien voulu naitre d'une femme, converſer avec les hommes & mourirpour eux & il viendra encore pour juger comment chacun aura vêcu. Voilà ce que nous croyons ſans curioſité. Ne te fatigues donc pas en vain pour chercher des raiſons contre les veritez de la foi, ou pour examiner comment cela peut s'être fait ou non; mais répons-moi ſi tu le crois, c'eſt ce que je demande. Je le crois, dit le philoſophe étonné. Il rendit graces au ſaint vieillard de l'avoir vaincu, il ſe fit Chrétien, & conſeilla aux autres de faire de même, aſſurant avec ſerment qu'il s'étoit ſenti pouſſé par une force divine à ſe convertir. AN. 325.

VIII. Memoires contre les évêques. *lib. 1. cod. Theod. de div reſt. v. Pagi an. 325. n. Ruf. l. c. 2. Sozom. l. c. 17. Theod. l. 5. 11.*

L'empereur étoit à Nicée dès le vingt troiſiéme de Mai, pluſieurs évêques voulurent profiter de l'occaſion pour leurs interêts particuliers, & lui donnerent des memoires contre leurs confreres. On croit que c'étoit principalement les Ariens contre les catholiques. L'empereur les reçût, les fit rouler & attacher tous enſemble bien cachetez; ordonnant qu'on les lui gardât juſqu'à un certain jour,

AN. 325.

qu'il marqua. Cependant il s'appliqua à reconcilier ceux qui ſe plaignoient les uns des autres, & le jour étant venu il ſe fit apporter ce paquet, & dit aux évêques : Vous ne devez pas être jugez par les hommes, puiſque Dieu vous a donné le pouvoir de nous juger nous-mêmes : remettez à ſon jugement vos differens, & uniſſez-vous pour vous appliquer à décider ce qui regarde la foi. Alors il brûla tous ces memoires en leur preſence ; aſſurant avec ſerment qu'il n'en avoit pas lû un ſeul, parce que les fautes des évêques ne devoient pas être publiées, de peur de ſcandaliſer le peuple. On dit même qu'il ajoûta, que s'il voyoit de ſes yeux un évêque commettre un adultere, il le couvriroit de ſa pourpre.

IX. Conference des évêques. *Sozom.* 1. *c.* 17. *Athan. Or. in Ar. p.* 294. *C.*

Avant le jour de la ſéance publique, les évêques tinrent des conferences particulieres, où ils appellerent Arius. Il expliqua toutes ſes erreurs, comme nous les avons rapportées dans ſes lettres : Que Dieu n'a pas toujours été pere, & qu'il y a eu un tems où ſon fils n'étoit pas ; qu'il eſt tiré du néant, créature & ouvrage comme le reſte. Il eſt muable de ſa nature ; c'eſt par ſon libre arbitre qu'il a voulu demeurer bon, & quand il voudra, il peut changer comme les autres. C'eſt-pourquoi Dieu prévoyant qu'il ſeroit bon, l'a prévenu de cette gloire, qu'il auroit eu depuis ſa vertu ; en ſorte qu'il eſt devenu tel par ſes œuvres que Dieu a prévûës. Il diſoit donc que J. C. n'étoit pas vrai Dieu, mais par participation, comme tous les autres à qui le nom de dieu eſt attribué. Il ajoutoit qu'il n'étoit pas le

verbe ſubſtantiel du pere & ſa propre ſageſſe, par laquelle il a tout fait; mais qu'il a été fait lui-même par la ſageſſe éternelle; qu'il eſt étranger en tout de la ſubſtance du pere; que nous n'avons pas été faits pour lui, mais lui pour tous; quand Dieu qui étoit ſeul auparavant a voulu nous créer. Qu'il a été fait par la volonté de Dieu, comme le reſte, n'étant point auparavaut. Car il n'eſt point une production propre & naturelle du pere; mais un effet de ſa grace; il n'eſt point la vertu naturelle & veritable de Dieu; mais l'écriture lui donne le nom de vertu, comme elle le donne aux chenilles & aux hanettons. Il diſoit encore que le pere eſt inviſible au fils, & qu'il ne peut le connoître parfaitement, mais ſeulement ſelon la meſure de ſon être, qui a commencé; enfin qu'il ne connoît pas ſa propre ſubſtance. Tels étoient les blaſphêmes d'Arius, odieux même à réciter.

Les évêques aſſemblez de tant de pays, ſe bouchoient les oreilles, & rejettoient cette doctrine, comme étrangere & éloignée de la foi de l'égliſe. Les uns vouloient condamner ſans examen toute nouveauté, pour ſe tenir à la foi qu'ils avoient reçûë par tradition dès le commencement; c'étoit principalement ceux que la ſimplicité de leurs mœurs éloignoit de toute curioſité dans la religion. D'autres ſoûtenoient qu'il ne falloit pas ſuivre ſans examen les anciennes opinions. Ces conferences donnetent occaſion à pluſieurs des évêques & des clercs qui les avoient ſuivis, de montrer combien ils étoient forts dans la dialectique & exercez à la

Ibid. p. 295. D.

Sozom. l. c. 12.

AN. 325.

diſpute; & ils commencerent à être connus de l'empereur & de ſa cour, entre autres le diacre Athanaſe d'Alexandrie.

X. Séance publique du concile. *Socr. lib. 1. c. 13. V. Pagi an. 325. n. 3. 5. Euſ. III. vit. c. 10.*

Le jour marqué pour la ſéance publique du concile, étoit ſelon les Romains, le treiziéme des calendes de Juillet, ſous le conſulat de Paulin, & de Julien; ſelon les Macedoniens le dix-neuviéme de Deſius l'an d'Alexandrie 636. ſelon nous le dix-neuviéme de Juin l'an de J. C. 325. Ce jour venu, tous ceux qui devoient aſſiſter au concile ſe rendirent dans une ſale, qui étoit au milieu du palais plus grande que toutes les autres pieces, & remplie de bancs rangez des deux côtez, où s'étant aſſis, ils attendoient en ſilence. Alors entrerent quelques perſonnes de la ſuite de l'empereur; non de ſa garde ordinaire, ni des gens armez, mais de ſes amis & des Chrétiens ſeulement. Tous s'éleverent au ſignal qui marquoit l'entrée de l'empereur; & il parut au milieu de l'aſſemblée, vêtu de pourpre & orné d'or & de pierreries, qui jettoient un éclat merveilleux.

La religion & le reſpect paroiſſoient ſur ſon viſage; il rougiſſoit, il baiſſoit les yeux & marchoit modeſtement. D'ailleurs il étoit bien fait, d'un corps robuſte, & d'une taille au-deſſus de tous ceux qui l'environnoient; tous ſes avantages rehauſſoient ſa modeſtie & ſa pieté. Etant arrivé au haut de la ſalle, il ſe tint debout au milieu de la premiere place, devant un petit ſiége d'or qui lui étoit préparé. Il ne s'aſſit qu'après que les évêques l'en eurent prié par ſigne, & tous s'aſſirent après lui.

Ibid. c. 11. Theod. 8. c. 7.

Alors l'évêque qui étoit aſſis le premier du côté

droit, on croit que c'étoit Euſtathe d'Antioche, ſe leva, & adreſſant la parole à l'empereur, rendit graces à Dieu pour lui; puis il ſe raſſit, & tous demeurerent en ſilence les yeux arrêtez ſur l'empereur. Il les regarda d'un viſage ſerain; & après s'être un peu recüeilli en lui-même, il parla d'une voix douce & tranquille; leur témoignant une grande joye de les voir tous raſſemblez, & un extrême déſir de les voir parfaitement réünis de ſentimens. Il parla en latin, qui étoit ſa langue naturelle, & la langue de l'empire; mais on l'expliquoit en grec; parce que la plûpart des peres entendoient mieux cette langue, qui s'entendoit par tout l'Orient. Enſuite l'empereur donna la parole à ceux qui préſidoient au concile, & laiſſa aux évêques une pleine liberté d'examiner la doctrine. *Euſ. c. 12.* *Socr. 1. c. 8.* *Athan. or. 1. in Ar. p. 396. A.*

XI. Examen de la doctrine d'Arius. *Epiſt. Synod. ap. Socr. 1. c. 9.* *Athan. de Decr. p. 251. A.*

On examina d'abord celle d'Arius, on l'entendit lui-même, & il avança les mêmes blaſphêmes en preſence de l'empereur. Les Euſebiens voulant le défendre, cherchoient à diſputer, & ne diſoient que des impietez: les autres évêques, qui étoient ſans comparaiſon, le plus grand nombre, leur demandoient doucement de rendre raiſon de leur doctrine, & d'en rapporter des preuves conformes à la religion. Mais ſi-tôt qu'ils vouloient parler, ils ſe combattoient eux-mêmes: ils demeuroient interdits, voyant l'abſurdité de leur héréſie, & confeſſoient par leur ſilence, la honte que leur attiroit leur vanité. Les évêques ayant détruit les diſcours qu'ils avoient inventez, expliquerent contre eux la ſainte doctrine de l'égliſe. L'empereur écouta pa- *Euſ. III. vit. 13.*

tiemment cette diſpute, qui fut d'abord fort échauffée. Il s'appliquoit avec grande attention aux propoſitions que l'on avançoit de part & d'autre, & les reprenant tour à tour, il tâchoit de raprocher peu à peu ceux qui diſputoient avec plus de contention. Il parloit à chacun d'eux avec douceur, ſe ſervant de la langue grecque qu'il n'ignoroit pas; il employoit les raiſons, les prieres, les loüanges pour les amener tous à la raiſon.

Euſtath. ap. Theod. 1. c. 8.

On lut dans le concile une lettre d'Euſebe de Nicomedie, qui contenoit l'héréſie manifeſtement, & découvroit la cabale du parti. Elle excita une telle indignation qu'on la déchira devant tout le monde, & Euſebe fut couvert de confuſion. Il y diſoit entre autres choſes que ſi l'on reconnoiſſoit le fils de Dieu increé, il faudroit auſſi le connoître conſubſtantiel au pere. Ce qui ſemble montrer que c'étoit la lettre à Paulin de Tyr, où cette penſée ſe trouve exprimée par d'autres paroles. Les Ariens preſenterent auſſi à l'aſſembleé une confeſſion de foi, qu'ils avoient dreſſée; mais ſi-tôt qu'elle eut été lûë, on la déchira en la nommant fauſſe & illégitime; il s'excita contre eux un grand tumulte, & tout le monde les accuſa de trahir la verité.

Ambroſ. III. de fide c. 7. aliàs 15. n. 125.

ap. Theod. c. 6. Supl. l. X. n. 43.

Theod. 1. c. 7.

Le concile voulant détruire les termes impies, dont les Ariens ſe ſervoient, & employer les paroles autoriſées par l'écriture; dit que le fils eſt Dieu. Mais les Euſebiens vouloient que ce terme nous fut commun avec lui; parce qu'il eſt écrit: Il n'y a qu'un Dieu de qui eſt tout. En encore: Je fais toutes choſes nouvelles, & tout eſt de Dieu. Les peres voyant leur

Athan. Decret. p. 367. & ep. ad Afric. p. 936. & ap. Theodor. 1. hiſt. c. 8.
1. Cor. VIII. 6.
1. Cor. V. 17.

leur malice, furent contraints d'expliquer plus clairement comme le fils eſt de Dieu, & de dire qu'il eſt de la ſubſtance de Dieu ; car il eſt vrai de dire que les creatures ſont de Dieu, puiſqu'il eſt l'auteur, & cette expreſſion eſt neceſſaire, pour montrer qu'elles ne ſont pas par hazard, contre les philoſophes qui vouloient que le monde ſe fut formé par un concours fortuit d'atomes, & pour établir contre quelques heretiques, qu'il n'a été fait, ni par les anges, ni par un autre auteur que le vrai Dieu. Donc Dieu qui étoit, a fait par ſon verbe toutes choſes, qui n'étoient point auparavant, le verbe ſeul eſt du pere ; & pour le mieux exprimer, on dit qu'ileſt de la ſubſtance du pere, ce qui ne convient à aucune des creatures. Voilà pourquoi on employa ce mot de *ſubſtance*, dont il fut depuis tant diſputé. AN. 325.

Les évêques demanderent à ce petit nombre d'Ariens, s'ils diroient que le fils eſt la vertu du pere, ſon unique ſageſſe, ſon image éternelle, qui lui eſt ſemblable en tout ; immuable, ſubſiſtant toûjours en lui, enfin vrai Dieu. Les Euſebiens ſe contenoient & n'oſoient contredire ouvertement de peur d'être convaincus : mais on s'apperçût qu'ils ſe parloient bas & ſe faiſoient ſigne des yeux que ces termes de *ſemblable* & *toujours*, & *en lui*, & le nom de *vertu* nous étoient encore communs avec le fils : Nous pouvons, diſoient-ils, ſans peïne accorder ces termes. Celui de ſemblable, parce qu'il eſt écrit que l'homme eſt l'image & la gloire de Dieu. Celui de toûjours, parce qu'il eſt écrit : Car nous qui vivons ſommes toujours. En lui, parce qu'il eſt dit : En

1. *Cor.* XV. 7.

2. *Cor.* IV. 11.

AN. 325.
Act. XVII. 18.
Rom. VIII. 34.
1. *Cor.* XII. 10.
Joël. II. 25.

lui nous ſommes, & nous avons la vie & le mouvement. Le mot d'invariable, parce qu'il eſt écrit: que rien ne nous ſépare de la charité de J. C. La vertu, parce qu'il eſt parle de pluſieurs vertus; & ailleurs la chenille & le hanetton ſont appellez vertu, & la grande vertu. Souvent en parlant du peuple il eſt dit: que la grande puiſſance de Dieu ſortit d'Egypte, & il y a d'autres vertus celeſtes; car il eſt dit:

Pſ. XLV. 12. Le Seigneur des vertus eſt avec nous. Enfin quand ils diront que le fils eſt vrai Dieu, nous n'en ſerons point choquez; car il l'eſt vraïement, puiſqu'il l'a été fait.

XII. Neceſſité du terme de Conſubſtantiel.

Alors les évêques voyant leur diſſimulation & leur mauvaiſe foi, furent contraints pour s'expliquer plus nettement, de renfermer en un ſeul mot le ſens des écritures, & de dire que le fils eſt CONSUBSTANCIEL au pere, ſe ſervant du mot grec *ho noouſios*, que cette diſpute a rendu depuis ſi celebre. Il marque que le fils n'eſt pas ſeulement ſemblable au pere, mais ſi ſemblable qu'il eſt le même; & montre que la reſſemblance & l'immutabilité du fils eſt autre que celle que l'on nous attribuë, & que nous acquerons par la vertu & l'obſervation des commandemens. D'ailleurs les corps ſemblables peuvent être ſeparez & éloignez; comme entre les hommes, un pere & un fils, quelques ſemblables qu'ils ſoient; mais la generation du fils de Dieu eſt bien differente. Il n'eſt pas ſeulement ſemblable, mais inſeparable de la ſubſtance du pere;

Jo. X. 30. le pere & lui ne ſont qu'un, comme il a dit lui-même; le verbe toûjours dans le pere, & le pere

AN. 325.

dans le verbe; comme la ſplendeur eſt à l'égard de la lumiere. Voilà pourquoi les peres du concile de Nicée s'arrêterent au mot de conſubſtantiel; c'eſt ſaint Athanaſe qui nous l'apprend, lui qui y fut preſent, & qui y eut ſi grande part. Nous aprenons d'ailleurs que les peres avoient remarqué que ce mot étoit redoutable aux Ariens : Euſebe de Nicomedie, dans ſa lettre qui avoit été lûë, relevoit comme un grand inconvenient; que ſi l'on reconnoiſſoit le fils increé, il faudroit avoüer qu'il eſt de même ſubſtance que le pere.

Ambr. III. de fide c. 15. n. 125.

Les Ariens rejetterent avec murmure & mocquerie le terme de conſubſtantiel, diſant qu'il ne ſe trouvoit point dans l'écriture, & qu'il enfermoit de mauvais ſens. Car, diſoient-ils, ce qui eſt de même ſubſtance qu'un autre, en vient de trois manieres; ou par diviſion, ou par écoulement, ou par production. Par production, comme la plante de ſa racine; par écoulement, comme les enfans des peres; par diviſion comme deux ou trois coupes d'une ſeule maſſe d'or. Les catholiques expliquerent ſi bien le terme de conſubſtantiel, que l'empereur lui-même comprit qu'il n'enfermoit aucune idée corporelle, qu'il ne ſignifioit aucune diviſion de la ſubſtance du pere abſolument immaterielle & ſpirituelle; & qu'il falloit l'entendre d'une maniere divine & ineffable. Ils montrerent encore l'injuſtice des Ariens, de rejetter ce mot, ſous pretexte qu'il n'eſt pas dans l'écriture: eux qui employoient tant de mots qui ne ſont point dans l'écriture, en diſant, que le fils de Dieu étoit tiré du néant, &

Soc. I. hiſt. c. 2. p. 20. A.

Baſil. epiſt. 300.

Euſeb. Cæſar ap. Theod. I. hiſt. c. 12.

Athan. ad Afric

AN. 325.

n'avoit pas toûjours été. Ils ajoûterent que le mot de consubstantiel n'étoit pas nouveau, & que d'illustres évêques de Rome & d'Alexandrie, c'étoit les deux SS. Denis, s'en étoient servis pour condamner ceux qui disoient, que le fils étoit un ouvrage, & non pas consubstantiel au pere. Eusebe de Cesarée fut obligé de le reconnoître lui-même.

Sup. liv. VII. n. 45. p. 389.

Quelques-uns insistoient sur ce que le mot de consubstantiel avoit été rejetté comme impropre, dans le concile d'Antioche tenu contre Paul de Samosate; mais c'est qu'il le prenoit d'une maniere grossiere, & marquant de la division; comme on dit que plusieurs pieces de monnoye sont d'un même métail. Il étoit seulement question contre Paul de montrer que le fils étoit avant toutes choses, & qu'étant Verbe s'étoit fait chair; mais les Ariens accordent qu'il étoit avant le tems: soûtenant qu'il avoit été fait, & qu'il étoit une des créatures: Ils disoient que sa ressemblance & son union avec le pere n'étoit pas selon la substance ni selon la nature, mais selon la conformité de la doctrine. Les peres ne trouverent donc point de terme plus propre pour trancher toutes leurs mauvaises subtilitez que celui de consubstantiel, & ce mot fut toûjours depuis la terreur des Ariens.

Sup. liv. VIII. n. 1. Basil. ep. 300.

Athan. de Szm. p. 920. 921. &c.

III. Symbole de Nicée.

Athan. ad solit. p. 837. Basil. ep. 319. Eus. Cæsar ap. Theod. l. c. 2.

Après que l'on fut convenu de ce mot & des autres les plus propres pour exprimer la foi catholique, Osius en dressa le formulaire, & Hermogenes depuis évêque de Cesarée en Capadoce l'écrivit. Il fut conçû en ces termes: Nous croyons en un seul Dieu, pere tout-puissant, createur de toutes

choſes, viſibles & inviſibles; & un ſeul Seigneur JESUS-CHRIST fils unique de Dieu engendré du pere, c'eſt-à-dire de la ſubſtance du pere. Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vrai Dieu de vrai Dieu; engendré & non fait, conſubſtantiel au pere, par qui toutes choſes ont été faites au ciel & en la terre. Qui pour nous autres hommes, & pour notre ſalut, eſt deſcendu des cieux, s'eſt incarné & fait homme, à ſouffert, eſt reſſuſcité le troiſiéme jour, eſt monté aux cieux, & viendra juger les vivans & les morts. Nous croyons auſſi au S. Eſprit. Quant à ceux qui diſent: Il y a eu un tems où il n'étoit pas; & il n'étoit pas avant que d'être engendré; & il a été tiré du néant; ou qui prétendent que le fils de Dieu eſt d'une autre hypoſtaſe, ou d'une autre ſubſtance, muable, ou alterable: La ſainte égliſe catholique & apoſtolique leur dit anathême.

AN. 325.

Socr. 1. c. 8. Baſil. epiſt. 77. Ruf. c. 5.

Tous les évêques approuverent ce ſymbole & y ſouſcrivirent, hors un petit nombre d'Ariens. D'abord ils furent dix-ſept qui refuſerent d'y ſouſcrire; enſuite ils ſe reduiſirent à cinq: Euſebe de Nicomedie, Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theonas & Second de Lybie. Euſebe de Ceſarée aprouva le mot de conſubſtantiel, après l'avoir combattu le jour précedent. Des cinq, il y en eut trois qui cederent à la crainte d'être dépoſez & bannis, car l'empereur avoit menacé d'exil ceux qui ne voudroient pas ſouſcrire. Il n'y eut que Theonas & Second qui demeurerent opiniâtrement attachez à Arius, & le concile les condamna avec lui. Les trois qui cederent, furent Euſebe de Nicomedie,

Ruf. c. 5. Socr. c. 1. c. 8.

Ath. Dec. p. 252.

Euſtath. ap. Theod. c. 8.

Epiſt. Synod. ap. Socr. 1. c. 9.

AN. 325.

Epiſt. Conſtant. ad Theodor. l. hiſt c. 20. Libell. Euſeb. ap. Socr. l. hiſt. c. 14. & ap. Sozom. II. c. 16.

Theognis & Maris. Euſebe ſe donna bien du mouvement pour engager l'empereur à le ſoûtenir, lui faiſant parler ſous main par differentes perſonnes pour ſe garantir d'être dépoſé. Mais enfin il ceda aux perſuaſions de Conſtantia, ſœur de l'empereur, & ne pouvant éviter de ſouſcrire, il diſtingua la profeſſion de foi, de l'anathême qui étoit à la fin, & ſouſcrivit à la foi, mais non pas à l'anathême: parce, diſoit-il, qu'il étoit perſuadé qu'Arius n'étoit pas tel que les peres le croyoient, en ayant une connoiſſance particuliere par ſes lettres & par ſes converſations. On dit même, & c'eſt Philoſtorge auteur Arien qui le dit: qu'Euſebe & Theognis uſerent de fraude dans leurs ſouſcriptions qui furent ſemblables; & que dans le mot homoouſios ils inſererent un ïota qui faiſoit *homoiouſios*, c'eſt-à-dire ſemblable en ſubſtance, au lieu que le premier ſignifie, de même ſubſtance. En condamnant Arius on condamna ſes écrits, & nommément ſa Thalie. On condamna auſſi les perſonnes que le concile d'Alexandrie avoit condamnées avec lui, entre autres le diacre Euzoïus, depuis évêque Arien d'Antioche, & Piſte depuis évêque Arien d'Alexandrie.

Philoſtorg lib. I. c. 9.

XIV. Decret ſur la pâque.

Sup. l. III. n. 43. Liv. IV. n. 43. Athan. de ſyn. p. 872. D. Ad Afr. p. 933. B Conſtant. ap. Euſ. III vit. c. 18. 19.

La queſtion de la pâque agitée du tems du pape S. Anicet & de ſaint Policarpe, & depuis ſous le pape ſaint Victor, n'étoit pas encore finie; ce fut un des deux principaux motifs, de la convocation du concile de Nicée, c'eſt-à-dire le plus important après l'hereſie d'Arius: car les égiſes de Syrie & de Méſopotamie ſuivoient encore l'uſage des Juifs, & celebroient la pâque le quatorziéme de la lune, ſans

considerer si c'étoit le dimanche ou non. Tout le reste des églises celebroient la pâque le dimanche, c'est-à-dire, Rome, l'Italie, l'Afrique, la Lybie, l'Egypte, l'Espagne, la Gaule, la Bretagne; toute la Grece, l'Asie, & le Pont. C'étoit une diversité scandaleuse, de voir encore les uns dans le jeûne & l'affliction, tandis que les autres étoient dans la joye. AN. 325.

Cette question ayant été examinée, tous les peres convinrent d'observer la pâque le même jour, & les Orientaux promirent de se conformer à la pratique de Rome, de l'Egypte, & de tout l'Occident; mais on prononça en d'autres termes sur cette matiere que sur celle de la foi. C'est saint Athanase qui en remarque la difference. Sur la foi on dit: Voici quelle est la foi de l'eglise catholique: Nous croyons, & le reste, pour montrer que ce n'étoit pas un reglement nouveau, mais une tradition apostolique. Aussi ne mit-on point à ce decret la datte du jour ni de l'année. Sur la pâque on dit: Nous avons resolu ce qui suit; pour marquer que tous y devoient obéïr. Le jour de la pâque fut fixé au dimanche immediatement suivant la pleine lune, la plus proche de l'équinoxe du printems; parce qu'il est certain que N. S. ressuscita le dimanche, qui suivit le plus près la pâque des Juifs. Pour trouver plus aisément le premier jour de la lune, & par consequent le quatorziéme; le concile ordonna que l'on se serviroit du cycle de dix-neuf ans; parce qu'au bout de ce terme, les nouvelles lunes reviennent à peu près aux mêmes jours de l'année solaire.

Epist. Syn. ap. Theod. l. c. 9.

Athan. de Syn. p. 873. A.

Ambros. epist 23 ad epis. Æmil.

AN. 325.

Petav. Rat. t. 1 p. lib. 111. c. 8. & 2. p. lib. 1. c. 2.

Ce cycle nommé en Grec Enneadecaëteride, avoit été trouvé environ ſept cens cinquante ans auparavant par un Athenien nommé Meton, & on l'a nommé depuis nombre d'or, parce qu'on s'accoûtuma à marquer en lettres d'or dans les calendriers, les jours des nouvelles lunes. On croit que le concile chargea de ce calcul Euſebe de Ceſarée; & il eſt certain qu'il avoit compoſé un canon paſcal de dix-neuf ans, & qu'il avoit expliqué l'origine & le ſujet de cette queſtion, dans un diſcours dédié à l'empereur Conſtantin, qui l'en remercia par une lettre.

Hier. de ſcript. in Hyppolito.

Euſeb. IV. vit. c. 34. 35.

Nonobſtant la deciſion du concile, il reſta des quartodecimains attachez opiniâtrement à celebrer la pâque le quatorziéme, entre autres les Audiens ſchiſmatiques en Meſopotamie, dont il a été parlé: ſeulement le concile leur ſervit de pretexte pour calomnier l'égliſe, & dire que ce n'étoit qu'alors que l'on avoit commencé, par complaiſance pour Conſtantin, à quitter l'ancienne tradition. Les évêques ayant déferé à Conſtantin le vieillard Audius, chef de ce ſchiſme, qui détournoit les peuples de l'unité de l'égliſe, l'empereur le bannit en Scythie. Il y demeura pluſieurs années, & paſſa bien avant chez les Goths, où il inſtruiſit pluſieurs perſonnes dans le chriſtianiſme, & y établit des vierges, des aſcetes & des monaſteres très-reguliers. Leur plus grand mal étoit l'opiniâtreté dans le ſchime.

Sup. l. x. n. 44. Epiph. hær. 70. n. 9. 14.

XV. Decret touchant les Meleciens.

Le concile voulut auſſi pourvoir au ſchiſme des Meleciens, qui diviſoient l'Egypte depuis vingt-quatre ans, & fortifioient les Ariens par leur union avec eux. On uſa d'indulgence à l'égard de Mélece;

Sup. l. VIII. n. 24.

car

car à la rigueur il ne meritoit aucune grace. On lui permit de demeurer dans sa ville de Lycopolis ; mais sans aucun pouvoir, ni d'élire, ni d'ordonner, ni de paroître pour ce sujet ou à la campagne, ou dans aucune autre ville ; en sorte qu'il n'avoit que le simple titre d'évêque. Quant à ceux qu'il avoit ordonnez, il fut dit ; qu'ils seroient rehabilitez par une plus sainte imposition des mains, & admis à la communion avec l'honneur & les fonctions de leur ordre ; mais à la charge de ceder le rang en chaque diocese & en chaque église, à ceux qui avoient été ordonnez auparavant par l'évêque Alexandre. Ceci se doit entendre principalement des évèques ; car Melece avoit eu l'audace d'en ordonner plusieurs ; & on en trouve jusqu'à vingt-huit, la plûpart dans la haute Egypte. Or leur ordination n'étoit pas legitime, étant faite sans le consentement de l'évêque d'Alexandrie, contre l'ancienne coûtume de la province. Le concile veut encore, que ceux qui ou été ordonnez par Melece, n'ayent aucun pouvoir d'élire ceux qui leur plaira, ou d'en proposer les noms, sans le consentement de l'évêque catholique soumis à Alexandre ; ce qui étoit necessaire pour empêcher qu'ils ne fortifiassent leur cabale. Au contraire, ceux qui n'avoient point pris de part au schisme, & qui étoient demeurez sans reproche dans l'église catholique, on leur conserve le pouvoir d'élire & de proposer les noms de ceux qui sont dignes d'entrer dans le clergé, & generalement de faire toutes choses selon la loi ecclesiastique. Que si quelqu'un d'eux vient à mourir on pourra faire monter à sa

AN. 320.

Synodica ap. Theod. lib. 1 c. 9. & ap. Socr. l. c. 9.

Athan. apol. 2. p. 789.

V. Vales. ad Eus. III. vit. c. 69. 63.

AN. 325.

place quelqu'un des nouveaux reçûs, pourvû qu'il en ſoit trouvé digne, que le peuple le choiſiſſe, & que l'évêque d'Alexandrie confirme l'élection. Tout cela fut accordé aux Meleciens; mais pour la perſonne de Melece, on défendit de lui donner aucun pouvoir ni aucune autorité, à cauſe de ſon eſprit indocile & entreprenant, de peur qu'il n'excitât de nouveaux troubles; & l'experience fit voir enſuite que l'on n'avoit eu que trop d'indulgence pour ſes ſectateurs, & qu'il eût mieux valu ne les point recevoir du tout.

Athan. Apol. 2. p. 788.

XXI. Canons de Nicée.

Tom. 2. conc. p. 38. Juſtel. bibl. tom. 1.

Le concile de Nicée fit encore des canons, ou regles generales de diſcipline; non pour en établir une nouvelle, mais pour conſerver l'ancienne, qui ſe relâchoit. Ces canons ſont au nombre de vingt, reconnus de toute l'antiquité. Le premier eſt conçû en ces termes: Si quelqu'un a été fait eunuque, ou par les chirurgiens en maladie, ou par les barbares, qu'il demeure dans le clergé; mais celui qui s'eſt mutilé lui-même étant en ſanté, doit être interdit s'il ſe trouve dans le clergé; & deſormais on n'en doit promouvoir aucun. Et comme il eſt évident que ceci eſt dit ſeulement contre ceux, qui de deſſein prémedité oſent ſe mutiler eux-mêmes: le canon reçoit dans le clergé ceux qui ont été fait eunuques par les barbares ou par leurs maîtres, ſi d'ailleurs on les trouve dignes. Ce canon fait connoître que le zéle mal reglé de la pureté avoit porté pluſieurs perſonnes à imiter Origene; & nous voïons en effet une ſecte entiere, quoi qu'aſſez obſcure, qui ſe diſtinguoit principalement par

cette cruelle pratique. On les nommoit Valesiens; ils étoient tous eunuques, & ne permettoient à leurs disciples de manger rien qui eut vie, jusques à ce qu'ils fussent au même état; ensuite ils leur permettoient tout, comme étant en sureté contre les tentations. Ils ne mutiloient pas seulement leurs disciples, mais leurs hôtes, & souvent malgré qu'ils en eussent. Il y en avoit au-delà du Jourdain, à l'entrée de l'Arabie.

AN. 325. *Epist. har. 58.*

Le second canon du concile de Nicée défend les ordinations des Neophytes en ces termes: Parce qu'il s'est fait bien des choses contre la regle de l'église par necessité, ou en cedant à l'importunité; ensorte que des hommes à peine sortis du paganisme pour embrasser la foi, après avoir été instruits peu de tems, ont été amenez au baptême, & aussi-tôt promûs à l'épiscopat ou à la prêtrise: il a été jugé à propos que désormais on ne fasse rien de semblable. Car il faut du tems pour instruire le catecumene, & encore plus pour l'éprouver après qu'il est baptisé. L'apôtre dit clairement: Non un Neophyte, de peur que l'orgueil ne le fasse tomber dans la condamnation & dans le piege du demon. Que si dans la suite du tems cette personne se trouve coupable de quelque peché de la chair, & en est convaincu par deux ou trois temoins, qu'il soit privé de son ministere. Qui contreviendra à ce canon se mettra lui-même en peril d'être déposé, ayant la hardiesse de resister au grand concile. Il est à croire que les Ariens, comme les autres heretiques, mepriſoient cette regle. Le concile

1. *Tim.* III. 6.

V. Tertul. præſc. c. 48.

AN. 325.

employe ici le terme du *peché animal* que je rends par peché de la chair. Le concile de Neocesarée, & auparavant encore, le concile d'Elvire avoient ordonné la même chose, touchant ces sortes de pechez.

Conc. Neoc. c. 9. 10. Eliber. c. 5.

XVIII. Celibat. Remontrance de S. Paphnuce.

Le troisiéme canon de Nicée pourvoit encore à la pureté des ecclesiastiques, en ces termes: Le grand concile a défendu generalement, que ni évêque, ni prêtre, ni diacre, ni aucun autre clerc ne puisse avoir de femme sous-introduite; si ce n'est la mere, la sœur, la tante & les autres personnes qui sont hors de tout supçon. On nommoit femmes sous-introduites, principalement à Antioche, celles que les ecclesiastiques tenoient dans leurs maisons, par un usage que l'église condamnoit, comme il fut reproché à Paul de Samosate. Parce qu'encore que ce fut sous pretexte de charité & d'amitié spirituelle; les consequences en étoient trop dangereuses, ne fut-ce que pour le scandale. Le concile d'Elvire avoit déja fait la même ordonnance. On vouloit à Nicée passer plus avant; & faire une loi generale qui défendit à ceux qui étoient dans les ordres sacrez, c'est-à-dire, comme l'explique Socrate, aux évêques, aux prêtres & aux diacres, d'habiter avec les femmes qu'ils avoient épousées étant laïques. Sozomene y ajoûte les soudiacres. Alors le confesseur Paphnuce évêque dans la haute Thebaïde se leva au milieu de l'assemblée, & dit à haute voix: Qu'il ne falloit point imposer un joug si pesant aux clercs sacrez: que le lict nuptial est honorable & le mariage sans tache: Que cet excez de rigueur nuiroit plû-

Sup. VIII. n. 4.

Conc. Eliber. c. 27.

Sozom. l. c. 13.

Socr. l. 1. c. 11.

Heb. XIII. 4.

tôt à l'égliſe; que tous ne pouvoient porter une continence ſi parfaite, & que la chaſteté conjugale en ſeroit peut-être moins gardée: Qu'il ſuffiſoit que celui qui étoit une fois ordonné clerc, n'eût plus la liberté de ſe marier, ſuivant l'ancienne tradition de l'égliſe, mais qu'il ne falloit pas le ſeparer de la femme qu'il avoit épouſée étant encore laïque. Ainſi parloit ſaint Paphnuce, quoique lui-même eût gardé la virginité; car il avoit été nourri dés l'enfance dans un monaſtere, & il étoit celebre par ſa pureté, autant qu'aucun autre. Tout le concile ſuivit ſon avis, & on ne fit point ſur ce ſujet de loi nouvelle; c'eſt-à-dire, que chaque égliſe demeura dans ſon uſage & ſa liberté. AN. 325.

En effet, les coûtumes étoient differentes ſur ce point. L'hiſtorien Socrate qui rapporte ce fait, témoigne ailleurs, qu'en Theſſalie on excommunioit un clerc s'il habitoit avec ſa femme, quoiqu'il l'eût épouſée avant ſon ordination; & que la même coûtume s'obſervoit en Macedoine & en Grece. Qu'en Orient tous obſervoient cette regle, mais volontairement, ſans y être obligez par aucune loi, non pas même les évêques; en ſorte que pluſieurs avoient eu des enfans de leurs femmes legitimes pendant leur épiſcopat. Mais ſaint Jerôme & ſaint Epiphane plus anciens que Socrate, nous apprennent plus diſtinctement la difference de ces uſages. Saint Jerôme dit, que les égliſes d'Orient, d'Egypte & du ſaint ſiege apoſtolique, prenoient pour clercs des vierges ou des continens; ou que s'ils avoient des femmes, ils ceſſoient d'être leurs maris. Voilà les

Lib. V. *c.* 22. *p.* 235.

Hier. adv. Vigil. c. 1.

AN. 325.

trois grands patriarcats, Rome, Alexandrie & Antioche; car ce dernier eſt ce qu'il appelle l'Orient. S. Epiphane dit : Que l'égliſe obſerve exactement de ne point ordonner les bigames, quoiqu'ils n'ayent épouſé la ſeconde femme qu'après la mort de la premiere: que celui même qui n'a été marié qu'une fois n'eſt point reçû pour être diacre, prêtre, évêque ou ſoudiacre du vivant de ſa femme, s'il ne s'en abſtient; principalement dans les lieux où les canons ſont gardez exactement. Car il avouë qu'en quelques lieux il y avoit des prêtres, des diacres & des ſoudiacres qui uſoient du mariage. Cet uſage, ajoûte-t-il, n'eſt pas conforme à la regle, mais à la foibleſſe des hommes qui ſe relâchent ſelon l'occaſion, & à cauſe de la multitude, pour laquelle on manqueroit de miniſtres. On peut donc dire, que le celibat des clercs étoit alors mieux gardé qu'à preſent; puiſque la Grece & tout l'Orient s'en ſont relâchez depuis pluſieurs ſiecles; mais il ſuffiſoit que l'uſage ne fut pas univerſel, pour empêcher le concile de Nicée d'en faire une loi univerſelle. Car en ces tems-là on ne faiſoit pas de canons pour introduire de nouvelles pratiques, au haſard d'être mal obſervées, mais pour confirmer les anciens uſages de tradition apoſtolique.

Epih. hær. 59. Carthar. n. 4.

XXVIII. Autres canons pour le clergé.

Le neuviéme canon pourvoit encore à la pureté du clergé, en diſant : Si quelqu'un a été ordonné prêtre ſans examen, ou ſi dans l'examen il a confeſſé les pechez qu'il avoit commis; & qu'après ſa confeſſion on n'ait pas laiſſé de lui impoſer les mains contre les canons, nous ne le recevons point. Car

AN. 325.

l'égliſe catholique ſoûtient la qualité d'irreprehenſible, c'eſt-à-dire, qu'elle obſerve la regle donnée par ſaint Paul ſur ce ſujet. Juſques-là & long-tems après le crime étoit une irregularité, c'eſt-à dire, que quiconque en avoit commis un depuis ſon baptême, n'étoit point admis aux ordres, quelque penitence qu'il eût fait; parce que la memoire qui en reſte affoiblit toûjours la reputation; & l'on a ſujet de ſouçonner ceux qui ſont tombez, d'être plus foibles que ceux dont la vie eſt entiere. Le dixiéme canon applique cette regle en particulier à ceux qui avoient idolâtré pendant la perſecution, en diſant: Ceux qui étant tombez ont été ordonnez par ignorance, ou avec connoiſſance de la part des ordinateurs, ne préjudicient point au canon; car étant connus ils ſont dépoſez. Le dix-ſeptiéme canon regarde encore les mœurs des clercs, & leur défend l'uſure en ces termes: Parce que pluſieurs eccleſiaſtiques s'adonnant à l'avarice & à l'interêt ſordide, oublient l'écriture divine, qui dit: Il n'a point donné ſon argent à uſure, & prêté à douze pour cent; le ſaint & le grand concile a ordonné, que ſi après ce reglement il ſe trouve quelqu'un qui prenne des uſures d'un prêt, qui faſſe quelque trafic ſemblable, qui exige une moitié au-delà du principal, ou qui uſe de quelque autre invention pour faire un gain ſordide, il ſera dépoſé & mis hors du clergé. Comme l'uſure étoit permiſe par les loix Romaines, il étoit difficile d'en abolir l'uſage; & l'égliſe commença par la défendre expreſſement aux clercs, ſans pour cela l'approuver chez les laïques.

1. Tim. III. 2. Vide diſt. 50. c. 55. &c.

Pſ. XIV. 5.

AN. 325.

Le dix-huitiéme canon regarde les diacres en particulier, & dit : On a rapporté au grand concile, qu'en quelques lieux les diacres donnent l'eucharistie aux prêtres. Mais ni les canons ni la coûtume ne permettent que ceux qui n'ont pas le pouvoir d'offrir, donnent le corps de Jesus Christ à ceux qui l'offrent. On a encore appris que quelques diacres prennent l'eucharistie même avant les évêques. Qu'on aboliſſe tous ces abus. Que les diacres ſe contiennent dans leurs bornes, ſachant qu'ils ſont les miniſtres des évêques, & inferieurs aux prêtres. Qu'ils reçoivent l'eucharistie en leur rang après les prêtres, de la main de l'évêque ou du prêtre. Qu'il ne ſoit non plus permis aux diacres de s'aſſeoir entre les prêtres; c'eſt contre les canons & contre l'ordre. Que ſi quelqu'un ne veut pas obéïr, même après ce reglement; qu'il ſoit interdit du diaconat. Les diacres avoient été inſtituez pour ſervir aux tables, c'eſt-à-dire, principalement à la table ſacrée. S. Juſtin témoigne qu'ils diſtribuoient le pain & le vin à chacun des aſſiſtans. Depuis ils ne donnoient que la communion du calice après l'évêque ou le prêtre officiant, qui diſtribuoit de ſa main l'eſpece du pain; car alors il n'y avoit ordinairement qu'un ſeul ſacrifice, pour tout le clergé & tout le peuple. D'ailleurs les diacres avoient l'adminiſtration des offrandes & de tout le temporel, qui appartenoit aux Egliſes; c'étoit par leurs mains que les pauvres recevoient les aumônes, & les clecrs leurs penſions & leurs retributions. Cette fonction leur attiroit une grande conſideration, &

Act. VI.

Juſtin. apol. 2. *in fin.*

une

une espece d'autorité sur les prêtres, les moins desintereſſez. Le concile d'Arles avoit déja commencé à reprimer les entrepriſes des diacres, en leur défendant de ſe rien attribuer de ce qui appartient aux prêtres. AN. 325. *Concil. Arel. can.* 18.

XIX. Ordination & juriſdiction des évêques.

Le quatriéme canon regle l'ordination des évêques, & dit : L'évêque doit être inſtitué, autant qu'il ſe peut, par tous ceux de la province. Mais ſi cela eſt difficile pour une neceſſité preſſante, ou pour la longueur du chemin; il faut du moins qu'il y en ait trois aſſemblez, qui faſſent l'ordination avec le ſuffrage & le conſentement par écrit des abſens; mais c'eſt au métropolitain en chaque province à confirmer ce qui a été fait. On voit ici la diviſion des provinces établies, & le nom de metropolitain donné deſlors à l'évêque de la capitale, que les Grecs nomment metropole, comme qui diroit mere ville; & ces provinces étoient reglées ſuivant la diviſion de l'empire Romain. Le concile d'Arles avoit ordonné la même choſe, contre quelques évêques qui s'attribuoient l'autorité d'ordonner ſeuls d'autres évêques. On peut joindre à ce canon le quinziéme, qui défend les tranſlations en ces termes : A cauſe des grands troubles & des ſeditions qui ſont arrivées, il a été reſolu d'abolir entierement la coûtume, qui ſe trouve introduite en quelques lieux contre la regle; enſorte que l'on ne transfere d'une ville à l'autre, ni évêque, ni prêtre, ni diacre. Que ſi quelqu'un, après la définition du ſaint concile, entreprend rien de ſemblable, ou y conſent; on caſſera entierement cet attentat, & il *Conc. Arel.* 1. *c.* 20.

AN. 325. sera rendu à l'église dans laquelle il a été ordonné évêque ou prêtre. L'exemple d'Eusebe, qui de Beryte avoit passé à Nicomedie, peut avoir donné occasion à ce canon ; mais Eusebe n'étoit pas seul ; & l'abus commençoit à se tourner en coûtume. Au reste il est remarquable que le canon s'étend aux prêtres & aux diacres, & ne leur ordonne pas moins la stabilité qu'aux évêques. Le seiziéme l'étend même à tous les clercs, en disant : Ceux qui temerairement, sans avoir la crainte de Dieu devant les yeux, ni connoître les canons, se retirent de l'église en laquelle ils sont prêtres, diacres, ou en quelque rang du clergé que ce soit, ceux là ne doivent aucunement être reçûs en aucune autre église ; mais on leur doit imposer une necessité absoluë de retourner dans leurs dioceses, ou les excommunier, s'ils demeurent. Que si quelqu'un a la hardiesse d'enlever celui qui dépend d'un autre, & l'ordonner dans son église, sans le consentement du propre évêque, d'avec lequel le clerc s'est retiré ; l'ordination sera sans effet.

XX. Privileges des grands sieges.

Le sixiéme canon regle encore les bornes de la jurisdiction, principalement pour l'ordination des évêques ; le voici : Que l'on observe les anciennes coûtumes établies dans l'Egypte, la Lybie & la Pentapole, en sorte que l'évêque d'Alexandrie ait l'autorité sur toutes ces provinces, puisque l'évêque de Rome a le même avantage : à Antioche aussi & dans les autres provinces, que chaque église conserve ses privileges. En general, qu'il soit notoire, que si quelqu'un est fait évêque sans le consente-

ment du métropolitain ; le grand concile declare qu'il ne doit point être évêque. Mais si l'élection étant raisonnable & conforme aux canons, deux ou trois s'y opposent par une opiniâtreté particuliere ; la pluralité des voix doit l'emporter. La derniere partie de ce canon confirme ce qui est dit dans le quatriéme, de l'autorité du métropolitain pour les élections. Mais la premiere partie, qui est la plus importante, fait voir un degré au dessus des métropolitains ; c'est-à-dire une jurisdiction sur plusieurs provinces attribuée à certains évêques, que l'on a depuis nommez patriarches ou primats, comme on a aussi nommé les métropolitains archevêques, car ces noms n'étoient pas encore en usage. AN. 325.

Nous voyons donc que dessors les évêques des trois premieres villes du monde, Rome, Alexandrie & Antioche avoient jurisdiction sur les provinces voisines ; & que d'autres avoient encore d'autres privileges. Il y en eut trois que l'on nomma depuis Exarques ; savoir, l'évêque d'Ephese capitale de l'Asie proprement dite ; l'évêque de Cesarée en Cappadoce, & celui d'Heraclée en Thrace. L'archevêque de Carthage avoit aussi une grande autorité sur toutes les provinces d'Afrique. Tous ces droits paroîtront davantage dans la suite de l'histoire ; mais il ne faut pas croire qu'ils ayent commencé seulement du tems des monumens qui nous en restent. Rufin qui vivoit dans le même siécle du concile de Nicée, explique le pouvoir qui est attribué au pape dans ce canon, en disant qu'il avoit le soin des églises *suburbicaires*, ce qui signifie quel-

Conc. 1. Constantinop. c. 2.

Ruf. lib. 1. c. 6.

AN. 325.

que étendue des provinces soûmises à Rome d'une maniere particuliere ; mais quoi que signifie ce mot obscur, il ne regarde l'évêque de Rome que comme patriarche en Occident, sans préjudice de la qualité de chef de l'église universelle si bien établie dans les siecles précedens. Au reste, on croit que les entreprises des Meleciens contre la jurisdiction de l'évêque d'Alexandrie furent l'occasion de ce canon.

Le septiéme canon de Nicée regarde en particulier l'église de Jerusalem. Puisque suivant la coûtume, dit-il, & la tradition ancienne, l'évêque d'Elia est en possession d'être honoré, il continuëra à joüir de cet honneur, sans préjudice de la dignité du métropolitain. Jerusalem ayant été ruinée par Titus, avoit été rétablie par Hadrien, ainsi qu'on a déja vû sous le nom d'Elia ; comme une ville nouvelle peu considérable, & soumise à Cesarée métropole de la Palestine. Mais les chrétiens conservoient toûjours la memoire de son antiquité, des mysteres qui s'y étoient accomplis ; & principalement de ce que le royaume spirituel de Jesus-Christ, y avoit commencé par s'étendre par toute la terre. Cet honneur ne pouvoit guere consister qu'en la préséance sur les autres évêques de la province ; & en effet nous avons vû des conciles de Palestine où l'évêque de Jerusalem presidoit, avec celui de Cesarée, au raport d'Eusebe même évêque de Cesarée ; & il vous a conservé la suite de tous les évêques de Jerusalem, comme des autres sieges apostoliques.

Liv. III. n. 24.

V. hist. c. 12 c. 13. VI. c. 8.

Le cinquiéme canon regarde encore la juris-

diction des évêques, & porte: Touchant les excommuniez, clercs ou laïques, la ſentence doit être obſervée par tous les évêques de chaque province: ſuivant le canon qui défend, que les uns reçoivent ceux que les autres ont chaſſez. Mais il faut examiner ſi l'évêque ne les a point excommuniez par foibleſſe, par animoſité ou par quelque paſſion ſemblable. Afin que l'on puiſſe l'examiner dans l'ordre, il a été jugé à propos de tenir tous les ans deux conciles dans chaque province, où tous les évêques traiteront en commun ces ſortes de queſtions, & tous declareront légitimement excommuniez, ceux qui ſeront reconnus avoir offenſé leurs évêques, juſques à ce qu'il plaiſe à l'aſſemblée de prononcer un jugement plus favorable pour eux. Or ces conciles ſe tiendront, l'un avant le carême, afin qu'ayant banni toute animoſité, on preſente à Dieu une offrande pure; le ſecond vers la ſaiſon de l'automne. L'occaſion de ce canon ſemble avoir été le mépris qu'Euſebe de Nicomedie & ceux de ſon parti avoient témoigné de l'excommunication prononcée par S. Alexandre contre Arius, comme il s'en plaignoit lui-même dans ſes lettres. L'ancien canon mentionné dans celui-ci eſt nommé apoſtolique dans la lettre de ſaint Alexandre à l'évêque de Byzance; & il avoit été confirmé dans le concile d'Arles. On voit ici l'uſage frequent des conciles provinciaux, qui ne pouvoient ſe tenir ſi regulierement pendant les perſécutions; mais ſi-tôt que l'égliſe eſt en liberté, elle en profite pour les établir, parce que c'étoit le tribunal ordinaire où ſe devoient juger toutes les affai-

AN. 325.

Sup. l. x. n. 31.

AN. 325.

res importantes de l'égliſe. On voit auſſi qu'il y eſt parlé du carême, comme d'un tems obſervé par toute l'égliſe,& comme nous en parlons aujourd'hui. Le mot grec *Teſſaracoſte* ſignifie quarantaine comme le latin *Quadrageſima*; parce qu'en effet la plûpart jeûnoient quarante jours, quoiqu'il y eut de la difference en quelques égliſes. Au reſte, pendant le carême les évêques étoient tellement occupez à l'inſtruction des peuples, particulierement des catecumenes & des penitens, que ce n'eut pas été un tems propre à tenir des conciles.

Socr. lib. v. c. 22. p. 235. c.

XXI. Canons pour la pénitence.

A la ſuite du dixiéme canon qui condamnoit les ordinations des apoſtats, on fit l'onziéme qui s'étend aux laïques, & qui porte : Ceux qui ont apoſtaſié ſans contrainte, ſans perte de leurs biens, ſans peril ou rien de ſemblable, comme il eſt arrivé ſous la tyrannie de Licinius, le concile a trouvé bon d'uſer envers eux d'indulgence, bien qu'ils en ſoient indignes. Ceux donc qui ſe repentiront ſincerement, ſeront trois ans entre les auditeurs, quoique fideles : ſept ans proſternez, & pendant deux ans ils participeront aux prieres du peuple ſans offrir.

Sup. l. VII. n. 17. On voit ici les mêmes degrez de penitence, qui ont été déja marquez en d'autres canons. Il y en avoit un premier de demeurer quelques années à pleurer hors de la porte de l'égliſe ; le concile en diſpenſe les apoſtats penitens, puiſqu'il n'en fait point mention. Et comme cet onziéme canon ne regarde que les fideles ; on en fit un autre touchant les catecumenes, qui eſt le quatorziéme, & qui

porte. Quant aux catecumenes tombez, le grand concile a ordonné qu'ils ſeront trois ans auditeurs; & qu'enſuite ils ſeront avec les catecumenes, c'eſt-à-dire, avec les competans. Car il y avoit deux degrez de catecumenes; les oïans ou *auditeurs*, qui ſe préparoient de loin à devenir Chrétiens, en écoutant les inſtructions; ceux qui demandoient le baptême, & que l'on nommoit *competens*, parce qu'ils étoient pluſieurs qui le demandoient enſemble; ils étoient admis aux prieres qui precedoient le ſacrifice. AN. 325.

Le douziéme canon regarde une autre eſpece d'apoſtaſie: Ceux, dit-il, qui ayant été appellez par la grace, & ayant d'abord montré de la ferveur, & quitté leurs emplois, ſont retournez enſuite à leur vomiſſement comme des chiens, juſqu'à donner de l'argent & des preſens pour rentrer dans leurs charges; ceux-là ſeront dix ans proſternez après avoir été trois ans auditeurs. Mais ſur tout il faut examiner leur diſpoſition & le genre de leur penitence. Car ceux qui vivent dans la crainte, les larmes, les ſouffrances, les bonnes œuvres, & qui montrent leur converſion, non par l'exterieur, mais par les effets; ceux-là ayant accompli leur tems d'auditeurs pourront participer aux prieres; & il ſera libre à l'évêque d'uſer envers eux d'une plus grande indulgence. Mais ceux qui ont montré de l'indifference, & qui ont crû que l'exterieur d'entrer dans l'égliſe ſuffiſoit pour leur converſion; ceux-là accompliront leur tems tout entier. Il ne faut pas entendre ce canon, comme s'il condamnoit le

AN. 325. *Can. 3.*

ſervice de la guerre ou de la cour, puiſque le concile d'Arles condamnoit au contraire ceux qui quittoient le ſervice pendant la paix de l'égliſe. Ce canon douziéme doit s'entendre du tems de la perſecution ; & de ceux qui ayant quitté le ſervice pour s'en mettre à couvert, avoient cherché à y rentrer, la perſecution durant encore, & s'étoient expoſez de nouveau à l'idolâtrie. Il faut remarquer en ce canon la faculté qu'il donne à l'évêque d'uſer d'indulgence.

Le treiziéme canon dit : Quant aux mourans, on gardera toûjours la loi ancienne & canonique ; en ſorte que ſi quelqu'un decede, il ne ſera pont privé du dernier viatique ſi neceſſaire. Que ſi quelqu'un a reçû la communion étant à l'extremité, & revient en ſanté ; il ſera avec ceux qui ne participent qu'à la priere. En general à l'égard de tous les mourans qui demandent la participation de l'euchariſtie, l'évêque l'accordera avec examen. On voit ici que le viatique eſt la communion & l'euchariſtie ; on en voit l'antiquité & la neceſſité.

XXII. Canons pour les Novatiens & les Paulianiſtes.

Il y a deux canons du concile de Nicée qui regardent certains heretiques ; le huitiéme eſt pour les Novatiens en ces termes : Ceux qui ſe nomment Purs, s'ils reviennent à l'égliſe, le grand concile juge qu'après avoir reçû l'impoſition des mains, ils doivent demeurer dans le clergé. Mais avant toutes choſes, il faut qu'ils declarent par écrit qu'ils approuveront & ſuivront les decrets de l'égliſe catholique & apoſtolique, ſavoir de communiquer avec les bigames, & avec ceux qui ſont tombez dans la perſecution,

perſecution, à qui l'on a reglé le tems de leur penitence. Dans les lieux donc où il ne ſe trouvera point d'autres clercs, ſoit villes, ſoit villages ; qu'ils gardent le rang où ils ſe trouvent ordonnez. Mais ſi quelques-uns viennent dans un lieu où il y ait un évêque ou un prêtre catholique, il eſt évident que l'évêque de l'égliſe catholique aura la dignité épiſcopale ; & celui qui porte le nom d'évêque chez les prétendus Purs aura le rang de prêtre, ſi ce n'eſt que l'évêque catholique veüille bien lui faire part du nom d'évêque. Autrement il lui trouvera une place de chorévêque ou de prêtre, afin qu'il paroiſſe effectivement dans le clergé, & qu'il n'y ait pas deux évêques dans la même ville. AN. 325.

Les Novatiens qui ſe nommoient en Grec *Catharis*, c'eſt-à-dire, purs, condamnoient la penitence, que l'égliſe accordoit aux apoſtats, & les ſecondes nôces. L'impoſition des mains par laquelle on les reçoit, ſemble ſe devoir entendre comme à l'égard des Meleciens, de celle que l'on donnoit aux heretiques, en les reconciliant à l'égliſe ; mais non pas d'une nouvelle ordination. Il eſt à remarquer, qu'en faveur de la réunion, on laiſſe dans le clergé ceux que les heretiques avoient ordonnez ; mais les dernieres paroles de ce canon ſont encore plus remarquables, & contiennent une regle importante, que jamais il ne doit y avoir deux évêques dans la même ville. L'empereur pouſſé par le zele de réünir les égliſes, avoit appellé au concile un évêque Novatien nommé Aceſius. Après que l'on eut écrit le décret de la foi, & que le concile y eut ſouſcrit, l'empereur

Sup. lib. VI. n. 53.

Socr. I. c. 10.
Sozom. I. c. 22.

AN. 325. demanda à Aceſius s'il étoit d'accord de la confeſſion de foi & du decret ſur la pâque? Il répondit: Seigneur, le concile n'a rien ordonné de nouveau; c'eſt comme je l'ai appris, ce qui s'eſt conſervé depuis le commencement, & depuis les apôtres, touchant la regle de la foi & le tems de la pâque. Pourquoi donc, dit l'empereur, vous ſeparez-vous de la communion des autres? Aceſius lui expliqua ce qui étoit arrivé ſous la perſecution de Decius, & la ſeverité du canon qui défendoit, à ce que prétendoient les Novatiens, de recevoir à la participation des ſaints myſteres, ceux qui après le baptême avoient commis quelqu'un de ces pechez que l'écriture appelle digne de mort. Qu'il falloit les exciter à penitence, ſans leur faire eſperer le pardon par le miniſtere des prêtres, mais par la ſeule bonté de Dieu, qui a toute puiſſance de remettre les pechez. Après qu'il eut ainſi parlé, l'empereur lui dit: Aceſius, prenez une échelle & montez tout ſeul au ciel.

1. Jo. v. 16.

L'autre canon du concile de Nicée touchant certains heretiques eſt le dix-neuviéme, qui porte: Quant aux Paulianiſtes qui reviennent à l'égliſe catholique; il eſt décidé qu'il faut abſolument les rebaptiſer. Que ſi quelques-uns ont été autrefois dans le clergé & ſont trouvez ſans reproche; étant rebaptiſez, ils ſeront ordonnez par l'évêque de l'égliſe catholique; mais ſi dans l'examen on les trouve indignes, il faut les dépoſer. On gardera la même regle à l'égard des diaconeſſes, & generalement de tous ceux qui ſont comptez dans le clergé. On parle des diaconeſſes que l'on trouve portant l'habit; mais

AN. 325.

comme elles n'ont reçû aucune impoſition des mains elles doivent être comptées abſolument entre les laïques. Les Paulianiſtes étoient les ſectateurs de Paul de Samoſate, qui ne croyoient Jeſus-Chriſt qu'un pur homme, & ne baptiſoient point au nom du Pere, & du Fils, & du S. Eſprit. C'eſt pourquoi le concile ordonne de les baptiſer; & non pas les Novatiens qui n'erroient ni dans la foi de la Trinité, ni dans la forme du baptême. Nous trouvons à la fin du concile d'Epheſe une confeſſion de foi contre Paul de Samoſate, attribuée au concile de Nicée, où il eſt pluſieurs fois repeté, que le fils de Dieu eſt conſubſtantiel au pere. Mais d'ailleurs on y prend tant de ſoin d'expliquer le myſtere de l'incarnation, & la diſtinction des deux matieres unies en une ſeule perſonne, que cette définition ſemble être plûtôt de quelque concile tenu dans le cinquiéme ſiécle.

Innoc. 1. epiſt. 22. c. 5.

Conc. Eph. part. 3. c. 5. p. 679. A.

Les diaconeſſes recevoient l'impoſition des mains, portoient un habit particulier, & étoient comptées entre les perſonnes conſacrées à Dieu. Le concile met celles des Paulianiſtes au rang des laïques, parce qu'elles n'avoient que l'habit ſans impoſition des mains. Au reſte, les diaconeſſes faiſoient à l'égard des femmes les mêmes fonctions que les diacres à l'égard des hommes, autant qu'elles en étoient capables; principalement pour la viſite des pauvres & l'inſtruction des cathecumenes. Elles tenoient les portes du côté de l'égliſe, où les femmes étoient ſéparées des hommes, & dans l'action du baptême, elles leur aidoient à ſe déshabiller & à

Con. Calced. can. 5.

Conſt. epiſt. lib. 15. c. 11. 57. 11.

Epiph. expoſ.

AN. 325.

se revêtir, afin que tout se fit avec bienséance.

Le dernier canon de Nicée regarde une simple ceremonie, & porte: Parce qu'il y en a qui fléchissent les genoux le dimanche & pendant le tems paschal: afin que tout soit uniforme dans tous les dioceses; le saint concile a ordonné, que l'on fera debout les prieres que l'on doit à Dieu. On voit combien les peres étoient soigneux de conserver jusques aux moindres traditions, quand elles étoient anciennes: Or celle-ci l'étoit dès le tems de Tertulien. Voilà les vingt canons du concile de Nicée. Le respect de ce grand concile a fait passer sous son nom plusieurs autres regles, qu'il n'avoit pas faites; & les Chrétiens Orientaux des derniers tems lui ont attribué toute l'ancienne discipline de l'église; c'est ce qu'on appelle les canons Arabiques du concile de Nicée.

Tertul. de cor. c. 3.

XXIII. Lettre synodale.

Le concile, avant que de se séparer, écrivit une lettre synodale addressée principalement à l'église d'Alexandrie, comme la plus interessée à tout ce qui s'y étoit fait. Elle s'adresse aussi à tous les fideles d'Egypte, de Pentapole, de Lybie & de toutes les églises qui sont sous le ciel. Les évêques y reconnoissent d'abord que c'est par la grace de Dieu & de l'empereur Constantin qu'ils sont assemblez de differentes provinces; puis ils ajoûtent: Avant toutes choses l'impieté d'Arius & de ses sectateurs a été examinée en presence de l'empereur; & on a resolu tout d'une voix de l'anathematiser, lui, sa doctrine impie, ses paroles & ses pensées, par lesquelles il blasphemoit contre le fils de Dieu, en disant: Qu'il

AN. 325.

eſt tiré du néant, qu'il n'étoit point avant que d'être engendré, & qu'il y a eu un tems auquel il n'étoit pas. Que par ſon libre arbitre, il eſt capable de vice & de vertu, & qu'il eſt créature. Le ſaint concile a anathematiſé tout cela; ſouffrant même avec peine d'entendre prononcer ſes blaſphêmes. Pour ce qui regarde la perſonne d'Arius, vous avez déja appris, ou vous apprendrez aſſez comment il a été traité. Nous ne voulons pas paroître inſulter à un homme, qui a reçû la digne recompenſe de ſon crime. Ceci ſe doit s'entendre de l'exil, auquel Arius fut condamné auſſi-tôt par l'empereur; car ſa mort n'arriva que quelques années après. La lettre ſynodale continuë: Son impiété a eu la force de perdre avec lui Theonas de Marmarique & Second de Ptolemaïde; & ils ont été traitez de même. Ils racontent enſuite ce qui avoit été ordonné par les Méleciens, comme il a été rapporté ci-deſſus; ſe remettant du ſurplus à l'évêque Alexandre, par ce que tout s'eſt fait avec ſa participation & de ſon autorité. Ils rapportent auſſi le decret touchant la pâque, & ajoûtent: Réjoüiſſez-vous donc de tant d'heureux ſuccés, de la paix & de l'union de l'égliſe, & de l'extirpation de toutes les hereſies; & recevez avec beaucoup d'honneur & de charité nôtre collegue vôtre évêque Alexandre, qui nous a réjoüis par ſa préſence; & qui dans un âge ſi avancé a pris tant de peine, pour vous procurer la paix. Ils finiſſent en ſe recommandant à leurs prieres.

Sup. n. 153.

XXIV. Lettres de l'empereur.

L'empereur Conſtantin écrivit en même tems deux lettres pour publier les ordonnances du concile,

AN. 325.

L'execution du concile.

Ap. Euſ. III. *vita c.* 17. *Theod.* I. *c.* 10. *Socr.* I. *c.* 9. *Ibid. c.* 18.

& les faire connoître à ceux qui n'y avoient pas aſſiſté. La premiere eſt adreſſée aux égliſes en general; & ce qu'elle explique en beaucoup de paroles ſe réduit à dire que la queſtion de la foi a été examinée & ſi bien éclaircie, qu'il n'y eſt reſté aucune difficulté. Qu'il a été reſolu tout d'une voix, que la pâque ſeroit par tout celebrée le même jour, & que l'on n'auroit ſur ce point rien de commun avec les Juifs. Il exhorte tout le monde à executer l'ordon-

c. 19. nance du concile; ajoûtant ces paroles remarqua-

c. 20. bles: Tout ce qui ſe fait dans les ſaints conciles des évêques, doit être rapporté à la volonté de

Socr. I. *c.* 9. *ſ.* 15. Dieu. Il envoya des copies de cette lettre dans toutes les provinces. La ſeconde eſt adreſſée en particulier à l'égliſe d'Alexandrie; & après avoir parlé de l'union dans la foi, il ajoûte: C'eſt pour y parvenir, que par la volonté de Dieu j'ai aſſemblé à Nicée la plûpart des évêques, avec leſquels moi-même, comme un d'entre vous, car je me fais un ſouverain plaiſir de ſervir le même maître, je me ſuis appliqué à l'examen de la verité. On a donc diſcuté très exactement tout ce qui ſembloit donner prétexte à la diviſion. Et Dieu veüille nous le pardonner, quels horribles blaſphêmes a-t-on oſé avancer touchant nôtre Sauveur, nôtre eſperance & nôtre vie; profeſſant une créance contraire aux écritures divines & à nôtre ſainte foi. Plus de trois cens évêques, trés-vertueux & très-éclairez ſont convenus de la même foi, qui eſt en effet celle de la loi divine: Arius ſeul a été convaincu d'avoir, par l'opération du démon, ſemé cette doctrine impie; premierement

parmi vous, & enſuite ailleurs. Recevons donc la foi que Dieu tout-puiſſant nous a enſeignée ; retournons à nos freres, dont un miniſtre impudent du démon nous avoit ſeparez. Car ce que trois cens évêques ont ordonné, n'eſt autre choſe que la ſentence du fils unique de Dieu ; le S. Eſprit a declaré la volonté de Dieu par ces grands hommes qu'il inſpiroit. Donc que perſonne ne doute, que perſonne ne differe ; mais revenez tous de bon cœur dans le chemin de la verité. C'eſt ainſi que l'on propoſoit la déciſion du concile, comme un oracle divin, après lequel il n'y avoit plus à examiner ; car on ne doit pas douter, que ces lettres de l'empereur ne fuſſent dictées par les évêques, ou du moins dreſſées ſuivant leurs inſtructions.

AN. 325.

Socr. l. c. 9. p. 27. A.

Il publia encore une autre lettre, ou plûtôt un édit qui condamne Arius & ſes écrits, en ces termes : Conſtantin vainqueur, grand, auguſte, aux évêques & aux peuples. Puiſque Arius a imité les méchans, il merite d'être noté d'infamie comme eux. Porphyre ayant compoſé des écrits impies contre la religion, eſt devenu l'opprobre de la poſterité, & ſes écrits ont été ſupprimez ; de même je veux qu'Arius & ſes ſectateurs ſoient nommez Porphyriens, afin qu'ils portent le nom de ceux qu'ils ont imitez, que s'il ſe trouve quelque écrit compoſé par Arius, il ſoit jetté au feu, afin qu'il n'en reſte aucun monument ; & je declare que quiconque ſera convaincu d'avoir caché quelque écrit d'Arius, au lieu de le repreſenter & de le brûler, celui-là ſera puni de mort auſſi-tôt qu'il ſera pris.

AN. 325.

Je prie Dieu qu'il vous conſerve. On voit ici comme l'empereur uſe de ſon autorité temporelle, pour executer le jugement du concile. On croit qu'il donna aux Ariens le nom de Porphyriens, pour montrer qu'ils vouloient ramener l'idolâtrie; car en diſant que le fils qu'ils appelloient Dieu engendré étoit une creature, ils adoroient la créature outre le créateur; & ne differoient des payens qu'en ce qu'ils n'en adoroient qu'une. En même tems l'empereur exila Arius & les deux évêques qui étoient demeurez les plus opiniâtres dans ſon parti, Second & Theonas.

Athan. IV. in Arian. p. 468. 469.

Il fit publier une autre lettre contre Arius & ſes ſectateurs qu'il fit propoſer par tout dans les villes; & nous la liſons encore. Elle eſt très-longue, d'un ſtile d'orateur, ou plûtôt de declamateur emporté, aſſez ordinaire en ce tems-là, dans la chûte des beaux arts. L'auteur y diſpute contre Arius, lui dit des injures, le raille & tourne en ridicule ſon exterieur ſevere & negligé. Il lui applique une prétenduë prophetie de la Sibylle Erythrée. Ce qu'il y a de plus remarquable, eſt que ſes ſectateurs y ſont condamnez à payer, outre leur capitation, celle de dix autres perſonnes. L'exemplaire qui nous reſte fut porté en Egypte par deux officiers nommez Sincletius & Gaudentius, lorſque Paterius en étoit gouverneur, & fut lû dans le palais.

Socr. I. c. 9. p. 31. D. & ibi Valeſ. Gelaſ. Cyz. lib. III. c. I.

XXV. Concluſion du concile.

Euz. III. vit c. 15. Sozom. I. c. ult.

La concluſion du concile ſe rencontra au même tems que le commencement de la vingtiéme année du regne de Conſtantin, c'eſt-à-dire, le vingt-cinquiéme d'Août 325. Ce devoit être le vingt-cinquiéme

de

de Juillet, car il avoit commencé à regner à pareil jour de l'an 306. mais on croit qu'en faveur de la concluſion du concile il differa cette fête, qui ſe celebroit par tout l'empire avec grande ſolemnité. En cette joïe publique, Euſebe de Ceſarée prononça un panegyrique de loüange de l'empereur, & en ſa preſence, au milieu des évêques; & l'empereur les volut regaler magnifiquement, avant qu'ils ſe retiraſſent. Ils vinrent tous au palais; & c'étoit pour eux un ſpectacle bien nouveau de paſſer ſans crainte au milieu des gardes qui étoient à l'entrée l'épée nuë à la main. Ils entrerent juſqu'aux appartemens les plus ſecrets & ſe mirent à table, les uns avec l'empereur, les autres ſéparément ſur des lits preparez des deux côtez. Ils croyoient voir une image du regne de Jeſus-Criſt, & plûtôt un ſonge qu'une verité. L'empereur après le feſtin les ſalua chacun en particulier, & leur fit des preſens magnifiques à proportion de leur dignité; puis quand ils furent prêts à ſe ſéparer, il leur parla pour prendre congé d'eux, & les exhorter à la paix, à l'union & la condeſcendance reciproque, & conclut en ſe recommandant à leurs prieres. Ainſi finit le grand concile de Nicée, dont les Grecs & les Orientaux celebrent encore la memoire entre les fêtes des ſaints. L'empereur fit de grandes largeſſes aux peuples des villes & de la campagne à cette fête de la vingtiéme année de ſon regne; & donna aux évêques des lettres pour les gouverneurs des provinces, par leſquelles il établiſſoit aux vierges, aux veuves & aux clercs, des penſions annuelles, meſurées par ſa libe-

AN. 325.
Sup. liv. IX. n. 23. Pagi an 35. n. 3.

Euſ. vit. c. 1.

Ibid. c. 15. Theod. l. 6. 25.

Euſ. III. vit. c. 16.

Ibid. c. 27.

Euſ. III. vit. c. 22. Theod. l. c. 11.

AN. 325. ralité, plûtôt que par leurs besoins. Elles durerent jusques au regne de Julien l'apostat, qui les ôta toutes.

Les principaux évêques furent chargez de porter dans leurs provinces, & de faire connoître par tout les ordonnances du concile, & voici le catalogue qui nous en reste. Osius par les prêtres Viton & Vincent qui l'accompagnoient, les envoya à Rome, en Italie, en Espagne, & à toutes les autres nations jusqu'à l'Ocean, c'est-à-dire, en Gaule, en Germanie, en Bretagne. Alexandre d'Alexandrie avec Athanase son archidiacre, à toute l'Egypte, la Lybie, la Pentapole & aux provinces voisines. Macaire de Jerusalem avec Eusebe de Cesarée à la Palestine, l'Arabie & la Phenicie. Eustathe d'Antioche à la Celesyrie, la Mesopotamie & la Cilicie. Jean évêque Persan à toute la Perse & aux grandes Indes. Leonce de Cesarée à la Cappadoce, la Galatie, le Pont, la Paphlagonie, la grande & la petite Armenie. Theonas de Cyzique à l'Asie, l'Hellespont, la Lydie & la Carie, par les évêques qu'il avoit sous lui, Eutychius de Smyrne & Marin de Troade. Nunechius de Laodicée à la premiere & à la seconde Phrygie. Alexandre de Thessalonique, par ceux qui dépendoient de lui, à la premiere & seconde Macedoine avec la Grece, la Thessalie, l'Achaïe, l'Illyrie, l'une & l'autre Scythie. Alexandre de Byzance alors prêtre, & depuis évêque avec Paul lecteur son notaire, à toutes les isles Cyclades. Protogene de Sardique à la Dacie, la Dardanie, & les païs voisins. Pist de Marcianople à la

Gelas. lib. II. c. 35.

AN. 325.

Mysie & aux nations voisines. Cecilien de Carthage, à toutes les provinces d'Afrique, de Numidie & de Mauritanie. Ce dénombrement est utile pour connoître la subordination des églises, & la geographie ecclesiastique.

XXVI. Lettre d'Eusebe de Cesarée. *Theod. de decr. p. 151. c. & de synod. p. 882. B.*

Eusebe de Cesarée écrivit en son particulier une lettre à son église, où quelques-uns apparemment l'accusoient d'avoir trahi le parti. Il suppose qu'ils ont déja appris par la renommée ce qui s'est passé dans le concile touchant la foi; mais pour les en mieux instruire, il leur envoye la formule qu'il dit avoir proposée, & ensuite celle du concile. Dans la sienne il reconnoît que J. C. est le verbe de Dieu, Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vie de vie, fils unique, premier né de toute creature, engendré du pere avant tous les siecles. Il dit d'abord : C'est ce que nous avons appris des évêques nos prédecesseurs, & au premier catechisme, & quand nous avons reçû le baptême, & par la lecture des saintes écritures, ce que nous avons crû & enseigné dans la prêtrise & dans l'épiscopat. Et à la fin il ajoûte : Nous assurons que nous le croyons ainsi, que nous l'avons toûjours crû, & que jusques à la mort nous persevererons dans cette foi, anathematisant toute heresie. Nous protestons devant Dieu tout-puissant & N.S. J. C. que nous avons eû ces sentimens dans le cœur & dans l'ame, depuis que nous nous connoissons, que nous le pensons encore & le disons en verité; & nous pouvons prouver que nous l'avons crû & enseigné par le passé.

Il ajoûte qu'après qu'il eut proposé cette formule

AN. 325.

perſonne ne pût y contredire, que l'empereur reconnut que c'étoit ſa creance, & voulut que tout le monde y ſouſcrivit, en y ajoûtant ſeulement le mot de conſubſtantiel. L'empereur, dit-il, expliqua ce mot lui-même, en diſant, qu'on ne l'entendoit pas d'une maniere corporelle, par diviſion ou par ſection; mais d'une maniere divine & myſterieuſe, convenable à la nature ſpirituelle. Il rapporte enſuite le ſymbole du concile, & dit: Je me fis encore expliquer comment on diſoit que le fils eſt de la ſubſtance du pere & conſubſtantiel; & je crûs devoir admettre ce mot, pour le bien de la paix: voyant qu'on lui donnoit un bon ſens, entierement éloigné des idées corporelles, & qu'il avoit été employé par quelques anciens évêques, ſavans & illuſtres écrivains. Il marque ici principalement ſaint Denis d'Alexandrie. Il ajoûte, que tous ont conſenti à la formule de foi du concile, après l'avoir bien examinée: qu'ils ont auſſi reçû ſans peine l'anathême qui eſt à la fin, parce qu'il défend d'employer des termes qui ne ſont point dans l'écriture, & qui étoient la cauſe de tout le deſordre. C'eſt ainſi qu'Euſebe de Ceſarée juſtifioit la conduite qu'il avoit tenuë dans le concile.

Athan. ad Afric P. 939. C.

XXVII. Exil d'Euſebe de Nicomedie. *Sozom. l. 1. c. 21.*

Mais Euſebe de Nicomedie & Theognis de Nicée, firent bien-tôt paroître que leurs ſouſcriptions n'avoient pas été ſinceres. On dit qu'ils les effacerent, ayant gagné celui qui gardoit les actes du concile par ordre de l'empereur, & qu'ils entreprirent d'enſeigner publiquement; qu'il ne faut pas croire que le fils ſoit conſubſtantiel au pere. Qu'Eu-

AN. 325.

sebe en étant accusé, dit hardiment à l'empereur en montrant l'habit qu'il portoit : Si on déchiroit ce manteau en ma presence, je ne dirois jamais que les deux pieces fussent de la même substance. Il est certain que l'empereur ayant fait venir d'Alexandrie des Ariens qui broüilloient encore, Eusebe & Theognis les reçurent, les mirent en sureté & communiquerent avec eux. On tint donc un concile, ils furent dépossez & d'autres évêques mis à leur place, Amphion à Nicomedie & Chrestus à Nicée. Pour Eusebe & Theognis, l'empereur irrité les envoya en exil dans les Gaules, trois mois après le concile de Nicée, & ils y demeurerent trois ans.

Epist. ad Nicom. ap. Theod. l. c. 20.

Synod. ad Athan. apol. p. 727. C. V. Valesc. not. ad Socr. l. c. 14.

Philostorg. lib. II. c. ult.

En même tems Constantin écrivit à l'église de Nicomedie une grande lettre, dont la premiere partie est un discours de theologie assez obscur, sur la divinité du verbe ; le reste est une invective vehemente contre Eusebe. Il l'accuse d'avoir été complice de la cruauté du tyran, c'est-à-dire Licinius, dans les massacres des évêques, & dans la persecution des chrétiens. Il a, dit-il, envoyé contre moi des espions pendant les troubles, & il ne lui manquoit que de prendre les armes pour le tyran ; j'en ai des preuves par les prêtres & les diacres de sa suite que j'ai pris. Et ensuite, pendant le concile de Nicée, avec quel empressement & quelle impudence a-t'il soûtenu contre le témoignage de sa conscience l'erreur convaincuë de tous côtez ? tantôt en m'envoyant diverses personnes pour me parler en sa faveur ; tantôt en implorant ma protection, de

Gelas. l. III. c. 2. Theod. l. I. c. 20.

AN. 325.

peur qu'étant convaincu d'un ſi grand crime, il ne fût privé de ſa dignité. Il m'a circonvenu & ſurpris honteuſement, & a fait paſſer toutes choſes comme il a voulu. Encore depuis peu, voyez ce qu'il a fait avec Theognis. J'avois commandé qu'on amenât d'Alexandrie quelques déſerteurs de nôtre foi, qui allumoit la diſcorde : ces bons évêques, que le concile avoit reſervez pour faire penitence, non ſeulement les ont reçûs & protegez, mais encore ont communiqué avec eux. C'eſt pourquoi j'ai fait prendre ces ingrats & les ai envoyez au loin. Il exhorte les peuples à qui il écrit, à s'attacher à la vraye foi, & à recevoir avec joye les évêques fideles, purs & ſinceres, c'eſt à-dire, Amphion & Chreſtus, uſant de menaces contre ceux qui oſeront encore faire mention des ſeducteurs & leur donner des loüanges. L'empereur écrivit auſſi à Theodote de Laodicée, pour l'exhorter doucement à profiter de cet exemple, & à effacer de ſon eſprit les mauvaiſes impreſſions qu'Euſebe & Theognis pourroient lui avoir donnez.

Gelaſ. lib. III. *c.* 3.

XXVIII. Conduite de S. Alexandre avec Mélece. *Athan. apol. p.* 788.

Saint Alexandre d'Alexandrie étant de retour en Egypte, & connoiſſant l'eſprit artificieux de Mélece, lui demanda un état des évêques, qu'il prétendoit avoir en Egypte, & des prêtres & des diacres qu'il pouvoit avoir à Alexandrie, dans le territoire qui en dépendoit. Ce qu'il fit de peur que Mélece abuſant de la liberté que le concile lui avoit accordée, ne vendît pluſieurs titres, & ne fit des fauſſetez, en ſuppoſant tous les jours ceux qu'il voudroit. Mélece donna l'état des évêques au nombre de

vingt-neuf, dont lui-même étoit le premier; & le dernier Jean de Memphis, qui par ordre de l'empereur devoit être avec l'archevêque; apparemment afin que l'on pût l'obſerver de plus près : les clercs d'Alexandrie étoient quatre prêtres & cinq diacres. Le nom d'archevêque attribué ici à l'évêque d'Alexandrie eſt remarquable. Mélece en donnant cet état, préſenta à ſaint Alexandre ceux qui y étoient nommez; il lui rendit auſſi les égliſes dont il avoit uſurpé la ſuperiorité, & demeura à Lycopolis, où il mourut, quelque tems après. Mais en mourant il nomma pour ſon ſucceſſeur, contre l'ordonnance du concile de Nicée, un de ſes diſciples nommé Jean; & peut être le même Jean de Memphis. Ainſi le ſchiſme recommença, & les Meleciens continuerent leurs aſſemblées; il y en eut toutefois qui revinrent de bonne foi à l'unité de l'égliſe. Mais les ſchiſmatiques envoïerent à l'empereur une députation contre Alexandre; dont les principaux députez étoient Paphnuce anachorete, de qui la mere avoit confeſſé la foi, Jean chef de tout le parti, & Callinique évêque de Peluſe. Ils furent reçus de l'empereur avec honneur, comme des évêques; mais il ordonna, même par écrit, que le decret du concile fut obſervé, & les exhorta à la concorde.

AN. 326.

Sozom. II. c. 21.

Epiph. har. 68. n. 5.
Ath. apol. p. 764. B.

Epiph. ibid.

Euſ. III. vit. c. 23.

XXIX. S. Athanaſe évêque d'Alexandrie.

Saint Alexandre d'Alexandrie mourut cinq mois après qu'il fut revenu chez lui, le lundi vingt-deuxiéme du mois Egyptien Bermouda, c'eſt-à-dire, le dix-ſeptiéme Avril l'an 326. Il declara qu'il deſiroit Athanaſe pour ſon ſucceſſeur; & on crut qu'il le faiſoit par inſpiration divine. Car comme il étoit

Pagi an. 326. n. 3.
Theod. I. c. 26.

AN. 325.

près de mourir, il l'appella par ſon nom. Saint Athanaſe s'étoit abſenté & caché, prévoïant ce qui arriva. Un autre Athanaſe qui étoit préſent, répondit; mais ſaint Alexandre ne lui dit mot, montrant que ce n'étoit pas lui qu'il avoit appellé. Il appella encore Athanaſe, & repeta ce nom pluſieurs fois. Celui qui étoit préſent ſe tût; on comprit de qui le ſaint évêque parloit; & il ajoûta par eſprit prophétique: Athanaſe tu penſe avoir échappé par la fuite, mais tu n'échapperas pas. En effet, après la mort d'Alexandre les évêques de la province s'étant aſſemblez avec tout le peuple catholique; la multitude s'écria tout d'une voix pour demander Athanaſe, témoignant que c'étoit un homme vertueux, pieux, veritablement Chrétien: menant la vie aſcetique. Ils le demandoient publiquement à Jeſus Chriſt, & conjuroient les évêques de l'ordonner; ne ſortant point de l'égliſe pendant pluſieurs jours; & ne les en laiſſant point ſortir. Il fut donc ordonné évêque d'Alexandrie par le plus grand nombre des évêques à la vûë de toute la ville & de toute la province. Toutefois les Ariens oſerent bien avancer depuis, que ſix ou ſept évêques l'avoient ordonné en cachette. L'ordination de ſaint Athanaſe ne ſe fit que le vingt-ſeptiéme de Decembre de cette année 326. car il ſe cacha long-tems; & il en falloit encore pour aſſembler les évêques de toutes les provines qui dépendoient d'Alexandrie. Il tint le ſiége quarante-ſix ans entiers; auſſi étoit-il encore jeune à proportion d'une telle place.

Synodica. ap. Ath. 2. apol. p. 726.

Pagi an. 326. n. 3.

Nous

XXX. Saint Gregoire de Nazianze le pere. *Sup. n. 4. Greg. Naz. orat. 19 p. 289. B*

Nous avons dit que Leonce évêque de Cesarée en Cappadoce, venant au concile de Nicée, instruisit dans la veritable foi Gregoire, depuis évêque de Nazianze, & pere du Theologien. Gregoire étoit de la secte des Hypsistaires, ainsi nommez, parce qu'ils faisoient profession d'adorer le Dieu très haut, en grec *hypsistos* : mais ils reveroient aussi le feu & les lampes, & observoient le sabat & la distinction des viandes ; comme les Juifs. Gregoire vivoit moralement bien, observant la justice & la chasteté conjugale avec sa femme Nonne, Chrétienne, & d'une rare vertu ; & ce fut elle qui contribua le plus à sa conversion. En ayant conçû le desir, il le fit connoître aux évêques, qui passerent au lieu où il étoit, en allant au grand concile ; particulierement à saint Leonce de Cesarée. En l'instruisant ils le firent *Ibid. p. 294.* mettre à genoux par mégarde, au lieu que les catecumenes devoient être debout ; & cette mépriſe fut regardée comme un presage de son épiscopat ; parce que dèslors on faisoit mettre à genoux celui que l'on ordonnoit évêque. Peu de tems après il reçût le baptême, & sortant du bain sacré, il fut environné d'une lumiere extraordinaire, & si sensible, que l'évêque de Nazianze qui le baptisoit, s'écria qu'il seroit un jour son successeur.

En effet, quelques années après ayant été suffi- *Ibid. p. 296.* samment éprouvé, il fut élevé à l'épiscopat de cette même ville. C'étoit, comme l'on croit, vers l'an 328. il pouvoit être âgé de cinquante ans, & il en vecut encore plus de cinquante, c'est-à-dire, en tout près de cent ans. Quoiqu'il eût étudié tard les

ſaintes écritures, il en acquit en peu de tems une telle connoiſſance, & inſtruiſit ſi bien ſon troupeau qu'il ſe preſerva des troubles que l'Arianiſme excitoit par tout l'Orient; & adoucit les mœurs ſauvages de ſon peuple; car la ville de Nazianze étoit petite & peu conſiderable juſques-là; elle étoit en Cappadoce voiſine de Ceſarée.

Du mariage de Gregoire & de Nonne nâquirent trois enfans, deux fils, Gregoire & Ceſaire, & une fille nommée Gorgonie, que l'on croit avoir été l'aînée. Gregoire fut le fruit des prieres de ſa mere, qui avoit inſtamment demandé à Dieu de lui donner un fils. Auſſi le lui offrit-elle auſſi-tôt après ſa naiſſance, & ſanctifia ſes mains en lui faiſant toucher les livres ſacrez. Il s'appliqua dès l'enfance à les lire, & donna deſlors de grandes marques de vertu. Etant encore fort jeune, il eut un ſonge myſterieux. Il crut voir auprès de lui deux jeunes filles de même âge, & d'une rare beauté, vêtûës de blanc, mais ſans ornement, & avec une extrême modeſtie. Elles le baiſoient & le careſſoient comme leur enfant. Tranſporté de joïe, il leur demanda leurs noms; l'une dit: Je m'appelle la chaſteté, l'autre la temperance: nous ſommes debout devant le trône de J. C. en la compagnie des troupes celeſtes, viens avec nous, mon enfant, nous t'éleverons juſqu'à la lumiere de la Trinité immortelle. Aïant ainſi parlé elles s'envolerent au ciel, & comme il les ſuivoit de la vûë, il s'éveilla. Deſlors il conçut de l'amour de la virginité, & renonça au mariage, tels furent les commencemens du jeune Gregoire.

Carm. 1. 39.

Carm. 4. p. 71.

AN. 326.

XXXI. Loix de Coſtantin.

Nous trouvons quelques loix de Conſtantin touchant les matieres eccleſiaſtiques, données pendant le cours de ſon regne 326. c'eſt à dire, ſous ſon ſeptiéme conſulat, & le premier de ſon fils Conſtantius. La premiere eſt du premier jour de Juin adreſſée à Ablavius, & défend d'exempter des charges publiques des villes ceux qui y étoient ſujets, ſous pretexte de clericature. Elle ordonne donc que l'on n'élira de nouveau un clerc, que pour remplir une place vacante par la mort d'un autre; que l'on n'élira point ceux, qui par leur naiſſance ou par leurs richeſſes ſont ſujets aux charges publiques. Car il faut, dit la loi, que les riches portent les charges du ſiecle, & que les pauvres ſoient nourris des biens des égliſes. Le nombre des clercs étoit reglé, parce qu'il n'y avoit point d'ordinations vagues; tous étoient attachez à une égliſe certaine: Ils étoient exemts des charges publiques, mais on ne ſouffroit pas que cette exemption tournât en abus.

L. 6. cod. Theod. de epiſ. & cler. lib 16.

Les deux autres loix de cette année regardent les heretiques. L'une eſt du premier Septembre, & porte: Que les privileges accordez en conſideration de la religion, ne doivent profiter qu'aux catholiques, non aux heretiques & aux ſchiſmatiques, qui doivent au contraire être chargez plus que les autres. La derniere accorde aux Novatiens la paiſible poſſeſſion des maiſons de leur égliſe & de leurs ſepultures, qu'ils avoient acquiſes à juſte titre; non de ce qui avant leur diviſion avoit appartenu à l'égliſe catholique. Les Novatiens étoient les moins odieux des heretiques de ce tems-là; & leur évêque

L. 1. cod. Theod. de hæret. lib. 16.

Lib. 2. ibid.

Sozom. II. c. 32.

AN. 326.

Acesius étoit estimé de l'empereur à cause de ses mœurs.

XXXII. Invention de la croix par sainte Helene.

Entre les liberalitez que fit Constantin à l'occasion de la vingtiéme année de son regne, on peut compter les bâtimens de plusieurs églises magnifiques, particulierement dans la terre sainte. Les payens s'étoient éfforcez d'abolir la memoire de la resurrection de Jesus-Christ : Ils avoient comblé la grotte du saint sepulcre, élevé au dessus une grande quantité de terre, pavé de pierre le haut, & bâti un temple de Venus, où ils offroient des sacrifices à cette idole ; afin que les Chrétiens parussent l'adorer, quand ils viendroient en ce lieu pour adorer Jesus-Christ. Constantin donna ordre d'y bâtir une église magnifique, & en écrivit à l'évêque Macaire ; lui recommandant que ce bâtiment surpassât en beauté, non seulement les autres églises, mais tous les édifices des autres villes. J'ai donné ordre, ajoût-il, à Dracilien, vicaire des prefets du pretoire & gouverneur de la province, d'employer suivant vos ordres, les ouvriers necessaires pour élever les murailles. Mandez-moi quel marbre précieux, & quelles colonnes vous jugerez plus convenables, afin que je les y fasse conduire. Je serai bien aise de savoir si vous jugez à propos que la voûte de l'église soit ornée de lambris ou de quelque autre sorte d'ouvrage ; si c'est du lambris on y pourra mettre de l'or.

Sup. l. 11. n. 25.

Euf. 111. vit. c. 26. 27. &c.

Ruf. 1. hist. c. 7.

Ce fut sainte Helene mere de l'empereur, qui se chargea elle-même de l'execution. Elle étoit alors âgée de quatre-vingt ans, vivant depuis plusieurs

Theod. 11. c. 8.

années dans la pieté & les œuvres de charité. L'empereur ſon fils lui fit connoître la vraye religion qu'elle ignoroit auparavant; lui donna le titre d'auguſte, & fit mettre ſon effigie ſur la monnoye d'or. Elle diſpoſoit de ſes treſors, mais c'étoit pour faire des liberalitez & des aumônes. Elle étoit très-aſſiduë aux égliſes, les paroit de divers ornemens, & ne négligeoit pas les oratoires des moindres villes; on la voyoit au milieu du peuple avec un habit ſimple & modeſte dans les aſſemblées eccleſiaſtiques.

AN. 326.

Euſeb. III. vit. c. 47.

Ibid. c. 45.

Ibid. c. 42.

Elle alla nonobſtant ſon grand âge viſiter les ſaints lieux; & prendre ſoin de les orner de ſomptueux édifices par la liberalité de ſon fils. En traverſant l'Orient elle fit des largeſſes extraordinaires aux gens de guerre, aux communautez & à chacun des particuliers qui s'adreſſoient à elle. Aux uns elle donnoit de l'argent, aux autres des habits; elle délivroit les uns des priſons, les autres du travail des mines, elle rappelloit les exilez. Etant arrivée à Jeruſalem, elle commença par faire abattre le temple & l'idole de Venus, qui profanoient le lieu de la croix & de la reſurrection. On ôta les terres, on creuſa ſi avant que l'on découvrit le ſaint Sepulcre; & tout proche on trouva trois croix enterrées. On ne ſavoit laquelle étoit celle du Sauveur; l'évêque ſaint Macaire imagina ce moyen de s'en éclaircir. Il fit porter les croix chez une femme de qualité malade depuis long-tems, & reduite à l'extremité: on lui appliqua chacune des croix en faiſant des prieres; & ſi-tôt qu'elle eut touché la derniere elle fut en-

Ibid. 44.

Theod. I. c. 78. Ruf. I. c. 78. Socr I. c. 17. Sozom. II. c. I. Ambroſ. de ob. Theod. n. 42. &c. Cyrill. pa Hieroſ. ep. ad Conſt. imp.

AN. 326.

tierement guerie. Avec la croix on trouva auſſi le titre, mais ſeparé avec les cloux, que ſainte Helene envoya à l'empereur, avec une partie conſiderable de la croix, laiſſant l'autre à Jeruſalem. Elle la fit mettre dans une châſſe d'argent, & la donna en garde à l'évêque pour la conſervation à la poſterité. En effet, dans le ſiecle ſuivant on ne la montroit qu'une fois l'année à la ſolemnité de pâque, c'eſt-à-dire, le vendredi ſaint. L'évêque après l'avoir adoré le premier, l'expoſoit pour être adorée de tout le peuple, & de-là ſans doute eſt venue dans toutes les égliſes cette pieuſe ceremonie. On ne montroit point à Jeruſalem la vraye croix hors ce ſeul jour, ſinon quelquefois par grace particuliere de l'évêque, en faveur des perſonnes de pieté, qui avoient fait exprès le pelerinage. Quant aux cloux, Conſtantin en fit mettre une partie dans ſon caſque, & une partie au mors de la bride de ſon cheval, pour lui ſervir de ſauve-garde dans les combats.

Paulin epiſt. 11. ad Seve.

Cependant par ſes ordres & par les ſoins de ſa mere, on bâtiſſoit l'égliſe du ſaint Sepulcre, qui ne fut achevée que ſix ans après. Autour s'élevoit une ville contre l'ancienne, mais non à la même place; & ce ſembloit être la nouvelle Jeruſalem prédite par les prophétes. Près de-là ſur le haut du mont des Olives, l'empereur fit auſſi bâtir une égliſe magnifique, pour honorer le lieu de l'aſcenſion de J. C. & une autre à Betlehem, pour honorer la grotte ſanctifiée par ſa naiſſance. Ces édifices étoient ornez de dons precieux, de vaſes d'or & d'argent, des voiles de diverſes couleurs, & ſervoient à éter-

Euſ. 11. c. 33.

Ibid. c. 41.

c. 53.

niſer la memoire de l'empereur & de ſa mere. Elle fit encore quelque ſejour en Paleſtine; & entre les autres marques de ſa pieté, elle rendit un grand honneur aux vierges conſacrées à Dieu. Car les ayant toutes aſſemblées, & fait coucher ſur pluſieurs nates, elle les ſervit à table; tenant elle même l'aiguiere ſur le baſſin pour leur laver les mains, apportant les viandes, verſant le vin, & leur preſentant à boire. Enfin; cette pieuſe princeſſe étant retournée à Rome y mourut au mois d'Août de cette même année 326. entre les bras de l'empereur ſon fils, & de ſes petits fils les Ceſars; & l'empereur lui fit des funerailles roïales. L'égliſe honore ſa memoire le dix huitiéme d'Août. Conſtantin étoit à Rome dès le mois de Juillet: il y celebra la vingtiéme année de ſon regne par des fêtes magnifiques, & demeura trois mois: mais ſon application à ruiner l'idolâtrie le rendit odieux au ſenat & au peuple Romain, & ce fut le dernier voyage qu'il fit à Rome.

AN. 326.

Ruf. 11. *c.* 8. *Theod.* 1. *c.* 18.

Theophan. Pagi n. 9.

Gothefr. chronol. cod. Theod.

XXXIII. Conſtantin s'applique à ruïner l'idolâtrie. *Euſ* 111. *vit. c.* 24. *Sozom. lib.* 11. *c.* 5.

En effet, il y eut des temples en pluſieurs villes, dont il fit ôter les portes; d'autres qu'il fit découvrir, enſorte qu'ils tomboient en ruine; d'autres dont il fit enlever les ſtatuës de bronze, reverées & fameuſes depuis pluſieurs ſiecles, pour les expoſer aux yeux de tous dans les places publiques. Quant aux idoles d'or & d'argent, il en fit un autre uſage; il envoya ſecrettement dans les provinces, des Chrétiens de ſon palais, gens de confiance; qui ſans violence & ſans éclat, obligerent les ſacrificateurs à donner les idoles les plus précieuſes, même celles que l'on diſoit être deſcenduës du ciel; & de les

AN. 326.

tirer des lieux ſecrets où elles étoient cachées. Les particuliers craignoient pour eux & pour leurs familles, s'ils reſtoient à la volonté de l'empereur; les prêtres & les gardiens des temples n'oſoient s'y oppoſer, ſe voyant abandonnez de la multitude; & les émiſſaires de l'empereur mettant à part pour le faire fondre, ce qu'il y avoit d'or & d'argent, laiſſoient aux idolâtres ce qui reſtoit d'inutile. Il prit ſoin de détruire entre les autres, quelques temples les plus odieux. En un lieu nommé Aphaque ſur une des hauteurs du mont Liban, & près du fleuve Adonis, étoit un temple de Venus, bâti à l'écart, & loin de tout commerce. On diſoit qu'à un certain jour, en vertu d'une certaine invocation, un feu ſemblable à une étoile tomboit du ſommet de la montagne & ſe perdoit dans le fleuve, & que c'étoit Venus Uranie ou Celeſte. Ce temple en effet étoit un école d'impureté, où des hommes effeminez & des femmes abandonnées commettoient toutes ſortes d'abominations, ſous pretexte de religion; & cela impunement, parce qu'aucun homme grave n'oſoit ſeulement y paſſer. L'empereur fit abattre ce temple depuis les fondemens par la main des ſoldats qu'il y envoya, & le lieu fut purifié.

Euſ. ibid. 35. Socr. l. c. 18. Sozom. ibid.

Ibid. c. 36.

A Ege en Cilicie étoit un temple fameux d'Eſculape, où l'on diſoit que ſouvent il apparoiſſoit à ceux qui dormoient, & gueriſſoit toutes ſortes de maladies; les peuples le regardoient comme un dieu ſauveur, les ſages même d'entre les payens en publioient les merveilles. Conſtantin fit encore ruiner ce temple de fond en comble par ſes ſoldats; en ſorte qu'il

Socr. l. c. 18. & 57.

qu'il n'en reſta pas de veſtige. En Egypte les païens attribuoient à leur dieu Serapis l'innondation du Nil, qui fait la fertilité du pays, parce que la colomne qui ſervoit à la meſurer, étoit dans le temple de cette idole. Conſtantin l'ayant fait transferer dans l'égliſe d'Alexandrie, les païens diſoient que le Nil ne monteroit plus à cauſe de la colere de Serapis; mais l'année ſuivante & toutes les autres, il monta à l'ordinaire.

En Cilicie il y avoit un fameux oracle d'Apollon Pythien, dont l'empereur fit abattre le temple de fond en comble. Alors un grand nombre de païens ouvrirent les yeux, connoiſſant la verité de leur religion; pluſieurs devenoient Chrétiens, pluſieurs mépriſoient au moins ce qu'ils reſpectoient auparavant, voyant ce que cachoit la belle apparence des temples & des idoles. On y trouvoit ou des os & des têtes de morts détournées pour des operations magiques, ou de ſalles haillons; ou des monceaux de foin & de paille; car c'étoit ce qui rempliſſoit le creux des idoles. On ne trouvoit dans les parties les plus ſecretes des temples, ni dieu qui rendît des oracles, comme on avoit cru, ni de demon, ni fantôme tenebreux. Il n'y avoit caverne ſi obſcure & ſi profonde, ni ſanctuaire ſi fermé, où ceux que l'empereur envoyoit, & les ſoldats même ne penetraſſent impunement; on reconnoiſſoit l'aveuglement qui regnoit depuis tant de ſiecles.

A Heliopolis de Phenicie les païens adorateurs de Venus avoient leurs femmes communes, & proſtituoient leurs filles aux paſſans, comme par droit c. 58. Socr. 1. c. 18

d'hoſpitalité. Conſtantin leur défendit de le faire à l'avenir, & leur écrivit pour les exhorter à ſe convertir & à reconnoître le vrai Dieu. Il fit même bâtir une grande égliſe en ce lieu là, où jamais il n'y en avoit eu; il y établit un évêque, des prêtres & des diacres; & pour y attirer plus de gens à la vraïe religion, il donna de grands biens pour les pauvres.

XXXVI. Egliſe au chêne de Mambré.

Ibit. c. 52. v. Valeſ. Geneſ. XVIII.

Sozom. II. 6. 4.

Eutropia Syriene & mere de l'imperatrice Fauſta, écrivit à l'empereur ſon gendre, qu'auprès du chêne de Mambré dans la Paleſtine, où Abraham avoit logé & exercé l'hoſpitalité envers les trois anges, on avoit dreſſé des idoles & un autel, & que l'on y offroit des ſacrifices impies. Ce lieu ſe nommoit autrement le Terebinthe, à cauſe d'un arbre très ancien: c'étoit à trente milles ou dix lieuës de Jeruſalem: autrement à deux cens cinquante ſtades. On y faiſoit tous les ans en Eté une fête celebre, & on y tenoit une foire où venoit un grand nombre de marchands du païs même, & des parties plus avancées de la Paleſtine, de la Phenicie & de l'Arabie. Chacun celebroit la fête ſelon ſa religion, les Juifs honoroient la memoire de leur patriarche; les Chrétiens l'apparition du fils de Dieu. Car les Orientaux pour la plûpart, croioient qu'il y avoit paru lui-même avec deux anges. Les païens honoroient les anges, & on croit que les idoles qu'ils y avoient dreſſées, étoient pour les repreſenter comme des dieux ou des demons favorables. Ils les invoquoient & leur offroient des libations de vin & de l'encens; d'autres immoloient un bœuf, un bouc, un mouton ou un coq. Chacun nourriſſoit avec ſoin pen-

dant toute l'année ce qu'il avoit de meilleur, pour en faire avec les ſiens le feſtin de cette fête. Ils avoient tous un tel reſpect pour ce lieu, ou craignoient tellement la vengence divine, s'ils l'euſſent profané, qu'ils n'oſoient y commettre aucune impureté, ni avoir commerce avec les femmes, quoiqu'elles y fuſſent plus en vuë & plus parées qu'à l'ordinaire, & qu'ils campaſſent tous pêle mêle, car c'étoit un camp ſans bâtimens, hors la maiſon que l'on diſoit être celle d'Abraham auprès du chêne & le puits où perſonne ne puiſoit pendant la fête; parce que les payens en gâtoient l'eau y jettant du vin, des gâteaux, des pieces de monoye, des parfums ſecs ou liquides, outre les lampes qu'ils allumoient ſur le bord.

La belle-mere de Conſtantin étant venuë en Paleſtine pour accomplir un vœu, & ayant vû ces ſuperſtitions qui ſe pratiquoient au chêne de Mambré, lui en donna avis, & il écrivit une lettre adreſſée à ſaint Macaire & aux autres évêques de Paleſtine, par laquelle après leur avoir doucement reproché leur negligence à ſouffrir une telle profanation, il dit qu'il a écrit au comte Acace de faire inceſſamment brûler les idoles qui ſe trouveroient en ce lieu-là, renverſer l'autel & punir ſelon leur merite, ceux qui au mepris de cette défenſe ſeroient aſſez hardis pour y commettre quelque impieté. Il ajoûte qu'il a ordonné que le même lieu ſoit orné d'une égliſe, & recommande aux évêques, que s'il ſe paſſe quelque choſe de contraire à ces ordres, ils ne manquent pas de l'en avertir incontinent, afin que les coupa-

Euſ. III. *vit. c.* 52. 53.

bles ſoient punis du dernier ſuplice. En exécution de cet ordre on bâtit en ce lieu une égliſe magnifique. Mais apparemment ceci ne ſe paſſa que quelque tems après le voyage de ſainte Helene.

XXX Hiſtoire du comte Joſeph. *Epiph. hæreſ.* 30. *n.* 5.

L'empereur Conſtantin fit bâtir pluſieurs égliſes en Paleſtine par les ſoins du comte Joſeph Juif de naiſſance, dont la converſion eſt remarquable. Il étoit natif de Tiberiade, & tenoit le rang d'apôtre; car c'eſt ainſi que les Juifs nommoient ceux qui étoient les premiers après le patriarche chef de toute la nation, & qui compoſoient ſon conſeil. Le patriarche étoit alors Hillel de la race du fameux Gamaliel. Hillel étant malade & près de mourir, pria l'évêque voiſin de Tiberiade de le venir trouver & de lui donner le baptême, ſous pretexte de medecine. L'évêque vint à titre de medecin, & fit preparer un bain comme un remede utile au malade, qui de ſon côté fit retirer tout le monde, comme par pudeur. Ainſi le patriarche fut baptiſé & reçût les ſaints myſteres. Joſeph étoit à la porte, & regardant par des fentes; il vit tout ce qui ſe paſſoit au-dedans, & le remarqua ſoigneuſement. Il vit auſſi que le patriarche ayant dans la main une quantité d'or conſiderable, le donna à l'évêque, en diſant: Offrez-le pour moi; car il eſt écrit: que ce que les prêtres de Dieu lient & délient ſur la terre, eſt lié & délié au ciel. Enſuite on ouvrit les portes; ceux qui étoient venus voir le patriarche, lui demandoient comment il ſe trouvoit de ſon bain, & il répondit qu'il ſe portoit très-bien, l'entendant d'une autre maniere qu'eux. Après deux ou trois

jours, pendant leſquels l'évêque le viſitoit ſouvent comme medecin, il mourut heureuſement, laiſſant ſon fils qui étoit très jeune, ſous la conduite de Joſeph & d'un autre perſonnage très vertueux. Ce fils nommé Judas étoit le patriarche des Juifs; car cette dignité paſſoit de pere en fils par ſucceſſion; & pendant ſon bas âge, ſes deux tuteurs gouvernoient tout.

Il y avoit à Tiberiade une chambre deſtinée à garder le treſor, & ſcellée, ce qui faiſoit ſoupçonner qu'elle renfermoit de grandes richeſſes. Joſeph eut la hardieſſe de l'ouvrir en ſecret; mais il n'y trouva que des livres : ſavoir, l'évangile ſelon ſaint Jean, & les actes des apôtres, l'un & l'autre traduit de grec en hebreu; & l'évangile ſelon S. Matthieu en hebreu, comme il l'avoit écrit. La lecture de ces livres & le ſouvenir de ce qui s'étoit paſſé au baptême du patriarche, donnoit à Joſeph de grandes inquiétudes. Cependant le jeune patriarche Judas devenant grand s'abandonna à la débauche, juſques à employer la magie pour corrompre des femmes. Il attaqua auſſi une femme chrétienne, qui rendit les charmes inutiles par le nom de Jeſus-Chriſt & le ſigne de la croix. Cette preuve du pouvoir de Jeſus-Chriſt toucha encore fortement Joſeph, mais ſans le perſuader de ſe faire chrétien. Le Sauveur lui apparut lui-même en ſonge, & lui dit : Je ſuis Jeſus que tes peres ont crucifié; crois-en moi. Il ne ſe rendit pas, & tomba dans une grande maladie, dont on deſeſperoit. Le Sauveur lui apparut encore, lui diſant de croire, & qu'il ſeroit gueri. Il le promit;

mais il ne tint pas ſa parole, & demeura dans ſon endurciſſement. Il tomba dans une autre maladie auſſi dangereuſe; & comme on crut qu'il alloit mourir, un vieux docteur de la loi vint lui dire à l'oreille : Croi en Jeſus-Chriſt crucifié ſous Ponce Pilate, fils de Dieu, & enſuite né de Marie; qui eſt le Chriſt de Dieu, qui eſt reſſuſcité, & qui doit venir juger les vivans & les morts. S. Epiphane qui raconte cette hiſtoire, témoigne que les Juifs avoient accoûtumé d'en uſer ainſi, & qu'il avoit appris d'un autre, qui étoit encore Juif; qu'étant malade à la mort on lui avoit dit à l'oreille : J. C. crucifié, fils de Dieu te jugera. Il ſemble qu'ils employoient ces paroles comme un caractere pour guerir les maladies.

Joſeph demeuroit toûjours endurci. J. C. lui apparut encore en ſonge, & lui dit : Je te gueris, croi quand tu ſeras relevé. Il releva en effet de cette maladie; mais il ne crut point. J. C. lui apparut en ſonge, comme il étoit en ſanté, lui en fit des reproches, & lui dit : Pour te convaincre, ſi tu veux faire quelque miracle en mon nom, je te l'accorde. Il y avoit à Tiberiade un inſenſé qui alloit tout nud par la ville, & déchiroit tous les habits qu'on lui donnoit. Joſeph voulant faire l'experience de ſa viſion, mais encore incertain & honteux, l'amena chez lui, & ayant fermé la porte, prit de l'eau ſur laquelle il avoit fait le ſigne de la croix, & en arroſa de ſa main le furieux, en diſant : Au nom de Jeſus Nazaréen crucifié, ſors de lui, demon, & qu'il ſoit gueri. Cet homme fit un grand cri, tomba

par terre, écuma, ſe débattit violemment, puis demeura long-tems immobile. Joſeph crut qu'il étoit mort. Une heure après il ſe leva en ſe frottant le viſage, & voyant ſa nudité, il ſe couvrit des mains comme il put, ne ſe pouvant plus ſouffrir ainſi. Joſeph lui donna un habit, il s'en vêtit, & étant revenu en ſon bon ſens, il lui rendit, & à Dieu de grandes actions de graces, voyant qu'il étoit gueri par ſon moyen. Ce miracle fut connu par toute la ville; & les Juifs diſoient: Joſeph a ouvert le tréſor, il a trouvé écrit le nom de Dieu, & l'ayant lû, il fait de grands miracles. Ils diſoient la même choſe de J. C. qu'il avoit fait des miracles par la vertu du nom ineffable de Dieu qu'il avoit trouvé dans le temple. Joſeph demeura encore endurci.

Le patriarche Judas étant venu en âge d'homme, lui donna par reconnoiſſance, ou lui confirma la charge d'apôtre, qui étoit lucrative chez les Juifs. Il l'envoya en Cilicie avec ſes lettres, où étant arrivé, il faiſoit payer les dixmes & les prémices par les Juifs de la province. Dans une certaine ville il ſe trouva logé près de l'égliſe; ayant fait amitié avec l'évêque, il lui demanda ſecrettement les évangiles & les liſoit. Sa charge d'apôtre l'obligea de dépoſer & de changer pluſieurs moindres officiers, comme des archiſynagogues, des prêtres, des anciens, des azanites; c'eſt ainſi qu'ils nommoient ceux qui tenoient lieu des diacres ou de miniſtres. Joſeph voulant corriger leurs fautes & conſerver la diſcipline, s'attira la haine de pluſieurs. Pour s'en venger ils recherchoient curieuſement ſes Actions;

AN. 329.

Si bien qu'étant entrez chez lui tout d'un coup, ils le ſurprirent liſant les évangiles. Ils ſe ſaiſirent du livre, & de Joſeph lui-même; le traînant par terre, & le maltraitant avec de grands cris; ils le menerent dans la ſynagogue & le foüetterent: l'évêque ſurvint & le tira de leurs mains. Une autrefois ils le rencontrerent dans un voyage, le jetterent dans le fleuve Cydnus qui paſſe en Cilicie, & crurent l'avoir noyé; mais il s'en ſauva & reçût peu de tems après le baptême. Il alla à la cour & fut aimé de l'empereur Conſtantin, à qui il raconta toute ſon hiſtoire. L'empereur lui donna la dignité de comte, & lui dit de demander encore ce qu'il voudroit. Joſeph demanda pour toute grace, d'avoir commiſſion de l'empereur pour faire bâtir des égliſes dans les villes & bourgades des Juifs, où jamais perſonne n'y en avoit pû bâtir, parce qu'il n'y avoit en ces lieux avec eux, ni payens, ni ſamaritains, ni Chrétiens. Ce qu'ils obſervoient principalement à Tiberiade, à Dioceſarée, à Sephoris, à Nazaret & à Capharnaum, de n'y ſouffrir aucun mélange d'étrangers.

Joſeph ayant reçû ce pouvoir par lettres de l'empereur avec la dignité de comte vint à Tiberiade. Ses lettres lui donnoient commiſſion de faire travailler aux dépens de l'empereur, & lui attribuoient une penſion. Il commença à bâtir premierement à Tiberiade, & ſe ſervit d'un grand temple qu'il y trouva commencé & imparfait, que l'on nommoit Adrianée, parce qu'il avoit été commencé par l'empereur Adrien, apparemment dans le deſſein

deſſein de le conſacrer à J. C. comme il fit dans toutes les villes au rapport de Lampride. Celui de Tiberiade étoit déja élevé à quelque hauteur, & bâti de pierres carrées de quatre coudées ; les citoyens en vouloient faire un bain public. Le comte Joſeph ayant entrepris d'en faire une égliſe, fit bâtir hors de la ville ſept fours à chaux ; mais les Juifs en arrêterent le feu par des enchantemens ; en ſorte que les ouvriers voyant qu'avec quantité de menu bois ils ne pouvoient faire de feu, s'en plaignirent au comte. Il y accourut auſſi-tôt ; & ayant fait emplir d'eau un grand vaſe de cuivre, en preſence d'une grande multitude de Juifs aſſemblez, pour voir ce qu'il vouloit faire, il fit de ſon doigt le ſigne de la croix ſur le vaſe, & dit : Au nom de Jeſus le Nazaréen, que mes peres & ceux de tous les aſſiſtans ont crucifié, que cet eau ait la vertu de délier tout le charme que ceux-ci ont fait, & de donner au feu ſon activité, pour l'accompliſſement de la maiſon du Seigneur. Il prit de l'eau avec ſa main, & en arroſa chaque fournaiſe. Le charme s'évanouit, & la flame commença à ſortir à gros boüillons devant tout le peuple, qui s'écria : Il n'y a qu'un Dieu qui aſſiſte les Chrétiens, & ils ſe retirerent. Comme ils perſecutoient ſouvent le comte Joſeph, il ſe contenta de bâtir à Tiberiade une petite égliſe dans une partie du temple d'Adrien, & vint s'établir à Scythopolis. Il bâtit auſſi, & acheva des égliſes à Dioceſarée, & en quelques autres villes.

Lamprid. in Alex. p. 129. O. Sup. l. v. n. 48.

XXXVI. Nouvelles égliſes à Rome & ailleurs. *Euſ. l. 11. c. 30.*

Conſtantin fit bâtir pluſieurs autres égliſes en divers lieux ; il orna les principales villes de chaque

province. A Nicomedie capitale de Bithynie, & residence des empereurs, depuis plusieurs années, il en fit élever à ses dépens une très-grande & très-magnifique. A Antioche capitale de tout l'Orient, il en fit une autre d'une beauté singuliere ; le corps de l'église étoit d'une hauteur extraordinaire, de forme octogone, & ses ornemens si riches, qu'on la nomma l'église d'or. Elle étoit accompagnée tout autour de plusieurs sales ou chapelles, & de lieux élevez & souterrains, le tout enfermé dans une vaste enceinte. A Rome il bâtit premierement la basilique, qui de son nom a toûjours été nommée Constantiniene, autrement l'église du Sauveur, dans le palais de l'imperatrice Fausta sa femme, auparavant nommé la maison de Lateran ; où s'étoit déja tenu le concile contre les Donatistes. Et parce qu'il y fit aussi un baptistere, & que les baptisteres avoient l'image de S. Jean-Baptiste, on nomme plus ordinairement cette église S. Jean de Lateran. C'est la principale église de Rome où est marquée la station des jours les plus solemnels ; & les papes y ont fait leur residence pendant plusieurs siecles.

Sup. liv. x. n. 12.

Anastas. bibl. in Silvestro.

On trouve suivant les anciens memoires de l'église Romaine, que Constantin donna à ce baptistere en maisons & en terres, non seulement en Italie, mais en Sicile, en Afrique & en Grece, treize mille neuf cens trente-quatre sous d'or revenu annuel ; ce qui revient à prés de cent quinze mille livres de rente. Car le sous d'or de ce tems-là valoit huit livres cinq sous de nôtre monoye. Il bâtit sept autres églises à Rome. Celle de saint Pierre au Vatican

à la place d'un temple d'Apollon, pour honorer le lieu du martyre, & la ſepulture du prince des apôtres : celle de S. Paul au lieu de ſon martyre : celle de ſainte Croix en la maiſon de Seſſorius, que l'on nomme ſainte Croix de Jeruſalem, à cauſe d'une portion de la vraye croix qu'il y mit. Celle de ſainte Agnès avec un baptiſtere, à la priere de ſa fille Conſtantia & de ſa ſœur du même nom, qui furent baptiſées par S. Silveſtre. Celle de ſaint Laurent hors de la ville ſur le chemin de Tibur, au lieu de la ſépulture de ce martyr. Celle des martyrs S. Marcellin & S. Pierre, au lieu dit entre deux lauriers, où fut la ſépulture de ſainte Helene. Il fit auſſi de grands dons à l'égliſe que ſaint Silveſtre avoit bâtie dans la maiſon d'un de ſes prêtres nommé Equitius, prés les thermes de Domitien. Dans le reſte de l'Italie, Conſtantin bâtit encore pluſieurs égliſes; une à Oſtie en l'honneur des apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, & de ſaint Jean-Baptiſte; une à Albe en l'honneur de ſaint Jean-Baptiſte; une à Capoüe en l'honneur des apôtres, que l'on nomma Conſtantiniene; une autre à Naples. Les revenus dont il dota toutes ces égliſes, montent enſemble à dix-ſept mille ſept cens dix-ſept ſols d'or, c'eſt-à-dire, à plus de cent quarante mille livres de nôtre monnoïe. Elles avoient encore la valeur de plus de vingt mille livres de rentes, en divers aromates que les terres d'Egypte & d'Orient devoient fournir en eſpeces. Encore ne les comptai-je que ſuivant les prix d'aujourd'hui, beaucoup moindres ſans comparaiſon que ceux d'alors.

L'égliſe de ſaint Pierre, par exemple, avoit des maiſons dans Antioche, & des terres aux environs, à Tarſe en Cilicie, & à Tyr. Elle en avoit en Egypte près d'Alexandrie & ailleurs, & dans la province de l'Euftate près de Cyr. Une partie de ces terres étoient déſtinées à fournir tous les ans une certaine quantité de nard, de baume, de ſtorax, de canelle, de ſafran, & d'autres drogues précieuſes pour les encenſoirs & pour les lampes. Je ne parle point des vaſes d'or & d'argent pour le ſervice & l'ornement de ces égliſes, dont les mêmes mémoires rapportez par Anaſtaſe, font un long dénombrement. Il peut avoir confondu ce qui avoit été donné par d'autres empereurs; mais les titres des immeubles doivent avoir été mieux conſervez. Ceci peut ſuffire pour donner quelque idée de la magnificence royale avec laquelle Conſtantin fonda tant d'égliſes. Il ne tiroit pas du treſor public toutes ces liberalitez; il y appliquoit des biens confiſquez ſur des martyrs ou ſur d'autres chrétiens dont il ne ſe trouvoit point d'heritiers, les revenus des temples d'idoles qu'il ruina, & des jeux profanes qu'il abolit. En effet, il ôta en Orient les combats des gladiateurs; du moins il défendit d'y employer ceux qui étoient condamnez pour leurs crimes, ordonnant au prefet du pretoire de les envoyer plûtôt travailler aux mines. La loi eſt dattée du premier d'Octobre 325. à Berite en Phenicie.

Socr. 1. c. 18. L. 1. Cod. Theod. de gladiat. lib. 15. & ibid. Gothofr.

XXXVII. Converſions de payens. *Sozom. 11. c. 5.*

Il ſe convertiſſoit un grand nombre de payens. Les uns par la connoiſſance de l'inutilité de leurs anciennes ſuperſtitions, & de leur peu de fondement;

les autres par émulation des chrétiens qu'ils voïoient honorez & cheris de l'empereur, & pour ſe conformer à l'inclination du maître. D'autres s'appliquant à conſiderer la doctrine chrétienne; touchez par des miracles ou des ſonges, ou par les entretiens des évêques ou des moines, jugeoient qu'il valoit mieux être chrétiens. Depuis ce temps, on vit les villes & les peuples entiers ſe convertir; abattre d'eux-mêmes leurs temples & leurs idoles, & bâtir des égliſes. Les habitans de Majuma qui étoit le port de Gaza en Paleſtine, auparavant trés attachez à leurs anciennes ſuperſtitions, ſe firent chrétiens tout d'un coup; & l'empereur répondant à leur pieté, érigea en cité, ce lieu qui ne l'étoit pas, & la nomma Conſtantia, du nom de Conſtantius, le plus cher de ſes fils. Par une raiſon ſemblable, il nomma Conſtantine une ville de Phenicie. Il nomma auſſi Helenople en l'honneur de ſa mere, une petite ville de Bithynie, nommée auparavant Drepane, qu'il érigea en cité, & lui donna exemption de tributs, en l'honneur du martyr S. Lucien d'Antioche, dont les reliques y étoient. Euſebe de Nicomedie qui ſe vantoit d'être diſciple de S. Lucien, procura peut-être cette fondation.

Euſ. IV. vit. c. 37. 38.

Euſ. ibid. c. 39. Soc. l. c. 18. Chr. paſch. an. 327.

Sup. liv. IX. n. 39.

La religion chrétienne s'étendoit même hors de l'empire Romain. Les nations des environs du Rhin, & les parties les plus reculées de la Gaule vers l'Occean, étoient déja chrétiennes; les Goths & les autres peuples voiſins du Danube l'étoient auſſi, & la religion avoit donné à toutes ces nations des mœurs plus douces & plus raiſonnables. Elles avoient

Sozom. II. c. 6.

Sup. l. VII. *n.* 58. commencé à se convertir par les incursions qu'elles firent sous l'empereur Gallien, environ soixante ans auparavant ; les évêques captifs leur avoient inspiré l'amour de la religion, par leur vertu & par leurs miracles, & les ayant instruits, y avoient formé
Sozom. II. *c.* 8. des églises. Les Armeniens avoient reçû le Christianisme depuis long-tems. On dit que leur prince Tiridate à l'occasion d'un miracle arrivé dans sa maison, s'étoit fait chrétien, & avoit ordonné à tous ses sujets d'embrasser la même religion. Elle s'étoit étenduë dans les païs voisins ; & le commerce de l'Osroëme & de l'Armenie l'avoit fait passer
Sup. n. 3. en Perse, où il y avoit des églises nombreuses. L'empereur Constantin en étoit bien informé ; c'est pour-
Euf. IV. *hist. c.* 8. 9. *&c. Soc.* I. *c.* 25. quoi Sapor roi de Perse lui ayant envoyé une ambassade & des presens pour faire un traité d'alliance, il la fit, & lui renvoya des presens plus magnifiques. En même tems il lui écrivit une grande lettre en faveur des chrétiens qui étoient dans ses états. Il y releve les avantages de la vraye religion ; la punition des persecuteurs, particulierement de Valerien pris par les Perses, & finit en lui recommandant les chrétiens.

XXXVIII. Mission de Frumentius. *Sup.* I. *c.* 9. Le Christianisme s'étendit encore plus loin Un philosophe nommé Metrodote, poussé par la curiosité de voir le païs & de connoître le monde, alla jusqu'à l'Inde ulterieure, comme parlent les anciens ; mais en effet, ce n'étoit qu'une partie de l'Ethiopie. A son retour, il presenta à Constantin des perles & des pierreries ; & se plaignit que le roi de Perse
Amm. Mar. lib. 15. *c.* 4. *& ibi. Valef. & Cedren. an. Conft.* 21. Sapor lui avoit ôté des choses bien plus précieuses.

A l'exemple de Merrodote, un autre philoſophe Tyrien nommé Moripius, entreprit le même voyage, par le même motif, & mena avec lui deux jeunes enfans qu'il inſtruiſoit, parce qu'ils lui étoient proches : le plus jeune ſe nommoit Edeſius, l'autre Frumentius. Le philoſophe ayant ſatisfait à ſa curioſité, ſe mit en chemin pour revenir ; & le vaiſſeau qui le portoit moüilla dans un port pour faire de l'eau, ou prendre quelque autre choſe neceſſaire. C'étoit la coûtume chez ces barbares d'égorger tous les Romains qui ſe trouvoient chez eux, quand ils avoient appris de leurs voiſins que leurs traitez avec les Romains étoient rompus. On attaque le vaiſſeau, le philoſophe & tous les autres ſont tuez. On trouve ſous un arbre les enfans étudiant & préparant leurs leçons ; les barbares en ont pittié & les menent à leur roi. Il fit Edeſius ſon échanſon ; & croyant voir en Frumentius plus d'eſprit & de conduite, il lui confia ſes écritures & ſes comptes. Depuis ce tems, ils furent fort honorez & fort aimez de ce roi. Il mourut laiſſant le roïaume à ſa femme avec un fils encore enfant ; & accorda à ces deux jeunes hommes la liberté de faire ce qu'ils voudroient. Mais la reine qui n'avoit perſonne plus fidele dans tout ſon royaume, les pria inſtamment d'en partager le ſoin avec elle, juſqu'à ce que ſon fils fût en âge ; principalement Frumentius, dont la ſageſſe étoit plus profonde ; car l'autre ne montroit que de la fidelité & de la moderation.

Frumentius ayant ainſi le gouvernement de cet

état, Dieu lui inſpira de chercher avec ſoin s'il y avoit des Chrétiens entre les Romains qui venoient y trafiquer ; de leur donner un grand pouvoir, & les exhorter à faire en chaque lieu des maiſons d'aſſemblée pour y prier en commun, à la maniere des Romains. Luimême en donnoit l'exemple, & les attiroit à l'imiter par ſa faveur & par ſes bienfaits. Il fourniſſoit les places pour bâtir, & les autres choſes neceſſaires ; s'empreſſant à planter & faire fructifier le Chriſtianiſme. Le jeune roi étant venu en âge de gouverner, Edeſius & Frumentius lui rendirent un compte fidele de leur adminiſtration, & revinrent en leur païs, malgré les prieres de la reine & du jeune roi, & les efforts que l'on fit pour les retenir. Edeſius ſe preſſa d'aller à Tyr pour revoir ſes parens ; mais Frumentius prit le chemin d'Alexandrie, diſant qu'il n'étoit pas raiſonnable de cacher l'œuvre de Dieu. Il raconte à S. Athanaſe, qui en étoit évêque, tout ce qui s'étoit paſſé, & l'exhorte à choiſir quelqu'un qui fut digne d'être envoïé pour évêque à ce grand nombre de Chrétiens déja aſſemblez, & à ces égliſes bâties dans les terres des barbares. Saint Athanaſe conſiderant attentivement les diſcours & les actions de Frumentius dans une aſſemblée d'évêques, dit comme Pharaon à Joſeph : Et quel autre pourrons-nous trouver qui ait l'eſprit de Dieu comme vous, & qui puiſſe executer de ſi grandes choſes ? Puis l'ayant ordonné évêque, il lui commanda de retourner avec la grace de Dieu au lieu d'où il venoit. C'étoit Auxume en Ethiopie où Frumentius fit des miracles comme les

Gen. XLI. 38.

Inf. liv. XIII. *n.* 34.

les

les apôtres, & convertit une infinité de barbares. Rufin qui rapporte cette hiſtoire l'avoit appriſe de la bouche d'Edeſius, qui fut depuis ordonné prêtre à Tyr ſa patrie. Toute l'égliſe honore la memoire de ſaint Frumentius : les Latins le vingt-ſeptiéme d'Octobre ; les Grecs le trentiéme Novembre ; & les Abiſſins le reconnoiſſent encore pour leur apôtre.

Holſten. not ad Martyr. Rom. p. 323.

XXXIX. Converſion des Iberiens. *Ruf.* 1. *c.* 10.

La converſion des Iberiens, peuples voiſins du Pont-Euxin, ne fut pas moins merveilleuſe. Une femme Chrétienne étant captive chez eux, attira leur admiration par la pureté de ſa vie, ſa ſobrieté, ſa fidelité, ſon aſſiduité à l'oraiſon qui lui faiſoit veiller les nuits entieres. Les barbares étonnez lui demandoient ce que cela vouloit dire. Elle declara ſimplement qu'elle ſervoit ainſi le Chriſt ſon Dieu. Ce nom leur étoit auſſi nouveau que le reſte ; mais ſa perſeverance excitoit la curioſité naturelle des femmes, pour ſavoir ſi ce grand zele de religion étoit de quelque utilité. C'étoit leur coûtume quand quelque enfant étoit malade, que la mere le portoit par les maiſons, pour s'informer ſi quelqu'un ſavoit un remede. Une femme ayant ainſi porté ſon enfant par tout inutilement, vint auſſi trouver la captive. Elle lui dit qu'elle ne ſavoit aucun remede humain ; mais que ſon Dieu, Jeſus-Chriſt qu'elle adoroit, pouvoit donner la ſanté aux malades les plus deſeſperez. Ayant donc mis l'enfant ſur le cilice qui lui ſervoit de couche, & ayant fait ſur lui ſa priere ; elle le rendit gueri à ſa mere. Le bruit de ce miracle ſe répand, & vient aux oreilles de la reine, qui étoit malade avec de grandes douleurs, & reduite

au deſeſpoir. Elle prie qu'on lui amene la captive, qui refuſe d'y aller, craignant de paroître avoir trop bonne opinion d'elle même, & manquer contre la bien-ſeance de ſon ſexe. La reine ſe fait porter à la cellule de la captive, qui la met ſur ſon cilice, & ayant invoqué le nom de Jeſus-Chriſt l'a fait lever auſſi-tôt en parfaite ſanté. Elle lui apprend que c'eſt Jeſus-Chriſt Dieu & fils de Dieu ſouverain qui l'a guerie, & l'exhorte à l'invoquer, diſant, que c'eſt lui qui donne la puiſſance aux rois, & la vie à tous les hommes.

La reine retourna chez-elle remplie de joïe; le roi lui demanda comment elle avoit été guerie ſi promptement, & l'ayant appris, il commanda que l'on portât des preſens à la captive. Mais la reine lui dit: Seigneur, elle mépriſe tout cela; elle ne veut ni or, ni argent; le jeûne eſt ſa nourriture; la ſeule recompenſe que nous pouvons lui donner c'eſt d'adorer Jeſus-Chriſt, ce Dieu qu'elle a invoqué pour me guerir. Le roi differa pour lors, & negligea de ſe convertir, quoique ſa femme l'en preſsât ſouvent; mais un jour comme il chaſſoit dans les bois, il ſurvint une obſcurité ſi épaiſſe en plein jour, que toute ſa ſuite s'écarta, & il demeura ſeul égaré, ne ſachant où ſe tourner. Dans cet embarras, il lui vint en penſée que ſi ce Chriſt, dont la captive avoit parlé à ſa femme, le délivroit de ces tenebres, il quitteroit tous les autres dieux pour l'adorer. Si-tôt qu'il eut fait ce vœu de penſée, ſans prononcer une parole, le jour revint, & il arriva heureuſement à la ville. Il conte la choſe à la reine: on fait prompte-

ment venir la captive; il lui declare, qu'il ne veut plus honnorer d'autre Dieu que Jesus-Christ & lui demande la maniere de le servir. Elle l'explique autant qu'elle en étoit capable, demande que l'on bâtisse une église & en décrit la forme.

Le roi ayant assemblé son peuple, raconte ce qui étoit arrivé à lui & à la reine; & les instruit comme il pouvoit dans la religion chrétienne: la reine de son côté instruit les femmes: on s'empresse d'un commun consentement à bastir l'église. Les murailles étoient déja élevées, il étoit tems de poser les colomnes. On dressa la premiere & la seconde; mais quand ce vint à la troisiéme, après l'avoir élevée en penchant, on ne pût jamais passer outre, quelque force d'hommes & de bœufs, & quelque machine qu'on employât. On essaya plusieurs fois sans pouvoir même l'ébranler; on ne savoit plus que faire, le roi commençoit à se décourager. Tout le monde s'étant rétiré à la fin du jour, la captive demeura seule dans le bâtiment, & y passa la nuit en prieres. Le roi inquiet vint de grand matin avec les siens; & vit la colomne posée à plomb sur la base, mais à un pied de distance, en sorte qu'elle étoit suspenduë en l'air. Tout le peuple commence à loüer Dieu, & dire que la religion de la captive étoit veritable; & à leurs yeux la colomne descend insensiblement sur la base, sans que l'on y touchât; les autres furent si faciles à placer, que l'on acheva de les mettre le même jour. L'église étant bâtie, comme ce peuple desiroit ardemment d'être instruit dans la foi, on envoya par le conseil

de la captive une ambaſſade au nom de toute la nation à l'empereur Conſtantin. On lui expoſe la choſe, & on le prie d'envoyer des évêques pour achever l'œuvre de Dieu. Il les envoya avec honneur, & ſentit plus de joïe de cette converſion que d'une grande conquête. Rufin qui rapporte encore cette hiſtoire, dit l'avoir appriſe à Jeruſalem de Bacurius, homme très-pieux & très-ſincere, qui après avoir été roi de cette nation, étoit devenu chez les Romains comte des domeſtiques, & duc des limites de la Paleſtine du tems de l'empereur Theodoſe.

Socr. l. c. 20. V. Valeſ. ad Amm. Marc. l. 31. c. 12.

XL. Rappel d'Arius & d'Euſebe de Nicomedie.

Ruf. l. c. 11. Sozom. l. c. 27. Socr. l. c. 25.

Après la mort de ſainte Helene, l'empereur Conſtantin témoigna une tendreſſe particuliere à ſa ſœur Conſtantia veuve de Licinius, comme pour ſe conſoler de la perte de leur mere commune. Conſtantia avoit grande confiance en un prêtre qui favoriſoit ſecretement le parti d'Arius. Il fut longtems ſans lui en parler; mais quand il ſe fut aſſez établi dans ſa familiarité, il commença peu à peu à lui inſinuer qu'on avoit rendu Arius odieux injuſtement, que ſon évêque jaloux de l'affection que le peuple lui portoit, avoit fait éclater ſon inimitié particuliere. Il repeta ſi ſouvent de ſemblables diſcours qu'il gagna l'eſprit de Conſtantia. Elle tomba malade de la maladie dont elle mourut, & dans les viſites que lui rendoit l'empereur ſon frere pour la conſoler & lui parler de pieté, on dit qu'elle lui demanda pour derniere grace de prendre confiance en ce prêtre, & d'écouter ce qu'il lui diroit pour ſon ſalut. Pour moi, diſoit-elle, étant prête à ſor-

tir du monde je n'y ai plus aucun intereſt ; mais je crains pour vous, que les ſouffrances des innocens exilez n'attirent la ruine de votre état. Conſtantin perſuadé de la bonne intention de ſa ſœur & de ſon affection pour lui, donna libre accés à ce prêtre, prit confiance en lui, & après l'avoir écouté, crut qu'Arius pouvoit étre calomnié, & le rappella de ſon exil. Il rappella auſſi Euſebe de Nicomedie, Maris & Theognis, après qu'ils eurent envoyé aux principaux évêques une retractation par écrit en ces termes : Ayant été condamnez par votre pieté ſans connoiſſance de cauſe, nous devons ſoufrir en patience votre jugement ; mais de peur de donner nous-mêmes par notre ſilence un pretexte aux calomnies : Nous déclarons que nous convenons de la foi, & qu'ayant examiné le ſens du mot de conſubſtantiel, nous ſommes entierement portez à la paix, n'ayant jamais ſuivi l'hereſie. Mais après avoir repreſenté pour la tranquilité des égliſes ce qui nous venoit dans l'eſprit, & avoir perſuadé ceux que nous devions ſatisfaire, nous avons ſouſcrit à la profeſſion de foi. Il eſt vrai que nous n'avons par ſouſcrit à l'anathême, non que nous trouvions à dire à la profeſſion de foi ; mais parce que nous ne croïons pas que l'accuſé fut tel que vous penſiez, étant aſſurez du contraire par les lettres qu'il nous avoit écrites, & par ce qu'il nous avoit dit de ſa bouche. Mais ſi votre ſaint concile l'a crû coupable, nous ne nous oppoſons pas à votre jugement, nous y acquieſçons, & nous vous aſſurons par cet écrit de notre conſentement. Non que nous ayons

Socr. I. c. 14. Sozom. II. c 16. & ibid Valeſ. Pagi. an, 327. n. 14.

AN. 328.

peine à porter l'exil, mais pour nous purger de tout ſoupçon d'hereſie. Car ſi vous voulez bien nous admettre en votre preſence, vous nous trouverez entierement ſoûmis à vos jugemens. Au reſte, puiſque vous avez uſé d'indulgence envers l'accuſé lui-même, juſques à le rapeller, il ſeroit étrange de nous rendre ſuſpects par notre ſilence, tandis que celui qui ſembloit coupable eſt rappellé & juſtifié. Ayez donc la bonté, comme il eſt digne de vous, d'en parler à l'empereur; de remettre en ſes mains cette requête, & de reſoudre au plûtôt ce que vous croirez devoir faire pour nous. Telle fut la retractation d'Euſebe & de Theognis, où l'on voit la diſtinction du droit & du fait; c'eſt-à-dire, de la foi & de l'anathême contre les perſonnes. L'accuſé qu'ils ne nomment point eſt Arius, & l'on voit qu'il étoit déja rappellé après avoir ſatisfait aux évêques; ſans doute par quelque retractation équivoque, comme il fit depuis. Euſebe & Theognis furent donc rappellez après environ trois ans d'exil; c'eſt-à-dire l'an 328. Ils rentrerent dans leurs égliſes, & en chaſſerent ceux qui avoient été ordonnez à leur place, Amphion à Nicomedie & Chreſtus à Nicée.

Philoſtorg. 11. c. 7.

Quoiqu'Arius fut revenu de ſon exil, ſaint Athanaſe ne vouloit point le recevoir ni lui permettre de rentrer à Alexandrie; ainſi les Ariens le regardant comme un ennemi irreconciliable, reſolurent de le perdre. Euſebe de Nicomedie écrivit en Egypte aux Méleciens, les gagna par de grandes promeſſes, & prit avec eux de ſecretes liaiſons, ſe

Socr. ibid. c. 14.

Athan. apol. p. 777. D.

Athan. apol. p. 778. A.

chargeant de les avertir quand il ſeroit tems qu'ils agiſſent. Cependant il commença par écrire à ſaint Athanaſe, l'exhortant à recevoir Arius; il l'en prioit par ſes lettres, & le faiſoit menacer de vive voix; mais ſaint Athanaſe répondoit qu'il n'étoit pas juſte de recevoir les auteurs de l'hereſie anathematiſez par le concile écumenique. Euſebe lui en fit écrire par l'empereur même. La lettre fut portée par deux officiers du palais Syncletius & Gaudence; & contenoit ces paroles entre autres: Etant donc informé de ma volonté, laiſſez libre l'entrée de l'égliſe à tous ceux qui veulent y venir; car ſi j'apprens que vous l'aïez refuſée à quelqu'un de ceux qui la deſirent, j'envoïerai auſſi-tôt vous dépoſer, & même vous éloigner. Saint Athanaſe ſans s'étonner de ces menaces écrivit à l'empereur, & lui fit entendre qu'une hereſie qui attaque Jeſus-Chriſt ne peut avoir de communion avec l'égliſe catholique.

XLI. Saint Antoine vient à Alexandrie. *Sup. l.* IX. *n.* 27.

On peut croire que pour fortifier les catholiques, il fit venir à Alexandrie, ſaint Antoine, qui n'y avoit point paru depuis la perſecution de Maximin. Il eſt certain que ce ſaint abbé à la priere des évêques & de tous les fideles, deſcendit de la montagne, & étant entré dans Alexandrie excommunia les Ariens, diſant que c'étoit une des dernieres hereſies qui procedoit l'antechriſt. Il enſeignoit au peuple, que le fils de Dieu n'eſt point une creature, ni fait de rien; mais éternel, de la ſubſtance du pere, ſon verbe & ſa ſageſſe. N'ayez donc, diſoit-il, aucune communication avec les impies Ariens. Vous êtes Chrétiens; eux qui diſent que le fils de Dieu

Vita Ant. c. 24. *p.* 491 *c.*

est une creature, ne different en rien des payens ;
Rom. 1. 25. adorant la creature au lieu du createur. Tout le peuple se réjoüissoit de lui entendre anathematiser l'heresie : on accouroit en foule pour le voir ; les payens même & leurs sacrificateurs venoient à l'église, en disant : Nous desirons de voir l'homme de Dieu, car tous le nommoient ainsi, & par ses prieres Dieu délivra plusieurs possedez & guerit plusieurs insensez. Plusieurs, même des payens, desiroient au moins de le toucher, croïant en être soulagez ; & dans ce peu de jours, il se fit plus de Chrétiens, qu'il ne s'en seroit fait en une année. Quelques-uns croyant que la foule pourroit l'importuner, voulant faire retirer tout le monde ; il leur dit sans s'émouvoir : Ils ne sont pas en plus grand nombre que les demons avec qui nous combattons sur la montagne. Comme il s'en retournoit accompagné de plusieurs personnes & de saint Athanase lui-même, lorsqu'ils furent à la porte de la ville, une femme ciroit derriere : Demeurez, homme de Dieu, ma fille est cruellement tourmentée par le demon, demeurez je vous prie, que je ne meure moi-même à force de courir. On le pria d'arrêter, & il le fit volontiers. La femme s'approcha, sa fille se jettoit par terre ; mais Antoine ayant prié & nommé Jesus-Christ, le demon sortit & sa fille se leva guerie ; la mere benissoit Dieu ; tous lui rendirent graces, & Antoine partit avec joïe retournant à la montagne comme à sa maison.

c. 25. Deux philosophes payens l'y allerent trouver un jour

jour. Il avança, & leur parlant par interprete, il leur dit: Pourquoi vous fatiguez-vous tant à chercher un inſenſé. Ils dirent, qu'ils le croyoient très-ſage, & il ajoûta: Si vous venez chercher un inſenſé, votre peine eſt inutile; & ſi vous me croyez ſage, devenez comme moi. Car ſi je vous étois allé chercher, je vous imiterois: or je ſuis Chrétien. Ils ſe retirerent étonnez. D'autres l'étant venu trouver ſur la montagne exterieure; & croyant ſe moquer de ce qu'il n'avoit pas étudié; il leur dit: Que vous en ſemble? lequel eſt le premier, le bon ſens ou les lettres; lequel eſt la cauſe de l'autre? C'eſt, dirent-ils, le bon ſens qui eſt le premier, & qui a trouvé les lettres. Donc, reprit Antoine, les lettres ne ſont pas neceſſaires à celui qui a le ſens droit. Ils s'en allerent ſurpris de la ſageſſe de cet ignorant; car il n'étoit point ruſtique pour avoir vieilli dans la montagne, mais agréable & civil, & ſes diſcours étoient aſſaiſonnez d'un ſel divin. Une autre fois il confondit d'autres Philoſophes, leur montrant par un grand diſcours l'excellence de la religion Chrétienne, & l'abſurdité de l'idolâtrie, dont ils faiſoient profeſſion. *c. 26. 27.*

XLII. Calomnie contre S. Athanaſe. *Athan. ibid. p. 778. C. Socr. l. 6. 27.*

Euſebe de Nicomedie voyant la fermeté de ſaint Athanaſe à nepoint recevoir Arius, écrivit aux Meleciens, qu'il étoit tems d'executer leur deſſein, & d'inventer des prétextes pour accuſer ſaint Athanaſe. Après en avoir cherché pluſieurs inutilement, ils l'accuſerent de concert avec les Euſebiens, d'avoir impoſé aux Egyptiens un nouveau tribut de tuniques de lin pour l'égliſe d'Alexandrie, & d'a- *Cang. gloſ. Sticharion.*

voir commencé par eux à l'exiger. L'empereur étoit à Nicomedie, quand cette plainte lui fut portée par trois des principaux Meletiens: Iſion, Eudemon & Callinique, dont les noms ſe trouvent dans l'état des évêques Meletiens que Melece donna à ſaint Alexandre. Deux prêtres de l'Egliſe d'Alexandrie Apis & Macaire ſe trouverent à Nicomedie tout à propos pour juſtifier leur évêque; en ſorte que l'empereur écrivit en Egypte, condamnant Iſion, & mandant à ſaint Athanaſe de ſe rendre auprès de ſa perſonne. Euſebe retint à la cour les Meletiens; & ſi-tôt que S. Athanaſe y fut arrivé, ils propoſerent deux nouvelles occaſions; l'une contre le prêtre Macaire, l'accuſant d'avoir briſé un calice, l'autre contre S. Athanaſe, qui étoit un crime d'état; diſant, qu'il avoit envoyé une bourſe pleine d'or à un rebelle nommé Philumene. Conſtantin examina ces accuſations à Pſammathie près de Nicomedie; & ayant reconnu l'innocence de S. Athanaſe, il le renvoya avec une lettre adreſſée au peuple catholique d'Alexandrie, où après avoir déploré la malice de ceux qui troublent & diviſent l'égliſe, pour ſatisfaire à leur jalouſie & à leur ambition: il ajoûte: Les méchans n'ont eu aucun pouvoir contre votre évêque. Croyez-moi, mes freres, toute leur application eſt d'abuſer de notre tems, & de ſe mettre hors d'état de ſe repentir en cette vie. Et enſuite: J'ai reçû avec joye votre évêque Athanaſe, je lui ai parlé comme à un homme de Dieu, & je l'ai chargé de vous ſaluer de ma part. Le prêtre Macaire fut auſſi juſtifié devant l'empereur.

Ap. Ath. ibid. p. 789.

Theod. l. c. 26.

Ap. Ath. p. 779.

XLIII. Déposition de Saint Eustathe d'Antioche.

Athan. ad Solit. p. 812. Hier. ep. 84.

Un autre ennemi redoutable des Ariens, étoit Eustathe évêque d'Antioche, la premiere église après Alexandrie, & la troisiéme du monde. Il étoit confesseur, docte & éloquent, & combattit l'heresie par plusieurs écrits. Son exactitude l'empêcha d'admettre dans le clergé plusieurs personnes suspectes; dont la plûpart furent depuis faits évêques par le credit des Ariens; comme Estienne, Leonce l'eunuque & Eudoxe, alors évêque de Germanie, qui furent tous trois évêques d'Antioche l'un après l'autre; George de Laodicée, Theodose de Tripoli & Eustathe de Sebaste. Saint Eustathe d'Antioche ne se contentoit pas de conserver son église, il envoïoit dans les autres des hommes capables d'instruire & d'encourager les fideles. Il attaqua en particulier Eusebe de Cesarée, & l'accusa d'avoir alteré la confession de foi de Nicée; Eusebe soutenoit qu'il ne s'en étoit point écarté, mais qu'Eustathe introduisoit le Sabellianisme. Car c'étoit le reproche ordinaire de ceux qui n'aimoient pas le mot de consubstantiel; ils accusoient ceux qui le recevoient de favoriser les erreurs de Sabellius de Montan. Ce n'est pas que Montan lui-même eut rien avancé contre la Trinité, mais il y avoit de ses disciples, qui nioient comme Sabellius, la distinction des personnes, & disoient que le même étoit Pere, Fils & saint Esprit. Saint Eustathe n'étoit pas moins declaré contre Paulin de Tyr, & Patrophile de Scythopolis, qui par leur autorité entraînoient la plûpart des évêques d'Orient.

Chrisost. hom. 51. in Eustat.

Socr. 1. c 23. Sozom. 11. l. 18.

Theod 3. fabul. c. Vales. ad Soc. 1. c. 23.

Sozom. 11. c. 19.

Les Ariens aïant donc resolu de le perdre; Eu-

Theod. 1. hist 3. c. 21.

febe de Nicomedie feignit un grand desir de voir Jerusalem, & en particulier l'église magnifique que l'empereur y faisoit bâtir. Il le flata si bien par ce pretexte, qu'il partit de Nicomedie avec grand honneur; l'empereur fournissant les voitures & tous les frais du voyage. Theognis de Nicée son confident partit avec lui. Arrivez à Antioche, ils se couvrirent du masque de l'amitié, & reçurent de S. Eustathe toutes sortes de bons traitemens, & toutes les marques de la charité fraternelle. Quand ils furent arrivez aux saints lieux, ils virent ceux qui étoient dans leurs sentimens; Eusebe de Cesarée, Patrophile de Scythopolis, Aëtius de Lydde, Theodote de Laodicée & les autres Ariens : Ils leur découvrirent leur dessein, & revinrent avec eux à Antioche; car tous ceux-ci les accompagnerent au retour sous pretexte de leur faire honneur.

Tous ces évêques se trouvant ensemble à Antioche tinrent un concile, où Eustathe assista & plusieurs évêques catholiques, qui ne savoient rien du complot. Quand on eut fait sortir tout le monde, les Ariens firent entrer une femme débauchée qu'ils avoient apostée; & qui montrant un enfant à la mamelle, qu'elle nourrissoit, dit qu'elle l'avoit eu de l'évêque Eustathe, criant avec impudence. Eustathe demanda qu'elle produisît quelque témoin; elle dit qu'elle n'en avoit point: mais les juges lui déferent le serment. Elle jura, & dit encore à haute voix, que l'enfant étoit à Eustathe; & comme s'il eut été convaincu, il fut condamné à la pluralité des voix. Les évêques qui n'étoient point du

complot, reclamoient ouvertement contre la ſentence, & défendoient à Euſtathe d'y acquieſcer. Ils repreſentoient qu'elle étoit contre toutes les regles; puiſque la loi de Dieu dit expreſſement, que pour la preuve il faut deux ou trois témoins; & S. Paul défend de recevoir autrement une accuſation contre un prêtre. Toutefois Euſtathe demeura condamné & dépoſé; ſeulement, on ne publia pas la cauſe. On dit ſourdement qu'il avoit été chargé d'un crime honteux, à quoi l'on joignit le reproche general de Sabellianiſme.

Deut. XIX. 15. 1. *Tim.* V. 19.

Socr. I. *c.* 24. *Sozom.* II. *c.* 19.

A la place de ſaint Euſtathe on voulut mettre Euſebe de Ceſarée, & le transferer à Antioche. Sa reputation étoit grande, & l'empereur même l'eſtimoit. Le concile donc en écrivit à l'empereur, témoignant qu'ils deſiroient cette tranſlation, & que le peuple y conſentoit. Mais en effet il n'y en avoit qu'une partie; l'autre tenoit ferme pour Euſtathe, & vouloit le conſerver. Cette diviſion du peuple vint juſqu'à la ſedition, & penſa renverſer la ville d'Antioche: car tout le monde prit parti, même les magiſtrats & les ſoldats; & ils en ſeroient venus aux mains, ſi l'empereur n'y eût mis ordre. Euſebe & Theognis retournerent promptement auprès de lui, laiſſant les autres évêques aſſemblez à Antioche. Ils perſuaderent à l'empereur qu'Euſtathe étoit coupable, non ſeulement du crime dont on l'accuſoit; mais d'avoir autrefois fait injure à ſainte Helene ſa mere, & d'agir tyranniquement: car ils faiſoient tomber ſur lui la haine de la ſedition. L'empereur envoya à Antioche, pour adoucir les

Euſ. III. *vit. c.* 62.

Ibid. c. 59.

Theod. I. *c.* 23

Chryſ. in Euſt.

eſprit, un de ſes plus fideles ſerviteurs qui avoit la dignité de comte; & écrivit lettres ſur lettres pour les exhorter à la paix. Il ſe fit envoïer Euſtathe, qui avant que de partir aſſembla ſon peuple, & l'exhorta à demeurer ferme dans la bonne doctrine, & ces exhortations furent de grand poids, comme la ſuite fera voir. L'empereur l'aïant oüi, ne laiſſa pas d'ajoûter foi aux calomnies, & l'envoïa en exil en Thrace; pluſieurs prêtres & pluſieurs diacres furent bannis avec lui. On croit qu'un de ces prêtres bannis alors, fut Paul depuis évêque de C. P. que l'empereur Conſtantin envoya dans le Pont. Saint Euſtathe crut que le meilleur parti étoit de porter tranquillement cette perſecution, & nous ne voïons aucun effort qu'il ait fait pour ſe rétablir. Il mourut dans ſon exil, & fut enterré à Trajanople dans la Thrace. La malheureuſe femme qui l'avoit accuſé, étant tombée dans une longue & facheuſe maladie, declara à pluſieurs évêques toute l'impoſture, & avoüa qu'on l'avoit engagée à cette calomnie pour de l'argent; mais elle ne croïoit pas ſon ſerment entierement faux, parce qu'elle avoit eu cet enfant d'un ouvrier en cuivre nommé Euſtathe.

Pagi an. 340. *n.* 10.
Sozom. l. c. 19.
Theod. l. 21.

Hier. de ſcrip. 85

Cependant Euſebe de Ceſarée ne jugea pas à propos d'accepter la tranſlation de ſon égliſe à celle d'Antioche, ſoit par zéle de la diſcipline, comme l'empereur le crut, ſoit par la crainte du peuple catholique d'Antioche, qui ne vouloit point reconnoître d'autre évêque que S. Euſtathe. Euſebe écrivit donc à l'empereur, & l'empereur lui répon-

dit par une lettre qu'Euſebe a pris grand ſoin de nous conſerver. Conſtantin le louë de ſon attachement aux canons & à la tradition apoſtolique, & le felicite de ce que preſque tout le monde l'a jugé digne de gouverner l'égliſe. L'empereur écrivit en même tems au peuple d'Antioche, pour le détourner du deſſein d'élire Euſebe. Je connois, dit-il, depuis long tems ſa doctrine & ſa modeſtie, & j'approuve la bonne opinion que vous en avez; mais il ne faut pas pour cela renverſer ce qui a été ſagement établi, ni priver les autres de ce qui leur appartient. Ce que vous avez fait n'eſt pas retenir un évêque, c'eſt l'enlever; il n'y a que de la violence en un tel procedé, & point de juſtice; c'eſt un ſujet de ſédition. Il les exhorte enfin à conſerver la tranquillité, puiſque l'on a ôté d'entre eux ce qui pouvoit cauſer de la corruption. Par où il ſemble marquer la calomnie contre Euſtathe, à laquelle il avoit ajoûté foi.

Euſ. 3. vit. c. 61.

Ibid. cr 60.

Euſebe rapporte une troiſiéme lettre de l'empereur adreſſée à Theodote, à Theodore, à Narciſſe, à Aëtius, à Alphée, & aux autres évêques qui étoient à Antioche. Si Euſebe de Nicomedie & Theognis y euſſent encore été; il eſt vrai-ſemblable qu'ils euſſent été nommez. Dans cette lettre Conſtantin témoigne qu'il a été informé de tout; tant par les lettres des évêques, que par celles d'Acace & de Strategius. On croit qu'Acace étoit le comte d'Orient, dont la réſidence étoit à Antioche: & Strategius, autrement Mauſonien, le comte que l'empereur y avoit envoyé exprès pour appai-

Ibid. c. 62.

Valeſ. ad Euſeb. hic.

ſer cette ſédition. Les lettres d'Euſebe, dit-il, me paroiſſent très-conformes aux loix de l'égliſe ; mais il faut auſſi vous dire mon avis. J'ai appris qu'Euphronius prêtre, citoyen de Ceſarée en Capadoce, & George d'Aretuſe auſſi prêtre, ordonnez par Alexandre d'Alexandrie, ſont très-éprouvez pour la foi : vous pourrez les propoſer avec les autres que vous jugerez dignes de l'épiſcopat, pour en décider conformément à la tradition apoſtolique. Une telle propoſition de l'empereur ne pouvoit manquer d'être d'un grand poids. Auſſi furent-ils tous deux évêques, George à Laodicée, Euphrone à Antioche même, mais après quelque intervalle; car d'abord on y mit Paulin de Tyr, qui mourut ſix mois après, & Eulalius lui ſucceda. C'étoit l'an 328. ou environ. Eulalius ne dura que trois mois; & Euphronius lui ſucceda, qui mourut auſſi après un an & quelques mois. Le peu de durée de ces trois évêques, fait que les hiſtoriens ne les comptent pas tous, ou les placent diverſement. Enfin Placillus ou Flaccillus fut ordonné évêque d'Antioche vers l'an 331. & tint le ſiége douze ans. Tous ces évêques etoient du parti des Ariens, & cependant le peuple catholique qu'ils nommoient les Euſtathiens, tenoit à part ſes aſſemblées.

Pagi an. 240. n. 20. Philaſtorg. III. c. 15. Theod. I. c. 22.

Athan. ad ſolit. p. 812. D. Id. apol p. 766. A. Id. p. 812. D.

Les Ariens firent auſſi chaſſer en même tems deux autres ſaints évêques; Aſclepas de Gage & Eutrope d'Andrinople. Aſclepas fut accuſé de mauvaiſe doctrine, & Quintien fut mis en ſa place. Eutrope reprenoit ſouvent Euſebe de Nicomedie, & conſeilloit à ceux qui paſſoient chez lui à Andrinople,

ple, de ne pas croire ſes diſcours impies. Ils ſe ſervirent contre lui de la paſſion de Baſiline, femme de Jules Conſtantius, & mere de Julien l'apoſtat; car Euſebe étoit parent de cette princeſſe, & elle haïſſoit Eutrope.

XLIV. Fondation de Conſtantinople.

Conſtantin ſe rendit odieux au ſénat & au peuple idolâtre de Rome, qui étoit encore le plus grand nombre, par le mépris qu'il faiſoit de l'idolâtrie. Il commença par les divinations qui en étoient une partie conſiderable. Comme il étoit à Rome, il vint une fête, où, ſuivant la coûtume, il devoit monter au capitole avec toute ſa cour; mais il ſe mocqua ouvertement de cette céremonie. Les payens voulurent s'en venger par des diſcours injurieux; il ſe dégoûta de Rome, & réſolut de bâtir une ville qui pût lui être comparée, & d'y établir ſa réſidence. Diocletien avoit déja voulu le faire à Nicomedie, & la rendre égale à Rome. Conſtantin voulut d'abord bâtir près de l'ancienne Troïe; il y jetta des fondemens, & commença à élever des murailles; mais il changea d'avis; & étant venu à Byzance, il fut touché de ſa ſituation merveilleuſe, ſur des collines qui s'avancent dans le détroit qui fait la communication des deux mers de la Propontide & du Pont Euxin, & des deux continens d'Europe & d'Aſie. Il ſe fixa en ce lieu, & y bâtit la grande ville qui porte encore ſon nom.

Sez. lib. 2. p. 685. 686.

Lact. de mort. Sozim. 11. hiſt. c. 3.

L'ancienne Byzance avoit été bâtie par Byzas roi de Thrace, la troiſiéme année de la trentiéme Olympiade, c'eſt-à-dire, l'an 99. de la fondation de Rome la cinquante-cinquiéme de Manaſſés roi de Juda.

Chron. Euſeb.

AN. 330. Calcedoine qui eſt vis-à-vis du côté de l'Aſie, avoit été bâtie dix huit ans auparavant la deuxiéme année de la vingt-ſixiéme Olympiade. Byzance conſerva ſa liberté ſous les Romains comme les autres villes grecques, qui vivoient ſuivant leurs anciennes loix; elle avoit même la dignité de métropole. Mais l'empereur Severe l'ayant priſe ſur le parti de Peſcennius Niger, la demantela, la ruina, la réduiſit en une ſimple bourgade, dépendante de Perinthe, autrement Heraclée; à qui elle demeura toûjours ſujette; enſorte que l'évêque de Byzance reconnoiſſoit celui d'Heraclée pour ſon métropolitain. Conſtantin la prit ſur Licinius, & quelques-uns ont dit qu'il l'avoit rebâtie comme un monument de ſa victoire,

En effet, il commença à y faire travailler peu après, c'eſt-à-dire, l'an 826. & il la fit dédier ſolemnellement l'an 330. indiction troiſiéme le lundi onziéme de Mai. C'étoit l'an 1080. après la fondation de Rome; par conſequent l'an 981. après la fondation de Byzance. On nomma la nouvelle ville en grec, qui étoit la langue du païs, *Conſtantinou-polis*, c'eſt-à-dire, ville de Conſtantin; elle fut auſſi nommée la nouvelle Rome. Sa dédicace fut célebrée tous les ans comme un jour de fête avec des jeux ſolemnels. L'enceinte des nouveaux murs fut de quinze ſtades, qui ſont environ trois quarts de lieuës, mais elle fut augmentée par les empereurs ſuivans. Conſtantin y attira de nouveaux habitans de l'ancienne Rome & des provinces, & lui donna de grands revenus, tant pour l'entretien des

Zoſim. lib. 2. cap. 30.

Zoſim. lib. 2. cap. 30.

bâtimens que pour la nourriture des citoïens. Il y établit un ſénat, des magiſtrats & des ordres du peuple, ſemblables en tout à ceux de Rome ; dont les loix y étoient obſervées, & la nouvelle Rome en avoit tous les privileges. Elle étoit diviſée comme l'ancienne en quatorze régions ou quartiers, & ornée des mêmes ſortes d'édifices publics, hormis les temples. Il y avoit pluſieurs places environées de galeries couvertes. La principale de ces places garda le nom de Conſtantin ; & ſa ſtatuë étoit au milieu ſur une colonne de porphyre. Il y avoit deux palais pour la demeure de l'empereur ; & devant le plus grand un cirque ou hippodrome pour les courſes de chevaux ; des ſtades ou carrieres pour les courſes à pied ; un amphitheatre pour les combats de bêtes, des theâtres pour les autres ſpectacles, pluſieurs portiques ou galeries pour les promenades, des bains, des aqueducs, des fontaines en grand nombre. Il y avoit un capitole, où les profeſſeurs des arts & des ſciences avoient leurs auditoires ; un prétoire, & pluſieurs autres tribunaux de differentes juriſdictions ; pluſieurs baſiliques où l'on s'aſſembloit pour les affaires. Des greniers publics, & grand nombre de degrez pour diſtribuer le pain à trois ſortes de perſonnes ; aux officiers du palais, aux ſoldats & aux citoïens. Car Conſtantin accorda à tous ceux qui bâtiſſoient dans ſa ville, une certaine quantité de pain, pour eux & leurs familles à perpetuité.

Ib. 11. *c.* 9.

V. Cang. Conſt. Chriſtiana.

Mais ce qu'il y eut de plus conſiderable à C. P. furent les égliſes. Conſtantin en bannit l'idolâtrie :

XLV. Egliſes de C.P.

il n'y laiſſa point de temples, ou il les fit conſacrer à Dieu; il n'y ſouffrit point d'autels où l'on brûlât des victimes, & ne laiſſa des idoles que dans les lieux profanes, pour y ſervir d'ornemens. Il y fit même apporter exprès celles qui étoient les plus renommées dans chaque province, pour expoſer au mépris & à la dériſion publique; ce qui étoit gardé dans les temples avec le plus de vénération. Ainſi l'on voïoit d'un côté l'Apollon Pythien, d'un autre côté le Sminthien; le trépied de Delphes ſi fameux par les oracles, étoit dans l'hyppodrome; les Muſes d'Helicon dans le palais. C. P. en étoit toute remplie. On y voïoit auſſi Rhée la mere des Dieux, apportée du mont de Dindyme près de Cyzique, où l'on diſoit que les Argonautes l'avoient placée; mais Conſtantin la défigura, en lui ôtant ſes lions, & changeant la ſituation de ſes mains, enſorte qu'elle paroiſſoit ſuppliante.

Euſ. III. *vit. c.* 48.

Ibid. c. 54.

Soſ. II *p.* 687.

La principale égliſe fut dédiée à la ſageſſe éternelle, d'où elle garde encore le nom de ſainte Sophie. Il y en eut une en l'honneur des douze Apôtres. Elle étoit en forme de croix d'une hauteur merveilleuſe; incruſtée en dedans de marbre de diverſes couleurs depuis le pavé juſqu'au toit qui étoit revêtu d'un lambris de menuiſerie tout doré. Le deſſus étoit couvert de cuivre, au lieu de tuiles, & doré en pluſieurs endroits; enſorte qu'il refléchiſſoit fort loin les raïons du ſoleil; le dôme étoit environné d'une baluſtrade de cuivre & d'or: cette égliſe étoit au milieu d'une grande cour carrée, fermée de quatre galeries, accompagnées de baſili-

Cedren.

Euſ. IV. *vit. c.* 58. *& ibi Valeſ.*

ques ou grandes ſales, de bains, de chambres, & de divers appartemens pour ceux qui avoient la garde du lieu. Conſtantin le deſtina pour ſa ſepulture, & y fit mettre ſon tombeau au milieu de douze autres qu'il avoit élevez pour la memoire des Apôtres, ſix de chaque côté. Il le faiſoit par un mouvement de foi, pour participer après ſa mort aux prieres qui s'y célebroient en l'honneur des Apôtres, perſuadé de l'utilité qui en reviendroit à ſon ame. C'eſt ainſi qu'en parle Euſebe de Ceſarée. *Euſ. lib. 69.*

Conſtantin bâtit encore à C. P. une égliſe de ſainte Irene joignant ſainte Sophie; ſi ce n'eſt la même ſous ces deux divers noms, de ſageſſe & de paix. On lui en attribue encore pluſieurs autres. Celle de ſainte Euphemie près l'hyppodrome; celle de S. Mocius, au lieu d'un temple d'Hercule; une de S. Procope; une de S. Acace; une de S. Agathonique; une de S. Diomede, hors la ville, au lieu nommé Hebdomon, parce qu'il étoit à ſept mille: une égliſe de S. Jean l'évangeliſte au lieu nommé Anaplus ſur le bord de la mer du côté d'Europe: une égliſe en l'honneur de l'archange ſaint Michel, célebre depuis par pluſieurs miracles. Dans la ville, hors les egliſes, Conſtantin mit encore des marques de ſa religion. Sur les fontaines qui étoient au milieu des places, on voyoit l'image du bon paſteur, & Daniel entre les lions, de bronze doré. Dans la principale chambre de ſon palais, au milieu & tout en haut, étoit un grand tableau, contenant une croix de pierres précieuſes enchâſſées en or. Au veſtibule étoit un autre tableau où il *Soc. I. c. 16. II. c. 6. & 7.* *Sozom. II c. 3. Euſ. III. vit. c. 49.*

Ibid. c. 3. étoit repreſenté avec ſes enfans, aïant la croix ſur ſa tête, & ſous ſes pieds un dragon percé d'un dard par le milieu du ventre, & précipité dans la mer.

Ap. Euſ. IV. Vit. c. 56. Il falloit des livres pour le ſervice des nouvelles égliſes de C. P. L'empereur s'adreſſa pour ce ſujet à Euſebe de Ceſarée, & lui écrivit une lettre par laquelle il lui marque, qu'une grande multitude s'étant convertie à la foi dans cette nouvelle ville, il a jugé à propos d'y bâtir pluſieurs égliſes; & le charge de faire écrire en beau parchemin par les meilleurs ouvriers cinquante exemplaires des ſaintes écritures liſibles & portatifs d'une écriture belle & correcte. J'ai écrit, ajoute-t-il, au tréſorier de la province de fournir toute la dépenſe néceſſaire; vous aurez ſoin que ces exemplaires ſoient écrits au plûtôt; & en vertu de cette lettre vous prendrez des voitures publiques pour me les envoyer par un des diacres de votre égliſe. Euſebe ne manqua pas d'executer promptememt cet ordre, & d'envoyer à l'empereur ces exemplaires en cahiers de trois & de quatre feüilles magnifiquement ornez. Au reſte, il y avoit raiſon de s'adreſſer à Euſebe plûtôt qu'à un autre, pour avoir des exemplaires corrects; parce qu'outre qu'il étoit connu pour très-ſavant, il avoit herité de la bibliotheque du martyr Pamphyle.

Il n'y avoit pas long-tems qu'Euſebe avoit mis au jour ſon hiſtoire eccleſiaſtique. C'eſt la plus ancienne qui nous reſte, elle commence à l'avenement du Sauveur & à la publication de l'évangile, & continuë juſqu'à la fin des perſecutions & la défaite

de Licinius. Tout l'ouvrage eſt diſtribué en dix livres; & ce qui le rend plus précieux, eſt le grand nombre de paſſages des auteurs les plus anciens qui, la plûpart, ne nous reſtent plus ailleurs. On croit qu'il prit occaſion de la ſolemnité de la vingtiéme année du regne de Conſtantin pour publier cet ouvrage. Sa chronique finit auſſi au même tems, c'eſt à-dire, l'an 327. Ce ſont des tables de l'hiſtoire univerſelle, depuis le commencement du monde, année par année; & c'eſt le principal fond qui nous reſte pour l'étude de la chronologie. *Pagi an. 325. n. 12.*

XLVI. Loix contre les heretiques. *Circoncellions. Euſ. III. c. 64.*

L'empereur croïant avoir éteint les diſputes des Ariens, fit une loi contre les autres héretiques: nommément contre les Novatiens, les Valentiniens, les Marcionites, les Paulianiſtes, les Cataphrygiens ou Montaniſtes; par laquelle il leur défend de s'aſſembler pour l'exercice de leur religion, ni dans les lieux publics, dont ils étoient en poſſeſſion, ni même dans leurs maiſons particulieres, ordonnant que les lieux d'aſſemblées leur ſeroient ôtez & donnez à l'égliſe catholique, ou adjugez au public. Il ordonna auſſi la recherche de leurs livres, & par-là on découvrit que pluſieurs s'appliquoient à des maléfices. Les chefs s'enfuirent; quant à leurs ſectateurs, il y en eut un grand nombre qui revinrent à l'égliſe; les uns de mauvaiſe foi en diſſimulant pour un tems, les autres ſincerement. Les évêques les diſcernoient avec ſoin; rejettant les hypocrites, & ne recevant les autres, qu'après de longues épreuves. Ils traitoient ainſi les héretiques; mais pour ceux qui n'étoient que ſchiſmatiques, on *Ibid. c. 65.* *Ibid. c. 66.*

AN. 330.

Sozom. II. c. 32.

les admettoit sans difficulté, si-tôt qu'ils revenoient à l'église.

Cette loi ne nomme point les Ariens, parce qu'ils ne faisoient point encore un corps à part, ils se contentoient de disputer en particulier sur la doctrine, & ne laissoient pas de s'assembler dans les églises avec les catholiques. Pour les anciens heretiques nommez dans la loi, elle les fit tomber pour la plûpart: ensorte que la memoire même s'en abolit en peu de tems. Ils avoient eu sous les empereurs païens la même liberté de dogmatiser & de s'assembler, que les catholiques; car les païens ne les distinguoient pas; ils mépriſoient & persecutoient également tout ce qui portoit le nom de Chrétiens. Mais depuis cette loi de Constantin, ils n'osoient s'assembler, ni en public, ni en secret; étant par-tout observez par les évêques & les clercs. Ainsi ceux qui demeurerent opiniâtres, moururent sans laisser de successeurs de leur doctrine. Car la plûpart de ces sectes étoient peu nombreuses, à cause de l'absurdité des dogmes, ou des mauvaises mœurs de leurs auteurs. La vertu apparente des Novatiens les soûtint plus long-tems, & il demeura aussi des Montanistes dans la Phrygie où ils avoient pris naissance.

L. 7. cod. Theod. de epis. lib. XVI. & ibi Gothofr.

Les Donatistes commençoient alors à se déclarer plus ouvertement, & on croit qu'ils donnerent occasion à une loi adressée à Valentin consulaire de Numidie, le cinquiéme Février 330. par laquelle Constantin ordonne que les lecteurs, les soudiacres & les autres clercs, qui par la vexation des héretiques sont appellez aux charges publiques des villes,

villes en ſoient déchargées, & qu'ils joüiſſent de l'immunité entiere comme en Orient. Les heretiques ne pouvant conteſter cette exemption aux évêques & aux prêtres, la diſputoient aux moindres clercs. On rapporte à l'an 329. le commencement de Donat faux évêque de Carthage, qui fut plus hardi que ſes predeceſſeurs; diſant inſolemment: Mon parti; il mépriſoit les gouverneurs, & ſembloit ne reconnoître aucun ſuperieur ſur la terre. Vers le même tems, comme l'on croit, commencerent chez les Donatiſtes, les Circoncellions. C'étoit des troupes de furieux, qui couroient par les bourgades & les marchez avec des armes, ſe diſant les défenſeurs de la juſtice, mettant en liberté les eſclaves, déchargeant les gens oberez de leurs dettes, & menaçant de mort les créanciers s'ils ne les déchargeoient. Il n'y avoit point de ſûreté ſur les grands chemins; ils faiſoient deſcendre les maîtres de leurs chariots pour les faire courir devant leurs eſclaves, qu'ils avoient fait monter à leur place; perſonne n'étoit aſſuré dans ſa maiſon. Les deux plus fameux étoient Maxida & Faſir, qui prenoient le beau titre de chefs des ſaints. Leurs propres évêques furent contraints de les abandonner, & d'écrire au comte Taurin, qu'ils ne pouvoient les corriger, & qu'il les reprimât lui-même. Il envoya contre eux des ſoldats en un lieu nommé Octavenſe, & il y en eut pluſieurs de tuez, que les Donatiſtes honorerent depuis comme martyrs. Ils en reveroient auſſi qui s'étoient précipitez ou tuez eux-mêmes d'une autre maniere, par une fureur que

AN. 330.

Hier. in chron.

Optat. lib. 3.

leurs ſectaires traitoient de zele pour la religion.

AN. 330.

L. 2. *cod. Theod. Jul. lib.* XVI.

Cette même année 330. fut donné une loi en faveur des Juifs, qui confirme à leurs patriarches & à leurs anciens, c'eſt-à-dire, à ceux qui gouvernoient leurs ſynagogues, l'exemption de toutes charges perſonnelles & civiles, pour ne les point détourner de leurs fonctions. Une autre loi de l'année

L. 4. ibid.

ſuivante accorde l'exemption de toutes charges corporelles, generalement à tous ceux qui ſervoient aux ſynagogues.

XLVI. Calomnies contre S. Athanaze Arſene.

Ath. apol. p. 781.

Cependant les ennemis de ſaint Athanaſe continuoient de l'attaquer par leurs calomnies. Ils renouvellerent contre le prêtre Macaire l'accuſation d'avoir briſé un calice dans la Maréote, province d'Egypte, chez un nommé Iſchyras, qu'ils qualifioient prêtre, & diſoient que comme il offroit le ſaint ſacrifice, Macaire étoit venu par ordre de l'évêque Athanaſe, avoit renverſé l'autel, briſé le calice & maltraité Iſchyras. Ils inventerent contre ſaint Athanaſe lui-même une calomnie encore plus noire. Ils l'accuſerent d'avoir tué Arſene évêque Melecien d'Hypſele en Thebaïde; & ajouterent qu'il lui avoit coupé la main droite, pour s'en ſervir

Socr. 1. c. 26. Theod. 1. 6. 30.

à des operations magiques. En effet, Arſene avoit diſparu tout à coup; & les Meleciens montroient une main droite deſſechée, qu'ils portoient dans une boëte, & qu'ils diſoient être la main d'Arſene, ſe plaignant avec larmes, que l'on avoit caché le reſte du corps. Le principal acteur de cette piece étoit Jean Arcaph, chef des Meleciens. L'accuſation fut portée juſques à l'empereur, & la main lui

fût repreſentée. Il écrivit à Antioche au cenſeur Dalmace ſon frere, & lui ordonna de prendre connoiſſance de cette affaire. Dalmace ayant reçû l'ordre, écrivit à ſaint Athanaſe de venir & de ſe tenir prêt pour répondre à l'accuſation. *Athan. apol. p. 782.*

Saint Athanaſe, qui ſur le témoignage de ſa conſcience avoit juſques-là mépriſé cette calomnie, commença à la regarder ſerieuſement, quand il vit que l'empereur en étoit touché. Il écrivit aux évêques d'Egypte, pour s'informer où pouvoit être Arſene, qu'il n'avoit point vû depuis cinq ou ſix ans, & il envoya un de ſes diacres le chercher. Le diacre chercha ſi bien, qu'il apprit qu'Arſene étoit caché dans le monaſtere de Premencyrce, au territoire d'Anteople dans la Thebaïde. Il y alla auſſitôt accompagné de quelques autres; mais il ne l'y trouva plus. Car Pinnes prêtre & ſuperieur du monaſtere, l'avoit mis dans un bateau avec un moine nommé Elie, pour deſcendre par le Nil dans la baſſe Egypte. Le diacre ne trouvant plus Arſene, ſe ſaiſit du prêtre Pinnes & du moine Elie, & les fit conduire à Alexandrie. On les preſenta au duc de la province, c'étoit l'officier qui y commandoit les troupes; & ils avoüerent qu'Arſene étoit vivant, & qu'il avoit été caché chez eux. Pinnes donna auſſi-tôt avis de tout ceci à Jean Arcaph, afin qu'il ne s'opiniatrât pas d'avantage à accuſer S. Athanaſe de la mort d'Arſene, puiſque toute l'Egypte ſavoit qu'il étoit vivant; & la lettre tomba entre les mains de S. Athanaſe. *Athan. apol. p. 784.*

Il falloit encore trouver Arſene. Il étoit ſorti d'A- *Socr. 1. c. 9.*

lexandrie, & avoit passé à Tyr. Des serviteurs du consulaire Archelaüs ayant oüi dire dans un cabaret, qu'Arsene étoit caché dans une certaine maison, remarquerent ceux qui l'avoient dit, & en avertirent leur maître. On le chercha, on le trouva, il fut mis en sureté, & le consulaire en donna avis à S. Athanase. Arsene se voyant pris, nia qu'il fut Arsene, jusqu'à ce qu'il eût été presenté juridiquement à Paul évêque de Tyr, qui le connoissoit depuis long-tems. S. Athanase envoya à l'empereur un diacre nommé Macaire, pour l'instruire de tout ce qui s'étoit passé; & l'empereur écrivit à Dalmace de faire cesser les poursuites; commanda aux Eusebiens assemblez à Antioche, de s'en retourner à leurs églises, & écrivit à S. Athanase une lettre où il condamne avec indignation les impostures des Meleciens. Il ordonne qu'elle soit luë souvent au peuple; & ajoûte que si les imposteurs continuent leurs entreprises, il ne les traitera plus selon les loix de l'église, mais selon les loix publiques, & prendra connoissance de l'affaire par lui-même. Les Meleciens cederent à ce coup. Arsene lui-même écrivit à S. Athanase, au nom de tout son clergé d'Hypsele, pour lui demander sa communion, & lui proteſter l'obéïssance qu'il lui devoit selon les canons, comme à son métropolitain. Jean, le chef des Meleciens, demanda aussi la paix & l'amitié de S. Athanase, & en écrivit à l'empereur; qui en eut tant de joye, qu'il manda à Jean de le venir trouver par les chariots publics, pour recevoir des marques de sa bienveillance. Ainsi finit alors l'affaire d'Arsene.

Athan. apol. p. 783. A.

Ap. Athan. p. 785.

Ap. Athan. p. 786.

Ap. Athan. p. 787.

Mais Eusebe & ceux de son parti n'abandonnerent pas leur entrepriſe ; & ayant encore gagné quelques Meleciens, ils les preſenterent à l'empereur, renouvellant contre Athanaſe des accuſations vagues de crimes énormes. Ils firent tant qu'ils le porterent à aſſembler un concile, & propoſerent la ville de Ceſarée en Paleſtine, à cauſe d'Euſebe qui en étoit évêque, l'un des principaux du parti. Saint Athanaſe ne voulut point s'y rendre, ſçachant qu'il n'y auroit point de liberté. Il ſe paſſa trente mois, c'eſt-à-dire deux ans & demi, depuis l'an 331. que ce concile avoit été indiqué, juſques à l'an 334. Enfin les Euſebiens ſe plaignirent à l'empereur de la déſobéïſſance d'Athanaſe, le traitant de ſuperbe & de tyran. L'empereur en fut irrité, & en prit de mauvaiſes impreſſions contre lui. Il changea le lieu du concile, & ordonna qu'il s'aſſembleroit à Tyr. Ce fut en l'année 335. la trentiéme du regne de Conſtantin, ſous le conſulat de Conſtantius & d'Albin. La cauſe de la convocation de ce concile étoit, diſoit-on, pour réünir les évêques diviſez, & rendre la paix à l'égliſe. L'empereur étoit bien aiſe encore, d'aſſembler un grand nombre d'évêques en Paleſtine, pour rendre plus ſolemnelle la dédicace de l'égliſe de Jeruſalem qui étoit achevée ; mais les Euſebiens firent enſorte qu'il ne manda à ce concile que les évêques qu'ils lui marquerent, & qu'il y envoya un comte pour les appuyer de ſon autorité, ſous pretexte de maintenir l'ordre, & d'empêcher le tumulte. Ce comte étoit Flavius Denis, auparavant conſulaire de Phenicie, dont

AN. 335. XLVIII. Concile de Tyr.

Sozom. II. c. 26. Theod. I. c. 28.

V. Pagi. an. 332. n. 2.

Euſ. IV. vit. c. 41 42.

Socr. I. c. 28. Epiph. hareſ. 60.

AN. 335. Tyr étoit capitale. L'assemblée fut nombreuse. Il y eut des évêques de toutes les parties de l'Egypte, de la Libie, de l'Asie, de la Bythinie; de toutes les parties de l'Orient: de la Macedoine, de la Pannonie, mais ils étoient Ariens pour la plûpart. Les plus celebres étoient les deux Eusebes, Placille ou Flaccille d'Antioche, Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Narcisse de Neroniade, Theodore de Perinthe ou Heraclée, homme très-savant, qui écrivit des commentaires sur l'évangile de saint Matthieu & de saint Jean, sur S. Paul & sur les pseaumes; son stile étoit clair & élegant, & il s'attachoit au sens historique. Patrophile de Scythopolis, Theophile, Ursace de Singidon, & Valens de Mursse, deux villes de Pannonie; ces deux évêques étoient des premiers disciples d'Arius, Macedonius de Mopsueste, George de Laodicée. Il y avoit aussi quelques évêques, qui n'étoient pas du parti des Ariens, comme Maxime de Jerusalem qui avoit succedé à saint Macaire. Maxime avoit souffert dans la persecution de Maximien, on l'avoit condamné aux mines, & on lui avoit crevé l'œil droit, & brûlé un des jarrets, comme à plusieurs autres confesseurs. Marcel d'Ancyre & Alexandre de Thessalonique se trouverent aussi à ce concile. Asclepas de Gaze y vint encore avec quelques autres, à qui l'on imputoit des erreurs contre la foi. Il y avoit soixante évêques, sans les Egyptiens qui ne vinrent pas d'abord; car S. Athanase refusa tant qu'il put de s'y trouver.

Theod. 11. *c.* 3. *Hier. de script.*

Ruf. 1. *c.* 17. *Theod.* 11. *c.* 26. *Socr.* 1. *c.* 28.

Il savoit que Flaccille, un de ses adversaires, pre-

AN. 335.

ſidoit à ce concile, comme évêque d'Antioche, capitale de tout l'Orient; il ſavoit que pluſieurs magiſtrats ſeculiers y aſſiſtoient; le gouverneur de la Paleſtine, Archelaüs comte d'Orient; & ſur tout le comte Denis envoyé exprès de la cour pour cette commiſſion, qui étoit accompagné de miniſtres de juſtice, d'appariteurs & de ſoldats. C'étoit un geolier qui tenoit la porte pour faire entrer les évêques, au lieu que les diacres le devoient faire. Le prêtre Macaire fut amené d'Alexandrie à ce concile chargé de chaînes, & traîné par des ſoldats; & comme ſaint Athanaſe tardoit d'y venir; on lui envoya des lettres de l'empereur, qui le menaçoient de l'y faire amener de force; & nous en voyons encore une adreſſée au concile, qui menace même d'exil celui qui refuſera d'y aſſiſter. Saint Athanaſe y vint donc enfin, pour ôter à ſes ennemis tout pretexte de le décrier auprès de l'empereur, & de dire qu'il refuſoit d'obéir, parce qu'il ſe ſentoit coupable. Il amena avec lui quarante-neuf évêques d'Egypte, entre autres, les illuſtres confeſſeurs Paphnuce & Potamon.

Synod. Alex. ap. Athan. apol. 2. p. 728.

Ibid. p. 788.

Ap. Enſ. IV. vit. c. 42.

Quand ſaint Athanaſe fut entré dans le concile de Tyr, on le fit demeurer debout comme un accuſé devant ſes juges. Potamon ne le put ſouffrir; il en répandit des larmes, & s'adreſſant à Euſebe de Ceſarée, il lui dit tout haut: Quoi Euſebe tu eſt aſſis pour juger Athanaſe qui eſt innocent? le peut-on ſouffrir? Dis-moi n'étois-tu pas en priſon avec moi durant la perſecution? pour moi j'y perdis un œil: te voilà ſain & entier, comment en es-tu ſorti

Epiph. hæreſſ. 61. Synodica ap. Athan. apol. p. 7.

AN. 335. sans rien faire contre ta conscience? Eusebe se leva à l'instant, & sortit de l'assemblée en disant: Si vous avez la hardiesse de nous traiter ainsi en ce lieu, peut-on douter que vos accusateurs ne disent vrai? & si vous exercez ici une pareille tyrannie, que ne faites-vous point chez vous? Paphnuce de son côté s'adressa à Maxime de Jerusalem, & traversant l'assemblée, il le prit par la main & lui dit: Puisque je porte les mêmes marques que vous, & que nous avons perdu chacun un œil pour J. C. je ne puis souffrir de vous voir assis dans l'assemblée des méchans. Il le fit sortir, l'instruisit de toute la conspiration qu'on lui avoit dissimulée, & le joignit pour toûjours à la communion de S. Athanase. Les autres évêques d'Egypte insistoient aussi à ne point reconnoître pour juges de leur Archevêque, ceux qui étoient ouvertement déclarez contre lui. Ils recusoient nommément les deux Eusebes; Narcisse, Flaccille, Theognis, Maris, Theodore, Patrophile, Theophile, Macedonius, George, Ursace & Valens. Ils reprochoient à Eusebe de Cesarée son apostasie, à George de Laodicée, qu'il avoit été dépose par S. Alexandre; mais on n'eût point d'égard à ses remontrances.

Ruf. 1. 4.

XLIX. Accusations contre S. Athanase. Ischyras.

On attaquoit l'ordination de S. Athanase. Ses ennemis disoient: Tous les évêques d'Egypte étoient convenus de ne point ordonner d'évêque à Alexandrie, jusques à ce qu'ils eussent terminé leurs differens: il y en a sept qui ont violé leur serment pour élire Athanase; c'est ce qui nous a obligez à nous retirer de sa communion. Lui de son côté a eu recours

Philostorg. III. 6. 11.
Sozom. II. c. 17. c. 25.
Synod. Alex. ap. Ath. p. 726.

cours aux voyes de fait, juſques à faire empriſonner ceux qui lui réſiſtoient. On l'accuſoit encore d'avoir commis de grandes violences à la fête de paques, ſe faiſant accompagner par des comtes, qui pour contraindre les peuples de communiquer avec lui, envoyoient les uns en priſon, faiſoient battre, foüetter & tourmenter les autres. On liſoit un acte qui portoit que le peuple d'Alexandrie ne pouvoit à cauſe de lui, ſe réſoudre à venir aux aſſemblées de l'égliſe, mais cet acte, auſſi bien que les autres accuſations, ne venoient que de la part des Meleciens, des Colluthiens & des Ariens. Aucuns des cent évêques, qui reconnoiſſoient Alexandrie pour leur métropole, ne ſe plaignoient d'Anathaſe; & de tous les catholiques d'Egypte, il n'y en avoit aucun, ni prêtre, ni laïque qui fit aucune plainte contre lui.

Epiſt. Pſeudo-ſyn. Sardin. ap Hilar. fragm.

Sozom. II. c. 25.

L'accuſation qui fit le plus de bruit dans ce concile, fut celle d'Iſchyras & du calice rompu. Voici comme les accuſateurs la propoſoient. Dans le canton d'Egypte nommé Mareote près d'Alexandrie, il y avoit un prêtre nommé Iſchyras, qui gouvernoit un village nommé la paix de Secontarure. Athanaſe faiſant ſa viſite dans la Mareote voulut interdire Iſchyras, & envoya le prêtre Macaire, qui arriva comme Iſchyras étoit à l'autel & offroit le ſacrifice. Macaire entra avec violence, rompit le calice, briſa l'autel, renverſa à terre les ſaints myſteres, brûla les livres ſacrez, abatit la chaire ſacerdotale, & démolit l'égliſe juſques aux fondemens. De plus, Athanaſe a pluſieurs fois dé-

Sozom. Ibid.

feré Iſchyras à Hygin gouverneur d'Egypte, l'accuſant fauſſement d'avoir jetté des pierres à la ſtatuë de l'empereur; & l'a fait mettre en priſon. Il a dépoſé Callinique évêque catholique de Peluſe, qui avoit été dans la communion d'Alexandrie, & la cauſe de ſa dépoſition eſt, que Callinique refuſoit de communiquer avec Athanaſe, s'il n'avoüoit la verité de ce calice rompu. A la place de Callinique Athanaſe a donné l'égliſe de Peluſe à un prêtre nommé Marc qui avoit été dépoſé. Cependant Callinique étoit gardé par des ſoldats; preſenté au tribunal des juges, & battu outrageuſement. Cinq autres évêques du parti de Jean le Melecien, ſavoir; Euplus, Pacome, Iſaac, Achille & Hermeon, accuſoient auſſi Athanaſe de les avoir frappez avec excès.

Apol. 2. p. 781. &c. S. Athanaſe répondoit: Iſchyras n'a jamais été prêtre & n'a point eu d'égliſe. Il n'a jamais été ordonné dans l'égliſe catholique; & ne l'a pas été non plus chez les Meleciens, puiſqu'il ne ſe trouve point dans l'état que Melece donna à l'évêque Alexandre du clergé de ſa communion. Il eſt vrai qu'Iſchyras prétendoit avoir été ordonné par Colluthe; mais Colluthe étant rentré dans la communion de l'égliſe au concile d'Alexandrie, où vint Oſius, toutes les ordinations qu'il avoit faites furent déclarées nulles. Quelque tems après faiſant ma viſite dans la Mareote, je fus avertis par le prêtre de qui dépendoit le hameau de Secontarure, qu'Iſchyras continuoit d'y faire les fonctions de prêtre, quoiqu'il n'eût pas plus de ſept perſonnes dans ſa

communion, dont ſes parens mêmes n'étoient pas. J'envoyai le prêtre du lieu avec le prêtre Macaire, qui etoit de ma ſuite, pour m'amener Iſchyras. Ils le trouverent malade au lit dans ſa chambre, & dirent à ſon pere de l'avertir de ce qu'ils venoient lui ſignifier de ma part; qu'il n'eût plus à s'ingerer d'aucune fonction de prêtre. Voilà tout ce qui ſe paſſa à cette viſite. Ce jour-là n'étoit pas un jour d'aſſembée pour les Chrétiens, puiſqu'il n'étoit pas dimanche. Iſchyras étant laïque n'avoit pas de vaſes ſacrez, le lieu où il fut trouvé étoit une maiſon particuliere; & celui où il tenoit ſes aſſemblées étoit une petite chambre appartenante à un orfelin nommé Iſion. Cependant Iſchyras s'étant joint aux Meleciens nous a déja accuſez, le prêtre Macaire & moi, devant l'empereut à Nicomedie; mais n'ayant pû rien prouver, l'empereur à mépriſé cette calomnie. Depuis le même Iſchyras preſſé par les reprimandes de ſes parens & les reproches de ſa conſcience, eſt venu fondant en larmes ſe jetter à mes pieds & me demander ma communion. Il m'a donné même une declaration par écrit ſignée de ſa main, par laquelle il proteſte que ce n'eſt point de ſon mouvement qu'il a parlé contre moi, mais à la ſuggeſtion de trois évêques Meleciens; Iſaac, Heraclide & Iſaac de Lete, qui l'ont même frapé outrageuſement pour l'y contraindre; declarant au ſurplus que toute l'accuſation eſt fauſſe, & qu'il n'y a eu ni calice briſé ni autel renverſé. Cet écrit eſt ſigné d'Iſchyras, & donné en preſence de ſix prêtres & de ſept diacres qui y ſont nommez. Après

AN. 335. l'avoir reçû, je n'ai pas jugé pour cela Iſchyras digne de la communion de l'égliſe; & vous le voïez encore contre moi avec les Meleciens. Telle étoit la défenſe d'Athanaſe.

L. Députation dans la Mareote. *Athan. apol. 2. 789.*

Ce fait d'Iſchyras & du calice rompu étant articulé ſi diverſement par les deux parties, les Euſebiens perſuaderent au comte Denis qu'il falloit en avoir des informations plus amples; & pour cet effet, envoyer des commiſſaires à la Mareote, qui s'inſtruiſiſſent exactement de la verité ſur les lieux. S. Athanaſe & les évêques d'Egypte repreſentoient que cette procedure étoit inutile, & que depuis deux ou trois ans que l'on méditoit cette accuſation, on avoit eu le loiſir d'en chercher toutes les preuves. Du moins ils demandoient que ſi on jugeoit neceſſaire cette information ſur les lieux, on n'y envoya point de commiſſaires ſuſpects ou recuſez. Le comte en convenoit, & il écrivit au concile que les commiſſaires devoient être nommez du conſentement de tous. Neanmoins les Euſebiens s'aſſemblerent en ſecret, & choiſirent pour commiſſaires ſix des plus grands ennemis d'Athanaſe, Theognis, Maris, Macedonius, Theodore, Urſace & Valens. Il y avoit déja quatre jours que les Meleciens qui étoient à Tyr avoient envoyé quatre des leurs en Egypte, ne doutant point que cette députation ne fut ordonnée; & le ſoir même ils dépêcherent un courier pour faire venir des Meleciens de tout le reſte de l'Egypte dans la Mareote, où il n'y en avoit point encore, & y aſſembler les Colluthiens & les Ariens.

Athan. 2. apol. p. 740.

AN. 335.

Cependant les Eusebiens couroient de tous côtez à Tyr, pour faire signer à chaque évêque en particulier leur decret de députation; ce que voyant les évêques d'Egypte, ils firent une protestation par écrit, adressée à tous les évêques; par laquelle, après avoir representé la conspiration des Eusebiens, leurs artifices & leurs violences; ils concluent en exhortant les peres à penser qu'ils rendront compte de cette action au jour du jugement, & à se garder de rien faire pour appuyer les entreprises des Eusebiens. Alexandre de Thessalonique écrivit au comte Denis sur le même sujet, en ces termes: je voi une conspiration manifeste contre Athanase; car sans nous rien faire savoir, ils ont affecté de députer tous ceux qu'il avoit recusez, quoïque l'on eût arrêté qu'il faudroit déliberer tous ensemble, qui on y envoyeroit. Prenez donc garde que l'on ne précipite rien, de peur que l'on ne vous blâme de n'avoir pas suivi dans ce jugement les regles de la justice. On craint que ces députez parcourant les églises, dont les évêques sont ici, n'y jettent tellement l'épouvante, que toute l'Egypte en soit troublée; car ils sont tout-à-fait abandonnez aux Meleciens. Le comte Denis envoya cette lettre aux Eusebiens, les avertissant qu'Athanase auroit sujet de se plaindre qu'il étoit circonvenu & traité injustement; & leur representant que ce leur seroit un grand reproche, de n'avoir pas le suffrage d'Alexandre, qu'il nomme le seigneur de son ame, tant il avoit pour lui de respect & de tendresse. Mais la cabale des Eusebiens l'em-

Ibid. p. 595.

Athan. 2. apol. p. 798.

Ibid. p. 793.

AN. 335.

porta; & les evêques d'Egypte voyant que le comte Denis étoit près d'y ceder, lui adreſſerent encore une proteſtation, pour le conjurer de ne paſſer pas outre en cette affaire, & d'en réſerver la connoiſſance à la perſonne de l'empereur. Tout cela fut ſans effet; & les députez partirent avec l'autorité du concile, & une lettre adreſſée à Philagre préfet d'Egypte, ils avoient auſſi un eſcorte de ſoldats.

LI. Continuation du concile de Tyr. Arſene. *Ruf.* 1. 17. *Theod.* 1. *c.* 30. *Sozom. c.* 25.

On continuoit à Tyr de calomnier S Athanaſe. Il fut accuſé d'avoir violé une vierge conſacrée à Dieu; & en effet, les évêques étant aſſemblez, on fit paroître au milieu d'eux une perſonne qui s'écria qu'elle étoit bien malheureuſe, qu'elle avoit fait vœu de virginité; mais qu'ayant logé chez elle l'évêque Athanaſe, il avoit abuſé d'elle, malgré toute ſa réſiſtance, & lui avoit fait enſuite quelque preſent pour l'appaiſer. S. Athanaſe étoit averti, & avoit concerté ce quil devoit faire avec un de ſes prêtres nommé Timothée. Etant entré & ſommé de répondre à cette accuſation, il ne dit mot, comme ſi elle ne l'eut pas regardé. Mais Timothée prenant la parole, & ſe retournant vers la femme, dit: Quoi vous prétendez, que j'ai logé chez vous, & que je vous ai deshonorée? La femme étendit la main vers Timothée, le montra du doigt, & s'écria hauſſant encore la voix: Oüi c'eſt vous-même qui m'avez fait cet outrage; ajoûtant les circonſtances du tems & du lieu avec beaucoup de paroles. La plûpart des aſſiſtans ne purent s'empêcher de rire, de voir une accuſation ſi mal concertée & ſi bien détruite; & ceux qui avoient fait venir cette mal-

heureuſe, furent couverts d'une telle confuſion, qu'ils la chaſſerent promptement de l'aſſemblée, nonobſtant l'oppoſition d'Athanaſe, qui demandoit qu'elle fût arrêtée & miſe à la queſtion s'il étoit beſoin, pour découvrir les auteurs de la calomnie. Ils empêcherent même que cette ridicule accuſation ne fut inſerée dans les actes du concile. AN. 335.

Mais ils s'écrierent en tumulte, qu'il y avoit des crimes plus importans à examiner, qu'on ne s'en juſtifioit point par ſubtilité, qu'il ſuffiſoit d'avoir des yeux pour en être convaincu. Alors ils ouvrirent leur boëte & firent paroître cette main deſſechée, qu'ils gardoient depuis ſi long-tems. Athanaſe, dirent-ils, voilà vôtre accuſateur, voilà la main droite de l'évêque Arſene: c'eſt à vous à dire comment & pourquoi vous l'avez coupée. Il ſe leva alors un bruit confus; tous s'écrierent d'étonnement & d'indignation; les uns contre ſaint Athanaſe, croyant l'accuſation veritable, les autres contre ſes accuſateurs, ſachant combien elle étoit fauſſe. Saint Athanaſe ayant enfin obtenu un peu de ſilence, demanda ſi quelqu'un de la compagnie connoiſſoit Arſene: pluſieurs ſe leverent, en diſant qu'ils l'avoient connu particulierement. Alors S Athanaſe demanda un de ſes domeſtiques, & lui donna ordre d'aller querir un homme, qu'il montra à l'aſſemblée, lui faiſant lever la tête, & diſant: Eſt-ce là cet Arſene que j'ai tué & à qui j'ai coupé une main après ſa mort, cet homme que l'on a tant cherché? Ceux qui connoiſſoient Arſene furent étrangement ſurpris de le voir; les uns parce qu'ils le croyoient mort, les

Ruf. 1. 17. *Socr.* 1. 29. *Theod.* 1. 30. *Sozom.* 11. *c.* 25. *Athan. apol.* 2. *p.* 789. *D.*

AN. 335.

autres parce qu'ils le croyoient fort éloigné; car Arsenne n'avoit point paru d'abord au concile de Tyr. On dit même que les Eusebiens le tenoient caché dans un autre pays; mais qu'ayant sçû le péril où se trouvoit S. Athanase à son occasion, il s'enfuit de nuit, & vint le trouver en diligence. Quoiqu'il en soit, il se rendit secretement à Tyr, & se vint offrir à S. Athanase qui le tint caché chez lui, jusqu'au moment qu'il l'envoya querir, pour le produire dans le concile.

Arsene se presenta couvert de son manteau; en sorte que ses mains ne paroissoient point: S. Athanase en decouvrit une, enlevant un côté du manteau; on attendoit s'il montreroit l'autre, lorsqu'il tira un peu Arsene par derriere, comme pour lui dire de s'en aller; mais aussi-tôt il leva l'autre côté du manteau, & découvrit l'autre main. Alors il s'adressa à tout le concile, & dit: Voila Arsene avec ses deux mains: Dieu ne vous en a pas donné davantage; c'est à mes accusateurs à chercher où pouvoit être placé la troisiéme; où â vous à examiner d'où vient celle que l'on vous montre. Les Ariens s'écrierent qu'Athanase étoit un magicien, qui trompoit les yeux par ses prestiges. Jean le Melecien sortit dans le tumulte & s'enfuit; les autres se jetterent en furie sur saint Athanase, & l'auroient mis en pieces, si le comte Archelaüs & les autres officiers de l'empereur ne l'eussent arraché de leurs mais. Ils furent contrains pour le mettre en seureté, de l'embarquer sur un vaisseau & le faire partir la nuit suivante. Ses accusateurs pour donner

quelque

quelque couleur à leur impoſture, dirent qu'un évêque dépendant d'Athanaſe nommé Pluſien, avoit par ſon ordre mis le feu à la maiſon d'Arſene, & qu'après l'avoir attaché à une colomne & foüetté avec des courroïes, il l'avoit enfermé dans une chambre, d'où il s'étoit ſauvé; ce qui avoit donné juſte ſujet de le croire mort, & de s'informer de ce qu'il étoit devenu, parce que c'étoit un homme illuſtre, & un confeſſeur. Quant au reproche de magie contre S. Athanaſe, quelque abſurde qu'il fût, il ne laiſſa pas de trouver créance auprès de ceux qui ne le connoiſſoient point, comme les païens. Et Ammien Marcellin rapporte ſerieuſement dans ſon hiſtoire, qu'il paſſoit pour devin & très-ſavant dans les augures. Mais les Chrétiens ont attribué à une grace divine la connoiſſance qu'il avoit de l'avenir.

AN. 335.

Sozom. II. *c.* 25.

Amm. lib. XV. *c.* 7. *Sozom.* IV. *c.* 9. *in fin.*

Les députez du concile de Tyr étant arrivez en Egypte, cherchoient des preuves contre lui, touchant l'affaire d'Iſchyras. Quand ils furent à Alexandrie, ils s'adreſſerent au prefet d'Egypte, qui partit avec eux, accompagné de ſes officiers & de ſes ſoldats, pour aller dans la Mereote. Ce prefet ſe nommoit Philagre natif de Cappadoce, homme de mauvaiſes mœurs, païen & apoſtat; ſes ſoldats étoient payens; les commiſſaires menoient Iſchyras qui mangeoit & logeoit toujours avec eux. Etant arrivez dans la Mareote, ils prirent ſa maiſon pour y loger & y faire leurs informations. Ils n'interrogerent ni les prêtres de la ville d'Alexandrie, ni ceux du canton de Mareote, qui s'offroient de les

LII. Information dans la Mereote. Proteſtation.

Athan. 2. *apol. p.* 790. *Epiſt. Jud. ibid. p.* 746. 747.

AN. 335.

instruire de la verité ; mais ils firent parler des Ariens & les parens d'Ischyras ; ils oüirent même des catechumenes, des Juifs & des payens, quoiqu'il s'agît du saint sacrifice & des mysteres, dont il n'y avoit que les Chrétiens baptisez qui fussent instruits : on n'osoit même en parler devant les autres, suivant la discipline qui s'observoit encore alors exactement dans l'église. Entre ces témoins il y en avoit que l'on prétendoit qu'Athanase avoit fait enlever par le trésorier général, ensorte que l'on ne savoit ce qu'ils étoient devenus ; & toutefois ils se trouvoient présens, & dépossoient dans les informations. Outre que les commissaires choisissoient les témoins, ils les intimidoient par leurs menaces & par la crainte de Philagre ; ils leur marquoient par des signes ce qu'ils devoient répondre ; & les soldats frappoient & outrageoient ceux qui faisoient résistance. Toutefois par ces informations si irregulieres, il paroissoit qu'Ischyras étoit malade dans sa chambre, quand le prêtre Macaire entra chez lui ; que ce jour n'étoit pas un dimanche, & qu'il n'y avoit point eu de livres brûlez. Aussi les commissaires ne firent délivrer qu'une expedition de ces informations, & ne permirent point que l'on en donnât de copies.

Le clergé de l'église catholique protesta par écrit contre cette procedure. La protestation du clergé de la ville étoit conçuë en ces termes : Aux évêques qui sont venus de Tyr, savoir : Theognis, Maris, Macedonius, Theodore, Ursace & Valens de la part des prêtres & des diacres de l'église ca-

Ap. Athan. apol. 790.

tholique d'Alexandrie ſous le réverendiſſime évêque Athanaſe. Vous deviez en venant ici amener avec vous le prêtre Macaire, comme vous ameniez ſon accuſateur ; car c'eſt l'ordre des jugemens, ſuivant les ſaintes écritures, que l'accuſateur paroiſſe avec l'accuſé. Mais puiſque vous n'avez pas amené Macaire, & que notre réverendiſſime évêque Athanaſe n'eſt pas venu avec vous ; nous vous avons prié que du moins nous pûſſions aſſiſter à la procedure, afin que notre préſence la rendît plus autenti que, & que nous y pûſſions déferer. Vous nous l'avez refuſé, & vous avez voulu agir ſeuls avec le préfet d'Egypte & l'accuſateur ; c'eſt pourquoi nous déclarons que nous prenons un mauvais ſoupçon de cette affaire, & que votre voyage nous paroît viſiblement une conſpiration. Nous vous donnons donc cette lettre, qui ſervira de témoignage à un veritable concile, afin que tout le monde ſache que vous avez fait ce que vous avez voulu en l'abſence d'une des parties, & que votre unique deſſein a été de nous ſurprendre. Nous en avons donné copie à Pallade curieux de l'empereur, de peur que vous ne la cachiez ; car votre conduite vous oblige à nous défier, & à uſer de précaution avec vous. Cet acte étoit ſigné de ſeize prêtres & de cinq diacres.

AN. 335.

Act. XXV. 16.

Il y eut une proteſtation ſemblable adreſſée au concile de l'égliſe catholique par tous les prêtres & tous les diacres de la Mareote, pour faire connoître la verité qu'ils ſavoient certainement. Ils déclarent que jamais Iſchyras n'a été du nombre des

Apol. p. 792.]

AN. 335.

miniſtres de l'égliſe; qu'il avoit ſeulement prétendu avoir été ordonné par Colluthe, mais que depuis le concile d'Oſius, il eſt demeuré au rang des laïques. Que jamais il n'a eu d'égliſe dans la Mareote, & que ce que l'on impute à leur évêque touchant le calice rompu eſt une pure calomnie. Ce que nous diſons, ajoûtent-ils, parce que nous ne nous éloignons point de notre évêque; nous ſommes tous avec lui quand il viſite la Mareote, car il ne fait jamais ſes viſites ſeul, mais avec tous nous autres prêtres & les diacres, & beaucoup de peuple. Les commiſſaires n'ont trouvé perſonne parmi tous les Catholiques, qui ait rien dit contre l'évêque; ils nous ont rejettez, & n'ont pas même voulu que nous fuſſions preſens, pour leur dire ſi les témoins que l'on produiſoit, étoient catholiques ou Ariens. Nous voudrions tous vous aller trouver; mais nous avons cru qu'il ſuffiſoit d'y envoyer quelques-uns de nous avec ces lettres. L'acte eſt ſigné de quinze prêtres & de quinze diacres. Ces prêtres & ces diacres de la Mareote adreſſerent un autre acte au prefet Philagre, à Pallade le curieux, & à Antoine Biarque centenier des préfets du prétoire. On appelloit curieux certains controlleurs qui avoient l'œil ſur les voitures publiques, & en général ſur tout ce qui regardoit le ſervice de l'empereur; le Biarque étoit un intendant des vivres. Cette derniere proteſtation contient en abregé le même fait d'Iſchyras, & finit en conjurant ces officiers au nom de Dieu, de l'empereur & de ſes enfans, d'en donner avis à l'empereur. Elle eſt datée du conſu-

Apol. 2. p. 794. Not. Imper.

Cang. gloſſ. lat. Curioſus.

Ibid. Biarchus.

lat de Jules Conſtantius & de Rufin Albin, le dixiéme du mois Egyptien Thot, c'eſt-à-dire, le ſeptiéme de Septembre de l'année 335. AN. 335.

Les commiſſaires étant de retour à Alexandrie, les ſoldats qui les accompagnoient, commirent des violences odieuſes contre des vierges catholiques : On tira l'épée contre elles, on les déchira à coups de foüet; quelques-unes furent tellement maltraitées qu'elles en demeurerent eſtropiées & boiteuſes. Les artiſans & la populace payenne furent ſoulevez contre elles, & excitez à les dépoüiller toutes nuës, à les frapper, & les menacer d'autels & de ſacrifices idolâtres. Il ſe trouva un homme aſſez inſolent pour prendre par la main une de ces vierges conſacrées à Dieu, & la traîner devant un autel qui ſe rencontra par haſard, comme s'il eût voulu renouveller la perſecution ; les autres vierges s'enfuyoient & ſe cachoient, & les payens ſe moquoient de la religion Chrétienne. Ces violences ſe commettoient en la maiſon où les évêques étoient logez & preſens, comme pour les divertir ; & encore un jour de jeûne, par des gens qui ſortoient de leur table. *Ath. apol. p. 734*

LIII. Fin du concile de Tyr. *Socr. l. c. 32 Sozom. II. c. 25. Epiph. hæreſ. 60.*

Quand ils revinrent à Tyr ils n'y trouverent plus S. Athanaſe; mais après qu'ils eurent rapporté leur information, les Euſebiens firent prononcer contre lui une ſentence de dépoſition, avec défenſe de demeurer à Alexandrie, de peur que ſa préſence n'y excitât de nouveaux troubles. La plûpart des evêques ſouſcrivirent à ce jugement ; mais il y en eut qui le refuſerent conſtamment, entre autres Marcel

AN. 335.

d'Ancyre. Le concile écrivit à Conſtantin pour lui mander la dépoſition d'Athanaſe ; ils l'écrivirent auſſi à tous les évêques, les avertiſſant de ne le pas admettre dans leur communion, de s'abſtenir de lui écrire ou de recevoir ſes lettres. Ils diſoient pour raiſon de ſa condamnation, qu'après s'être fait attendre long tems à Ceſarée, il étoit venu à Tyr avec une grande eſcorte, & y avoit excité du trouble, refuſant de répondre, recuſant ſes juges, & faiſant injure à pluſieurs évêques. Qu'il avoit été convaincu d'avoir briſé un calice, par les informations faites dans la Mareote, & de pluſieurs autres crimes qu'ils rapportoient ſuccinctement, n'oubliant pas même la mort d'Arſene, quoique ſon nom parût entre les ſouſcriptions de ce jugement.

Le concile de Tyr avant que de ſe ſéparer, reçut à la communion de l'égliſe, Jean le Melecien avec tous ceux de ſon parti ; leur conſervant tous leurs honneurs, comme à des gens injuſtement perſecutez. Ils donnerent auſſi à Iſchyras le nom d'évêque, & obtinrent de l'empereur que le tréſorier général d'Egypte, lui fit bâtir une égliſe à Secontarure, comme pour rétablir celle qu'ils prétendoient qu'Athanaſe avoit fait abattre ; quoiqu'il n'y eût jamais eu en ce lieu ni évêque, ni corévêque. Toutes les égliſes de la Mareote étoient ſoumiſes à l'évêque d'Alexandrie ; il y avoit environ dix grandes bourgades, dont chacune avoit un prêtre, mais celle d'Iſchyras étoit ſi petite, que l'égliſe étoit dans la bourgade voiſine. Cette création d'un évêché ſans peuple étoit contre l'ancienne tradition & contre tou-

Athan. 2. apol. p. 802. B

tes les regles ; mais les Eusebiens n'osoient laisser Ischyras mécontent, de peur qu'il ne découvrît la verité. Ils étoient prêts d'achever leur ouvrage, en recevant Arius à la communion de l'église, quand ils reçurent une lettre de l'empereur, qui leur ordonnoit de terminer cette assemblée, & de se rendre en diligence à Jerusalem, pour y dédier l'église qu'il avoit fait bâtir. Cet ordre leur fut apporté par Marien notaire de l'empereur, qui étoit une charge considerable. AN. 335.

LIV. Dedicace de l'église du S. Sepulchre. *Euſ. vit.* IV. 43.

Ils partirent donc de Tyr dans les voitures publiques, & se rendirent à Jerusalem, où ils trouverent d'autres évêques que Constantin y avoit fait venir en grand nombre de tous côtez. Ainsi ce concile fut très-nombreux ; mais nous ne connoissons point les évêques qui y assisterent, hors ceux qui vinrent de Tyr, & un évêque de Perse, que l'on croit être le martyr S. Milles. Un peuple innombrable étoit accouru de toutes les provinces de l'empire pour voir la céremonie ; on leur fourniſſoit à tous les choses nécessaires aux depens de l'empereur, qui avoit envoïé des personnes considerables de sa cour, pour faire les honneurs de cette fête sous les ordres de Marien. Cet officier fit distribuer de grandes sommes d'argent, un grand nombre d'habits à une infinité de pauvres, & offrit de riches présens de la part de l'empereur pour orner la nouvelle église.

La caverne du S. Sepulchre, pour laquelle tout l'édifice fut bâti, étoit revêtue en dehors de colomnes excellentes & de magnifiques ornemens. *Euſ.* III. *vit.* 8. 24. 35. 36. &c.

AN. 335.

Delà on passoit dans une grande place pavée de marbre, & environnée de longues galeries de trois côtez, c'est-à-dire, excepté le côté du Levant où étoit l'église. Elle étoit admirable pour sa hauteur, sa longueur & sa largeur; le dedans étoit incrusté de marbre de diverses couleurs; le dehors bâti de pierres si polies & si bien jointes, qu'elles ne cedoient pas au marbre en beauté. Le toit étoit couvert de pomb, & revêtu en dedans d'un lambris orné de sculptures, & tout doré, jettant un éclat merveilleux. De chaque côté de l'église étoient deux galeries à deux étages, l'une en bas, l'autre en haut: elles s'étendoient par toute la longueur de l'église, & leurs voûtes étoient aussi enrichies d'or. Celles qui joignoient le corps de l'église étoient soûtenuës de grandes colomnes; celles qui étoient au-delà, s'appuyoient sur des pilastres très-ornez. Il y avoit trois portes tournées à l'Orient, c'est-à-dire, qu'on regardoit l'Orient en y entrant. Vis-à-vis, & au chef de tout l'édifice étoit un demi cercle couronné de douze colomnes en l'honneur des douze Apôtres; & leurs chapiteaux étoient ornez de grandes coupes d'argent. Ce demi cercle étoit le presbytere ou sanctuaire, au milieu duquel étoit l'autel.

En sortant de l'église hors la cour qui a été marquée, on trouvoit une avant-court, accompagnée de deux galeries, une de chaque côté. On en sortoit par une porte qui servoit d'entrée à tout le lieu saint, & donnoit sur une grande place où se tenoit le marché. Ce premier vestibule étoit magnifiquement orné; & les passans étoient frappez de ce qu'ils en découvroient

découvroient au dedans. Telle étoit l'égliſe du ſaint Sepulcre, au rapport d Euſebe qui aſſiſta à la dedicace. Il ajoûte que l'empereur l'avoit pourvûë avec une magnificence royale, d'une quantité innombrable de vaſes d'or & d'argent, ornez même de pierreries. Au reſte, ceux qui vont aujourd'hui viſiter les ſaints lieux, y chercheroient inutilement les veſtiges de ce ſuperbe édifice; il a été pluſieurs fois ruiné & rebâti. Il fut entre autres abattu l'an 1009. par Aziz ou ſon fils, l'un des Califes Fatimites, & rétabli par l'empereur Michel Paphlagonien, environ trente ans après. Autour de l'égliſe bâtie par Conſtantin, ſe forma une nouvelle ville, qui ſembloit à quelques-uns être la nouvelle Jeruſalem prédite par les prophetes. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'elle n'étoit pas à la place de l'ancienne, au dehors de laquelle étoient le ſaint Sepulcre & le Calvaire. Depuis ce tems elle perdit le nom d'Elia, que l'empereur Adrien lui avoit donné environ deux cens ans auparavant: elle reprit le nom de Jeruſalem, & ne ceſſa d'être frequentée par les pelerinages des Chrétiens, que la pieté y attiroit de toutes les parties du monde.

AN. 335.

Glaber. lib. III. *c.* 7. *Cedren. an.* 9518. *p.* 706. *Id. p.* 531.

Euſeb. III. *vit. c.* 33.

Sup. l. III. *n.* 24.

Pendant la fête de la dedicace, les évêques occupoient le peuple de divers exercices de pieté. Les uns offroient des ſacrifices non ſanglans, & des prieres pour l'égliſe, pour l'empereur & pour ſes enfans. Ceux qui étoient les plus ſavans & les plus éloquens, faiſoient des diſcours publics; ſoit pour expliquer ce que l'on avoit lû des ſaintes écritures & en découvrir le ſens myſtique, ſoit pour enſeigner la theologie la plus ſublime; ſoit pour faire

Euſ. IV *vit. c.* 43

des panegyriques à la loüange de l'empereur, & relever par leurs descriptions la magnificence de la nouvelle église : Eusebe de Cesarée s'y signala entre les autres. Cette dedicace se fit en 335. en même tems que l'on celebroit la fête de la sainte croix, c'est-à-dire le treiziéme de Septembre.

IV. Concile de Jerusalem où Arius est reçû. *Socr.* I. *c.* 25. 26. *Sozom.* II. *c.* 27.

Voilà ce qui paroissoit au dehors ; mais dans les assemblées des évêques qui composoient le concile on traitoit d'autres affaires. Arius y vint avec une lettre de l'empereur, & une confession de foi qu'il lui avoit presentée. Car l'empereur l'avoit invité plusieurs fois à le venir trouver, esperant qu'il se répentiroit sincerement de ses erreurs, & voulant le renvoyer à Alexandrie. Il vint enfin à C. P. avec le diacre Euzoïus, que saint Alexandre d'Alexandrie avoit dépose avec lui ; & ils presenterent à l'empereur un écrit en ces termes : A Constantin notre maître très-pieux & très-cheri de Dieu, Arius & Euzoïus. Suivant vos ordres, Seigneur, nous vous exposons notre foi, & nous declarons par écrit devant Dieu, que nous & ceux qui sont avec nous, croïons comme il s'ensuit ; c'est à savoir en un seul Dieu pere tout-puissant, & en N.S. J. C. son fils, produit de lui avant tous les siecles, Dieu verbe, par qui tout a été fait au ciel & sur la terre. Qui est descendu, s'est incarné, a souffert, est ressuscité & monté aux cieux, & doit encore venir juger les vivans & les morts. Et au saint Esprit : nous croyons la resurrection de la chair, la vie éternelle, le royaume des cieux ; & en une seule église catholique de Dieu : étenduë d'une extrêmité à l'autre. C'est la foi que

nous avons prise dans les saints évangiles, où le Seigneur dit à ses disciples : Allez, instruisez toutes les nations, & les baptisez au nom du Pere, & du Fils, & du saint Esprit. Si nous ne croyons pas ainsi, & ne recevons pas veritablement le Pere, le Fils & le saint Esprit, comme toute l'église catholique, & comme l'enseignent les écritures, que nous croïons en toutes choses: Dieu est notre juge, & maintenant & au jugement futur. C'est pourquoi nous vous supplions, très-pieux empereur, puisque nous sommes enfans de l'église, & que nous tenons la foi de l'église & des saintes écritures, que vous nous fassiez réünir à l'église notre mere, en retranchant toutes les questions & les paroles superfluës, afin qu'étant en paix avec l'église, nous puissions tous ensemble faire les prieres accoûtumées, pour la prosperité de votre empire & de votre famille. AN. 335.

Constantin fut satisfait de cette profession de foi, ne prenant pas garde que le mot de consubstantiel n'y étoit point, ni rien d'équivalent; qu'au contraire, il étoit rejetté sous le nom general de paroles inutiles; & que cette clause, de croire selon les écritures, étoit un pretexte pour expliquer comme on vouloit, les termes qui paroissoient les plus forts pour la divinité du Fils de Dieu. L'empereur crut donc qu'Arius & Euzoïus étoient revenus de bonne foi à la decision du concile de Nicée, il en eut de la joïe; mais il ne s'attribua pas de les recevoir à la communion, avant le jugement de ceux qui devoient les examiner, suivant la loi de l'église : ainsi il les envoya au concile qui se tenoit à Jerusalem,

AN. 335. auquel il écrivit d'éxaminer leur profession de foi, & de juger en leur faveur, s'ils paroissoient orthodoxes & calomniez par envie, où s'ils s'étoient repentis après avoir été légitimement condamnez. Les évêques du parti ne manquerent pas d'embrasser cette occasion, qu'ils cherchoient depuis long-tems. Ils reçûrent Arius & Euzoïus avec les prêtres de leur parti, & avec toute la multitude du peuple qui avoit été separé de l'église à cause d'Arius.

Soc. 1. c. 33. Sozom. 11. c. 2.

La lettre synodale étoit adressée à l'église d'Alexandrie, aux évêques de l'Egypte, de la Thebaïde, de la Lybie & de la Pentapole; & generalement à tous les évêques, les prêtres & les diacres de tout le monde. Nous avons été comblez de joïe, disoit-elle, par les lettres que l'empereur nous a écrites, pour nous exhorter à bannir de l'église de Dieu l'envie qui avoit separé depuis si long-tems les membres de Jesus-Christ & de recevoir avec un cœur de charité ceux du parti d'Arius. L'empereur rend témoignage à la pureté de leur foi, dont il est informé, non seulement par le rapport d'autrui, mais pour les avoir oüis lui-même, par leur bouche, & avoir vû leur confession de foi par écrit, qu'il nous a envoyée au bas de ses lettres, & que nous avons tous reconnuë être orthodoxe & ecclesiastique. Nous croïons que cette réünion vous remplira de joïe, lorsque vous recevrez vos freres, vos peres, vos propres entrailles. Car il ne s'agit pas seulement des prêtres du parti d'Arius, mais de toute la multitude qui étoit separée de vous à leur occasion. Puis donc que vous ne pouvez douter qu'ils n'aïent

Athan. de Syn. p. 894.

été reçûs par ce ſaint concile, recevez-les avec un eſprit de paix; d'autant plus que leur confeſſion de foi montre clairement qu'ils conſervent la tradition & la doctrine apoſtolique reçuë univerſellement de tout le monde. Marcel évêque d'Ancyre metropolitain de Galatie, ne ſe trouva point à ce concile, ne voulant avoir aucune part à la reception d'Arius. Ceux du parti le citerent pour y comparoître, l'accuſant d'avoir écrit des erreurs contre la foi, dans un livre qu'il avoit compoſé pour refuter celui du Sophiſte Aſterius, grand partiſan des Ariens: mais comme cette accuſation ſe pourſuivoit, les évêques furent mandez inopinement par l'empeur, & obligez d'aller à Conſtantinople, pour rendre raiſon du jugement qu'ils avoient rendu contre ſaint Athanaſe.

AN. 335.

Sozom. II. 33. *Socr.* I. 6. 36.

Car s'étant ſauvé de Tyr, il vint à Conſtantinople, & comme l'empereur entroit à cheval dans la ville, il ſe preſenta tout d'un coup à lui au milieu de la ruë accompagné de quelques autres. Conſtantin qui ne s'attendoit à rien moins qu'à trouver Athanaſe en ce lieu, en fut fort ſurpris, & ne le reconnoiſſant pas d'abord, il demanda qui c'étoit, quelques-uns des ſiens le lui firent connoître, & lui conterent l'injuſtice qu'il avoit ſoufferte. Saint Athanaſe demandoit audiance; mais Conſtantin refuſoit de l'ecouter, ne voulant point communiquer avec un homme qu'il regardoit comme condamné par un concile d'évêques, & peu s'en fallut qu'il ne le fit chaſſer de ſa preſence. Alors ſaint Athanaſe lui dit: Le Seigneur jugera entre vous & moi, puiſque vous vous

LVI. Plainte de S. Athannſe à l'empereur & ſon exil.

Socr. c. 32 34. *Sozom.* II. *c.* 28. *Athan apol.* 2. *p.* 804.

Epiph. har. 68. *n.* 8.

joignez à ceux qui me calomnient; & il insista hardiment, disant: qu'il ne demandoit aucune grace, sinon de faire venir ceux qui l'avoient condamné, afin de pouvoir se plaindre en sa presence. Cette demande parut raisonnable à l'empereur, & conforme à ses maximes; c'est pourquoi il manda à Constantinople tous les évêques qui avoient été assemblez à Tyr, pour lui faire une relation exacte de tout ce qui s'étoit passé en ce concile, où l'on disoit que l'on avoit procedé avec beaucoup de désordre & de tumulte. Cette lettre ayant été renduë aux évêques comme ils étoient à Jerusalem; ils se garderent bien de venir tous, quoiqu'elle le portât expressement: mais les Eusebiens firent ensorte qu'il n'y eut que six deputez; savoir, les deux Eusebes, Theognis, Patrophile, Ursace & Valens: Les autres se retirerent leurs églises.

Les deputez étant arrivez à C. P. ne parlerent plus ni du calice, ni d'Arsene; mais ils inventerent une nouvelle calomnie. Ils dirent qu'Athanase avoit menacé d'empêcher à l'avenir que l'on ne transportât du bled d'Alexandrie à Constantinople. A ce discours l'empereur s'enflamma de colere, & fit de terribles menaces contre Athanase; car il étoit fort jaloux de la grandeur de sa ville de C. P. qui ne pouvoit subsister sans les convois de l'Egypte; & sur un semblabe soupçon, il avoit fait trancher la tête au philosophe Sopater, qu'il cherissoit auparavant. L'accusation & les menaces de l'empereur furent entenduës par cinq évêques d'Egypte qui étoient avec Athanase; savoir, Adamance, Anubien, Agatham-

Athan. 2. apol. p. 805. Syn. Alex. ibid. p. 729. 730.

Eunap. in Ædesio

Apol. g. 2. p. 730.

mon, Arbethion & Pierre. Athanaſe gemit, & proteſta que cette accuſation n'étoit point vraïe. Car, diſoit-il, comment aurois-je un tel pouvoir, moi qui ne ſuis qu'un ſimple particulier & un homme pauvre? Mais Euſebe de Nicomedie ſoûtint publiquement la calomnie; & pour la rendre vraiſemblable, jura qu'Athanaſe étoit riche, puiſſant & capable de tout. L'empereur ajoûta foi trop aiſément à ces évêques, qui lui paroiſſoient être tout autres que ce qu'ils étoient en effet; & crut faire grace à Athanaſe de ne le pas condamner à mort. Il ſe contenta de l'exiler, & l'envoya à Treves, qui étoit alors la capitale des Gaules. Toutefois ſaint Athanaſe excuſe Conſtantin, & reconnoît qu'il l'exila moins pour le punir, que pour l'éloigner de ſes ennemis & le mettre à couvert de leur fureur. Les Euſebiens firent bannir en même tems quatre prêtres de l'égliſe d'Alexandrie, & voulurent établir un autre évêque à la place de ſaint Athanaſe : mais l'empereur refuſa d'y envoyer celui qu'ils avoient choiſi ; & comme ils inſiſterent, il leur fit des menaces ſi rigoureuſes, qu'ils abandonnerent cette entrepriſe.

AN. 335. *Apolog. 2. p. 730.*

Theod. 1. 33.

Apol. 2. p. 808. C.

Athan. apol. 2. 748. ad ſolit. 844

S. Athanaſe arriva à Treves au commencement de Février l'an 336. Cette ville étoit la metropole de la premiere province Belgique, & le ſéjour le plus ordinaire des gouverneurs, ou même des empereurs, quand ils étoient dans les Gaules ; parce que leurs guerres étoient contre les peuples de Germanie, qui faiſoient des efforts continuels pour entrer ſur les terres des Romains. L'évêque de Treves

AN. 335.
Vita S. Maxim. ap. Sur. 29. Mai

étoit Maximin illuſtre par la pureté de ſa foi, la ſainteté de ſes mœurs & ſes miracles. Il étoit d'une famille noble, né à Poitiers, dont ſon frere Maxence fut évêque. Pour lui il fut attiré à Treves, comme pluſieurs autres, par la reputation de l'évêque Agritius, qui l'éleva ſous ſa diſcipline, & l'appella aux fonctions eccleſiaſtiques. Après ſa mort il fut élû pour remplir ſa place, par les ſuffrages de tout le clergé & le peuple, & par le choix des évêques voiſins. Tel étoit Maximin évêque de Treves; qui reçût avec reſpect Athanaſe, tout diſgracié qu'il étoit. Il eſt vrai que Conſtantin le jeune, fils de l'empereur, qui commandoit dans les Gaules, & reſidoit à Treves, le traitoit auſſi avec beaucoup d'honneur, & lui fourniſſoit abondamment toutes les choſes neceſſaires à ſa ſubſiſtance. Outre ſa grande reputation, il étoit porté à le reſpecter par l'affection qu'il ſavoit que ſon peuple d'Alexandrie lui portoit, & par la dignité de ſon exterieur. Le ſaint ſiege de Rome venoit de changer d'évêque; le pape ſaint Silveſtre après l'avoir rempli pendant près de vingt-deux ans, étoit mort le dernier jour de Decembre 335. & Marc avoit été mis à ſa place le dix-huitiéme de Janvier 336.

LVII.
Concile de C.P. Marcel d'Ancyre dépoſé.
Euſ. in Marcell. lib. 2. in fin. p. 55. D.

On tenoit cependant à Conſtantinople un concile aſſemblé de diverſes provinces; de Pont, de Cappadoce, d'Aſie, de Phrygie, de Bythinie de Thrace & d'autres parties d'Europe. Alexandre évêque de C.P. voyant que les Euſebiens y dominoient, s'efforça de l'empêcher: mais il ne le put. On y traita l'affaire
Sup. n. 55. de Marcel d'Ancyre, & on continua la procedure qui

qui avoit été commencé contre lui à Jeruſalem. L'accuſation étoit d'avoir écrit des hereſies dans ſon livre contre le Sophiſte Aſterius On appelloit Sophiſtes ceux qui faiſoient profeſſion de Philoſophie & d'éloquence : Aſterius l'avoit exercée dans la Galatie, étant né en Cappadoce, & l'avoit quittée pour ſe faire Chrétien : on prétendoit même qu'il avoit été diſciple de S. Lucien d'Antioche. Ce qui étoit conſtant, c'eſt qu'il avoit ſacrifié aux idoles dans la perſecution de Maximien, & que cette tache avoit empêché les Euſebiens de l'élever à la clericature ; quoi qu'il fût le plus zelé de leurs diſciples, qu'ils l'euſſent toûjours auprés d'eux, & le fiſſent même aſſiſter aux aſſemblées des évêques. Ce fut par leurs avis qu'il compoſa un livre rempli de leur doctrine ; c'eſt-à-dire, des plus grands blaſphêmes d'Arius. Il couroit dans la Syrie & de tous côtez montrer cet ouvrage à tout le monde ; & pour le lire publiquement, il avoit la hardieſſe de s'aſſeoir dans les égliſes à la place des eccleſiaſtiques. Marcel évêque d'Ancyre, metropole de la Galatie, entreprit de refuter ce livre ; & en compoſa un qu'il intitula : De la ſujetion de N. S. J. C. où il expliquoit ces paroles de ſaint Paul : Quand J. C. aura remis le royaume à ſon Pere, & le reſte. Euſebe de Ceſarée compoſa trois livres, que nous avons encore, pour répondre à celui de Marcel. Acace qui lui ſucceda à Ceſarée, fit un livre ſur le même ſujet. Aſterius défendit lui-même ſa cauſe, & écrivit contre Marcel, l'accuſant de Sabellianiſme ; c'étoit le reproche ordinaire que les Ariens faiſoient aux

AN. 336.

Athan. de Syn. p. 887.

Hilar. cont. Arr.

1. Cor. XV. 24.

AN. 336.

catholiques, & ce fût le fondement de l'accusation formée contre Marcel à Jerusalem, & renouvellée à Constantinople.

Socr. 1. c. 36. Sozom. 11. c. 33.

Les Eusebiens prétendoient aussi l'avoir convaincu de tenir la doctrine de Paul de Samosate, & de dire que le Fils de Dieu avoit pris son commencement de Marie ; & que son regne auroit une fin. Ils disoient même qu'il avoit promis de brûler son livre ; & comme il refusoit de le faire, & resistoit courageusement à toutes leurs sollicitations, ils aigrirent l'empereur contre lui, sous pretexte qu'il lui avoit fait injure, en n'assistant pas à la dédicace de l'église de Jerusalem. Ils le déposerent donc ; & même l'excommunierent ; puis ils mirent à sa place Basile qui avoit la reputation d'être éloquent & capable d'instruire. Ils crurent en le faisant évêque donner un puissant défenseur à leur heresie. En même tems ils dresserent une exposition de leur foi, opposée aux prétenduës heresies de Marcel ; & l'envoyerent aux évêques d'Orient, pour leur faire sçavoir en quels tems ils avoient reçû la doctrine de la consubstantialité. Car n'osant combattre ouvertement le symbole de Nicée, qui étoit la foi du prince, ils tâchoient de l'éluder par des explications captieuses.

Athan in Arr. 1. p. 290.

Epiph. haref. 73. n. 1.

LVIII. Mort d'Arius. *Ruf. 1. 11. Socr. 1. C. 37. Sozom. 11. 19.*

Mais le but principal des Eusebiens dans ce concile de C. P. étoit le rétablissement entier d'Arius. Il étoit present, & l'empereur l'avoit fait venir pour rendre compte de sa conduite. Car aprés qu'il eût été reçû à Jerusalem, il s'en alla à Alexandrie, esperant profiter de l'absence de S. Athanase ; mais

le peuple catholique ne l'y pouvoit souffrir ; & comme il avoit grand nombre de partisans, il s'excita des tumultes, dont l'empereur fut averti ; & or- donna à Arius de venir à C. P. On disoit même que les Eusebiens avoient sollicité cet ordre, du moins ils voulurent en profiter pour faire rentrer Arius en la communion de l'église, dans la ville imperiale à la face de l'univers. Le saint évêque Alexandre de C. P. quoi qu'âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, leur resista avec une force invincible, & n'aïant pû detourner l'ordre de l'empereur pour faire venir Arius, il n'eût aucune complaisance pour lui quand il fut arrivé. Les Eusebiens le prioient d'avoir compassion de ce prêtre & de le recevoir en esprit de paix ; ils le faisoient solliciter par d'autres personnes, qui ne s'appercevant pas de leur malice, venoient de bonne foi lui faire de grands éloges de la douceur. Alexandre répondoit : La douceur dont j'userois envers Arius, seroit une vraïe cruauté à l'égard d'une infinité d'autres ; les loix de l'église ne me permettent pas de contrevenir par une fausse compassion à ce que j'ai moi-même ordonné avec tout le saint concile de Nicée.

AN. 336.

Les Eusebiens voyant que l'artifice étoit inutile, s'emporterent contre Alexandre, & le menacerent hautement, que s'il ne recevoit Arius au certain jour qu'ils lui marquoient, ils le feroient déposer lui-même ; & qu'aprés l'avoir relegué bien loin, on mettroit en sa place un autre évêque, qui ne manqueroit pas de recevoir Arius & ses disciples. L'exemple de S. Athanase montroit quel étoit leur

Epiph. hæres. 69. n. 10.

AN. 336.
Theod. in Philot. c. 1.

pouvoir; & l'égliſe ſembloit reduite à une terrible extremite. Alors S. Jacques de Niſibe qui ſe trouva à C. P. conſeilla aux fideles d'avoir recours à Dieu, & de faire pendant ſept jours des jeûnes & des prieres. Comme on ſçavoit qu'il avoit le don des miracles & de la prophetie, ſon conſeil fut ſuivi; Alexandre l'executa le premier, il renonça aux diſcours & aux contestations; & pendant que les Euſebiens s'agitoient par leurs intrigues, il s'enfermoit ſeul dans l'égliſe de la paix. Là ſe jettant ſous l'autel, le viſage contre terre il prioit avec larmes, & continuoit ſans interruption pendant pluſieurs nuits.

Soer. l. c. 37.

Les Euſebiens perſuaderent à l'empereur qu'Arius tenoit la doctrine de l'égliſe; & ſur ce fondement reſolurent de le faire recevoir dans la communion un certain jour qui étoit un dimanche. Le ſamedi precedent, Conſtantin voulant s'aſſurer davantange, fit venir Arius dans ſon palais, & lui demanda s'il ſuivoit la foi de Nicée. Arius dit qu'oüi. Conſtantin lui demanda ſa profeſſion de foi par écrit. Arius la donna auſſi-tôt. Elle étoit conçûë avec un tel artifice, que l'hereſie n'y paroiſſoit point, & on n'y voyoit que des paroles de l'écriture. Conſtantin lui demanda s'il n'avoit point d'autre créance, & ajoûta: Si vous parlez ſincerement, vous ne devez pas craindre de prendre Dieu à témoin de la verité; mais ſi vous faites un faux ſerment, craignez la vengeance divine. Arius jura qu'il n'avoit jamais dit ni écrit autre choſe que ce qui étoit dans ſon papier; & qu'il n'avoit jamais tenu les erreurs pour leſquelles on l'avoit

Soer. l. c. 38.

Athan. ad Serapl. p. 670.

condamné à Alexandrie. Quelques-uns ont dit que le papier qu'il tenoit à la main étoit le ſymbole de Nicée ; qu'en même-tems il tenoit ſous ſon bras un autre papier, où étoit ſa véritable doctrine, & que c'étoit à ce dernier qu'il prétendoit rapporter ſon ſerment. Quoiqu'il en ſoit l'empereur trompé par ce ſerment, manda l'évêque Alexandre, & lui dit, qu'il faloit tendre la main à un homme qui cherchoit à ſe ſauver. Alexandre s'efforça de détromper l'empereur ; mais voyant qu'il ne faiſoit que l'irriter par ſes remontrances, il ſe tut & ſe retira. AN. 336.

Libell. Marcell. & Fauſti p. 18.

Les Euſebiens le rencontrerent, comme ils accompagnoient Arius qu'ils avoient pris à la ſortie du palais, & le menoient par la ville avec pompe, pour le faire voir à tout le monde. Ils vouloient le faire entrer dans l'égliſe à l'heure-même ; & comme Alexandre s'y oppoſoit, ils renouvellerent leurs menaces, & lui dirent qu'ils avoient fait venir Arius à Conſtantinople malgré lui, & qu'ils ſçauroient bien auſſi malgré lui le faire recevoir à la communion le jour ſuivant, Euſebe de Nicomedie lui dit ces mêmes paroles : Si vous ne le voulez pas recevoir de gré, je le ferai entrer demain avec moi dés le point du jour ; & comment l'empêcherez-vous ? Alexandre ſaiſi de douleur entra promptement dans l'égliſe accompagné de deux perſonnes, dont l'une étoit Macaire prêtre d'Alexandrie. Là le ſaint vieillard fondant en larmes, ſe proſterna devant l'autel, le viſage contre terre, & dit : Seigneur, s'il faut qu'Arius ſoit demain reçû dans l'égliſe, re-

Ath. 1. cant. Arian. Id. ad Serap. p. 670.

Epiph. hæreſ. 69. n. 10.

AN. 336. tirez vôtre ſerviteur de ce monde ; mais ſi vous avez encore pitié de vôtre égliſe, & je ſçai que vous en aurez pitié, voiez les paroles d'Euſebe : ne permettez pas que vôtre heritage tombe dans le mepris, ôtez Arius du monde, de peur que s'il entre dans vôtre égliſe ; il ne ſemble que l'hereſie y ſoit entrée avec lui. Alexandre prioit ainſi le ſamedi ſur les trois heures aprés midi ; & cependant les Euſebiens continuoient de mener Arius par la ville comme en triomphe ; & lui ſe comptant déja pour rétabli, tenoit pluſieurs vains diſcours. Il étoit près de la place de Conſtantin où étoit la colomne de porphyre ; quand il fut ſaiſi de crainte & du reproche de ſa conſcience, En même tems il ſe ſentit preſſé de quelque neceſſité naturelle, qui lui fit demander quelque lieu public de commodité, comme il y en avoit dans toutes les grandes villes, on lui en montra un derriere la place, il y entra, & quelque tems après on l'y trouva mort, ayant perdu une grande quantité de ſang.

Soc. 1. c. 38. & ibi Valeſ.

Cette nouvelle s'étant répanduë par toute la ville, les fideles accoururent à l'égliſe, pour rendre graces à Dieu, d'une protection ſi viſible qu'il avoit donnée à la verité. Car ils ne regardoient point la mort d'Arius comme un accident naturel, mais comme l'effet des prieres d'Alexande & de Jacques de Niſibe ; & comparoient cette mort ſi hideuſe à celle de Judas, dont Arius avoit imité l'impieté. Alexandre eut la conſolation de celebrer le lendemain le ſaint ſacrifice en la compagnie des ſeuls orthodoxes, remerciant Dieu du ſecours qu'il avoit

Greg. Naz. or. 16 Ambr. 1. de fide Grat. c. 9.

donné à ſon égliſe en une telle extremité. Conſtantin voyant le doigt de Dieu & la prompte punition du parjure d'Arius, ne douta plus qu'il ne fût veritablement heretique, & s'attacha plus que jamais à la foi de Nicée. Pluſieurs Ariens ſe convertirent; mais ceux qui demeurerent opiniâtres, attribuerent cette mort à un ſortilége, tant il étoit conſtant qu'elle n'étoit pas naturelle. Le lieu où elle arriva fut regardé comme maudit; on l'alloit voir en foule, & on s'avertiſſoit d'éviter le ſiege funeſte. Cela dura juſques à ce qu'un Arien riche & puiſſant y fit bâtir une maiſon, afin d'en effacer la mémoire en changeant la forme de l'édifice. AN. 336.

Sozom. II. *c.* 30.

LIX. L'empereur écrit à ſaint Antoine.

Vita An. c. 28. *Hier. Chr. an.* 337.

La réputation de S. Antoine vint juſques à l'empereur; il lui écrivit avec ſes deux fils Conſtantius, & Conſtant; le traitant de pere, & lui demandant réponſe. Antoine ſans s'émouvoir, quand il reçût ces lettres, appella les moines, & leur dit: Ne vous étonnez pas ſi un empereur nous écrit, ce n'eſt qu'un homme: étonnez-vous plûtôt de ce que Dieu a écrit une loi pour les hommes, & nous a parlé par ſon propre fils. Il ne vouloit pas même recevoir ces lettres, diſant qu'il ne ſçavoit pas y répondre. Mais les moines lui ayant repreſenté que les empereurs étoient chrétiens, & qu'ils pourroient ſe ſcandaliſer comme étant mépriſez; il permit qu'on les lût, & y fit réponſe, donnant aux empereurs des avis ſalutaires; de ne pas faire grand cas des choſes preſentes; mais de penſer plûtôt au jugement futur; de conſiderer que J. C. eſt le ſeul roi

veritable & éternel : enfin il les prioit d'être humains, d'avoir ſoin de la juſtice & des pauvres ; & cette lettre fut bien reçûë.

Sozom. II. *c.* 31. Mais S. Antoine en écrivit enſuite d'autres à l'empereur ; qui ne lui furent pas ſi agréables. C'etoit pour demander le retour de ſaint Anthanaſe, & le prier de ne pas croire les calomnies des Meleciens. Conſtantin lui répondit, qu'il ne pouvoit mépriſer le jugement du concile ; il entendoit celui de Tyr. Car, diſoit-il, quand même quelques-uns auroient jugé par haine ou par faveur, on ne doit pas croire la même choſe d'un ſi grand nombre de bons & ſages évêques : qu'Athanaſe étoit inſolent, ſuperbe & ſéditieux. Car c'étoit principalement ſur cette calomnie que ces ennemis inſiſtoient ; ſçachant combien l'empereur étoit ſenſible de ce côté-là Le peuple d'Alexandrie croit auſſi ſans ceſſe, & faiſoit des prieres publiques pour le retour de ſaint Athanaſe, mais l'empereur leur écrivit, les accuſant de folie & d'emportement ; & recommandant aux clercs & aux vierges ſacrez de ſe tenir en repos. Il aſſuroit qu'il ne revoqueroit point ſes ordres, & ne rappelleroit point Athanaſe, parce qu'il étoit ſeditieux, & çondamné par un jugement eccleſiaſtique. Et comme il eut appris que l'égliſe d'Egypte étoit diviſée ; que les uns étoient pour Athanaſe, les autres pour Jean le Melecien ; il exila Jean lui-même, quoiqu'il eut été rétabli par le concile de Tyr. Ce fut bien malgré les ennemis de ſaint Athanaſe ; mais Conſtantin étoit inflexible à l'égard de ceux qu'il croyoit auteurs de diviſion entre les Chrétiens.

On trouve un reſcrit en faveur des Juifs convertis ; donné cette année 336. ſous le conſulat de Nepotien & de Facondus ; par lequel l'empereur défend aux Juifs d'inquieter ceux d'entre eux qui ſe font Chrétiens, ou leur faire aucun mauvais traitement, ſous peine d'être punis à proportion de l'injure. En même tems il défendit aux Juifs de circoncire les eſclaves qu'ils auroient achetez, ſoit Chrétiens, ſoit de quelque autre ſecte que ce fût, ſous peine de leur faire perdre l'eſclave en lui donnant la liberté.

AN. 336.

L. 5. cod. Theod. de Jud.

L. 1. cod. Theod. N. Chriſt. man.

L'empereur Conſtantin étoit alors âgé d'environ ſoixante & cinq ans, & avoit joüi juſques-là d'une ſi parfaite ſanté, qu'il faiſoit encore ſans peine tous les exercices militaires. Se préparant à la guerre contre les Perſes, il avoit retenu des évêques pour le ſuivre, & il avoit fait faire une tente en forme d'égliſe portative, ornée richement, pour y prier avec eux. La fête de pâque étant venuë, il paſſa la veille en prieres avec les fideles ſelon la coûtume, car il étoit le premier à celebrer cette ſolemnité, & pour la rendre plus éclatante, il faiſoit éclairer pendant cette nuit, non ſeulement les égliſes, mais les ruës par toute la ville de C. P. Des hommes prépoſez pour cela y allumoient de grands cierges, ou plûtôt des colomnes de cire, & quantité de flambeaux. Le jour étant venu, il faiſoit de grandes liberalitez au peuple, pour imiter les bienfaits du Sauveur. Ayant donc celebré la pâque à ſon ordinaire cette année 337. il tomba malade & eut recours aux bains chauds de C. P. puis à ceux

LX. Baptême de Conſtantin, & ſa mort.

Euſ. IV. vit. c. 33

c. 56.

c. 57.

Ibid. c. 22.

AN. 337.

Euſ. c. 6.
Socr. I. c. 39.

AN. 337.

Soz. n. 11. 34. *Theod. c.* 1. 32.

d'Helenople : & là il paſſa beaucoup de temps en prieres, dans l'égliſe du martyr S. Lucien. Ce fut alors que ſe voyant proche de ſa fin, il réſolut de recevoir le baptême. Ayant donc repaſſé dans ſon eſprit la neceſſité de ce ſacrement & ſa vertu merveilleuſe, il ſe jetta par terre dans cet oratoire, & confeſſa ſes pechez ; puis il reçût l'impoſition des mains avec les premieres oraiſons, pour être mis au rang des catechumenes. Delà il ſe fit tranſporter à Achiron près de Nicomedie ; ayant fait venir les évêques, il leur parla ainſi : Voici le temps que j'ai tant ſouhaité, où j'eſpere obtenir de Dieu la grace du ſalut, & ce ſigne ſi ſaint qui donne l'immortalité. J'avois eu deſſein de recevoir le baptême dans le fleuve du Jourdain, où le Sauveur l'a reçû lui-même, pour nous montrer l'exemple, mais Dieu, qui connoît ce qui nous eſt le plus utile, veut me faire ici cette faveur ; ne faites donc point de difficulté de me l'accorder. S'il permet que je paſſe encore quelque tems ſur la terre, je ſuis réſolu de me mêler avec tous les fideles dans les aſſemblées de l'égliſe ; & de me preſcrire pour la conduite de ma vie, des regles qui ſoient dignes de la ſainteté de Dieu. C'étoit une dévotion ordinaire en ces premiers tems de ſe faire baptiſer dans le Jourdain, ou du moins de s'y baigner, comme font encore les pelerins. Après qu'il eût ainſi parlé, Euſebe de Nicomedie & les évêques qui l'accompagnoient, lui donnerent le baptême & les autres ſacremens, obſervant exactement toutes les ceremonies accoûtumées ; puis ils lui firent quitter la pourpre, & on

V. Valeſ. in Euſ. IV. 16. *Chron. Hieron. an.* 938.

Euſ. & Hier. de Iocis. Valeſ. ubi ſup.

le revêtit d'habits blancs, mais dont la magnificence étoit convenable à ſa dignité ; ſon lit fut auſſi tout couvert de blanc. Alors élevant ſa voix, il adreſſa ſa priere à Dieu, pour lui rendre graces d'un tel bienfait, & finit par ſes paroles : Maintenant je me trouve véritablement heureux ; je me puis croire digne de la vie immortelle, participant de la lumiere divine ; quel malheur d'être privé de tels biens ! Et comme ſes capitaines étant entrez dans ſa chambre, s'affligeoient de ſa perte, & prioient que Dieu prolongeât ſes jours ; il leur répondit, qu'il connoiſſoit mieux que perſonne les grands biens qu'il venoit de recevoir, & qu'il ne vouloit plus differer d'aller à ſon Dieu. Tout cela ſe paſſoit à la fête de la Pentecôte.

AN. 337. *Euſ. IV. vit. c. 6.*

Conſtantin avoit fait ſon teſtament, par lequel il avoit confirmé le partage de l'empire, fait de ſon vivant entre ſes trois fils & ſes deux neveux. Il ordonna auſſi que ſaint Athanaſe fut rappellé de ſon exil, quoiqu'Euſebe de Nicomedie s'efforçât de l'en détourner. Le dépoſitaire du teſtament de Conſtantin, fut ce prêtre Arien, que ſa ſœur Conſtantia lui avoit recommandé en mourant ; & Conſtantin lui ordonna de ne le remettre qu'entre les mains de ſon fils Conſtantius. L'empereur Conſtantin ayant ainſi donné ordre à toutes choſes, mourut ſur le midi le jour de la pentecôte vingtiéme de Mai, ſous le Conſulat de Felicien & de Tatien, c'eſt-à-dire l'an 337. après en avoir regné trente-un. C'étoit le plus long regne que l'on eût vû depuis Auguſte. Le corps fut mis dans un cercuëil d'or, & porté

Theod. I. c. 32.

Euſeb. IV. 68.

AN. 337.
Euſ. IV. c. 70.

à C. P. en attendant que quelqu'un de ſes fils fut arrivé, on le dépoſa dans la principale chambre du palais, élevé ſur des degrez couverts de pourpre, & environnez de quantité de flambeaux, dans des chandeliers d'or; pluſieurs perſonnes y veilloient jour & nuit, & ce ſpectacle étoit tout-à-fait nouveau. Conſtantius fut le ſeul de ſes fils qui ſe trouva à tems pour prendre ſoin de ſa ſepulture: car comme il étoit le plus proche, il reçût le premier la nouvelle de ſa maladie, & toutefois il le trouva mort. Il fit porter le corps avec pompe dans l'égliſe des apôtres, & ſuivit lui-même le convoi; puis il ſe retira avec les ſoldats, n'étant que cathecumene. Mais le clergé & le peuple fidele vinrent faire les prieres & offrir le ſacrifice. Le corps de l'empereur étoit élevé ſur une haute eſtrade pendant les prieres; & fut enterré dans le veſtibule de la baſilique près de la porte. Il y eut des perſonnes deſtinées pour demeurer en ce lieu, & y faire des prieres.

Ibid. c. 71.

Chriſoſt. in 2. cor. hom. 2. ad pap. An. 66.

La memoire de l'empereur Conſtantin eſt en benediction dans l'Egliſe, pour les grands biens qu'il lui a faits, en la protegeant de tout ſon pouvoir, & montrant en tant de manieres ſon zele pour la veritable religion. Les Grecs l'honorent entre les ſaints, & en font la fête le vingt-uniéme de Mai, le joignant à ſa mere ſainte Helene. On doit croire que le baptême a effacé toutes les taches de ſa vie; mais on y en trouve de grandes, depuis même qu'il eût vû la croix miraculeuſe, & qu'il ſe fut declaré pour la religion chrétienne. De Minervine ſa premiere femme, il avoit un fils nommé Criſpe,

Menolog. ibid.

Zoſim. l. 2. p. 685.

qu'il avoit fait Ceſar, & qu'il deſtinoit à l'empire, dont en effet il s'étoit montré digne, par pluſieurs belles actions, toutefois il le fit mourir, perſuadé des calomnies, dont Fauſta ſa ſeconde femme chargea ce jeune prince; & enſuite à la perſuaſion d'Helene ſa mere, il fit mourir Fauſta dont il avoit reconnu l'impoſture; & qu'il avoit d'ailleurs convaincuë de s'être abandonnée à un valet: il la fit étouffer dans un bain chaud. Après cela on ne s'étonnera pas s'il ajoûtoit foi trop facilement aux calomnies des Ariens, contre S. Athanaſe & les autres évêques catholiques. Euſebe ſon grand admirateur, avouë lui-même que pluſieurs ſe plaignoient de ſa trop grande facilité; & qu'elle donna cours à deux grands vices; à la violence de ceux qui opprimoient les foibles, pour contenter leur avidité inſatiable; & à l'hypocriſie des faux Chrétiens, qui entroient dans l'Egliſe pour gagner ſes bonnes graces. Enfin, on ne ſe trompera point ſur Conſtantin, en croyant le mal qu'en dit Euſebe, & le bien qu'en dit Zozime.

AN. 337.

Victor epitom. Philoſtorg. 11. c. 4.

Euſ. IV. c. 54.

AN. 337.

LIVRE DOUZIE'ME.

I. Partage entre les enfans de Conſtantin.

Euſ. IV. vit. c. 51. Zoſim. l. 2. p. 691. Aur. Vict. epit.

LEs trois fils de Conſtantin partagerent l'empire, comme il l'avoit ordonné. Conſtantin qui étoit l'aîné eut l'Eſpagne, la Gaule & tout ce qui eſt en deçà des Alpes : Conſtant qui étoit le plus jeune eut l'Italie, l'Afrique, la Sicile & l'Illyrie: Conſtantius qui étoit le ſecond eut l'Aſie, l'Orient & l'Egypte. Ils avoient un oncle nommé Jules Conſtantius fils de Conſtantius Chlorus, mais d'une autre mere que Conſtantin le grand, c'eſt-à-dire, de Theodora, & de la même femme Conſtantius Chlorus avoit eû un autre fils Dalmace ſurnommé Hannibalien, que Conſtantin ſon frere fit cenſeur. Celui-ci étoit mort, & avoit laiſſé deux fils : Jules Dalmace & Claude Hanniballien. Conſtantin avoit donné à Dalmace le titre de Ceſar avec la Thrace, la Macedoine & l'Achaïe; à Hanniballien le titre de roi, avec la Cappadoce, le Pont & l'Armenie : ſa réſidence étoit à Ceſarée de Cappadoce.

Zoſim. p. 692.

Quelque tems après la mort du grand Conſtantin, les ſoldats ne voulant, diſoient-ils, obéïr qu'à ſes enfans, firent mourir ſon frere Jules & ſes deux neveux, Dalmace & Hanniballien. On accuſa l'empereur Conſtantius d'avoir ordonné ſecretement ces executions, ou du moins d'y avoir conſenti trop facilement ; quelques-uns même ont prétendu que Conſtantin en avoit donné l'ordre avant ſa mort. Quoiqu'il en ſoit, deux des nouveaux empereurs

en profiterent : Conſtantius eut la Thrace avec la Cappadoce, Conſtantin eut l'Achaïe & la Macedoine. Il reſta deux fils de Jules, qu'il avoit eu de differens lits; le premier nommé Gallus, de Galla, de laquelle il avoit auſſi eu la femme de l'empereur Conſtantius; le ſecond nommé Julien, de Baſiline fille d'Anicius Julien d'une famille illuſtre, mais payenne. Ces deux jeunes princes furent épargnez par mépris : Gallus parce qu'il étoit alors malade, & que l'on ne croyoit pas qu'il pût vivre longtems : Julien pour ſon bas âge, car il n'avoit pas huit ans : étant né à C. P. le ſixiéme de Novembre l'an 332. ſous le conſulat de Pacatien & d'Hilarien, par où l'on voit qu'il y eut quelques années d'intervalle entre la mort de Conſtantin, celle de ſon frere & de ſes neveux. Euſebe de Nicomedie prit ſoin de l'éducation de Gallus & de Julien ; parce qu'il étoit parent, quoiqu'éloigné, de Baſiline mere de Julien. On le mena en Cappadoce près le mont Argée à un lieu nommé Macel, où étoit une maiſon royale bâtie magnifiquement, accompagnée de bains, de fontaines & de jardins. On leur donna des maîtres pour les lettres, les ſciences & les exercices convenables à leur âge ; on les inſtruiſit des ſaintes écritures, & comme ils témoignoient de la pieté, on les mit dans le clergé; où on leur donna l'ordre des lecteurs.

Sozom. v. hiſt. c. 2.

Amm. lib. XXII. p. 320. c. 3.

L'empereur Conſtantius donna un grand pouvoir aux eunuques de ſon palais, dont le principal étoit Euſebe prefet de la chambre, homme vain, avare, injuſte & cruel ; qui d'une très-baſſe origine

II. Conſtantius gagné par les Ariens.

Socr. II. Sozom. III. c. I.

AN. 338.

Amm. lib. XV. *c.* 3. XXII. *c.* 3. *Jul. ad Athenienſ. Theod.* II. *c.* 3.

s'étoit élevé juſques à gouverner l'empereur. Cet Euſebe tomba dans l'Arianiſme à la perſécution du prêtre, que le grand Conſtantin avoit fait dépoſitaire de ſon teſtament ; & qui avoit acquis par là une grande autorité & une grande liberté d'entrer dans le palais ; il avoit même infecté de ſon hereſie l'eſprit de l'imperatrice. L'empereur commença auſſi à révoquer en doute ce que l'on devoit croire de cette nouvelle opinion ; tout le monde en diſputoit dans le palais, les femmes avec les eunuques, les gardes mêmes. De-là ce mal ſe répandit dans les familles particulieres, dans les autres villes & les provinces éloignées : car le tumulte que ces queſtions cauſoient, excitoit tout le monde à en demander le ſujet, & à entrer en diſpute. L'Illyrie toutefois & le reſte de l'Occident n'y prirent point de part ; & demeurerent fermes dans la foi de Nicée. Euſebe de Nicomedie & Theognis conçûrent alors de grandes eſperances ; & pour empêcher ſaint Athanaſe de rentrer à Alexaandrie, ils réſolurent d'y mettre un évêque de leur parti.

Athan. ad ſolit. p. 819. *p.* 854. 856.

Sozom. III. *c.* I.

III. Rappel de ſaint Athanaſe.

Athan. apol. 2. *p.* 805. *Theod. l.* II. *c.* 2. *V Pag an.* 38.

Mais l'empereur Conſtantin le jeune ne leur en donna pas le tems ; car dès l'année 338. il envoya S. Athanaſe à ſon égliſe, avec une lettre adreſſée au peuple catholique d'Alexandrie, où il dit, que le ſaint évêque avoit été envoyé dans les Gaules, de peur que par la fureur de ſes ennemis il ne demeurât expoſé à un malheur ſans remede ; que l'intention du grand Conſtantin étoit de le rendre à ſon égliſe, s'il n'eût été prévenu par la mort. Quand donc, ajoûte-t-il, Athanaſe ſera arrivé chez vous ;

vous, vous connoîtrez combien nous l'avons honoré, & vous ne devez pas vous en étonner, puiſque nous y avons été portez par vôtre affliction, que nous nous repreſentions, & par la preſence venerable de ce grand homme. Que la providence divine vous conſerve ; mes chers freres. Donné à Treves le quinziéme des Calendes de Juillet ; c'eſt-à-dire, le dix-ſeptiéme de Juin. L'empereur Conſtantin n'oſa s'oppoſer au retour de S. Athanaſe, qui partit de Treves aprés un exil de deux ans & quatre mois. Il paſſa par la Syrie, arriva en Egypte, & rentra à Alexandrie où il fut reçû avec une joïe incroïable de tout le monde, du clergé, du peuple de la ville & de la campagne, qui accouroient en foule pour le voir. Toutes les égliſes retentiſſoient de prieres & d'actions de graces. Les autres évêques qui avoient été chaſſez de leurs ſieges, furent auſſi rétablis; entre autres Aſclepas de Gaze & Marcel d'Ancyre. Les Ariens ſe plaignirent hautement du retour d'Athanaſe, comme d'une entrepriſe contre la diſcipline de l'égliſe ; diſant qu'il ne pouvoit être rétabli, que par l'ordonnance du concile, après avoir été chaſſé par le concile de Tyr.

AN. 338.

Syn. Alex. ap. Ath. 2. apol. p. 728. A.

IV. Nouvelles calomnies contre S. Athanaſe.

Ils écrivirent des lettres aux trois empereurs, pour l'accuſer de pluſieurs crimes, dont celui-là étoit le premier : d'avoir violé les canons en rentrant dans ſon ſiége, ſans ordonnance de concile. Ils l'accuſoient encore d'avoir cauſé à ſon retour du tumulte & des ſeditions, des pleurs & des gemiſſemens parmi le peuple, qui, diſoient-ils, le recevoit à regret, d'avoir pillé les égliſes d'Alexan-

Ap. Ath. p. 714.

drie ; d'y avoir commis des violences & des meurtres ; d'avoir détourné le fond des aumônes que
Athan. p. 737. l'empereur Conſtantin avoit ordonnées pour la ſubſiſtance des veuves & des eccleſiaſtiques en Lybie, & en quelques endroits de l'Egypte ; & d'avoir fait vendre pour ſon profit particulier le bled deſtiné à cet uſage, dont il avoit la diſtribution. Ils obtinrent même une lettre de l'empereur Conſtantius, qui appuyoit ce dernier chef d'accuſation. Mais ces calomnies ne firent pas grand effet auprès de Con-
Ad Solit. p. 815. ſtant, ni de Conſtantin ; quoique les Euſebiens y
Apol. ad Conſt. p. 675. D. euſſent envoyé des députez pour les ſoûtenir ; car S. Athanaſe y envoya auſſi des eccleſiaſtiques avec des lettres qui le juſtifierent, & couvrirent ſes ennemis de confuſion.

Julius P. apo. Athan. apol. 2. p. 743. Les Euſebiens envoyerent à Rome Macaire prêtre, Martyrius & Heſychius diacres, pour porter
Epiph. hæreſ. 69. n. 8. au pape Jules, des lettres, où ils accuſoient non ſeulement ſaint Athanaſe, mais encore Aſclepas de Gaze & Marcel d'Ancyre. Ces deputez ſolliciterent en faveur de Piſte, que les Euſebiens avoient ordonné évêque pour Alexandrie, & qui n'en fut jamais en poſſeſſion : ils vouloient engager le pape à lui écrire, comme étant en ſa communion. Saint Athanaſe envoya de ſon côté quelques prêtres à Rome ; mais ſi-tôt que Macaire sût qu'ils alloient arriver, il craignit d'être honteuſement convaincu au ſujet de Piſte, & ſe retira de nuit tout malade qu'il étoit, quoique le pape l'attendît : Martyrius & Heſychius demeurerent. Les deputez de S. Athanaſe étant arrivez, firent connoître au pape, que ce

prétendu évêque de Piſte étoit un des premiers diſciples d'Arius; que lui & Second de Ptolemaïde qui l'avoit ordonné, avoient été excommuniez par S. Alexandre, & enſuite par le concile de Nicée; & le diacre Martyrius n'oſa dire le contraire. Ils confondirent de même les Euſebiens, ſur tous les chefs d'accuſation, dans une conference publique en préſence du pape. Enfin les deputez des Euſebiens le prierent d'aſſembler un concile, & d'y mander Athanaſe & ſes accuſateurs; declarant qu'ils reſervoient à y produire leurs preuves. Le pape accepta la propoſition; écrivit aux uns & aux autres, & manda S. Athanaſe en particulier. AN. 340. *Jul. ap. Athan. apol. 2. p. 741.* *Ad Sol. t. p. 819.*

V. Mort du jeune Conſtantin. *Socr. ibid. c. 5. Zoſim. lib. 2. p. 692. Victor. epiſt.*

Le jeune Conſtantin ne vêcut pas long-tems aprés avoir renvoyé S. Athanaſe. Il étoit entré en different avec Conſtant, touchant l'Afrique & l'Italie; Conſtant diſſimula ſa haine pendant trois ans, voulant ſurprendre ſon frere, enfin le voyant entré ſur ſes terres, il envoya des troupes, ſous prétexte de donner du ſecours à Conſtantius, pour la guerre contre les Perſes. Ils prirent Conſtantin à leur avantage, & le tuerent prés d'Aquillée ſous le conſulat d'Acyndinus & de Proculus, c'eſt-à-dire, l'an 340. Conſtant joignit à ſon partage celui de Conſtantin, & tout l'empire fut reduit à deux parties, l'Orient & l'Occident. La mort de Conſtantin ôta une puiſſante protection à ſaint Athanaſe & à toute l'égliſe catholique.

VI. Mort d'Euſebe de Ceſarée: ſa doctrine. *Socr. 11. c. 14. Sozom. 111. c 2.*

Ce fut environ ce tems-là, c'eſt-à-dire vers l'an 340. que mourut Euſebe de Pamphile évêque de Ceſarée en Paleſtine, le plus ſavant homme que

l'égliſe ait eu de ſon tems. Outre les ouvrages dont j'ai parlé; ſavoir, le traité contre Hierocles, la préparation & la démonſtration évangelique, la chronique & l'hiſtoire eccleſiaſtique ; il compoſa encore ſur la fin de ſa vie, un grand traité contre Marcel d'Ancyre, la vie de l'empereur Conſtantin, ou plûtôt ſon éloge, & un panegyrique qui en eſt comme l'abregé ; & qu'il prononça en ſa préſence à la ſolemnité de la trentiéme année de ſon regne. Nous avons ces ouvrages, mais nous avons perdu les trente livres contre Porphyre, & pluſieurs autres. C'eſt principalement par l'ouvrage contre Marcel, que l'on doit juger de la doctrine d'Euſebe, touchant le verbe divin ; car cet ouvrage eſt écrit depuis que les Ariens eurent émû la queſtion, & qu'ils eurent été condamnez au concile de Nicée, dans le fort des diſputes, & ſur la matiere même, qui y eſt traitée à fonds.

IV. vit. c. 49.

Il eſt diviſé en cinq livres; les deux premiers ſont intitulez ſimplement : Contre Marcel d'Ancyre, & ne contiennent preſque autre choſe, que l'expoſition de ſes ſentimens, qui ſuffit à ce qu'Euſebe prétend, pour le convaincre de Sabellianiſme. Les trois autres livres ſont intitulez : De la théologie eccleſiaſtique, & addreſſez à Flaccile évêque d'Antioche; dans ceux-ci, Euſebe refute Marcel, & lui oppoſe la doctrine qu'il dit être celle de l'égliſe catholique. C'eſt à peu près la même qu'il avoit propoſée dans ſes autres ouvrages; particulierement dans la démonſtration évangelique Il condamne ceux qui avoient oſé dire que le verbe étoit

Theol. I. c. 9.

creature & tiré du néant. Car, dit-il, comment seroit-il fils & fils unique de Dieu, s'il étoit de même nature que toutes les autres creatures? Et encore; ceux qui mettent deux hypostases, l'une non engendrée, l'autre créée de rien, sauvent bien l'unité de Dieu; mais selon eux, il n'y a plus de fils unique; il n'est ni seigneur ni Dieu, & n'a plus rien de commun avec la divinité du pere. Et ailleurs expliquant ce fameux passage, où suivant la version greque, la sagesse dit: Le Seigneur m'a créé. Il dit: Si quelqu'un veut dire qu'il a été créé; qu'il ne le dise pas, comme s'il avoit passé du non être à l'être, ou comme s'il avoit été tiré du néant à la maniere des autres créatures, ainsi que quelques-uns ont mal pensé. Ensuite il explique doctement ce passage suivant l'hebreu; & montre qu'il n'étoit pas ignorant de cette langue.

Ibid. c. 19.

III. Theol. c. 20. p. 150. D. Prov. VIII. c. 22.

Il dit que le fils de Dieu est la source de la vie; la vie, la lumiere, la raison-même. Il parloit ainsi dans la démonstration évangelique; ajoûtant qu'il est la beauté & la bonté-même, s'il est permis de donner ces noms à ce qui est produit. Dans le même ouvrage, il disoit: Il est dangereux de dire simplement que le fils a été tiré du néant, comme les autres productions; car autre est la generation du fils, autre la création faite par le fils. Ces paroles sont d'autant plus remarquables, qu'il les a écrites avant le concile de Nicée. Et dans le même ouvrage, il dit qu'il faut concevoir le fils, non comme n'étant point en certain tems, & produit ensuite; mais comme étant avant des tems infinis,

I. Theol. c. 20. IV. Demonst. c. 2.

V. Dem. c. 2. p. 214. c.

préexiſtant & coéxiſtant toûjours avec le pere. Cette doctrine eſt bien contraire à celle d'Arius qui accuſoit S. Alexandre de dire: Toûjours le pere ; Toûjours le fils. Euſebe dit encore dans la theologie, que le pere a declaré ſon fils ſeigneurs, ſauueur & Dieu de tout, & participant de ſon trône. Tout cela ſemble juſtifier la foi d'Euſebe.

Sup. liv. x n.
Lib. 1. c. 11.

Toutefois en écrivant à l'évêque Euphration, il n'avoit pas craint de dire nettement que le Chriſt n'eſt pas vrai Dieu ; & nous trouvons dans ce même ouvrage contre Marcel, des expreſſions fâcheuſes. Il ſemble mettre de la difference entre la divinité du fils & celle du pere ; car il dit : S'ils craignent que nous ne mettions deux dieux, qu'ils ſachent que même en confeſſant que le fils eſt Dieu, il ne ſe trouve qu'un ſeul Dieu ; ſavoir celui qui ſeul eſt ſans principe, & non engendré, qui poſſede la divinité en propre, & qui eſt cauſe que le fils eſt, & qu'il eſt tel. Il ne dit jamais ſuivant le langage reçû depuis dans l'égliſe ; que le pere & le fils ſont un ſeul Dieu. Il ne ſe ſert point du terme de conſubſtantiel ; & quand il le reçût au concile de Nicée, ce ne fut qu'avec des explications qui n'établiſſent pas l'égalité parfaite, comme nous avons vû dans ſa lettre. Au contraire, il accuſe Marcel de Sabellianiſme, parce qu'il diſoit qu'avant la creation du monde, il n'y avoit que Dieu ſeul ; & que Dieu & ſon verbe étoit une ſeule & même choſe, ce qu'il n'y a point de catholique qui ne diſe aujourd'hui. Euſebe prétend que parler ainſi, c'eſt nier l'hypoſtaſe du fils & le mettre dans le pere,

Athan. de. Syn. p. 886. C.

c. 11.

Sup. l. x1. n 26. 1, Theol. c. 16. 17.

11. Theol. c. 14. p. 122. D.
11. Theol. c. 4.

comme un accident dans ſon ſujet. Suivant ce principe, il ne veut pas que l'on diſe que le ſouverain Dieu s'eſt incarné ; parce qu'il ne donne ce titre qu'au pere. Il ſemble mettre de l'inegalité entre le pere & le fils, en diſant : Il n'eſt pas neceſſaire de mettre deux dieux, en mettant deux hypoſtaſes ; car nous ne les tenons pas égales en dignité, ni toutes deux ſans principe & non engendrées ; c'eſt pourquoi le fils même enſeigne que le pere eſt auſſi ſon Dieu. Il dit enſuite, que nous ne rendons au fils les honneurs divins, qu'à cauſe du pere ; que nous honorons par lui, comme un roi en ſon image. Et ailleurs ; que le fils reconnoît ſon pere pour ſeul vrai Dieu ; parce qu'encore que lui-même ſoit vrai Dieu, il ne l'eſt pas comme image, & le titre de ſeul convient au pere, comme étant l'original.

Ibid. c 7. p. 109.

Joan. xx. 17.

Ibid. p. 111. c.

Ibid. c. 23. p. 14.

Il ſemble encore plus marquer l'inégalité du pere & du fils, en diſant, que le fils n'eſt ni le ſouverain Dieu, ni un des anges ; mais qu'il eſt au milieu & le mediateur du pere & des anges. Il parle de même dans la demonſtration évangelique ; & prétend prouver qu'il étoit néceſſaire que Dieu produiſit avant tout le reſte une puiſſance moyenne, pour temperer la diſproportion infinie qu'il y a entre lui & la créature. Dans ce même ouvrage, il nomme le fils miniſtre & inſtrument de la création ; il le nomme même ouvrage, *demiourgéma*. Il dit que le pere exiſte & ſubſiſte avant la generation du fils, entend qu'il eſt ſeul non engendré. Il dit que le fils n'eſt pas un accident inſeparable, comme la ſpendeur de la lumiere : mais qu'il ſubſiſte

Lib. 1. c. 1. 8. D.

IV. Demonſtr. c. 6.

Ibid. c. 2. c. 4.

c. 2.

c. 3. p. 147. D. Ib. p. 148. A III. Theod. c. 6. p. 175. A.

par la volonté du pere, qui l'a produit de propos deliberé. Enfin ce qui paroît moins excusable, il dit que le S. Esprit n'est ni Dieu ni fils, mais une des choses faites par le fils, & il le dit dans l'ouvrage contre Marcel. On peut toutefois expliquer favorablement la plûpart des expressions d'Eusebe, si l'on considere que de son tems, quoique la doctrine de l'église fût certaine, son langage sur ce mystere si sublime n'étoit pas entierement formé, & tout le monde n'étoit pas encore convenu des termes les plus propres pour trancher également toutes les chicanes des heresies opposées à Arius. Marcel d'Ancyre reprochoit à Asterius d'admettre dans la Trinité deux personnes distinctes ; parce que le mot grec *prosopon*, qui signifie personne, n'étoit pas universellement reçû en cette matiere. On peut dire encore, qu'Eusebe ne distingue pas assez ce qui convient à J. C. selon la nature divine & selon la nature humaine.

Ap. Eus. III. Theol. c. 4. p. 168. C.

Sup. l. x. n. 34. & 42.

Mais quand on pourroit excuser la doctrine d'Eusebe de Cesarée, il est difficile de justifier sa conduite. Il est marqué dés le commencement, entre les évêques qui prirent Arius sous leur protection contre S. Alexandre d'Alexandrie. Il ne dit pas un mot dans son histoire ecclesiastique de cette dispute si fameuse ; & afin que l'on ne puisse dire qu'il ne fit son histoire dans le tems qu'elle commençoit, il n'en parle pas plus clairement dans la vie de Constantin ; il se contente de dire en general qu'il y avoit de la division dans l'église, principalement en Egypte, sans en jamais expliquer le sujet ;

sujet; & on croiroit, selon lui, que dans le concile de Nicée, on ne traita point de question plus importante que celle du jour de la pâque. En rapportant les loix de Constantin contre les heretiques, il ne parle point de celle qui condamnoit au feu les écrits d'Arius: en parlant du concile de Tyr, il ne dit pas un mot du procés de saint Athanase, qui en étoit le sujet. Ce silence si affecté autorise plus ceux d'entre les anciens qui l'ont accusé d'Arianisme, que ceux qui l'en ont voulu justifier. Aussi Acace son disciple & son successeur dans le siege de Cesarée, fut dans la suite un des chefs des Ariens. Cet Acace étoit borgne, & le surnom lui en demeura; il avoit de l'esprit & du savoir, & composa plusieurs ouvrages, entre autres la vie d'Eusebe son predecesseur.

V. Testimon. de Eusеb. Ap. Vales.

Soc. II. hist. c. 4.

VII. Mort de S. Alexandre de C. P. Paul évêque. Puis Eusebe. *Socr. II. c. 6. Sozom. III. c. 3. V. Pagi 340. n. 2.*

Vers le même tems mourut saint Alexandre de C. P. après avoir vêcu quatre-vingt-dix-neuf ans, dont il avoit passé vingt-trois dans l'épiscopat. Comme il étoit prêt à mourir, ses clercs lui demanderent à qui on devoit confier après lui le gouvernement de l'église. Si vous cherchez, dit-il, un homme d'une vie exemplaire & capable d'instruire, vous avez Paul; si vous regardez l'habileté pour les affaires du dehors & pour le commerce avec les grands, joint un exterieur de pieté, Macedonius vaut mieux. Paul étoit originaire de Thessalonique, encore jeune, mais d'une prudence fort avancée. Il avoit déja été exilé par le grand Constantin, à la sollicitation des Ariens: Macedonius étoit vieux diacre depuis long-tems. Tant que saint Alexandre vécut, les ca-

Athan. ad Sol. p. 813.

tholiques eurent le dessus à C. P. à sa mort les Ariens se releverent, & se crurent assez forts pour faire élire Macedonius; ce qui causa quelque trouble, car les catholiques demandoient Paul, & ils l'emporterent pour cette fois. Paul fut donc ordonné évêque de C. P. dans la basilique de la paix, depuis jointe à sainte Sophie. Macedonius forma d'abord quelque accusation contre lui; mais il l'abandonna, se réünit, & étant ordonné prêtre, servit sous lui en cette qualité. Comme l'élection de Paul s'étoit faite en l'absence de l'empereur Constantius; il en fut extrêmement irrité, lorsqu'il vint à C. P. Il prétendit qu'il étoit indigne de l'épiscopat; & par la faction de ses ennemis, il assembla un concile où il le fit déposer, & mettre à sa place Eusebe de Nicomedie, qui fut ainsi transferé pour la seconde fois contre les regles de l'église. Depuis ce tems les Ariens furent les maîtres à C. P. l'espace de quarante ans.

Athan. Ibid.

Soer. II. c. 7. Sozom, III. c. 4.

Soer. v. hist c. 7.

VIII. Concile d'Alexandrie pour S. Athanase.

Athan. 2. apol. p. 720 B. Ibid. ad. Afric. p. 940. D.

Cependant il s'assembla à Alexandrie un concile d'environ cent évêques de l'Egypte, de la Thebaïde, de la Lybie & de la Pentapole; qui tous ensemble écrivirent une lettre synodale à tous les évêques catholiques du monde. Ils se plaignent d'abord de ce que les Eusebiens ne cessent point de persecuter saint Athanase, qu'ils l'ont fait exiler, & auroient voulu le faire mourir; & que depuis son retour, ils ont envoyé aux trois empereurs une lettre remplie de nouvelles calomnies, où ils ne l'accusent pas de moins que d'avoir commis des meurtres. Quand ces accusations seroient veritables,

2. Apol. p. 723. B

diſent-ils, ils ſeroient coupables de violer la regle du Chriſtianiſme ; en portant aux oreilles des empereurs des accuſations de meurtres contre des évêques ; mais ce n'eſt que menſonge & calomnie, & nous avons honte d'être obligez d'y répondre. Ils entrent donc en juſtification, en diſant : Les meurtres & les empriſonnemens ſont éloignez de notre égliſe. Athanaſe n'a livré perſonne au bourreau, ni mis perſonne en priſon ; notre ſanctuaire eſt encore pur, comme il l'a toûjours été ; il ne ſe glorifie que du ſang de J. C. Athanaſe n'a fait mourir ni prêtre ni diacre ; il n'eſt auteur ni de meurtre ni de banniſſement. Ses ennemis avoüent clairement dans leur lettre, que c'eſt le prefet d'Egypte qui a condamné quelques particuliers ; & ils n'ont pas de honte d'attribuer ces condamnations à Athanaſe, qui n'étoit pas encore rentré à Alexandrie, & qui ſe trouvoit alors en Syrie au retour de ſon exil. Ces procès n'ont été faits pour aucune cauſe eccleſiaſtique, comme vous verrez par les actes que nous vous envoyons ; car nous les avons curieuſement recherchez, ayant ſçu ce que les Euſebiens ont écrit. Vous pourrez juger par-là des calomnies precedentes.

p. 724. A.

p. 725. A.

Ils reprennent enſuite depuis l'origine, les perſecutions que S. Athanaſe avoit ſouffertes. Que dès la dépoſition d'Arius, les Ariens l'avoient pris en haine, lorſqu'il n'étoit encore que diacre, à cauſe du credit qu'il avoit auprès d'Alexandre ſon évêque. Que leur haine s'étoit acruë au concile de Nicée, où ils avoient connu ſon zele par leur propre expe-

rience : que le voyant élevé à l'épiſcopat & ennemi declaré de l'hereſie, ils avoient fait éclater leur malice, excitant l'empereur contre lui, le menaçant de tenir des conciles, comme fut enfin celui de Tyr. Ils viennent aux calomnies avancées contre S. Athanaſe, dont la premiere étoit, que ſix ou ſept évêques l'avoient ordonné ſecretement. Au contraire, diſent-ils, nous ſommes témoins, nous & toute la ville & toute la province, que tout le peuple de l'égliſe catholique demanda Athanaſe pour évêque tout d'une voix, & que la plus grande partie de nous l'ordonnerent aux yeux de tout le peuple ; ſur quoi nous ſommes plus croyables que ceux qui n'y étoient pas.

Sup. liv. XI. n. 29.

Mais Euſebe reprend l'ordination d'Athanaſe, lui qui peut-être n'a jamais reçu d'ordination ; & qui quand il l'auroit reçûë, l'a lui-même anéantie. Il étoit d'abord à Beryte ; il l'a quittée pour venir à Nicomedie ; l'une & l'autre contre la loi. Le deſir de la ſeconde lui a fait mépriſer l'affection qu'il devoit porter à la premiere ; & il n'a pas même gardé la ſeconde qu'il avoit injuſtement uſurpée : il vient d'en ſortir pour envahir encore la place d'un autre ; mettant la religion dans la richeſſe & dans la grandeur des villes, & ne comptant pour rien le partage que l'on a reçû par l'ordre de Dieu. Les évêques d'Egypte parlent ici de la derniere tranſlation d'Euſebe à C. P. & continuënt : Il ne ſait pas que le Seigneur eſt au milieu de deux ou trois aſſemblez en ſon nom ; il ne penſe pas à ce que dit l'apôtre : Je ne tire point ma gloire du travail d'au-

Math. XVIII. 20.

trui, & à ce pretexte qu'il donne: Si tu es lié à une femme, ne cherche point à te délier. Car ſi cela eſt dit d'une femme, combien doit-on plus l'entendre d'une égliſe ? quiconque y eſt une fois lié par l'épiſcopat, ne doit plus en chercher d'autre, de peur d'être trouvé adultere, ſuivant les divines écritures. Telles étoient alors les maximes des ſaints évêques touchant les tranſlations. Ils viennent au concile de Tyr, & montrent comme la cabale d'Euſebe y dominoit, appuyée du comte Denis & de la puiſſance ſeculiere ; comme S. Athanaſe fut obligé de s'en retirer, pour ſe plaindre à l'empereur ; la nouvelle calomnie dont les Euſébiens le chargerent touchant le bled de Conſtantiplople. Ils ſoutiennent que l'on ne doit point donner le nom de concile à une aſſemblée qui n'agiſſoit que par l'autorité du prince ; où les évêques étoient contraints de ſe trouver par ſes ordres, & où il avoit un comte & des ſoldats, comme les ſatellites des évêques. Ils juſtifient ſaint Athanaſe du meurtre d'Arſene & du calice d'Iſchyras ; ſur quoi ces paroles ſont remarquables : Puiſqu'il n'y avoit point-là d'égliſe ni de prêtre pour ſacrifier, & que le jour ne le demandoit pas, n'étant pas un dimanche ; comment y auroit-on briſé une coupe myſtique ? Il y a quantité de coupes dans les maiſons & dans le marché ; on les briſe ſans impieté : mais c'eſt une impieté de briſer volontairement la coupe myſtique. Elle ne ſe trouve que chez les prêtres legitimes, vous avez droit de la preſenter aux peuples, vous l'avez reçûë ſuivant la regle de l'égliſe. Que

2. *Cor.* x. 15.
1. *Cor.* 11. 27.

p. 731. *D.*

ſi celui qui briſe le calice eſt impie; celui-là l'eſt bien davantage qui profane le ſang de J. C.

Paſſant à la députation du concile de Tyr pour informer dans la Mareote, ils relevent les irregula-
p. 733. D. ritez de la procedure. On avoit exclus, diſoient-ils, les miniſtres ſacrez; & on informoit devant des payens, touchant une égliſe, une coupe, une table, les choſes ſaintes; & ce qui eſt pire, on citoit des payens pour témoins. Ils repreſentent les violences qui furent commiſes à Alexandrie par l'autorité du prefet Philagre, & diſent que l'on exila quatre prêtres de cette ville, qui toutefois n'avoient point été à Tyr. Ils juſtifient S. Athanaſe de la nouvelle
p. 377. C. calomnie, d'avoir vendu & détourné à ſon profit le bled, que le grand Conſtantin avoit donné pour la nourriture des veuves, en Lybie & en quelques cantons d'Egypte; quoiqu'en effet, on eût toûjours continué de le diſtribuer, & qu'il n'en revint à S. Athanaſe que de la peine.

p. 378. A. Les évêques d'Egypte ajoûtent: Nous vous avons envoyé le témoignage des évêques de Lybie, de Pentapole & d'Egypte, pour vous faire connoître la calomnie. Les Euſebiens ne font tout cela que pour établir l'hereſie des Ariens, en retenant par la crainte les défenſeurs de la verité; mais grace à votre pieté, vous avez écrit pluſieurs fois anathême aux Ariens, & vous ne leur avez point donné place dans l'égliſe. Quant aux Euſebiens, il eſt aiſé de les convaincre; car après leurs premiers écrits touchant les Ariens dont nous vous avons envoyé des copies, ils ſoulevent ouvertement con-

tre l'égliſe catholique, ces mêmes Ariens qu'elle a anathematiſez; ils leur ont donné un évêque; c'eſt de Piſte apparemment que la lettre parle. Elle continuë: Ils diviſent l'égliſe par les menaces & la terreur, afin d'avoir par tout des miniſtres de leur impieté; ils envoyent mêmes aux Ariens des diacres, qui ſont reçus publiquement dans leurs aſſemblées, ils leur ecrivent & reçoivent leurs réponſes, en déchirant l'égliſe par cette communication. Ils envoyent par tout des lettres pour établir leur hereſie, comme vous pourrez apprendre de ce qu'ils ont écrit à l'évêque de Rome, & peut-être à vous-mêmes.

C'eſt pourquoi étant maintenant aſſemblez, nous vous écrivons & vous conjurons de recevoir ce témoignage; de compâtir à notre confrere Athanaſe, d'animer votre zele contre les Euſebiens, auteurs de cette entrepriſe, afin qu'à l'avenir il n'arrive rien de ſemblable. Nous vous demandons juſtice de tant de crimes, ſuivant cette parole de l'apôtre: Otez les mauvais d'entre vous; car leurs actions les rendent indignes de la communion des fideles. Ne les écoutez donc point; s'ils vous écrivent encore contre l'évêque Athanaſe; car tout ce qui vient d'eux n'eſt que menſonge. Quand leurs lettres porteroient les noms de quelques évêques d'Egypte; ce ne ſera pas nous aſſurément, mais des Meleciens, toûjours ſchiſmatiques & ſéditieux; ils ordonnent ſans raiſon des hommes preſque payens, & font des choſes que nous avons honte d'écrire; mais vous pourrez les apprendre de ceux qui vous rendront cette let-

1. *Cor.* v. 13.

AN. 340.
Athan. p. 379 A

tre. Ainſi finit la lettre que les évêques d'Egypte envoyerent à tous les évêques, & en particulier au pape Jules. Ils y joignirent pluſieurs actes pour juſtifier ce qu'ils avançoient; ſavoir les procès de ceux que le gouverneur d'Egypte avoit fait punir, avant le retour de ſaint Athanaſe; la lettre que le grand Conſtantin avoit écrite quand il ſçut qu'Arſene étoit vivant; celle d'Alexandre de Theſſalonique, la retractation d'Iſchyras, les proteſtations du clergé d'Alexandrie & de la Mareote; les atteſtations de divers évêques d'Egypte & de Lybie, que ſaint Athanaſe avoit diſtribué fidelement le bled des veuves; la lettre des Euſebiens en faveur des Ariens. Pluſieurs autres évêques écrivirent au pape Jules pour S. Athanaſe.

Ap. Athan. p. 745. D.

IX.
Prediction de S. Antoine.
Vita Ant. c. 28. p. 497. D.

Cependant S. Antoine eut une revelation de ce qui devoit arriver dans l'égliſe d'Alexandrie. Un jour étant aſſis il entra comme en extaſe, & demeura long-tems en contemplation, gemiſſant de tems en tems. Une heure après il ſe tourna vers les aſſiſtans; il ſoupira, il trembla, il ſe leva pour prier; ſe mit à genoux, y demeura long-tems, & ſe releva en pleurant. Les aſſiſtans tremblans & ſaiſis de crainte lui demandoient ce que c'étoit; & le preſſerent tant, qu'enfin ils l'obligerent de leur parler. Il fit un grand ſoupir, & leur dit: O mes enfans, il vaut mieux que je meure avant que ce que j'ai vû s'accompliſſe. Comme ils le preſſoient encore, il dit en pleurant: La colere de Dieu va tomber ſur l'égliſe; elle va être livrée à des hommes ſemblables aux bêtes brutes. Car j'ai vû la

ſainte

AN. 340.

ſainte table environnée de tous côtez de mulets qui renverſoient à coup de pieds ce qui étoit deſſus; comme quand ces animaux ſautent & ruënt en confuſion. Vous avez oüi ſans doute comme j'ai ſoupiré, j'entendois une voix qui diſoit : Mon autel ſera profané. Voilà ce que dit alors le ſaint vieillard; & deux ans après on vit l'accompliſſement de ſa prophetie. Toutefois il conſola deſlors ſes diſciples, en ajoûtant : Ne vous decouragez pas, mes enfans; comme le Seigneur s'eſt mis en colere, il nous pardonnera; l'égliſe reprendra ſa beauté & ſa ſplendeur ordinaire; vous verrez les perſecutez retablis, l'impieté renfermée dans ſes tannieres, la foi catholique prêchée librement par tout. Seulement ne vous laiſſez pas infecter par les Ariens; cette doctrine n'eſt pas celle des apôtres, mais celle des démons & de leur pere le diable; elle eſt ſterile & ſans raiſon comme les mulets. Ainſi parloit ſaint Antoine, marquant le caractere de l'Arianiſme, qui nioit la fecondité de la nature divine & la divinité du verbe.

Inſ. yn. 14.

X.
Concile d'Antioche Dedicace

AN. 341.

L'égliſe magnifique que le grand Conſtantin avoit commencée à Antioche, ne fut achevée qu'au bout de dix ans, la cinquiéme année du regne de ſes enfans 341. de Jeſus-Chriſt. On celebroit avec ſolemnité ces années cinq, dix, vingtiéme des regnes, ainſi on voulut faire en celle ci la dedicace de cette égliſe, & pour cet effet, on aſſembla à Antioche un grand nombre d'évêques. Euſebe de C. P. qui ne pouvoit vivre en repos, prit ce pretexte pour tenir un grand concile, & executer ſes mauvais deſſeins

Socr. I. *c.* 8. *Sozom.* III. *c.* 5.

AN. 341. *Pallad. Vita Chrys. p. 78.*

contre ſaint Athanaſe. Il y vint quatre-vingt-dix-ſept évêques, dont la plûpart étoient catholiques; mais il y en avoit quarante Ariens. Les provinces dont ils s'aſſemblerent étoient la Syrie, la Phenicie, la Paleſtine, l'Arabie, la Meſopotamie, la Cilicie, l'Iſaurie, la Cappadoce; la Bythinie & la Thrace. Les évêques les plus connus étoient, Euſebe de Conſtantinople, Dianée de Ceſarée en Cappadoce, Flaccille d'Antioche, Theodore d'Heraclée, Narciſſe de Neroniade, Macedonius de Mopſueſte, Maris de Calcedoine, Acace de Ceſarée en Paleſtine, Patrochile de Scythopolis, Eudoxe de Germanie en Syrie, George de Laodicée, Theophrone de Tyane. Entre ceux-là étoient quatre metropolitains, d'Antioche, d'Heraclée, des deux Ceſarées. Marcel d'Ancyre metropolitain de Galatie fut le cinquiéme, s'il eſt vrai, comme il y a lieu de le croire, qu'il aſſiſtât à ce concile. S. Maxime évêque de Jeruſalem refuſa de s'y trouver; ſe ſouvenant comme il avoit été ſurpris pour ſouſcrire à la condamnation de ſaint Athanaſe. Il n'y vint aucun évêque d'Italie, ni du reſte de l'Occident, ni perſonne de la part du pape Jules; bien qu'il y ait un canon, qui défend aux égliſes de rien ordonner ſans le conſentement de l'évêque de Rome. Ce ſont les paroles de Socrate, que l'on entend des ordonnances generales; & non des reglemens particuliers.

Socr. II. c. 8. Sozom. II. c. 6.

V. Valeſ. hic.

Ce concile d'Antioche ſe tint ſous le conſulat de Marcellin & de Probin; indiction quatorziéme, c'eſt à-dire, l'an 341. avant le mois de Septembre. L'empereur Conſtantius y étoit preſent en perſonne.

Comme les évêques Eusebiens étoient accusez d'heresie par tous les autres, ils dresserent une confession de foi en forme de lettre, qu'ils leur presenterent, afin qu'ils ne fissent point de difficulté de communiquer avec eux. Elle étoit conçûë en ces termes: Nous n'avons point été les sectateurs d'Arius; comment suivrions-nous un prêtre, étant évêques? Nous n'avons reçû aucune autre profession de foi, que celle qui a été proposée dès le commencement; mais nous avons examiné & éprouvé sa foi, & nous l'avons reçû, plûtôt que nous ne l'avons suivi. Vous le verrez par ce que nous allons dire. Nous avons apris dès les commencement de croire en un seul Dieu, souverain, createur & conservateur de toutes les choses intelligibles & sensibles. Et en un seul fils unique de Dieu, subsistant avant tous les siecles, & coéxistant au pere qui l'a engendré; par qui ont été faites toutes les choses visibles & invisibles. Qui dans les derniers jours est descendu selon le bon plaisir du pere, pris chair de la sainte Vierge, & a accompli toute la volonté de son pere, a souffert, est ressuscité est retourné au ciel, qui est assis à la droite du pere, & qui doit venir juger les vivans & les morts, qui demeure roi & Dieu dans tous les siécles. Nous croyons aussi au saint Esprit. Et s'il faut l'ajoûter; nous croyons encore la resurrection de la chair & la vie éternelle. Cette formule étoit conçûë de telle sorte, qu'elle pouvoit contenter les Catholiques & les Ariens. Elle ne contenoit que ce dont les uns & les autres convenoient; & on n'y employoit aucun terme qui

AN. 341.

Athan. Synop. p. 892. D. Socr. II. c. 10.

Sozom. III. c. 5.

AN. 241.

ne fut de l'écriture; on n'y disoit ni que le fils fut coéternel ou consubstantiel au pere, ni qu'il ne le fut pas. Les Eusebiens eurent soin d'envoyer cette lettre à tous les évêques en chaque ville; & on doit croire que ceux qui étoient à Antioche s'en contenterent, puisqu'ils communiquerent avec eux.

Hilar. de Synod. p. 333-334.

Après la ceremonie de la dedicace, on traita des affaires de l'église, & proprement de ce qui regardoit la foi. On ne parla point de l'heresie qui disoit que le pere, le Fils & le saint Esprit étoient de substance differente; c'est-à-dire, de celle d'Arius, déja condamnée, & rejettée de tous, au moins en apparence, mais on s'assembla contre l'heresie, qui après le concile de Nicée revenoit à dire, que c'étoit seulement trois noms attribuez au pere. Car un des évêques étoit supçonné de cette erreur; & la suite fait voir que c'étoit Marcel d'Ancyre accusé de Sabellianisme. Pour condamner cette heresie, on

Sozom. III. c. 5.

proposa une confession de foi composée autrefois par le martyr saint Lucien; & que l'on disoit avoir trouvée écrite de sa propre main. Tous les quatre-vingt-dix-sept évêques l'approuverent; elle étoit conçûë en ces termes.

XI. Formules de foi

Athan. de Synod p. 92. D. Hilar. de Synod. p. 333. Socr. II. c. 10.

Suivant la tradition de l'évangile des apôtres, nous croyons en un seul Dieu pere tout-puissant, createur de toutes choses; Et en un seul Seigneur Jesus-Christ le fils unique de Dieu, par qui tout a été fait, qui a été engendré du pere avant tous les siecles, Dieu de Dieu, tout de tout, seul d'un seul, parfait de parfait, roi de roi, Seigneur de seigneur; Verbe vivant, sage, vie, lumiere veritable, voye, veri-

té resurrection, pasteur, porte, immuable & inalterable; Image invariable de la divinité, de l'essence, de la puissance, de la volonté & de la gloire du pere; le premier né de toute creature, qui étoit au commencement en Dieu, verbe Dieu, comme il est dit dans l'évangile; Et le verbe étoit Dieu; Par qui toutes choses ont été faites, & en qui toutes choses subsistent; Qui dans les derniers jours est descendu d'enhaut, est né d'une vierge suivant les écritures, & a été fait homme; Mediateur de Dieu & des hommes; Apôtre de notre foi; Auteur de la vie. Et un peu après: Nous croyons aussi au saint Esprit qui est donné aux fideles, pour leur consolation, leur sanctification & leur perfection. Comme N. S. J. C. a ordonné à ses disciples, en disant: Allez, instruisez toutes les nations, baptisez au nom du Pere, & du Fils, & du saint Esprit. Il est clair que c'est d'un pere qui est vraiment pere, d'un fils qui est vraiment fils, d'un saint Esprit qui est vraiment saint Esprit. Ce ne sont pas de simples noms donnez en vain; mais ils signifient exactement la subsistance, l'ordre & la gloire propre à chacun de ceux que l'on nomme; en sorte que ce sont trois choses quant à la subsistance, une quant à la concorde. Et ensuite: Si quelqu'un enseigne qu'il y ait eu un tems ou un siecle avant que le Fils de Dieu fut engendré, qu'il soit anathême. Et si quelqu'un dit, que le Fils soit creature comme une des creatures, ou production comme une autre production, & ne se conforme pas à la tradition des écritures, qu'il soit anathême. AN 341.

AN. 341. *Hilar. de Syn. p. 334. 335.*

Les ſaints évêques qui approuverent cette confeſſion de foi, n'avoient en vûë que l'erreur qui éludoit la verité des perſonnes divines, par la pluralité des noms qu'elle attribuoit au pere ſeul. C'eſt pourquoi ils dirent trois hypoſtaſes, pour ſignifier par ce mot des perſonnes ſubſiſtantes; non pour ſeparer la ſubſtance du Pere, du Fils & du ſaint Eſprit par la diverſité d'eſſence. Dans cette formule, il n'y a rien qui marque diverſité d'eſſence & de nature entre le pere & le Fils; puiſqu'il eſt dit, Dieu de Dieu, tout de tout, parfait de parfait. Il eſt dit un d'un ſeul, pour exclure les idées de la generation des hommes; il eſt dit roi de roi, Seigneur de ſeigneur, pour montrer l'égalité de puiſſance; & ce qui acheve d'exclure toute diverſité; c'eſt qu'il eſt dit image immuable & inalterable de la divinité, de l'eſſence & de la gloire du pere, pour montrer qu'il eſt né de lui, ſans aucun changement de la nature divine en l'un ni en l'autre. C'eſt ainſi que quelques années après ſaint Hilaire expliquoit cette profeſſion de foi, & montroit qu'elle étoit entierement catholique. Il traduit eſſence le mot grec *ouſia*, qui ſe rend plus ſouvent par ſubſtance; mais c'eſt qu'il employe celui de la ſubſtance par le grec *hypoſtaſis*, que j'ai rendu par ſubſtance. Cette formule fut depuis très-celebre, principalement parmi ceux, qui ſans être proprement Ariens, rejettoient le terme de conſuſtantiel.

Ath. de Syn. p. 894.

Toutefois comme la longueur de cette formule la rendoit un peu obſcur, Theophrone évêque de Tyane en propoſa une plus courte en ces termes :

Dieu ſait & je le prens à témoin ſur mon ame que je crois ainſi : En Dieu pere tout-puiſſant createur de l'univers, de qui eſt tout, & en ſon fils unique Dieu verbe, puiſſance, & ſageſſe, N. S. Jeſus-Chriſt par qui eſt tout ; engendré du pere avant les ſiecles, Dieu parfait de Dieu parfait, qui eſt en Dieu en hypoſtaſe ; & qui dans les derniers jours eſt deſcendu & né de la vierge, & le reſte qui regarde l'incarnation. Puis il ajoûte : Et au ſaint Eſprit le conſolateur, l'eſprit de verité ; que Dieu par ſes prophetes a promis de répandre ſur ſes ſerviteurs, que le Seigneur a promis d'envoyer à ſes diſciples, & l'a envoyé en effet. Que ſi quelqu'un enſeigne ou penſe quelque choſe contre cette foi, qu'il ſoit anathême. Soit qu'il tienne l'opinion de Marcel d'Ancyre, ou de Sabellius, ou de Paul de Samoſate, qu'il ſoit anathême, lui & tous ceux qui communiquent avec lui. Theophrone ayant compoſé cette confeſſion de foi, la propoſa devant le concile ; tous les évêques la reçûrent & y ſouſcrivirent. Elle a deux choſes particulieres ; l'une, qu'elle explique plus nettement la precedente, la diſtinction des perſonnes, ſans diverſité de ſubſtance ; en diſant que le verbe eſt en Dieu en hypoſtaſe, c'eſt à-dire, ſubſiſtant par lui-même, & non comme un accident dans ſon ſujet. L'autre choſe qui lui eſt particuliere, eſt de nommer l'évêque dont la foi ſuſpecte donnoit occaſion à ces confeſſions de foi, ſavoir Marcel d'Ancyre, & les deux anciens heretiques qu'il étoit acuſé de ſuivre.

AN. 341.

XII. Canons du concile d'Antioche.

Le concile ayant ainſi reglé ce qui regardoit la

AN. 341. *Can. Antioch. tom. 2. conc. 561.*

foi, composa vingt-cinq canons de discipline, qui ont été reçûs par toute l'église. Le premier ordonne que ceux qui s'opiniâtrent encore à ne pas observer le decret du concile de Nicée touchant la pâque, soient excommuniez & chassez de l'église s'ils ne sont que laïques; s'ils sont clercs, c'est-à-dire, évêques, prêtres, ou diacres, le concile les declare desslors étrangers de l'église, comme chargez non-seulement de leur peché, mais de celui des peuples qu'ils pervertissent, en se séparant & faisant la pâque avec les Juifs. Non-seulement ils sont dépossez, mais privez de tous les honneurs exterieurs dont joüit le clergé, & ceux qui oseront communiquer avec eux après leur déposition, encourent la même peine. On voit ici une censure portée de plein droit, sans attendre le jugement; & étendue à ceux qui communiquent avec le coupable.

Le second canon condamne ceux qui entroient dans l'église & écoutoient les saintes écritures, mais par un esprit de désobéïssance, ne participoient point à la priere avec le peuple, ou refusoient la communion de l'eucharistie. Ils seront chassez de l'église jusques à ce qu'ils confessent leur peché; qu'ils supplient pour obtenir le pardon, & montrent des fruits de penitence. Il n'est pas permis de communiquer avec les excommuniez, ni de s'assembler dans les maisons pour prier avec ceux qui ne prient pas avec l'église, ni de recevoir dans une église, ceux qui ne vont pas aux assemblées dans une autre. Si un évêque, un prêtre, un diacre ou quelque autre du clergé, est trouvé communiquant

avec

avec les excommuniez, il ſera auſſi excommunié. Ces deux premiers canons peuvent bien avoir été faits à l'occaſion des Audiens ſchiſmatiques, qui avoient commencé en même tems que les Ariens. Car ils faiſoient la pâque avec les Juifs, ſans ſe ſoucier de l'ordonnance du concile de Nicée; ils ne prioient point avec ceux qui n'étoient pas de leur ſecte; & prétendoient remettre les pechez par une ſimple ceremonie, ſans obſerver le tems preſcrit pour la penitence, ſuivant les loix de l'égliſe. Le cinquiéme canon regarde encore les ſchiſmatiques, & porte: Si un prêtre ou un diacre au mépris de ſon évêque ſe ſépare de l'égliſe, tient une aſſemblée à part, & érige un autel, & refuſe d'obéïr à l'évêque, étant rappellé une & deux fois, qu'il ſoit dépoſé abſolument, ſans eſperance d'être rétabli. S'il continuë de troubler l'égliſe, qu'il ſoit réprimé par la puiſſance exterieure, comme ſéditieux. C'eſt ce que nous appellons aujourd'hui implorer le ſecours du bras ſeculier. Le concile ajoûte: Celui qui aura *can. 6.* été excommunié par ſon évêque; ne ſera point reçû par les autres, qu'il ne ſe ſoit juſtifié dans un concile, & y ait obtenu un jugement plus favorable. Cette regle eſt commune pour les clercs & pour les laïques. Aucun étranger ne ſera reçû ſans lettres *can. 7.* pacifiques; les prêtres de la campagne n'en donne- *can. 8.* ront point, ni des autres lettres canoniques, ſinon aux évêques voiſins; mais les corévêques donneront des lettres pacifiques.

Touchant la ſtabilité & la réſidence des eccle- *can. 3.* ſiaſtiques le concile d'Antioche, ſuivant la diſpoſi-

AN. 341.

Sup. l. x. 34. Epiph. hæreſ. 70. Theod. hær. fab. IV. c. 10.

AN. 331.
Can. Nic. 15. 16.

tion de celui de Nicée prononce ainſi : Si un prêtre, diacre, ou un autre clerc, quitte ſon dioceſe pour paſſer dans un autre, y demeurer long-tems & s'y établir, il ne fera plus de fonction, principalement s'il refuſe de retourner dans le dioceſe, étant rappellé par ſon évêque. Mais s'il perſevere dans la déſobéïſſance, il ſera dépoſé abſolument, ſans eſperance d'être rêtabli. Si un autre évêque reçoit celui qui aura été dépoſé pour ce ſujet, il ſera puni par le concile, comme infracteur des loix de l'égliſe. *Can.* 11. Si un évêque, un prêtre ou quelque autre clerc entreprend d'aller trouver l'empereur, ſans le conſentement & les lettres des évêques de la province & principalement du métropolitain, qu'il ſoit privé non ſeulement de la communion, mais de ſa dignité ; comme ayant la hardieſſe d'importuner les oreilles de l'empereur, comme les loix de l'égliſe. Si quelque affaire neceſſaire l'oblige d'y aller, qu'il le faſſe de l'avis du métropolitain & des comprovinciaux, & qu'il ſoit muni de leurs lettres.

Can. 21. En particulier contre les tranſlations des évêques. Qu'un évêque ne paſſe point d'un dioceſe à l'autre, ſoit en s'y ingerant volontairement, ſoit en cedant à la violence du peuple ; ou à la neceſſité impoſée par les évêques ; mais qu'il demeure en l'égliſe qu'il a reçûë de Dieu la premiere pour ſon partage, ſuivant qu'il a déja été ordonné. On marque ici le quinziéme canon de Nicée, & on retranche tous les prétextes de l'éluder, comme d'avoir été forcé par l'affection du peuple, ou par le choix des évêques. Ce canon fait voir qu'Euſebe de C. P. ne do-

minoit dans le concile d'Antioche, ſi ce n'eſt qu'ayant ſatisfait ſon ambition, il conſentit volontiers à borner celle des autres. AN. 341.

Si un évêque vacant s'empare d'une égliſe vacante, & en uſurpe le ſiege ſans le concile legitime; qu'il ſoit chaſſé, quand même tout le peuple de l'égliſe qu'il a envahie le choiſiroit. Le concile legitime ou entier eſt celui où le métropolitain eſt preſent. Si un évêque ayant reçû l'impoſition des mains, refuſe d'aller ſervir l'égliſe qui lui eſt confiée; qu'il ſoit excommunié, juſqu'à ce qu'il obéiſſe, ou que le concile de la province en ordonne autrement. Si l'évêque ordonné n'a pû prendre poſſeſſion de ſon égliſe, ſans qu'il y ait de ſa faute; mais par le refus du peuple, ou par quelque autre cauſe qui ne vienne pas de lui: il joüira de l'honneur & des fonctions, à condition de ne point s'ingerer aux affaires de l'égliſe, dans laquelle il aſſiſte aux offices divins; & il ſe ſoumettra aux ordonnances du concile de la province. Voilà ce que le canon ſeiziéme appelle un évêque vacant, & on ne dit point que le peuple auquel il étoit deſtiné, dût être contraint à le recevoir: tant le gouvernement des égliſes étoit doux & volontaire. *can. 16.* *can. 17.* *can 18.*

L'évêque ne ſera ordonné que dans un concile en preſence du métropolitain, & de tous les évêques de la province, que le métropolitain doit convoquer par ſes lettres. Le mieux eſt qu'ils s'y trouvent tous; mais s'il eſt difficile, du moins que la plus grande partie ſoient preſens, ou donnent leur conſentement par lettre, afin que l'ordination ſoit le- *can. 19.*

AN. 341.

gitime ; autrement elle ne ſera d'aucune valeur. Mais ſi l'ordination eſt faite ſuivant cette regle, & que quelques-uns s'y oppoſent par opiniâtreté, la pluralité des ſuffrages l'emportera. Le concile d'Arles & le concile de Nicée avoient déja ordonné la même choſe. Le concile d'Antioche continuë : Il n'eſt pas permis à un évêque de ſe donner un ſucceſſeur, même à la fin de ſa vie. S'il le fait, l'ordination ſera nulle, & on gardera la regle de ne promouvoir à l'épiſcopat, que celui qui après le decès du premier, ſera trouvé digne, par le jugement des évêques aſſemblez en concile. Origene avoit autrefois remarqué cet abus des évêques qui prétendoient ſe donner des ſucceſſeurs. Il eſt vrai toutefois que l'on avoit ſouvent égard en cette matiere au jugement d'un ſaint évêque.

Conc. Areſ. 1. can. 20. Nic. can. 4.

can. 23.

Id Num. hom. 22.

XIII. Suite des canons d'Antioche.

Contre les entrepriſes d'autorité. Le concile veut que ceux qui ſont dans les bourgs ou les villages, ou que l'on nomme corévêques, quoiqu'ils ayent reçû l'ordination d'évêques, connoiſſent les bornes de leur pouvoir, & ſe contentent de gouverner les égliſes qui leur ſont ſoumiſes. Ils peuvent ordonner des lecteurs, des ſoudiacres & des exorciſtes ; mais non pas des prêtres ou des diacres, ſans l'évêque de la ville dont ils dépendent. Celui qui oſera violer cette regle ſera dépoſé, le corévêque ſera ordonné par l'évêque de la ville. Ce canon ſemble donner aux corévêques le caractere épiſcopal ; ce qui n'eſt pas ſans difficulté. Le treiziéme porte : Qu'aucun évêque ne ſoit aſſez hardi pour paſſer d'une province dans une autre, & y ordonner per-

can. 10.

V. Conc. Ancyr. 13. V. Conſ. Neocef. can. 14.

can. 13.

sonne pour les fonctions ecclesiastiques ; quand même il en meneroit d'autres avec lui ; s'il n'est appellé par les lettres du metropolitain & des évêques de la province où il va. Que si sans être appellé il va faire des ordinations, ou disposer des affaires ecclesiastiques qui ne le regardent point ; tout ce qu'il aura fait sera nul, & pour peine de son entreprise déraisonnable, il est dépose dès-à-present par le saint concile. Les évêques de chaque province doivent savoir que l'évêque de la metropole prend aussi le soin de toute la province ; parceque tous ceux qui ont des affaires viennent à la metropole de tous côtez. C'est pourquoi l'on a jugé qu'il devoit les préceder en honneur ; & que les autres ne devoient rien faire de considerable sans lui, suivant l'ancienne regle observée par nos peres. Chaque évêque n'a pouvoir que sur son dioceſe, c'est-à-dire la ville & le territoire qui en dépend. Il le doit gouverner selon sa conscience ; il peut ordonner des prêtres & des diacres, & juger les affaires particulieres : mais il ne fera rien au-delà sans l'avis du metropolitain, ni le metropolitain sans l'avis des autres. AN. 341.

can. 9. Nic. can. 4.

Touchant les jugemens ecclesiastiques. Pour les besoins de l'église, & la décision des differends, ils a été jugé à propos que les évêques de chaque province s'assemblent en concile deux fois l'année, étant avertis par le metropolitain. Le premier concile se tiendra dans la quatriéme semaine après pâques ; le second aux ides d'Octobre, qui est le dixiéme d'Hyperberetée. En ces conciles viendront can. 20.

AN. 341. les prêtres, les diacres & tous ceux qui croiront avoir reçû quelque tort ; & on leur fera juſtice, mais il n'eſt pas permis de tenir des conciles en particulier ſans les metropolitains. Les deux conciles par an, avoient déja été ordonnez à Nicée, il n'y a que le tems de different. Le concile d'Antioche dit encore : Si un évêque eſt accuſé, & que les voix des comprovinciaux ſoient partagées, en ſorte que les uns le jugent innocent, les autres coupable ; le metropolitain en appellera quelques-uns de la province voiſine, pour lever la difficulté, & confirma le jugemcnt avec ſes comprovinciaux. Mais ſi un évêque eſt condamné tout d'une voix, par tous les évêques de la province ; il ne pourra plus être jugé par d'autres, & ce jugement ſubſiſtera. Si un évêque dépoſé par un concile, ou un prêtre ou un diacre dépoſé par ſon évêque, oſe s'ingerer dans le miniſtere pour ſervir comme auparavant ; il n'aura plus d'eſperance d'être rétabli dans un autre concile, & ſes défenſes ne ſeront plus écoutées. Même tous ceux qui communiqueront avec lui, ſeront chaſſez de l'égliſe ; principalement s'ils ſavoient ſa condamnation. Ce canon quoique juſte en lui-même, ſemble avoir été propoſé artificieuſement par les Euſebiens pour s'en prévaloir contre ſaint Athanaſe, comme ils firent, auſſi-bien que du ſuivant. Si un prêtre ou un diacre dépoſé par ſon évêque, ou un évêque dépoſé par un concile, oſe importuner les oreilles de l'empereur, au lieu de ſe pourvoir devant un plus grand concile, il ſera indigne de pardon : on n'écoutera point ſa dé-

Nic. can. 5.

can. 14. Antioch.

can. 15.

can. 4.

can. 12.

fenſe, & il n'aura point d'eſperance d'être rétabli.

AN. 341.

Touchant le temporel des égliſes. Que les biens de l'égliſe lui ſoient conſervez avec tout le ſoin & la fidelité poſſible, devant Dieu qui voit & juge tout. Ils doivent être gouvernez avec le jugement & l'autorité de l'évêque, à qui tout le peuple & les ames des fideles ſont confiées. Ce qui appartient à l'égliſe doit être connu, particulierement aux prêtres & aux diacres; & rien ne leur doit être caché. En ſorte que ſi l'évêque vient à déceder, on ſache clairement ce qui appartient à l'égliſe, afin que rien n'en ſoit perdu ni diſſipé; & que les biens particuliers de l'évêque ne ſoient point embarraſſez, ſous prétexte des affaires de l'égliſe. Car il eſt juſte devant Dieu & devant les hommes, de laiſſer les biens propres de l'évêque à ceux pour leſquels il en aura diſpoſé, & de garder à l'égliſe ce qui eſt à elle. Il ne faut pas qu'elle ſouffre aucun dommage; ni que ſon interêt ſoit un prétexte pour confiſquer les biens de l'évêque, embarraſſer d'affaires ceux qui lui appartiennent, & rendre ſa memoire odieuſe.

can. 24.

L'évêque doit avoir la diſpoſition des biens de l'égliſe, pour les diſperſer à tous ceux qui en ont beſoin, avec toute la religion & la crainte de Dieu poſſible. Il prendra lui-même pour ſes biens, s'il a beſoin, ce qui eſt neceſſaire pour lui & pour les freres à qui il fait l'hoſpitalité; en ſorte qu'ils ne manquent de rien, ſuivant cette parole du divin apôtre: Ayant de quoi nous nourrir & nous couvrir, ſoyons-en contens. Que s'il ne s'en contente pas, & tourne les biens de l'égliſe à ſon uſage parti-

can. 25.

1. Tim. VI. 8.

AN. 341. culier ; s'il adminiſtre les revenus de l'égliſe, ſans la participation des prêtres & des diacres, donnant l'autorité à ſes domeſtiques, ſes parens, ſes freres ou ſes enfans ; de maniere que les affaires de l'égliſe en ſoient ſecrettement endommagées ; il en rendra compte au concile de la province. Que ſi d'ailleurs l'évêque ou ſes prêtres ſont en mauvaiſe réputation, comme détournant à leur profit les biens de l'égliſe ; enſorte que les pauvres en ſouffrent, & que la religion en ſoit décriée ; ils ſeront auſſi corrigez ſuivant le jugement du concile. Ce canon ſemble n'accorder à l'évêque, & par conſequent aux autres Clercs l'uſage des biens eccleſiaſtiques, qu'en cas qu'ils en ayent beſoin, & ne puiſſent ſubſiſter d'ailleurs. Voilà les vingt-cinq canons du concile d'Antioche. Ils furent accompagnez d'une lettre ſynodique au nom de tout le concile, pour les adreſſer aux évêques de toute les provinces, & les prier de les confirmer par leur conſentement. Et en effet, comme la diſcipline en étoit ſainte & apoſtolique, ils furent reçûs par toute l'égliſe.

Tom. 2. Concil. p. 560.

XIV. Gregoire intrus à Alexandrie.

Toutefois les Euſebiens en prirent occaſion de perſecuter de nouveau ſaint Athanaſe. Le quatriéme & le douziéme canon ôtent toute eſperance de rétabliſſement à un évêque dépoſé, s'il n'a pas laiſſé de faire ſes fonctions, ou s'il s'eſt adreſſé à l'empereur. Ils prétendirent qu'il etoit tombé dans ces deux cas, puiſqu'ayant été dépoſé à Tyr, il s'étoit plaint au grand Conſtantin, & depuis étoit rentré dans ſon égliſe, ſans être rétabli par un concile.

Peut-être

AN. 341.
V. pagi. 341. *n.* 32. *&c.*

Peut être auſſi, de ces deux canons en firent-ils un nouveau, qu'ils ſuppoſerent avoir été fait par tout le concile. Quoiqu'il en ſoit, s'étant unis quarante qu'ils étoient, & autoriſez par la préſence de l'empereur, ils preſſerent l'ordination d'un évêque d'Alexandrie à la place d'Athanaſe comme depoſé; & c'étoit principalement pour en venir là, qu'ils avoient procuré ce concile. Ils renouvellerent donc contre lui leurs dernieres calomnies, & même les anciennes, qu'ils avoient avancées à Tyr, & propoſerent d'abord pour lui ſucceder Euſebe, depuis évêque d'Emeſe. Il étoit natif d'Edeſſe en Meſopotamie d'une famille noble : Dès ſa jeuneſſe il avoit appris les ſaintes lettres ; puis il avoit été inſtruit dans les ſciences des Grecs à Edeſſe même : enfin Patrophile de Scythopolis & Euſebe de Ceſarée lui avoient expliqué les livres ſacrez. Il ſe trouva à Antioche lorſqu'Euſtathe fut dépoſé, & il demeura avec Euphrone ſon ſucceſſeur. Il alla à Alexandrie, fuyant l'honneur du ſacerdoce, & y apprit la philoſophie. Etant revenu à Antioche, il s'attacha à Flaccille ſucceſſeur d'Euphrone; & c'eſt l'état où il ſe trouvoit lorſqu'Euſebe de Conſtantinople le propoſa pour Alexandrie. Mais ſçachant combien ſaint Athanaſe étoit aimé de ſon peuple, il refuſa cet évêché, & fut envoyé à Emeſe. Son ordination excita du trouble, parce qu'il étoit décrié comme étant mathematicien, c'eſt-à-dire, aſtrologue; & il fut obligé de s'enfuir. Il ſe retira à Laodicé auprès de l'évêque George, qui l'ayant ramené à Antioche procura ſon rétabliſſement à Emeſe, par le moyen de Flac-

Socr. II. *c.* 8.
Sozom. III. *c.* 5.

Soer. II. *c.* 9.

Sup. II. *c.* 49.

AN. 341.

cille & de Narciſſe. Il fut encore accuſé comme tenant les erreurs de Sabellius; mais tout cela n'arriva que long-tems après. L'empereur Conſtantius l'emmena avec lui, marchant contre les barbares; on diſoit même qu'il avoit fait des miracles; ce qui a donné occaſion de le mettre en quelques martyrologes. Il mourut ſous cet empereur & fut enterré à Antioche. Il compoſa des livres innombrables d'un ſtile élegant & d'une rhetorique populaire; les principaux étoient contre les Juifs, les Gentils, les Novatiens, & des homelies courtes ſur les évangiles; mais il ne nous en reſte rien.

Hier. in catal. ſcrip.

Soer. II. c. 10.

Euſebe d'Emeſe ayant refuſé la chair d'Alexandrie, les Euſebiens propoſerent Gregoire, & l'ordonnerent en effet. Ce Gregoire étoit né en Cappadoce, & avoit fait du ſéjour à Alexandrie pour étudier: Saint Athanaſe l'y avoit reçû favorablement, prenant confiance en lui, & le traittant comſon fils, & toutefois on l'accuſoit d'avoir eu part à la calomnie du meurtre d'Arſene. Les Euſebiens l'ayant ordonné contre toutes les regles pour une égliſe qui ne le demandoit point, & où ils n'avoient au-aucun pouvoir, ſe ſervirent de l'autorité de l'empereur pour le mettre en poſſeſſion. Ils obtinrent qu'il écrivît des lettres, & qu'il fiſt une ſeconde fois prefet d'Egypte Philagre, dont ils avoient déja éprouvé le talent pour perſecuter les catholiques, quand ils firent les informations dans la Mareote. Il étoit compatriote de Gregoire, apoſtat & ſans honnêteté dans ſes mœurs. Avec lui l'empereur envoya un eunuque nommé Arſace & des ſoldats

Greg. Naz. Orat. 22. p. 681. C.

Athan. ad ſolit. p. 815. C.
Sup. l. x. n. 29.

pour prêter main forte. D'abord le prefet propoſa publiquement des lettres en forme d'édit, portant que Grégoire de Cappadoce venoit de la cour pour ſucceder à Athanaſe. Tout le monde fut troublé d'une choſe ſi nouvelle, & dont on n'avoit pas encore oüi parler. Le peuple catholique s'aſſembla avec plus d'empreſſement dans les égliſes, ſe plaignant hautement aux autres juges & à toute la ville, & repreſantant qu'il n'y avoit ni accuſation ni plainte contre Athanaſe de la part des fideles, & que c'étoit un jeu joüé par les Ariens; que quand même Athanaſe ſeroit prévenu de quelque crime, il falloit le juger legitimement, & lui donner un ſucceſſeur ſuivant les regles

AN. 341. *Athan. ad Orthod. p. 944.*

Le prefet Philagre gagne la populace païenne, les Juifs & les gens dereglez, par des promeſſes qu'il accomplit enſuite. Il aſſemble les Paſtres & la jeuneſſe la plus inſolente des places publiques, les échauffe, & les envoye par troupes avec des épées & des bâtons contre le peuple aſſemblé dans les égliſes; ils ſe jetterent dans celle qui portoit le nom de Quirin. Ils y mirent le feu & au baptiſtere; des vierges furent dépoüillées & traitées indignement: & ne voulant pas ſouffrir, elles furent en peril de leur vie: des moines furent foulez aux pieds & en moururent. Il y en eût de confiſquez comme eſclaves, d'autres tuez à coups d'épée & de bâton, d'autres bleſſez ou battus: les ſaints myſteres furent emportez & jettez à terre par des payens, qui ſacrifierent ſur la ſainte table des oiſeaux & des pommes de pin, en loüant leurs idoles & blaſphêmant con-

Epiph. Jul. ap. Ath. apol. 2. p. 749. c. 751.

Ad Orthod. p. 75.

AN. 342.

tre Jesus-Christ, ils brûlerent les livres sacrez qu'ils trouverent dans l'église. Les Juifs & les payens entrerent dans le baptistere, & s'étant mis tout nuds, y firent & y dirent de telles infamies, que la pudeur ne permet pas de les raconter. Quelques impies imitant la persecution prenoient des vierges & des femmes qui gardoient la continence, les traînoient pour les contraindre à blasphêmer & à renier le Seigneur, & comme elles le refusoient, ils les frappoient & les fouloient aux pieds. L'église fut abandonnée en proïe : les uns enlevoient ce qu'ils trouvoient devant eux : d'autres partageoient les dépôts de quelques particuliers. Il y avoit quantité de vin, ils le burent, le répendirent ou emporterent : ils pillerent l'huile : ils enleverent les portes & les baluſtres : ils mirent les lampes à terre contre les murailles : ils allumerent les cierges de l'église en l'honneur de leurs idoles. On prenoit des prêtres & des laïques : on menoit des vierges dévoilées devant le tribunal du gouverneur, & on les mettoit en prison : d'autres étoient vendus comme esclaves, d'autres foüettez. On ôtoit le pain aux ministres de l'église & aux vierges.

Tout cela se passoit dans le carême & vers la fête de Pâque. Le vendredi saint, Gregoire entra dans une église avec le gouverneur & des payens, & voyant l'horreur que les peuples avoient de son entrée violente, il obligea le gouverneur à faire foüetter publiquement, & mettre en prison trente-quatre personnes tant vierges que femmes mariées & hommes de condition. Une de ces vierges entres-autres

fut fouëttée, tenant encore entre ſes mains le pſeautier qui fut déchiré par les bourreaux. Ils voulurent en faire de même dans une autre égliſe, où S. Athanaſe logeoit le plus ordinairement pendant ces jours-là, afin de le prendre & de s'en défaire. Mais ſe voyant découvert, & craignant que l'on ne commît dans cette égliſe les mêmes excès que dans les autres, il ſe déroba à ſon peuple avant que Gregoire fût arrivé, & s'embarqua pour aller à Rome, voulant aſſiſter au concile qui s'y devoit tenir. Gregoire n'épargna pas même la fête de pâque, & fit empriſonner pluſieurs catholiques en ce ſaintjour. Il s'empara de toutes les égliſes, enſorte que le peuple & le clergé catholique étoit reduit à n'y point entrer, ou à communiquer avec les Ariens. AN. 342.

Gregoire ne vouloit pas même ſouffrir que les catholiques priaſſent dans leurs maiſons; il les dénonçoit au gouverneur, & il obſervoit les miniſtres ſacrez avec une telle rigueur, que pluſieurs particuliers qui ſe trouvoient en danger, ne pouvoient recevoir le baptême, & les malades étoient privez de conſolation, ce qui leur étoit plus amer que la maladie; mais ils aimoient mieux s'en paſſer que de recevoir la main des Ariens ſur leurs têtes. De peur que ces violences ne fuſſent connuës, Gregoire fit donner des ordres preſſans aux maîtres des vaiſſeaux, & même aux paſſagers de ne point parler contre lui, & au contraire de ſe charger de ſes lettres; quelques-uns le refuſerent, & ſouffrirent pour ce ſujet la priſon, les fers & les tourmens. Il fit auſſi écrire par le gouverneur un de-

cret adreſſé à l'empereur, comme au nom du peuple contre ſaint Athanaſe ; le chargeant de telles calomnies, qu'il y avoit de quoi le condamner, non ſeulement à l'éxil, mais à la mort. Ce decret fut ſouſcrit par des païens & des gardiens d'idoles, & par les Ariens avec eux.

Cependant les Euſebiens écrivirent à Philagre, afin qu'il accompagnât Gregoire dans un viſite par toute l'Egypte. On foüettoit des évêques, & on les mettoit aux fers ; Sarapammon évêque & confeſſeur fut banni : Potammon auſſi évêque & confeſſeur, qui avoit perdu un œil dans la perſecution, fut frappé ſur le col juſques à ce qu'on le crut mort. A peine pût-on le faire revenir au bout de quelques heures à force de remede ; mais il mourut peu de tems après, avec la gloire d'un double martyre. C'eſt le même Pontammon évêque d'Heraclée, qui avoit aſſiſté au concile de Nicée & depuis à celui de Tyr ; l'égliſe honore ſa memoire le dix-huitiéme de May. Il y eut pluſieurs autres évêques battus & pluſieurs ſolitaires fuſtigez ; & pendant ſes executions, Gregoire étoit aſſis avec un officier nommé Balacius, qui portoit le titre de duc. Après cela il invitoit tout le monde à communiquer avec lui ; ne voyant pas la contradiction, de les faire maltraiter comme des mechans, & de leur offrir ſa communion comme à des ſaints. Il perſecuta la tante de ſaint Athanaſe, juſqu'à ne permettre pas qu'on l'enterrât quand elle fut morte, & elle fut demeurée ſans ſepulture, ſi ceux qui l'avoient retirée ne l'euſſent portée en terre, comme

Sup. liv. XI. n. 2. 48.
Martyrol. 18.

Athan. ibid. 217.

leur appartenant. Il ôta l'aumône que l'on donnoità des pauvres enfermez ; faisant casser les vaisseaux dans lesquels on leur portoit du vin & de l'huile. Voila une partie des violences de Gregoire.

XV. S. Antoine declaré pour saint Athanase.

Comme il ne s'appuyoit que sur la puissance temporelle, il se tenoit bien plus honoré de l'amitié des magistrats, que de celle des évêques & des moines. Quand il recevoit des letttes de l'empereur, d'un gouverneur ou d'un juge, il étoit dans une joïe extraordinaire, & faisoit des presens à ceux qui les apportoient ; mais quand saint Antoine lui écrivit de sa montagne, il n'en témoigna que du mépris ; & fut cause de celui qu'en fit aussi le duc Balacius. Car saint Antoine aïant appris les violences qu'il faisoit pour servir les Ariens, jusques à battre des vierges, dépoüiller & foüetter des solitaires ; il lui écrivit en ces termes : Je vois la colere de Dieu venir sur toi. Cesse donc de persecuter les Chrétiens, de peur qu'elle ne te surprenne ; car elle est preste à tomber. Balacius se mit à rire, jetta la lettre par terre & cracha dessus : il maltraita ceux qui l'avoient apportée, & les chargea de dire à Antoine pour réponse : Puisque tu prens soins des moines, je vais aussi venir à toi. Cinq jours n'étoient pas passez que la vengeance divine éclata sur lui. Il alloit avec Nestorius vicaire d'Egypte à Cherée qui étoit la premiere couchée d'Alexandrie : tous deux montez sur des chevaux de Balacius, les plus doux de son écurie. Ils n'étoient encore arrivez au giste, quand les chevaux commencerent à se joüer ensemble, comme il est ordinaire : mais tout d'un coup

Vita S. Ant. c. 30. p. 500. A.

AN. 342. celui que montoit Neſtorius, & qui étoit le plus doux ſe jetta ſur Balacius, le mordit & lui déchira la cuiſſe à belles dents. On le rapporte à la ville, il mourut en trois jours ; & tout le monde admira le prompt accompliſſement de la prediction de ſaint Antoine. Auſſi les autres officiers avoient un merveilleux reſpect pour lui. Tous les juges le prioient de deſcendre de la montagne, puiſquils ne pouvoient l'aller trouver, à cauſe de ceux qui les ſuivoient pour leurs affaires. Ils demandoient ſeulement à le voir; & comme il s'en excuſoit, ils lui envoïoient des criminels conduits par des ſoldats. Ainſi forcé par la compaſſion qu'attireroit leurs plaintes, il venoit à la montagne exterieure : & ce n'étoit pas ſans fruit. Il conſeilloit aux juges de preferer la juſtice à toutes choſes ; de craindre Dieu, & de ſe ſouvenir qu'ils ſeroient jugez comme ils auroient jugé les autres : mais rien ne lui étoit ſi cher que le ſejour de ſa montagne. Un jour donc ayant été forcé de deſcendre par les prieres d'un capitaine qui portoit le titre de duc ; il lui donna en peu de mots des avis ſalutaires, & comme le duc le preſſoit de demeurer plus long-tems, il dit : Comme les poiſſons meurent s'ils ſont long-tems ſur la terre ; ainſi les moines ſe relâchent en demeurant avec vous ; il faut nous preſſer de retourner à la montagne, comme le poiſſon à la mer.

c. 29. p. 499.

XVI. Mort de S. Paul Hermite. *Hier. Vit. Pauli.*

Saint Antoine avoit alors quatre-vingt-dix ans ; & il lui vint en penſée qu'il n'y avoit point dans le deſert d'autre moine parfait que lui. La nuit comme il dormoit, il lui fut revelé qu'il y en avoit plus avant

avant un autre plus excellent, & qu'il devoit l'aller voir. Si-tôt que le jour parut, le ſaint vieillard commence à marcher appuyé ſur un bâton, ſans ſavoir où il alloit; mais ſe confiant que Dieu lui feroit voir ſon ſerviteur. En effet, comme il le lui avoit fait connoître, il lui fit trouver le chemin de ſa demeure; & le troiſiéme jour de grand matin il arriva à la caverne où S. Paul le premier hermite s'étoit retiré, il y avoit quatre-vingt-dix ans, à peu près en même tems que S. Antoine étoit né. S. Antoine ne vit rien d'abord tant l'entrée en étoit obſcure. Il avançoit doucement, s'arrêtant de tems en tems pour écouter, marchant legerement & retenant ſon haleine. Enfin, il apperçut de loin quelque lumiere, cela le fit hâter; il choqua des pieds contre une pierre & fit du bruit. Alors S. Paul ferma au verroüil ſa porte qui étoit ouverte. S. Antoine ſe proſterna, & y demeura juſques à plus de midi; le priant d'ouvrir, & lui diſant: Vous ſavez qui je ſuis, d'où je viens & pourquoi. Je ſai que je ne merite pas de vous voir; toutefois je ne m'en irai point ſans vous avoir vû. Je mourrai à votre porte, au moins vous enterrerez mon corps. Paul lui répondit: On ne demande point en menaçant; vous étonnez-vous que je ne vous reçoive pas, puiſque vous ne venez que pour mourir.

Sup. l. VI. n. 43.

Alors il lui ouvrit ſa porte en ſouriant. Ils s'embraſſerent, ſe ſaluerent par leurs noms, eux qui jamais n'avoient oüi parler l'un de l'autre, & rendirent enſemble graces à Dieu. Après le ſaint baiſer s'étant aſſis, Paul commença ainſi: Voici celui

que vous avez cherché avec tant de peine; un corps consumé de vieillesse, couvert de cheveux blancs & negligez, un homme qui sera bien-tôt réduit en poudre. Mais dites-moi, comment va le genre humain, fait-on de nouveaux bâtimens dans les anciennes villes; comment le monde est-il gouverné; y a-t-il encore des adorateurs des démons. Comme ils s'entretenoient de cette sorte, ils voïent un corbeau perché sur un arbre, qui volant doucement, vint mettre devant eux un pain tout entier, & se retira. Ha! dit S. Paul, voyez la bonté du Seigneur, qui nous a envoyé à dîner. Il y a soixante ans que je reçois tous les jours la moitié d'un pain; à votre arrivée Jesus-Christ a doublé la portion. Ayant fait la priere ils s'assirent sur le bord de la fontaine. Pour savoir qui romproit le pain, la dispute pensa durer jusques au soir. Paul alleguoit l'hospitalité, & Antoine l'âge: ils convinrent que chacun le tiroit de son côté. Ensuite ils burent un peu d'eau, appliquant la bouche sur la fontaine, & passerent la nuit en veilles & en prieres.

Le jour étant venu S. Paul dit à S. Antoine: Mon frere, je savois il y a long-tems que vous demeuriez en ce pays, & Dieu m'avoit promis que je vous verrois; mais parce que l'heure de mon repos est arrivée, il vous a envoyé pour couvrir mon corps de terre. Alors S. Antoine pleurant & soupirant, le prioit de ne le pas abandonner, & de l'emmener avec lui. Il répondit: Vous ne devez pas chercher ce qui vous est avantageux; il est utile aux

freres d'être encore inſtruits par votre exemple. C'eſt pourquoi je vous prie, ſi ce n'eſt point trop de peine, allez querir, pour enveloper mon corps, le manteau que vous a donné l'évêque Athanaſe. Ce n'eſt pas que S. Paul ſe ſouciât beaucoup que ſon corps fut enſeveli; mais il vouloit épargner à S. Antoine l'affliction de le voir mourir. S. Antoine étonné de ce qu'il lui avoit dit de S. Athanaſe & du manteau, crut voir J. C. preſent en lui, & n'oſa rien repliquer; mais en pleurant, il lui baiſa les yeux & les mains, & retourna à ſon monaſtere avec plus de diligence, que ſon corps épuiſé de jeûnes & de vieilleſſe ne ſembloit porter. Deux de ſes diſciples qui le ſervoient depuis long-tems, vinrent au devant de lui, & lui dirent: Mon pere, où avez-vous tant demeuré; il répondit: Ah malheureux pécheur que je ſuis, je porte bien à faux le nom de moine! J'ai vû Elie, j'ai vû Jean dans le déſert; j'ai vû Paul dans le paradis. Il n'en dit pas davantage, & ſe frappant la poitrine, il tira le manteau de ſa cellule. Ses diſciples le prioient de s'expliquer; mais il leur dit: il y a tems de parler & tems de ſe taire.

Alors il ſortit, & ſans prendre aucune nourriture, il retourna par le même chemin, ayant toujours Paul dans l'eſprit & devant les yeux, & craignant ce qui arriva. Le lendemain il avoit déja marché trois heures, quand il vit au milieu des anges, des prophetes & des apôtres, Paul monter en haut, revêtu d'une blancheur éclatante. Auſſi-tôt il ſe proſterna ſur le viſage, jetta du ſable ſur ſa tête, *Eccl.* III. 7.

& dit en pleurant : Paul pourquoi me quittez-vous ? je ne vous ai pas dit adieu ; falloit-il vous connoître ſi tard pour vous perdre ſi-tôt. Il ſembla voler pendant le reſte du chemin ; & quand il fut arrivé dans la caverne, il trouva le corps à genoux, la tête levée, les mains etenduës en haut. Il crut d'abord qu'il vivoit & prioit encore, & ſe mit auſſi à prier ; mais ne l'entendant point ſoupirer, comme il avoit accoutumé de faire dans la priere, il l'embraſſa en pleurant, & vit qu'il ne prioit plus que de la poſture. Il enveloppa le corps, le tira dehors, & chanta des hymnes & des pſeaumes ſuivant la tradition de l'égliſe. Mais il étoit affligé de n'avoir point apporté d'inſtrument pour creuſer la terre, & ne ſavoit quel parti prendre, de retourner au monaſtere ou de demeurer ; quand deux lions accoururent du fond du déſert, faiſant flotter leurs crinieres. D'abord il en frémit ; mais la penſée de Dieu le raſſura. Ils vinrent droit au corps de S. Paul, & le flattant de leurs queuës ſe coucherent à ſes pieds, rugiſſant comme pour témoigner leur douleur. Puis ils commencerent là proche à grater la terre de leurs ongles, & jettant le ſable dehors, ils firent une foſſe capable de tenir un homme. Auſſi-tôt comme pour demander leur recompenſe, ils vinrent à S. Antoine la tête baſſe & remuant les oreilles. Il comprit qu'ils demandoient ſa benediction, & dit : Seigneur, ſans la volonté duquel un moineau ne tombe pas à terre, donnez leur ce que vous ſavez qui leur convient ; & faiſant ſigne de la main, il leur commanda de s'en aller. Après qu'ils furent

Matth. 1. 29.

partis, il enterra le corps, & éleva de la terre au-deſſus ſuivant la coutume. Le Lendemain il prit la tunique que ſaint Paul s'étoit faite lui-même de feüilles de palmier entrelacées comme dans les corbeilles; il retourna à ſon monaſtere avec cette riche ſucceſſion, & raconta tout par ordre à ſes diſciples. Il ſe revêtit toujours depuis de la tunique de ſaint Paul aux jours ſolemnels de Pâques & de la Pentecôte.

XVII. Miracles de S. Hilarion. *Vita S. Hil. c. 19.*

S. Antoine recevoit auſſi une grande conſolation par les nouvelles qu'il apprenoit de tems en tems de S. Hilarion. Il lui écrivoit & recevoit volontiers de ſes lettres; & quand il venoit à lui des malades du côté de la Syrie: Pourquoi, diſoit il, vous êtes-vous fatiguez à venir ſi loin, puiſque vous avez-là mon fils Hilarion. S. Hilarion commença à faire des miracles, après qu'il eut été vingt-deux ans dans le deſert; c'eſt-à-dire, vers l'an 329. Un des premiers fut la gueriſon miraculeuſe des trois fils d'Elpide, qui fut depuis prefet du pretoire. Il revenoit de voir S. Antoine avec eux & avec ſa femme Ariſtenete chrétienne, & illuſtre par ſa vertu; à Gaze ſes enfans furent ſaiſis d'une fiévre double tierce, ſi violente, que les medecins en déſeſperoient. La mere affligée vint trouver le Saint dans ſon déſert montée ſur un âne, & accompagnée de quelques femmes & de quelques eunuques. Quoiqu'il eût fait réſolution de n'entrer dans aucun lieu habitée, elle le preſſa tant qu'il vint à Gaze; & s'étant approché des lits de ces trois enfans, il invoqua J. C. auſſi-tôt il ſortit de ces corps brûlans une ſueur ſi abondante,

Sup. l. x. c. 10.

c. 8.

qu'ils paroiſſoient trois fontaines; ils prirent de la nourriture, ils reconnurent leur mere, bénirent Dieu & baiſerent les mains du ſaint. Le bruit de ce miracle s'étant répandu, les peuples de Syrie & d'Egypte venoient à l'envie voir Hilarion; pluſieurs ſe firent chrétiens, & pluſieurs embraſſerent la vie monaſtique. Il n'y avoit point encore de monaſteres en Paleſtine & en Syrie; S. Hilarion en fut le fondateur, comme S. Antoine de ceux d'Egypte.

c. 10. S. Hilarion rendit la vûë à une femme du bourg de Facidia, près de Rinocorure en Egypte, elle étoit aveugle depuis dix ans, & avoit dépenſé tout ſon bien à ſe faire traiter. Si vous l'aviez donné aux pauvres, lui dit-il, J. C. le vrai medecin vous auroit guérie; il lui cracha ſur les yeux & les guérit. Il délivra pluſieurs poſſedez; entre autres un nommé Orion tourmenté par une legion de démons. Etant guéri il vint au monaſtere avec ſa femme & ſes enfans, apportant de grands preſens, N'aviez-vous pas lû, dit le Saint, ce qui arriva à Giezi & à Simon, à l'un pour avoir voulu vendre la grace du ſaint Eſprit; à l'autre pour avoir voulu l'acheter. Et comme Orion lui diſoit en pleurant: Prenez & le donnez aux pauvres; il répondit: Vous pouvez mieux diſtribuer vôtre bien; vous qui allez par les villes & qui connoiſſez les pauvres. Pourquoi deſirerois-je le bien d'autrui après avoir quitté le mien? le nom des pauvres eſt ſouvent un prétexte d'avarice; la charité eſt ſans artifice, on ne peut mieux donner qu'en ne gardant rien pour ſoi. Orion demeuroit triſte couché ſur le ſable; S. Hilarion lui

c. 13.
4. Reg. v 20-28.
Act. VIII. 18.

dit: Ne vous affligez point, mon fils; ce que je fais, je le fais pour vous & pour moi: ſi je prends ceci j'offenſerai Dieu, & la légion de démons rentrera en vous.

Un citoïen de Majume nommé Italicus, qui étoit Chrétien, nourriſſoit des chevaux pour courir dans le cirque, contre un duumvir de Gaze adorateur de Marnas; c'étoit le nom de l'idole de Gaze, qui ſignifie en ſyriaque, ſeigneur des hommes. Italicus ſachant que ſon adverſaire uſoit de malefices pour arrêter ſes chevaux, vint à S. Hilarion lui demander du ſecours. Le venerable vieillard trouva ridicule d'employer des prieres pour un ſujet ſi frivole, & lui dit en ſouriant: Que ne donnez-vous plutôt aux pauvres le prix de vos chevaux pour le ſalut de votre ame. Italicus répondit, que c'étoit une charge publique, à laquelle il étoit forcé; qu'étant Chrétien il ne pouvoit uſer d'art magique, & avoit recours à un ſerviteur de J. C. contre les habitans de Gaze ennemis de Dieu, qui inſultoient à l'égliſe. A la priere des freres, S. Hilarion fit emplir d'eau une coupe de terre dans laquelle il bûvoit, & la lui donna. Italicus en arroſa l'écurie, les chevaux, les cochers, le chariot & les barrieres. Le peuple étoit dans une grande attente; car ſon adverſaire avoit publié la choſe pour s'en moquer. Le ſignal donné, les chevaux d'Italicus ſembloient voler, les autres ſembloient avoir des entraves; il s'éleve de grands cris; & les payens mêmes diſoient: Marnas eſt vaincu par J. C. Les vaincus demandoient en furie, qu'on leur livrât Hilarion le magicien des Chré-

c. 15.

Boch. Chan. lib. 11. c. 12. p. 824.

tiens pour le punir; mais plusieurs infidéles se convertirent. Le saint délivra aussi une fille de Gaze, qu'un jeune homme avoit renduë amoureuse, par des paroles & des figures monstrueuses gravées sur une lame de cuivre, qu'il avoit mis sur le seüil de sa porte avec une tresse de fil. Le démon prétendoit être attaché par ces charmes; mais S. Hilarion délivra la fille, sans vouloir que l'on cherchât ni le jeune homme, ni les marques du sortilege; disant qu'il ne falloit pas qu'il parût necessaire de rompre le charme pour chasser le demon, ni ajoûter foi à ses paroles toujours trompeuses.

c. 17. La réputation de S. Hilarion s'étendoit si loin, qu'un garde de l'empereur Constantius, du nombre de ceux que l'on nommoit Candidats, à cause de l'habit blanc qu'ils portoient, vint aussi le trouver pour être délivré d'un démon qui le tourmentoit dès l'enfance. L'empereur lui donna des voitures publiques & des lettres pour le consulaire de Palestine, ainsi il arriva à Gaze avec une grande suite; car ces gardes, qui servoient auprès de la personne du prince, tenoient un rang considerable. Il s'adressa au decurion du lieu, & demanda où demeuroit le moine Hilarion. Ils l'y menerent, & pour lui faire honneur & pour appaiser le Saint, qu'ils avoient maltraité, car ils craignoient que l'empereur n'eût envoïé ces officiers pour les en punir. Le saint vieillard se promenoit sur le sable, récitant des pseaumes. Il s'arrêta quand il vit venir cette grande troupe, les salua tous, & leur donna sa benediction de la main. Une heure après il congedia

tous

tous les autres, ne retenant que le candidat avec ſes eſclaves, & les officiers qui l'accompagnoient. Car à ſon viſage & à ſes yeux il avoit reconnu ce qui l'amenoit. Il étoit de la nation des Francs, on le voyoit à la blancheur de ſon teint, & à ſes cheveux blonds; il ne ſavoit point d'autre langue que le latin, & ſa langue naturelle, qui étoit la germanique. Le Saint l'interrogea en ſyriaque; auſſi-tôt il fut élevé, enſorte qu'il touchoit à peine des pieds à la terre, & criant effroyablement, il répondit en ſyriaque, ſelon l'idiome de Paleſtine, prononçant parfaitement avec l'accent & les aſpirations. Le Saint l'interrogea auſſi en grec, pour le faire entendre à ſes interpretes qui ne ſavoient que cette langue & la latine. Le démon déclara comment il étoit entré, & prétendoit y avoir été forcé par des opérations magiques. S. Hilarion dit: Je ne me ſoucie pas comment tu és entré; mais au nom de N. S. J. C. je te commande de ſortir. Le Franc étant gueri, lui offrit par ſimplicité dix livres d'or; & S. Hilarion lui fit preſent d'un pain d'orge, en lui diſant: que ceux qui ſe nourriſſoient ainſi, comptoient l'or pour de la bouë.

XVIII. Viſite de S Hilarion.

Son exemple ayant produit une multitude innombrable de monaſteres dans toute la Paleſtine, il les viſitoit à certains jours avant la vendange; car ces moines avoient des vignes qu'ils cultivoient. Tous les freres ſe joignoient à lui pour l'accompagner en cette viſite, portant leur proviſion; & ils s'aſſembloient quelquefois juſques à deux mille. Mais avec le tems, chaque bourgade offroit volon-

c. 19.

c. 21.

tiers aux moines de ſon voiſinage des vivres pour
ces ſaints hoſtes. S. Hilarion ne manquoit à viſiter
aucun des freres, quelque peu conſiderable qu'il fût;
& dreſſoit un memoire de ſa viſite, marquant les
lieux où il devoit loger, & ceux où il ne faiſoit que
paſſer. Dans une de ſes viſites, il vint à Eleuſe en
Idumée, le jour que tout le peuple étoit aſſemblé
dans le temple de Venus pour célebrer ſa fête; car
les Sarraſins adoroient cette déeſſe, à cauſe de la
planete qui en porte le nom. Comme S. Hilarion
avoit délivré pluſieurs poſſedez de cette nation;
quand ils ſçurent qu'il paſſoit par-là, ils vinrent
au-devant par troupes avec leurs femmes & leurs
enfans, baiſſant la tête, & criant *Barec*, c'eſt-à di-
re, en ſyriaque, beniſſez. Il les reçut avec douceur
& humilité, les conjurant d'adorer Dieu plûtôt que
des pierres. En même tems il regardoit le ciel, fon-
dant en larmes, & leur promettoit de les venir voir
ſouvent, s'ils croïoient en J. C. ils ne le laiſſerent
point aller qu'il ne leur eût tracé le plan d'une égli-
ſe, & que leur ſacrificateur, couronné comme il
étoit, n'eût été fait catechumene.

c. 20.

XIX. Lettre de S. Athanaſe aux orthodoxes.

Athan. tom. 1. *p.* 943 *Judit.* XIX. 39.

Cependant S. Athanaſe écrivit une lettre circu-
laire à tous les évêques orthodoxes, pour les in-
ſtruire de ce qui s'étoit paſſé dans l'intruſion de
Gregoire. Il la commence par l'hiſtoire de ce Lévite,
dont la femme étant morte des outrages qu'elle
avoit ſoufferts, il la coupa en douze pieces, qu'il
envoya à chacune des tribus d'Iſraël. Il compare
la perſecution preſente à ce deſaſtre, & exhorte
tous les évêques à ſe réünir en cette occaſion

AN. 341.

pour ſecourir l'égliſe, & pour empêcher la corruption de la diſcipline & de la foi. Car, dit-il, l'une & l'autre eſt en danger, ſi Dieu ne ſe ſert promptement de vous pour punir ces crimes. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les canons ont éte donnez aux égliſes, nous les avons reçus par une ſage & ferme tradition de nos peres. La foi n'a pas commencé maintenant, elle nous eſt venuë du Seigneur par ſes diſciples. De peur donc que ce qui s'eſt conſervé dans les égliſes depuis le commencement juſqu'à nous, ne périſſe en nos jours, & que l'on ne nous demande compte de ce qui nous a été confié: excitez-vous, mes freres, comme étant les diſpenſateurs des myſteres de Dieu, & voyant votre bien pillé par les étrangers. Vous en apprendrez davantage de ceux qui vous rendront cette lettre; mais je ne puis m'empêcher de vous le marquer en abregé, afin que vous voyez, qu'il n'eſt jamais rien arrivé de ſemblable dans l'égliſe depuis l'aſcenſion du Sauveur.

Il vient à l'intruſion de Gregoire, qu'il dit avoir été envoyé aux Ariens par les Euſebiens, ou plûtôt par Euſebe même. Il montre combien ſon ordination eſt irreguliere, en diſant: S'il y avoit quelque plainte contre moi, il falloit, ſelon les canons & la parole de S. Paul, que le peuple fût aſſemblé avec l'eſprit des ordinateurs, & la puiſſance de N. S. J. C. que toutes choſes fuſſent examinées, & faites regulierement en preſence du peuple, & du clergé, qui demanderoit un évêque; & non pas qu'un homme vînt de dehors, comme ayant

P. 944. D.

1. Cor. v. 4.

AN. 341.

acheté le nom d'évêque, ſe jetter lui-même par force & par l'autorité des juges ſeculiers, entre des gens qui ne le demandent ni ne le connoiſſent, & ne ſavent rien de ce qui s'eſt paſſé. Ce ſeroit anéantir les canons, & donner aux payens lieu de ſoupçonner que les ordinations ſe font, non ſelon une loi divine, mais par brigue & par autorité. Il décrit enſuite l'entrée de Gregoire, & les violences qui s'y commirent; comme lui-même fut obligé de s'enfuir pour ſauver ſa vie: la perſecution que l'on fit au clergé & au peuple pour les obliger à communiquer avec Gregoire; puis il ajoûte:

p. 948. *D.*

Gregoire eſt donc Arien, & envoyé par les Ariens; car perſonne qu'eux ne l'a demandé. C'eſt pourquoi comme mercenaire & étranger, il traite cruellement le peuple catholique, par le moyen du gouverneur. Vous ſavez que les Euſebiens avoient auparavant ordonné Piſte pour les Ariens; & qu'après que je vous en eus écrit, il fut rejetté & anathematiſé juſtement, par tous tant que vous êtes d'évêques catholiques: c'eſt pour cela qu'ils ont maintenant envoyé Gregoire aux mêmes Ariens: Et de peur de recevoir encore un affront par les lettres que nous écrivons contre eux; ils ont employé contre nous la puiſſance ſeculiere, afin qu'étant maîtres des égliſes, ils ſemblent éviter le ſoupçon de l'Arianiſme. Mais ils s'y ſont encore trompez; car perſonne ne s'eſt joint à Gregoire, ſinon les héretiques, ceux qui pour leurs crimes ont été chaſſez de l'égliſe, ou ceux qui diſſimulent par la crainte du gouverneur. C'eſt une piece que les Eu-

Sup. n. 4.

AN. 341.

sebiens méditent, & composent depuis long-tems.

Ensuite, il les excite ainsi à s'animer pour la cause commune: Tandis que vous êtes assis dans l'église, dit-il, avec le peuple assemblé sans aucune plainte contre vous; si quelqu'un venoit tout d'un coup avec un ordre de l'empereur pour prendre votre place; ne le trouveriez-vous pas mauvais? n'en demanderiez-vous pas justice? Vous devez donc être indignez de ces excez, de peur que si on les dissimule, le mal ne passe bientôt aux autres églises, & que la charge d'enseigner parmi nous ne soit plus qu'une marchandise & une affaire temporelle. Et ensuite: Si dès l'année derniere, avant que tout ceci fut arrivé, nos freres de Rome ont demandé un concile pour faire justice de ce qui s'étoit passé auparavant, combien devez-vous être plus indignez pour tant de nouveaux excez? Il finit sa lettre en priant les évêques de ne point recevoir celles de Gregoire, s'il leur écrit, mais de les déchirer, & de traiter avec mépris ceux qui les apporteront, comme des impies & des ministres d'iniquité. Si même il ose vous écrire, dit-il, selon la formule pacifique, c'est-à-dire, non comme évêque, mais comme simple fidele, ne recevez pas ses lettres; car ceux qui s'en chargent, ne le font que par la crainte du gouverneur. Ne vous laissez pas non plus prévenir de ce que les Eusebiens pourroient vous écrire en sa faveur. Au reste, Gregoire ne peut nier qu'il ne soit Arien; puisqu'Ammon qui souscrit ses lettres, a été chassé de l'église il y a long-tems, par le bien-heureux Alexandre, principalement pour

p. 950. A.

AN. 341.

son impieté. Je vous prie par toutes sortes de raisons de me faire réponse, & de condamner les impies, afin que notre clergé & notre peuple se réjoüissent de votre union, & que les coupables soient excitez à pénitence.

XX. S. Athanase à Rome.

Ath. apol. 1. p. 677. D. 678. A.

S. Athanase étant arrivé à Rome y fut bien reçu par plusieurs personnes considerables, entre autres par Eutropia tante des empereurs, par Abuterius & Sperantius, & par le pape Jules qui rendoit depuis graces à Dieu de lui avoir fait connoître un si grand homme. Il avoit succedé au pape Marc qui

Mart. 7. Octob. Pagi. an. 336. n.

étoit mort le septiéme d'Octobre 336. le saint siége vaqua quatre mois, & Jules fut élû le dix-huitiéme de Janvier 337. ensorte qu'il gouvernoit l'église Romaine depuis quatre ans. S. Athanase laissa à

Ibid. p. c. 675.

l'église le soin de ses affaires; sa principale occupation étoit d'assister aux divins offices. Il avoit amené avec lui quelques moines, entre autres Ammonius & Isidore. Ammonius étoit si peu curieux,

Socr. IV. hist. c. 23. sub fin.

qu'il n'alla voir aucun des bâtimens magnifiques de Rome, & ne visita que les églises de S. Pierre & de S. Paul. Depuis comme on le traînoit par force

Pallad. Lausiac. c. 1.

pour le faire évêque, il s'enfuit, & se coupa l'oreille droite, afin d'éviter l'ordination par cette difformité. Isidore étoit très savant dans les saintes écri-

Hier. epist. 16. ad Princip.

tures, & très-éclairé dans les choses de Dieu; sa douceur extrême le faisoit respecter même des payens. Il fut depuis prêtre & superieur de l'hôpital d'Alexandrie, & vêcut quatre-vingt cinq ans. Il pouvoit en avoir vingt-trois quand il vint à Rome, S. Athanase commença à y faire connoître la profes-

AN. 341.

sion monastique, principalement par l'écrit qu'il avoit composé de la vie de S. Antoine, quoique ce Saint vêcût encore. Jusques-là cette profession étoit méprisée comme nouvelle; elle étoit même inconnuë aux dames Romaines: Marcelle fut la premiere qui l'embrassa, sans toutefois sortir de Rome. Saint Athanase y demeura dix-huit mois, attendant inutilement les Eusebiens.

Epist. Jul. ap. Athan. p. 748. B.

Cependant le pape Jules leur écrivit pour les inviter à venir à Rome au concile, que leurs députez avoient demandé: Il leur marquoit un certain jour auquel ils devoient venir, s'ils ne vouloient se rendre suspects; sa lettre n'étoit adressée qu'à ceux qui lui avoient écrit par Martyrius & Hesychius, & elle étoit seulement en son nom, quoiqu'il fût bien assuré que tous les évêques d'Italie & des provinces voisines étoient du même avis. Il envoya cette lettre par deux de ces prêtres Elpidius & Philoxene, qui trouverent encore les Eusebiens à Antioche. Ceux-ci furent extrêmement surpris d'apprendre qu'Athanase étoit à Rome, car ils ne s'attendoient pas qu'il y dût aller. D'ailleurs ils comprirent que ce concile de Rome seroit un jugement vraiement ecclesiastique, qu'il n'y auroit ni comte ni soldats aux portes, ni ordres de l'empereur. Ainsi la peur & le reproche de leur conscience les empêcha d'y aller; ils retinrent les prêtres envoyez par le pape; même au-delà du terme prescrit; & cependant ils dresserent une quatriéme confession de foi quelques mois après les précedentes; où ils ne mirent rien expressement que de catholique; mais ils

Ap. 2. p. 739. Ad Solitar. 816. Sozom. III, c. 8.

Athan. de Syn. p. 894. 895.

AN. 342. supprimerent le mot de consubstantiel ; quoiqu'ils semblent n'avoir fait cette formule, que pour se purger du soupçon d'Arianisme comme la premiere,

Ath. ad Solit. p. 813. A. Marceli libell. ap. Epiph. har. 72. n. 2.

Marcel d'Ancyre qui venoit d'être condamné à Antioche, se rendit aussi à Rome, & le pape ne fit pas de difficulté de communiquer avec lui, parce que sa foi s'étoit fait connoître au concile de Nicée contre les Ariens. Il demeura quinze mois à Rome, attendant inutilement ses adversaires. Outre Athanase & Marcel, plusieurs évêques de Thrace, de Syrie, de Phenicie, de Palestine, & des prêtres d'Alexandrie & d'autres lieux, se rendirent aussi à Rome. Entre ces évêques on nomme Asclepas de Gaze & Lucius d'Andrinople, persecutez & chassez de leurs sieges par la faction des Ariens. Tous les évêques opprimez avoient recours au pape, parce que la dignité & la prérogative de son siege lui donnoit droit de prendre soin de toutes les églises. C'est ainsi qu'en parlent Socrate & Sozomene auteurs Grecs, & par consequent non suspects de flatter l'église Romaine.

Epist. Jul. ap. Ath. p. 751. A. Socr. II. c. 15.

Sozom. III. c. 8.

XXI.
S. Paul rétabli à C.P. & rechassé.

Eusebe de C. P. ne survêcut pas long-tems au concile d'Antioche ; & il devoit être dans une extrême vieillesse, s'il étoit déja vieux quand l'Arianisme commença, vingt ans auparavant, Le parti des Ariens ne mourut pas avec lui ; ceux qui lui aidoient à le soutenir se mirent à la tête ; sçavoir Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theodore d'Heraclée, Ursace de Singidon & Valens de Murse dans la haute Pannonie. Après la mort d'Eusebe

Epiph. har. 69. n. 5.

Soc. II. c. 12.

Sozom. III. c. 7.

sebe, le peuple catholique de C. P. rétablit Paul dans son siege, dont il avoit été injustement chassé, mais les Ariens conduits par Theognis & Theodore, ordonnerent Macedonius dans une autre église. Le peuple des deux partis s'echauffa tellement, qu'il en vint à la sédition & à une espece de guerre civile; il y avoit continuellement des combats; & plusieurs personnes y périrent. AN. 342.

Ce désordre vint aux oreilles de l'empereur Constantius, qui étoit encore à Antioche, comme il envoïoit en Thrace Hermogene maître de la milice, il lui donna ordre en passant de chasser Paul. Hermogene étant arrivé à C. P. la mit toute en trouble, voulant executer cet ordre par violence; le peuple se soûleva, & se mit en devoir de défendre son évêque. Et comme Hermogene insistoit pour l'enlever à main armée; la multitude irritée, comme il arrive en ces occasions, s'emporta contre lui avec fureur; brûla sa maison, le tua lui-même, & le traîna par la ville. Ce désordre arriva sous le consulat des deux empereurs, qui étoit le troisiéme de Constantius, & le second de Constant. C'est-à-dire, l'an 342. Constantius ayant appris le meurtre d'Hermogene, monta à cheval, partit d'Antioche, & vint à C. P. avec une extrême diligence, nonobstant les neiges & les pluies; ce qui montre que c'étoit l'hyver. Il ne fit mourir personne; mais se laissant fléchir aux larmes du peuple qui vint au devant de lui, & aux prieres du sénat, il se contenta, pour punir le peuple de lui ôter la moitié du bled que l'empereur son pere lui faisoit don-

Socr. VII. *c.* 13

Lietan. Basilic. p. 128.

AN. 342.

ner gratuitement, & qui venoit d'Alexandrie ; c'eſt-à-dire quarante mille meſures, au lieu de quatre-vingt mille. Mais il chaſſa Paul de la ville ; ſans toutefois confirmer l'élection de Macedonius, étant mal content de ce qu'on l'avoit ordonné, ſans ſon conſentement ; & le regardant auſſi bien que Paul, comme la cauſe de la ſedition. Il le laiſſa ſeulement comme il étoit, ſouffrant qu'il tint les aſſemblées dans l'égliſe où il avoit été ordonné ; & s'en retourna à Antioche.

XXII. Concile de Rome.

Les Euſebiens y étoient encore aſſemblez ; car la mort d'Euſebe n'empêcha pas qu'on ne les nommât long-tems ainſi ; & ils y retenoient toûjours les légats du pape, Elpidius & Philoxene. Enfin ils les renvoyerent au mois de Janvier avec une lettre, par laquelle ils s'excuſoient d'aller à Rome pour ſe trouver au concile ; ſous prétexte de la guerre de Perſe, de la longueur du chemin & de la brieveté du terme preſcrit ; ſe plaignant de la convocation de ce concile, comme injurieuſe à ceux qui avoient déja été tenus pour les mêmes cauſes ; c'eſt-à-dire, celui de Tyr contre S. Athanaſe, celui de C. P. contre Marcel d'Ancyre & les autres ſemblables. Ils ſe plaignoient auſſi que le pape eût reçu à ſa communion ces deux évêques, qu'ils prétendoient condamnez. Ils reconnoiſſoient la primauté de l'égliſe Romaine ; mais en remarquant que l'évangile avoit commencé en Orient. Ils ſoûtenoient que le pouvoir des évêques étoit égal, & ne ſe devoit pas regler par la grandeur des villes. Tout le ſtile de cette lettre étoit artificieux & mo-

Athan. apol. p. 744. D. Epiſt. Jud. ibid. p. 740. &c.

queur : plein de contention & d'oſtentation d'une vaine éloquence. Elpidius & Philoxene apporterent cette lettre, & revinrent à Rome affligez de ce qu'ils avoient vû à Antioche ; & de ce qu'ils avoient appris des violences commiſes à Alexandrie. AN. 342.

Le pape Jules ayant reçû la lettre des Orientaux, & l'ayant lûë avec une ſerieuſe réflexion, la garda pardevers lui ſans la faire voir ; eſperant toûjours que quelqu'un viendroit de leur part, & qu'il ne ſeroit pas obligé de la publier ; car il ſavoit combien il affligeroit pluſieurs perſonnes qui étoient à Rome. Enfin, quand il fut aſſuré que les Orientaux ne viendroient point, il aſſembla un concile d'environ cinquante évêques, pour juger la cauſe de S. Athanaſe, & des autres qui s'étoient venus plaindre des Euſebiens. On dit que S Paul de C. P. y étoit auſſi venu, ayant été chaſſé par l'empereur. Le concile ſe tint à Rome dans l'égliſe où le prêtre Viton avoit accoûtumé d'aſſembler le peuple, c'eſt-à-dire dont il étoit curé, comme nous dirions aujourd'hui ; or ce prêtre avoit été un des legats du pape S. Silveſtre au concile de Nicée.

Athan. ad Solit. p. 818. A.

Socr. II. 6. Sozom. III. c. Athan. apol. p. 739. C.

La cauſe de S. Athanaſe fut examinée de nouveau dans le concile. On approuva la conduite du pape à l'égard des Euſebiens, la lettre qu'il leur avoit écrite par Elpidius & Philoxene, & la patience avec laquelle il les avoit attendus. Leur refus de venir au concile, aprés que leurs deputez l'avoient demandé, les rendit ſuſpects ; & leur lettre étant lûë publiquement, tout le monde en fut ſi étonné, qu'à

AN. 342. peine pouvoit-on croire qu'ils l'euſſent écrite, tant elle parut éloignée de l'eſprit de ſincerité & de charité qui regnoit dans les perſonnes eccleſiaſtiques. Au contraire on eut grand égard à la lettre du concile tenu deux ans auparavant à Alexandrie, où S. Athanaſe étoit juſtifié par le témoignage de cent évêques. Pluſieurs autres évêques, pluſieurs prêtres, & pluſieurs diacres de la Mareote, & d'ailleurs, étoient venus à Rome pour défendre S. Athanaſe. Ils repreſentoient d'une maniere touchante les violences des Euſebiens, & particulierement les dernieres exercées à l'occaſion de Gregoire; & raportoient les lettres des évêques & des prêtres d'Egypte, qui ſe plaignoient qu'on les avoit empêchez de venir au concile : c'étoit des préjugez bien favorables pour S. Athanaſe.

Sup. n. 8.

Dans le fonds on ne voyoit aucune preuve des accuſations formées contre lui. Arſene qu'on l'accuſoit d'avoir tué étoit vivant : il n'y avoit eu ni autel renverſé ni calice briſé chez Iſchyras, comme il paroiſſoit par ſa propre reconnoiſſance & par les informations, que les accuſateurs eux-mêmes avoient faites dans la Mareote, qu'ils avoient envoyées au pape, & dont la nullité étoit évidente à la ſeule lecture. Ainſi la procedure du concile de Tyr ſur lequel celui d'Antioche étoit fondé, fut trouvé entierement injuſte, & irreguliere; & S. Athanaſe fut déclaré innocent, & confirmé dans la communion de l'égliſe comme évêque legitime.

XXIII. Profeſſion de foi de Marcel d'Ancyre.

On examina auſſi la cauſe de Marcel d'Ancyre, & on lût apparemment dans ce concile un me-

moire en forme de lettre qu'il avoit adreſſé au pape, pour ſatisfaire à la demande qu'il lui avoit faite d'expliquer ſa foi. Le memoire étoit conçû en ces termes : A mon très-ſaint collegue Jules ; ſalut en J. C. Puiſque quelques-uns de ceux qui ont été condamnez pour leurs erreurs contre la foi, & que j'ai convaincus dans le concile de Nicée, ont oſé en recriminant écrire à votre fainteté ; comme ſi j'avois moi-même des ſentimens contraires à ceux de l'égliſe : j'ai crû neceſſaire de venir à Rome, & de vous prier de les mander ; afin que je puiſſe les convaincre en leur preſence, que ce qu'ils ont écrit contre moi eſt faux, qu'ils perſiſtent encore dans leur ancienne erreur, & qu'ils ont fait des entrepriſes étranges contre les égliſes & contre nous qui les gouvernons. Mais puiſqu'ils n'ont pas voulu venir : quoique vous leur ayez envoyé des prêtres, & que je ſois demeuré à Rome quinze mois entiers : j'ai crû neceſſaire avant que d'en partir, de vous donner ma profeſſion de foi écrite de ma propre main en toute verité, comme je l'ai appriſe dans les écritures divines ; & de vous repreſenter les mauvais diſcours dont ils ſe ſervent pour ſéduire les auditeurs.

Epiph. har. 72. n. 2.
Epiſt. Jul. ap. Athan. apol. 1. p. 750. B.

Enſuite, il les accuſe de dire que N. S. J. C. n'eſt pas le veritable verbe de Dieu ; mais qu'il y a un autre verbe, une autre ſageſſe, une autre vertu, par qui ayant été fait, il a été nommé verbe, ſageſſe & vertu. C'eſt pourquoi ils lui attribuoient une autre hypoſtaſe, differente de celle du pere. Ils diſoient que le Pere préexiſtoit au Fils ; & ne le re-

AN. 342.

connoiſſent être de Dieu, que comme toutes les autres choſes. Qu'il y avoit un tems auquel il n'étoit pas, qu'il eſt creature & ouvrage. Pour moi, dit-il, je croi un Dieu & ſon fils unique le verbe, toûjours coéxiſtant au pere : qui n'a jamais commencé d'être : qui eſt veritablement de Dieu : non créé, non fait, mais toûjours exiſtant & toûjours regnant avec Dieu le pere. C'eſt le fils, la vertu, la ſa-

Ibid. n. 111. geſſe, le propre & le veritable verbe de Dieu N. S. J. C. Et enſuite : Nous avons appris par les ſaintes écritures, que la divinité du pere & du fils eſt indiviſible. Car ſi quelqu'un ſépare le fils, c'eſt-à-dire le verbe, d'avec le Dieu tout puiſſant ; il faut, ou qu'il croïe qu'il y a deux Dieux, ce qui eſt éloigné de la vraïe doctrine, ou qu'il confeſſe que le verbe n'eſt

Jo. 1. pas Dieu : ce qui n'eſt pas moins éloigné de la foi catholique ; puiſque l'évangeliſte dit : Et le verbe

Jo. XIV. 10. étoit Dieu. Pour moi j'ai appris certainement que le fils eſt la vertu du pere, inſeparable & indiviſible.

Jo. X. 30. Car J. C. lui-même dit : Le pere eſt en moi & je ſuis dans le pere. Et encore : Le pere & moi nous ſommes un. Et encore : Qui me voit, voit le pere. C'eſt la foi que j'ai priſe dans les ſaintes écritures, & que j'ai reçûë de nos peres ſpirituels. Je la prêche dans l'égliſe de Dieu ; je vous la donne maintenant par écrit : j'en garde autant par devers moi ; & je vous prie d'en inſerer la copie dans la lettre que vous écrirez aux évêques, de peur que quelques-uns de ceux qui ne me connoiſſent pas bien, ne ſe trompent en ajoûtant foi à ce que mes calomniateurs ont écrit. Tel fut le memoire de Marcel d'Ancyre.

AN. 342.

XXIV. Lettre du pape Jules.

Le concile en fut ſatisfait ; il déclara Athanaſe, Marcel & Aſclepas innocens, mal condamnez & mal dépoſez. Il y a apparence qu'il rétablit auſſi les autres évêques qui étoient venus ſe plaindre ; & de l'avis de tous, le pape Jules écrivit aux Orientaux en ces termes : Jules à Danius, à Flaccille, à Narciſſe, à Euſebe, à Maris, à Macedonius, à Theodore, & aux autres qui nous ont écrit d'Antioche avec eux, nos chers freres en N. S. Salut. Danius ou Dianée, qui eſt ici nommé le premier, étoit évêque de Ceſarée en Cappadoce ; Euſebe eſt apparemment celui d'Emeſe. Après ce titre, la lettre commence ainſi : J'ai lû la lettre que m'ont apportée mes prêtres Elpidius & Philoxene ; & je me ſuis étonné que vous ayant écrit avec charité & dans la ſincerité de mon cœur, vous m'ayez répondu d'un ſtile ſi peu convenable, qui ne reſpire que la contention, & fait paroître du faſte & de la vanité. Ces manieres ſont éloignées de la foi chrétienne ; puiſque je vous avois écrit avec charité, il falloit répondre de même, & non pas avec un eſprit de diſpute. Car n'étoit-ce pas une marque de charité de vous avoir envoyé des prêtres pour compâtir aux affligez, & d'avoir exhorté ceux qui m'avoient écrit à venir pour regler promptement toutes choſes, pour faire ceſſer les ſouffrances de nos freres, & les plaintes que l'on faiſoit contre vous ?

Ap. Ath. apol. 2. p. 739. & tom. 2. concil. p. 493.

Sozom. III. c. 3. Ibid. c. 6.

Et enſuite : Si celui qui a dicté votre lettre a cherché la gloire de l'éloquence ; ce motif conviendroit mieux à d'autres. Dans les affaires eccleſiaſtiques, il ne s'agit pas d'oſtentation de paroles ; mais de

P. 740. C.

AN. 342. canons apoſtoliques, & du ſoin de ne ſcandaliſer perſonne. Que ſi la cauſe de votre lettre eſt le chagrin & l'animoſité que quelques petits eſprits ont conçu les uns contre les autres; il ne falloit pas que le ſoleil ſe couchât ſur leur colere, ou du moins qu'elle fût pouſſée juſqu'à la montrer par écrit. Car enfin quel ſujet vous en ai-je donné par ma lettre? Eſt-ce parce que je vous ai invitez à un concile? Vous deviez plûtôt vous en réjoüir. Ceux qui ſe tiennent aſſurez de leur conduite, ne trouvent pas mauvais qu'elle ſoit examinée par d'autres: ne craignant pas que ce qu'ils ont bien jugé devienne jamais injuſte. C'eſt pourquoi le grand concile de Nicée a permis que les decrets d'un concile fuſſent examinez dans un autre; afin que les juges ayant devant les yeux le jugement qui pourra ſuivre, ſoient plus exacts dans l'examen des affaires, & que les parties ne croyent pas avoir été jugées par paſſion. Vous ne pouvez honnêtement rejetter cette regle; car ce qui a une fois paſſé en coutume dans l'égliſe, & qui eſt confirmé par les conciles, ne doit pas être aboli par un petit nombre.

Il leur repreſente enſuite combien ils ſont déraiſonnables, de ſe plaindre d'avoir été invitez à ce concile, qui avoit été demandé par leurs propres députez, le prêtre Macaire & les diacres Martyrius & Heſychius, ſe trouvant confondus par les députez de S. Athanaſe. Delà il paſſe à une autre plainte. Chaque concile, diſoient les Euſebiens, doit avoir une autorité inébranlable; & c'eſt deshonorer le juge, que de faire examiner par d'autres ſon jugement:

Sup. n. 40 p. 742. A.

ce

ce qu'ils disoient principalement pour soûtenir leurs conciles de Tyr & de C. P. A quoi Jules repond ainsi : Voyez, mes chers freres, qui sont ceux qui deshonorent un concile, & qui renversent les jugemens déja prononcez. Et pour ne charger personne en particulier ; je me contente de ce qui vient d'être fait, & que l'on ne peut oüir sans horreur. Les Ariens qu'Alexandre, l'évêque d'Alexandrie, d'heureuse memoire, avoit chassez, qui avoient été non seulement excommuniez en chaque ville, mais anathematisez par tout le concile de Nicée, & dont le crime étoit si grand, puisqu'ils n'attaquoient pas un homme, mais J. C. même le fils du Dieu vivant ; on dit que ces Ariens rejettez & notez par toute l'église, sont maintenant reçûs. Je ne croi pas que vous-mêmes le puissiez apprendre sans indignation. Il ajoûte ensuite que Gregoire prétendu évêque d'Alexandrie lui a envoyé à Rome Carponas, & d'autres Ariens notez ; & que leurs propres deputez Macaire, Martyrius & Hesychius l'ont voulu obliger d'écrire à Piste, qu'ils avoient nommé évêque d'Alexandrie avant Gregoire. Qui sont donc, dit-il, ceux qui deshonorent les conciles ? ne sont-ce pas ceux qui ne comptent pour rien les suffrages de trois cens évêques ? car l'heresie des Ariens a été condamnée & proscrite par tous les évêques du monde ; mais Athanase & Marcel en ont plusieurs qui parlent & qui écrivent pour eux. On nous a rendu témoignage que Marcel avoit resisté aux Ariens dans le concile de Nicée : qu'Athanase n'avoit pas même été condamné

AN. 342.

p. 743. B. *Sup. n.* 4.

AN. 342.

dans le concile de Tyr, & qu'il n'étoit pas present dans la Mareote, où l'on prétend avoir fait des procedures contre lui. Or vous savez, mes chers freres, que ce qui est fait en l'absence d'une des parties est nul & suspect. Nonobstant tout cela, pour connoître plus exactement la verité & ne recevoir de préjugé ni contre vous, ni contre ceux qui nous ont écrit en leur faveur; nous les avons tous invitez à venir, afin de tout examiner dans un concile, & ne pas condamner l'innocent, ou absoudre le coupable.

Il ne faut pas s'étonner que le pape écrivant aux Eusebiens leur parle des Ariens comme d'heretiques abominables & rejettez de tout le monde; ils n'osoient le nier ouvertement; & quoique tout l'effort de leur cable ne tendit qu'à rétablir cette heresie, ou plutôt à la maintenir; ils se gardoient bien de le dire, ni d'avoüer qu'ils fussent Ariens. On le voit par la premiere profession de foi qu'ils donnerent à Antioche lors de la dédicace. Ils ne faisoient paroître en ce tems-là autre dessein que de faire condamner Athanase, Marcel & leurs autres ennemis, & les empêcher de rentrer dans leurs sieges.

Les Eusebiens, pour relever l'autorité des conciles, avoient allegué les exemples de ceux qui condamnerent Novat & Paul de Samosate. Le pape répond que ces exemples confirment l'autorité du concile de Nicée; & que les Ariens qu'il a condamnez, ne sont pas moins heretiques que les Novatiens & les Paulianistes. Il leur reproche un autre

attentat contre le concile de Nicée, les tranſlations d'évêques : & retourne contre eux, pour les confondre, ce qu'ils avoient avancé pour affoiblir l'autorité de l'égliſe Romaine. Si vous croyez veritablement, dit-il, que la dignité épiſcopale eſt égale par tout, & ſi comme vous dites, vous ne jugez point des évêques par la grandeur des villes : il falloit que celui à qui on en avoit confié une petite y demeurât, ſans paſſer à celle dont il n'eſt pas chargé, ni mépriſer celle qu'il a reçûë de Dieu, & Dieu même qui l'y a mis, pour rechercher la vaine gloire des hommes.

Ils ſe plaignoient de la brieveté du terme, qu'il leur avoit donné pour venir au concile ; il montre que ce n'eſt qu'un pretexte, puiſqu'ils ne ſe ſont pas même mis en chemin, qu'ils ont retenu ſes prêtres juſques au mois de Janvier : c'eſt donc ſeulement une preuve qu'ils ſe défioient de leur cauſe. Ils ſe plaignoient encore qu'il n'avoit écrit qu'à Euſebe ſeul & non à eux tous : il dit, qu'il n'a dû répondre qu'à ceux qui lui avoient écrit ; & ajoûte : Vous devez ſçavoir, qu'encore que j'aie écrit ſeul, ce n'eſt pas mon ſentiment particulier, mais celui de tous les évêques d'Italie & de ces païs-ci : je n'ai pas voulu les faire tous écrire, pour ne pas charger de trop de lettres ceux à qui j'écrivois : mais encore à preſent les évêques ſont venus au jour nommé, & ont été du même avis. On voit par-là que cette lettre du pape Jules, eſt le reſultat du concile de Rome, & qu'il ne s'attribuë point à lui ſeul l'autorit de décider.

AN. 342.
XXV.
Suite de la lettre du pape Jules.
p. 745 *D.*

Il vient enſuite au fonds, & montre que ce n'eſt ni legerement ni injuſtement qu'il a reçû à ſa communion ſaint Athanaſe & Marcel d'Ancyre. Euſebe, dit-il, m'a écrit auparavant contre Athanaſe, vous venez vous-mêmes de m'écrire; mais pluſieurs évêques d'Egypte & d'autres provinces m'ont écrit pour lui. Premierement les lettres que vous avez écrites contre lui ſe contrediſent, & les ſecondes ne s'accordent pas avec les premieres; en ſorte qu'elles ne font point de preuve. De plus, ſi vous voulez que l'on croye vos lettres, on doit auſſi croire celles qui ſont en ſa faveur; d'autant plus que vous êtes éloignez, & que ceux qui le défendent étant ſur les lieux, ſçavent ce qui s'y eſt paſſé, connoiſſent ſa perſonne, rendent témoignage à ſa conduite, & aſſurent que tout n'eſt que calomnies. Ici il explique le fait d'Arſene, & encore plus celui d'Iſchyras, comme il a déja été expliqué; montrant que la calomnie des Euſebiens paroiſſoit par leur propre information de la Mareote; & il ne manque pas de relever l'abſurdité, de prétendre qu'Iſchyras qui étoit malade au lit derriere la porte d'une petite chambre eût offert le ſacrifice, puiſqu'il faloit être pour cela debout devant l'autel, & d'en produire pour témoin un catechumene; puiſque quand l'heure de l'oblation étoit venuë, on faiſoit ſortir les catechumenes. Nous avons été étonnez, ajoûte-t'il, de voir que cette information touchant une coupe & une table ſacrée ſe fît en preſence du gouverneur & de ſa cohorte, devant des payens & des Juifs: cela nous paroiſſoit d'abord incroyable, mais

Sup. liv. IV. *n.* 46. 47. 49.

p. 747. *C.*

p. 750. *A.*

les actes en font foi. On ne permet pas aux prêtres d'y assister, eux qui sont les ministres des sacremens, & devant un juge seculier, des catechumenes presens, & ce qui est pire, des payens & des Juifs ennemis du Christianisme, on informe touchant le corps & le sang de J. C. S'il étoit commis quelque crime, il falloit qu'il fut examiné légitimement dans l'église par les ecclesiastiques.

Il ne manque pas de relever l'irregularité de l'ordination de Gregoire. Voyez, dit-il, qui sont ceux qui ont agi contre les canons; nous qui avons reçû un homme si bien justifié, ou ceux qui à Antioche à trente-six journées de distance, ont donné le nom d'évêque à un étranger, & l'ont envoyé à Alexandrie avec une escorte de soldats. On ne l'a pas fait quand Athanase fut envoyé en Gaule; car on l'auroit dû faire dessors, s'il avoit été veritablement condamné; cependant à son retour il a trouvé son église vacante, & y a été reçû. Maintenant je ne sçai comment tout s'est fait. Premierement pour dire le vrai, aprés que nous avions écrit pour tenir un concile, il ne falloit pas en prévenir le jugement. Il blâme ici la précipitation du concile d'Antioche. Ensuite il ne falloit pas introduire une telle nouveauté dans l'église. Car qu'y a-t'il de semblable dans les canons ou dans la tradition apostolique ? que l'église étant en paix, & tant d'évêques vivant dans l'union d'Athanase évêque d'Alexandrie, on y envoye Gregoire étranger, qui n'y a point été baptisé, Qui n'y est point connu, qui n'a été demandé ni par les prêtres, ni par les évê- p. 748. C.

ques, ni par le peuple: quil ſoit ordonné à Antioche & envoyé à Alexandrie, non avec des prêtres & des diacres de la ville, ni avec des évêques d'Egypte, mais avec des ſoldats; car c'eſt ce que diſoient ceux qui ſont venus ici, & de quoi ils ſe plaignoient. Quand même Athanaſe aprés le concile auroit été trouvé coupable, l'ordination ne ſe devoit pas faire ainſi contre les loix & les regles de l'égliſe. Il falloit que les évêques de la province ordonnaſſent un homme de la même Egliſe d'entre ſes prêtres ou ſes clercs. Si l'on avoit fait la même choſe contre quelqu'un de vous, ne crieriez-vous pas, ne demanderiez-vous pas juſtice? Mes chers freres, nous vous parlons en verité comme en la preſence de Dieu, cette conduite n'eſt ni ſainte, ni legitime, ni eccleſiaſtique. Voilà les régles des élections ſuivant le témoignage de ce ſaint pape.

p. 751. B. Venant à Marcel d'Ancyre, il témoigne être entierement ſatisfait de ſa foi, & la trouve conforme à celle de l'égliſe catholique; puis il ajoûte: Il nous a aſſuré qu'il avoit toûjours eu les mêmes ſentimens; & nos prêtres qui avoient aſſiſté au

p. 750. D. concile de Nicée ont rendu un témoignage qu'il étoit orthodoxe. Il ajoûte que l'on avoit commis à Ancyre les mêmes excés qu'à Alexandrie, comme Marcel & d'autres lui avoient appris; & continuë ainſi: On nous a fait des plaintes ſi attroces contre quelques-uns de vous, car je ne les veux pas nommer, que je n'ai pû me reſoudre à les écrire; mais peut-être les avez-vous aprifes d'ailleurs. C'eſt donc principalement pour cela que j'ai écrit & que je vous ai

invitez à venir, afin de vous le dire de bouche, & que l'on pût corriger & rétablir de tout. C'eſt ce qui doit vous exciter à venir, pour ne vous pas rendre ſuſpects de ne vous pas juſtifier. AN. 342.

Il les exhorte enſuite à corriger tous ces deſordres, & dit entr'autres choſes : O mes freres, les jugemens de l'égliſe ne ſont plus ſelon l'évangile ; ils vont deſormais au banniſſement & à la mort. Si Athanaſe & Marcel étoient coupables, il falloit nous écrire à tous, afin que le jugement fut rendu par tous. Car c'étoient des évêques & des égliſes qui ſouffroient, & non pas des égliſes du commun, mais celles que les apôtres ont gouvernées par eux-mêmes. Pourquoi ne nous écrivoit-on pas principalement touchant la ville d'Alexandrie ? ne ſavez-vous pas que c'étoit la coûtume de nous écrire d'abord, & que la déciſion devoit venir d'ici ? Si donc il y avoit de tels ſoupçons contre l'évêque de ce lieu-là, il falloit écrire à nôtre égliſe. Maintenant ſans nous avoir inſtruits, après avoir fait ce que l'on a voulu, on veut que nous y conſentions ſans connoiſſance de cauſe. Ce ne ſont pas là les ordonnances de Paul ; ce n'eſt pas la tradition de nos peres, c'eſt une nouvelle forme de conduite. Je vous prie, prenez-le en bonne part, c'eſt pour l'utilité publique que je vous écris ; je vous déclare ce que nous avons appris du bien-heureux apôtre Pierre & je le croi ſi connu de tout le monde, que je ne l'aurois pas écrit ſans ce qui eſt arrivé. Il faut bien remarquer ce que dit ici le pape Jules touchant les jugemens eccleſiaſtiques & l'autorité de l'égliſe Ro- p. 753. B.

AN. 342.

maine, ſans laquelle on ne doit point décider les affaires importantes; comme la dépoſition des évêques des premieres égliſes & des ſieges apoſtoliques. Mais il faut obſerver auſſi que le pape ne s'attribuë pas ce droit à lui ſeul, mais à ſon égliſe; & ces mots: Il falloit écrire à nous tous, ſemblent s'étendre encore plus loin, à tous les évêques d'Italie, & peut-être de tout l'Occident; car c'étoit la coutume de les conſulter en ces rencontres, comme témoigne S. Ambroiſe avec les autres évêques d'Italie, dans une lettre écrite à l'empereur Theodoſe le grand, quarante ans aprés ceci. Ce qui paroît évidemment, c'eſt que la force des Jugemens eccleſiaſtiques venoit du conſentement univerſel. Le pape Jules conclut ſa lettre ſans aucune menace, en priant ſeulement les Orientaux de ne plus rien faire de ſemblable, & d'écrire plûtôt contre les auteurs de ces déſordres: Afin, dit-il, de ne nous pas expoſer à la riſée des payens, principalement à la colere de Dieu, à qui chacun de nous rendra compte au jour du Jugement. Nous n'avons point d'autre original de cette lettre, que le grec rapporté par ſaint Athanaſe, & comme il ne dit point que ce fut une traduction, on peut croire qu'elle avoit été écrite ainſi; car les papes ne manquoient pas d'interpretes & de ſecretaires.

Ambroſ. epiſt. 13. nova ed. p. 816.

Valeſ. obſervat eccleſ. lib. 1. c. 8.

XXVI. Deputation des Orientaux vers Conſtant.

Socr. 11. c. 18.

Sozom. 111. c. 10.

Le pape voyant le peu d'effet de ſa lettre, fit connoître à l'empereur Conſtant, l'injuſtice que l'on faiſoit à S. Athanaſe & à ſaint Paul de C. P. L'empereur en fut touché, & écrivit à Conſtantius ſon frere, le priant de lui envoyer trois évêques pour rendre

rendre compte de la dépoſition de Paul & d'Athanaſe. Conſtantius en envoïa quatre : Narciſſe de Neroniade, Theodore d'Heraclée, Maris de Calcedoine & Marc d'Arethuſe en Syrie, qui vinrent en Gaule où étoit l'empereur, comme députez du concile d'Antioche. Maximin de Treves ne voulut point les recevoir ; & eux ne voulurent point accepter de conference avec S. Athanaſe, prétendant juſtifier leur procedé & ſoutenir le jugement des Orientaux. Et comme on leur demanda leur profeſſion de foi : ils cacherent celle qui avoit été publiée à Antioche, c'eſt-à-dire la ſeconde, & préſenterent à l'empereur Conſtant la derniere, compoſée quelques mois après. Il vit ainſi qu'ils avoient perſecuté ces deux évêques ſans ſujet ; & que ce n'étoit pour aucun crime comme ils prétendoient, qu'ils rejettoient leur communion, mais parce qu'ils ne convenoient pas avec eux de la doctrine : ce qui obligea l'empereur à les renvoïer, ſans ſe laiſſer perſuader à leurs diſcours.

AN. 342.

Ath. de Syn. p. 894.

On trouve quelques loix des deux empereurs données vers ce même temps contre l'idolâtrie. L'une de Conſtantius en 341. qui défend les ſacrifices : l'autre de cette année 342. adreſſée au préfet de Rome, & par conſéquent de Conſtant : qui ordonne que les temples qui ſont hors la ville, demeureront en leur entier, à cauſe des ſpectacles qui en avoient tiré leur origine, & dont il ne veut pas priver le peuple : mais au reſte, il veut que toute ſuperſtition ſoit abolie. Par une autre loi de cette année 342. l'empereur ordonne que les temples ſeront fermez

XXVII. Loix contre l'idolâtrie.

L. 2. Cod. Theod. de pagan.
L. 3. ibid.
v. Gothofred.

Lib. 4. ibid.

AN. 343. par tout, ſans qu'il ſoit permis à perſonne d'en approcher ; & défend les ſacrifices ſous peine de la vie & de confiſcation des biens : menaçant les gouverneurs des provinces de la même peine, s'ils negligent de punir ces crimes.

XXVIII. Perſecution de Perſe. S. Simeon & S. Uſthazade. *Sozon.* II. *c.* 89. *Acta ſincer. p.* 632.

Cependant Sapor roi de Perſe perſecutoit cruellement les Chrétiens, qui étoient en grand nombre dans ſon roïaume. On croit que la foi y étoit entrée par le commerce de l'Oſroëne & de l'Armenie avec la Perſe ; & elle s'y étoit tellement accruë par le temps, qu'il y avoit des égliſes nombreuſes. Les mages en furent ſenſiblement affligez : car c'étoit eux qui gouvernoient la religion des Perſes dès l'origine de la nation, étant comme une race ſacrée, où le ſacerdoce ſe conſervoit par ſucceſſion. Les Juifs naturellement ennemis des Chrétiens, étoient auſſi jaloux de leurs progrès. Simeon ſurnommé le Foulon, autrement Jombaphée, étoit archevêque de Seleucie & de Cteſiphonte, les deux villes roïales de Perſe, éloignées ſeulement l'une de l'autre d'environ trente milles, ou dix lieuës : Seleucie étoit auſſi nommée Salec. Simeon fut accuſé auprès du roi Sapor d'être ami de l'empereur Romain, & de lui découvrir les affaires des Perſes. Sapor perſuadé de cette calomnie, commença par accabler les Chrétiens d'impoſitions exceſſives, pour les réduire à une pauvreté inſupportable : car il ſçavoit que la plûpart s'exerçoient au mépris des richeſſes ; & il commit l'exaction de ces tributs à des hommes impitoïables. Enſuite il ordonna de faire mourir par le glaive les prêtres & les miniſtres de

Dieu : d'abattre les égliſes, de confiſquer leurs treſors ; & de lui amener Simeon, comme traître à la religion & à l'état. Cette perſecution commença la ſeptiéme année de Conſtantius 343. de J. C. Les mages avec le ſecours des Juifs eurent bien-tôt abattu les égliſes. AN. 343. *Hier. Chron.*

Simeon fut pris & mené au roi chargé de fers. Il ne ſe proſterna point devant lui, comme il avoit accoûtumé : de quoi Sapor extrêmement irrité lui en aïant demandé la cauſe : Simeon répondit : Les autres fois on ne m'amenoit pas enchaîné pour trahir le vrai Dieu ; c'eſt pourquoi je ſuivois ſans réſiſtance la coûtume d'honorer la roïauté : maintenant il ne m'eſt plus permis de le faire, puiſque je viens combattre pour la religion. Après qu'il eut ainſi parlé, le roi lui commanda d'adorer le ſoleil : lui promettant de grandes récompenſes, s'il obéïſſoit, ſinon le menaçant de le faire perir, & tous les Chrétiens avec lui. Comme il demeura ferme, le roi commanda qu'on le tînt quelque temps en priſon : eſperant apparemment qu'il changeroit de ſentiment. Un vieil eunuque nommé Uſthazade, qui avoit élevé le roi Sapor en ſon enfance, & étoit le premier de ſa maiſon, ſe trouva aſſis à la porte du palais, comme on menoit Simeon en priſon. Il ſe leva & ſe proſterna devant lui. Simeon lui fit des reproches vehemens d'un ton de colere, & paſſa en détournant le viſage ; parce qu'Uſthazade, qui étoit Chrétien, s'étoit laiſſé contraindre depuis peu à adorer le ſoleil. Auſſi-tôt l'eunuque pleurant avec de grands cris, quitta l'habit blanc qu'il portoit, en

AN. 343.

prit un noir pour marque de deuil, & demeura assis devant le palais, gémissant & fondant en larmes. Helas, disoit-il, que dois-je attendre de Dieu que j'ai renoncé : puisque dès à present, à cause de lui, Simeon mon ancien ami s'est ainsi détourné de moi sans me vouloir parler ?

Sapor l'aïant appris, envoïa querir Usthazade & lui demanda la cause de son deuil, & s'il étoit arrivé quelque malheur dans sa maison. Non, Seigneur, répondit-il, mais plût à Dieu, qu'au lieu de ce qui m'est arrivé, je fusse tombé dans toutes sortes de malheurs. Je suis affligé de vivre & de voir le soleil, que j'ai adoré en apparence, par complaisance pour vous. Je merite la mort à double titre, pour avoir trahi J. C. & pour vous avoir trompé. Ensuite il jura le Créateur du ciel & de la terre qu'il ne changeroit plus de sentiment. Le roi surpris de ce changement si peu attendu, n'en fut que plus irrité contre les Chrétiens, croïant qu'ils l'avoient procuré par des enchantemens. Toutefois la compassion qu'il avoit de ce vieillard, le fit paroître tantôt doux, tantôt cruel pour tâcher de le gagner. Mais Usthazade protestoit toûjours qu'il ne seroit jamais si insensé, que d'adorer la créature pour le Créateur. Alors Sapor revint à la colere, & commanda qu'on lui coupât la tête. Comme les bourreaux le menoient, il les pria d'arrêter un peu, parce qu'il avoit quelque chose à dire au roi : & aïant appellé un des eunuques les plus fideles, il le chargea de dire à Sapor : Je n'ai besoin du témoignage de personne, pour vous assurer de l'affection avec laquelle

je vous ai ſervi depuis ma jeuneſſe, & votre pere avant vous : vous en êtes aſſez informé. La ſeule récompenſe que je vous demande, eſt que ceux qui ne ſçavent pas le ſujet de ma mort, ne croïent pas que je ſois puni pour avoir trahi l'état, ou pour quelque autre crime. C'eſt pourquoi je vous prie, qu'un crieur public déclare, que l'on coupe la tête à Uſthazade, non comme méchant, mais comme Chrétien ; & parce qu'il n'a pas voulu renoncer à ſon Dieu, pour obéïr au roi. Uſthazade voulut ainſi reparer le ſcandale qu'il avoit cauſé, en adorant le ſoleil : & Sapor lui accorda ſa demande croïant épouvanter les Chrétiens : quand ils verroient qu'il n'épargnoit pas même un vieillard, par qui il avoit été élevé, & un domeſtique ſi fidele.

Simeon aïant appris dans la priſon le martyre d'Uſthazade, en rendit graces à Dieu ; & le lendemain qui étoit le vendredi-ſaint, le roi commanda qu'il mourut auſſi par le glaive. Car aïant été encore amené devant lui, il avoit parlé très-courageuſement de la religion ; & n'avoit voulu adorer, ni lui ni le ſoleil. Le même jour du vendredi-ſaint, le roi commanda que l'on fît mourir auſſi cent autres Chrétiens priſonniers ; & que Simeon fût executé le dernier, après les avoir vû mourir tous. C'étoient des évêques, des prêtres & des clercs de divers ordres. Comme on les menoit à la mort, le grand chef des mages s'avança & leur demanda s'ils vouloient vivre & ſuivre la religion du prince en adorant le ſoleil. Pas un n'accepta la vie à ce prix ; & quand ils furent au lieu de l'execution, les bour-

AN. 343. reaux commencerent à couper des têtes. Cependant Simeon debout au milieu d'eux les exhortoit à la conſtance, leur parlant de la mort & de la reſurrection ; leur prouvant par l'écriture qu'une telle mort eſt la veritable vie, que la vraïe mort eſt d'abandonner Dieu par lâcheté ; & que de toutes les bonnes œuvres la plus excellente eſt de mourir pour Dieu. Après que les cent martyrs eurent été executez, Simeon le fut auſſi avec Abdechalas & Ananias, tous deux vieillards & prêtres de ſon égliſe, qui avoient été pris avec lui, & l'avoient accompagné dans la priſon.

C. 11. Pouſiqués intendant des ouvriers du roi étoit preſent ; & voïant Ananias qui trembloit comme on le préparoit au ſupplice : Mon pere, lui dit-il, fermez un peu les yeux & prenez courage, vous allez voir la lumiere de J. C. A peine eut-il ainſi parlé, qu'il fut pris & mené au roi ; & comme il confeſſa qu'il étoit Chrétien, & parla librement en faveur de la religion & des martyrs : le roi s'en tint offenſé, & le fit mourir d'un nouveau genre de ſupplice. Les bourreaux lui percerent la gorge auprès des tendons, & par-là lui arracherent la langue. Sa fille vierge conſacrée à Dieu fut dénoncée en même temps, & executée à mort.

XXIX. Autres martyrs. S Sadoth. Sainte Tarbule.

L'année ſuivante le même jour du vendredi-ſaint, on publia par toute la Perſe un édit de Sapor : qui condamnoit à mort, non ſeulement les eccleſiaſtiques, mais tous ceux qui ſe confeſſeroient Chrétiens. On dit qu'il y en eut alors une multitude innombrable, qui paſſerent par le tranchant de l'épée.

AN. 344.

Car les mages cherchoient avec ſoin par les villes & par les villages ceux qui s'étoient cachez, pendant que d'autres ſe découvroient eux-mêmes ; pour ne pas paroître renoncer Jeſus-Chriſt par leur ſilence. Comme on faiſoit mourir tous les Chrétiens ſans miſericorde, il y en eut pluſieurs d'executez, même dans le palais : juſques à l'eunuque Azade très-cheri du roi, & dont il fut extrêmement affligé quand il apprit ſa mort. Il défendit alors de tuer indifferemment tous les Chrétiens, & ſe reduiſit aux eccleſiaſtiques.

Le ſucceſſeur de S. Simeon dans l'évêché de Seleucie & de Cteſiphonte fut S. Sadoth, ou Sadoſt, c'eſt-à-dire, ami du roi : en effet, il étoit rempli de l'amour du roi celeſte. Il aſſembla ſes prêtres & ſes diacres, qui ſe tenoient cachez par la crainte de la perſecution, & leur raconta en ces termes un ſonge, qu'il avoit eu : J'ai vû cette nuit une échelle lumineuſe qui touchoit au ciel ; au haut étoit le ſaint évêque Simeon, dans une gloire immenſe, & moi j'étois en bas ſur la terre. Il m'a dit avec une grande joïe : Montez, Sadoth, montez, ne craignez point : Je montai hier, vous monterez aujourd'hui. J'ai crû deſlors être appellé à la confeſſion de J. C. & j'ai compris, que je ſouffrirai le martyre cette année, comme il le ſouffrit l'année derniere. Enſuite il commença à exhorter ſon clergé au mépris de la mort, & au deſir de la gloire éternelle. *Acta ſinc. p. 642.*

Le roi Sapor vint cette année à Seleucie : on lui défera Sadoth, & il le fit amener avec ſon clergé & d'autres eccleſiaſtiques du païs voiſin,

AN. 344.

des moines & des religieuſes : le tout au nombre de cent vingt-huit perſonnes. On les chargea de fers, & on les mit dans une priſon obſcure & incommode, où ils demeurerent cinq mois dans de grandes ſouffrances. On leur lioit les jambes avec des cordes, & on leur ſerroit les épaules & les reins avec des pieces de bois pour les étendre : en ſorte que leurs os craquoient, comme ſi on eût preſſé des fagots de bois. En les tourmentant, on leur diſoit : Adorez le ſoleil, obéïſſez au roi & vous vivrez. S. Sadoth répondoit pour tous : qu'ils adoroient le Créateur, & non le ſoleil qui eſt ſon ouvrage, ni le feu que les Perſes adoroient auſſi. Enfin, ils furent condamnez à perdre la tête : on les mena hors de la ville ; & ils ne ceſſerent point de loüer Dieu, juſques à ce qu'on les eût tous executez. S. Sadoth fut mené chargé de chaînes dans un païs nommé Bethuſa, à la ville de Bethlapat, ou Bethlabad, & y eut la tête tranchée. Les Latins honorent ces ſaints martyrs le vingt-uniéme de Février, & les Grecs le dix-neuviéme d'Octobre.

c. 12. En ce même temps la reine tomba malade ; & les Juifs accuſerent les ſœurs de l'évêque S. Simeon de l'avoir empoiſonnée, pour vanger la mort de leur frere. Elles étoient deux : l'une vierge ſacrée nommée Tarbula ou Pherbuta : l'autre veuve qui avoit renoncé aux ſecondes nôces. La reine crut facilement cette calomnie : tant par la diſpoſition naturelle des malades, qui prêtent volontiers l'oreille aux remedes extraordinaires, que par la confiance particuliere qu'elle avoit aux Juifs ; car elle étoit

étoit dans leurs ſentimens, & pratiquoit leurs ceremonies. On prit donc les deux ſœurs, & avec elles une ſervante de Tarbula, vierge comme elle : on les mena au palais, & on les mit entre les mains des mages pour faire leur procès. Le mauptés, c'eſt ainſi que l'on nommoit le pontife des mages, vint les interroger avec deux autres officiers. Comme on leur parla de l'empoiſonnement dont on les accuſoit, Pherbuta répondit, que la loi de Dieu condamne à mort les empoiſonneurs comme les idolâtres, & qu'elles étoient autant éloignées de ce crime que de renoncer à Dieu. Et comme on diſoit qu'elles l'avoient fait pour vanger leur frere, Pherbuta dit : Et quel mal avez-vous fait à mon frere ? Il eſt vrai que vous l'avez fait mourir par envie, mais il vit & regne dans les cieux. Après cet interrogatoire on les envoïa en priſon. *Act. ſinc. p. 639.*

Pherbuta étoit d'une beauté rare, & le mage en avoit été frappé. Il envoïa donc ſecretement le lendemain lui dire, que ſi elle vouloit être ſa femme, il obtiendroit du roi ſa grace & celle de ſes compagnes : mais elle le refuſa avec mepris & indignation, diſant qu'elle étoit épouſe de J. C. & ne craignoit point la mort, qui la rejoindroit à ſon cher frere. Les juges firent leur rapport au roi, comme ſi les martyres euſſent été convaincuës de l'empoiſonnement, & le roi ordonna de leur ſauver la vie, ſi elles adoroient le ſoleil. Comme elles le refuſerent, on remit aux mages à ordonner le genre de mort, & ils dirent que la reine ne pouvoit être guerie qu'en paſſant au milieu de leurs corps coupez en deux. On

mena donc ces ſaintes femmes devant la porte de la ville : chacune fut attachée à deux pieux, à l'un par le cou, à l'autre par les pieds ; & les aïant ainſi étenduës, on les coupa par le milieu avec des ſcies : puis aïant planté en terre trois grandes pieces de bois de chaque côté de la ruë, on y pendit les moitiez de leurs corps. On apporta la reine dans cette ruë, & on la fit paſſer au milieu de cette boucherie, ſuivie d'une multitude innombrable de peuple ; car c'étoit le jour que le roi recevoit certain tribut. Au reſte, de couper des victimes en deux pour paſſer au travers ; c'étoit en Orient une ancienne ceremonie pratiquée dans les alliances, & approuvée même dans l'écriture. On trouve auſſi que les Macedoniens prétendoient purifier leur armée en la faiſant paſſer entre les moitiez d'une chienne coupée en deux.

Gen. XV. 10. *Jerem.* XXXIV. 18. *Liv. lib.* XL. *cap.* 6. X. *c.* 9.

XXX. Autres martyrs. S. Acepſimas, &c.

Comme Sapor ne permettoit plus de faire mourir pour la religion que les eccleſiaſtiques : les mages parcourant toute la Perſe, s'appliquerent à perſecuter les évêques & les prêtres, principalement dans la province d'Adiabene, dont la plûpart des habitans étoient Chrétiens ; auſſi étoit-elle ſur la frontiere des Romains. On prit l'évêque Acepſimas, & pluſieurs de ſes clercs. Enſuite les mages aïant conſulté, ſe contenterent de la capture du prelat, & renvoïerent les autres dépoüillez de leurs biens. Un prêtre nommé Jacques, ſuivit volontairement Acepſimas, & obtint des mages d'être mis en priſon avec lui. Il lui rendoit avec joye les ſervices dont il avoit beſoin, à cauſe de ſon grand âge : il panſoit

Sozom. II. *c.* 13.

ſes plaïes, & le ſoulageoit autant qu'il pouvoit. Car peu après ſa priſe, les mages le foüetterent cruellement avec des lanieres cruës, pour le contraindre à adorer le ſoleil : & comme il ne ceda point, ils le remirent en priſon. Un autre prêtre nommé Aïthalas, Azadan & Abdieſu diacres, étoient auſſi en priſon pour la religion, après avoir été rudement foüettez par les mages : Abdieſu ſignifie ſerviteur de Jeſus. Long-temps après le grand chef des mages parla de ces priſonniers au roi Sapor, qui lui permit de les punir comme il voudroit, s'ils n'adoroient le ſoleil. Le mage leur declara cet ordre ; & comme ils répondirent nettement qu'ils ne trahiroient jamais J. C. il les tourmenta ſans miſericorde. L'évêque Acepſimas mourut en perſeverant conſtamment dans la confeſſion de la foi ; & des Armeniens qui étoient en ôtage chez les Perſes, enleverent ſecretement ſes reliques & les enterrerent. Les autres, quoiqu'ils n'euſſent pas été moins tourmentez, vêcurent contre toute apparence ; & comme ils ne changeoient point de ſentimens, on les remit en priſon. Aïthalas en étoit : à force de l'étendre en le frappant, on lui diſloqua les jointures des bras avec les épaules ; ſes mains demeurerent mortes & pendantes, en ſorte qu'il falloit lui mettre la nourriture dans la bouche. AN. 343.

Sous ce même regne, il y eut une multitude innombrable de prêtres, de diacres, de moines, de vierges, & d'autres perſonnes conſacrées à la religion, qui ſouffrirent le martyre. On a conſervé les noms de vingt-trois évêques, entre leſquels étoient

Dausas & Milles. Dausas avoit été pris par les Perses en un lieu nommé Zabdée, & fut alors martyrisé avec Mareabdes corévêque & ses clercs, au nombre d'environ deux cens cinquante, qu'ils avoient
Cap. 14. aussi pris captifs. Milles avoit d'abord porté les armes en Perse ; puis il embrassa la vie apostolique, & fut ordonné évêque d'une ville du païs. Il y souffrit beaucoup, & fut souvent battu & traîné, sans pouvoir convertir personne : de sorte qu'il se retira mal content, donnant sa malediction à cette ville. Peu de temps après, les principaux de ce lieu aïant offensé le roi, il y envoïa une armée avec trois cens élephans ; la ville fut renversée & reduite en terre labourable. Cependant Milles s'en alla en devotion à Jerusalem, portant seulement un sac où étoit le livre des évangiles ; de-là il passa en Egypte pour y visiter les moines, enfin il souffrit le martyre ; & des Syriens écrivirent sa vie pleine de miracles. Il y eut un très-grand nombre d'autres martyrs en Perse, qui souffrirent de très-cruels tourmens : car le païs étoit fertile en telles inventions. On avoit conservé les noms de seize mille, tant hommes que femmes : le reste étoit en si grand nombre, que l'on n'avoit jamais pû le sçavoir : quelque soin qu'en eussent pris les Perses, les Syriens & les habitans d'Edesse.

XXXI. Mission de Theophile l'Indien. *Philostorg. lib.* III. *c.* 4. 5. 6.

Le christianisme faisoit toûjours du progrès hors l'empire Romain ; & l'empereur Constantius prit soin de l'étendre, par une ambassade qu'il envoïa aux peuples que l'on nommoit alors Homerites, qui habitoient l'extrémité de l'Arabie heureuse vers

l'Ocean, & que l'on prétendoit être les anciens Sabéens. Ils gardoient la circonciſion le huitiéme jour, comme deſcendus d'Abraham par Cetura, & ne laiſſoient pas d'adorer le ſoleil, la lune & les demons du païs. Il y avoit grand nombre de Juifs mêlez avec eux. Conſtantius y envoïa donc une ambaſſade avec des preſens magnifiques, pour gagner le chef de la nation, entre autres deux cens des plus beaux chevaux de Cappadoce : le priant de permettre que l'on bâtit des égliſes pour les Romains qui y voïageoient, & pour ceux du païs qui ſe voudroient convertir : les ambaſſadeurs portoient avec eux de quoi faire la dépenſe de ces bâtimens. Un des principaux de cette ambaſſade étoit Theophile l'Indien, qui aïant été envoïé en ôtage très-jeune au grand Conſtantin, par les habitans de l'iſle Diu ſa patrie, avoit demeuré long-temps chez les Romains : & embraſſé la vie monaſtique avec une grande reputation de vertu. Euſebe de Nicomedie l'avoit ordonné diacre ; & à l'occaſion de cette ambaſſade, les Ariens lui firent donner la dignité d'évêque. Car il étoit de leur parti ; & peut-être ne procurerent-ils cette miſſion que par jalouſie de celle que Frumentius avoit faite de l'autre côté de la mer rouge en Ethiopie, & qui avoit été appuïée par S. Athanaſe. Ce qui eſt certain, eſt que Theophile l'Indien étoit de leur parti, qu'ils l'élevoient juſques au ciel, & lui attribuoient le don des miracles.

Sup. l. XI. *n.* 38.

L'ambaſſade eut un grand ſuccès, nonobſtant la reſiſtance des Juifs : le prince des Homerites ſe con-

AN. 345.

vertit & fit bâtir trois égliſes, non aux dépens de l'empereur, mais aux ſiens : l'une dans la ville capitale de toute la nation nommée Tafar ou Dafar : l'autre à Adane ou Aden, qui étoit la ville où les Romains abordoient pour le commerce vers l'Ocean : la troiſiéme à la ville de commerce des Perſes : à l'embouchure du golfe Perſique. Theophile aïant dédié ces égliſes, & y aïant mis autant qu'il put les ornemens convenables, paſſa dans l'iſle de Diu ſa patrie, & de-là en d'autres parties des Indes, où il réforma quelques abus dans les pratiques de la religion: car ils écoutoient aſſis la lecture de l'évangile, & faiſoient d'autres choſes contre les regles. Enfin, de la grande Arabie il paſſa de l'autre côté de la mer rouge chez les Ethiopiens Auxumites, où Frumentius étoit évêque. Etant revenu de tous ces voïages, il reçût de grands honneurs de l'empereur Conſtantius ; & demeura avec le titre d'évêque, ſans être attaché à aucune égliſe particuliere.

XXXII. Longue formule des Orientaux. *Athan. de Syn. p. 695. Socr. II. c. 19. Sozom. III. c. 11. V. Pagi an. 344. n. 2.*

Les Euſebiens s'aſſemblerent à Antioche, trois ans après qu'ils eurent envoïé aux Occidentaux la quatriéme formule de foi, dont il a été parlé : c'eſt-à-dire l'an 345. Dans ce concile ils en firent encore une nouvelle, qui pour ſa longueur fut nommée Macroſtiches ou à longues lignes, & qui ne contient rien que l'on puiſſe abſolument condamner. D'abord c'eſt l'expoſition de la foi, formée, preſque toute des paroles de l'écriture ſainte, ſans parler de conſubſtantiel ni de ſubſtance. Enſuite on condamne ceux qui diſent, que le fils eſt tiré du néant, ou

d'une autre hypoſtaſe & non de Dieu ; & qu'il y a eu un temps ou un ſiecle où il n'étoit point. On condamne auſſi ceux qui diſent, qu'il y a trois Dieux, ou que J. C. n'eſt pas Dieu : ou qu'avant les ſiecles il n'étoit ni le Chriſt, ni le Fils de Dieu : ou que le Pere, le Fils & le S. Eſprit ſont le même : ou que le Fils n'eſt pas engendré, ou que le Pere ne l'a pas engendré par ſa volonté. C'eſt-à-dire, comme ils l'expliquent enſuite, que l'on ne doit pas dire qu'il l'ait engendré malgré lui par une neceſſité forcée. Ils diſent que le Pere, le Fils & le S. Eſprit ſont trois choſes ou trois perſonnes. Ils condamnent Paul de Samoſate, qui nioit que J. C. fût Dieu avant les ſiecles, & diſoit que ce n'étoit qu'un pur homme, qui par ſon merite avoit été fait Dieu : mais ils reconnoiſſoient qu'il eſt de ſa nature Dieu veritable & parfait ; qui étant Dieu s'eſt fait homme, ſans perdre ce qu'il étoit.

AN. 345.

Ils condamnent encore ceux qui l'appellent ſimple verbe de Dieu & ſans ſubſiſtance propre : comme étant dans un autre, tantôt comme parole proferée, tantôt comme parole conçûë : voulant qu'il n'ait été avant les ſiecles ni Chriſt, ni Fils de Dieu, ni ſon image, ni mediateur : mais qu'il ſoit devenu Chriſt & Fils de Dieu depuis l'incarnation, c'eſt-à-dire, depuis environ quatre cens ans ; que ſon regne ait commencé alors, & doive finir au jugement Tels ſont, diſent-ils, les ſectateurs de Marcel & de Photin d'Ancyre. Et après l'avoir refuté, ils ajoûtent : Nous croïons que Jeſus-Chriſt n'a reçû aucune dignité nouvelle ; mais qu'il a toûjours été par-

AN. 345. fait & en tout ſemblable au Pere. Nous condamnons auſſi ceux qui diſent que le même eſt Pere, Fils & S. Eſprit, appliquant les trois noms à une ſeule & même perſonne ; puiſque par l'incarnation ils rendent comprehenſible & paſſible, le Pere qui eſt incomprehenſible & impaſſible. Ce ſont ceux que les Romains nomment Patropaſſiens, & nous Sabelliens. Ils finiſſent par ces mots : Nous avons été obligez de faire cette expoſition de foi plus étenduë après celle que nous avions donnée en abregé. Nous ne le faiſons pas par vanité : mais pour effacer tous les ſoupçons de ceux qui ne connoiſſent pas nos ſentimens ; & pour faire connoître à tous les Occidentaux la calomnie des heretiques, & la pure doctrine des Orientaux, fondée ſur le témoignage inébranlable des écritures.

Hier. ſcript. Socr. II. c. 18. Sever. Sulp. p. II. Vinc. Lirin. Comm. I. Epiph. hæreſ. 71. Hilar. fragm. p. 411. E. edit. Pariſ. 1605.

Photin qui eſt ici condamné avec Marcel d'Ancyre, étoit évêque de Sirmium capitale de l'Illirie. Il étoit né en Galatie à Ancyre même, & avoit été inſtruit par l'évêque Marcel, dont il fut quelque temps diacre. Il parloit facilement, étoit éloquent & perſuaſif : ce qui lui attacha fortement ſon peuple, depuis qu'il fut évêque. Mais ſes mœurs étoient corrompuës ; & ſa doctrine le fut bien-tôt, juſqu'à devenir heretique. Il nioit la Trinité, ne reconnoiſſant qu'une ſeule operation ou énergie dans le Pere, le Verbe & le S. Eſprit. Selon lui, le Pere ſeul étoit Dieu : le S. Eſprit ne ſubſiſtoit pas perſonnellement, le Chriſt & le Fils de Dieu n'étoit pas avant Marie, & n'étoit pas Dieu, mais un pur homme ; né toutefois d'une vierge par operation du S. Eſprit. Ainſi

il

il joignoit les erreurs de Sabellius & de Paul de Samosate. C'est ici le premier concile où nous le trouvons condamné : il le fut plusieurs fois depuis ; & comme son nom signifie en grec lumineux, les anciens l'ont quelquefois nommé Scotin, qui veut dire tenebreux.

AN. 346.

Inf. n. 39.

XXXIII. Concile de Milan.

Les Orientaux envoïerent en Occident leur longue formule, par Eudoxe de Germanicie, Macedonis de Mopsueste, Martyrius, Demophile, & quelques autres évêques. Ils trouverent plusieurs évêques Occidentaux assemblez à Milan, où étoit l'empereur Constant ; & il y avoit même fait venir S. Athanase. Les Occidentaux refuserent de souscrire cette nouvelle formule, quelque instance qu'en fissent les députez Orientaux ; & dirent qu'ils se contentoient de la foi de Nicée, sans vouloir rien chercher au delà. Au contraire, ils presserent les députez Orientaux de condamner la doctrine d'Arius : ce qu'ils refuserent ; & se retirerent en colere du concile de Milan : c'étoit l'an 346. S. Athanase étoit venu à ce concile sans en sçavoir le sujet : & il apprit que quelques évêques avoient prié l'empereur Constant d'écrire à son frere Constantius, pour assembler un concile d'Orient & d'Occident ; afin de réünir l'église divisée, & de rétablir Athanase & Paul dans leurs siéges, comme Constant en avoit plusieurs fois prié Constantius par lettres, mais inutilement. Constantius se rendit à la proposition du concile, & on convint de le tenir à Sardique en Illyrie, métropole des Daces, aux confins des deux empires. Les évêques qui exciterent le plus l'em-

Socr. II. 20. *Sozom.* III. *c.* II. *Athan. Synod. p.* 695. *D.*

Apol. I. *p.* 676. *A.*

Epist. 2. *Liberii ad Const.*

Pagi. 344. *n.* 5. *&c.* *Apol.* I. *ibid.* *Socr.* II. *c.* 20. *Sozom.* II. *c.* 15.

AN. 347.
Epiſt. ſpeudoſyn. ap. Hilar. frag. & to. 3. Concil. p. 700.

XXXIV. Concile de Sardique.

Ath. apol. 2. p. 754. C.
Socr. II. c. 20.
Sozom. III. c. II.
Inſcrip. epiſt. ſynod. & epiſt. pſeudoſyn. Athan. ad Solit. p. 819.

Athan. ad Solit. p. 818. B.

Synodica ad Jul.

pereur Conſtant à demander ce concile furent le pape Jules, Oſius & S. Maximin de Treves.

Le concile ſe tint donc à Sardique du commun conſentement des deux empereurs & par leur ordre, la onziéme année depuis la mort du grand Conſtantin, ſous le conſulat d'Euſebe & de Rufin, c'eſt-à-dire l'an 347. Il s'y trouva des évêques de plus de trente-cinq provinces ; entr'autres d'Italie, d'Eſpagne, de Gaule, d'Afrique, de Pannonie, de Dacie, de Thrace, de Macedoine, de Theſſalie, d'Achaïe, des Cyclades, de Crete, de Phrygie & des autres provinces de l'Aſie mineure : de Cappadoce, de Galatie, de Cilicie, de Sirie, de Meſopotamie, de Phenicie, de Paleſtine, d'Arabie, de Thebaïde, d'Egypte. Le nombre des évêques étoit environ de cent ſoixante & dix : cent Occidentaux & les autres Orientaux. Les plus celebres furent le grand Oſius de Cordouë, Protogene de Sardique, Protais de Milan, Severe de Ravenne, Lucille de Verone, Janvier de Benevent, Vincent de Capouë, Veriſſime de Lyon, Maximin de Treves, Euphratas de Cologne, Gratus de Carthage. Saint Athanaſe, Marcel d'Ancyre & Aſclepas de Gaze ne manquerent pas auſſi de s'y trouver, & ils étoient le principal ſujet du concile. Le pape Jules s'excuſa d'y venir, ſur la crainte, que les ſchiſmatiques & les heretiques ne profitaſſent de ſon abſence, pour nuire à ſon troupeau ; & ſon excuſe fut approuvée par le concile. Il envoïa à ſa place les prêtres Archidame & Philoxene & le diacre Leon.

De la part des Orientaux ou plûtôt des Euſe-

biens les principaux évêques étoient, Theodore d'Heraclée, Narciſſe de Neroniade, Eſtienne d'Antioche, Acace de Ceſarée en Paleſtine, Menophante d'Epheſe, Urſace & Valens : Quintien de Gaze, Marc d'Arethuſe, Eudoxius de Germanicie, Baſile d'Ancyre, Callinique de Peluſe Melecien, & le fameux Iſchyras. Ils menoient avec eux deux comtes Muſonien & Heſychius qui avoit la charge de Caſtrenſis : c'étoit un officier de la chambre de l'empereur. Les Euſebiens croïoient, à leur ordinaire, dominer dans le concile par l'autorité ſeculiere, & cette eſperance les y faiſoit venir avec un grand empreſſement. AN. 347.

Cang. Gloſſ. Gr. & Gloſſ. lat.

Athan. 2. Apol. p. 754. D. & ad ſolit. p. 818. C.

Mais quand ils virent que les Occidentaux n'avoient à leur tête qu'Oſius, & que ce concile ſeroit un jugement purement eccleſiaſtique, ſans aſſiſtance de comte ni de ſoldats : ils furent ſurpris & troublez par les remords de leur conſcience. Ils s'étoient imaginez, que S. Athanaſe & les autres accuſez n'oſeroient pas même ſe preſenter : cependant ils les voïoient comparoître hardiment. Ils voïoient qu'il étoit venu contre eux-mêmes des accuſateurs de diverſes égliſes, avec les preuves en main : que quelques-uns de ceux qu'ils avoient fait bannir, ſe repreſentoient avec les chaînes dont ont les avoit chargez : que des évêques venoient parler pour d'autres qui étoient encore exilez : que des parens & des amis de ceux qu'ils avoient fait mourir ſe preſentoient : que d'autres évêques racontoient comment par des calomnies ils avoient mis leur vie en peril, & avoient fait effectivement perir de leurs confre-

AN. 347. res ; entr'autres l'évêque Theodule, qui étoit mort dans sa fuite. Quelques-uns montroient les coups d'épée qu'ils avoient reçûs : d'autres se plaignoient de la faim qu'on leur avoit fait souffrir. Ce n'étoit pas seulement des particuliers, mais des églises entieres ; dont les députez representoient les violences des soldats & de la populace, les menaces des juges, les suppositions des lettres fausses : les vierges dépoüillées, les ministres sacrez empriſonnez, les églises brûlées ; & tout cela pour contraindre les catholiques à communiquer avec les Ariens. Les Eusebiens voïoient encore que deux évêques Orientaux Arius ou Macaire d'Arabie & Asterius de Palestine, aïant fait le voïage avec eux, les avoient quittez, pour se joindre aux Occidentaux, à qui ils avoient découvert leurs fourberies & leurs allarmes.

Epist. Synod. ad omn. episc. ap. Ath. p. 762. B.

Voïant tout cela, ils resolurent de venir à Sardique, pour témoigner de la confiance en leur cause : mais y étant arrivez, ils se renfermerent dans le palais où ils étoient logez ; & se dirent les uns aux autres : Nous sommes venus pour une chose, & nous en voïons une autre ; nous avons amené des comtes, & le jugement se fait sans eux : nous serons assûrément condamnez. Vous sçavez tous quels sont les ordres des empereurs : Athanase a les procedures de la Marcote, qui ne serviront qu'à le justifier & à nous couvrir de confusion. A quoi donc nous arrêtons-nous ? inventons des prétextes & nous retirons : il vaut mieux fuir, quelque honte qu'il y ait, que d'être convaincus & jugez calomniateurs. Si nous fuïons, nous pouvons encore soutenir notre

Ad Solit. p. 318.

parti : s'ils nous condamnent en notre abſence, nous avons la protection de l'empereur, qui ne nous laiſſera pas chaſſer de nos égliſes. Telles étoient les penſées des Euſebiens. Oſius & les autres évêques leur parloient ſouvent : relevant la confiance de S. Athanaſe & des autres accuſez. Si vous craignez le jugement, diſoient-ils, pourquoi êtes-vous venus ? il falloit ne pas venir, ou ne pas reculer enſuite. Voilà Athanaſe & ceux que vous accuſiez en leur abſence : ils ſe preſentent, afin que vous puiſſiez les convaincre, ſi vous avez de quoi le faire. Si vous en faites ſemblant ſans le pouvoir, vous êtes des calomniateurs manifeſtes ; & c'eſt le jugement que le concile portera de vous. AN. 347.

Les peres du concile repreſenterent ſouvent tout cela aux Orientaux de vive voix & par écrit : mais le prétexte qu'ils prirent d'abord, pour ne ſe pas joindre à eux ; fut qu'ils communiquoient avec Athanaſe, Marcel & les autres accuſez : qu'ils étoient aſſis & conferoient avec eux dans l'égliſe, où apparemment ſe tenoit le concile ſuivant la coûtume, & qu'ils celebroient avec eux les divins myſteres. Ils demandoient que les Occidentaux commençaſſent par les ſeparer de leur communion. Ceux ci ſoutenoient, que cela n'étoit ni convenable ni poſſible : puiſqu'Athanaſe avoit pour lui le jugement du pape Jules rendu avec grande connoiſſance de cauſe, & le témoignage de quatre-vingts évêques. Les Orientaux prétendoient qu'Athanaſe, Marcel & les autres dont ils ſe plaignoient, étoient jugez par les conciles, contre leſquels on ne pouvoit plus

Epiſt. Synod. ad Alex. Item epiſt. ad omnes epiſc.

Epiſt. pſeudoſyn.

Epiſt. pſeudoſyn.

AN. 347. revenir : d'autant moins que la plûpart des témoins, des juges & des autres perſonnes neceſſaires ne vivoient plus. On leur répondoit, que le concile de Sardique étoit aſſemblé pour examiner ces prétendus jugemens ; qu'Athanaſe ſe préſentoit pour être jugé, au lieu qu'on l'avoit condamné abſent, & que les procedures faites contre lui étoient rapportées.

Les Orientaux ſe réduiſirent à dire : Puiſque de ſix évêques qui ont fait l'information dans la Mareote, il y en a encore cinq de vivans ; que l'on envoïe de chaque côté quelques évêques ſur les lieux où Athanaſe a commis les crimes : s'ils ſe trouvent faux, nous ſerons condamnez, & non recevables à nous plaindre ni aux empereurs, ni au concile, ni à aucun évêque : s'ils ſe trouvent vrais, vous ſerez condamnez & non recevables, vous qui avez communiqué avec Athanaſe depuis ſa condamnation. Mais les Occidentaux refuſerent cette propoſition qui ne tendoit qu'à éluder le jugement, & à multiplier les procedures inutiles : outre que Gregoire étant le maître en Egypte, les Euſebiens y euſſent fait ce qu'ils auroient voulu. Comme ils étoient venus trouver Oſius dans l'égliſe où il demeuroit, il les invita à propoſer ce qu'ils avoient à dire contre Athanaſe ; les exhortant à parler hardiment, & les aſſurant qu'ils ne devoient attendre qu'un jugement très-équitable. Il le fit une & deux fois : ajoûtant que s'ils ne vouloient pas parler devant tout le concile, ils s'expliquaſſent du moins à lui ſeul. Je vous promets, diſoit-il, que ſi Athanaſe ſe

Epiſt. Oſii ap. Ath. ad Solit. p. 839. A.

trouve coupable, nous le rejetterons abſolument ; & quand même il ſe trouveroit innocent & vous convaincroit de calomnie : ſi vous ne pouvez vous réſoudre à le recevoir, je me fais fort de l'emmener en Eſpagne avec moi. S. Athanaſe conſentoit à cette propoſition : mais ſes ennemis ſe défioient tant de leur cauſe, qu'ils la refuſerent comme les autres. AN. 347.

Le concile étoit d'ailleurs bien informé de leur mauvaiſe volonté, par Macaire & Aſterius, qui les avoient quittez après être venus d'Orient avec eux. Ces deux évêques racontoient, que pendant tout le voïage les Euſebiens faiſoient en certains lieux des aſſemblées, où ils avoient réſolu que quand ils ſeroient arrivez à Sardique, ils ne ſe ſoumettroient à aucun jugement ; & ne s'aſſembleroient pas même avec le concile : mais qu'aïant ſignifié leur preſence par une proteſtation, ils ſe retireroient promptement. En effet étant arrivez ils ne permirent point à ceux qui étoient venus d'Orient avec eux d'entrer dans le concile : ni même d'approcher de l'égliſe où il ſe tenoit. Car il y avoit pluſieurs évêques Orientaux attachez à la ſaine doctrine, qui vouloient ſe ſeparer d'eux, & qu'ils retenoient par menaces & par promeſſes. C'eſt ce que témoignoient Macaire & Aſterius, ſe plaignant de la violence qu'ils avoient eux-mêmes ſoufferte. *Synodica ap. Ath. p. 765. C.*

Les Euſebiens ne pouvant plus reculer, & le jour marqué pour le jugement, étant expiré : ils dirent qu'ils étoient obligez de ſe retirer parce que l'empereur leur avoit écrit, pour celebrer ſa victoire ſur les Perſes ; & ils n'eurent point de honte d'envoïer

XXXV. Retraite des Orientaux, & jugement du concile. *Sozom.* III. *c.* II. *Athan. ad. ſolit. p.* 810.

AN. 347. une telle excuſe par Euſtathe prêtre de l'égliſe de Sardique. Le concile ne pouvant plus douter de leur mauvaiſe intention, leur écrivit nettement : Ou venez vous défendre des accuſations dont vous êtes chargez, particulierement des calomnies, ou ſçachez que le concile vous condamnera comme coupables, & déclarera ceux qui ſont avec Athanaſe innocens & exempts de tout reproche. Leur conſcience les preſſa plus que cette lettre : ils s'enfuirent en diligence, & ſe retirerent à Philippopolis en Thrace.

Il y avoit trois choſes à traiter dans le concile : la foi catholique, les cauſes de ceux que les Euſebiens accuſoient, & les plaintes formées contre les Euſebiens mêmes. On propoſa de compoſer une nouvelle profeſſion de foi ; & cette propoſition fut ſoutenuë avec chaleur, & rejettée par le concile avec indignation. Il ordonna que l'on n'écriroit rien touchant la foi, & que l'on ſe contenteroit du ſymbole de Nicée, parce qu'il n'y manquoit de rien ; & qu'en faiſant une autre formule, il ſembleroit que l'on jugeât ce ſymbole imparfait ; & on donneroit prétexte à ceux qui vouloient écrire ſouvent des confeſſions de foi. Ceux qui avoient fait cette propoſition ne laiſſerent pas de dreſſer une formule ; que quelques-uns firent paſſer depuis ſous le nom du concile de Sardique.

Synodica ad Julium. Athan. ad Antioch. p. 576. c.

Ap. Theod. II. 8.

On traita l'affaire de ſaint Athanaſe ; & quoique la fuite de ſes adverſaires le juſtifiât aſſez, on examina de nouveau leurs accuſations, autant qu'on le pouvoit en leur abſence. Quant au meurtre d'Arſene la calomnie étoit évidente & groſſiere : puiſqu'il

Epiſt. Synod. ad Alex. ap Ath. p. 717 758.
Item. ad omn. epiſc. ibid. p. 763.

qu'il vivoit comme tout le monde ſçavoit, & qu'il ſe montroit lui-même. Quant au calice briſé chez Iſchiras, les propres informations faites par les adverſaires dans la Mareote, détruiſoient leur prétention : d'ailleurs deux prêtres autrefois Melleciens, & depuis reçûs par ſaint Alexandre, rendoient témoignage que jamais Iſchiras n'avoit été prêtre, même du temps de Melece. Ainſi on reconnut la juſtice du jugement rendu à Rome par le pape Jules en faveur d'Athanaſe ; & la verité du témoignage que lui rendoient les quatre-vingt évêques d'Egypte. Sa cauſe ſe trouva ſans aucune difficulté, & tous les évêques le reconnurent innocent, & le confirmerent dans la communion de l'égliſe. Ils déclarerent encore innocens quatre prêtres d'Alexandrie, que les Euſebiens avoient perſecutez & obligez à fuir pour éviter la mort : ſçavoir Aphthone, Athanaſe fils de Capiton, Paul & Plution. Leurs noms, hormis celui de Paul, ſe trouve dans la proteſtation contre l'information de la Mareote : ce qui montre leur attachement à S. Athanaſe.

AN. 347.

p. 759. D.

p. 791.

Le concile examina la cauſe de Marcel d'Ancyre. Et comme les Euſebiens renfermoient leur accuſation dans ſon écrit contre Aſterius, qu'ils prétendoient être plein d'hereſies : le concile fit lire cet écrit, & trouva qu'il n'avançoit que par maniere de queſtions, ce que l'on prétendoit qu'il eût ſoûtenu. En liſant ce qui précedoit & ce qui ſuivoit, on voïoit qu'il étoit orthodoxe : car il ne diſoit point, comme ils prétendoient, que le verbe de Dieu eût pris ſon commencement de la ſainte

Epiſt. pſeudoſyn.

Ap. Ath. p. 764. C.

AN. 347. vierge Marie, ni que ſon regne dût finir : mais que ſon regne étoit ſans commencement & ſans fin. Ainſi le concile le declara innocent. Aſclepas de Gage rapporta les procedures faites à Antioche en preſence de ſes accuſateurs & d'Euſebe de Ceſarée ; & ſon innocence parut par les avis de ceux qui l'avoient jugé dans le même concile, qui dépoſa ſur des calomnies S. Euſthate évêque d'Antioche. Les peres du concile de Sardique jugerent donc Aſclepas pleinement juſtifié.

Sup. liv. XI. n. 40.

Ils vinrent enſuite à la troiſiéme queſtion qu'ils avoient à juger, & qui ſans doute étoit la plus conſiderable : ſçavoir, les plaintes formées de toutes parts contre les Euſebiens. La plus capitale étoit celle que le pape Jules avoit déja ſi bien relevée dans ſa lettre : qu'ils communiquoient avec les Ariens condamnez au concile de Nicée, & notez en particulier ; & que non ſeulement ils les avoient reçûs dans l'égliſe, mais encore qu'ils avoient élevé les diacres au ſacerdoce, & les prêtres à l'épiſcopat. On voïoit par tout leur deſſein d'établir cette hereſie : car toutes les violences qu'ils avoient commiſes à Alexandrie & ailleurs, n'étoient que contre ceux qui refuſoient de communiquer avec les Ariens. Ils furent convaincus de calomnie par la juſtification de ceux qu'ils avoient voulu perdre. Theognis en particulier fut convaincu d'avoir fabriqué de fauſſes lettres contre Athanaſe, Marcel & Aſclepas, afin d'irriter les empereurs contre eux : les lettres furent lûës dans le concile ; & ceux qui avoient été alors diacres de Theognis, en montre-

Synod. ad omnes.

rent la fauſſeté. On prouva que Valens avoit voulu quitter ſon égliſe de Murſe pour uſurper celle d'Aquilée beaucoup plus conſiderable, & que dans la ſedition excitée à cette occaſion, un évêque nommé Viator avoit été tellement preſſé & foulé aux pieds, qu'il en étoit mort le troiſiéme jour à Aquilée même.

AN. 347. *Synod. ad Jul.*

Le concile prononça donc une condamnation contre les chefs de cette faction, que l'égliſe avoit tolerez juſques-là : ſçavoir, Theodore d'Heraclée, Narciſſe de Neroniade, Eſtienne d'Antioche, George de Laodicée, Acace de Ceſarée en Paleſtine, Menophante d'Epheſe, Urſace de Singidon & Valens de Murſe. Ces huit furent dépoſez & excommuniez : c'eſt-à-dire, privez non ſeulement de l'épiſcopat, mais de la communion des fideles. On traita de même les trois uſurpateurs des ſieges de ſaint Athanaſe, de Marcel & d'Aſclepas, c'eſt-à-dire, Gregoire d'Alexandrie, Baſile d'Ancyre & Quintien de Gage. On défendit de les reconnoître pour évêques, d'avoir aucune communication avec eux, de recevoir leurs lettres & de leur écrire.

Synod. ad omn. p. 766.

XXXVI. Lettres du concile de Sardique.

Tel fut le jugement du concile de Sardique, qu'il declara par quatre lettres ſynodales : l'une aux empereurs, l'autre à tous les évêques, la troiſiéme au pape Jules en particulier, la quatriéme aux égliſes dont les évêques avoient été rétablis. Nous avons la lettre adreſſée à l'égliſe d'Alexandrie, la lettre à tous les évêques, & la lettre au pape Jules : mais celle qui fut écrite aux empereurs eſt perduë. Elle contenoit le recit de tout ce qui s'étoit paſſé, & tendoit à

Ap. Athan. apol. I. pag. 756 Apol. Theodor. II. c. 8.

E. Synod. ad Alex.

AN. 347. prier les empereurs de faire ceſſer la perſecution des Ariens, & empêcher que les magiſtrats, qui ne doivent avoir ſoin que des affaires publiques, ne jugeaſſent les clercs, & n'emploïaſſent leur autorité ſeculiere pour inquieter les fideles, ſous prétexte des affaires eccleſiaſtiques.

Tom. 2. conc. p. 660. La lettre au pape approuve les raiſons par leſquelles il s'étoit excuſé de venir au concile ; & ajoûte, qu'il eſt très-convenable que les évêques apportent de tous côtez les affaires au chef de l'égliſe, c'eſt-à-dire, au ſiege de S. Pierre. Ils diſent ſommairement ce qui s'eſt paſſé dans le concile, ſur les trois points qu'il avoit à traiter : la foi, les évêques perſecutez, & les crimes des Ariens : car, diſoient-ils, les empereurs ont permis que tout fût examiné de nouveau. Les peres ſe rapportent du ſurplus aux actes & aux pieces, à la relation que les légats du pape lui en feroient de vive voix, & à la lettre des empereurs, dont ils lui envoïent copie. Ils le prient de donner connoiſſance par écrit de tout ceci aux évêques d'Italie, de Sicile & de Sardaigne, de peur que par ignorance ils ne reçoivent des lettres de ceux que le concile a excommuniez.

Tom. 2. conc. p. 664. & ap. Ath. p. 756. La lettre à l'égliſe d'Alexandrie porte, que le concile a reconnu la juſtice & l'exactitude du jugement rendu par le pape en faveur de S. Athanaſe : ce qui marque que le concile l'avoit examiné. Enſuite ils expliquent au long les preuves de la calomnie des Euſebiens, & dans leur maniere d'agir & dans le fonds des accuſations. Ils exhortent l'égliſe d'Alexandrie à conſerver avant toutes choſes, la foi ca-

tholique ; pour laquelle & pour leur évêque Athanase ils doivent souffrir toutes sortes de persecutions, les regardant comme une espece de martyre. Ils déclarent la déposition de Gregoire, ou plûtôt la nullité de son ordination : exhortant tous ceux qui ont communiqué avec lui par crainte ou par fraude, à l'abandonner & à se réünir à l'église catholique. Avec cette lettre ils joignoient la copie de la lettre à tous les évêques ; afin, disent les peres du concile, que vous donniez votre consentement à ce que nous avons ordonné. Enfin la lettre à tous les évêques contient une ample relation de tout ce qui s'étoit passé au concile, comme il a été rapporté : car c'est là principalement que nous en voïons l'histoire. Elle finit en ces termes : Ayez soin, nos chers confreres, de donner votre consentement comme presens en esprit à notre concile, & de le marquer par votre souscription, afin de conserver l'uniformité des sentimens entre tous nos collegues. Quelques-uns joignoient à cette lettre, la profession de foi qui avoit été proposée & rejettée par le concile : mais elle en doit être retranchée.

AN. 347.

Tom. 2. conc. p. 670.

Ap. Athan. p. 760.

Ap. Hilar. fragment. ap. Theod. II. c. 8.

Theod. ibid. Valef.

Le concile de Sardique fit aussi vingt canons de discipline, proposez par divers évêques, la plûpart par Osius, & approuvez par tous les autres. Les deux premiers sont contre les translations en ces termes : Osius évêque de Cordouë a dit : Il faut déraciner absolument la pernicieuse coûtume, & défendre à aucun évêque de passer de sa ville à une autre. Il ne s'en est point trouvé qui ait passé d'une grande à une petite : ainsi il est manifeste qu'ils n'y sont

XXXVII. Canons de Sardique.

To. 2. conc. p. 644.

Can. 1.

AN. 347. pouſſez que par l'avarice & l'ambition. Si vous l'approuvez tous, cet abus ſera puni plus ſeverement; en ſorte que celui qui l'aura commis, n'ait pas même la communion laïque. Tous répondirent: Nous

Can. 2. l'approuvons. Oſius ajoûta: S'il s'en trouve quelqu'un aſſez inſenſé, pour vouloir s'excuſer & ſoûtenir qu'il a reçû des lettres du peuple: il eſt manifeſte que l'on aura pû corrompre par argent quelque peu de ceux dont la foi n'eſt pas ſincere, pour les faire crier dans l'égliſe, & le demander pour évêque. Il faut donc condamner abſolument ces artifices: en ſorte que celui-là ne reçoive pas même à la mort la communion laïque. Ordonnez-le, ſi vous l'approuvez tous. Le concile a répondu: Nous l'approuvons.

Can. Nic. 13. En ceci le concile de Sardique déroge au concile de Nicée, qui ordonnoit de ne refuſer la communion à aucun de ceux qui la demanderoient à la mort.

Can. 5. lat. Oſius propoſa encore ce canon touchant les ordinations des évêques: S'il ne reſte qu'un évêque dans une province qui en avoit pluſieurs; & qu'il neglige de venir pour en ordonner un, le peuple étant déja aſſemblé: les évêques de la province voiſine doivent l'inviter à ſe trouver avec eux, pour ordonner un évêque qui rempliſſe un des ſieges va-

Can. 6. cans: s'il ne répond pas à leurs lettres; ils ſatisferont le peuple, & feront l'ordination ſans lui. Au reſte, on ne doit point permettre d'ordonner un évêque dans un village, ou dans une ville ſi petite, qu'un ſeul prêtre y peut ſuffire, pour ne pas avilir le nom & la dignité d'évêque. Ceux donc qui ſont invitez

d'une autre province, ne doivent en ordonner que dans les villes qui en ont eu : ou qui ſont ſi grandes & ſi peuplées, qu'elles meritent d'en avoir. Afin que ces mots de grandes villes & peuplées ne nous impoſent pas, il faut bien remarquer quelles ſont celles que le concile trouve indignes d'un évêque : celles où un ſeul prêtre peut ſuffire : ainſi nous ne ſerons pas ſurpris de la multitude d'évêchez que nous trouvons dans tous les païs, qui étoient les mieux peuplez en ces premiers ſiecles de l'égliſe. Au reſte, la prétenduë ordination d'Iſchyras ſemble avoir donné lieu à ce canon. AN. 347.

Les entrepriſes des Euſebiens peuvent auſſi avoir été l'occaſion de cet autre. Si un riche, un avocat, ou un homme d'affaires eſt demandé pour évêque : il ne doit être ordonné qu'après avoir fait les fonctions de lecteur & de diacre, ou de prêtre. Il paſſera par tous ces degrez, & y demeurera long-temps, afin que l'on puiſſe éprouver ſa foi, ſa modeſtie & la gravité de ſes mœurs ; & l'élever juſqu'à l'épiſcopat, s'il s'en trouve digne. Car il n'eſt pas permis d'ordonner legerement des Neophytes. On defend auſſi aux évêques de ſolliciter les clercs de leurs confreres ; & en general de les ordonner ſans le conſentement de leur évêque : parce que, dit-on, que ces entrepriſes ſont les ſources ordinaires des diviſions. *Can. 13. lat. 10. Gr.* *Can. lat. 18.* *Can. lat. 19. Gr. 15.*

XXXVIII. Canons ſur la reſidence.

Il y a pluſieurs canons en ce concile touchant la reſidence des évêques, & particulierement contre leurs voïages à la cour : nouvel abus introduit ſeulement depuis la converſion des empereurs. Voici comme Oſius s'en plaint : Notre importunité, nos *Can. 8. lat. Gr. 7.*

AN. 347. assiduitez & nos demandes injustes nous ôtent le credit & l'autorité que nous devrions avoir. Car il y a des évêques qui ne cessent point de venir à la cour, particulierement des Africains. Ils mépriſent (nous le ſçavons) les ſalutaires conſeils de notre frere Gratus. C'étoit l'évêque de Carthage preſent au concile. Oſius continuë : Les affaires qu'ils portent à la cour ne ſont d'aucune utilité pour l'égliſe : ce ſont des emplois & des dignitez ſeculieres qu'ils demandent pour d'autres perſonnes. Il eſt honnête aux évêques d'interceder pour les veuves ou les orphelins dépoüillez ; car ſouvent ceux qui ſouffrent vexation ont recours à l'égliſe : ou les coupables condamnez à l'exil & à quelque autre peine. Ordonnez donc, s'il vous plaît, que les évêques n'aillent à la cour que pour ces cauſes, ou quand ils ſeront appellez par des lettres de l'empereur. Ils dirent tous : Nous le voulons : Qu'il ſoit ordonné.

Can. 9. lat. 8. Gr. Oſius ajoûta : Pour ôter aux évêques les prétextes d'aller à la cour, il vaut mieux que ceux qui auront à ſolliciter ces affaires de charité, le faſſent par un diacre, dont la preſence ſera moins odieuſe, & qui pourra plus promptement rapporter la réponſe.

Can. 9. Gr. On l'ordonna ainſi. On ajoûta, que les évêques de chaque province, envoïeroient au métropolitain les requeſtes & le diacre qu'ils en auroient chargé ; afin qu'il lui donnât des lettres de recommandation, adreſſées aux évêques des villes où ſe trouveroit l'empereur. Que ſi un évêque a des amis à la cour, on ne l'empêche pas de leur recommander par ſon diacre quelque affaire honnête & convenable.

ble. Ceux qui viendront à Rome preſenteront à l'évêque de Rome les requêtes dont ils ſeront chargez, afin qu'il examine ſi elles ſont juſtes & honnêtes, & qu'il prenne ſoin de les envoïer à la cour. Ces regles furent approuvées de tous. AN. 347. *Can. 10. lat.*

Gaudence évêque de Naïſſe en Meſie, ajoûta : qu'il étoit neceſſaire, pour retenir par la crainte ceux qui n'obſerveroient pas ces regles, d'ordonner qu'ils ſeroient dépoſez de l'épiſcopat, avec connoiſſance de cauſe. Et pour venir à l'execution, continua-t'il, il faut que chacun de nous qui ſommes ſur le canal, ainſi nommoit-on les grands chemins ; que chacun, dis-je, quand il verra paſſer un évêque, s'enquiere où il va & des cauſes de ſon voïage. S'il va à la cour, qu'il voïe s'il y eſt invité : mais s'il y va pour des ſollicitations, telles qu'il a été dit : qu'il ne ſouſcrive point à ſes lettres, & ne le reçoive pas même à ſa communion. Cet avis fut approuvé de tout le monde. Seulement Oſius y ajoûta une reſtriction : que ceux qui avant que de ſçavoir ce decret du concile arriveroient aux villes ſituées ſur les grandes routes, en ſeroient avertis par l'évêque du lieu ; & que celui qui ſeroit ainſi averti, envoïeroit ſon diacre de ce lieu-là, & retourneroit à ſon diocéſe. *Can. IX. lat. 20. Gr.* *V. Berg. grands chemins liv. IV. ch. 18. n. 9.* *Can. 12. lat.*

Oſius ſe plaignit d'un autre abus. Quelquefois, dit-il, un évêque vient dans un autre diocéſe, ou dans une autre province, & y demeure long-temps par ambition : parce que l'évêque du lieu a peut-être moins de talent pour inſtruire ; & l'évêque étranger ſe met à prêcher ſouvent, pour le faire mépri- *Can. 14 lat. 11. Gr.*

AN. 347.

ſer & ſe faire deſirer, & transferer à cette égliſe. Reglez donc le temps du ſéjour : car il y a de l'inhumanité à ne pas recevoir un évêque, & du danger à le ſouffrir trop long-temps. Je me ſouviens que nos freres ont ordonné ci-devant dans un concile, que ſi un laïque paſſoit trois dimanches, c'eſt-à-dire trois ſemaines, ſans venir à l'aſſemblée de la ville où il demeure, il ſeroit privé de la communion. Si on l'a ordonné pour les laïques, il eſt bien plus à propos qu'un évêque ne s'abſente pas plus long-temps de ſon égliſe, ſans une grande neceſſité. Cet avis fut approuvé de tous. On croit que ce concile dont parle Oſius étoit le concile d'Eluire, où il avoit aſſiſté environ quarante-deux ans auparavant : car nous y trouvons l'ordonnance dont il parle ici. Il ajoûta cet autre canon, qui fut auſſi approuvé. Il y a des évêques qui ont peu de bien dans leur diocéſe ; & beaucoup ailleurs, dont ils peuvent ſoulager les pauvres. On doit leur permettre de demeurer trois ſemaines dans les lieux où leur bien eſt ſitué, pour en recueillir les fruits ; & afin que cet évêque ne paſſe pas un dimanche ſans venir à l'égliſe, qu'il faſſe l'office dans l'égliſe la plus proche, où un prêtre a coûtume de le faire : mais qu'il n'aille pas trop ſouvent à l'égliſe de la ville, où reſide l'évêque ; pour éviter tout ſoupçon d'ambition, ſans préjudice de ſon intereſt domeſtique. Cette regle de n'être abſent que trois ſemaines fut étenduë aux prêtres & aux diacres : ſur ce qu'Aëtius évêque de Theſſalonique repreſenta, que dans ſa ville, qui étoit grande & métropole de la Macedoine, il en

Conc. Eliber. c. 21.

Can. Sardic. lat. 15. gr. 12.

Can. lat. 20. Gr. 16.

venoit ſouvent des autres païs ; & qu'après un long ſéjour, on avoit peine à les faire retourner chez eux. Mais ſur la remontrance d'Olympius évêque d'Enos en Thrace, on ajoûta cette exception, en faveur des évêques perſecutez & chaſſez injuſtement de leurs ſiéges pour la défenſe de la verité, qu'on leur permettroit de demeurer ailleurs, juſques à ce qu'ils euſſent la liberté de retourner chez eux : puiſqu'ils méritoient toutes ſortes de bons traitemens. L'injuſtice des Ariens ne rendoit ces cas que trop fréquens.

AN. 347.

Can. lat. 11.

XXXIX. Canons ſur les jugemens eccleſiaſtiques.

On confirma ce qui avoit déja été ordonné : qu'un diacre, un prêtre ou un autre clerc excommunié par ſon évêque, ne devoit pas être reçu par un autre ; & que l'évêque qui le ſçachant excommunié le recevroit à ſa communion au mépris de ſon confrere, en rendroit compte à l'aſſemblée des évêques. Oſius ajoûta : Si un évêque ſe laiſſant aller à la colere plus qu'il ne doit, s'emporte contre ſon prêtre ou ſon diacre & l'excommunie : l'excommunié pourra s'adreſſer aux évêques voiſins, & il doit être écouté. L'évêque qui l'a condamné doit trouver bon que l'affaire ſoit examinée par pluſieurs : mais avant cet examen perſonne ne doit avoir la hardieſſe de communiquer avec le condamné. Que ſi l'aſſemblée trouve de la part des clercs, du mépris de leur évêque & de l'inſolence : qu'on leur faſſe une ſevere reprimande, car comme l'évêque doit témoigner à ſes clercs une charité ſincere, auſſi de leur part doivent-ils avoir pour lui une veritable ſoumiſſion.

Can. lat. 16. gr. 13.

Can. lat. 17. gr. 14.

AN. 347. On regla encore la maniere de juger les évêques ; & c'eſt le canon le plus fameux du concile de Sardique. A la ſuite des deux premiers qui défendent les tranſlations ; & pour en ôter les occaſions qui étoient les voïages inutiles des évêques,

Can. 3. Oſius dit : Il faut ajoûter, qu'aucun évêque ne paſſe de ſa province à une autre où il y a des évêques, s'il n'y eſt invité par ſes confreres : car nous ne voulons pas fermer la porte à la charité. Et pour en ôter tout prétexte, il ajoûte encore : Si deux évêques de même province ont une affaire enſemble, aucun des deux ne pourra prendre pour arbitre un évêque d'une autre province. Que ſi un évêque aïant été condamné, ſe tient ſi aſſuré de ſon bon droit, qu'il veuille être jugé de nouveau dans un concile : honorons, ſi vous le trouvez bon, la mémoire de l'apôtre ſaint Pierre ; que ceux qui ont examiné la cauſe, écrivent à Jules évêque de Rome : s'il juge à propos de renouveller le jugement, qu'il donne des juges : s'il ne croit pas qu'il y ait lieu d'y revenir ; on s'en tiendra à ce qu'il aura ordonné. Le concile approuva cette propoſition. L'évêque Gaudence

Can. 4. ajoûta : Que pendant cette appellation on n'ordonneroit point d'évêque à la place de celui qui étoit dépoſé : juſqu'à ce que l'évêque de Rome eût jugé ſa cauſe.

Pour éclaircir davantage le canon precedent,

Can. 7. lat. 5. Gr. Oſius dit : Quand un évêque dépoſé par le concile de la province aura appellé & eu recours à l'évêque de Rome : s'il juge à propos que l'affaire ſoit examinée de nouveau, il écrira aux évêques de la

province voiſine, afin qu'ils en ſoient les juges. Et ſi l'évêque dépoſé perſuade à l'évêque de Rome d'envoïer un prêtre d'auprès de ſa perſonne : il le pourra faire, & envoïer des commiſſaires pour juger de ſon autorité avec les évêques : mais s'il croit que les évêques ſuffiſent pour terminer l'affaire, il fera ce que ſa ſageſſe lui ſuggerera. Le jugement que le pape Jules avec le concile de Rome avoit rendu en faveur de S. Athanaſe & des autres évêques perſecutez, ſemble avoir donné lieu à ce canon ; & nous avons vû que ce pape ſe plaignoit que l'on eût jugé S. Athanaſe ſans lui en écrire. Tel fut le vrai concile de Serdique. Outre les évêques preſens pluſieurs autres y ſouſcrivirent, ſur les copies qui leur en furent envoïées, & ſaint Athanaſe en compte plus de trois cens.

AN. 347.

Sup. n. 24.

Apol. 2. p. 720. C.

Cependant les Orientaux qui s'étoient retirez de Sardique, s'arrêterent à Philippopolis en Thrace, ſur les terres de Conſtantius aſſez près de C. P. & prétendant être le veritable concile, ils écrivirent une lettre adreſſée à Gregoire uſurpateur du ſiége d'Alexandrie, à Amphion de Nicomedie, à Donat évêque ſchiſmatique de Carthage, à Didier de Campanie, Fortunat de Naples, Eutychius de Rimini, Maxime de Salone en Dalmatie ; & generalement, diſent-ils, à tous les évêques, les prêtres & les diacres de l'égliſe catholique. Car c'eſt ainſi qu'ils les nomment, ſuivant le ſtyle ordinaire de chaque parti. Ils diſent avoir été aſſemblez à Sardique de diverſes provinces d'Orient, dont ils font l'énumeration : & y avoir celebré le concile. Ils commencent par

XL.
Conciliabule de Philippopolis.

Sozom. III. c. II. to. 2. conc. p. 693. ex Hilar. fragm.

AN. 347.

se vanter d'un grand zele pour la discipline de l'église & pour la fermeté de ses jugemens ; & entrent en matiere par Marcel d'Ancyre, dont la condamnation avoit plus de fondement. Ils l'accusent d'avoir renouvellé les heresies de Sabellius & de Paul de Samosate ; & disent que dans le concile de C. P. tenu sous le grand Constantin, après avoir été plusieurs fois averti inutilement & repris de ses erreurs, il a été juridiquement condamné. Ils viennent ensuite à saint Athanase : ils l'accusent de sacrilege & de profanation des mysteres : d'avoir brisé de ses propres mains un calice sacré, rompu l'autel, renversé la chaire sacerdotale, démoli l'église jusques aux fondemens, & empriſonné le prêtre. Tout cela est la calomnie d'Ischiras. Ils passent legerement sur celle d'Arsene : mais ils chargent S. Athanase de violences commises à la fête de Pâque à son occasion, dont il est difficile de deviner le prétexte ; car ils ne doivent parler en cet endroit que de ce qui précéda son exil : puisqu'ils ajoûtent que pour tous ces crimes, il y eut un concile, indiqué premierement à Cesarée en Palestine, puis tenu à Tyr : où les évêques assemblez de plusieurs provinces, ne voulant pas juger legerement, envoïerent des personnes illustres d'entr'eux : qui aïant été sur les lieux & reconnu de leurs yeux la verité, en firent leur rapport au concile : c'est la députation de la Mareote. Qu'ensuite Athanase fut condamné present, qu'il s'enfuit & appella à l'empereur : qui aïant examiné & reconnu ses crimes, l'envoïa en exil.

Sup. liv. XI. n. 54.

Mais, ajoûtent-ils, aïant procuré son retour ; &

revenant long-temps après de Gaule à Alexandrie, il commit des crimes pires que les précedens. Par tout le chemin il troubloit l'égliſe, en rétabliſſant les évêques condamnez, promettant à d'autres leur rétabliſſement: mettant pour évêques des infideles, du vivant des vrais paſteurs; & cela par la violence & les armes des gentils, agiſſant en deſeſperé, ſans reſpect pour les loix. Enfin un ſaint évêque aïant été mis à ſa place par le jugement d'un concile; il a amené des gentils, brûlé le temple de Dieu, briſé l'autel, & s'en eſt fui ſecretement. Ils parlent de l'intruſion de Gregoire: ils attribuent à S. Athanaſe les violences faites à cette occaſion, le chargeant des crimes de ſon ennemi. AN. 347.

Ils accuſent de même Paul de C. P. Marcel d'Ancyre, Aſclepas de Gaze & Lucius d'Andrinople, de pluſieurs crimes, de violences & de ſacrileges, que l'on peut voir dans leur lettre. Mais l'évidence de leurs calomnies contre ſaint Athanaſe, doit faire juger des autres faits, dont nous ne ſommes pas ſi bien inſtruits. Ils reviennent à lui, & diſent qu'il a parcouru divers païs, trompant par ſes artifices & ſes flatteries de bons évêques, qui ne ſçavoient pas ſes crimes, particulierement des Egyptiens; & mandiant des lettres en ſa faveur, qui troublent la paix des égliſes. Mais, ajoûtent-ils, les recommandations de ceux qui n'ont point été juges, ni preſens, quand on interrogeoit Athanaſe, ne doivent ſervir de rien, contre le jugement porté il y a long-temps par un concile de ſaints évêques. Enfin, voïant que tout cela lui étoit inutile, il eſt allé à

AN. 347. Rome trouver Jules & quelques évêques d'Italie, qu'il a séduits par des lettres pleines de fausſetez ; & ils l'ont reçû à leur communion, avec une facilité exceſſive, qui les a engagez à prendre ſa défenſe pour ſoutenir leur propre conduite. Tous les autres qui ont été convaincus de crimes, ſont maintenant joints à Marcel & à Athanaſe : comme Aſclepas dépoſé il y a dix ſept ans, c'eſt-à-dire, au concile
Sup. l. XI. n. 41. d'Antioche en 330. Paul, Lucius, & tous leurs ſemblables. Ils ont couru enſemble dans les païs étrangers, non dans les lieux où ils avoient commis leurs crimes, ni dans le voiſinage, ni où étoient leurs accuſateurs, mais dans les païs éloignez : ſe juſtifiant devant ceux qui ne les connoiſſoient point ; & leur perſuadant de ne pas croire leurs juges. Voilà leur fineſſe : ils ſçavent que pluſieurs de leurs juges, de leurs accuſateurs & des témoins ſont morts ; c'eſt pourquoi ils veulent revenir après tant de jugemens, croïant que la longueur du temps a obſcurci leurs crimes ; & ils demandent à ſe défendre devant nous, qui ne les avons ni accuſez ni jugez : eux qui n'ont pû ſe défendre, quand ils avoient leurs accuſateurs en face.

XLI. Plainte contre le concile de Sardique.

Athanaſe eſt allé en Italie & en Gaule ſolliciter ce jugement. Jules évêque de Rome, Maximin de Treves, Oſius & pluſieurs autres y ont conſenti mal à propos ; & ont obtenu de la bonté de l'empereur qu'il ſe tînt un concile à Sardique. Nous y ſommes venus, appellez par des lettres de l'empereur, & y étant arrivez, nous avons appris qu'Athanaſe, Marcel & tous les ſcelerats, juſtement condamnez.

damnez & dépoſez par le jugement des conciles, étoient aſſis au milieu de l'égliſe avec Oſiús & Protogene : qu'ils y parloient, & qui pis eſt, y celebroient les divins myſteres. Protogene n'avoit pas de honte de communiquer avec Marcel, dont il avoit candamné l'hereſie par quatre fois en concile, de vive voix & en ſouſcrivant au jugement des évêques. Ils accuſent de même S. Athanaſe d'avoir condamné Aſclepas ; & S. Paul d'avoir condamné S. Athanaſe : mais nous ne voïons point d'ailleurs de preuves de ces faits. AN. 347.

Quant à nous, continuent les Orientaux, nous attachant à la diſcipline de l'égliſe, nous avons ordonné à ceux qui étoient avec Protogene & Oſius, d'exclure de leur aſſemblée les condamnez, & de ne point communiquer avec les pecheurs : enſuite d'écouter avec nous, ce que nos peres avoient jugé contre eux. Ils n'ont point voulu ſe ſéparer de leur communion : autoriſant l'hereſie de Marcel, & les crimes d'Athanaſe & des autres ; & les préferant à la foi & à la paix de l'égliſe. Nous n'en voïons pas la raiſon, ſi ce n'eſt qu'ils craignent en les rejettant, de ſe condamner eux-mêmes ; parce qu'ils avoient communiqué avec eux. Ils prétendoient encore introduire une nouvelle erreur : préferant aux conciles Orientaux le jugement de quelques évêques d'Occident, ſe faiſant juges des juges mêmes ; & voulant retoucher au jugement de ceux qui ſont déja avec Dieu. Les Orientaux pourroient de même détruire ce que les Occidentaux auroient fait : mais nous nous en tenons aux regles que nos peres nous

AN. 347. ont laiſſées : ce que des conciles legitimes ont ordonné doit demeurer ferme ; l'égliſe n'y peut toucher, elle n'a pas reçû de Dieu un tel pouvoir. Les Orientaux ont confirmé ce qui avoit été jugé à Rome par les conciles contre Novat, Sabellius & Valentin ; & tous ont confirmé ce qui avoit été ordonné en Orient contre Paul de Samoſate. On voit ici les commencemens de la jalouſie des évêques d'Orient contre ceux d'Occident, dont nous verrons de terribles effets dans toute la ſuite de l'hiſtoire.

Ils continuent : Nous les avons priez pluſieurs fois de ne pas renverſer cette tradition, au mépris du droit divin, & de ne pas continuer à troubler le monde entier pour un ou deux ſcelerats : qui devroient ceder d'eux-mêmes, s'il leur reſtoit quelque crainte & quelque ſemence de religion ; & dire comme le prophete : Jettez-moi dans la mer, puiſque je ſuis cauſe de la tempête. Et quand même ils ne ſeroient pas coupables, tout le monde devroit les rejetter avec horreur : puiſqu'ils déchirent l'unité de l'égliſe par leur attachemenr à leur dignité & par leur ambition enragée. C'eſt pour eux que nous avons été contraints de quitter le ſoin des peuples, la prédication de l'évangile, & venir de ſi loin, malgré notre grand âge & nos infirmitez corporelles ; en ſorte que nous en avons laiſſé quelques uns des nôtres malades par les chemins : c'eſt pour eux que les voitures publiques ſont ruïnées. Les peuples en murmurent ; & les freres attendent avec inquietude par toutes les provinces, quelle ſera la fin de ces maux.

Jon. 1. 32.

Après donc avoir prié pendant plusieurs jours Osius & Protogene de les rejetter : nous leur avons offert d'envoïer de nouveau sur les lieux, les cinq évêques qui restoient des six qui avoient été à la Mareote : nous soûmettant à n'être plus oüis, si les accusations ne se trouvoient pas veritables : mais ils n'ont pas voulu l'accepter. Au contraire, ils nous ont traité de schismatiques, soûlevant le peuple contre nous, & excitant la ville à sedition. AN. 347.

XLII. Excommunication contre Jules, Osius, &c.

Voïant les choses en cet état, nous avons resolu de retourner chacun chez nous, & de vous écrire de Sardique, pour vous apprendre ce qui s'est passé, & vous déclarer notre jugement. Il n'est pas impossible qu'ils eussent écrit cette lettre à Sardique, encore qu'ils ne l'aïent publiée que depuis leur retraite à Philippopolis. Quoiqu'il en soit, voici leur prétendu jugement. Nous quatre-vingts évêques, vous dénonçons expressément, qu'aucun de vous ne se laisse surprendre, pour communiquer avec Osius, Protogene, Athanase, Marcel, Asclepas, Paul, Jules : ni avec aucun de ceux qui sont condamnez & rejettez de l'église, ni à leurs adherans : c'est pourquoi vous ne devez jamais leur écrire, ni recevoir leurs écrits. Ils ajoûtent ensuite Gaudence de Naïsse & Maximin de Treves ; & voici les raisons qu'ils rendent de leur jugement. Ils condamnent le pape Jules comme l'auteur du mal ; parce qu'il a le premier communiqué avec Athanase & avec les autres condamnez. Ils condamnent Osius par la même raison ; & de plus pour avoir persecuté un certain Marc, & défendu quelques méchans évêques

AN. 347.

qu'ils nomment : mais nous ne ſçavons pas le fondement de ces calomnies. Ils condamnent Maximin, pour n'avoir pas voulu recevoir les évêques qu'ils avoient envoïez en Gaule ; c'étoit les députez du concile d'Antioche en 342. pour avoir communiqué le premier avec Paul de C. P. & avoir été cauſe de ſon rappel & des homicides qui avoient ſuivi. Ils diſent que Protogene s'eſt condamné lui-même ; parce qu'il a pluſieurs fois ſouſcrit la condamnation de Marcel : Que Gaudence n'a pas ſuivi ſon prédeceſſeur Cyriaque, qui avoit ſouſcrit à la condamnation des coupables ; & qu'il a eu l'impudence de défendre Paul.

Sup. n. 23.

Et parce, diſent-ils, que ceux qui étoient avec Oſius ont voulu ruiner la foi catholique, en introduiſant l'hereſie de Marcel : nous avons été obligez de dreſſer une confeſſion de foi, que nous vous prions tous de ſouſcrire, auſſi-bien que nos decrets, ſi-tôt que vous aurez reçû nos lettres. Ils mettent enſuite leur confeſſion de foi, qui n'a de remarquable que l'omiſſion affectée du conſubſtantiel. Cette lettre eſt ſouſcrite par ſoixante & treize évêques, dont les principaux ſont Eſtienne d'Antioche qui eſt le premier, Menophante d'Epheſe, Acace de Ceſarée en Paleſtine, Theodore d'Heraclée, Quintien de Gage, Marc d'Arethuſe, Dion ou plûtoſt Dianée de Ceſarée en Cappadoce, Baſile d'Ancyre, Eudemon de Tanis & Callinique de Peluſe, tous deux Meleciens : le fameux Iſchiras de Marcote, Narciſſe d'Irenopolis, Eutychius de Philippopolis & Valens de Murſe. Cetre lettre fut adreſſée entre

Ap. Hilar. de ſynod. p. 336.

Ap. Athan. 2. apol. p. 789.

autres à Donat évêque ſchiſmatique de Carthage, pour l'attirer au parti des Ariens. Ce qui n'empêcha pas les Donatiſtes de demeurer dans la vraïe doctrine, ſur ce point de la conſubſtantialité du verbe. Seulement ils prenoient avantage de cette lettre, pour montrer qu'ils étoient unis de communion avec les Orientaux ; la faiſant paſſer ſous le nom du concile de Sardique : & il faut avouer que cet équivoque nuiſit depuis au veritable concile. Ceux qui ne voulurent pas reconnoître l'autorité de ſes canons, particulierement touchant les appellations à Rome, le traitoient de concile d'Ariens : & ceux qui vouloient faire valoir ces canons, les attribuoient au concile de Nicée ; conſiderant celui de Sardique comme une ſuite. Enfin, le concile de Sardique fut décrié par l'abſolution de Marcel d'Ancyre, dont la reputation eſt demeurée tachée ſur le point de la doctrine : ſaint Athanaſe lui-même aïant découvert dans ſes diſcours quelques nouveautez qui avoient donné occaſion aux erreurs de Photin, ſe ſepara de ſa communion ; & ſaint Epiphane dit, qu'ayant un jour demandé à ſaint Athanaſe ce qu'il en penſoit : S. Athanaſe lui répondit en ſoûriant : Il n'étoit pas éloigné de la malice.

AN. 347.

Aug. epiſt. 44. n. 6. ad Eleuſ.

V. conc. Carth. XI. an. 419.

Hilar. fragm. p. 413. A.

Epiph. hareſ. 72. n. 4.

Depuis ces deux conciles, l'Orient fut quelque temps diviſé de l'Occident : la borne de leur communion étoit celle des empires, le mont Tiſouquis entre la Thrace & l'Illyrie. Juſques-là, c'eſt à-dire en Orient, ceux qui croïoient differemment ne laiſſoient pas de communiquer enſemble : mais en deça

Socr. II. c. 20. Sozom. III. c. 13.

AN. 347. vers l'Occident, il n'y avoit plus de communion avec les heretiques : l'égliſe y étoit pure, conſervant la doctrine qu'elle avoit reçûë de ſes peres, ſans diſputes ni diviſions. Il eſt vrai qu'Auxence évêque de Milan, Urſace & Valens s'efforçoient d'établir l'Arianiſme : mais le pape & les autres évêques leur reſiſtoient ſoigneuſement. La confuſion étoit plus grande en Orient. On diſputoit ſur le conſubſtantiel : pluſieurs n'étoient choquez que du mot, & ne s'opiniâtroient à le combattre, que parce qu'ils s'y étoient engagez d'abord. D'autres à force de diſputer s'étoient fait une telle habitude de penſer ce qu'ils ſoûtenoient, qu'ils ne pouvoient plus changer d'opinion : d'autres frappez de l'inconvenient des diſputes, tomboient dans celui d'une complaiſance exceſſive, & prenoient l'un ou l'autre parti, ſelon que le credit ou l'amitié les attiroient : d'autres mépriſant ces diſputes comme frivoles, ſuivoient paiſiblement la foi de Nicée. Le plus grand nombre y étoit attaché : particulierement les moines, qui commençoient alors à reluire par une ſainteté éclatante.

XLIII. Violences des Ariens. *Ath. ad Solit. p. 829. C.*

Ceux que le concile de Sardique avoit condamnez redoublerent leurs violences. Les clercs d'Andrinople ne voulurent point communiquer avec eux quand ils y paſſerent, les regardant comme des fugitifs & des coupables. Ils s'en plaignirent à l'empereur Conſtantius, & firent couper la tête à dix laïques emploïez à la fabrique des armes qui étoit en cette ville ; & cela par le miniſtere de Philagre, qui avoit été fait comte encore une fois. On voïoit

devant la ville les tombeaux de ces martyrs : car l'égliſe les honore comme tels l'onziéme de Fevrier, avec ſaint Lucius leur évêque, qui mourut auſſi pour cette cauſe. Comme il parloit contre les Ariens avec une grande liberté, & refutoit leur hereſie, ils le firent charger de deux chaînes de fer, qui le tenoient par le col & par les mains, & l'envoïerent ainſi en exil où il mourut : on les ſoupçonna même d'avoir avancé ſa mort. Ils firent bannir un évêque nommé Diodore : apparemment celui de Tenedos, qui ſouſcrivit au concile de Sardique. Ils perſecuterent Olympius d'Enos & Theodule de Trajanapolis, tous deux en Thrace. L'empereur ſurpris par les calomnies d'Euſebe, les avoit déja condamnez par écrit à être bannis de leurs villes & de leurs égliſes, & punis de mort par tout où on les trouveroit : ils le firent ſouvenir de cet ordre, & en pourſuivirent l'execution.

AN. 347.

Ibid. p. 321.

Sozom. VI. c. 2.

Ils firent envoïer dans la haute Libye les deux évêques qui les avoient quittez à Sardique, Arius & Aſterius : l'un de Petra en Paleſtine, l'autre de Petra en Arabie ; & leur exil fut accompagné de mauvais traitemens. Comme ils en vouloient particulierement à ſaint Athanaſe, ils firent releguer en Armenie deux prêtres & trois diacres d'Alexandrie : ils firent écrire de garder les ports & les entrées des villes : de peur que ſaint Athanaſe ne ſe ſervît de la permiſſion de retourner, que le concile lui donnoit: ils firent même écrire aux juges d'Alexandrie, que ſi Athanaſe ou quelques prêtres qu'ils nommoient, étoient trouvez dans la ville ou dans ſon territoire,

AN. 347. il ſeroit permis de leur faire couper la tête. Ils obtinrent des voitures publiques pour aller en divers lieux ; & quand ils trouvoient quelqu'un qui leur reprochoit leur fuite, ou qui déteſtoit leur hereſie, ils le faiſoient fouetter, empriſonner, ou bannir. La terreur faiſoit un grand nombre d'hypocrites ; & pluſieurs s'enfuïoient dans les deſerts, plûtôt que de tomber entre leurs mains. Voilà ce qui ſe paſſoit en Orient.

XLIV. Second concile de Milan.

V. Pagi an. 345. n. 5. & 347. n. 7. &c.

Hilar. fragm. p. 411. B.

Sup. n. 28.

En Occident peu de temps après le concile de Sardique & la même année 347. il s'en tint un à Milan où reſidoit l'empereur Conſtant ; pour chercher le remede à cette diviſion des égliſes, & les moïens d'executer le jugement de Sardique, & pour condamner Photin. Il l'avoit déja été par les Euſebiens à Antioche en 345. mais il ne l'avoit point encore été en Occident, où il tenoit une place conſiderable étant évêque de Sirmium metropole de l'Illyrie. Auſſi ce concile fut nombreux, raſſemblé au moins de cette province & de celle d'Italie, dont la metropole étoit Milan ; & il y aſſiſta des prêtres de l'égliſe Romaine. Urſace & Valens, qui quoiqu'évêques, étoient des ignorans & des eſprits legers, ſe voïant condamnez & dépoſez par les Occidentaux, entre leſquels ils ſe trouvoient ſituez, voulurent profiter de l'occaſion de ce concile pour ſe faire abſoudre, & feignirent d'abjurer l'Arianiſme, par un écrit qu'ils preſenterent au concile ſigné de leur main, demandant pardon de leur faute : le concile leur fit grace & leur rendit la communion.

Ep. ad fragm. Hilar. p. 412.

Epiſt. Synod. Arimin.

Socr. lib. II. c. 22. On ne pouvoit executer le jugement du concile de

de Sardique, ni rétablir les évêques injuſtement chaſſez, ſans l'autorité de l'empereur d'Orient. C'eſt pourquoi le concile de Milan députa vers lui deux évêques, Vincent de Capouë, peut-être le même qui avoit aſſiſté au concile de Nicée au nom de ſaint Silveſtre, & Euphratas de Cologne. L'empereur Conſtant les chargea d'une lettre à ſon frere, & envoïa avec eux un officier de guerre nommé Salien, illuſtre par ſa vertu & ſa pieté. Par cette lettre, Conſtant prioit ſon frere Conſtantius d'écouter les évêques qu'il lui envoïoit, de s'informer des crimes d'Eſtienne d'Antioche, & des autres du même parti, & de rétablir Paul & Athanaſe; puiſqu'ils étoient pleinement juſtifiez. Il ajoûtoit à la fin, des menaces de les rétablir malgré lui, & de lui déclarer la guerre.

Theodor. 11. *c.* 8. *Athan. ad Solit. p.* 820.

XLV. Eſtienne d'Antioche dépoſé.

Les députez étant arrivez à Antioche, où étoit Conſtantius, Eſtienne évêque de cette ville entreprit de les perdre de réputation, pour leur ôter tout credit. Il y avoit un jeune homme inſolent & de mœurs très-corrompuës, que l'on nommoit Onagre, c'eſt-à-dire, âne ſauvage, parce qu'il frappoit des pieds & des mains. Non ſeulement il inſultoit à tout le monde dans la place publique: mais il entroit impudemment dans les maiſons, pour en tirer les hommes & les femmes les plus honnêtes. Celui-ci pouſſé par l'évêque Eſtienne, fit marché avec une femme publique, pour paſſer la nuit, diſoit-il, avec des étrangers qui venoient d'arriver. Il prit quinze compagnons, & les aïant cachez derriere des murailles qui étoient ſur la colline, il amena la femme. Puis

Athan. ad Solit. p. 822. *Theodor.* 11. *hiſt. c.* 9.

aïant fait le ſignal dont ils étoient convenus ; & voïant que ſes compagnons y étoient, il vint au logis des évêques, & trouva la porte de la cour ouverte : car il avoit gagné par argent un des domeſtiques. Il fit entrer la femme toute deshabillée, lui montra la porte de la premiere chambre, où couchoit un des évêques, & lui dit d'y entrer : cependant il ſortit pour appeller ſes compagnons. Il ſe trouva qu'Euphratas, qui étoit le plus vieux des deux évêques, couchoit dans cette premiere chambre, & Vincent dans une autre plus reculée. La femme entra volontiers, croïant que quelque jeune homme la demandoit : mais elle fut bien étonnée de trouver un homme endormi, qui ne s'attendoit à rien. Au bruit qu'elle fit en marchant, Euphratas s'éveilla & dit : Qui va-là ? Elle répondit ; & Euphratas entendant une voix de femme dans les tenebres, crut que c'étoit une illuſion du démon, & appella Jeſus-Chriſt à ſon ſecours. Onagre ſurvint avec ſa troupe criant contre les évêques, que c'étoient des ſcelerats. La femme voïant à la lumiere le viſage d'un vieillard & l'apparence d'un évêque, crioit de ſon côté, qu'on l'avoit ſurpriſe. Onagre vouloit l'obliger à ſe taire & à calomnier l'évêque. Cependant au bruit les domeſtiques accoururent & Vincent ſe leva : on ferma la porte de la cour, pour arrêter les conjurez : mais on ne put en prendre que ſept, que l'on garda avec la femme ; Onagre ſe ſauva avec les autres. La choſe aïant éclaté, quand il fut jour, toute la ville accourut à cette maiſon ; & le ſcandale fut d'autant plus grand, que

c'étoit aux fêtes de Pâque. Les évêques éveillerent Salien, cet officier qui étoit venu avec eux ; & dès le grand matin ils allerent enſemble au palais de l'empereur, ſe plaignant hautement qu'Eſtienne eût oſé enrreprendre une telle calomnie ; & diſant qu'il n'étoit beſoin pour punir ſes crimes, ni de jugement en forme, ni de tourmens : mais qu'il ſuffiſoit d'un jugement eccleſiaſtique. Salien ſoutenoit le contraire, & prioit l'empereur de commander qu'une action ſi hardie fût examinée, non par un concile, mais dans les formes de la juſtice ; & promettoit de livrer les clercs des évêques tous les premiers, pour être mis à la queſtion ; diſant qu'il falloit y mettre auſſi ceux d'Eſtienne. Il s'y oppoſoit impudemment, & diſoit que des clercs ne devoient pas être expoſez aux tourmens : mais l'empereur & ſes grands officiers furent d'avis que l'on donneroit la queſtion : avec cette précaution ſeulement, que cette information ſe feroit en ſecret dans le palais. On voit ici la difference des jugemens eccleſiaſtiques, & des jugemens ſeculiers. Dans les eccleſiaſtiques, les évêques étoient les juges, les loix étoient l'écriture ſainte & les canons, les tourmens ni la priſon n'avoient point de lieu : les peines n'étoient que ſpirituelles, comme la dépoſition & l'excommunication.

On interrogea d'abord la femme ; & on lui demanda qui l'avoit amenée au logis des évêques. Elle dit que c'étoit un certain jeune homme, qui l'avoit demandée pour des étrangers, & le reſte comme il s'étoit paſſé. Enſuite on préſenta à la queſtion

le plus jeune des prisonniers, qui n'attendit pas les coups de foüet : mais il découvrit tout le complot, & déclara qu'Onagre en étoit l'auteur. On fit venir Onagre ; & il dit qu'il l'avoit fait par l'ordre d'Estienne. On fit aussi venir la maîtresse de la femme : car ces miserables étoient d'ordinaire esclaves. Elle reconnut & convainquit ceux qui s'étoient adressez à elle ; & on trouva que c'étoient des clercs d'Estienne, qui le chargerent aussi. Etant ainsi convaincu, on le mit entre les mains des évêques qui étoient presens, pour le dépoſer ; ce qu'ils firent, & le chasserent de l'église. L'empereur Constantius frappé de cet évenement, commença un peu à rentrer en lui-même. Ce que les Ariens avoient fait à Euphratas lui fit juger de leurs autres entrepriſes. Desſors il ordonna le rappel des prêtres & des diacres d'Alexandrie, qui étoient exilez en Armenie ; & il écrivit expressément à Alexandrie, de ne plus persecuter les clercs ni les laïques qui étoient pour saint Athanase.

Athan. ad Solit. p. 822. C.

XLVI. Leonce évêque d'Antioche.

Theod. II. c. 10. Philostorg. III. c. 15. Epiph. hær. n. 69. 5.

Mais les Ariens eurent encore le credit de faire élire évêque d'Antioche l'eunuque Leonce, un des appuis de leur parti. Il étoit Phrygien de naissance & d'un esprit caché : il prétendoit avoir été disciple du martyr S. Lucien, & avoit suivi les erreurs d'Arius dès le commencement. Saint Eustathe évêque d'Antioche qui le connoissoit, lui refusa toûjours l'entrée dans son clergé : mais après l'exil de S. Eustathe, il fut élevé à la prêtrise. Depuis il fut dépoſé en vertu du premier canon de Nicée, pour s'être lui même rendu eunuque. Car comme il vi-

Athan. ad Solit. p. 822. C.

voit avec une jeune femme nommée Euſtolie, qu'il faiſoit paſſer pour vierge, quoiqu'il l'eût corrompuë : ſe trouvant preſſé de rompre ce commerce ſcandaleux, il ſe fit lui-même de ſa main cette operation, pour avoir prétexte d'habiter librement avec cette femme, qu'il ne pouvoit quitter. Ce crime, qui l'avoit fait dépoſer de la prêtriſe & le rendoit irrégulier, n'empêcha pas les Ariens de le faire évêque d'Antioche. Il tint ce ſiége pendant huit ans : uſant d'une profonde diſſimulation, pour cacher ſon hereſie, & ne pas éloigner de lui les catholiques, dont il craignoit la multitude ; & encore plus les menaces de l'empereur Conſtantius, contre ceux qui diroient que le Fils n'étoit pas ſemblable au Pere. Mais ſa conduite le découvroit : car il n'ordonnoit aucun catholique, & ne donnoit à aucun de l'emploi dans ſon égliſe, quelque vertueux qu'il fût : il donnoit toute ſa confiance aux Ariens & les élevoit aux ordres ſacrez, quoiqu'ils vécuſſent dans la débauche. Ainſi le clergé étoit beaucoup plus infecté d'hereſie que le peuple. Il éleva au diaconat Aëtius qui devint plus celebre dans la ſuite : mais deux illuſtres laïques, Flavien & Diodore, s'y oppoſerent, & menacerent Leonce de ſe ſeparer de ſa communion, d'aller en Occident & de faire connoître ſa conduite. Leonce en eut peur, & interdit le miniſtere à Aëtius, continuant de le favoriſer en tout le reſte.

Ath. apol. p. 718. C.

Theod. 11. c. 24. Athan. ad Solit. p. 817. B.

Flavien & Diodore qui ſoutinrent alors à Antioche la doctrine, avoient tous deux embraſſé la vie aſcetique. Diodore étoit ſi pauvre, qu'il ne poſ-

Facund. lib. IV. *c.* 2. *ex Chryſ.*

ſedoit rien ſur la terre, ni maiſon, ni table, ni lit : ſes amis le nourriſſoient, & il donnoit tout ſon temps à la priere & à l'inſtruction. La pâleur de ſon viſage & le reſte de ſon exterieur témoignoit ſa mortification extrême : qui lui cauſa une foibleſſe d'eſtomac, avec de grandes douleurs : mais il ne laiſſa pas de vivre très-long temps. Il avoit étudié à Athenes la philoſophie & la rethorique ; & avoit été diſciple de Silvain de Tarſe, dont lui-même fut enſuite évêque. Flavien fut évêque d'Antioche, mais long-temps après. L'un & l'autre s'appliquoient jour & nuit du temps de Leonce à exciter dans les fideles le zele de la religion. Ils les aſſembloient aux tombeaux des martyrs ; & y paſſoient les nuits avec eux à loüer Dieu. Leonce n'oſoit les en empêcher, à cauſe de la multitude qui les ſuivoit d'une grande affection : mais avec une douceur apparente, il les pria de faire ce ſervice dans l'égliſe. Quoiqu'ils connuſſent bien ſa malice, ils ne laiſſerent pas de lui obéïr. Ils furent les premiers qui inſtituerent la pſalmodie à deux chœurs, chantant alternativement ; & cet uſage aïant commencé à Antioche, s'étendit par toute la terre. On dit que Flavien fut le premier, qui aïant aſſemblé pluſieurs moines, chanta : Gloire au Pere, & au Fils, & au S. Eſprit. Auparavant, à ce que prétendoient les Ariens, on diſoit : Gloire au Pere par le Fils dans le S. Eſprit ; & quelques-uns : Gloire au Pere dans le Fils & le S. Eſprit. Les catholiques & les Ariens priant enſemble le diſoient chacun à leur maniere : mais ceux qui étoient auprès de Leonce, obſerve-

Ibid. ex Julian. Imp.

Philoſt. III. c. 13.

Theod. II. c. 24.

rent qu'il paſſoit ſous ſilence tout le reſte du verſet, & diſoit ſeulement à la fin : Et dans les ſiécles des ſiécles. Il y avoit toûjours à Antioche un autre parti de catholiques qui ne communiquoient point avec les Ariens, & ne reconnoiſſoient point d'évêque depuis S. Euſtathe : auſſi les nommoit-on Euſtathiens.

XLVII. Commencemens d'Aëtius.

Philoſt. lib. III. *c.* 15. *& ibi Valeſ. Greg. Nyſſ. lib.* I. *cont. Eunom. p.* 30. *in append.*

Aëtius que Leonce avoit fait diacre étoit Syrien natif d'Antioche. Son pere avoit ſervi entre les officiers du gouverneur ; mais s'étant mal conduit, il perdit la vie & ſon bien fut confiſqué. Aëtius aïant été quelque temps eſclave d'une femme & recouvré ſa liberté, on ne ſçait comment : s'appliqua au métier de chaudronnier, & gagnoit ſa vie avec peine à racommoder la vaiſſelle de cuivre. Une femme lui aïant donné un colier ou un braſſelet d'or à redreſſer, il lui en rendit un de cuivre doré tout ſemblable : mais la dorure s'étant effacée & la fraude découverte, il fut pourſuivi en juſtice & puni comme larron : ce qui lui fit faire ſerment de renoncer à ſon métier. Il ſe mit donc à la ſuite d'un charlatan nommé Sopole, qui couroit le païs ſous le nom de medecin : puis aïant trouvé un Armenien aſſez ſimple pour le croire fort habile, il en tira beaucoup d'argent, & commença à exercer la medecine de ſon chef, & à ſe mêler dans les aſſemblées des medecins, où il diſputoit & crioit vigoureuſement ; ce qui lui attira l'affection de ceux qu'il appuïoit de ſa voix & de ſa hardieſſe.

Se trouvant un peu au large il quitta encore la medecine, & s'appliqua à la philoſophie : car parmi

ces Grecs qui n'avoient aucune langue à apprendre ; il ne falloit que de l'eſprit pour aſpirer à toutes ſortes de ſciences. Son premier maître fut Paulin, qui de l'évêché de Tyr paſſa à celui d'Antioche après la dépoſition de S. Euſtathe. Mais Paulin étant mort ſix mois après, Eulalius qui lui ſucceda, chaſſa Aëtius d'Antioche. Il ſe retira à Anazarbe en Cilicie, & ſe mit d'abord au ſervice d'un grammairien, qui lui enſeigna ſon art : puis il ſe retira auprès de l'évêque d'Anazarbe nommé Athanaſe : de là il paſſa à Tarſe, où il demeura aſſez long-temps auprès d'un prêtre Arien nommé Antoine, qui ſe vantoit auſſi-bien qu'Athanaſe d'Anazarbe, d'être diſciple de ſaint Lucien. Car la plûpart des premiers Ariens ſe faiſoient honneur d'un tel maître, comme Arius même. Aëtius revint enſuite à Antioche, pour écouter Leonce qui n'étoit encore que prêtre. Il fut auſſi diſciple d'Euſtathe depuis évêque de Sebaſte, qui étoit à Antioche vers le même temps. Mais comme Aëtius ne pouvoit retenir ſa langue, il fut encore chaſſé d'Antioche & retourna en Cilicie : où il s'attacha à diſputer avec un de ceux que l'on nommoit Borboriens, & qui étoient les plus infames des Gnoſtiques : Aëtius fut entierement vaincu, & en penſa mourir de chagrin : mais il prétendit avoir eu une viſion celeſte, pour le conſoler & le rendre deſlors invincible dans la diſpute.

Baſil. ep. 79. 82.

Il alla enſuite en Egypte, pour voir à Alexandrie un chef des Manichéens nommé Aphthone, qui avoit la réputation d'une grande ſageſſe & d'une grande éloquence : mais Aëtius étant entré en diſpute

pute avec lui, lui ferma la bouche en peu de paroles ; & le couvrit d'une telle confuſion, qu'il tomba malade & mourut au bout de ſept jours. Ce fut à Alexandrie qu'Aëtius s'appliqua à la dialectique ſous un ſophiſte ſectateur d'Ariſtote : il ne s'occupoit qu'à réduire en figures de ſyllogiſmes la doctrine de l'égliſe touchant le verbe divin ; & il demeuroit aſſis depuis le matin juſques au ſoir, appliqué à former une theologie en methode géometrique. Il s'attachoit fort aux categories d'Ariſtote, dit l'hiſtorien Socrate ; & peut-être ſous ce nom entend-il toute ſa logique. Il ajoûte qu'Aëtius ne comprenoit pas le but de cet ouvrage, qui n'étoit que d'exercer les jeunes gens contre les Sophiſtes, qui ſe mocquoient de la vraïe philoſophie : c'eſt pourquoi les Academiciens ſectateurs de Platon blâmoient cette methode d'Ariſtote. Mais Aëtius demeura dans ces ſubtilitez, faute d'avoir été inſtruit par un Academicien ; & ne put jamais comprendre qu'il pût y avoir de generation éternelle. Il avoit fort peu d'étude : mais un grand exercice de diſputer, comme en peut avoir un homme ruſtique. Il ne connoiſſoit preſque pas la ſainte écriture, & n'avoit point étudié les anciens interprétes, comme Clement d'Alexandrie, Africain & Origene.

Epiph. hær. 76. n. 2.

Socr. lib. II. c. 35. V. Aug. IV. Conf. c. 16.

Sa hardieſſe à diſputer ſur la nature de Dieu, fit que le peuple lui donna le ſurnom d'Athée. Toutefois il ſe vantoit de connoître Dieu auſſi clairement qu'il ſe connoiſſoit lui-même ; & abuſant de ce paſſage de l'évangile : Que la vie éternelle eſt de connoître Dieu & J. C. il reduiſoit toute la religion de cette

Sozom. lib. III. c. 15. Epiph. hær. 76. n. 4.

Joan. XVII. 3.

connoiſſance ſpeculative ; n'eſtimant ni les jeûnes & les autres pratiques de pieté , ni même l'obſervation des commandemens de Dieu. Juſques-là, que comme on ſe plaignoit devant lui de quelques-uns qui étoient tombez en faute avec des femmes : il n'en fit que rire , traitant ce crime de neceſſité naturelle du corps , comme de ſe grater l'oreille. Au reſte, la doctrine d'Aëtius étoit le pur Arianiſme ; & il ne differoit des autres , qu'en ce qu'il avoit mieux ſuivi leur principe , & pouſſé plus loin les conſequences : ſoûtenant que le verbe, non-ſeulement n'étoit pas égal au pere, mais ne lui étoit pas même ſemblable.

XLVIII. Paul & Macaire envoïez en Afrique. *Optat. lib.* 3.

On peut croire qu'au retour du concile de Sardique , Gratus évêque de Carthage pria l'empereur Conſtant de remedier aux beſoins de l'égliſe d'Afrique. Car cet empereur y envoïa deux perſonages conſiderables Paul & Macaire , ſans autre commiſſion qui parût , que de diſtribuer des aumônes & ſoulager les pauvres en chaque égliſe : mais en même temps ils exhortoient tous les fideles à revenir à l'unité de l'égliſe catholique , & à quitter le ſchiſme des Donatiſtes. Ceux-ci firent courir le bruit que Paul & Macaire venoient exciter la perſecution : que quand l'autel ſeroit préparé pour le ſaint ſacrifice, ils feroient paroître une image & la mettroient ſur l'autel. Ce qui faiſoit dire aux fideles : Quiconque participera à ce ſacrifice , c'eſt comme s'il mangeoit des viandes immolées aux idoles. Mais quand ils furent arrivez , on ne vit rien de ſemblable ; & le ſaint ſacrifice fut celebré à l'ordinaire , ſans rien ajoûter ou

Ibid. ſub. fin.

diminuer. On croit que c'étoit l'image de l'empereur ; & en effet, on continua ſous les empereurs Chrétiens d'apporter leurs images dans les provinces, & dé les propoſer, pour être honorées par le peuple ; mais ſans aucun mélange de ſuperſtition : au lieu que ſous les empereurs païens on les adoroit, & on leur offroit de l'encens & des ſacrifices.

Baron. an. 348. n. 33.

1. un. Cod. Theod. de imag. imper. lib. 15.

Paul & Macaire s'adreſſerent à Donat faux évêque de Carthage, lui déclarant le ſujet de leur voïage ; & comme l'empereur envoïoit des ornemens pour les égliſes & des aumônes pour les pauvres. Il eſt vrai qu'il n'y avoit rien pour Donat en particulier : il répondit en colere : Qu'a de commun l'empereur avec l'égliſe ? & dit beaucoup d'injures à l'empereur. Il ajoûta, qu'il avoit déja envoïé des lettres par tout, pour défendre de diſtribuer aux pauvres ce qu'ils auroient apporté. Un autre Donat, évêque ſchiſmatique de Bagaïe, fit encore pis. Comme il ſçut que Paul & Macaire approchoient de ſa ville, il envoïa des crieurs dans les lieux circonvoiſins & dans les marchez, pour aſſembler tous les circoncellions, ces furieux qui couroient en armes par la campagne, & que les évêques Donatiſtes avoient été obligez d'abandonner eux-mêmes ſous le comte Taurin. Donat de Bagaïe eut alors recours à eux ; & Paul & Macaire craignant leur fureur, demanderent main-forte au comte Silveſtre : non pour faire violence à perſonne ; mais pour ſe défendre & pour conſerver l'argent des pauvres dont ils étoient chargez.

Optat. ibid.

Sup. liv. XI. n. 43.

Les Donatiſtes aſſemblerent une grande multi-

tude ; & pour la nourrir, firent d'une égliſe le magaſin de leurs vivres. Quand les fourriers vinrent, pour marquer les logis des ſoldats de Silveſtre, on refuſa de les recevoir : ils retournerent maltraitez à leurs compagnies : tous en furent irritez, de telle ſorte que leurs officiers mêmes ne pouvoient les retenir. Il ſe rencontra donc des gens armez de part & d'autre, qui remplirent les villes de tumulte. Les évêques Donatiſtes s'enfuirent tous avec leur clergé : quelques-uns furent tuez, quelques-uns pris & releguez en des lieux éloignez. Quoique les évêques catholiques n'y euſſent aucune part, les Donatiſtes en prirent prétexte de décrier la réünion d'un grand nombre des leurs, qui revinrent alors à l'égliſe catholique. Ils traiterent Paul & Macaire de perſecuteurs, & tous les catholiques de païens ; leur donnant le nom de Macariens : un nommé Marculus ſe précipita d'un rocher : Donat de Bagaïe ſe jetta dans un puits : les Donatiſtes attribuerent leur mort à cette perſecution, & les honorerent comme martyrs.

Aug. tract. 11. in Joan. n. 15.

XLIX. Premier concile de Carthage. *To. 2. conc. p. 713.*

Après cette réünion, Gratus aſſembla un concile nombreux de toutes les provinces d'Afrique, que l'on compte pour le premier de Carthage, parce que c'eſt le plus ancien dont nous aïons les canons : car au reſte nous y avons déja vû pluſieurs conciles, particulierement ſous ſaint Cyprien. Celui-ci ne peut avoir été celebré plutôt que l'an 348. ni plus tard que l'an 349. Gratus en fit l'ouverture, en remerciant Dieu d'avoir réüni les membres de ſon égliſe, & propoſa aux évêques de faire les reglemens

neceſſaires pour conſerver la diſcipline, ſans alterer l'union par une exceſſive dureté. Ils firent quatorze canons propoſez par Gratus & par d'autres évêques; & approuvez de tous, ſuivant la forme du concile de Sardique. Le premier eſt pour ne point rebaptiſer ceux qui l'ont été dans la foi de la Trinité. C'étoit l'erreur capitale des Donatiſtes, de croire nul le baptême donné hors de leur communion. C'eſt auſſi *can. 2.* contre leurs abus que l'on défend de profaner la dignité des martyrs; en honorant comme tels ceux qui s'étoient précipitez, ou tuez d'une autre maniere par folie, & à qui l'égliſe n'accorde la ſepulture que par compaſſion. A plus forte raiſon, ceux qui ſe tuent par deſeſpoir & par malice.

On renouvelle les défenſes déja faites aux clercs *c. 3.* en tant de conciles, d'habiter avec des femmes: & on l'entend de toutes les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ont embraſſé la continence même dans la viduité: leur défendant d'habiter avec des perſonnes étrangeres, ni même de les viſiter. On renouvelle la défenſe faite aux clercs, de prêter à uſure, comme étant un peché condamnable même dans les laïques, & contraire aux prophetes & à l'évangile. On défend auſſi aux clercs de ſe charger de l'intendance des maiſons & du maniement des affaires ſeculieres, ſuivant la regle de ſaint Paul. Par conſequent on défend d'ordonner ceux qui ſont intendans, agens des affaires, ou tuteurs exerçant en perſonne: juſqu'à ce que les affaires ſoient finies & les comptes rendus: de peur que s'ils étoient ordonnez plutôt, l'égliſe

c. 4.

c. 13.

c. 6.

2. Tim. II. 4.
can. 8.

c. 9. n'en reçût du deshonneur. On défend aux laïques de choisir des clercs pour garder leurs magasins, ou tenir leurs comptes.

c. 10. Il est défendu aux évêques d'entreprendre les uns
c. 5. sur les autres. Aucun ne doit recevoir le clerc d'un autre, sans les lettres de son évêque, ni le garder chez lui : ni ordonner un laïque d'un autre diocése, sans le consentement de son évêque. Sur ce canon Gratus dit : Cette pratique conserve la paix : & je me souviens que dans le saint concile de Sardique il a été défendu de solliciter les clercs d'un autre diocése. Antigone évêque de Madaure se plaignit d'un autre évêque nommé Optautius. Ils avoient divisé leurs diocéses d'un commun consentement, dont il y avoit des actes signez de leur main : cependant Optautius ne laissoit pas de visiter le peuple d'Antigone & de se l'attirer. Le concile ordonna que les conventions

Can. Sard. 18. lat.

Can. Carthag. 12.

can. 7. seroient observées pour maintenir la paix. On étendit aux laïques la défense de communiquer avec le peuple d'un autre diocése, sans les lettres de son évêque : pour empêcher les artifices de ceux, qui fuïant la communion de l'un, étoient admis par sur-
c. 11. prise à celle d'un autre. On ordonne de reprimer l'orgueil des clercs qui ne sont pas soumis à leurs superieurs : mais pour les juger, il faut un certain nombre d'évêques : trois pour un diacre, six pour un prêtre, douze pour un évêque ; & ce nombre est
c. 14. remarquable. L'observation de tous ces canons est recommandée sous peine d'excommunication pour les laïques, & de déposition pour les clercs ; le tout avec connoissance de cause.

Gregoire uſurpateur du ſiege d'Alexandrie, mourut dix mois après qu'Eſtienne eut été dépoſé du ſiege d'Antioche, c'eſt-à-dire, au commencement de l'an 349. Alors Conſtantius n'aïant plus de prétexte d'empêcher le retour de ſaint Athanaſe, & intimidé par les menaces de l'empereur ſon frere : conſulta les évêques Orientaux, qui lui conſeillerent de le rappeller, plutôt que de s'expoſer à une guerre civile. Il lui écrivit donc une lettre fort obligeante, où il témoigne une grande compaſſion des maux qu'il a ſoufferts, éloigné de ſa patrie. J'eſperois, dit-il, que vous viendriez vous-même m'en demander le remede ; peut-être la crainte vous a retenu : je vous écris donc, afin que vous ne differiez pas davantage. J'ai auſſi prié monſeigneur & mon frere l'empereur Conſtant, de vous permettre de venir. Saint Athanaſe ne ſe preſſa pas ; & Conſtantius lui écrivit une ſeconde lettre, pour l'exhorter à venir hardiment à ſa cour, & lui offrit les voitures publiques. Il lui envoïa même un des prêtres d'Alexandrie qui étoit à la ſuite de ſa cour : puis un diacre nommé Architas, avec une troiſiéme lettre pour le raſſurer & le preſſer de venir inceſſamment ; & il lui fit écrire par ſix de ſes comtes, à qui il ſçavoit que S. Athanaſe ſe fieroit davantage. Ils l'aſſuroient que l'empereur l'attendoit depuis un an entier, & qu'il n'avoit jamais voulu permettre que l'on ordonnât un évêque à Alexandrie à la place de Gregoire.

AN. 349.

L
Rappel de ſaint Athanaſe.

Athan. ad Solit. p. 823. Pag. 348. n. 2. Socr. II. hiſt. c. 23. Sozom. III. c. 10. Philoſtorg. III. c. 12.

Ap. Ath. apol. 2. p. 769.

Ad Solit. p. 823.

Saint Athanaſe reçût les lettres de Conſtantius à Aquilée, où il ſéjourna long-temps au retour du

Ap. 1. p. 676. B.

AN. 349. concile de Sardique. Ayant reçû la troiſiéme lettre, il reſolut de remettre le tout à Dieu, & de retourner en Orient : mais auparavant comme l'empereur Conſtant l'avoit mandé, il alla le trouver en Gaule, apparemment à Milan ſa reſidence ordinaire dans la Gaule, qu'on nommoit à Rome Ciſalpine. Il alla auſſi à Rome dire adieu au pape ſaint Jules & à ſon égliſe, qui le reçût avec une extrême joïe. Le pape écrivit à l'égliſe d'Alexandrie une lettre pleine de tendreſſe : où il les felicite de leur fermeté dans la foi, & rend témoignage à la charité que leur évêque a toûjours conſervée pour eux : il ſe repreſente l'allegreſſe publique avec laquelle il ſera reçû ; & finit par des prieres, pour leur attirer les graces qu'ils meritent. Par tout où ſaint Athanaſe paſſa, les évêques lui donnerent des lettres de paix.

Apol. p. 770. B.

ap. Athan. apol. 2. 770.

LI. 5. Athanaſe à Antioche. *2. apol. p. 772. ad Solit. p. 823.*

Il arriva à Antioche où étoit l'empereur Conſtantius, qui le reçût d'un viſage favorable ; & lui confirma de vive voix la permiſſion de retourner en ſon païs, & de reprendre le gouvernement de ſon égliſe : lui accordant encore des lettres, outre les ordres qu'il avoit déja donnez, de garder les paſſages ; afin qu'il pût achever librement ſon voïage. Saint Athanaſe ſe plaignit de ce que l'empereur avoit autrefois écrit contre lui ; & le pria de ne plus écouter ſes ennemis en ſon abſence. Appellez-les, dit-il, ſi vous voulez : je ſuis content qu'ils paroiſſent & je les convaincrai. L'empereur ne le voulut pas : mais il ordonna d'effacer tout ce qui avoit été écrit à ſon deſavantage ; & l'aſſura qu'il ne recevroit

AN. 349.

cevroit plus de calomnies contre lui. Pour montrer que cette resolution seroit inébranlable, il la confirma par des sermens, & en prit Dieu à témoin. Il lui dit plusieurs autres choses pour le consoler ; & écrivit plusieurs lettres en sa faveur, une aux évêques & aux prêtres de l'église catholique, il faut entendre d'Egypte, où il déclare que tout ce qui a été ordonné contre ceux qui communiquoient avec Athanase doit être mis en oubli ; qu'ils seront à l'avenir exempts de tout soupçon ; que les clercs qui sont avec lui jouiront de l'exemption des tributs, dont ils jouissoient auparavant ; & que la meilleure marque du bon parti sera d'être uni à lui. La seconde lettre est adressée au peuple catholique d'Alexandrie, & tend principalement à l'exhorter à la paix : l'avertissant que l'empereur a écrit aux juges, de punir les séditieux selon les loix. Il y a deux lettres à Nestorius préfet d'Egypte : dont la premiere fut aussi envoïée aux gouverneurs de la province Augustamnique, de la Thebaïde & de la Lybie. La seconde ordonne à Nestorius d'envoïer à la cour toutes les lettres qui se trouveront dans ses registres, contre la réputation d'Athanase. Un décurion nommé Eusebe fut chargé de l'execution de ces ordres ; & retira tous ces actes des registres du duc & du préfet d'Egypte.

Apol. 2. p. 772.

Ibid. p. 773.

Ibid. p. 774.
Ad Solit. p. 824.

Apol. 2. p. 774.

Pendant le séjour que S. Athanase fit à Antioche, il ne communiqua point avec Leonce, & l'évita comme un heretique : mais il communiqua avec les Euthathiens, qui étoient la plus pure partie du peuple catholique ; & assista à leurs assemblées, qui se tenoient dans des maisons particulieres. L'empereur

Sozom. III. c. 20.

AN. 349.

lui dit un jour : Vous voïez que je ſuis prêt d'accomplir tout ce que je vous ai promis : mais j'ai auſſi une grace à vous demander. C'eſt que de tant d'égliſes qui dépendent de vous, vous en laiſſiez une à ceux qui ne ſont pas de votre communion. Athanaſe répondit : Il eſt juſte, Seigneur, de vous obéir : mais puiſque dans cette ville d'Antioche il y a auſſi des gens qui fuïent la communion de ceux qui ne ſont pas dans nos ſentimens ; je demande pour eux la même grace, qu'ils aïent une égliſe où ils puiſſent s'aſſembler en liberté. La propoſition parut juſte à l'empereur : mais les Ariens ne furent pas d'avis de l'accepter. Car, diſoient-ils, notre doctrine ne fera pas grand progrès à Alexandrie tant qu'Athanaſe y ſera : au contraire ſi nous ſouffrons que les Euſtathiens s'aſſemblent librement à Antioche : leur grand nombre paroîtra, & ils entreprendront quelque choſe. Il vaut donc mieux demeurer comme nous ſommes. En effet, ils voïoient que bien qu'ils fuſſent maîtres des égliſes, & qu'une grande partie du peuple catholique s'y aſſemblât avec eux ; les catholiques ne laiſſoient pas de témoigner la diverſité de leur créance, dans la concluſion des pſeaumes, en diſant : Gloire au Pere & au Fils & au ſaint Eſprit ; & non pas comme les Ariens : Gloire au Pere par le Fils. Leonce n'oſoit l'empêcher : mais il en voïoit bien la conſequence ; & diſoit en touchant ſes cheveux blancs : Quand cette neige ſera fonduë, il y aura bien de la bouë : pour marquer la diviſion du peuple, qui éclateroit après ſa mort. L'empereur renvoïa donc ſaint Athanaſe ſans lui demander autre choſe. Il renvoïa

Sup. n. 25.

en même temps Marcel à Ancyre & Aſclepas à Gage. Aſclepas fut reçû agréablement : mais à Ancyre comme il fallut chaſſer Baſile, il y eut de grands troubles, qui furent occaſion de nouvelles calomnies contre Marcel.

AN. 349.

Socr. II. *c.* 23. *Sozom.* III. *c.* 24.

S. Athanaſe continuant ſa route vers l'Egypte, travailloit par toutes les villes où il paſſoit, à ramener les évêques qui s'étoient écartez de la doctrine du conſubſtantiel. Il étoit reçû diverſement : ſes amis ſentoient une joïe pure, quelques-uns avoient honte de leur conduite, ou ſe repentoient d'avoir écrit contre lui ; d'autres cachoient leurs ſentimens. En paſſant à Laodicée de Syrie, il fut reçû par Apollinaire lecteur, qui étoit originaire d'Alexandrie. Son pere qui en étoit natif & portoit le même nom, avoit d'abord enſeigné la grammaire à Beryte, puis à Laodicée où il s'étoit marié, & avoit eu ce fils, qui s'étoit auſſi appliqué avec ſuccès aux lettres humaines ; & enſeignoit la rethorique. Ils étoient tous deux dans le clergé : le pere prêtre, le fils lecteur dès le temps de l'évêque Theodote prédeceſſeur de George, qui tenoit alors le ſiége de Laodicée. Saint Athanaſe aïant vû ce jeune homme, le prit en affection pour ſes bonnes qualitez ; car il avoit un grand eſprit naturel & bien cultivé par les lettres. L'évêque George, qui étoit Arien en fut irrité : regardant comme un crime d'être en communion avec Athanaſe. Ainſi il chaſſa honteuſement de l'égliſe Apollinaire, l'accuſant d'avoir en cela violé les canons. Il rappella encore une ancienne faute qu'Apollinaire avoit effacée par la penitence. Du temps de l'évêque Theo-

LII. Commencemens d'Apollinaire.

Philoſtorg. III. *c.* 12.

Sozom. VI. *c.* 25. *Socr.* II. *c.* 46.

AN. 349.

dote il y avoit à Laodicée un fameux Sophiſte païen nommé Epiphane, fort ami des Apollinaires, & dont le fils étoit diſciple. L'évêque leur avoit défendu de le frequenter, craignant qu'il ne les entraînât au paganiſme, mais ils ne laiſſoient pas de le voir. Un jour Epiphane recitoit un hymne à la loüange de Bacchus, en preſence de pluſieurs perſonnes, & des deux Apollinaires le pere & le fils. Au commencement il dit ſelon la coûtume: Que ceux qui n'étoient pas initiez & les profanes euſſent à ſe retirer: mais les Apollinaires ne ſortirent point, ni aucun autre des Chrétiens qui étoient preſens. L'évêque Theodote l'aïant appris, le trouva fort mauvais: il pardonna aux autres, qui n'étoient que laïques, après une legere reprimande: mais pour les Apollinaires, il les blâma publiquement, & les ſepara de l'égliſe. Toutefois comme ils firent penitence, dans les larmes & les jeûnes; il les reçût quelque temps après. Ce fut donc cette ancienne faute que George reprocha de nouveau au jeune Apollinaire, avec la communion de S. Athanaſe: pour avoir prétexte de le chaſſer de l'égliſe.

LIII. S. Athanaſe à Jeruſalem: puis à Alexandrie.

Apol. 2. *p.* 774. *C.*
Ad Solit. p. 825. *E.*

S. Athanaſe aïant traverſé la Syrie, vint en Paleſtine, où tous les évêques le reçûrent favorablement: excepté deux ou trois Ariens, comme Acace de Ceſarée & Patrophile de Scythopolis. Tous les autres embraſſerent ſa communion; & s'excuſerent d'avoir écrit contre lui: diſant qu'on les y avoit contraints par violence. Ils s'aſſemblerent en concile à Jeruſalem, où ils écrivirent une lettre ſynodale en ſa faveur, adreſſée aux évêques d'Egypte & de Ly-

bie : aux prêtres, aux diacres & au peuple d'Alexandrie : pour les feliciter du retour de leur évêque. Ils les exhortent auſſi à prier pour les empereurs : ce qui montre que Conſtant vivoit encore, & que c'étoit la même année 349. Cette lettre étoit ſouſcrite par ſeize évêques : dont le premier eſt ſaint Maxime de Jeruſalem, qui préſidoit au concile ; & tous, excepté un nommé Macrin, avoient aſſiſté au concile de Sardique. AN. 349.

S. Athanaſe entra en Egypte par Peluſe, & traverſant le païs pour aller à Alexandrie, il exhortoit en chaque ville, de s'éloigner des Ariens ; & de s'attacher à ceux qui confeſſoient le conſubſtantiel. Il fit même des ordinations en quelques égliſes. Enfin il arriva à Alexandrie, où il fut reçû avec une joïe incroïable non ſeulement du peuple, mais des évêques d'Egypte & des deux Lybies qui accouroient de tous côtez. Ils ſe réjoüiſſoient de voir encore leur ami en vie contre leur eſperance, & de ſe voir eux-mêmes délivrez de la tyrannie des heretiques. L'allegreſſe étoit generale, & dans les ſaintes aſſemblées ils s'excitoient les uns les autres à la vertu. Pluſieurs filles, qui auparavant ſe deſtinoient au mariage, conſacrerent à Jeſus-Chriſt leur virginité. Pluſieurs jeunes hommes embraſſerent la vie monaſtique, touchez des exemples des autres. Les peres y excitoient leurs enfans : ou du moins ſe laiſſoient flêchir à leurs prieres, pour ne les en point détourner. Les maris & les femmes ſe perſuadoient l'un à l'autre de vaquer à la priere, ſuivant le conſeil de l'Apôtre : la charité des peuples s'appliquoit à nourrir & à vêtir des orphelins

Socr. II. c. 24. Athan. ad Solit. p. 825. C.

1. Cor. VII. 5.

AN. 349. & des veuves : l'émulation étoit telle, que chaque maiſon ſembloit être une égliſe deſtinée à la priere & à la pratique des vertus. Voilà les effets que la joïe publique produiſoit alors chez les Chrétiens. Les égliſes étoient dans une paix profonde, tous les évêques écrivoient à S. Athanaſe ; & recevoient de lui des lettres pacifiques ſelon la coûtume. Pluſieurs ſe retractoient de ce qu'ils avoient écrit contre lui. Pluſieurs de ſes ennemis ſe reconcilioient avec lui ſincerement. Quelques-uns le venoient trouver de nuit ; & s'excuſoient ſur la neceſſité qui les avoit engagez avec les Ariens, dont ils déteſtoient l'hereſie ; & proteſtoient que dans le cœur ils avoient toûjours communiqué avec lui.

Ad Solit. p. 827.

LIV. Retractation d'Urſace & de Valens.

La retractation la plus importante fut celle d'Urſace & de Valens. Ils prirent l'occaſion d'un concile aſſemblé de pluſieurs provinces pour dépoſer de l'épiſcopat, Photin condamné à Milan comme heretique deux ans auparavant. Ce concile apparemment ſe tenoit à Rome : car ce fut au pape Jules, qu'Urſace & Valens s'adreſſerent pour le prier d'être reçûs à la communion de l'égliſe. Jules aïant pris conſeil, leur accorda cette grace, pour diminuer d'autant les forces des Ariens à l'avantage de l'égliſe. Mais on ne les reçût qu'à condition de reconnoître l'innocence de S. Athanaſe ; & ils le firent par écrit en ces termes : Au ſeigneur le bienheureux pape Jules, Valens & Urſace, ſalut. Parce que nous avons ci-devant écrit pluſieurs choſes fâcheuſes touchant l'évêque Athanaſe, & qu'aïant reçû ſur ce ſujet des lettres de votre ſainteté, nous ne lui en avons point rendu compte ;

Hilar. fragm. p. 411.
V. Pagi an. 349. n. 4. 5. &c.

Athan. 2. Apol. p. 775.
Hilar. fragm. p. 411.

nous déclarons devant votre ſainteté en preſence de tous nos freres les prêtres, que tout ce qui eſt venu juſques ici à nos oreilles touchant cet évêque, nous a été fauſſement rapporté ; & ne doit avoir aucune force ; & par conſequent nous embraſſons de très-bon cœur la communion du même Athanaſe : vû principalement que votre ſainteté a bien voulu par ſa bonté nous pardonner notre faute. Nous déclarons auſſi par cet écrit ſigné de notre main, que nous anathématiſons, comme nous avons toûjours fait, l'heretique Arius & ſes ſectateurs, qui diſent qu'il y avoit un temps où le Fils n'étoit pas ; qu'il eſt tiré du néant, & qu'il n'a pas été avant les ſiécles : comme il eſt contenu dans notre précedent écrit, que nous avons preſenté à Milan. Ceci étoit écrit de la main de Valens ; & au deſſous de la main d'Urſace : Moi Urſace évêque, j'ai ſouſcrit cette profeſſion de foi.

AN. 349.

Sup. n. 42.

Il ſemble, ſuivant cet écrit, qu'Urſace & Valens dans leur premiere retractation faite à Milan, avoient ſeulement renoncé à l'Arianiſme ; & qu'à Rome on les obligea de plus à juſtifier S. Athanaſe. Quoi qu'il en ſoit, quelque temps après étant à Aquilée, ils lui écrivirent à lui-même en ces termes : A notre ſeigneur & frere Athanaſe, Urſace & Valens. Nous avons trouvé l'occaſion de notre frere le prêtre Moïſe qui va vers votre charité, par qui nous vous ſaluons très-affectueuſement de la ville d'Aquilée, & nous ſouhaitons que cette lettre vous trouve en bonne ſanté. Vous nous donnerez de la confiance, ſi vous voulez bien auſſi nous écrire de votre part. Soïez aſſûré par cette lettre, que nous avons avec vous la

AN. 349. paix & la communion ecclesiastique. La divine bonté vous conserve, notre cher frere. Ces deux lettres d'Ursace & de Valens furent envoïées à S. Athanase, par Paulin évêque de Treves successeur de S. Maximin. Ursace & Valens souscrivirent ensuite à des lettres pacifiques, qui leur furent presentées par deux prêtres de S. Athanase, Pierre & Irenée, avec un laïque nommé Ammonius, quoique S. Athanase ne les eût point chargez de lettres pour eux.

2. *Apol. p.* 775. D.
Ad Solit. p. 826.

LIVRE TREIZIE'ME.

CEPENDANT il s'éleva en Gaule un parti contre l'empereur Conſtant. On ſe plaignoit qu'il donnoit trop de credit à des barbares ; qu'il exerçoit des cruautez, & qu'il vendoit les gouvernemens. Les chefs de la conjuration furent Chreſtius, Marcelin & Magnence. Ils s'aſſemblerent à Auſtun, où Marcelin préfet du treſor leur fit un grand feſtin & à pluſieurs officiers des troupes, le jour de la naiſſance de ſon fils ; pendant que l'empereur Conſtant étoit à la chaſſe : c'étoit le quinziéme des Calendes de Février, ſous le conſulat de Sergius & de Nigrien : c'eſt-à-dire, le dix-huitiéme de Janvier l'an 350. de Jeſus-Chriſt. Le feſtin dura bien avant dans la nuit ; & Magnence étant ſorti ſous prétexte de quelque neceſſité, revint paré de l'habit imperial, & fut ſalué auguſte par toute la compagnie. Conſtant l'aïant appris, s'enfuit vers les Pyrenées : Gaïſon le pourſuivit par ordre de Magnence, le joignit à Elne & le fit mourir. Il avoit regné treize ans, depuis la mort du grand Conſtantin ſon pere ; & en avoit vécu environ vingt-neuf. Vetranion, qui commandoit en Pannonie aïant appris ces nouvelles, ſe déclara auſſi empereur à Sirmium le premier jour de Mars ; & Nepotien fils d'Eutropia ſœur du grand Conſtantin prit la pourpre à Rome le troiſiéme de Juin, comme y aïant droit par la naiſſance : mais il n'étoit ſoutenu que d'une troupe de

I. Mort de Conſtant. Magnence, Vetranion, Nepotien, empereurs.

Zozim. lib. 2. p. 693. Victor. epit.

Idac. faſt. an. 350.

AN. 350.

gladiateurs. Ces trois prétendus empereurs faisoient profession du Christianisme.

II. Siege de Nisibe. S. Jacques.

L'empereur Constantius qui étoit alors à Edesse, faisant la guerre aux Perses, aïant appris la révolte de Magnence, commença à marcher vers l'Occident ; & Sapor roi de Perse profitant de l'occasion, vint assieger pour la seconde fois Nisibe en Mesopotamie, le plus puissant rempart de l'empire sur cette frontiere. Il avoit une grande armée d'infanterie & de cavalerie avec plusieurs élephans : le siege dura quatre mois. On fit la circonvallation, on éleva des tours, on emploïa toutes les machines dont on se servoit alors dans les sieges ; mais inutilement. Enfin après soixante & dix jours de travaux, Sapor fit arrêter le fleuve Mygdone, qui traversoit la ville : par une digue qu'il fit élever assez loin au-dessus ; & qu'il fit rompre quand l'eau fut à sa hauteur. Cette eau retenuë venant avec effort contre la muraille de la ville, en abattit une espace considerable. Les Perses témoignerent leur joïe par de grands cris ; mais ils differerent l'assaut au lendemain, parce que l'inondation rendoit la bréche inaccessible. Quand ils approcherent, ils furent bien surpris de trouver derriere une nouvelle muraille. C'étoit saint Jacques, l'évêque de cette ville, celebre par sa vertu & par ses miracles, qui avoit encouragé la garnison & les habitans, à élever si promptement cet ouvrage : demeurant cependant en priere dans l'église.

Philost. p. 111. c. 22.

Julian. orat. 1. Pagi 350. n. 5.

Theod. 11. hist. c. 30. & Philoth. c. 1. Philost. 111. c. 23. Chr. pasch. an. 350.

Sup. liv. x1. n. 27

Sapor s'étant lui-même approché, crut voir sur la muraille une homme vêtu à la roïale, dont la pour-

pre & le diadême jettoient un éclat merveilleux. Il ne douta point que ce ne fût l'empereur Romain, & menaça de mort ceux qui lui avoient dit qu'il n'étoit pas à Nisibe. Mais comme ils l'assurerent de nouveau que Constantius étoit à Antioche : il comprit ce que signifioit la vision, & que Dieu combattoit pour les Romains : de dépit il jetta en l'air un javelot, comme pour se vanger du ciel. Alors S. Ephrem diacre & disciple de S. Jacques, le pria de monter sur la muraille, pour voir les Perses, & jetter sur eux sa malediction. Le saint évêque monta sur une tour ; & voïant cette multitude infinie, il ne fit autre imprécation que de demander à Dieu des moucherons, pour faire éclater sa puissance par les plus petits animaux. Il en vint aussi-tôt fondre sur les ennemis comme des nuées. Ils entroient dans les trompes des élephans : dans les oreilles & les nazaux des chevaux, & des autres bêtes : qui entrans en fureur, rompoient leurs brides & leurs harnois, jettoient leurs hommes, troubloient les rangs, & fuïoient où elles pouvoient. Sapor forcé de reconnoître la puissance de Dieu, leva le siege & se retira honteusement. Philostorge Arien, & par consequent peu favorable à S. Jacques de Nisibe, rendoit témoignage à ce miracle dans son histoire: Le Saint mourut quelque temps après, sous le regne de Constantius, qui le fit enterrer dans la ville de Nisibe, suivant l'ordre du grand Constantin son pere, comme pour en être le protecteur : car l'usage étoit de mettre des sepultures hors les villes. Il laissa un grand nombre de livres en sa langue Syria-

Lib. III. *c.* 23.

Gennad. Catalog. n. 1.

AN. 350.

que, la plûpart de morale : on comptoit en tout vingt-six volumes. Il y avoit entr'autres une chronique moins curieuse que celle des Grecs, mais plus solide : car elle n'étoit composée que de passages de l'écriture, & tendoit à fermer la bouche à ceux qui veulent philosopher vainement sur l'ante-christ, ou sur le dernier avenement de N. S.

III. Déposition de Vetranion.

Theod. III. *c.* 3.

L'empereur Constantius aïant donné ordre à la seureté des places de Syrie, partit d'Antioche avant le mois de Juin, pour marcher contre Magnence. Ses troupes étant assemblées, il conseilla à tous ceux qui n'avoient pas encore reçû le baptême, de le recevoir au plûtôt : leur representant les perils de la guerre, & déclarant que ceux qui ne seroient pas baptisez, n'avoient qu'à quitter le service & se retirer chez eux. Toutefois il ne se fit baptiser lui-même qu'onze ans après, & à l'article de la mort. Peut-être donna-t'on le nom de Païens à ceux qui quitterent le service plûtôt que de se faire Chrétiens : car *paganus* en latin signifioit celui qui ne portoit pas les armes, étant opposé à *miles* ; & de-là il peut s'être étendu à tous les infideles en general : peut-être aussi ce nom vient-il de *pagus*, d'où nous avons fait païs : car les païsans furent les derniers, qui s'opiniâtrerent à conserver l'idolâtrie. Magnence envoïa des ambassadeurs à Constantius & à Vetranion ; à qui Constantius avoit envoïé de son côté, pour n'avoir pas deux ennemis à combattre à la fois.

Zosim. 2. *p.* 694. *Victor de Cesar. & inepit. Europ.*

Vetranion préfera l'alliance de Constantius ; & comme c'étoit un vieillard grossier, simple & presque imbecile, Constantius lui persuada ce qu'il vou-

lut. Ils ſe joignirent en Pannonie ; & Conſtantius étant monté ſur le tribunal avec Vetranion, commença à haranguer les ſoldats en latin, & leur repreſenta ce qu'ils devoient à la memoire du grand Conſtantin : les ſermens qu'ils avoient fait d'obéïr à ſes enfans, la trahiſon de Magnence & la mort indigne de Conſtant : les conjurant de ne pas laiſſer ce crime impuni, & de lui aider à recouvrer la ſucceſſion de ſon frere. Quoiqu'il ne parlât directement que contre Magnence, les ſoldats gagnez auparavant en firent l'application à Vetranion ; & crierent tous d'une voix, qu'il falloit ôter tous ces faux empereurs, pour n'obéïr qu'à Conſtantius ; & le proclamerent auguſte & empereur, ſans faire aucune mention de Vetranion. Ce pauvre vieillard ſe voïant abandonné, quitta la pourpre, deſcendit du tribunal ; & ſe vint jetter aux pieds de Conſtantius : qui non ſeulement lui donna la vie, mais le fit manger à ſa table, & l'envoïa à Pruſe en Bithynie, où il lui fournit magnifiquement de quoi vivre le reſte de ſes jours : lui pardonnant de bonne foi ſa révolte. Vetranion de ſon côté lui fut fidele, & acheva ſa vie en repos. Comme il étoit Chrétien, il aſſiſtoit aſſiduëment aux aſſemblées des fideles : diſtribuoit de grandes aumônes, & honoroit les miniſtres de l'égliſe. Il écrivoit ſouvent à Conſtantius, pour le remercier du bien qu'il lui avoit procuré : & lui conſeilloit de ſe le procurer à lui-même, en renonçant à l'embarras des affaires. Vetranion fut dépoſé le vingt-cinquiéme de Decembre 350. après avoir regné dix mois.

AN. 350.

Chr. paſch. an. 350. p. 292.

Socr. II. c. 28. Sozom. IV. c. 4.

AN. 351.

IV. Gallus Ceſar.

Zoſim. lib. 2. p. 44. Victor. Epit. Eutrop.

Athan. 5. apol. p. 617. D.

Magnence s'étoit délivré cependant de Nepotien : aïant envoïé contre lui Marcellin, qui le vainquit en un grand combat. Nepotien fut tué & ſa tête portée par la ville de Rome au bout d'une lance. Il ne regna que vingt-huit jours, depuis le troiſiéme de Juin juſques au premier de Juillet 350. ſa mort fut ſuivie d'une cruelle proſcription. On fit mourir Eutropia ſa mere, & pluſieurs autres perſonnes conſiderables. Ainſi au commencement de l'an 351. il ne reſtoit plus que Magnence, qui diſputât l'empire à Conſtantius. Avant que de marcher contre lui, il voulut pourvoir à la ſeureté de ſa maiſon & des provinces d'Orient contre les Perſes ; & n'aïant point d'enfans mâles, il choiſit Gallus ſon couſin germain, fils de Jules Conſtantius, & le déclara Ceſar le quinziéme de Mars 351. lui faiſant épouſer ſa ſœur Conſtantia, veuve d'Annibalien. Gallus avoit environ vingt cinq ans, & on le trouve auſſi nommé Conſtantius : car l'empereur lui donna ſon nom. Il l'envoïa à Antioche où Gallus fit tranſporter dans le fauxbourg de Daphné les reliques de ſaint Babylas pour purger ce lieu de la ſuperſtition & des impuretez qui s'y commettoient, & depuis ce temps il ne ſe rendit plus d'oracles au fameux temple d'Apollon, qui rendoit ce lieu illuſtre.

Sozom. v. hiſt. c. 19.

V. Croix miraculeuſe.

Socr. II. c. 28. Sozom. IV. c. 5.

Dans le même temps que Gallus vint à Antioche, il arriva un grand miracle en Orient. Une croix lumineuſe parut dans le ciel ſur la ville de Jeruſalem : s'étendant depuis le calvaire juſques au mont des olives, par l'eſpace de quinze ſtades, qui

AN. 351.

ſont près de trois quarts de lieuë : la largeur étoit proportionnée à la longueur : ce n'étoit pas des raïons étendus comme d'une comete, mäis un amas de lumiere épaiſſe & éclatante. Ce phenoméne parut en plein jour, à neuf heures du matin, le ſeptiéme de May de cette année 351. Tous ceux qui ſe trouverent à Jeruſalem en furent épouvantez : ils quitterent les places, les maiſons & tout ce qui les occupoit, pour courir à l'égliſe avec les femmes & les enfans ; tous enſemble loüoient Jeſus-Chriſt, & confeſſoient ſa divinité. La nouvelle s'en répandit promptement de tous côtez : car il venoit toûjours à Jeruſalem des étrangers de tous les païs du monde, pour prier & pour viſiter les ſaints lieux. Ce miracle convertit un grand nombre de païens & de Juifs.

L'empereur Conſtantius en reçût divers avis ; mais principalement par ſaint Cyrille évêque de Jeruſalem, qui venoit de ſucceder à S. Maxime. Nous avons encore la lettre où il raconte ainſi le miracle : Du temps de Conſtantin, votre pere d'heureuſe memoire, le bois ſalutaire de la croix fut trouvé à Jeruſalem : de votre temps les miracles ne viennent plus de la terre, mais du ciel. Car pendant ces ſaints jours de la Pentecôte, aux nones de May, vers l'heure de tierce, une très-grande croix compoſée de lumiere a paru au-deſſus du ſaint Golgotha, s'étendant juſques à la ſainte montagne des olives ; & s'eſt montrée très-clairement, non à une ou deux perſonnes, mais à tout le peuple de la ville. Ce n'a point été, comme on pourroit penſer, un phe-

AN. 351.

noméne paſſager : il a ſubſiſté ſur la terre pendant pluſieurs heures, viſible aux yeux & plus éclatant que le ſoleil, dont la lumiere l'auroit effacé, ſi la ſienne n'eût été plus forte. Auſſi-tôt tout le peuple de la ville eſt accouru dans l'égliſe, avec une crainte mêlée de joïe : les jeunes & les vieux, les hommes & les femmes, & juſques aux filles les plus retirées : les Chrétiens du païs & les étrangers ; & les païens qui y étoient venus de divers lieux. Tous d'une voix loüoient Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt le fils unique de Dieu, le faiſeur de miracles, voïant par experience la verité de la doctrine chrétienne : à qui le ciel rend témoignage. Ce que ſaint Cyrille nomme ici les jours de la Pentecôte ne ſont pas les fêtes qui la ſuivent, mais ſelon le ſtyle des anciens, les jours qui la précedent, c'eſt-à-dire, les cinquante jours du temps paſchal. Il finit en ſouhaitant que l'empereur glorifie à jamais la ſainte & conſubſtantielle Trinité : ce qui montre combien ſaint Cyrille étoit attaché à la foi de Nicée, quoiqu'il eût liaiſon avec Acace de Ceſarée, qui l'avoit ordonné évêque.

VI. Concile de Sirmium Photin dépoſé.

Socr. 11, c. 28. 29.

L'empereur étoit demeuré en Pannonie après la dépoſition de Vetranion ; & aïant envoïé des troupes contre Magnence, il attendoit à Sirmium l'évenement de la guerre. Il y aſſembla un concile cette même année 351. après le conſulat de Sergius & de Nigrien : car la guerre civile fit qu'il n'y eut point de Conſuls reconnus par tout l'empire : ce qui obligea de compter par ceux de l'année précédente. Ce concile fut compoſé de pluſieurs évêques Orientaux

taux qui avoient ſuivi l'empereur. Les plus fameux ſont Narciſſe de Neroniade, Theodore d'Heraclée, Baſile d'Ancyre, Eudoxe de Germanicie, Demophile de Berée, Cecropius de Nicomedie, Silvain de Tarſe, Macedonius de Mopſueſte & Marc d'Aretuſe. Urſace & Valens y étoient auſſi; & on y compte juſques à vingt-deux évêques. Le but de ce concile étoit la dépoſition de Photin évêque de la ville même de Sirmium: qui s'y maintenoit toûjours, bien qu'il eût été déja condamné pluſieurs fois par les évêques d'Occident. Les Orientaux le condamnerent auſſi, & le dépoſerent comme tenant la doctrine de Sabellius & de Paul de Samoſate; & ce jugement comme juſte fut approuvé de tout le monde.

AN. 351.

Hilar. fragm. p. 412. E.

Socr. II c. 30. Hilar. de Synod. p. 339. Athan. de Synod. pag. 900. V. Pagi. n. 351. n. 12.

On n'approuva pas de même une nouvelle formule de foi qui y fut dreſſée en grec. Elle contient d'abord une expoſition de la foi un peu étenduë: puis vingt-ſept anathêmes contre differentes erreurs des Ariens declarez, des Sabelliens & de Photin. Cette formule n'eſt pas tant mauvaiſe en elle-même que ſuſpecte, à cauſe des évêques qui l'approuverent, dont pluſieurs avoient été dépoſez au concile de Sardique. Elle ne dit, ni que le fils ſoit conſubſtantiel au pere, ni même qu'il lui ſoit ſemblable; & dit expreſſément: Nous n'égalons pas le fils au pere, mais nous concevons qu'il lui eſt ſoûmis. Elle dit anathême à ceux qui diront, que ce n'eſt pas le fils qui apparut à Abraham, ou qui lutta contre Jacob; & il eſt vrai que pluſieurs des anciens ont crû que le fils de Dieu avoit commencé dès lors à

Sozom. I. c. 6.

An. 17.

Anath. 15. 16.

AN. 351.

être envoïé vers les hommes. Photin le nioit, parce qu'il ne vouloit pas avoüer que Dieu eût un fils, avant que Jesus fût né de Marie : mais d'ailleurs les Ariens en abusoient, prétendant prouver par là, que le Pere seul étoit de sa nature invisible & incomprehensible. Or S. Augustin a fort bien prouvé depuis, que ces apparitions ont été executées par des anges : que souvent il n'y a pas plus de raison de les rapporter à une des personnes divines qu'à l'autre ; & que la Trinité même s'est manifestée aux hommes en ces occasions.

De Trin. lib. II. c. 9. 10. &c.

Socr. II. c. 30.

Cette formule aïant été approuvée de tous les évêques du concile, ils voulurent persuader à Photin d'y souscrire, lui promettant de le rétablir dans son siege à cette condition : mais il ne l'accepta pas ; & se sentant soûtenu par son peuple qui l'aimoit, il se plaignit à l'empereur d'avoir été injustement condamné. Il obtint une conference pour examiner encore sa doctrine : Basile d'Ancyre se chargea de disputer contre lui, en presence des évêques & de huit commissaires nommez par l'empereur d'entre les senateurs ; entre autres Thalassius qui avoit un grand credit auprès de l'empereur, & qui fut envoïé cette année avec le cesar Gallus, en qualité de prefet du pretoire d'Orient. La conference fut écrite sur le champ par six notaires ou écrivains en notes, qui en firent trois copies : l'une fut envoïée cachetée à l'empereur, l'autre aussi cachetée fut délivrée aux comtes ou senateurs : la troisiéme à Basile & au concile. La dispute fut grande, mais Photin y fut vaincu & demeura condamné. L'em-

Epiph. har. 71. n. 1. Sozim. lib. 2. p. 698.

V. Vales. ad Socr. II. c. 30.

pereur le bannit, & il paſſa le reſte de ſa vie en exil : où il compoſa un ouvrage contre toutes les hereſies, qui ne tendoit qu'à établir la ſienne. Il l'écrivit en grec & en latin : car il n'ignoroit pas cette langue, quoiqu'il fût né en Orient. A ſa place on fit évêque de Sirmium Germinius venu de Cyzique & du parti des Ariens. AN. 351.

Athan. ad ſolit. p. 810. Orat. 1. in Arian. p. 292. B.

Magnence étant maître des Gaules & de l'Italie, avoit paſſé les Alpes, & s'étoit avancé dans l'Illyrie & la Pannonie : où ſes troupes en vinrent enfin aux mains avec celles de Conſtantius, dans une grande plaine près de Murſe ſur la Drave, où eſt à preſent le pont d'Eſſec. Conſtantius ne jugea pas à propos d'expoſer ſa perſonne dans cette bataille ; il demeura cependant dans une égliſe des martyrs hors de la ville, aïant pris avec lui pour ſa conſolation, Valens évêque de Murſe même, fameux Arien. Celui-ci avoit adroitement donné ordre d'être averti en diligence de l'évenement du combat : afin d'être le premier à porter une bonne nouvelle, ou à ſe mettre en ſûreté. Ainſi comme l'empereur & le peu de gens qui l'accompagnoient étoient en grande inquietude, Valens vint dire que les ennemis fuïoient. L'empereur lui dit de faire entrer celui qui en avoit donné l'avis : Valens dit que c'étoit un ange. Conſtantius le crut, il dit ſouvent depuis hautement, qu'il devoit cette victoire plûtôt aux merites de Valens, qu'à la valeur de ſes troupes ; & le crédit des Ariens s'accrut conſiderablement par cette impoſture. La bataille de Murſe ſe donna le vingt-huitiéme de Septembre cette année 351. La victoire fut ſanglan-

VII. Magnence vaincu à Murſe.

Zoſim. lib. 2. p. 699.

Sulp. Sever. hiſt. lib. 2.

Idac. faſt.

AN. 351. *Aurel. epit.*

te, mais entiere. Magnence fut contraint de repaſſer les Alpes & de ſe retirer dans les Gaules, où aïant encore été vaincu, il ſe tua à Lion d'un coup d'épée, aïant regné trois ans & demi, & vécu près de cinquante. Decentius ſon frere qu'il avoit fait ceſar s'étrangla quand il eut appris ſa mort. Mais tout ceci n'arriva que deux ans après, au mois d'Août de l'an 354.

Idac. faſt. pag. 353. n. 3.

VIII. Martyre de S. Paul de C. P.

Athan. ad ſolit. p. 828. A. Sup. l. XII. n. 18. Theod. II. hiſt. c. 5. Soer. II. c. 16.

La proſperité de Conſtantius releva le courage des Ariens, & renouvella la perſecution contre les évêques catholiques, que l'autorité de Conſtant avoit arrêtée. Urſace & Valens revinrent au parti : diſant tout haut, quoique fauſſement, que leur retractation avoit été forcée, & que l'empereur Conſtant les y avoit contraints par violence.

Un des premiers évêques dont ils ſe délivrerent, fut S. Paul de C. P. Depuis que Conſtantius l'avoit chaſſé en 342. il étoit revenu à C. P. ſoit par le credit de Conſtant ou autrement ; & il y demeura pendant le concile de Sardique, où le peuple ne permit pas qu'il fût mené, craignant les entrepriſes de ſes ennemis. Mais depuis Conſtantius étant à Antioche, manda à Philippe prefet du pretoire, très-favorable aux Ariens, de chaſſer Paul de l'égliſe & de mettre Macedonius à ſa place. Philippe craignant une ſedition, uſa d'artifice : il cacha l'ordre de l'empereur ; & ſous pretexte de quelques affaires publiques, il alla le premier dans un bain nommé Zeuxippe, d'où il envoïa reſpectueuſement prier Paul de le venir trouver, comme pour une affaire neceſſaire. Il y vint : le prefet lui montra l'ordre de l'em-

pereur, l'évêque ſe ſoumit volontiers : bien qu'il fut condamné ſans connoiſſance de cauſe. Mais comme le peuple, ſe doutant de quelque choſe, s'étoit déja aſſemblé en grand nombre autour de ce bain public: Philippe fit rompre le treillis d'une fenêtre, par laquelle on amena Paul dans le palais. Il s'y trouva un vaiſſeau tout prêt, pour le jetter dedans & l'envoïer en exil : ce qui fut executé promptement. AN. 351.

Cependant Philippe ſortit du bain public & marcha droit à l'égliſe : menant avec lui dans ſon chariot Macedonius, qui s'étoit trouvé là, comme ſorti d'une machine. Ils étoient environnez de ſoldats l'épée à la main. Le peuple courut à l'égliſe, tant les catholiques que les Ariens, chacun s'en voulant ſaiſir le premier. Mais quand ils en furent proche, une peur ſans raiſon les prit tous & les ſoldats mêmes. La foule étoit ſi grande, que le prefet & Macedonius ne pouvoient trouver de paſſage ; les ſoldats commencerent à pouſſer : le peuple trop preſſé ne pouvoit reculer : ils crûrent qu'il reſiſtoit exprès pour les empêcher d'entrer ; & aïant les épées nuës, ils commencerent à frapper tout de bon, en ſorte qu'il y mourut, à ce que l'on diſoit, plus de trois mille perſonnes ; les uns tuez par les ſoldats, les autres étouffez dans la preſſe. Telle fut l'entrée de Macedonius dans l'égliſe de Conſtantinople.

L'évêque Paul fut envoïé chargé de chaînes de fer, premierement à Singare en Meſopotamie : d'où il fut transferé à Emeſe : & enfin à Cucuſe ſur les confins de la Cappadoce & de l'Armenie, dans les deſerts du mont Taurus. Là ſes ennemis l'enferme-

Athan. ad ſolit. p. 83. 84. Id. apol. p. 703. Theodor. IX. c. 5.

AN. 351.

rent dans un lieu étroit & obſcur, où ils le laiſſerent, eſperant qu'il mourroit de faim. Mais au bout de ſix jours, aïant trouvé qu'il reſpiroit encore, ils l'étranglerent, & publierent qu'il étoit mort de maladie. Philagre vicaire du prefet du pretoire, qui étoit alors ſur les lieux, & très-favorable aux Ariens, peut-être fâché de ne l'avoir pas fait mourir lui-même, dit à pluſieurs perſonnes comment la choſe s'étoit paſſée; & S. Athanaſe témoigne l'avoir appris d'eux-mêmes. Toute l'égliſe honore S. Paul de C. P. comme martyr. Sa mort arriva vers le commencement de cette année 351. & la vengeance divine ſuivit de près le prefet Philippe, qui l'avoit procurée auſſi-bien que ſon exil: car avant l'année revoluë, il fut honteuſement privé de ſa charge: & devenu ſimple particulier, banni de ſon païs, n'attendant que l'heure où l'on viendroit le faire mourir: il perit miſerablement.

Menolog. 6. Sept.

Martyr. 7. Juin.

IX. Calomnies contre S. Athanaſe.

Le principal objet de la haine des Ariens étoit toûjours S. Athanaſe. Ils le voïoient en repos dans ſon égliſe, uni de communion avec plus de quatre cens évêques. Le pape, toute l'Italie, la Sicile & les autres iſles, toute l'Afrique, la Gaule, la Grande Bretagne, l'Eſpagne & le grand Oſius, la Pannonie, la Dalmacie, la Dacie, la Macedoine, la Grece, la plus grande partie de la Paleſtine, toute l'Egypte & la Libye conſervoient avec lui la paix & l'union eccleſiaſtique. Les Ariens ne le pouvoient ſupporter: l'envie & la crainte de voir leur hereſie vaincuë & proſcrite en tous lieux les agitoit violemment. Les chefs du parti étoient alors Leonce d'Antioche,

Athan. ad ſolit. p. 827.

George de Laodicée, Acace de Ceſarée en Paleſtine, Theodore d'Heraclée, Narciſſe de Neroniade, tous dépoſez au concile de Sardique, dont le jugement les avoit couverts de confuſion. Ils s'adreſſent à l'empereur tous enſemble, & lui diſent : Vous n'avez pas voulu nous croire la premiere fois : nous vous diſions bien, quand vous rappellâtes Athanaſe, que c'étoit bannir nôtre doctrine. Il s'y eſt oppoſé dès le commencement & ne ceſſe de l'anathematiſer : il a rempli le monde des lettres qu'il écrit contre nous : la plûpart des évêques ſont en communion avec lui : il a gagné une partie de ceux qui ſembloient être pour nous, il aura bien-tôt le reſte : nous demeurerons ſeuls. Il eſt à craindre que l'on ne nous appelle heretiques & vous auſſi ; & qu'on ne nous traite comme les Manichéens. AN. 351.

A ces conſiderations ils en ajoûtoient de plus preſſantes pour Conſtantius. Athanaſe, diſoient-ils, a été l'occaſion du mécontentement de l'empereur Conſtant votre frere, & vous a penſé jetter dans une guerre civile. Il a mal parlé de vous à Conſtant, les deux fois qu'il lui a parlé : enfin il a été du parti de Magnence, & lui a écrit une lettre, dont nous avons la copie. Il a dédié ſans votre participation l'égliſe que Gregoire avoit commencée à Alexandrie, par votre ordre & à vos dépens. Conſtantius échauffé par ces diſcours, & parce qu'en marchant contre Magnence il avoit vû lui-même la multitude d'évêques qui communiquoient avec ſaint Athanaſe : changea entierement de diſpoſition à ſon *Apol. i. p. 677.*

égard. Il oublia des lettres favorables qu'il lui avoit
AN. 352. écrites, & les promeſſes qu'il lui avoit faites de vive voix, même avec ſerment, lorſqu'il le renvoïa chez lui : il reſolut de le faire condamner par les évêques d'Occident, & de le chaſſer encore de ſon égliſe. Ou plûtôt il ſe laiſſa entraîner à la paſſion des Ariens.

X
Libere pape. Concile d'Arles.

Ils commencerent par s'adreſſer au pape Libere. Il avoit ſuccedé à Jules, qui mourut le douziéme d'Avril, ſous le cinquiéme conſulat de l'empereur Conſtantius avec le ceſar Conſtantius Gallus, c'eſt-à-dire l'an 352. après avoir tenu le ſaint ſiege quinze ans deux mois & ſix jours. Nous n'avons de lui que les deux lettres dont il a été parlé : la grande aux Euſebiens, l'autre à l'égliſe d'Alexandrie ſur le retour de ſaint Athanaſe. Libere fut élû pape malgré lui un ou deux mois après : s'étant acquitté de ſon devoir dans un miniſtere inferieur avec une grande humilité. Les évêques Orientaux lui écrivirent contre ſaint Athanaſe, pour lui perſuader de lui refuſer ſa communion, & il lut leur lettre dans un concile d'évêques d'Italie aſſemblez à Rome : mais il y lut auſſi une lettre de ſoixante & quinze évêques d'Egypte en faveur de ſaint Athanaſe. C'eſt pourquoi le concile voïant un plus grand nombre d'évêques de ſon côté, jugea qu'il étoit contre la loi de Dieu de conſentir aux Orientaux. Libere leur fit réponſe conformément à cette reſolution ; & de l'avis du même concile, il envoïa à l'empereur Conſtantius Vincent évêque de Capouë, & quelques

Lib. Pontif.

Sup. l. XI. n. 58.

Epiſt. 2. Liberii ap. Hilar. fragm. pag. 456. & ap. Lucif. & tom. 2. conc. p. 745.

Epiſt. 1. tom. 2. conc. p. 744.

quelques autres pour le prier de faire assembler un concile à Aquilée, comme il avoit resolu depuis long-temps. On croit que Vincent de Capouë est le même qui vingt-huit ans auparavant avoit présidé au concile de Nicée, au nom du pape S. Silvestre. Le concile se tint dans les Gaules à Arles, où l'empereur vint après la défaite & la mort de Magnence, & y séjourna depuis le mois d'Octobre de l'an 353. jusques au printemps de l'année suivante.

AN. 353.

Amm. XIV. c. 3. Pag. 353. n. 5.

Au mois de May de la même année étant à C. P. il avoit fait un édit en faveur des clercs : pour rendre plus faciles les assemblées ecclesiastiques des peuples, qui se convertissoient tous les jours. Il accorde aux clercs par cette loi, premierement l'exemption des cens, que l'on païoit au fisc pour les fonds de terres : secondement l'exemption des charges sordides : comme de fournir de la farine, du pain, du charbon : à l'exemple des principaux officiers qui en étoient exempts. La troisiéme exemption est de la contribution lustrale, qui se levoit sur les marchands. La derniere des parangaries, ou courvées, pour fournir les chevaux & les voitures publiques. On étend ces privileges à leurs femmes, leurs enfans & leurs esclaves : car la plûpart des clercs inferieurs étoient mariez, & plusieurs étoient marchands ou artisans. Or il est certain, dit cette loi, que le gain qu'ils tirent de leurs boutiques, tourne au profit des pauvres. Sur la fin de la même année Constantius fit une autre loi pour défendre les sacrifices nocturnes, que Magnence avoit permis,

L. 10 Cod. Theod. de episc. l. 13. 14. de extraord. &c. C. Theod. lib. XI.

L. 5. Cod. Theod. de pag. Athan. ap. 1. p. 678. A.

AN. 353.

Sev. Sulp. hiſt. lib. 2. p. 406. Varior.

Car tout Chrétien qu'il étoit, il donnoit créance aux magiciens & aux enchanteurs, contre la loi de Dieu. Les Ariens lui avoient fait auſſi publier un édit, pour condamner au banniſſement tous ceux qui ne ſouſcriroient pas la condamnation d'Athanaſe.

Comme ils ſçavoient que les Occidentaux n'y avoient jamais voulu conſentir : ce fut la premiere choſe qu'ils demanderent dans le concile d'Arles. Les légats du pape, ſçavoir, Vincent de Capouë & Marcel évêque d'une autre ville de Campanie, de-

Ep. Liber. ad Conſt.

mandoient que l'on traitât la cauſe de la foi, avant la cauſe perſonnelle d'un particulier : & que l'on commençât par la condamnation de l'hereſie d'Arius. Ils allerent même juſques-là, touchez du trouble de toutes les égliſes, de promettre & par écrit, qu'à cette condition ils conſentiroient à la condamnation d'Athanaſe. On s'aſſembla là-deſſus, & après avoir déliberé, les Orientaux répondirent : qu'ils ne pouvoient condamner la doctrine d'Arius ; & qu'il falloit excommunier Athanaſe : car c'étoit la ſeule choſe qu'ils prétendoient. Enfin Vincent de Capouë ceda à la violence & aux mauvais traitemens, & con-

Athan. apol. p. 692. B.

Lib. Marc. & Fauſt. p. 28.

ſentit à la condamnation de ſaint Athanaſe. S. Paulin évêque de Treves refuſa conſtamment d'y ſouſcrire : déclarant qu'il conſentoit ſeulement à la condamnation de Photin & de Marcel, mais non pas à celle d'Athanaſe. Il fut donc banni, & envoïé en Phrygie parmi les Montaniſtes : on changea de temps en temps le lieu de ſon exil, & il y mourut cinq ans après en 358.

Sev. Sulp. ibid. Athan. p. 692. A. Hilar. in Conſt. p. 291. D. Hier. Chr. 359.

AN. 353.

XI.
Lettre de l'empereur à S. Athanaſe par Montan.

Sozom. IV. *c.* 9. *Ath.* 1. *Apolog. p.* 686.

Cependant ſaint Athanaſe ſçachant que l'on avoit prévenu l'empereur contre lui, par pluſieurs calomnies, & ne croïant pas qu'il y eût pour lui de ſeureté à la cour: y envoïa cinq évêques choiſis & trois prêtres, pour appaiſer l'empereur, répondre aux calomnies, & faire tout le reſte de ce qu'ils jugeroient utile pour l'égliſe & pour lui. Mais les Ariens perſuaderent à l'empereur, que ſaint Athanaſe avoit écrit pour demander à venir en Italie, afin de remedier aux maux de l'égliſe. L'empereur lui envoïa un officier du palais nommé Montan, avec une lettre qui lui permettoit de venir, & lui offroit les commoditez du voïage. S. Athanaſe qui n'avoit rien demandé fut extrémement ſurpris: toutefois comme la lettre de l'empereur ne portoit point d'ordre de venir, mais ſeulement une permiſſion; il crut devoir demeurer dans ſon égliſe, & ne laiſſa pas de ſe tenir prêt à partir au premier ordre. Il demeura vingt-ſix mois ſans oüir parler de rien. Ses ennemis vouloient apparemment le tirer d'Alexandrie, pour y mettre plus facilement en ſon abſence un évêque de leur parti; & ils ne laiſſerent pas de le calomnier de n'être pas venu: comme s'il eût mépriſé un ordre de l'empereur. Entre les évêques qu'envoïa S. Athanaſe, étoit Serapion de Thmoüis, qui avant ſon épiſcopat avoit été moine & ſuperieur de pluſieurs moines, auſſi-bien qu'Ammon, que l'on croit auſſi avoir été un des cinq envoïez. Car on avoit deſlors élevé à l'épiſcopat pluſieurs ſaints moines; & S. Athanaſe en compte juſques à ſept dans ſa lettre à Draconce; que l'on peut raiſonnablement rapporter à ce temps-ci.

Inf. XIV. *n.* 26. *Epiſt. ad Serap. p.* 672. D. *Epiſt. ad Dracon. p.* 957. D.

XII.
Lettre de S. Athanaſe à Draconce.
Pag. 945. tom. 1.

Draconce étoit moine, prêtre & abbé d'un monaſtere. Il fut élû évêque d'Hermopolis près d'Alexandrie, d'un conſentement general même des païens. Mais après avoir été ordonné, il ſe retira & ſe cacha, ne pouvant ſe reſoudre à accepter une telle charge, & étant ſoutenu par les conſeils de quelques autres. S. Athanaſe qui étoit lié avec lui d'une étroite amitié, lui écrivit ſur ce ſujet une lettre, qui commence ainſi : Je ne ſçai que vous écrire. Me plaindrai-je de votre refus : ou de ce que vous avez égard au temps, & vous cachez par la crainte des Juifs ? mais ſoit ce motif, ſoit un autre, il y a lieu, mon cher Draconce, de ſe plaindre de votre conduite. Il ne falloit pas vous cacher après avoir reçû la grace, ni donner aux autres un prétexte de fuir, étant auſſi ſage que vous êtes. Cette union ſi peu attenduë qui a paru dans votre élection, ſera neceſſairement rompuë par votre retraite : cette égliſe ſera en proïe à pluſieurs ; & à pluſieurs qui ne vont pas droit, mais tels que vous les connoiſſez : & les païens qui auroient promis de ſe faire Chrétiens, demeureront païens, vous voïant mépriſer la grace que vous avez reçûë. Quelle excuſe pourrez-vous alleguer ? quel remede apporterez-vous à tant de maux ? O mon cher Draconce, vous nous avez mis dans l'affliction, au lieu de la joïe & de la conſolation que nous attendions de vous. Vous devez ſçavoir qu'avant votre ordination vous viviez pour vous : à preſent vous êtes à votre peuple : il attend de vous la nourriture, la doctrine de l'écriture ſainte. Si vous vous nourriſſez ſeul, quand Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt viendra

nous juger : quelle excuſe aurez-vous d'avoir laiſſé mourir de faim ſon troupeau ?

Si vous craignez le temps, où eſt donc votre courage ? c'eſt en ces rencontres qu'il faut montrer de la hardieſſe & du zele pour Jeſus-Chriſt. Eſt-ce que la diſpoſition des égliſes ne vous plaît pas, ou que vous ne croïez pas que le miniſtere épiſcopal ait ſa recompenſe ? ce ſeroit mépriſer le Sauveur qui l'a établi : de telles penſées ne ſeroient pas dignes de Draconce. Ce que le Seigneur a ordonné par les apôtres, eſt bon & ſolide : il demeurera ; & la lâcheté des freres ceſſera. Si tous avoient eu les mêmes ſentimens, comment auriez-vous été fait Chrétien, ſans évêques ? & ſi ceux qui viendront après nous prenoient les mêmes penſées, comment les égliſes ſubſiſteroient-elles ? Ceux qui vous donnent de tels conſeils, croïent-ils que vous n'avez rien reçû, parce qu'ils le mépriſent ? Ils devroient donc croire auſſi, que la grace du baptême ne ſeroit rien, pour ceux qui la mépriſeroient. N'avez-vous pas oüi ce que dit l'Apôtre : Ne negligez pas la grace qui eſt en vous. Qui veulent-ils que vous imitiez, celui qui doutoit & qui voulant bien ſuivre Jeſus-Chriſt, differoit & déliberoit à cauſe de ſes parens ? ou le bienheureux Paul, qui à l'inſtant que le miniſtere lui eſt confié, ne défere point à la chair & au ſang ? Car encore qu'il diſe : Je ne ſuis pas digne d'être nommé apôtre : toutefois connoiſſant ce qu'il a reçû, & de qui il l'a reçû, il dit : Malheur à moi, ſi je ne prêche l'évangile. Au contraire en le prêchant, ceux qu'il inſtruit ſont ſa joïe & ſa cou-

1. Tim. IV. 14.

Luc. IX. 60. 61.

Gal. I. 16.
1. Cor. XV. 9.
Ibid. IX. 16.

ronne. Son zéle le fait prêcher juſques en Illyrie ; il n'a point de peine d'aller à Rome & de paſſer en Eſpagne, afin que ſa récompenſe croiſſe avec ſon travail.

Peut-être vous conſeillent-ils de vous cacher, à cauſe du ſerment que vous avez fait, de ne point paroître, ſi vous étiez ordonné ; & croïent en cela qu'il y a de la pieté. Mais la veritable pieté eſt de craindre Dieu, qui vous a impoſé cette charge. Qu'ils blâment donc auſſi Jeremie & le grand Moïſe. Etant envoïez & aïant reçû la grace de la prophetie, ils ſe ſont excuſez : mais enſuite ils ſe ſont ſoumis. Quand vous auriez la voix foible & la langue embaraſſée, quand vous vous croiriez trop jeune : craignez celui qui vous a formé, & qui vous connoiſſoit avant que de vous former. Quand vous auriez donné votre parole, qui doit être pour les ſaints comme un ſerment : liſez Jeremie ; après qu'il eut dit : Je ne parlerai plus au nom du Seigneur, il craignit le feu ſecret qu'il ſentoit en lui ; & ſans s'arrêter à ce qu'il avoit dit, il prophétiſa juſques à la fin. Ne ſçavez-vous pas ce qui arriva à Jonas pour s'être enfui, & qu'il ne laiſſa pas de prophétiſer enſuite ? Le Seigneur nous connoît mieux que nous-mêmes : il ſçait à qui il confie ſes égliſes. Celui qui n'en eſt pas digne, ne doit pas regarder ſa vie paſſée, mais ſon miniſtere : de peur qu'il n'ajoûte aux déſordres de ſa vie, la malediction de ſa negligence. Quand vous ſeriez veritablement foible, vous devez prendre ſoin de l'égliſe, de peur que ſes ennemis la trouvant abandonnée, ne prennent l'occa-

Exod. IV. 10.
Jerem. V. 6.

Jerem. XX. 9.

ſion de la ravager. Ne nous laiſſez pas ſeuls dans le combat : venez à nous qui vous aimons, & qui vous conſeillons ſuivant l'écriture.

Vous n'êtes pas le ſeul d'entre les moines qui avez été ordonné, ni le ſeul qui avez gouverné un monaſtere & qui avez été cheri des moines. Vous ſçavez que Serapion eſt moine, & de combien de moines il a été ſuperieur : vous n'ignorez pas de combien de moines Apollos a été le pere : vous connoiſſez Agathus & Ariſton : vous vous ſouvenez d'Ammonius qui a voïagé avec Serapion. Peut-être avez-vous oüi parler de Moüite dans la haute Thebaïde : vous pouvez être informé de Paul, qui eſt à Latos, & de pluſieurs autres. Tous ceux-là n'ont point renoncé à leur ordination, & toutefois ils n'en ſont pas devenus pires : au contraire, ils attendent la recompenſe de leurs travaux. Combien d'idolâtres ont-ils convertis ? combien en ont-ils ramené de leurs coûtumes diaboliques ? combien de ſerviteurs ont ils acquis au Seigneur ? Ils ont perſuadé la virginité aux filles & la continence aux jeunes hommes. Ne croïez donc pas ceux qui vous diſent que l'épiſcopat eſt une occaſion de peché ; vous pouvez étant évêque avoir faim & ſoif comme Paul, & ne point boire de vin comme Timothée. Nous connoiſſons des évêques qui jeûnent, & des moines qui mangent : des évêques qui ne boivent point de vin, & des moines qui en boivent : des évêques qui font des miracles, & des moines qui n'en font pas. Pluſieurs évêques n'ont jamais été mariez ; & pluſieurs moines ont eu des enfans. Auſſi il y a des évêques

qui ont été peres, & des moines qui ont gardé la continence parfaite. Et d'ailleurs nous ſçavons, qu'il y a des clercs qui ſouffrent la faim & des moines qui jeûnent : la couronne ne ſe donne point ſelon les lieux, mais ſelon les œuvres. Hâtez-vous, puiſque la ſainte fête approche. Qui annoncera au peuple le jour de la pâque en votre abſence ? Qui leur apprendra à la ſolemniſer dignement ? Il ſemble que cette fête devoit être l'épiphanie, où ſuivant l'ancienne coûtume on annonçoit la pâque de la même année.

XIII. Grande apologie de S. Athanaſe.

Ce fut auſſi vers le même temps, que ſaint Athanaſe écrivit ſa grande apologie : que l'on compte ordinairement pour la ſeconde, & qui contient toutes les preuves de ſon innocence. Elle eſt adreſſée à ſes amis, & montre deux choſes : premierement, que ſa cauſe ne devoit plus être examinée, après avoir été jugée ſolemnellement par les conciles d'Alexandrie, de Rome & de Sardique : dont le jugement avoit été confirmé, par la retractation d'Urſace & de Valens. En ſecond lieu, il prouve que dans le fonds, le jugement rendu en ſa faveur étoit ſolidement établi ſur la verité & ſur la juſtice de ſa cauſe. Auſſi dans cet écrit il n'y a de lui qu'une préface & une concluſion fort courte : tout le corps de l'ouvrage eſt un tiſſu de pieces qui ſervoient à ſa
p. 7. 2. défenſe, ſuivant la diviſion qui vient d'être marquée. C'eſt à-dire qu'il rapporte premierement l'hiſtoire de ſa juſtification, commençant au concile d'A-
p. 7. 7. lexandrie en 334. & finiſſant à la retractation d'Urſace & de Valens en 349. Enſuite il montre que ceux qui

qui l'ont abſous, ne l'ont fait ni par complaiſance ni par crainte, mais par un pur motif de juſtice ; & pour cet effet il reprend l'hiſtoire de toutes les calomnies avancées contre lui dès l'origine : c'eſt-à-dire, dès la conjuration des Ariens avec les Meleciens, au commencement de ſon épiſcopat. Là il rapporte l'affaire d'Iſchyras & celle d'Arſene, la procedure du concile de Tyr, la députation à la Mareote, ſon banniſſement à Treves ; & finit à la lettre du jeune Conſtantin pour ſon retour. Ce qui eſt dit à la fin, de la chûte de Libere & de celle d'Oſius, ſemble avoir été ajoûté depuis ; & il paroît par le corps de la piece qu'elle eſt écrite avant qu'Urſace & Valens euſſent retracté leur retractation, ou du moins avant que ſaint Athanaſe en eût connoiſſance. *p. 805.*

XIV. Libere demande un concile.

Le pape Libere aïant appris la foibleſſe avec laquelle Vincent de Capouë ſon legat au concile d'Arles avoit cedé aux Ariens, en fut ſenſiblement affligé. Il en parloit ainſi dans une lettre à Oſius : J'eſperois beaucoup de lui, parce qu'il ſçavoit très-bien l'affaire, & qu'il en avoit été pluſieurs fois juge avec vous : non ſeulement il n'a rien obtenu, mais il a été entraîné lui-même dans la diſſimulation. J'en ſuis doublement affligé ; & j'ai reſolu de mourir pour Dieu, plutôt que d'être le dernier délateur. Il veut dire être le calomniateur de ſaint Athanaſe. Il en écrivit auſſi à Cecilien évêque de Spolete : l'exhortant à ne ſe pas décourager par l'action de Vincent. Comme Libere étoit en cette peine ; voïant qu'on preſſoit publiquement les autres évêques d'Italie,

Frag. epiſt. ap. Bar. an. 353. n. 19. & in fragm. Hil. p. 426.

Hilar. in fragm. p. 425.

Epiſt. 3. ad Euſebr. tom. 2. conc. p. 740.

AN. 354.

pour les contraindre à ſe ſoûmettre au jugement des Orientaux : Lucifer vint fort à propos le trouver. Il étoit évêque de Caliari metropole de Sardaigne & des iſles voiſines : ſon mepris pour le monde, ſon amour pour les ſaintes lettres, la pureté de ſa vie & ſa conſtance dans la foi, l'avoient déja rendu illuſtre dans l'égliſe. Il connoiſſoit à fonds toute cette affaire, & ſçavoit que le deſſein des heretiques étoit d'attaquer la foi, ſous prétexte de la perſonne de S. Athanaſe. Il s'offrit avec un grand zele d'aller à la cour, & d'expliquer tout à l'empereur, pour obtenir de lui que l'on pût traiter dans un concile, tout ce qui étoit en queſtion.

Athan. apol. 1. *p.* 703. D. *Libell. Fauſtin. & Marc. p.* 28.

Athan. ad Solit. p. 836. *Epiſt. ad Conſt.*

Libere accepta cette offre, & envoïa avec Lucifer un prêtre nommé Pancrace ou Eutrope, & un diacre nommé Hilaire, qu'il chargea d'une lettre pour l'empereur pleine de reſpect & de fermeté. Il lui repreſente qu'il ne lui avoit pas demandé un concile ſeulement pour l'affaire d'Athanaſe, mais pour pluſieurs autres ; & qu'avant toutes choſes on devoit traiter la cauſe de la foi. Il ſe juſtifie de ce qu'on l'accuſoit d'avoir ſupprimé les lettres des Orientaux qui chargeoient Athanaſe : en diſant qu'il les a lûës en plein concile, mais qu'il n'a pû y ajoûter foi, parce qu'elles étoient contredites par le jugement de ſoixante & quinze évêques d'Egypte. Il dit enſuite : Les Orientaux témoignent qu'ils veulent avoir la paix avec nous. Quelle paix, Seigneur, peut-il y avoir : puiſqu'il y a quatre évêques du même parti, ſçavoir Demophile, Macedonius, Eudoxe & Martyrius, qui à Milan il y a huit ans, n'aïant pas voulu

condamner l'opinion heretique d'Arius, ſortirent en colere du concile ? On voit par là que cette lettre eſt écrite l'an 354. Car ce concile dont il parle eſt le premier de Milan, tenu en 346. Libere repreſente encore dans cette lettre ce qui venoit de ſe paſſer à Arles, où quelques offres que ſes legats euſſent faites, jamais les Orientaux n'avoient voulu condamner l'hereſie d'Arius : c'eſt pourquoi il conjure l'empereur de faire encore tout examiner ſoigneuſement dans une aſſemblée d'évêques, où l'on commencera par convenir de la foi de Nicée, & le prie d'écouter favorablement Lucifer, Pancrace & Hilaire qu'il lui envoïe.

AN. 354.

Sup. liv. XII. *n.* 29.

Il écrivit en même temps à Euſebe évêque de Verceil, & par conſequent voiſin de la cour, qui ſe tenoit à Milan. Il étoit natif de Sardaigne, & de là pouvoit venir ſa liaiſon avec Lucifer de Caliari : mais il quitta ſon païs & le repos dont il pouvoit joüir dans ſa famille. A Rome il fut ordonné lecteur : enſuite il vint à Verceil, & s'y fit eſtimer à tel point, que le ſiege venant à vaquer, on le préfera à tous ceux du païs. Tout le peuple le demanda, les évêques l'élûrent ; & c'eſt le premier évêque de cette égliſe que l'on connoiſſe. Il fut le premier dans l'Occident, qui joignît la vie monaſtique à la vie clericale, vivant lui-même & faiſant vivre ſes clercs dans la ville à peu près comme les moines des deſerts : dans les jeûnes, la priere frequente le jour & la nuit, la lecture & le travail : ſeparez de la compagnie des femmes, ſe gardant l'un l'autre contre les tentations. Leur communauté ſe nommoit auſſi

Epiſt. 3. ad Euſ.

Hier. ſcript.

Ambroſ. ad Vercell. epiſt. 63. n. 68.

n. 66.

n. 82.

AN. 354. monaſtere ; & de cette ſainte école ſortirent pluſieurs illuſtres évêques. Saint Euſebe profita lui-même de
n. 71. cette vie auſtere, pour porter plus facilement les perſecutions qu'il eut à ſouffrir enſuite. Le pape Libere connoiſſoit ſon zele & ſon union avec Luci-
Epiſt. 4. fer : c'eſt pourquoi il lui écrivit : le priant de ſe joindre à lui, s'il en trouvoit l'occaſion, pour perſuader à l'empereur ce qui étoit de l'interêt de la foi, pour appaiſer ſon indignation & le porter à procurer la paix des égliſes. Non content de cette premiere lettre, il lui en écrivit une ſeconde, après que ſes légats furent partis : le priant encore de ſe joindre à eux pour la défenſe de la foi catholique, & de l'abſent que l'on vouloit condamner contre toutes les loix : c'eſt-à-dire, de ſaint Athanaſe. Euſebe reçût très-bien les légats, & en écrivit à Libere, qui le
Epiſt. 5. remercia par une troiſiéme lettre : l'encourageant de plus en plus à travailler pour la cauſe de l'égliſe, & à procurer le concile. Libere avoit encore écrit à
Ead. ep. 5. Fortunatien évêque d'Aquilée : le croïant plus touché de l'eſperance des biens éternels, que de la crainte des hommes, il le prioit de s'appliquer avec eux à cette affaire, & même de les aider de ſa preſen-
Hier. ſcript. ce, s'ils le deſiroient. Fortunatien étoit Africain de nation, & écrivit des commentaires ſur les évangiles d'un ſtyle court & ruſtique. Il ne répondit pas dans la ſuite à la bonne opinion qu'en avoit le pape Libere.

XV. Mort du ceſar Gallus. *Socr.* II. *c.* 33. *Sozom.* IV. *c.* 7.

Tandis qu'en Occident on ſe préparoit au concile, les Juifs ſe ſoûleverent encore en Orient. Ils prirent les armes à Dioceſarée en Paleſtine, égor-

gerent de nuit la garniſon & coururent les païs voiſins, ſous la conduite d'un nommé Patrice, qu'ils reconnurent pour leur roi : ne voulant plus obéïr aux Romains. Le ceſar Gallus qui étoit à Antioche y envoïa des troupes, qui en tuerent une grande quantité, & juſques aux enfans ; brûlerent & ruinerent Dioceſarée, Tiberiade, Dioſpolis & pluſieurs autres villes. Gallus eut auſſi quelque avantage contre les Perſes, & ces bons ſuccès le rendirent inſolent : il ſe laiſſa emporter à la violence & à la cruauté : il fut même accuſé d'avoir voulu s'attribuer l'empire. Enfin Conſtantius l'ayant attiré en Occident, le fit arrêter : on lui fit ſon procès, & il eut la tête coupée dans une iſle nommée Flanone près de Pole en Iſtrie. Gallus étoit âgé de vingt-neuf ans & en avoit regné quatre, depuis l'an 351. juſques en 354. car il mourut ſur la fin de cette année, étant conſul pour la troiſiéme fois & Conſtantius pour la ſeptiéme. Gallus fit profeſſion de la religion Chrétienne juſques à la fin, mais il étoit attaché aux Ariens : car il donna accès auprès de lui à Theophile l'Indien ou le Blemmyen, ce fameux voïageur dont il a été parlé. Theophile introduiſit auprès de Gallus Aëtius, que Leonce avoit fait diacre à Antioche : mais aïant eu part aux violences de Gallus, ils furent enveloppez dans ſa diſgrace. Theophile qui l'accompagna dans ſon dernier voïage, fut banni en même temps que Gallus fut tué ; & Aëtius fut épargné par mepris.

AN. 354.

Hier. chr. an. 353. Victor. Cæſar.

Philoſtorg. III. c. 28. & IV. c. 1.

Amm. Marcell. lib. XIV. c. 11.

Sozom. IV. c. 7. Theod. III. hiſt. I. c. 3.

Greg. Nyſſ. lib. I. conc. Eunom. p. 30. B. Philoſt. IV. c. 1. Sup. l. XII. n. 31.

Julien frere de Gallus fut alors en grand peril. Il avoit conçû de hautes eſperances quand Gallus fut

Amm. lib. XV. c. 2.

AN. 355. fait ceſar. Il commença à ſortir de la crainte dans laquelle il avoit vêcu depuis ſon enfance ; & quittant le château de Macel en Cappadoce, où il avoit été enfermé ſix ans avec ſon frere, il paſſa en Aſie & en Grece pour continuer & perfectionner ſes études. A la mort de Gallus on lui fit un crime de ces voïages ; on l'accuſa premierement d'avoir quitté le château de Macel ; enſuite d'avoir vû ſon frere qui paſſoit à C. P. mais il montra qu'il n'avoit fait ni l'un ni l'autre ſans ordre de Conſtantius ; & fut puiſſamment ſecouru par l'imperatrice Euſebia. On l'amena à Come auprès de Milan, il vit une fois l'empereur ; & enfin au bout de ſix mois il obtint la liberté de retourner en Grece continuer ſes études, & ſe retira à Athenes.

Julien. ed Athan.

XVI. Apoſtaſie de Julien

Julien avoit alors vingt-trois ans, & depuis trois ans il n'étoit plus Chrétien qu'en apparence. Il dit lui-même qu'il l'avoit été vingt ans ; c'eſt-à-dire depuis le commencement de ſa vie : car il fut baptiſé dès l'enfance. Conſtantius le faiſant élever avec ſon frere Gallus, avoit eu ſoin de lui donner des maîtres Chrétiens, entr'autres le Sophiſte Ecebole qui lui enſeigna la rethorique : mais dès lors il arriva un accident que l'on regarda comme un préſage miraculeux de ſon apoſtaſie. Gallus & Julien firent bâtir une égliſe en l'honneur du martyr ſaint Mamas ſur ſon ſepulcre près de Ceſarée en Cappadoce. Le côté de Gallus ſe bâtit fort bien, celui de Julien ne put ſubſiſter : les murailles tomberent, la terre repouſſa les fondemens. Lorſque les deux freres furent plus avancez, & qu'ils étudierent la philoſophie, &

Jul. ep. 51. p. 210.

Sozom. v. hiſt. c. 2.

Socr. III. c. 1.

Greg. Naz. in Jul. or. p. 59.
Theod. III. c. 2.
Sozom. V. c. 2.

l'éloquence : Julien s'exerçant à parler avec Gallus, prenoit ſouvent le parti des païens, ſous prétexte de ſoûtenir la cauſe la plus foible : mais en effet il ſuivoit ſon inclination. Quand Gallus fut fait ceſar, l'empereur Conſtantius permit à Julien d'aller étudier dans l'Aſie mineure : mais avec défenſe expreſſe de frequenter le Sophiſte Libanius, parce qu'il étoit païen. L'Aſie fut pour Julien une école d'impieté : on y enſeignoit l'aſtrologie, les horoſcopes, la divination par les prodiges & la magie. Il alla à Pergame voir le Sophiſte Edeſius, le plus fameux de ceux qui faiſoient profeſſion de la philoſophie ſuperſtitieuſe de Plotin & de Porphire : Edeſius conſumé de vieilleſſe & de maladie renvoïa Julien à ſes diſciples. Allez, dit-il, puiſer chez eux la ſageſſe & les ſciences ; & ſi vous arrivez aux myſteres, vous aurez honte de porter le nom d'homme. Je voudrois que Maxime fût ici : mais on l'a envoïé à Epheſe ; & je vous dirois auſſi la même choſe de Priſcus, mais il eſt paſſé en Grece. Il vous reſte ici de mes diſciples Euſebe & Chryſanthe. Julien s'attacha donc à ces deux derniers, ſans quitter Edeſius.

Gr. Naz. p. 61. C.

Eunap. in Maxi p. 80. &c.

Chryſanthe étoit dans les mêmes ſentimens que Maxime, attaché à la magie : Euſebe ne comptoit de ſcience ſolide que la dialectique & les raiſonnemens : traitant le reſte d'imagination & d'impoſture. Julien l'aïant un jour prié de s'expliquer, il lui dit : Maxime eſt très-ſçavant & d'un grand eſprit naturel, mais il abuſe de ſes avantages : il mépriſe les démonſtrations & s'amuſe à des folies. Dernierement

il nous mena, tout ce que vous nous voïez ici, au temple d'Hecate, & après que nous eûmes adoré la déeſſe, il nous dit : Aſſéïez-vous, mes amis, voïez ce qui va arriver, & ſi je me diſtingue du commun. Aïant dit cela, quand nous fûmes tous aſſis, il purifia un grain d'encens, & dit tout bas un certain hymne. Alors la ſtatuë de la déeſſe parut ſoûrire ; & comme nous témoignions notre étonnement : Ne faites point de bruit, dit-il : les flambeaux que la déeſſe tient à ſes mains vont s'allumer ; & ils furent plûtôt allumez qu'il ne l'eut dit. Nous nous retirâmes étonnez de ces prodiges : mais pour vous, continua Euſebe, parlant à Julien, ne les admirez point, non plus que moi, qui ſuis purifié par la raiſon.

Julien aïant oüi ce diſcours, dit à Euſebe : Adieu : appliquez-vous à vos livres, vous m'avez montré celui que je cherchois ; & aïant baiſé Chryſanthe à la tête, il s'en alla promptement à Epheſe : où il trouva Maxime, & s'attacha tellement à s'inſtruire de ſa doctrine, que lui & Chryſanthe, qu'il avoit fait venir ne pouvoient ſuffire à contenter ſa curioſité. Avec la ſuperſtition & la folle créance de connoître l'avenir, Maxime inſpira à Julien le deſir de regner, conformément aux bruits qui ſe répandoient déja parmi le peuple, qu'il étoit digne de l'empire ; pour ſon eſprit, ſon éloquence & ſa moderation apparente. Car on le voïoit à C. P. où il demeura quelque temps avec un exterieur de philoſophe, un habit ſimple & des manieres populaires. Toutefois craignant l'empereur Conſtantius, il feignoit

Socr. III. c. 1.

Zozim. V. c. 1.

noit toûjours d'être Chrétien ; & pour mieux dissimuler il se fit raser la tête, & professa quelques temps exterieurement la vie monastique. Il ne se cacha pas si bien de Gallus son frere, qui pour le ramener au Christianisme, lui envoïa Aëtius, ce Sophiste Arien qui fit depuis tant de bruit : mais dont Gallus avoit une grande opinion. Aëtius le rassura, en lui disant que Julien frequentoit les églises & les memoires des martyrs, & qu'il perseveroit dans la religion Chrétienne.

AN. 355.

Epist. Gall. ap. Julian.

Après la mort de Gallus, Julien étant passé en Grece, se confirma de plus en plus dans l'idolatrie ; & continua de chercher par tout des devins & des interprétes d'oracles. Il tomba entr'autres dans les mains d'un imposteur ; qui l'aïant mené à un temple d'idoles & fait entrer dans la partie la plus secrete, commença à invoquer les demons. Ils parurent sous la forme qu'ils avoient accoûtumé de prendre : Julien en eut peur, & fit sur son front le signe de la croix : aussi-tôt les demons disparurent. L'enchanteur s'en plaignit à Julien, qui avoüa sa peur, & témoigna admirer la vertu de la croix. Ce n'est pas la crainte, dit l'enchanteur, qui les a fait retirer, mais l'horreur qu'ils ont eu de votre action. Julien se païa de cette raison, & se fit initier aux ceremonies profanes.

Theod. III. hist. c. 3.

L'empereur Constantius étoit à Milan, & y fit assembler le concile, que le pape Libere & les évêques Orientaux demandoient instamment, mais dans des vûës bien differentes : le pape pour réünir les églises, les Orientaux pour faire souscrire les Oc-

XVII. Concile de Milan.

Sup. liv. II. p. 408.

Sozom. IV. c. 9.

AN. 355. cidentaux à la condamnation de ſaint Athanaſe. Il n'y vint pas un grand nombre d'évêques Orientaux : la plûpart s'excuſerent ſur leur vieilleſſe, ou ſur la longueur du chemin : mais les Occidentaux furent plus de trois cens. Ils s'aſſemblerent dans les premiers mois de l'année 355. ſous le conſulat d'Arbetion & de Lollien. Comme ſaint Euſebe de Verceil faiſoit difficulté d'y venir, le concile lui députa deux évêques, Euſtomius & Germinius, dont le dernier étoit le nouvel évêque de Sirmium ; & les chargea d'une lettre, pour l'exhorter à prendre confiance en eux, & ſe reſoudre par leur conſeil, à conſerver l'unité & le lien de la charité : c'eſt-à-dire à juger touchant les heretiques Marcel & Photin & le ſacrilege Athanaſe, ce que preſque tout le monde avoit jugé. Ajoûtant que s'il croit devoir agir autrement ; ils ne laiſſeront pas de juger ſuivant la regle de l'évangile : c'eſt ainſi qu'ils nomment leurs préjugez. Ils n'oſoient pas qualifier ſaint Athanaſe heretique, quoiqu'ils ne le perſecutaſſent qu'à cauſe de ſon zele pour la vraïe doctrine : mais ils le nomment ſacrilege, à cauſe de la calomnie du calice rompu chez Iſchyras, qui étoit le plus ſolide fondement de leur perſecution. Cette lettre étoit ſouſcrite par trente évêques : entre leſquels on voit Valens de Murſe, Urſace de Singidon, Saturnin d'Arles, Germinius de Sirmium, Epictete de Centumcelles, Leonce d'Antioche, Acace de Ceſarée, Patrophile de Scythopolis : tous fameux Ariens. L'empereur écrivit auſſi à Euſebe, comme toutes choſes étant déja reglées par le concile : pour l'exhorter à être du mê-

Socr. II. c. 36.

Pagi 355. n. 2. Sulpit. 2. p. 42.

Ap. Bar. ann. 355. & in append. to. 2. conc. p. 773. 774.

me avis que les autres. Saint Eusebe fit réponse, & promit que quand il seroit à Milan, il feroit tout ce qui lui paroîtroit juste & agréable à Dieu. Lucifer & les deux autres légats du pape, Pancrace & Hilaire écrivirent à Eusebe de leur côté : le pressant de venir pour dissiper les artifices des Ariens, & resister à Valens, comme saint Pierre à Simon le magicien. AN. 355.

Quand S. Eusebe de Verceil fut arrivé à Milan, on l'empêcha pendant dix jours d'entrer dans l'église où se tenoit le concile ; puis on le manda quand on jugea à propos. Il vint avec les trois légats du pape, Lucifer, Pancrace & Hilaire. On le pressa d'abord de souscrire à la condamnation de saint Athanase : il dit qu'il falloit auparavant être assuré de la foi des évêques ; parce qu'il sçavoit certainement, que quelques-uns des assistans étoient infectez d'heresie. Il proposa le symbole de Nicée, & promit que quand tous l'auroient signé il feroit ce que l'on desiroit. Denis évêque de Milan successeur de Protais se mit le premier en état de souscrire au symbole de Nicée : mais Valens de Murse lui arracha le papier & la plume d'entre les mains, & s'écria qu'on ne feroit jamais rien par cette voïe. La contestation fit tant de bruit qu'elle vint à la connoissance du peuple : & tout le monde fut sensiblement affligé, de voir la foi attaquée par les évêques. Les Ariens craignant le jugement du peuple, passerent de l'église au palais, par l'ordre de l'empereur, qui voulut présider à ce jugement.

Hilar. 2. orat. ad Constan. in fine p. 305.

Sev. Sul. lib. 2.

Le concile étant donc transferé au palais, les

AN. 355.

Ariens y propoſerent un édit ou une lettre de l'empereur, qui contenoit tout le venin de leur hereſie. L'empereur prétendoit avoir reçû en ſonge un ordre d'expliquer ainſi la foi ; & pour faire recevoir aux évêques cet écrit, il leur repreſentoit qu'il ne vouloit que rétablir la paix ; & que l'on ne devoit pas douter que ſa foi ne fût catholique, puiſque Dieu ſe déclaroit en ſa faveur par tant de victoires. Les légats du pape, Lucifer, Pancrace & Hilaire répondirent que la foi de Nicée avoit toûjours été la foi de l'égliſe, & demanderent la condamnation de la doctrine d'Arius : Conſtantius ſoutint qu'elle étoit catholique ; & ajoûta qu'il ne leur demandoit pas conſeil, & qu'ils ne l'empêcheroient pas de ſuivre Arius s'il vouloit. Les Ariens firent paroître au dehors la lettre de l'empereur : afin que ſi le peuple la recevoit favorablement elle fut autoriſée : ſi elle étoit mal reçûë, que la faute en retombât ſur l'empereur : en qui elle ſeroit pardonnable, parce que n'étant que catecumene, il pouvoit encore ignorer les myſteres. Mais cette lettre aïant été lûë dans l'égliſe le peuple la rejetta.

Lucif. De non conven. p. 206. Edit. Pariſ. 1568.
Idem de non parc. p. 226.
Idem II. pro Ath. p. 104.
Idem I. pro Ath. p. 22. de reg. apoſt. init.
Idem II. pro Ath. p. 112.
Idem de non parc. p. 235.
Sulp. p. 410.

On revint donc à preſſer la condamnation de ſaint Athanaſe. L'empereur aïant fait venir Lucifer, Euſebe & Denis, les preſſoit d'y ſouſcrire. Ils inſiſtoient ſur la retractation d'Urſace & de Valens, qui avoient eux-mêmes reconnu ſon innocence. Alors l'empereur ſe leva bruſquement ; & dit : C'eſt moi qui ſuis l'accuſateur d'Athanaſe : croïez ſur ma parole ce que l'on vous dit contre lui. Ils répondirent : Quand vous l'accuſeriez, on ne peut le juger

Sul. p. 409. Lucif. II. pro Ath. p. 105. Athan. ad ſolit. p. 831.
Ad ſolit. p. 861. D. 862.

en ſon abſence. Il ne s'agit pas ici d'une affaire temporelle pour vous en croire comme empereur : c'eſt le jugement d'un évêque. Mais comment le pouvez-vous accuſer ? vous êtes trop éloigné pour ſçavoir le fait par vous-même ; & ſi vous dites ce que vous avez appris de ſes ennemis, il eſt juſte que vous croïez auſſi ce qu'il dit : ſi vous les croïez plûtôt que lui, on pourra juger qu'ils n'accuſent Athanaſe que pour vous plaire. L'empereur ſe tint offenſé de ce diſcours ; & comme il les preſſoit toûjours de ſouſcrire à la condamnation de ſaint Athanaſe & de communiquer avec les heretiques : ils lui dirent que ce n'étoit pas la regle de l'égliſe. Mais ce que je veux, dit-il, doit paſſer pour regle : les évêques de Syrie trouvent bon que je parle ainſi : obéïſſez donc, ou vous ſerez exilez. Les évêques étonnez leverent les mains au ciel, & lui repreſenterent hardiment que l'empire ne lui appartenoit pas, mais à Dieu, de qui il l'avoit reçû, & qui pouvoit l'en priver : ils le menaçoient du jour du jugement, & lui conſeilloient de ne pas corrompre la diſcipline de l'égliſe, en y mêlant la puiſſance Romaine. Mais il n'écouta rien, & ſans les laiſſer parler davantage, il les menaça, il tira l'épée contre eux, & commanda d'en mener quelques-uns au ſupplice : puis changeant auſſi-tôt d'avis, il les condamna ſeulement au banniſſement. Denis évêque de Milan s'étoit laiſſé perſuader de ſouſcrire la condamnation de ſaint Athanaſe, pourvû que les évêques examinaſſent la foi : mais comme il demeura ferme en ce point de ſoutenir la foi de Nicée, ſa ſouſcription ne lui ſervit

AN. 355.

Ibid. p. 831.

Sulp. liv. II. p. 409

Lucif. pro Ath. p. 105.

Athan. ad ſolit. p. 836. G.

AN. 355.

de rien, & il fut envoïé en exil. Avant que d'emmener les légats du pape, le diacre Hilaire fut dépoüillé & fouetté ſur le dos, en lui diſant : Pourquoi n'as-tu pas reſiſté à Libere : pourquoi as-tu apporté ſes lettres ? C'étoit Urſace, Valens & les eunuques de leur faction qui le maltraitoient ainſi, en riant & ſe moquant de lui ; cependant il beniſſoit Dieu.

XVIII. Euſebe, Denis & Lucifer, exilez.

Hilar. in Conſt. 1. *p.* 291. *D.* *Athan. ad ſolit. p.* 832 *A.* *Ruf. lib.* 1. *c.* 20.

Les tribuns ſe firent un chemin au travers du peuple avec toute ſorte de cruauté, & entrerent juſques dans le ſanctuaire, pour arracher les évêques de l'autel : ils partirent pour leur exil : levant les yeux au ciel & ſecoüant la pouſſiere de leurs pieds. Telle fut l'iſſuë du concile de Milan : la plûpart des évêques par ſurpriſe ou par foibleſſe ſouſcrivirent à la condamnation de S. Athanaſe. On remarque entre les autres, Fortunatien d'Aquilée, qui ſuccomba après avoir reſiſté genereuſement. Denis, Euſebe & Lucifer ne furent pas les ſeuls qui demeurerent fermes : il y en eut pluſieurs autres qui n'abandonnerent point S. Athanaſe & qui furent bannis comme eux, ſoit au ſortir du concile de Milan, ou quelques temps après. Mais on inventa des calomnies contre chacun d'eux, afin qu'ils ne paruſſent pas bannis pour la cauſe de Dieu. On remarque entr'autres Exuperance, qui avoit ſervi ſous Euſebe dans l'égliſe de Verceil, & qui fut depuis évêque de Tortone. Maxime évêque de Naples fut long-temps éprouvé par les tourmens : parce que la foibleſſe de ſon corps faiſoit eſperer qu'il y ſuccomberoit ; enfin il fut banni & mourut dans ſon exil. Les Ariens lui donnerent pour ſuc-

Athan. apol. 1. *p.* 692. *B.*

Apol. 2. *p.* 807. *A.* *Ad ſolit. p.* 742. *C.*

Lucif. 11. *pro Athan. p.* 106. *Serm.* 56. *in app. Ambr. n.* 2. *ad Serm.* 25.

Libell. Fauſt. & Marc. p. 29.

ceſſeur un nommé Zoſime. Rufinien homme d'une ſimplicité admirable ſouffrit le martyre en cette occaſion : car Epictete Arien évêque de Centumcelles le fit courir ſi long-temps devant ſon chariot, que ſes veines ſe rompirent, & il perdit tout ſon ſang par la bouche. AN. 355. *Ibid. p. 54.* *Ibid. p. 30.*

Les évêques exilez profiterent de leur exil pour ſervir l'égliſe. En quelque lieu qu'ils allaſſent, ils prêchoient dans leurs fers la foi catholique, condamnoient l'hereſie Arienne & publioient l'infame rechûte d'Urſace & de Valens. Tout le monde les regardoit avec reſpect comme des confeſſeurs de Jeſus-Chriſt ; on leur apportoit de tous côtez en abondance de l'argent pour leur dépenſe, & preſque toutes les provinces leur envoïerent des députez : au contraire, les Ariens étoient en horreur comme leurs bourreaux. En effet, leur exil fut accompagné des circonſtances les plus fâcheuſes ; & on les envoïa dans des lieux ſéparez, ce que Maximien & les autres perſecuteurs idolâtres ne faiſoient pas. Euſebe de Verceil fut relegué en Paleſtine à Scythopolis, dont l'évêque étoit Patrophile l'un des chefs des Ariens. Lucifer fut envoïé à Germanicie en Syrie, dont Eudoxe autre Arien celebre étoit évêque, & il parle ainſi lui-même de ce qu'il ſouffroit, s'adreſſant à l'empereur : Parce que nous nous ſommes ſeparez de votre concile d'iniquité, nous ſommes exilez, nous languiſſons en priſon, privez de la vûë du ſoleil, gardez avec ſoin dans les tenebres ; & on ne laiſſe entrer perſonne pour nous voir. Saint Denis de Milan fut relegué en Cappadoce ; & il obtint par *Athan. ad ſolit. p. 832.* *Sulpit. lib. 2. p. 414.* *Athan. ad ſolit. p. 836.* *Lucif. 1. pro. Ath. p. 17.* *Id. de non coven. cum hæret. p. 199.* *Amb. epiſt. 6. n. 70. al. ep. 25.*

AN. 355.

ſes prieres d'y mourir promptement, pour ne pas voir le trouble de ſon égliſe. Ses reliques furent rapportées depuis à Milan; & l'égliſe honore ſa memoire le vingt-cinquiéme de Mai. A ſa place on mit Auxence Arien, qui avoit été fait prêtre par Gregoire le faux évêque d'Alexandrie. L'empereur le fit venir exprès de Cappadoce à Milan, où il n'étoit point connu; & il ne ſçavoit pas parler latin, non plus que la plûpart des Grecs. C'étoit un ſçavant homme d'affaires plûtôt qu'un Chrétien; & il fut intrus à main armée dans cette égliſe.

Martyr. Rom. Hilar. in Auxent. p. 314. F. Athan. ad Solit. p. 861. A. Amb. III. de Spir. c. 10. n. 59.

Epiſt. 6. p. 750. To. 2. conc.

Le pape Libere écrivit à S. Euſebe de Verceil & aux autres confeſſeurs exilez une lettre circulaire, où il dit: Quelle louange puis-je vous donner étant partagé entre la douleur de votre abſence & la joïe de votre gloire? vous ne pouvez recevoir de meilleure conſolation de ma part, que de me croire exilé avec vous. J'aurois ſouhaité, mes chers freres, d'être le premier immolé pour vous tous, & vous donner l'exemple de la gloire que vous avez acquiſe: mais ç'a été la recompenſe de vos merites. Et enſuite: Soïez aſſurez des promeſſes celeſtes. Et parce que vous êtes devenus plus proches de Dieu, ſecourez-moi auprès de lui par vos prieres: en ſorte que je puiſſe ſupporter ces efforts, d'autant plus terribles que l'on nous menace de jour en jour. Priez que la foi demeure inviolable, l'état de l'égliſe catholique en ſon entier, & que le Seigneur daigne auſſi nous accorder la récompenſe. Et comme je deſire ſçavoir plus exactement tout ce qui s'eſt paſſé dans le combat: je vous prie de me marquer tout

dans

dans vos lettres, afin que votre exhortation puisse fortifier mon courage abattu par diverses maladies, & mon corps même dont les forces sont attenuées. On peut juger par ces dernieres paroles, que Libere étoit dans un âge avancé. AN. 355.

XIX. Libere persecuté. *Ath. ad Solit. p. 832. D. Amm. l. XV. c. 7.*

Les Ariens croïant que s'ils pouvoient le gagner, ils seroient bien-tôt maîtres de tous les autres, le persuaderent à l'empereur : car il desiroit ardemment que la condamnation d'Athanase fut confirmée par l'autorité, qui reside principalement dans les éveques de Rome. C'est ainsi que parle Ammian Marcellin l'historien païen du même temps. L'empereur envoïa donc au pape un eunuque nommé Eusebe, avec des presens & des lettres pleines de menaces. L'eunuque étant arrivé à Rome, exhorta Libere à souscrire contre saint Athanase, & à communiquer avec les Ariens : disant que c'étoit la volonté de l'empereur : puis lui montrant les présens, il lui prenoit les mains & lui disoit : Obéissez à l'empereur & recevez ceci. Le pape répondit : Comment seroit-il possible de condamner Athanase ; après qu'il a été si bien justifié : non seulement par un concile, mais par deux assemblez de tous les païs du monde, & que l'église Romaine l'a renvoïé en paix ? Qui nous recevra, si nous rejettons absent celui que nous avons cheri present ? Ce n'est pas là la regle de l'église, ni la tradition que nous avons reçûë de nos peres, qui l'avoient reçûë du bienheureux apôtre saint Pierre. Mais si l'empereur prend soin de la paix de l'église, s'il veut faire revoquer ce que nous avons écrit pour Athanase : que l'on casse aussi

AN. 355. ce qui a été fait contre lui & contre tous les autres : que l'on tienne un concile vraïement eccleſiaſtique, loin du palais, ſans que l'empereur y ſoit, ſans comte, ſans juge qui menace : mais où l'on ſe contente de la crainte de Dieu & de l'ordonnance des apôtres. Afin qu'avant toutes choſes on conſerve la foi de l'égliſe, que les peres ont déclarée dans le concile de Nicée : que les Ariens ſoient chaſſez, & que les catholiques aïent liberté de parler. Car il n'eſt pas poſſible d'admettre au concile ceux dont la créance eſt mauvaiſe : ni bienſéant de juger une affaire perſonnelle avant l'examen de la foi. N. S. J. C. ne gueriſſoit les malades qu'après qu'ils avoient déclaré ce qu'ils croïoient de lui. Voilà ce que nous avons appris de nos peres : dites-le à l'empereur ; car c'eſt ce qui lui eſt utile & ce qui peut édifier l'égliſe. Qu'il n'écoute point Urſace & Valens : après leur retractation ils ne meritent plus de créance. Ainſi parloit le pape Libere.

L'eunuque affligé, non pas tant de ce qu'il refuſoit de ſouſcrire contre ſaint Athanaſe, que parce qu'il ſe déclaroit ennemi de l'hereſie : oublia qu'il étoit devant un évêque, & lui fit de grandes menaces ; puis il s'en alla à l'égliſe de l'apôtre S. Pierre, où il dépoſa ſes preſens comme une offrande : mais Libere l'aïant appris, en fut extrémement irrité contre le gardien de l'égliſe, qui ne l'avoit pas empêché ; & il fit jetter dehors cette offrande profane. L'eunuque en fut encore plus en colere ; & étant de retour, il dit à l'empereur pour l'aigrir : Il ne faut plus ſe mettre en peine de ce que Libere ne veut

pas ſouſcrire : mais de ce qu'il ſe déclare contre notre doctrine, juſques à anathematiſer nommément les Ariens. Il échauffa par ce diſcours les autres eunuques, qui étoient en grand nombre auprès de Conſtantius, & pouvoient tout ſur ſon eſprit. L'empereur écrivit donc à Leonce, qui étoit gouverneur de Rome, de ſurprendre Libere par artifice pour le tirer & l'envoïer à la cour : ou de le perſecuter à force ouverte. La terreur fut grande par toute la ville : on emploïa de grandes promeſſes pour exciter pluſieurs perſonnes contre Libere. On menaça pluſieurs familles : pluſieurs évêques ſe cacherent : pluſieurs femmes de qualité ſe retirerent à la campagne, pour éviter les calomnies des heretiques. On mit en fuite des perſonnes établies & domiciliées à Rome : on tendit des pieges aux aſcetes : on garda le port & les avenuës de la ville, afin qu'aucun catholique ne pût entrer pour voir Libere. Rome connut par experience ce qu'elle ne pouvoit croire, du ravage que faiſoient les heretiques dans les autres égliſes. Enfin Libere fut enlevé de Rome au milieu de la nuit & avec grand difficulté, par la crainte du peuple, qui le cheriſſoit ardemment. AN. 355. *Amm. lib.* XV. *c.* 7.

XX. Libere à Milan devant l'empereur.

Quand il fut arrivé à Milan, l'empereur lui donna audience, ou plûtôt l'interrogea : apparemment dans ſon conſiſtoire. C'eſt ainſi que l'on nommoit le conſeil où s'examinoient les affaires les plus importantes, & les actes en étoient redigez par l'art des notes : ce qui donna moïen à des perſonnes pieuſes de conſerver cet interrogatoire, pour exciter le zele des Chrétiens par un tel exemple. L'empereur *Theod.* II. *c.* 15. 16.

AN. 355. Conſtantius dit : Parce que vous êtes Chrétien & évêque de notre ville, nous avons jugé à propos de vous faire venir, pour vous exhorter à renoncer à cette maudite extravagance, à la communion de l'impie Athanaſe. Toute la terre l'a jugé ainſi, & il a été retranché de la communion de l'égliſe, par le jugement d'un concile. L'évêque Libere répondit : Seigneur, les jugemens eccleſiaſtiques ſe doivent faire avec une grande juſtice. C'eſt pourquoi ſi votre pieté le trouve à propos, ordonnez que l'on établiſſe un tribunal ; & ſi Athanaſe eſt trouvé digne de condamnation, ſa ſentence ſera prononcée ſuivant l'ordre de la procedure eccleſiaſtique ; car nous ne pouvons condamner un homme que nous n'avons pas jugé. L'empereur Conſtantius dit : Toute la terre a condamné ſon impieté, & il ne cherche qu'à gagner du tems, comme il a toûjours fait. Libere dit : Tous ceux qui ont ſouſcrit n'ont point vû de leurs yeux ce qui s'eſt paſſé : ils ont été touchez par le deſir de la gloire, ou par la crainte & l'infamie dont vous les menaciez. L'empereur dit : Que veut dire la gloire, la crainte & l'infamie ? Libere dit : Tous ceux qui n'aiment pas la gloire de Dieu, preferant vos bienfaits, ont condamné ſans le juger, celui qu'ils n'ont point vû : cela ne convient pas à des Chrétiens. L'empereur dit : Toutefois il a été jugé, étant preſent au concile de Tyr ; & dans le concile tous les évêques du monde l'ont condamné. Peut-être l'empereur veut-il ici parler du concile de Milan, qui en effet étoit très-nombreux. Libere répondit : Jamais il n'a été jugé en ſa preſence :

tous ceux qui le condamnerent alors, c'eſt-à-dire à Tyr, le condamnerent ſans raiſon, après qu'il ſe fut retiré. AN. 355.

L'eunuque Euſebe dit : Il a été reconnu ennemi de la foi catholique dans le concile de Nicée. Cet Euſebe étoit ſans doute le préfet de la chambre, qui avoit alors tant de credit ; & comme il étoit Arien, il nommoit foi catholique, l'hereſie que ſaint Athanaſe avoit toûjours combattuë. Libere ſans s'arrêter à lui, continua ainſi de répondre à l'empereur : Il n'y en a que cinq qui l'ont jugé, ſçavoir ceux qui ont été envoïez dans la Mareote, pour informer contre lui. De ces cinq deux ſont morts, Theognis & Theodore : les trois autres vivent, ſçavoir Maris, Valens & Urſace. Le concile de Sardique a prononcé ſa ſentence contre ces commiſſaires ; & ils ont donné des requêtes au concile pour demander pardon des informations calomnieuſes qu'ils avoient faites par défaut contre Athanaſe dans la Mareote : nous avons maintenant leurs requêtes entre les mains. Libere parle ici de la retractation d'Urſace & de Valens au concile de Rome après le concile de Sardique. Il continuë ainſi : A qui doit-on nous obliger de communiquer : à ceux qui ont condamné Athanaſe, & en ont enſuite demandé pardon : ou à ceux qui viennent de les condamner ?

V. Valeſ. in Theod.

L'évêque Epictete dit : Seigneur, ce n'eſt pas pour l'intereſt de la foi ou des jugemens eccleſiaſtiques, que Libere vous tient ce diſcours : mais pour ſe vanter à Rome aux ſenateurs, qu'il a confondu

AN. 355.

l'empereur. Conſtantius dit à Libere : Pour combien vous comptez-vous dans le monde, de vous élever ſeul avec un impie, pour troubler la paix de l'univers ? Libere dit : Quand je ſerois ſeul, la cauſe de la foi ne ſuccomberoit pas pour cela. Autrefois il ne ſe trouva que trois perſonnes qui reſiſterent à l'ordonnance. Il entendoit les compagnons de Daniel : l'eunuque Euſebe le comprit bien & dit : Vous faites de l'empereur un Nabuchodonoſor ? Libere répondit : Non : mais vous n'êtes pas plus raiſonnable de vouloir que nous condamnions un homme que nous n'avons point jugé. Je demande auſſi moi, que l'on commence par apporter une ſignature generale, qui confirme la foi de Nicée : qu'enſuite on rappelle de leur exil tous nos freres, qu'on les rétabliſſe dans leurs ſieges ; & quand on verra ceux qui troublent maintenant les égliſes ſe conformer à la foi apoſtolique : alors que tous s'aſſemblent à Alexandrie où eſt l'accuſé & les accuſateurs, & ceux qui prennent leurs interêts : afin qu'aïant tout examiné nous en puiſſions juger.

Epictete dit : Les voitures publiques ne ſuffiront pas pour tranſporter tant d'évêques. Libere répondit : L'égliſe n'a pas beſoin de voitures publiques, chaque égliſe fournira bien à conduire ſon évêque juſques à la mer. L'empereur dit : Ce qui eſt une fois reglé ne peut être renverſé : le jugement de la plûpart des évêques doit l'emporter. Vous êtes le ſeul qui vous attachez à l'amitié de cet impie. Libere dit : Seigneur, nous n'avons jamais oüi dire qu'un

accuſé n'étant pas preſent, un juge le traite d'impie, comme étant ſon ennemi particulier. L'empereur dit : Il a offenſé generalement tout le monde, & moi plus que perſonne. Il ne s'eſt pas contenté de la perte de mon frere aîné ; il n'a point ceſſé d'exciter Conſtant d'heureuſe memoire à me haïr ; ſi je n'avois reſiſté par ma douceur à ſes efforts & à ceux de mon frere. Je ne me ſçaurai ſi bon gré de rien, non pas même de la défaite de Magnence ou de Silvain, que d'avoir éloigné ce ſcelerat des affaires de l'égliſe. Ce Silvain étoit un capitaine de la nation des Francs, nourri parmi les Romains, qu'il ſervit longtemps fidelement : mais pouſſé au deſeſpoir par des calomnies dont on le noircit auprès de Conſtantius, il ſe revolta & fut tué à Cologne, après avoir porté le titre d'empereur ſeulement vingt-huit jours. Cet évenement étoit arrivé cette même année 355.

AN. 355.

Amm. Marcell. lib. XV. c. 5.

Libere dit : Seigneur, ne vous ſervez pas des évêques pour vous vanger de vos ennemis : les mains des eccleſiaſtiques doivent être occupées à ſanctifier : commandez, s'il vous plaît, que les évêques ſoient renvoïez chez eux ; & s'ils s'accordent ſur la foi orthodoxe de Nicée, qu'ils s'aſſemblent afin de pourvoir à la paix de l'univers ; mais qu'il ne ſemble pas que l'on veuille opprimer un innocent. L'empereur dit : Il n'eſt queſtion que d'une choſe. Je veux vous renvoïer à Rome quand vous aurez embraſſé la communion des égliſes. Cedez au bien de la paix : ſouſcrivez & retournez à Rome : Libere dit : J'ai déja pris congé des freres de Rome : car

Pagi 353. n. 4.

AN. 355.

les loix de l'église sont préferables au séjour de Rome. L'empereur dit : Vous avez trois jours pour déliberer si vous voulez souscrire & retourner à Rome: ou voïez en quel lieu vous voulez être mené. Libere dit : L'espace de trois jours ou de trois mois ne changent point ma resolution ; c'est pourquoi envoïez-moi où il vous plaira.

XXI. Libere exilé. Felix antipape. *Theod. ibid. Sozom.* IV. *c.* II.

Deux jours après l'empereur fit appeller Libere ; & comme il n'avoit point changé de sentiment, il ordonna de le releguer à Berée en Thrace. Quand Libere fut sorti, l'empereur lui envoïa cinq cens sous d'or pour sa dépense : c'étoit plus de quatre mille livres de notre monnoye. Libere dit à celui qui les avoit apportez : Allez, donnez-les à l'empereur, il en a besoin pour ses soldats. L'imperatrice lui en envoïa autant. Libere dit : Rendez-les à l'empereur, il en a besoin pour la dépense de ses armées ; & si l'empereur n'en a pas besoin, qu'il les donne à Auxence ou à Epictete : ils en ont besoin. Comme il n'avoit rien voulu prendre de l'empereur ni de l'imperatrice, l'eunuque Eusebe lui en offrit d'autres : mais Libere lui dit : Tu as rendu desertes toutes les églises du monde, & tu m'offres une aumône comme à un criminel : va, commence par te faire Chrétien. Et sans avoir rien pris, il partit trois jours après pour aller en exil. Libere conseille à l'eunuque Eusebe de se faire Chrétien, parce que les catholiques ne tenoient pas les Ariens pour Chrétiens. Demophile celebre Arien étoit évêque de Berée, où on l'envoyoit. Epictete, dont il est ici parlé plusieurs fois, étoit un jeune Neophite, hardi

&

& violent, que l'empereur avoit fait évêque d'un lieu fort éloigné de ſon païs, & où il n'étoit pas connu : c'étoit Centumcelles ſur la mer de Toſcane près de Rome. Ce fut par ſon miniſtere que l'empereur fit mettre un évêque à Rome à la place de Libere. Tout le clergé avoit juré de n'en recevoir point d'autre tant qu'il vivroit : mais la faction des Ariens choiſit Felix archidiacre de l'égliſe Romaine ; & comme on ne leur donnoit entrée dans aucune égliſe, ils l'ordonnerent dans le palais. Trois eunuques repreſenterent l'aſſemblée du peuple, & trois évêques, dont l'un étoit Acace de Ceſarée, lui impoſerent les mains. Felix toutefois garda toûjours la foi de Nicée ; ſeulement il communiquoit avec les Ariens.

AN. 355.

Libell. Fauſt. p. 30. Ath. in Arian. 1. p. 290. B. Et ad Solit. pag. 831. B.

Hier. Chr. p. 350.

Athan. ibid. Hier. ſcript. in Acac. Theod. II. c. 17. Sozom. IV. c. 11.

Après l'exil du pape Libere & de tant d'évêques, les Ariens crurent encore n'avoir rien fait tant qu'Oſius ſeroit en repos. Il étoit regardé comme le premier des évêques, il avoit été confeſſeur, il avoit plus de ſoixante ans d'épiſcopat. Il conduiſoit tous les conciles : ſes lettres étoient reçuës par tout avec ſoûmiſſion : il avoit propoſé le ſymbole de Nicée & declaré par tout les Ariens heretiques. Ils s'adreſſerent donc à l'empereur, & dirent que tout le reſte étoit inutile ſi l'on ne gagnoit ce vieillard. L'empereur lui écrivit, & le fit venir dans le même temps qu'il écrivit à Libere. Quand il fut arrivé, l'empereur lui voulut perſuader de condamner ſaint Athanaſe & de communiquer avec les Ariens : mais le ſaint vieillard lui témoigna la peine que de tels diſcours lui faiſoient, même à entendre : il le reprit

XXII. Oſius perſecuté. Sa lettre.

Athan. ad ſolit. p. 837. C.

AN. 355. avec autorité, & lui perſuada de le laiſſer retourner à ſon égliſe. Les Ariens s'en plaignirent, & les eunuques de leur parti preſſerent tant l'empereur, qu'il écrivit encore à Oſius avec menaces & d'une maniere injurieuſe : lui nommant les autres exilez ; & lui reprochant qu'il étoit le ſeul qui lui reſiſtât ; quelquefois auſſi il le flatoit & le nommoit ſon pere : car il lui écrivit pluſieurs lettres. Oſius demeura ferme, & répondit à l'empereur par cette lettre. *Ibid. p.* 838.

Oſius à l'empereur Conſtantius, ſalut en N. S. J'ai confeſſé la premiere fois dans la perſecution ſous Maximien votre aïeul. Si vous voulez auſſi me perſecuter, je ſuis encore prêt à tout ſouffrir, plûtôt que de répandre le ſang innocent, & de trahir la verité ; & je renonce à votre communion ſi vous écrivez & menacez de la ſorte. N'écrivez donc plus ainſi, ne ſuivez pas la doctrine d'Arius, n'écoutez pas les Orientaux, & ne croïez pas Urſace & Valens. Ce n'eſt pas tant contre Athanaſe qu'ils parlent, qu'en faveur de l'hereſie. Croïez-moi, Conſtantius, je ſuis votre aïeul par l'âge. J'étois au concile de Sardique, quand vous nous aſſemblâtes tous, vous & votre frere Conſtant d'heureuſe memoire. J'invitai moi-même les ennemis d'Athanaſe à venir dans l'égliſe où je logeois, pour dire ce qu'ils ſçavoient contre lui : les exhortant à ne rien craindre & à n'attendre qu'un jugement équitable : Je ne le fis pas une fois, mais deux : leur offrant, s'il ne vouloient pas que ce fût devant tout le concile, du moins de me le dire à moi ſeul ; & promettant s'il ſe trouvoit coupable, que nous le rejetterions abſolument:

en cas qu'il ſe trouve innocent, diſois-je, & qu'il vous convainque de calomnie : ſi vous ne voulez pas le recevoir, je lui perſuaderai de venir avec moi en Eſpagne. Athanaſe y conſentoit : mais ils n'oſerent, & refuſerent également. Athanaſe vint enſuite à votre cour à Antioche, quand vous l'eûtes mandé ; & comme ſes ennemis y étoient, il demanda qu'on les appellât tous enſemble ou ſeparément : afin qu'ils prouvaſſent en ſa preſence leurs accuſations, ou qu'ils ne le calomniaſſent plus en ſon abſence. Vous ne l'écoutâtes point ; & ils le refuſerent de leur côté. AN. 355.

Pourquoi donc les écoutez-vous encore ? comment ſouffrez-vous Valens & Urſace, après qu'ils ſe ſont retractez & ont réconnu par écrit leur calomnie ; car ils ne l'ont point fait par force comme ils prétendent : ils n'ont point été preſſez par des ſoldats, votre frere n'y a point eu de part. On n'en uſoit pas de ſon temps, comme l'on fait aujourd'hui : à Dieu ne plaiſe. Eux-mêmes de leur bon gré vinrent à Rome, & écrivirent en preſence de l'évêque & des prêtres : aïant auparavant écrit à Athanaſe une lettre d'amitié & de paix. S'ils prétendent avoir ſouffert violence : s'ils reconnoiſſent que c'eſt un mal : ſi vous ne l'approuvez pas : ne le faites donc pas : n'écrivez point & n'envoïez point de comtes : rappellez les exilez, pour ne pas exercer de plus grandes violences que celles dont vous vous plaignez. Car qu'eſt-ce que Conſtant a fait de ſemblable ? quel évêque a été exilé ? quand a-t'il

AN. 355. assisté à un jugement ecclesiastique ? quel de ses officiers a contraint de souscrire contre quelqu'un, pour donner pretexte à Valens de tenir ces discours. Cessez, je vous prie, d'agir ainsi, & souvenez-vous que vous êtes un homme mortel. Craignez le jour du jugement : ne vous ingerez point dans les affaires ecclesiastiques : ne prétendez point nous donner des ordres en ces matieres, apprenez-les plutôt de nous. Dieu vous a donné l'empire & nous a confié l'église : comme celui qui entreprend sur votre puissance contrevient à l'ordre de Dieu ; ainsi craignez de vous charger d'un grand crime, si vous tirez à vous ce qui nous regarde. Il est écrit : Rendez à Cesar ce qui est à Cesar, & à Dieu ce qui est à Dieu. Il ne nous est donc pas permis de dominer sur la terre ; & vous n'avez pas la puissance de sacrifier. Je vous écris ceci par le soin que j'ai de votre salut : mais touchant ce que vous m'avez mandé, voici mon sentiment. Je ne puis ni convenir avec les Ariens, dont j'anathematise l'heresie : ni écrire contre Athanase, justifié par l'église Romaine, par tout le concile, & par moi-même. Vous le sçavez si bien, que vous l'avez rappellé, & lui avez permis de retourner avec honneur dans son païs, & dans son église. Quel pretexte avez-vous d'un tel changement ? Il a les mêmes ennemis qu'il avoit auparavant : ce qu'ils disent tout bas, car ils n'osent le dire tout haut en sa presence, c'est ce qu'ils disoient contre lui, avant que vous l'eussiez rappellé : c'est ce qu'ils publioient dans le concile : & dont ils ne pu-

Matth. XXII. 21.

rent donner de preuve quand je les en preſſai', comme j'ai dit. S'ils en euſſent eû, ils n'euſſent pas fui ſi honteuſement. Qui vous a donc perſuadé après tant de temps d'oublier vos lettres & vos paroles ? Arrêtez-vous, & n'écoutez pas les méchans, de peur de vous rendre coupable pour leurs interêts. Vous agiſſez ici pour eux : mais au jour du jugement vous vous défendrez tout ſeul. Ils veulent ſe ſervir de vous pour opprimer leur ennemi particulier, & vous rendre le miniſtre de leur méchanceté, pour ſemer dans l'égliſe leur deteſtable hereſie. Il n'eſt pas prudent de ſe jetter dans un peril évident, pour faire plaiſir à d'autres. Ceſſez, je vous prie, & me croïez, Conſtantius : il me convient de vous écrire ainſi, & à vous de ne le pas mépriſer. Telle fut la lettre d'Oſius : mais l'empereur n'en fut point touché : il ne laiſſa pas de le menacer & de chercher des pretextes de le maltraiter ; & quoiqu'il ne s'en trouvât point, ſinon qu'il encourageoit les autres évêques, principalement en Eſpagne, à ne pas abandonner ſaint Athanaſe : Conſtantius ne laiſſa pas de ſe le faire encore amener, & de le tenir un an à Sirmium ſans reſpect pour ſon âge : car Oſius avoit environ cent ans.

AN. 355.

Athan. ad Solit. p. 841.

XXIII. Perſecution generale. *Ibid. p. 829. B.*

Cette perſecution contre les catholiques fut generale. L'empereur Conſtantius envoïoit par tout des officiers avec des ordres menaçans adreſſez aux évêques & aux juges. Aux évêques pour écrire contre S. Athanaſe, & communiquer avec les Ariens : ſous peine de banniſſement pour eux, & pour les peuples qui s'aſſembloient avec eux, de priſon, de

AN. 355. punition corporelle, de confiſcation de biens. Les juges étoient chargez de l'execution, & pour les y exciter, ceux qui étoient envoïez avoient avec eux des clercs d'Urſace & de Valens, qui denonçoient à l'empereur les juges negligens. Les autres heretiques avoient la liberté de publier leurs blaſphémes, à la faveur des Ariens : il n'y avoit que les catholiques de perſecutez. Pluſieurs évêques furent donc menez devant les juges, qui leur ordonnoient de ſouſcrire, ou de ſe retirer de leurs égliſes. Pluſieurs particuliers s'écarterent en chaque ville, de peur d'être accuſez comme amis des évêques. Car on avoit auſſi écrit aux magiſtrats municipaux, avec menace d'amende, s'ils ne contraignoient chacun leur évêque à ſouſcrire. Toutes les villes étoient pleines de crainte & de trouble. On envoïoit quelques évêques à l'empereur, afin qu'ils fuſſent intimidez par ſa preſence : on inventoit contre quelques-uns des calomnies pour épouvanter les autres ; & il y en eut pluſieurs qui cederent & qui renoncerent à la communion de ſaint Athanaſe. Ceux qui venoient trouver l'empereur, n'avoient point la permiſſion de le voir, ni même de ſortir de leur logis : on ne leur donnoit aucun relâche qu'ils n'euſſent ſouſcrit ; & s'ils le refuſoient ils étoient bannis. Les Ariens vouloient groſſir leur parti, du moins en apparence, en amaſſant un grand nombre de ſignatures. L'empereur ne relâchoit point les évêques exilez pour ce ſujet : quoique dans le même temps il rappellât ſouvent au bout de peu de mois des criminels bannis pour des larcins, des meurtres, ou des ſeditions.

Ad ſolit. p. 856. A.

Quiconque étoit ami des Ariens, quoique chargé d'ailleurs & convaincu d'une infinité de crimes, n'étoit point accuſé : ou s'il étoit jugé pour la forme, il étoit juſtifié. Il devenoit celebre parmi eux & ami de l'empereur : il obtenoit des juges tout ce qu'il vouloit. Au contraire, celui qui combattoit leur hereſie, quelque innocent qu'il fût, étoit auſſitôt enlevé ſous quelque pretexte, comme d'avoir mal parlé de l'empereur, ou blaſphemé contre Dieu: il étoit jugé par l'empereur & envoïé en exil. A la place d'un évêque ainſi exilé, on envoïoit auſſitôt quelqu'un zelé pour l'hereſie, que l'on faiſoit recevoir à main armée par les peuples qui ne le connoiſſoient point ; & l'on puniſſoit de confiſcation & de peines les plus rigoureuſes ceux qui refuſoient de s'y ſoûmettre. On vouloit les contraindre à haïr celui qu'ils aimoient, qui les avoit inſtruits, qui étoit leur pere ſpirituel : pour aimer un homme dont ils ne vouloient point, & confier leurs enfans à celui dont ils ne connoiſſoient ni la vie ni la conduite.

AN. 355.

Ibid. p. 810. D. p. 812. D.

XXIV. Commencemens de S. Gregoire de Nazianze & de S. Baſile.

Depuis la mort du ceſar Gallus, Julien ſon frere étoit demeuré à Athenes, qui étoit encore celebre pour la philoſophie, l'éloquence & les beaux arts. Il y paſſa la plus grande partie de cette année 355. & y connut entr'autres S. Baſile & S. Gregoire de Nazianze, ſi illuſtres depuis dans l'égliſe. Ils étoient tous deux de Cappadoce : Baſile de Ceſarée, autrement nommée Mazaca, grande ville, metropole de la province, & dont preſque tous les habitans étoient Chrétiens : Gregoire étoit de Nazianze, au-

Naz. orat. 4. p. 132. D.

AN. 355. *Sup. liv. XI. n. 30.*

trefois Dioceſarée, fils de Gregoire qui étoit alors évêque de la même ville. Le fils avoit un très-bel eſprit & une très-forte inclination pour les lettres. Au ſortir de l'enfance il alla étudier à Ceſarée capitale de la province : puis à Ceſarée de Paleſtine où il apprit la rethorique, ſans imiter les mœurs des maîtres qui l'enſeignoient. Le ſien fut Theſpeſius ; Euzoius depuis évêque Arien de la même ville y étudioit en même temps. Gregoire étudia enſuite à Alexandrie : puis il s'embarqua pour paſſer en Grece : mais pendant ce voïage il fut accueilli d'une furieuſe tempête, qui lui donna de terribles allarmes, parce qu'il n'étoit pas encore baptiſé. Enfin il arriva heureuſement à Athenes, & s'y appliqua à l'étude de l'éloquence pendant pluſieurs années, ſe preſervant de la corruption des mœurs qui regnoit dans cette ville curieuſe.

Greg. preſb. vita Naz. Greg. Naz. Carm. I.

Hier. ſcript. in Euz.

Baſil. epiſt. 331. Greg. Naz. orat. 20. p. 18. Baſil. ep. 75.

Baſile y vint après lui. Son pere nommé auſſi Baſile étoit originaire du Pont, d'une famille noble ; fils de Macrine née à Neoceſarée, & inſtruite par les diſciples de S. Gregoire Thaumaturge. Son mari & elle avoient un grand zele pour la foi, & ſouffrirent conſiderablement dans la perſecution de Maximin Daïa. Leur fils Baſile fut ſçavant, éloquent & d'une grande pieté. Il épouſa Emmelie, illuſtre auſſi par ſa pieté & ſon amour pour les pauvres. Elle auroit deſiré de demeurer vierge : mais aïant perdu jeune ſon pere & ſa mere, & ſe voïant expoſée à être enlevée à cauſe de ſa rare beauté : elle ſe reſolut au mariage pour ſe mettre en ſeureté, & épouſa Baſile dont elle eut dix enfans. Macrine

Sup. liv. IX. n. 20.

Greg. Naz. vita S. Macr. p. 178.

qui

qui fut l'aînée de tous, garda la virginité & vécut dans une vertu parfaite. Baſile fut l'aîné des fils : Gregoire fut depuis évêque de Nyſſe, & Pierre le plus jeune de tous fut évêque de Sebaſte. Saint Baſile fut élevé auprès de ſainte Macrine ſon aïeule paternelle, de qui il apprit dès l'enfance la ſaine doctrine de l'égliſe, ſuivant la tradition de S. Gregoire Thaumaturge. Son pere l'inſtruiſit auſſi dans la pieté & dans les lettres humaines. Enſuite il alla à Ceſarée continuer ſes études : delà il paſſa à C. P. où il écouta les ſophiſtes ou philoſophes qui y avoient le plus de reputation. Enfin il vint à Athenes, où il fut reçu par ſaint Gregoire de Nazianze, déja lié avec lui d'une amitié qui dura toute leur vie.

Baſ. ep. 75.

Naz. orat. 20. p. 325.

Gregoire rendit d'abord ſervice à Baſile, en le mettant à couvert de l'inſolence des autres étudians. Ils étoient paſſionnez chacun pour leurs ſophiſtes, comme le peuple dans les ſpectacles prenoit parti, pour ceux qui faiſoient courir des chevaux. Ainſi ces jeunes gens alloient au-devant de ceux qui venoient de nouveau pour étudier à Athenes : ils les attendoient dans les ports, les avenuës, & juſques dans les lieux deſerts : ſe répandant par toute la Grece, & faiſant entrer le peuple dans leurs factions. Après avoir conduit le nouveau venu chez eux, ou chez quelqu'un de leurs amis : ils l'expoſoient à une diſpute publique, où il étoit permis à qui vouloit de l'attaquer. Cet exercice faiſoit plus de peur que de mal, & ſervoit à rendre le nouveau venu plus traitable & moins préſomptueux. Enſuite ils le con-

Ibid. p. 327.

Eunap. in Pſal.

duiſoient au bain en ceremonie, marchant devant lui deux à deux. Quand ils étoient proche, ils commençoient à crier & à ſauter comme des furieux, faiſant ſemblant de l'empêcher de paſſer outre. Ils frappoient à la porte & faiſoient grand bruit pour l'épouvanter, puis ils le laiſſoient entrer; & dès lors il étoit initié, & on lui faiſoit part de tous les honneurs des autres étudians. Gregoire ayant repreſenté à ſes amis la ſageſſe & la gravité de Baſile; joint la réputation qu'il avoit déja, le fit exempter de cette formalité.

Baſile fut ſi dégoûté de ces manieres d'agir peu ſerieuſes: qu'il vouloit quitter Athenes, ſi Gregoire ne l'eût retenu. Baſile avoit avant l'âge, la gravité d'un vieillard, & s'attiroit plus d'eſtime par ſa vertu que par ſa ſcience & ſon éloquence, quoiqu'il excellât en l'une & en l'autre. Il travailloit avec grande application, bien qu'il eût une telle vivacité d'eſprit, qu'il ſembloit pouvoir tout apprendre ſans travail. Auſſi devint-il très-ſçavant. Il ſe forma une éloquence forte & enflammée: il ſçavoit la grammaire, qui conſiſtoit à bien parler la langue grecque, à connoître l'hiſtoire & les poëtes: il ſçavoit toutes les parties de la philoſophie, ſoit pratique, ſoit ſpeculative; il poſſedoit la logique de telle ſorte, qu'il étoit difficile de ſe tirer de ſes argumens. Il étudia l'aſtronomie, la geometrie & l'arithmetique, autant qu'il étoit neceſſaire pour n'être pas embaraſſé par ceux qui s'en piquoient: rejettant le reſte comme ſuperflu. Ses frequentes maladies l'engagerent à apprendre la medecine. C'eſt ainſi que ſaint

Gr. Naz. orat. 20. p. 332.

Greg. Nyſſ. in Baſil. p. 911. D.

Basile étudia les sciences profanes, sans quitter les saintes lettres qu'il avoit étudiées dès le berceau. Ses maîtres pour l'éloquence furent Himerius & Prohæresius, qui étoit aussi de Cesarée en Cappadoce & Chrétien.

AN. 355.

Socr. lib. IV. c. 26. Sozom. lib. VI. c. 17.

Quand le prince Julien vint à Athenes, il entra dans la connoissance de Basile & de Gregoire, & étudia avec eux non seulement les lettres profanes, mais les saintes écritures; quoique dès lors il eût resolu de renoncer au Christianisme: mais il n'osoit le déclarer. Ils découvrirent le déreglement de son esprit, par sa physionomie & tout son exterieur. Il étoit de mediocre taille, le col épais, les épaules larges, qu'il haussoit & remuoit souvent, aussi-bien que la tête. Ses pieds n'étoient point fermes, ni sa démarche assurée. Ses yeux étoient vifs, mais égarez & tournoïans: le regard furieux, le nez dédaigneux & insolent, la bouche grande, la levre d'enbas pendante, la barbe heriſſée & pointuë: il faisoit des grimaces ridicules, & des signes de tête sans sujet: rioit sans mesure & avec de grands éclats, s'arrêtoit en parlant, & reprenoit haleine: faisoit des questions impertinentes & des réponses embaraſſées l'une dans l'autre, qui n'avoient rien de ferme ni de methodique. Gregoire disoit en le voïant: Quel mal nourrit l'empire Romain! Dieu veüille que je sois faux prophete.

XXV. Julien fait cesar.

Amm. Marcell. lib. XXV. c. 5.

Greg. Naz. orat. 4. p. 122. A.

Julien étoit à Athenes, quand il vint un ordre de l'empereur pour le rappeller en Italie. Le mauvais état des Gaules, que les barbares ravageoient, obligea Constantius à le declarer cesar & l'y en-

Amm. lib. XV. c. 8. Zosim. lib. 3. init.

AN. 355.

voïer : tandis que lui-même demeureroit en Italie, pour ne pas trop s'éloigner des autres parties de l'empire. Julien ſortit d'Athenes à regret : ſoit par l'amour de l'étude, ſoit par la crainte de ſes ennemis, fondée ſur l'exemple de ſon frere. Il tournoit ſes yeux baignez de larmes vers le temple de Minerve, dont il reclamoit la protection : il crut effectivement en avoir ſenti les effets, & qu'elle lui avoit envoïé pour ſa conſervation des anges tirez du ſoleil & de la lune : car c'eſt ainſi qu'il en parle. Etant arrivé à Milan, on lui fit quitter ſa barbe & ſon manteau de philoſophe : il fut declaré ceſar par Conſtantius en preſence des ſoldats, le huitiéme des ides de Novembre, ſous le conſulat d'Arbetion & de Lollien, c'eſt-à dire le ſixiéme de Novembre 355. Peu de jours après Conſtantius lui fit épouſer ſa ſœur Helene ; & le fit partir promptement pour aller en Gaule, le faiſant obſerver de près, & prenant toutes les précautions qu'il pouvoit, pour l'empêcher de ſe rendre trop puiſſant.

Julian. epiſt. ad Athan. pag. 504. 505.

Liban. paneg. in Jul. p. 235. C.

XXVI. Perſecution contre S. Athanaſe.

Saint Athanaſe avoit été vingt-ſix mois ſans recevoir aucun ordre de l'empereur Conſtantius, depuis la lettre que Montan lui avoit apportée. Il eſt vrai qu'incontinent après le concile de Milan, l'empereur avoit écrit au gouverneur d'Egypte, d'ôter à Athanaſe le bled que Conſtantin ſon pere avoit accordé aux égliſes, & de le donner aux Ariens ; & encore de permettre à qui le voudroit, d'inſulter à ceux qui s'aſſembloient avec Athanaſe. Au bout de vingt-ſix mois Diogene & Hilaire notaires de l'empereur, c'étoient des ſecretaires & des perſonnes con-

Sup. n. 11. ad ſolit. p. 829. A.

Ibid. p. 843. A.

ſiderables, vinrent avec des palatins, c'eſt-à-dire de moindres officiers, apportant au duc d'Egypte & à ſes ſoldats des lettres menaçantes, pour contraindre tout le monde à communiquer avec les Ariens. Diogene vouloit obliger ſaint Athanaſe à ſe retirer : mais il demanda où étoit l'ordre de l'empereur : le clergé & le peuple d'Alexandrie demandoit la même choſe. Diogene ne montra point de lettre qui ordonnât à S. Athanaſe de ſortir, & il ne ſe preſenta pas même devant lui : au contraire voïant le peuple prêt à s'armer pour la défenſe de ſon évêque, il ſe retira ſans rien faire. AN. 356.

Ad Solit. p. 845. A.

Apolog. p. 688. B.

Sozom. IV. hiſt. c. 9.

On fit donc venir d'Egypte & de Lybie des legions conduites par le duc Syrien ; & dès qu'il fut arrivé à Alexandrie, les Ariens ſe vanterent qu'ils alloient faire ce qu'ils vouloient. Syrien preſſa ſaint Athanaſe de partir pour aller à la cour de l'empereur : mais il demanda encore à voir des lettres qui portaſſent cet ordre. Car, diſoit-il, je ne ſuis revenu que par ordre exprès de l'empereur : il m'en a écrit juſques à trois lettres ; & après la mort de ſon frere Conſtant, il m'a encore écrit de demeurer dans mon égliſe, ſans m'inquieter de rien, ni avoir égard à ceux qui me voudroient épouvanter. Cette derniere lettre me fut renduë par Pallade qui a été maître du palais, & par Aſterius qui a été duc d'Armenie. Aïant donc des ordres ſi précis, je ne dois ſortir que par des ordres ſemblables : ſans compter le devoir d'évêque & les regles de l'écriture, qui ne me permettent pas d'abandonner mon troupeau. Comme Syrien avoüa qu'il n'avoit point d'ordre par écrit, S. Atha-

Athan. apol. p. 688. &c.

AN. 356.

naſe inſiſta qu'au moins lui ou Maxime prefet d'Egypte lui en écriviſſent : mais ils ne le voulurent point faire, ni même dire poſitivement qu'ils agiſſoient par ordre de l'empereur. Saint Athanaſe crut donc avoir droit de ſuppoſer qu'ils n'agiſſoient que de leur chef à la ſollicitation des Ariens : voïant en effet qu'ils en avoient toûjours une troupe autour d'eux, qu'ils les faiſoient manger à leur table, & déliberoient avec eux de tout ce qu'ils devoient faire. Le peril manifeſte où il expoſoit ſon égliſe, s'il l'abandonnoit à la merci des heretiques, le rendoit ſi ferme dans la reſolution de n'en point ſortir.

p. 690. A.

p. 689. D.

Le peuple d'Alexandrie avec les prêtres & la plus grande partie de la ville, allerent trouver Syrien, & le prierent d'écrire à Athanaſe pour marquer ſon pouvoir, ou de ne plus troubler les aſſemblées, juſques à ce qu'ils euſſent envoïé des députez à l'empereur. Après qu'ils eurent inſiſté long-temps, Syrien voïant que la priere étoit raiſonnable, leur proteſta par la vie de l'empereur, qu'il en uſeroit ainſi. C'étoit en preſence du préfet Maxime, du notaire Hilaire, des deux compagnies d'officiers, du duc & du préfet ; & le prytanis magiſtrat de la ville demeura dépoſitaire de cette parole, qui fut donnée le dix-huitiéme de Janvier l'an 356. & ſur laquelle le peuple continua de s'aſſembler ſans inquietude.

XXVII. Lettre de S. Athanaſe aux évêques d'Egypte.

Cependant ſaint Athanaſe écrivit une lettre circulaire aux évêques d'Egypte & de Lybie, pour les encourager contre la perſecution des Ariens. Il marque ainſi le ſujet de ſa lettre : J'ai appris certaine-

ment que quelques Ariens assemblez ont fait un écrit touchant la foi, qu'ils veulent vous envoïer pour le souscrire : menaçant de faire bannir quiconque le refusera ; & ils ont déja commencé à inquieter les évêques de ces quartiers. Cet écrit des Ariens étoit peut-être la lettre de l'empereur Constantius, qu'ils proposerent au concile de Milan l'année precedente : peut-être aussi avoient-ils fait quelque confession de foi à Antioche, lorsqu'ils y ordonnerent George évêque d'Alexandrie. Quoiqu'il en soit, saint Athanase prétend que cette tentative vise à deux fins. L'une, dit-il, de couvrir par vos signatures la honte du nom d'Arius, & de ne paroître pas suivre ses erreurs : l'autre d'obscurcir le concile de Nicée, & d'effacer la foi qui y a été exposée.

AN. 356.

Orat. 1. in Ar. p. 283.

Ibid. p. 287. D.

Sup. n. XVI.

Athan. orat. 1. instr. p. 288.

Cette variation continuelle des Ariens & ces frequentes formules montrent clairement leur ignorance & leur mauvaise foi. Car, ou ils écrivent sans sujet, ou à dessein de soûtenir l'heresie, & de la cacher par des termes équivoques, n'osant la deffendre ouvertement. Mais ce qui découvre leurs sentimens, c'est qu'ils reçoivent & favorisent les Ariens les plus declarez : comme Seconde de Pentapole, George de Laodicée, Leonce l'eunuque, Ursace, Valens & les autres que le concile de Sardique a déposez. C'est par ce même motif qu'ils ont fait évêques des gens venus de fort loin & inconnus aux peuples, comme Cecropius de Nicomedie & Auxence de Milan, parce qu'ils étoient propres à soutenir leur heresie.

p. 289.

AN. 356. C'eſt pour cela, continue-t'il, qu'ils veulent en-
voïer maintenant un certain George de Cappado-
p. 290. C. ce, qu'ils ont bien païé : mais dont on ne fait aucun
compte : car il a la reputation de n'être pas même
Chrétien. Saint Athanaſe fait enſuite le dénombre-
ment des plus grands évêques de ſon temps & les
plus attachez à la foi catholique. Premierement le
grand confeſſeur Oſius, Maximin de Gaule & ſon
p. 291. B. ſucceſſeur, c'eſt-à-dire Paulin de Treves : Philogone
& Euſtathe d'Orient, c'eſt-à-dire d'Antioche : Jules
& Libere évêques de Rome, Cyriaque de Myſie,
Piſte & Ariſtée de Grece, Silveſtre & Protogene de
Dacie, c'eſt-à-dire de Sardique : Leonce & Eupſy-
quius de Cappadoce, Cecilien d'Afrique, c'eſt-à-dire
de Carthage, Euſtorge d'Italie, Capiton de Sicile :
Macaire de Jeruſalem, Alexandre de C. P. Pederote
d'Heraclée : Baſile, Melece, Longin d'Armenie &
du Pont : Loup & Amphion de Cilicie : Jacques de
Meſopotamie, c'eſt-à-dire de Niſibe, Alexandre d'A-
lexandrie.

p. 294. C. Pour rendre inutiles les artifices des Ariens, qui
déguiſoient leurs erreurs, il rapporte la doctrine
d'Arius à découvert, telle qu'il la propoſa d'abord,
p. 296. A. lorſqu'il fut chaſſé de l'égliſe par ſaint Alexandre
ſon évêque : puis il la refute par les paſſages les plus
formels de l'écriture ; & marque ſoigneuſement à
p. 299. D. la fin, comment il faut diſtinguer ce qui eſt dit de
J. C. comme Dieu, & ce qui eſt dit de lui comme
homme. Il rapporte la mort d'Arius, comme la peine
p. 301. C. de ſa diſſimulation & de ſon parjure. Il exhorte les
évêques à s'attacher à la foi de Nicée, à ſe défier
des

des heretiques, & à leur resister courageusement : parce qu'il s'agit ici de toute la religion. Le martyre, dit-il, ne consiste pas seulement à ne point offrir d'encens aux idoles : il y a le martyre de la conscience, qui est de ne pas renier la foi. Judas le traître n'a point sacrifié aux idoles ; ni Hymenée & Alexandre, dont la foi a fait naufrage : au contraire Abraham, David, Samuel & les autres, dont saint Paul releve la foi, n'ont point répandu leur sang. Les Ariens & les Meleciens se haïssent pour leurs differends particuliers, & ne se réüinissent que pour combattre la verité. Et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils sont connus pour ennemis de l'église. Il y a cinquante-cinq ans que les Meleciens ont fait schisme, & trente-six ans que les Ariens ont été déclarez heretiques & chassez de l'église, par le jugement de tout le concile universel. Il faut entendre le premier concile de S. Alexandre avec les évêques d'Egypte, tenu en 320. car cette lettre ne peut avoir été écrite plus tard que l'an 356. & pour les Meleciens, leur schisme commença vers l'an 301. Par toute cette lettre Athanase excuse autant qu'il est possible la bonne intention de l'empereur Constantius, rejettant tout sur la malice des Ariens.

AN. 356.

P. 304. C.

2. *Tim.* II. 17. 18.

14.

Heb. XI.

P. 305 B.

Nonobstant la parole que Syrien avoit donnée le dix-huitiéme de Janvier : vingt-trois jours après, c'est-à dire le neuviéme de Février, le peuple étant assemblé la nuit dans l'église de S Theonas, pour veiller en prieres, parce que l'on devoit celebrer les misteres le lendemain, qui étoit un vendredi, Syrien vint à l'église sur le minuit, conduit par les Ariens

Sup. liv. X. *n.* 31.

Sup. liv. VIII. *n.* 24.

XXVIII. Violences de Syrien.

Protest. pop. ap. Athan. p. 866.

Ath. de fuhum. p. 717.

AN. 356.

& accompagné d'Hilaire. Ils étoient ſuivis de plus de cinq mille hommes des légions, le caſque en tête, l'épée nuë à la main, avec des arcs, des maſſuës & d'autres armes. Ces troupes inveſtirent l'égliſe, afin que perſonne ne pût échaper. Mais ſaint Athanaſe ne crut pas devoir abandonner ſon peuple en ce peril : il demeura aſſis dans ſa chaire, & fit lire par un diacre un des pſeaumes, qui porte, que la miſericorde de Dieu eſt éternelle : exhortant le peuple à ſe retirer cependant chacun chez ſoi. Durant cette lecture, les ſoldats rompirent les portes, entrerent, & commencerent à crier & à faire ſonner leurs armes & briller leurs épées, à la lueur des lampes. Syrien commanda de tirer, & il y eut des hommes tuez à coups de fleches : d'autres foulez aux pieds, tombant en confuſion par l'effort que les ſoldats faiſoient pour entrer. Quelques vierges y moururent : d'autres furent dépoüillées toutes nuës; ce qui leur étoit plus terrible que la mort. Des ſoldats environnoient le ſanctuaire pour prendre ſaint Athanaſe, qui demeuroit toûjours aſſis dans ſa chaire, ne voulant ſortir que le dernier : quoique ceux qui étoient les plus proches de lui, tant du clergé que du peuple, lui criaſſent de ſe retirer. Enfin il ſe leva & ordonna de faire une priere, les conjurant encore de s'en aller tous, & diſant qu'il valoit mieux qu'il fut expoſé au peril. La plûpart étoient ſortis & les autres ſuivoient, quand les moines & les clercs qui reſtoient l'entraînerent en s'en allant. Il fut tellement pouſſé dans la foule, qu'il penſa être mis en pieces. Il tomba dans une grande foibleſſe, &

on l'enleva pour mort : en ſorte qu'il fut ſauvé comme par miracle, au travers des ſoldats qui entouroient le ſanctuaire, & des autres qui environnoient l'égliſe. Enſuite on ſe mit à piller : on rompoit les portes ; & tous entroient indifferemment dans des lieux dont l'entrée n'étoit pas même permiſe à tous les Chrétiens. Gorgonius capitaine de la ville aſſiſtoit à ce deſordre. AN. 356.

On fit enlever par des ſoldats les corps morts pour les cacher : mais les vierges qui avoient été tuées, furent miſes dans des ſepulchres & conſiderées comme martyres. On honore encore la memoire de tous ceux qui moururent en cette occaſion. Les fideles pendirent dans l'égliſe les fleches, les épées & les autres armes qu'ils y trouverent, pour ſervir de preuve inconteſtable de cette violence : qu'ils atteſterent encore par une proteſtation ſolemnelle. Syrien voulut les obliger à la révoquer, & à déclarer qu'il n'y avoit point eu de tumulte ni perſonne de tué ; il fit même donner des coups de bâtons à ceux qui l'allerent prier de ne forcer perſonne à nier la verité. Il envoïa pluſieurs fois le bourreau de ſa cohorte & le capitaine de la ville, pour ôter les armes qui étoient ſuſpenduës dans l'égliſe : mais les catholiques l'empêcherent & firent une ſeconde proteſtation qui commence ainſi : *Martirol. Rom. 28. Jan.*

XXIX. Proteſtation du peuple d'Alexandrie.

Le peuple de l'égliſe catholique d'Alexandrie, qui eſt ſous le reverendiſſime évêque Athanaſe. Nous avons déja proteſté touchant l'invaſion nocturne faite dans notre égliſe : quoiqu'il ne fût pas beſoin de proteſtation, pour une choſe notoire à toute *Ap. Athan. p. 866.*

AN. 356.

la ville. On a exposé en public les corps de ceux qui ont été trouvez morts : les armes & les arcs qui sont dans l'église crient vengeance. Mais puisque l'illustre duc Syrien veut nous faire dire, qu'il n'y a point eû de tumulte, c'est une preuve manifeste qu'il n'a pas agi par la volonté du très-clement empereur Constantius : car s'il l'avoit fait par ordre, il ne craindroit rien. Et ensuite : Quelques-uns de nous étant prêts d'aller vers le très-pieux empereur, nous conjurons par le Dieu tout-puissant pour le salut de l'empereur même, le prefet d'Egypte Maxime & les curieux de lui rapporter le tout, & aux prefets du pretoire. Nous conjurons aussi tous les maîtres de vaisseaux de le publier par tout, de le porter aux oreilles de l'empereur, des prefets & des juges de chaque lieu : afin que l'on connoisse la guerre que l'on fait à l'église ; & que sous le regne de Constantius, Syrien a fait souffrir le martyre à des vierges & à d'autres personnes. Car la veille du cinquiéme jour avant les ides de Février, c'est-à-dire le quatorziéme du mois Mechir, comme nous étions dans l'église à veiller & à prier . . . . . Ils racontent ensuite tout ce qui s'étoit passé. Mechir étoit le sixiéme mois des Egyptiens, qui commençoit le vingt-sixiéme de Janvier, & dont le quatorziéme tomboit au huitiéme de Février, c'est-à-dire au jeudi veille du neuviéme, qui cette année 356. étoit le vendredi. La protestation finit ainsi : S'il y a ordre de nous persecuter, nous sommes prêts à souffrir tous le martyre, s'il n'y a point d'ordre de l'empereur, nous prions Maxime prefet

d'Egypte & tous les magiſtrats de le prier, qu'on n'entreprenne plus rien de ſemblable. Nous prions auſſi qu'on lui porte la requête que nous faiſons, afin que l'on n'entreprenne point d'introduire ici un autre évêque : nous ſommes préparez à la mort, par l'affection que nous portons au reverendiſſime Athanaſe, que Dieu nous a donné dès le commencement, ſuivant la ſucceſſion de nos peres, que l'empereur Conſtantius lui-même nous a envoïé, avec des lettres accompagnées de ſermens. Nous ne croïons pas qu'il veuille les violer. Au contraire nous ſommes perſuadez, que s'il apprend ce qui s'eſt paſſé, il en ſera indigné, & qu'il ordonnera de nouveau, que l'évêque Athanaſe demeure avec nous. Donné ſous le conſulat de ceux qui ſeront déſignez après Arbetion & Lollien, le dix-ſeptiéme de Mechir autrement la veille des ides de Février. C'eſt à-dire le douziéme de Février 356. AN. 356.

Loin que cette proteſtation eût aucun effet, l'empereur Conſtantius approuva tout ce qui s'étoit paſſé. Il écrivit au ſenat & au peuple d'Alexandrie, excitant la jeuneſſe à s'aſſembler & à pourſuivre Athanaſe, ſous peine de ſon indignation. Il tâchoit auſſi de cacher la honte de ſon changement, en diſant, qu'il n'avoit ſouffert le retour d'Athanaſe, qu'en cedant pour un temps à l'amitié de ſon frere, & qu'en le banniſſant, il imitoit le grand Conſtantin ſon pere, qui l'avoit relegué dans les Gaules. Enfin il prétendoit couvrir toute ſa conduite du zele des canons de l'égliſe. Cette lettre fut apportée & propoſée en public par le comte Heraclius ; & *Ad ſolit. p. 845. B.* *V. inf. n. 48.* *Ibid. p. 846. C.*

AN. 356.

il déclara de la part de l'empereur, que si l'on n'y obéissoit pas, il ôteroit le pain que l'on donnoit par ordre public, & reduiroit en servitude plusieurs des magistrats & du peuple. Il menaçoit même de renverser les idoles, pour intimider les païens qui étoient encore en grand nombre. En faisant ces menaces, il disoit publiquement que l'empereur ne vouloit point d'Athanase, & qu'il commandoit que l'on donnât les églises aux Ariens. Tous s'en étonnoient, & se regardant l'un l'autre, ils se demandoient si Constantius étoit devenu heretique ? Heraclius fit plus, il contraignit des senateurs, des magistrats & des païens gardiens des temples d'idoles, de declarer par écrit, qu'ils recevroient l'évêque que l'empereur envoïeroit. Ces païens rachetoient par cette souscription la seureté de leurs idoles & de leurs manufactures, & cedoient à la volonté du prince, comme quand on leur envoïoit un gouverneur.

XXX. Violence d'Heraclius. *Ad solit. p. 847. B.*

La resistance des catholiques leur attira bien-tôt de nouvelles violences. Le peuple étant assemblé dans la grande église un mercredi, qui étoit jour de station, le comte Heraclius prit avec lui le prefet d'Egypte Cataphronius, Faustin catholique ou tresorier general, & un heretique nommé Bithynus : puis alleguant l'ordre de l'empereur, il excita les plus jeunes des idolâtres qui se trouvoient sur la place, à s'en aller dans l'église jetter des pierres au peuple. L'office étoit fini, & la plûpart des fideles s'étoient retirez : il ne restoit que quelques femmes, qui demeuroient assises, apparemment pour se re-

poſer après la priere, qui ſe faiſoit alors debout. Tout d'un coup ces jeunes gens entrent nuds avec des bâtons & jettant des pierres. Ils frappent les vierges, arrachent leurs voiles, leur découvrent la tête, & irritez par la reſiſtance, ils leur donnoient des coups de pied ; & leur diſoient des paroles inſolentes. Elles fuïoient pour ne les point oüir, comme pour éviter des morſures d'aſpics : les Ariens n'en faiſoient que rire. Enſuite les païens prirent les bancs, la chaire, l'autel qui étoit de bois, les rideaux de l'égliſe, & tout le reſte qu'ils purent emporter & le brûlerent devant le portail dans la grande place. Ils jetterent de l'encens ſur ce feu en loüant leurs idoles, & en diſant : Conſtantius eſt devenu païen, & les Ariens ont reconnu notre religion. Ils prirent même une geniſſe, qui ſervoit à tirer de l'eau pour arroſer les jardins du quartier, & penſerent la ſacrifier : ils n'en furent empêchez, que parce qu'ils reconnurent que c'étoit une femmelle : car il n'étoit pas permis de les immoler. AN. 356.

Dans ce deſert il arriva deux accidens, qui parurent des marques ſenſibles de la vengeance divine. Un jeune inſolent courut s'aſſeoir dans la chaire épiſcopale, & faiſoit reſonner ſon nez d'une façon deshonnête ; puis il ſe leva & s'efforça de rompre la chaire, mais en tirant à lui, un morceau de bois lui entra dans le ventre, de telle ſorte qu'il lui fit ſortir les inteſtins ; il tomba, on l'emporta & il mourut un jour après. Un autre entra avec des feüilles, qu'il ſecoüoit à la maniere des païens en ſe moquant. Auſſi-tôt il fut tellement ébloüi qu'il *P. 848. C.*

AN. 356.

ne voïoit plus & ne ſçavoit où il étoit : il ſeroit tombé, ſi on ne lui eût donné la main pour le ſoutenir & l'emmener. A peine pût-il au bout d'un jour revenir à lui ; & il ne ſçavoit ni ce qu'il avoit fait ni ce qui lui étoit arrivé. La terreur de ces exemples arrêta l'emportement des païens : mais les Ariens n'en furent que plus endurcis.

XXXI. Intruſion de George à Alexandrie.

Amm. Marc. lib. XXII. c. 11.
Greg. Naz. orat. 21. p. 382. B.
Athan. ad ſolit. p. 844. c. 861. A.

George qu'ils avoient ordonné évêque d'Alexandrie étoit de Cappadoce, homme de baſſe naiſſance, fils d'un foulon. Il fut d'abord paraſite & livré à qui lui faiſoit bonne chere. Enſuite il ſe mit dans les affaires, & prit la commiſſion de fournir la chair de porc que l'on donnoit aux ſoldats ; mais aïant malverſé & tout conſumé, il s'enfuit de C. P. où il avoit cet emploi ; & demeura quelque temps errant de province en province. Il étoit groſſier & ignorant, ſans agrément dans l'eſprit, ſans aucune teinture des bonnes lettres, païen dans le fonds & Chrétien ſeulement de nom : ainſi il ſuivoit la doctrine qui convenoit mieux à ſes interêts : mais ſans témoigner aucune pieté, même en apparence : au contraire, il étoit avare, mal-faiſant, broüillon & naturellement cruel. Ce fut ce perſonnage que les Ariens choiſirent, pour remplir le ſiege d'Alexandrie à la place de S. Athanaſe : le regardant comme un homme agiſſant & attaché à leur doctrine. On croit qu'ils l'ordonnerent à Antioche dans un concile de trente évêques de leur parti tenu l'an 354. où ils condamnerent de nouveau S. Athanaſe, & écrivirent à tous les évêques de ne point communiquer avec lui : mais avec George qu'ils avoient ordonné

Athan. de ſynod. p. 912. B.
Id in Ar. orat. 1. p. 290. C.
Sozom. III. hiſt. c. 7. in fine.
Id. lib. IV. c. 8.
Pag. ann. 354. n. 9.

ordonné. Quoi qu'il en ſoit, il entra à Alexandrie pendant le carême de cette année 356. & commença ſes violences à la fête de pâques. Le peuple catholique abandonna les égliſes, & s'aſſembla ce ſaint jour & les dimanches ſuivans dans un lieu deſert près le cimetiere. La ſemaine d'après la pentecôte, le peuple après avoir jeûné, vint en ce même lieu pour prier. George l'aïant appris excita le duc Sebaſtien qui étoit Manichéen d'y aller, comme il fit le dimanche même, avec des ſoldats armez au nombre de plus de trois mille. Ils donnerent l'épée à la main ſur ce peuple aſſemblé pour prier, avec des femmes & des enfans : mais il en reſtoit peu, & la plûpart s'étoient déja retirez. Sebaſtien fit allumer un grand feu, devant lequel il preſſoit les vierges de dire qu'elles ſuivoient la foi d'Arius : mais voïant que la vûë de ce feu ne les ébranloit pas, il les fit dépoüiller & frapper ſur le viſage, de telle ſorte que longtemps après on avoit encore peine à les reconnoître. Il fit prendre quarante hommes, à qui l'on déchira le dos, les frappant avec des branches de palmes fraîchement coupées & encore armées de leurs pointes : qui entrerent ſi avant, que pour les retirer, il fallut mettre les bleſſez entre les mains des chirurgiens, & leur faire pluſieurs inciſions : quelques-uns même en moururent. Il y eut des vierges traitées de la même ſorte. On refuſa de rendre les corps de ceux qui moururent en cette occaſion : on les détourna, on les jetta aux chiens ; & leurs parens les retirerent à grande peine pour les enterrer ſecretement. Ils furent comptez pour martyrs, & l'égliſe

AN. 356.

apolog. p. 692. C.

De Fuga. p. 704. C.

Ad ſolit. p. 859. B.

AN. 356. *Martyrol. Rom.*

fait encore leur memoire le vingt-uniéme May. Ceux qui reſterent en vie furent bannis dans le deſert nommé la grande Oaſis.

XXXII. Perſecution à Alexandrie. *Ad ſolit. p. 849. C.*

Sous prétexte de chercher ſaint Athanaſe, on ſéela pluſieurs maiſons, on en pilla pluſieurs, on ouvrit même des ſepultures : on enleva des dépôts que ſaint Athanaſe avoit mis chez des perſonnes de probité. *p. 859. C.* Les catholiques perdoient la plus grande partie de leur bien, pour conſerver le reſte, & emprunтoient pour ſe racheter de la vexation des Ariens. *p. 853. B.* Ils fuïoient leur rencontre : pluſieurs paſſoient de ruë en ruë, de la ville dans les fauxbourgs : mais ceux qui les retiroient étoient traitez comme eux. D'autres paſſoient la nuit dans le deſert : d'autres aimoient mieux s'expoſer à la mer, que d'entendre *p. 850. A.* leurs menaces : car ils avoient toûjours à la bouche le nom de l'empereur. Ils enleverent pluſieurs vierges de leurs maiſons, & inſulterent à d'autres dans les ruës, principalement par leurs femmes, qui ſe promenoient inſolemment comme des bacchantes, cherchant l'occaſion d'outrager les femmes catholiques.

p. 852. B. *p. 858. B.* On chaſſa par l'autorité du duc Sebaſtien les prêtres & les diacres, qui ſervoient dans l'égliſe d'Alexandrie depuis le temps de ſaint Pierre & de ſaint Alexandre, & on rétablit ceux qui avoient été chaſ*p. 859. A.* *p. 852. B.* ſez dès le commencement avec Arius. Deux prêtres entr'autres, Hierax & Dioſcore furent envoïez en exil, & leurs maiſons pillées. Il y eut des vierges qui furent attachées à des poteaux, & eurent les côtez déchirez juſques à trois fois ; ce que l'on ne

faiſoit pas aux veritables criminels. Un vertueux ſoudiacre nommé Eutychius, après avoir été fouetté ſur le dos avec des lanieres de cuir de bœuf quaſi jusques à la mort, fut envoïé aux mines de Phaino, lieu ſi mal-ſain, que les criminels pouvoient à peine y vivre quelques jours; & ſans lui donner ſeulement quelques heures, pour ſe faire panſer de ſes plaïes, on le preſſa tellement de partir, qu'il mourut en chemin bien-tôt après, avec la gloire du martyre. L'égliſe honore ſa memoire le vingt-ſixiéme de Mars, avec d'autres martyrs qui ſouffrirent ſous cette perſecution de George. Comme le peuple ſollicitoit pour Eutychius: les Ariens firent prendre un nommé Hermias, & trois autres perſonnages conſiderables, que le duc Sebaſtien mit en priſon, après les avoir déchirez de coups. Les Ariens voïant qu'ils n'en étoient pas morts, ſe plaignirent & menacerent d'écrire aux eunuques: le duc en eut peur, & fit battre une ſeconde fois ces innocens: qui diſoient ſeulement: On nous frappe pour la verité, nous ne communiquons point avec les heretiques: frappez tant qu'il vous plaira, vous en rendrez compte devant Dieu. Les Ariens vouloient les faire mourir en priſon: mais le peuple prenant ſon temps obtint leur liberté au bout d'environ ſept jours. Les Ariens s'en vengerent ſur les pauvres: car après que le duc leur eut livré les égliſes, les pauvres & les veuves ne pouvant plus y demeurer, étoient aſſis dans les lieux que leur avoient marquez les clercs qui prenoient ſoin d'eux. Mais les Ariens voïant que les catholiques leur donnoient abondamment, chaſſe-

AN. 356.

Martyrol. Rom.

AN. 356.

rent les veuves à coups de pied, & dénoncerent à Sebastien ceux qui leur donnoient. Il reçut favorablement cette accusation étant Manichéen, & par consequent ennemi des pauvres & de l'aumône. C'étoit donc une nouvelle espece de crime d'avoir assisté les miserables. Cette conduite rendoit les Ariens odieux à tout le monde; & les païens mêmes les maudissoient comme des bourreaux. Au reste on voit ici que les pauvres étoient logez dans les églises; c'est-à-dire dans les bâtimens qui les accompagnoient: du moins ils y avoient leur place pour recevoir les aumônes.

XXXIII. Evêques d'Egypte chassez. *Apol. p. 697. Ad solit. p. 857. 858.*

La persecution s'étendit hors d'Alexandrie, par toute l'Egypte & la Lybie. Il y eut un ordre de Constantius pour chasser des églises les évêques catholiques, & les livrer tous aux Ariens. Aussi-tôt Sebastien commença de l'executer: écrivant aux gouverneurs particuliers & aux puissances militaires. On voïoit des évêques prisonniers, des prêtres & des moines chargez de chaînes, après avoir été battus jusques à la mort. Tout le païs étoit en trouble; les peuples murmuroient d'une ordonnance si injuste & de la dureté de l'execution: car quoique l'ordre ne portât que de les chasser de leur païs, on les envoïoit à deux ou trois provinces au-delà, dans des solitudes affreuses: ceux de Lybie dans la grande Oasis en Thebaïde, ceux de Thebaïde dans la Libie Ammonique. On traitoit ainsi de venerables vieillards, évêques depuis un grand nombre d'années; les uns dès le temps de saint Alexandre, les autres depuis saint Achillas, quelques-uns depuis S. Pier-

ad solit. p. 863. A. apolog. p. 692. C. ad Afric. pag. 940. D. De Fuga. p. 705. C.

re, qui avoit ſouffert le martyre quarante-cinq ans auparavant. On ne cherchoit qu'à les faire mourir, en traverſant les deſerts : car on n'avoit point pitié des malades ; on ne les preſſoit pas moins ; en ſorte qu'il les falloit porter dans des brancards, & faire ſuivre de quoi les enterrer. Quelques-uns moururent dans le lieu de l'exil, d'autres en chemin ; & il y en eut un dont on ne permit pas aux ſiens d'emporter le corps. On perſecuta ainſi près de quatre-vingt-dix évêques : c'eſt-à-dire à peu près autant qu'il y en avoit dans toute l'Egypte & la Libye. Seize furent bannis, plus de trente chaſſez : quelques-uns diſſimulerent par contrainte : entr'autres Theodore d'Oxyrinque, qui ſe fit même reordonner par George.

AN. 356.

Marc. & Fauſt. p. 77.

Entre les évêques bannis fut Draconce, qui avoit tant reſiſté à accepter l'épiſcopat ; & entre les évêques perſecutez, nous retrouvons ceux dont S. Athanaſe lui avoit propoſé l'exemple, & qui de la vie monaſtique avoient été élevez à l'épiſcopat. Draconce fut envoïé aux deſerts près de Clyſma, ſur les bords de la mer rouge, & relegué dans le château de Thebate, où ſaint Hilarion le viſita. Il viſita auſſi l'évêque Philon, relegué à Babylone dans la ſeconde Auguſtamnique. Adelphius fut relegué à Pſinabla en Thebaïde. On croit que c'eſt celui à qui S. Athanaſe écrivit une lettre, pour refuter une erreur des Ariens, qui ne vouloient pas que l'on adorât la chair de J. C. Il y montre que ſa chair eſt adorable comme unie à la divinité, & prouve ſolidement l'unité de perſonne en J. C. nonobſtant la diſtinction des natures. Il donne à Adelphius le titre de confeſſeur :

Sup. n. 12. ad Dracon. p. 957. D.

Hier. vita Hilar. c. 25. infr. n. 37.

AN. 356. ce qui peut faire croire que cette lettre fut écrite depuis son exil. Le prêtre Hierax, à qui saint Athanase lui permet de la communiquer, étoit aussi un des confesseurs exilez. Saint Serapion de Thmoüis fut persecuté en cette même occasion. Il y eut des monasteres ruinez & des moines que l'on voulut jetter dans le feu.

Hier. de script. ad solit. p. 856. C.

XXXIV. Evêques intrus. *Ibid. D. apol. p. 693. A.*

A la place de ces saints évêques, on mettoit de jeunes débauchez encore païens ou à peine catecumenes : quelques-uns bigames, d'autres chargez de plus grands reproches. On demandoit seulement qu'ils fissent profession de l'Arianisme, qu'ils fussent riches & accreditez dans le monde. Ils achetoient l'épiscopat comme au marché : ensuite les Ariens bien escortez de soldats les faisoient élire & les mettoient en possession. C'étoit principalement les décurions & les autres magistrats des villes, qui se faisoient ainsi ordonner évêques : pour joüir des exemptions & avoir le premier rang. Les plus faciles à les recevoir & à traiter de leur promotion pour de l'argent, étoient les Meleciens : qui lisoient peu les saintes écritures, & sçavoient à peine ce que c'étoit que le Christianisme. Ces évêques ne connoissoient ni l'importance de leur charge, ni la difference de la vraïe & de la fausse religion : de Meleciens ils devenoient aisément Ariens : prêts si l'empereur le commandoit, de changer encore & de tourner à tous vents, pourvû qu'ils conservassent leur exemption & leur preséance. Ils demeuroient païens dans le cœur, & traitoient les affaires de l'église par une politique purement humaine. Ces faux pasteurs com-

ad solit. p. 863. A.

mencerent à alterer la foi en Egypte, où la doctrine catholique avoit été prêchée juſques-là avec une entiere liberté : & comme les vrais fideles s'éloignoient d'eux, ce fut une nouvelle occaſion au duc Sebaſtien de les fouetter, de les empriſonner & de confiſquer leurs biens. Il y avoit à Barcé dans la Pentapole un prêtre nommé Second, qui ne vouloit pas ſe ſoûmettre à l'évêque nommé auſſi Second, l'un des premiers Ariens. Cet évêque & un certain Eſtienne, que les Ariens firent depuis évêque en Lybie, tous deux enſemble donnerent au prêtre Second tant de coups de pied, qu'il en mourut. Il diſoit cependant : Que perſonne ne pourſuive en juſtice la vengeance de ma mort, Notre Seigneur pour qui je ſouffre me vengera : mais ils ne furent touchez ni de ces paroles, ni de la circonſtance du temps, car ce fut en carême qu'ils le tuerent. AN. 356.

ad Solit. p. 853. D.

Philoſtorg. lib. VIII. c. 2.

George le faux évêque d'Alexandrie ne manquoit rien pour s'enrichir & s'accrediter. Il ne ſe ſoûtenoit que par la puiſſance temporelle, abuſant de la legereté & du faux zele de l'empereur. Il emploïoit le bien des pauvres, c'eſt-à-dire, le revenu de ſon égliſe qui étoit grand, à gagner ceux qui étoient en charge, & principalement les eunuques du palais. D'ailleurs il prenoit à toutes mains : il enlevoit aux particuliers ce qu'ils avoient herité de leurs parens : il prit la ferme de tout le ſalpêtre : & ſe rendit maître de tous les étangs où croiſſoit le papier d'Egypte, & de tous les marais ſalans. Il ne negligeoit pas les moindres profits ; & comme on portoit en terre les corps

Greg. Naz. orat. 21. p. 385. D.

Epiph. hæreſ. 76. n. 1.

AN. 356.

morts sur de petits lits : il en fit faire un certain nombre, dont il obligeoit de se servir même pour les étrangers ; & cela sous certaine peine, prenant un droit pour chaque mort. Sa vie étoit voluptueuse & ses mœurs cruelles : il accusoit plusieurs personnes auprès de l'empereur, comme peu soûmis à ses ordres ; & les païens mêmes se plaignoient qu'en cela il oublioit sa profession, qui ne recommande que la justice & la douceur. On disoit qu'il avoit malicieusement donné avis à l'empereur qu'il avoit droit d'appliquer à son tresor les revenus de tous les bâtimens d'Alexandrie : parce qu'ils avoient été construits la premiere fois aux dépens d'Alexandre le grand, fondateur de la ville, aux droits duquel l'empereur avoit succedé. Par tous ces moïens il se rendit étrangement odieux aux païens mêmes, & tout le monde le regardoit comme un tyran.

Amm. Marc. lib. XXII. n. II.

Sozom. IV. c. 10.

Le peuple irrité l'attaqua un jour comme il étoit dans l'église & le pensa tuer : il se sauva à peine & s'enfuit près de l'empereur. Cependant ceux qui soûtenoient saint Athanase, c'est-à-dire, les catholiques, rentrerent dans les églises : mais ils ne les garderent pas long-temps. Le duc d'Egypte survint, & les rendit à ceux du parti de George. Ensuite il vint un notaire de l'empereur pour châtier les Alexandrins ; & il en fit battre & tourmenter plusieurs. George lui-même revint peu de temps après plus terrible que devant & plus haï, comme aïant excité l'empereur à faire tous ces maux. Les moines d'Egypte le décrioient à cause de son faste & de son

son impieté ; & la vertu leur donnoit une grande autorité parmi le peuple.

AN. 356.

Aëtius ce sophiſte Arien que Leonce avoit fait diacre à Antioche, & qu'il avoit été obligé d'interdire, revint alors à Alexandrie : où il fut un des flateurs & des paraſites de George, qui le rétablit dans ſes fonctions, en ſorte qu'on le nommoit ſon diacre : auſſi le ſervit-il fidelement, & par ſes diſcours impies & par ſes actions criminelles. Eunonius devint alors diſciple d'Aëtius, & fut depuis auſſi celebre que ſon maître. Cet Eunomius étoit de Cappadoce ſur les confins de la Galatie, fils d'un pauvre laboureur, qui cultivoit de ſes mains un petit champ, & l'hiver gagnoit ſa vie à montrer à lire & à écrire à des enfans. Eunomius trouvant cette vie trop penible renonça à la charuë, & s'appliqua à écrire en notes. Il exerça cet art ſous un de ſes parens, qui le nourriſſoit pour ſon travail ; puis il inſtruiſit ſes enfans ; & ſe mit à étudier la rethorique. Après diverſes avantures qui n'étoient pas à ſon honneur, aïant oüi parler d'Aëtius comme d'un grand philoſophe, il vint à Antioche le chercher ; & ne l'y trouvant point, il paſſa à Alexandrie où il logea avec lui, & étudia ſous lui la theologie ; c'eſt-à-dire l'Arianiſme. Avec de tels ſecours George parcouroit l'Egypte, ravageoit la Syrie, & attiroit à ſon parti autant d'Orientaux qu'il pouvoit, attaquant toûjours les plus foibles & les plus lâches.

Sup. l. XII. n. 43.
Gregor. Nyſſ. l. cont. Eunom. p. 30. C.
Theodor. II. hiſt. c. 27. 28.
Greg. Nyſſ. ibid. p. 30. D.
Philoſt. VII. c. 2.
Greg. Naz. or. 21. p. 385. C.

XXXV. S. Athanaſe au deſert.

S. Athanaſe étoit cependant dans le deſert. Il s'y étoit retiré d'abord en ſortant d'Alexandrie, lorſque George y entra : mais bien-tôt après il vou-

Apol. p. 691. D.

AN. 356.

lut ſortir de ſa retraite, pour aller trouver l'empereur : ſe confiant en ſes promeſſes réïterées tant de
P. 692. A. fois, & en ſa propre innocence. Il étoit déja en chemin, quand il apprit les violences que l'on avoit faites en Occident contre Libere, Oſius, Denis, & les autres. Comme il ne le pouvoit croire, il apprit ce qui ſe paſſoit en Egypte & en Libye : les évêques chaſſez & le reſte de la perſecution ; particulierement les violences commiſes pendant le temps paſcal à Alexandrie. Tout cela ne le détournoit pas encore d'aller à l'empereur : dans la créance que l'on abuſoit de ſon nom, & que l'on étendoit ſes ordres au-delà de ſes intentions. Enfin on lui montra deux lettres de Conſtantius, qui le deſabuſerent
ap. Athan. p. 694. & l'arrêterent. La premiere adreſſée au peuple d'Alexandrie : où il les louë de la ſoumiſſion qu'ils lui avoient témoignée, en chaſſant Athanaſe & s'uniſſant à George. Il y traite Athanaſe de trompeur, d'impoſteur & de charlatan ; & toutefois il reconnoît que le plus grand nombre eſt pour lui. Il dit qu'il ne differe en rien des plus vils artiſans, ce qui marque ſans doute ſa pauvreté & la ſimplicité de ſon exterieur : enfin il l'accuſe d'avoir fui le jugement, qui eſt l'ancienne calomnie du concile de Tyr. Au contraire, il traite ſes ennemis de gens graves & admirables ; & George en particulier de l'homme le plus capable de les inſtruire des choſes celeſtes, & le plus ſçavant dans le gouvernement ſpirituel. Sur la fin il menace des dernieres rigueurs, & de la mort même, ceux qui auront la témerité de demeurer encore dans le parti d'Athanaſe. L'oppoſition de

cette lettre à celles que le même empereur avoit données auparavant en faveur de S. Athanaſe, montre aſſez qu'il n'avoit écrit ni les unes ni les autres ; & qu'elles étoient compoſées par des ſecretaires, ſuivant les interêts de ceux qui les ſollicitoient, comme il ſe fait d'ordinaire. AN. 356. *Sup. liv. XII. n. 45.*

L'autre lettre étoit adreſſée à Aïzan & Sazan princes d'Auxume en Ethiopie : à qui l'empereur commande comme à ſes ſujets, quoiqu'il les traite de freres. Il leur mande d'envoïer au plûtôt l'évêque Frumentius en Egypte : pour être inſtruit & examiné par George, & même, ce ſemble, pour être ordonné de nouveau. C'eſt ce même Frumentius, qui avoit le premier porté la foi dans ce païs, dont il avoit été ordonné évêque par S. Athanaſe : c'eſt pourquoi les Ariens craignoient qu'il ne ſe retirât chez lui, & ne vouloient pas qu'il fût en ſeureté, même chez les barbares. S. Athanaſe aïant donc vû ces deux lettres, quitta le deſſein d'aller trouver l'empereur : voïant comme il étoit obſedé par ſes ennemis, & comme ils étoient animez contre lui : en ſorte qu'il y avoit ſujet de craindre, qu'avant qu'il pût approcher du prince, ils ne lui fiſſent perdre la vie. Il retourna donc dans le deſert, ſe reſervant pour un temps plus favorable. *Ibid. p. 695.* *Sup. l. XI. n. 36.*

Il profita de ſa fuite, pour viſiter à loiſir les monaſteres d'Egypte, & connoître ces hommes, qui s'étant ſeparez du monde vivoient uniquement à Dieu. Les uns étoient anachoretes, gardant une entiere ſolitude, & ne parlant qu'à Dieu & à eux-mêmes : les autres cenobites, pratiquant la loi de la charité dans *Greg. Naz. or. 21. p. 384. E.*

AN. 356.

une communauté ; morts pour tout le reſte des hommes, ſe tenant lieu de monde les uns aux autres, & s'excitant mutuellement à la vertu. S. Athanaſe fit voir en converſant avec eux, que l'on pouvoit allier le ſacerdoce à cette ſainte philoſophie, l'action à ſa tranquillité ; & que la vie monaſtique conſiſtoit plûtôt dans l'égalité des mœurs, que dans la retraite corporelle. Ils apprirent plus de lui pour la perfection religieuſe, qu'il ne profita d'eux : ſes maximes étoient pour eux des loix, & ils le reſpectoient comme un homme d'une ſainteté extraordinaire. Auſſi ne craignirent-ils pas d'expoſer leur vie pour lui. Les Ariens envoïerent des ſoldats le pourſuivre juſques dans ces deſerts : on le chercha par tout ſans le trouver ; & les moines qui rencontrerent ces meurtriers, ne daignerent leur parler : mais ils preſentoient la gorge à leurs épées, comme s'expoſant pour J. C. & croïant qu'il y avoit plus de merite à ſouffrir pour lui en la perſonne d'Athanaſe, qu'à jeûner & à pratiquer toutes les autres auſteritez. S. Athanaſe de ſon côté craignant que les moines ne fuſſent inquietez à ſon occaſion, ſe retira plus loin & ſe cacha entierement.

Ep. 2. Athan. ap. Lucifer.

XXXVI. Mort de S. Antoine. *Vita Ant. c. 31. p. 501. C.*

Il n'eut pas la conſolation de trouver S. Antoine ; il étoit mort dès le commencement de cette année 356. Quelques mois auparavant, il alla ſelon ſa coûtume, voir les moines qui étoient dans la montagne exterieure, & il leur dit : C'eſt ici ma derniere viſite, & je ſuis trompé, ſi nous nous revoïons jamais en cette vie. Il eſt temps que je m'en aille, puiſque j'ai près de cent cinq ans. A ces mots, ils pleu-

roient & embraſſoient le ſaint vieillard : qui leur parloit avec joïe, comme quittant un païs étranger pour retourner à ſa patrie. Il les exhortoit à ne ſe point décourager dans les penibles exercices, mais à vivre comme devant mourir chaque jour. Il leur recommandoit auſſi de s'éloigner des Meleciens & des Ariens. Et ne vous troublez pas, dit-il, pour voir les juges à leur tête : cette puiſſance mortelle & imaginaire paſſera bien-tôt. Gardez la tradition des peres, & principalement la foi en N. S. J. C. que vous avez appriſe dans les écritures, que je vous ai ſouvent remis en memoire. AN. 356.

Les freres le vouloient obliger à demeurer avec eux, & y finir ſes jours : mais il ne voulut pas, pour pluſieurs raiſons, & principalement pour celle-ci. Les Egyptiens aimoient à conſerver les corps des perſonnes vertueuſes, ſur-tout des martyrs. Ils les enſeveliſſoient & les enveloppoient de linges ; mais ils ne les enterroient point : au contraire, ils les mettoient ſur des lits & les gardoient dans leurs maiſons, croïant honorer ainſi les morts. C'étoit une coûtume particuliere aux Egyptiens. Nous trouvons même que dans les temps plus anciens, ils enfermoient les corps enbaumez & enſevelis dans des boëtes de bois, qui repreſentoient une figure humaine, & les poſoient de bout dans des lieux où ils les gardoient ; & on voit encore aujourd'hui de ces boëtes & des momies qu'elles enferment. Il y avoit en cét uſage un grand peril d'idolâtrie chez les Egyptiens les plus ſuperſtitieux de tous les hommes.

Herod. lib. II. *c.* 80. *Diod. lib.* I. *n.* 58.

S. Antoine avoit ſouvent prié les évêques d'inſ-

AN. 356.

truire les peuples ſur ce point. Il en avoit lui même repris ſeverement les laïques, & particulierement les femmes : diſant que cet uſage n'étoit ni légitime ni pieux : puiſque les corps des patriarches & des prophetes étoient encore conſervez dans des tombeaux ; & que le corps même du Sauveur fût mis dans un ſepulchre fermé d'une pierre, juſques à ſa reſurrection. Il prouvoit par-là que c'étoit mal fait de ne pas cacher les corps des défunts, quelque ſaints qu'ils fuſſent : puiſque rien n'eſt plus grand & plus ſaint que le corps du Seigneur. Pluſieurs le crurent, ils enterrerent leurs morts & remercierent Dieu de l'inſtruction qu'il leur avoit donnée. Ce fut donc la crainte qu'on ne traitât ainſi ſon corps, qui l'obligea de ſe preſſer, & de dire adieu aux moines de la montagne exterieure. Etant rentré dans la montagne interieure, où il avoit accoûtumé de demeurer, il tomba malade au bout de quelques mois. Il n'avoit auprès de lui que deux de ſes diſciple, Macaire & Amathas, qui le ſervoient depuis quinze ans à cauſe de ſa vieilleſſe. Il les appella & leur dit ; J'entre, comme il eſt écrit, dans la voïe de mes peres : car je vois que le Seigneur m'appelle. Et après les avoir exhortez à la perſeverance & à l'éloignement des ſchiſmatiques & des Ariens : il leur recommanda de ne pas permettre, que ſon corps fût porté en Egypte, de peur qu'on ne le gardât dans les maiſons. Enterrez-le vous même, dit-il, & le couvrez de terre, en un lieu qui ne ſoit connu que de vous ſeuls. Au jour de la reſurrection je le recevrai incorruptible de la main du Sauveur. Partagez mes habits : donnez à l'é-

vêque Athanaſe une de mes peaux de brebis, avec le manteau ſur lequel je couche, qu'il m'a donné tout neuf, & que j'ai uſé : donnez à l'évêque Serapion l'autre peau de brebis, & gardez pour vous mon cilice. Adieu mes enfans, Antoine s'en va & n'eſt plus avec vous. AN. 356.

Quand il eut ainſi parlé ils l'embraſſerent : il étendit ſes pieds, & demeura couché avec un viſage gai, comme s'il eût vû ſes amis le venir voir. Il finit ainſi le dix-ſeptiéme de Janvier l'an 356. étant âgé de cent cinq ans. Depuis ſa jeuneſſe juſques à un ſi grand âge, il garda toûjours la même ferveur dans ſes exercices. La vieilleſſe ne l'obligea ni à prendre une nourriture plus délicate, ni à changer la maniere de ſe vêtir, ni à ſe laver même les pieds. Toutefois il n'avoit aucune incommodité, ſa vûë n'étoit point affoiblie : ſes dents étoient ſeulement uſées : mais il n'en avoit pas perdu une ſeule. Enfin il étoit plus fort & plus vigoureux, que ceux qui ſe nourriſſent de diverſes viandes : qui ſe baignent & changent ſouvent d'habits. Ses diſciples l'enterrerent comme il leur avoit ordonné, & perſonne qu'eux deux ne ſçût le lieu de ſa ſepulture. *Hier. Chr. Pagi ann.* 358. *n.* 2.

S. Athanaſe & S. Serapion de Thmoüis reçurent comme un grand tréſor les habits qu'il leur avoit laiſſez. Ils croïoient voir Antoine en les regardant ; & les portant ſur eux, ils croïoient porter ſes inſtructions. Sans aucune ſcience humaine, ſans aucun art qui le rendît recommandable, ſa pieté ſeule le fit connoître par tout ; & ſa réputation s'étendit bientôt ; non ſeulement dans l'Orient, mais à Rome,

AN. 356.

en Afrique, en Eſpagne & en Gaule. Quoiqu'il ne ſçût ni lire ni écrire, il reſte quelques ouvrages de lui, qu'il avoit dictez en ſa langue Egyptienne, & qui furent traduits en grec & du grec en latin. Il y a ſept lettres d'un eſprit & d'un ſtile apoſtolique, envoïées en divers monaſteres, dont la principale eſt aux Arſenoïtes. On trouve auſſi ſous ſon nom une regle courte de quarante-huit articles, adreſſée aux moines de Nacalon, qui la lui avoient demandée.

Hier. de ſcript. Bibl.
Pat. tom. 3.
Coad. Regul. init.

XXXVII. S. Hilarion en Egypte.

Vita Hilar.

S. Hilarion apprit auſſi-tôt par revelation la mort de S. Antoine en Paleſtine où il étoit. Ariſtenete, cette dame Chrétienne, dont il avoit gueri les trois fils au commencement qu'il fit des miracles, l'étant venuë trouver, lui témoigna qu'elle vouloit auſſi aller voir S. Antoine. Il lui dit en pleurant : Je voudrois bien y aller moi-même, ſi je n'étois comme priſonnier dans ce monaſtere, ou ſi ce voïage pouvoit être utile : mais il y a deux jours que le monde eſt privé de ce grand homme. Elle le crut & s'arrêta ; & peu de jours après elle reçût la nouvelle

c. 23. de la mort de ſaint Antoine. Saint Hilarion étoit alors âgé de ſoixante & cinq ans ; & il y avoit deux ans qu'il vivoit dans une extrême affliction, d'être

c. 25. accablé de la multitude qui le cherchoit à cauſe de ſes miracles, & de ne pouvoir joüir de la ſolitude. En effet tout le monde venoit à lui, les évêques, les prêtres, des troupes de clercs & de moines : les dames Chrétiennes, le peuple des villes & de la campagne, les juges mêmes & les perſonnes puiſſantes y accouroient, pour recevoir de lui du pain ou de l'huile

l'huile qu'il eût benis. Comme les freres lui demandoient ce qu'il avoit & de quoi il s'affligeoit, il leur dit : Je ſuis revenu dans le ſiecle & j'ai reçû ma recompenſe en cette vie. Voilà que toute la Paleſtine & les provinces voiſines m'eſtiment quelque choſe, & ſous prétexte du monaſtere & des beſoins des freres, je poſſede des heritages & des meubles. Les freres le gardoient donc ſoigneuſement, & principalement Heſychius, le plus cher de ſes diſciples.

Un jour enfin il reſolut de partir & ſe fit amener un âne : car il étoit ſi attenué de jeûnes, qu'il ne pouvoit preſque marcher. La nouvelle s'en étant répanduë, comme ſi la Paleſtine eût été menacée de ſa ruine, plus de dix mille perſonnes de tout âge & de tout ſexe s'aſſemblerent pour le retenir. Il ne ſe laiſſoit point ébranler par leurs prieres, & remuant le ſable avec ſon bâton, il diſoit : Mon Dieu n'eſt point trompeur : je ne puis voir les égliſes renverſées, les autels de Jeſus-Chriſt foulez aux pieds, le ſang de mes enfans répandu. Tous les aſſiſtans comprenoient que quelque ſecret, qu'il ne vouloit pas déclarer, lui avoit été revelé ; & ils le gardoient toûjours de peur qu'il ne leur échappât. Il reſolut donc & proteſta tout haut de ne boire ni manger, ſi on ne le laiſſoit aller. Après qu'il eut été ſept jours ſans rien prendre, ils le laiſſerent enfin : il prit congé de la plûpart, & partit avec une multitude infinie, qui l'accompagna juſques à Bethel près de Gaze. Là il les congedia, & choiſit quarante moines, qui porteroient leur proviſion & pouvoient marcher en jeû-

nant : c'eſt-à-dire ne mangeant qu'après le ſoleil couché. Le cinquiéme jour il vint à Peluſe : il viſita les freres qui étoient dans le deſert voiſin, & au lieu
Sup. n. 32. nommé Lychnos, en trois jours il arriva à Thebare pour voir l'évêque Draconce qui y étoit relegué, & qui reçût une merveilleuſe conſolation de cette viſite. Trois jours après il arriva avec grande peine à Babylone d'Egypte, pour voir l'évêque Philon auſſi relegué par la perſecution des Ariens. Deux jours après il vint à la ville d'Aphrodite : où il s'adreſſa au diacre Baïſane, qui avoit accoûtumé de loüer des dromadaires à ceux qui alloient voir ſaint Antoine, pour porter l'eau dont on manquoit dans ce deſert. Alors ſaint Hilarion dit aux freres : que le jour de la mort de ſaint Antoine approchoit, c'eſt-à-dire, l'anniverſaire, & qu'il vouloit le celebrer, en veillant toute la nuit au lieu où il étoit mort.

Après donc avoir marché trois jours dans un horrible deſert, ils arriverent à la montagne de ſaint Antoine : où ils trouverent deux moines Iſaac & Peluſien, dont le premier avoit été interprete du ſaint.
Vita Hilar. c. 26. Sup. liv. x. n. 6. Cette montagne étoit de roche & très-haute, étenduë d'environ mille pas : du pied ſortoient des ſources, dont les unes ſe perdoient dans le ſable, les autres tomboient plus bas, & peu à peu formoient un ruiſſeau : ſur les bords duquel croiſſoit une infinité de palmes, qui rendoient le lieu très-agréable & très-commode. Saint Hilarion s'y promenoit de tous côtez avec les diſciples de ſaint Antoine. Voici, diſoient-ils, où il chantoit, voici où il prioit : là il tra-

vailloit, là il ſe repoſoit quand il étoit las. Il a planté lui-même ces vignes & ces petits arbres : il a dreſſé ce terrain de ſes propres mains : il a creuſé avec un grand travail ce reſervoir, pour arroſer ſon jardin : il s'eſt ſervi pluſieurs années de ce hoïau pour labourer. Saint Hilarion ſe couchoit ſur ſon lit, & le baiſoit comme s'il eût été encore chaud. La cellule n'avoit en quarré que ce qu'il faut à un homme pour s'étendre en dormant. De plus, tout au haut de la montagne, où l'on n'alloit que par une montée très-rude en forme de vis, on voïoit deux cellules de la même grandeur, où il ſe retiroit pour éviter la foule des viſites, & même la compagnie de ſes diſciples : elles étoient taillées dans le roc, on y avoit ſeulement ajoûté des portes. Quand ils furent arrivez au jardin : Voïez-vous, dit Iſaac, ce petit jardin planté d'arbres & d'herbes potageres ? Il y a environ trois ans, comme une troupe d'ânes ſauvages le ravageoit, il arrêta un de leurs chefs, le frappant de ſon bâton par les côtez, & leur dit : Pourquoi mangez-vous ce que vous n'avez pas ſemé ? Depuis ce temps-là ils ſe contentoient de venir boire, ſans toucher aux arbres ni aux herbes. Saint Hilarion demanda encore à voir le lieu où il étoit enterré : ils le menerent à l'écart : mais on ne ſçait s'ils lui montrerent ou non. Ils diſoient que ſaint Antoine l'avoit fait cacher, de peur que Pergamius, qui étoit très-riche en ces quartiers-là, n'emportât le corps chez lui & ne fit bâtir une égliſe.

XXXVIII. Diſciples de S. Antoine.

Entre les diſciples de S. Antoine les plus illuſtres furent Macaire, Amathas, Sarmatas, Pithyrion,

Iſaac, Paphnuce, Paul le ſimple, Pior, Krone, Ammonas, Hierax. Macaire & Amathas ſont ceux qui le ſervirent les quinze dernieres années de ſa vie, & & prirent ſoin de ſa ſepulture. Macaire fut abbé du mont Piſper, où avoit demeuré S. Antoine, & il eut ſous ſa conduite cinq mille moines : on trouve une regle qui porte ſon nom. Il ne faut pas le confondre, ni avec ſaint Macaire l'ancien ou l'Egyptien, qui vivoit dans le defert de Scetis ; ni avec ſaint Macaire d'Alexandrie. Toutefois ſaint Macaire l'ancien eſt auſſi nommé diſciple de ſaint Antoine. On racontoit de lui ce miracle entr'autres. Un homme aïant été tué dans le voiſinage : on en accuſa un innocent, qui ſe refugia à la cellule de ſaint Macaire. Ceux qui venoient pour le prendre, diſoient qu'ils ſeroient eux-mêmes en peril s'ils ne le mettoient entre les mains de la juſtice : l'accuſé proteſtoit avec ſerment qu'il n'avoit aucune connoiſſance de ce meurtre. Saint Macaire demanda où on avoit enterré le mort : il y alla avec eux. S'étant mis à genoux il invoqua le nom de Jeſus-Chriſt & leur dit : Le Seigneur va montrer ſi celui que vous pourſuivez eſt vraïement coupable; & élevant la voix, il appella le mort par ſon nom. Il répondit de ſon ſepulcre, & S. Macaire continua : Je te conjure par la foi de J. C. de dire ſi tu as été tué par cet homme que l'on accuſe. Il répondit nettement, que ce n'étoit point là celui qui l'avoit tué. Les aſſiſtans étonnez ſe jetterent aux pieds du ſaint, & le prierent de lui demander qui étoit le meurtrier. Pour cela, dit-il, je ne lui demanderai point : il me ſuffit que l'innocent ſoit délivré : ce n'eſt pas à moi

Vit. Poſth. ap. Roſvv. pag. 205. Cod. regul. p. 46. Roſvveid. p. 479. ex Pallad. c. 19.

à découvrir le coupable. Voilà ce que fit ſaint Macaire l'ancien.

Sarmatas fut tué peu de temps après par les Sarraſins, dans une irruption qu'ils firent au monaſtere de S. Antoine. Pythyrion eut la conduite des moines qui demeuroient dans les grottes près de ſon dernier hermitage. Iſaac y demeuroit, & c'eſt un de ceux que S. Hilarion y trouva. Paphnuce eſt le fameux évêque & confeſſeur, qui avoit eu un œil crevé dans la perſecution, & qui aſſiſta au concile de Nicée. Saint Paul le ſimple n'embraſſa la vie monaſtique qu'à l'âge de ſoixante ans; & par ſon obéïſſance il vint à un tel degré de ſainteté, qu'il faiſoit de plus grands miracles que ſaint Antoine, qui lui renvoïoit ceux qu'il ne pouvoit guerir. Pior arriva de ſi bonne heure à une grande perfection, que ſaint Antoine lui permit à l'âge de vingt-cinq ans de demeurer ſeul où il voudroit. Il alla dans le deſert entre Nitrie & Scétis, & demeura trente ans en un lieu où il avoit creuſé un puits d'une eau ſalée & amere. Il ne mangeoit par jour qu'un pain de ſix onces & cinq olives: encore faiſoit-il ce repas en ſe promenant, pour montrer qu'il ne vouloit pas en faire une occupation. Il alla par ordre de ſaint Antoine viſiter ſa ſœur, qui le deſiroit ardemment: mais il ſe tint hors la porte de la maiſon les yeux fermez. Sa ſœur ſe jetta à ſes pieds tranſportée de joïe: il lui dit: Me voici, je ſuis Pior votre frere, voïez-moi tant qu'il vous plaira; & auſſi-tôt il retourna à ſon deſert.

Hier. ch. an. 358.

Vita S. Ant. c. 38.

Sup. liv. XI. n. 2.

Ruf. lib. II. c. 32.

Pall. Lauſ. c. 28.

Roſvv. p. 503.

Id. p. 570. n. 34.
Pall. Lauſ. c. 87.

Crone étoit encore un des interpretes de S. An-

Pall. Lauſ. c. 25.

toine pour expliquer en grec ce que le ſaint diſoit
Ruf. II. c. 25. en Egyptien. Il fut depuis prêtre du monaſtere de Nitrie, & excelloit en humilité : il vécut plus de
Pall. Lauſ. c. 89. cent dix ans. Un autre prêtre auſſi nommé Crone, gouverna une communauté de deux cens hommes, près du bourg de Phœnix ; & pendant ſoixante ans qu'il fut prêtre, ſervant à l'autel, il ne ſortit jamais de ſon deſert, & ne vêcut que du travail de ſes
Monum. Græc. to. I. p. 382. mains. Ammonas demeura en Scétis, & fut depuis ordonné évêque. Pluſieurs des diſciples de ſaint Antoine en formerent d'autres, qui établirent & gouvernerent des monaſteres nombreux. Ils n'avoient beſoin d'aucun ſecours humain pour ces établiſſemens. La place ne leur manquoit pas dans les deſerts : en païs chaud il leur falloit peu d'habits, & des logemens ſeulement pour être à l'ombre. C'eſt-à-dire des grottes ou des cabanes de roſeaux, & d'autres matieres ſelon les lieux. Leur nourriture étoit ordinairement un peu de pain, qu'ils gagnoient de leur travail, & en avoient encore beaucoup de reſte pour faire l'aumône. Ainſi ils ne cherchoient perſonne, & c'étoit les ſeculiers qui les alloient chercher dans leurs deſerts, attirez par leurs vertus & par leurs miracles.

XXXIX. Apologie de S. Athanaſe à Conſtantius.

Saint Athanaſe profita encore de ſa retraite, pour compoſer pluſieurs écrits : entr'autres l'apologie adreſſée à l'empereur Conſtantius, où il ſe juſtifie de toutes les calomnies dont ſes ennemis avoient
p. 673. voulu le noircir dans l'eſprit de ce prince. Il tranche d'abord en un mot les anciennes accuſations : en marquant le grand nombre d'évêques qui avoient

écrit en ſa faveur; la retractation d'Urſace & de Valens, & que l'on n'avoit jamais agi contre lui qu'en ſon abſence. Mais il s'étend ſur les accuſations nouvelles qui regardoient perſonnellement l'empereur Conſtantius. La premiere étoit, qu'Athanaſe avoit mal parlé de lui à l'empereur Conſtant ſon frere, & avoit travaillé à les broüiller. Il répond premierement, en le niant formellement & prenant Dieu à témoin : puis il en montre l'impoſſibilité, en ce que jamais il n'a parlé ſeul à ſeul à l'empereur Conſtant : mais toûjours en la compagnie de l'évêque de la ville & des autres qui s'y rencontroient. Il en prend à témoin Oſius, Fortunatien évêque d'Aquilée, Criſpin de Padouë, Lucillus de Verone, Vincent de Capouë. Et parce, ajoûte-t-il, que Maximin de Treves & Protais de Milan ſont morts, Eugene qui étoit maître des offices en peut rendre témoignage : car il étoit devant le rideau, & il entendoit ce que nous demandions à l'empereur, & ce qu'il nous diſoit. *p. 674. D.*

Il rend un compte exact du voïage qu'il fit en Italie, du temps que Gregoire fut intrus à ſa place. Etant ſorti d'Alexandrie, dit-il, je n'allai point à la cour de votre frere, ni ailleurs qu'à Rome ; & laiſſant à l'égliſe le ſoin de mes affaires, j'étois aſſidu aux prieres publiques. Je n'ai point écrit à votre frere, ſinon lorſque les Euſebiens écrivirent contre moi, & que je fus obligé de me défendre étant encore à Alexandrie ; & quand je lui envoïai des exemplaires de l'écriture ſainte, qu'il m'avoit ordonné de lui faire faire. Au bout de trois ans il m'écrivit de *Sup. liv. XIV. n. 14.*

me rendre auprès de lui à Milan. J'en demandai la cauſe, & j'appris que quelques évêques l'avoient prié de vous écrire pour aſſembler un concile. Quand je fus arrivé à Milan, il me témoigna beaucoup de bonté : il voulut bien me voir, & me dit qu'il avoit écrit & envoïé vers vous, pour vous prier que l'on tînt un concile. Il me fit venir encore une fois dans les Gaules, où le pere Oſius étoit venu, afin que nous allaſſions de-là à Sardique. Après le concile, comme j'étois à Naïſſe, il m'écrivit : je revins à Aquilée, j'y demeurai & j'y reçus vos lettres. Il m'appella encore une fois, je retournai en Gaule, puis je vous allai trouver. En quel temps donc, en quel lieu, en preſence de qui m'accuſe-t on de lui avoir ainſi parlé ? Souvenez-vous, Seigneur, vous qui avez ſi bonne memoire, de ce que je vous ai dit, quand j'ai eu l'honneur de vous voir : la premiere fois à Viminiac, la ſeconde à Ceſarée de Cappadoce, la troiſiéme à Antioche : voïez ſi je vous ai dit du mal des Euſebiens mes calomniateurs. Aurois-je été aſſez inſenſé
p. 677. pour dire du mal d'un empereur à un empereur, & d'un frere à ſon frere ?

Le ſecond chef d'accuſation, étoit qu'Athanaſe avoit écrit au tyran Magnence : les Ariens diſoient même avoir donné copie de la lettre. Quand j'eus appris, dit-il, cette calomnie, je fus comme hors de moi : je paſſois les nuits ſans dormir, j'attaquois mes dénonciateurs comme preſens : je jettai d'abord un grand cri, & je priois Dieu avec des larmes & des ſanglots, que vous me vouluſſiez écouter favorablement. Enſuite il prend Dieu à témoin qu'il

qu'il n'a jamais connu Magnence ; & montre les cauſes qu'il avoit de le déteſter, comme le meurtrier de l'empereur Conſtant ſon bienfaicteur, & de ceux qui l'avoient reçû charitablement à Rome : ſçavoir Eutropia tante des trois empereurs, Abuterius, Sperantius & pluſieurs autres : que c'étoit un impie adonné aux magiciens & aux enchanteurs. Il prend *Sup. n. 3.* à témoin les ambaſſadeurs que Magnence envoïa à Conſtantius : les évêques Servais & Maxime, & les laïques qui les accompagnoient, Clementius & Valens : car ils avoient paſſé à Alexandrie. Demandez-leur, dit-il, s'ils m'ont apporté des lettres : car ce m'eût été une occaſion de lui écrire. Au contraire, voïant Clementius, je me ſouvins de votre frere d'heureuſe memoire ; & comme il eſt écrit : J'arroſai mes habits de mes larmes. Il prend encore à témoin Feliciſſime qui étoit alors duc d'Egypte, & pluſieurs autres officiers, qu'en cette occaſion, il dit : Prions pour le ſalut de notre très-pieux empereur Conſtantius, que le peuple cria tout d'une voix : Chriſt ſecourez Conſtantius, & continua long-temps. Cette forme de priere eſt remarquable ; & nous voïons encore dans l'onziéme ſiecle des litanies ſemblables. *Baluz. Miſc. p. 143. to. 2.* Quant à la lettre dont les Ariens diſoient avoir des copies : il dit qu'on peut bien avoir contrefait ſon écriture, puiſque l'on contrefait même celle de l'empereur, & que les écritures ne font point de foi, ſi elles ne ſont reconnuës. Il demande où l'on a trouvé cette lettre, & qui l'a donnée. Car, dit-il, j'avois des écrivains, je les repreſente ; & le tyran avoit des gens pour recevoir ſes lettres, que vous

pouvez faire venir. Si j'étois accuſé devant un autre juge, j'en appellerois à l'empereur : étant accuſé devant vous, qui puis-je invoquer ? le pere de celui qui a dit : Je ſuis la verité ; & là-deſſus il adreſſe à Dieu ſa priere. Il s'agit ici, continuë-t'il, non d'un interêt pecuniaire, mais de la gloire de l'égliſe : ne laiſſez pas ce ſoupçon contr'elle, que des Chrétiens, & principalement des évêques écrivent de telles lettres & forment de tels deſſeins. On voit combien les ſaints étoient jaloux de la fidelité envers les princes ; & qu'en ces matieres, les évêques mêmes ne reconnoiſſoient point d'autres juges ſur la terre.

XL. Suite de l'apologie. P. 682.

La troiſiéme accuſation étoit d'avoir celebré l'office dans la grande égliſe d'Alexandrie, avant qu'elle fût dédiée. Oüi, dit-il, on l'a fait, je le confeſſe, mais nous n'avons pas celebré la dedicace, il n'étoit pas permis de le faire ſans votre ordre. Ce qu'il dit, parce que cette égliſe avoit été bâtie aux dépens de l'empereur, d'où elle fut nommée la Ceſarée. Il continuë : Cette aſſemblée ſe fit ſans deſſein & ſans être annoncée : on n'y appella aucun évêque ni aucun clerc : tout le monde ſçait comme la choſe s'eſt paſſée. C'étoit la fête de Pâque, le peuple étoit très-nombreux : il y avoit peu d'égliſes & très-petites. On faiſoit grand bruit, & on demandoit de s'aſſembler dans la grande égliſe. Je les exhortois à attendre & à s'aſſembler comme ils pouroient dans les autres égliſes, quoi qu'avec incommodité ; ils ne m'écouterent pas : mais ils étoient prêts à ſortir de la ville & à s'aſſembler au ſoleil

dans les lieux deſerts ; aimant mieux ſouffrir la fatigue du chemin ; que de paſſer la fête en triſteſſe. En effet, dans les aſſemblées du carême il y avoit eu pluſieurs enfans, pluſieurs vieilles femmes, pluſieurs jeunes perſonnes de l'un & de l'autre ſexe ſi maltraitez de la preſſe, qu'on les avoit emportez dans les maiſons : quoique perſonne n'en fût mort, tout le monde en murmuroit, & ç'eût été bien pis le jour de la fête : la joïe eût été tournée en pleurs.

J'ai ſuivi en cela l'exemple de nos peres. Alexandre d'heureuſe memoire fit l'aſſemblée dans l'égliſe de Theonas, qui paſſoit alors pour la plus grande, & qu'il faiſoit encore bâtir : parce que les autres étoient trop petites. J'ai vû pratiquer la même choſe à Treves & à Aquilée : on y a aſſemblé le peuple dans des égliſes qui n'étoient pas achevées, & votre frere d'heureuſe memoire aſſiſta à Aquilée à une telle aſſemblée. Ce n'a donc pas été une dédicace, mais une aſſemblée ordinaire. Eut-il été plus à propos de nous aſſembler dans des lieux deſerts & ouverts, où les païens euſſent pû s'arrêter en paſſant : que dans un lieu fermé de murailles & de portes : qui marque la difference des Chrétiens & des profanes ? Valoit-il mieux que le peuple fût ſeparé & preſſé avec peril en pluſieurs égliſes ; que d'être aſſemblé dans un même lieu, puiſqu'il y en avoit un qui les pouvoit tous contenir ; où ils pouvoient prier & dire amen tout d'une voix, pour montrer l'union des cœurs ? Quelle joïe des peuples de ſe voir ainſi réünis, au lieu d'être diviſez comme auparavant.

P. 685. B. Au reſte, les prieres qui ont été faites dans cette égliſe, n'empêchent pas que l'on n'en faſſe ſolemnellement la dédicace, quand il en ſera temps. S. Athanaſe ne mépriſoit donc pas cette ceremonie de la dédicace des égliſes, puiſqu'il ſe défend ſi ſerieuſement ſur ce point : mais il croïoit que l'on pouvoit en cas de neceſſité, ſe ſervir d'une égliſe avant qu'elle fût dédiée.

P. 686. Le quatriéme & le dernier chef d'accuſation, étoit d'avoir déſobéï à l'empereur, en refuſant pluſieurs fois de ſortir d'Alexandrie. Je n'ai point reſiſté, dit-il, à vos ordres : à Dieu ne plaiſe : je ne ſuis pas aſſez conſiderable pour reſiſter au treſorier d'une ville, beaucoup moins à un ſi grand empereur. Enſuite il raconte tout ce qui s'étoit paſſé. La lettre de l'empereur apportée par Montan, qui ſuppoſoit que S. Athanaſe demandoit congé d'aller en Italie : la venuë de Diogene vingt-ſix mois après : les menaces de Syrien : la lettre que l'empereur lui avoit envoïée autrefois par Pallade & par Aſterius, pour l'exhorter à demeurer dans ſon égliſe. Sa défenſe ſur ce point ſe réduit à dire : qu'aïant eu des ordres de l'empereur pour retourner à ſon égliſe & pour y demeurer, & n'en aïant point eu pour en ſortir ; il a dû demeurer. Joint le devoir general d'évêque, & la connoiſſance particuliere du peril auquel il expoſoit ſon troupeau, s'il l'abandonnoit aux Ariens. Il rapporte enſuite les violences de Syrien, ſa retraite : le deſſein qu'il avoit d'aller trouver l'empereur, & comme il en fut détourné, par ce qu'il apprit de la perſecution exercée en Occident & en Egypte même ;

Sup. n. 11.

Sup. n. 26.

Sup. n. 27.

Sup. n. 34.

& par les lettres de l'empereur au peuple d'Alexandrie & aux princes d'Auxume. C'eſt, dit il, ce qui m'a obligé à retourner dans le deſert : voïant tant d'évêques perſecutez, parce qu'ils ne vouloient pas renoncer à ma communion, & des vierges mêmes ſi indignement traitées : j'ai vû que mes ennemis en vouloient à ma vie. Je me ſuis retiré pour laiſſer paſſer leur fureur, & vous donner occaſion d'uſer de votre clemence. Recevez cette apologie, rendez à leurs patries & à leurs égliſes tous les évêques & les autres eccleſiaſtiques : afin que l'on voïe la malice des calomniateurs, & que vous puiſſiez dire avec confiance à Jeſus Chriſt le roi des rois, maintenant & au jour du jugement : Je n'ai perdu aucun des vôtres. Telle eſt l'apologie de ſaint Athanaſe à l'empereur Conſtantius. Il écrivit en même temps des diſcours de conſolation, pour les vierges que les Ariens perſecutoient, juſques à leur refuſer la ſepulture. P. 700. B. *Theod. l. 1. c. 14. in fi.*

Entre les confeſſeurs exilez pour la cauſe de ſaint Athanaſe, le plus illuſtre eſt S. Euſebe de Verceil. Il étoit à Scythopolis en Paleſtine, ſous la main de l'évêque Patrophile, un des plus anciens & des plus zelez Ariens. S. Euſebe fut viſité par pluſieurs perſonnes, & entr'autres par le diacre Syrus & l'exorciſte Victorin : qui lui apporterent des lettres & des aumônes de ſon égliſe, & de quelques égliſes voiſines : ſçavoir, de Novare, de Rege & de Tortone. Le diacre Syrus paſſa outre, pour viſiter les ſaints lieux. Cependant les Ariens tirerent ſaint Euſebe du logis, qu'eux-mêmes lui avoient fait marquer par les

XLI. Souffrances de ſaint Euſebe de Verceil.

agens de l'empereur ; & l'en tirerent avec violence : le traînant par terre & le portant à la renverſe à demi-nud. Ils le mirent dans une autre maiſon, où ils le garderent pendant quatre jours, enfermé dans une petite chambre : diſant qu'ils avoient reçû ce pouvoir de l'empereur. Là ils venoient lui faire des reproches & le preſſer d'entrer dans leurs ſentimens : mais il leur abandonnoit ſon corps, comme à des bourreaux, ſans leur répondre une parole. On dit qu'entre autres tourmens, ils le traînerent à la renverſe ſur un eſcalier, en deſcendant & en montant. Ils empêcherent les prêtres & les diacres de le venir voir comme auparavant, & le menacerent de fermer la porte à tous les autres. Alors il fit une proteſtation contre eux, qui commençoit ainſi : Euſebe ſerviteur de Dieu, avec ſes autres ſerviteurs qui ſouffrent avec moi pour la foi : à Patrophile le geolier & aux ſiens. Après leur avoir reproché leurs violences, il leur déclare : qu'il ne mangera point de pain & ne boira point d'eau, qu'ils ne lui aïent tous promis & par écrit, de ne point empêcher ſes freres, qui ſouffrent pour la même cauſe, de le venir voir, & lui apporter de chez eux la nourriture neceſſaire. Autrement il proteſte qu'ils ſeront coupables de ſa mort, & qu'il écrira à toutes les égliſes : afin que tout le monde connoiſſe ce que les Ariens font ſouffrir aux catholiques. Après ſa ſouſcription il ajoûtoit : Je te conjure toi qui lis cette lettre, par le Pere, le Fils & le S. Eſprit, de ne la pas ſupprimer, mais de la faire lire aux autres.

Sermo. 16. appendi. ad S. Ambr. n. 6.

Après qu'il eut été ainſi quatre jours ſans man-

ger, ils le renvoïerent encore à jeun à ſon premier logis : tout le peuple le reçut avec joïe, & entoura de lampes cette maiſon. Saint Euſebe recommença à faire des aumônes : les Ariens ne le purent ſouffrir : au bout de vingt cinq jours ils revinrent à ſon logis, armez de bâtons avec une multitude de gens perdus ; & aïant rompu la muraille d'une maiſon voiſine, ils ſe jetterent ſur lui avec violence, l'enleverent encore & l'enfermerent dans une priſon très-étroite avec un prêtre nommé Tegrin. Ils enleverent & enfermerent auſſi les autres prêtres & les diacres qui l'accompagnoient ; & trois jours après les envoïerent en exil en divers lieux, de leur autorité privée. D'autres qui étoient venus le voir furent enfermez pendant pluſieurs jours dans la priſon publique. Non contens de mettre en priſon les hommes qui le ſervoient, ils y mirent auſſi des religieuſes : puis revenant à ſon logis, ils pillerent tout ce qu'il y avoit, ſoit pour ſes beſoins, ſoit pour ceux des pauvres ; & comme toute la ville en murmuroit, ils rendirent quelques meubles de peu de conſequence & garderent l'argent. Cependant ils empêchoient qu'aucun des ſiens ne lui portât à manger ; & comme il ne vouloit rien recevoir d'eux, il demeura ſix jours ſans prendre aucune nourriture, & fut prêt à mourir de défaillance. Enfin le ſixiéme jour preſſez des cris de diverſes perſonnes, ils laiſſerent approcher un des ſiens pour le ſecourir.

Le diacre Syrus ne fut point arrêté avec les autres, parce qu'il étoit allé viſiter les ſaints lieux. Quand il fut de retour, S. Euſebe trouva moïen de

lui donner une lettre : quoiqu'on le gardât très-étroitement pour l'empêcher d'écrire. Cette lettre que nous avons encore eſt adreſſée aux mêmes égliſes qui lui avoient écrit. D'abord il témoigne l'extrême conſolation qu'il a reçûë, en apprenant qu'ils demeurent fermes dans la foi, ſuivant ſes inſtructions : enſuite il raconte les perſecutions qu'il ſouffroit, & conclut par une ſalutation generale, dont il les prie de ſe contenter : parce, dit il, que je ſuis trop preſſé pour vous nommer chacun en particulier, comme j'avois accoûtumé. Saint Euſebe fut viſité entr'autres par ſaint Epiphane, qui étoit du païs même, né près d'Eleutheropolis en Paleſtine ; & y avoit paſſé ſa jeuneſſe dans la vie monaſtique
Sozom. VI. c. 32. ſous S. Hilarion, S. Heſychius & les autres moines les plus excellens. Il avoit même demeuré long-temps en Egypte, & pouvoit alors avoir quarante-cinq ans. Saint Euſebe étoit logé chez le comte Joſeph, &
Epiph. hæreſ. 30. n. 5. ſaint Epiphane apprit de la bouche de ce comte ſon hiſtoire, telle que je l'ai rapportée ; l'occaſion de ſa converſion : ſa dureté à reſiſter aux revelations
Sup. liv. XI. n. 34. & aux miracles : les perſecutions qu'il avoit ſouffertes de la part des Juifs, la protection de l'empereur Conſtantin. Il avoit fait à Scythopolis des bâtimens conſiderables, & il y étoit logé magnifiquement : mais il n'eût pû y ſubſiſter, s'il ne ſe fût ſoutenu par ſa dignité de comte. Car il étoit déclaré ennemi des Ariens, qui dominoient dans cette ville, par le credit que donnoient à leur évêque ſes richeſſes & la familiarité avec l'empereur Conſtantius. Ils flatoient le comte Joſeph, pour l'attirer dans leur parti, & le faire

faire entrer dans le clergé, en lui faiſant même eſperer l'épiſcopat : mais de peur qu'ils ne lui fiſſent violence pour l'ordonner, il ſe remaria après la mort de ſa femme. Il étoit âgé d'environ ſoixante & dix ans, quand S. Epiphane apprit ſon hiſtoire, en viſitant chez lui S. Euſebe, qui fut depuis relegué encore deux fois : premierement en Cappadoce, puis dans la Thebaïde d'Egypte, où fut ſon troiſiéme exil.

Hier. ſcrip. Theod. III. c. 4.

XLII. Exil de S. Hilaire.

L'égliſe Gallicane conſervoit la foi dans ſa pureté par l'écriture & la tradition, ſans avoir beſoin des confeſſions de foi écrites ſur le papier. Il eſt vrai que Saturnin évêque d'Arles favoriſoit les Ariens, étant lié étroitement avec Urſace & Valens. Mais outre le ſoupçon d'hereſie, c'étoit un homme corrompu dans l'eſprit & dans les mœurs, emporté & factieux. C'eſt pourquoi la plûpart des évêques de Gaule, dont le plus illuſtre étoit S. Hilaire de Poitiers, ſe ſeparerent de la communion de Saturnin, d'Urſace & de Valens : accordant aux autres qui étoient de leur parti la faculté de ſe repentir : pourvû que ce decret fût approuvé par les confeſſeurs exilez pour la foi. Après cela toutefois Saturnin & ceux de ſa faction, firent enſorte que les mêmes évêques qui les avoient condamnez, furent contraints de ſe trouver à un concile de Beziers ; & ſaint Hilaire y dénonça les protecteurs de l'hereſie : invitant les évêques aſſemblez d'en prendre connoiſſance. Mais les heretiques qui craignoient de ſe voir confondus publiquement, ne voulurent point qu'il fût écouté. Saturnin envoïa à l'empereur Conſtantius une fauſſe

Hilar. de Syn. p. 348. D. Edit. Pariſ. 1605.

Sev. Sulp. lib. 2. pag. 416. 435. edit. varior.

Hilar. I. in Conſt. init. p. 286. B.

Ad Conſt. 3. init.

relation de ce qui ſe paſſoit dans le concile ; & quoique S. Hilaire s'en plaignît, & que le ceſar Julien, qui étoit alors en Gaule, en fût témoin : les Ariens ſe mocquerent du ceſar, & tromperent l'empereur de qui ils obtinrent un ordre pour bannir S. Hilaire & l'envoïer en Phrygie. Ils y firent auſſi bannir Rodanius évêque de Toulouſe : qui bien que moins vigoureux naturellement qu'Hilaire, ſe ſoûtenoit contre eux par ſon union avec lui. Les clercs de l'égliſe de Toulouſe furent maltraitez à coups de bâton, les diacres meurtris de balles de plomb : l'évêque Rodanius mourut dans ſon exil en Phrygie, auſſi-bien que Paulin de Treves.

Sever. Sulp. 2. p. 412.

Hilar. in Conſt. p. 293.

Sulp. Sever. 2. p. 436.

Saint Hilaire étoit né à Poitiers d'une des plus illuſtres familles des Gaules. Il étudia avec ſuccès les ſciences profanes, & s'appliqua particulierement à l'éloquence, imitant le ſtile de Quintilien. Tout cela étant encore païen : car il ne ſe fit Chrétien qu'en âge mûr, & il raconte ainſi les motifs de ſa converſion : Je conſiderois, dit-il, que l'état le plus deſirable ſelon le ſens, eſt le repos dans l'abondance : mais que ce bonheur nous eſt commun avec les bêtes. Je compris donc que le bonheur de l'homme devoit être plus relevé, & je le mettois dans la pratique de la vertu & la connoiſſance de la verité. La vie preſente n'étant qu'une ſuite de miſeres, il me parut que nous l'avions reçûë pour exercer la patience, la moderation, la douceur ; & que Dieu tout bon ne nous avoit point donné la vie, pour nous rendre plus miſerables en nous l'ôtant. Mon ame ſe portoit donc avec ardeur à connoître ce Dieu auteur de tout bien:

Fortun. vit. lib. 1.

Hier. ep. 84.

Hilar. de Trin. 1.

car je voïois clairement l'abſurdité de tout ce que les payens enſeignoient touchant la divinité : la partageant en pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, l'attribuant à des animaux, à des ſtatuës & à d'autres choſes inſenſibles : je reconnus qu'il ne pouvoit y avoir qu'un ſeul Dieu, éternel, tout puiſſant, immuable.

Plein de ces penſées je lûs avec admiration ces paroles dans les livres de Moïſe : Je ſuis celui qui eſt. Et dans Iſaïe : Le ciel eſt mon trône & la terre mon marche-pied. Et encore : Il tient le ciel dans ſa main & y renferme la terre. La premiere figure montre, que tout eſt ſoûmis à Dieu : la ſeconde qu'il eſt au delà de tout. Je vis qu'il eſt la ſource de toute beauté & la beauté infinie : en un mot, je compris que je le devois croire incomprehenſible. Je portois plus loin mes deſirs, & je ſouhaitois que ces bons ſentimens que j'avois de Dieu & les bonnes mœurs euſſent une recompenſe éternelle. Cela me ſembloit juſte : mais la foibleſſe de mon corps & même de mon eſprit me donnoit de la crainte : quand les écrits des évangeliſtes & des apôtres me firent trouver plus que je n'euſſe oſé eſperer, particulierement le commencement de l'évangile de S. Jean. C'eſt ainſi que ſaint Hilaire rapporte les motifs de ſa converſion. Il étoit marié & avoit une fille nommée Apra : la mere & la fille furent Chrétiennes comme lui. Etant encore laïque il menoit une vie très-ſainte, & s'éloignoit avec grand ſoin des Juifs & des heretiques. Le peuple de Poitiers d'un commun accord le demanda pour évêque, & l'on croit qu'il ſucceda à S. Mexen-

Exod. III. 14. *Iſa.* LXVII. 1. *Ibid.* XL. 12. *ſec.* 70.

Fortun. vit. lib. I.

ce ou Maixant frere de S. Maximin de Treves. On ne mit point d'autre évêque à la place de S. Hilaire pendant ſon exil ; & il continua de gouverner ſon égliſe par ſes prêtres.

Ad Conſt. 3. p. 306. F.

XLIII. Violence de Macedonius à C. P.

La perſecution contre les catholiques fut grande à C. P. ſous l'évêque Arien Macedonius, & ſa conduite ne fût pas moins violente que ſon entrée. Il étoit aidé d'Eleuſius & de Marathonius. Ce dernier avoit été numeraire ou païeur des officiers du prefet du pretoire : aïant amaſſé beaucoup de bien en cette charge, il la quitta & s'appliqua à gouverner les hôpitaux de malades & d'autres pauvres : puis à la perſuaſion d'Euſtathe évêque de Sebaſte, il embraſſa la vie aſcetique : & fonda un monaſtere à C. P. il fut diacre de cette égliſe, & prit ſoin de pluſieurs monaſteres d'hommes & de femmes : enfin Macedonius le fit évêque de Nicomedie. Eleuſius avoit eu une charge honorable à la cour ; & Macedonius le fit évêque de Cyzique. L'un & l'autre Eleuſius & Marathonius paſſoient pour gens de bonnes mœurs, mais paſſionnez contre les défenſeurs du conſubſtantiel : beaucoup moins toutefois que Macedonius.

Sup. n. 8.
Sozom. IV. c. 20.
c. 27.
Socr. II. c. 38.

Socr. II. c. 27.
Sozom. IV. c. 20.

Celui-ci obtint un édit de l'empereur, qu'il fit afficher par toutes les villes, & executer à main armée : en vertu duquel les défenſeurs du conſubſtantiel devoient être chaſſez, non ſeulement des égliſes, mais des villes, & leurs égliſes abattuës. Il paſſa plus avant, & contraignoit les catholiques à communiquer avec les Ariens, par les mêmes violences dont les païens uſoient pendant les perſecutions. On ban-

nissoit les catholiques, on confisquoit leurs biens, on les marquoit sur le front avec des fers chauds, on les frappoit, on leur faisoit souffrir toutes sortes de tourmens, & quelques-uns en moururent. On compte plusieurs martyrs en cette occasion, entre autres deux qui avoient vécu avec le S. évêque Paul, & qui lui servoient de secretaires : c'étoit Martyrius diacre & Marcien chantre & lecteur : Macedonius les livra au prefet & les fit condamner à mort : comme aïant été cause du massacre d'Hermogene, & de la sedition qui s'excita en ces temps-là. Ils souffrirent constamment, & furent enterrez hors de la ville, au lieu où on executoit les criminels : mais depuis s'y étant fait des miracles, le lieu fut purifié, & l'on y bâtit une église comme à un tombeau de martyrs. S. Jean Chrysostome la commença & Sisinnius l'acheva. L'église honore leur memoire le vingt-cinquiéme d'Octobre.

Sozom. IV *c.* 2. *c.* 3.

Sup. liv. XII. *n.* 18.

Comme les Novatiens croïoient le verbe consubstantiel, ils furent compris dans cette persecution avec les catholiques. Agelius leur évêque s'enfuit : plusieurs de ceux qui passoient entr'eux pour les plus pieux furent pris & maltraitez ; parce qu'ils ne vouloient pas communiquer avec Macedonius. Après les avoir battus, on les forçoit de participer aux mysteres, qu'on leur mettoit dans la bouche, l'ouvrant avec un baillon : ce qu'ils estimoient le plus grand de tous les tourmens. Les Ariens enlevoient des femmes & des enfans, qui n'étoient pas encore baptisez, & les baptisoient par force. S'ils resistoient, ils les battoient, les mettoient en prison, & leur

Socr. II. *c.* 38. *Sozom.* IV. *c.* 20.

faiſoient ſouffrir de cruels tourmens. Par exemple, il y eut des femmes à qui pour avoir refuſé de participer aux myſteres, ils couperent les mamelles, en les ſerrant entre le bord d'un coffre, & le couvercle: ils les brûlerent à d'autres, en y appliquant un fer rouge ou des œufs brûlans. Deux Novatiens entre les autres, Auxanon depuis prêtre, & Alexandre Paphlagonien, qui menoient enſemble la vie aſcetique, furent tourmentez & mis en priſon. Alexandre en mourut, & les Novatiens lui bâtirent une égliſe comme à un martyr. Auxanon vécut très longtemps après; & c'eſt de lui que l'hiſtorien Socrate dit avoir appris toutes ces particularitez.

L'édit de l'empereur qui ſervoit de fondement aux violences de Macedonius, ordonnoit d'abattre les égliſes de ceux qui croïoient le conſubſtantiel: il en fit abattre une des trois que les Novatiens avoient à C. P. Mais auſſi-tôt ils s'aſſemblerent en ſi grand nombre, qu'en peu de temps ils tranſporterent les materiaux de l'autre côté de la mer en un lieu nommé Sycai. L'un portoit des tuiles, l'autre une piece de bois: les femmes & les enfans y travailloient avec ardeur, comme pour le ſervice de Dieu: ainſi l'égliſe fut promptement rebâtie. Mais depuis l'empereur Julien leur aïant rendu l'ancienne place, ils y rapporterent les materiaux, rebâtirent leur égliſe plus belle que devant, & la nommerent Anaſtaſie, c'eſt-à-dire, Reſſuſcitée. Il y eut alors quelque ouverture de reconciliation entre les catholiques & les Novatiens; les catholiques n'aïant plus d'égliſes à C. P. aimoient mieux s'aſſembler avec eux dans celles qui

leur reſtoient, qu'avec les Ariens qu'ils avoient en horreur : mais la jalouſie de quelques Novatiens empêcha la réünion, ſous pretexte d'une ancienne défenſe qu'ils alleguoient. *Sozom. IV. c. 20.*

Eleuſius en même temps ſecondant Macedonius, qui l'avoit fait évêque de Cyzique, abattit l'égliſe que les Novatiens y avoient ; & Macedonius ſçachant qu'il y avoit un grand nombre de Novatiens dans la Paphlagonie, particulierement à Mantinie, il y fit envoïer par ordre de l'empereur quatre compagnies de ſoldats, pour les obliger par la crainte à recevoir la doctrine d'Arius. Les Novatiens reduits au deſeſpoir, ſe mirent en défenſe ; & s'armant de faux, de coignées & de tout ce qu'ils trouverent, marcherent contre les ſoldats : il y eut un combat où pluſieurs Paphlagoniens furent tuez : mais peu de ſoldats s'en ſauverent. Cette conduite rendit Macedonius odieux, à ceux même de ſon parti ; & déplut à l'empereur. Il l'irrita beaucoup plus par une autre entrepriſe. L'égliſe des apôtres à C. P. menaçoit ruine & on n'y pouvoit prier ſans peril. Macedonius en voulut enlever le corps du grand Conſtantin qui y étoit enterré : le peuple s'y oppoſa comme à un crime : d'autres ſoutenoient qu'il étoit permis de le transferer, en ſorte qu'il ſe fit deux partis ; & les défenſeurs du conſubſtantiel étoient de celui qui s'oppoſoit au deſſein de Macedonius : ſoit par averſion pour lui, ſoit par affection pour la memoire de Conſtantin. Ils en vinrent aux mains : il y eut pluſieurs hommes tuez, tellement que la cour de l'égliſe & *Ibid. c. 20.*

AN. 357. le puits qui y étoit fut rempli de ſang, qui couloit même dans la galerie joignante & juſques dans la ruë. L'empereur Conſtantius aïant appris cet accident, fut extrémement irrité contre Macedonius : tant à cauſe de la perte des hommes, que de la hardieſſe qu'il avoit euë de toucher au corps de ſon pere.

Chr. paſch. On trouve vers le même temps des tranſlations de reliques conſiderables à C. P. Celles de S. Timothée diſciple de ſaint Paul & premier évêque d'Epheſe y furent apportées avec toute ſorte d'honneur, le premier de Juin ſous le huitiéme conſulat de Conſtantius, & le premier de Julien, c'eſt-à-dire, l'an 356. On les mit dans la même égliſe des apôtres ſous la ſainte table. L'année ſuivante 357. le troiſiéme de Mars, on apporta encore à C. P. les reliques de ſaint Luc & de l'apôtre S. André, par les ſoins de l'empereur Conſtantius, & elles furent miſes ſolemnellement dans la même égliſe des apôtres.

Chr. Hier. an. 357. 359. Idatii faſti. an. 356. 357.

Hier. in Vigilant. c. 2.

XLIV. Conſtantius à Rome.

Idac. faſt. Chron. paſch.

Amm. Marcell. lib. XVI. c. 10.

Conſtantius étoit cependant en Occident. Après avoir demeuré long-temps à Milan, il vint à Rome celebrer la vingtiéme année de ſon regne ; & y fit ſon entrée ſolemnelle avec ſa femme Euſebia, le quatriéme des calendes de May ſous ſon neuviéme conſulat, & le deuxiéme de Julien, c'eſt-à-dire, le vingt-huitiéme d'Avril l'an 357. Conſtantius n'avoit point encore vû Rome ; & cette entrée fut ſon triomphe, pour la défaite de Magnence, vaincu ſix ans auparavant & dans une guerre civile : qui n'étoit pas matiere de triomphe. Conſtantius y parut avec une pompe & une gravité ſi affectée, qu'il fit plus paroître

Sup. n. 7.

de

de vanité que de grandeur, & il admira plus Rome qu'il n'y fut admiré. On remarque en general que jamais en public il ne ſe moucha, ni ne cracha, ni ne tourna le viſage d'un côté à l'autre. Les femmes de ceux qui tenoient à Rome les charges & les dignitez prierent leurs maris, de demander à l'empereur le retour du pape Libere exilé deux ans auparavant. Ils répondirent qu'ils craignoient la colere de l'empereur, que peut-être il ne pardonneroit rien à des hommes ; qu'il auroit plus d'égard pour elles, & que s'il ne leur accordoit ce qu'elles demandoient, du moins il ne leur en arriveroit aucun mal. Ces dames ſuivirent le conſeil de leurs maris, & ſe preſenterent devant l'empereur, parées avec leur magnificence ordinaire : afin que jugeant de leur qualité par leurs habits, il eût plus de conſideration pour elles. Elles le ſupplierent donc d'avoir pitié de cette grande ville, privée de ſon paſteur & expoſée aux inſultes des loups. Conſtantius répondit, que Rome avoit un paſteur capable de la gouverner, ſans qu'il en fût beſoin d'autre : il entendoit Felix. Les dames Romaines repartirent : que perſonne n'entroit dans l'égliſe quand Felix y étoit, parce qu'encore qu'il gardât la foi de Nicée, il communiquoit avec ceux qui la corrompoient. L'empereur ſe laiſſa fléchir, & après avoir déliberé avec les évêques qui l'accompagnoient : il ordonna que ſi Libere entroit dans leurs ſentimens, il ſeroit rappellé, & gouverneroit l'égliſe en commun avec Felix. Mais quand on lut dans le cirque les lettres qui portoient cet ordre, le peuple s'écria qu'il étoit juſte ; & com-

AN. 357.

Amm. lib. XXI. c. 16.
Theodor. II. c. 17.

Sozom. I. c. 7.

AN. 357.

me il y avoit deux factions dans le cirque distinguées par les couleurs, chacune, disoient-ils, aura son pasteur. Après s'être ainsi moquez des lettres de l'empereur, s'ils s'écrierent tous d'une voix : Un Dieu, un Christ, un évêque.

Relat. Symn. ap. Ambr.

Constantius étant à Rome, fit ôter du lieu où le senat s'assembloit, un autel de la Victoire, où les païens avoient accoûtumez de prêter serment. Au commencement de l'année précedente, il avoit fait

L. 6. Cod. Theod. de pag. lib. XVI.

une loi contre eux, par laquelle il défendoit sous peine de la vie, de sacrifier ou d'adorer des idoles ; & une autre, par laquelle il défendoit de consulter

L. 4. de Malef. cod. & ibi. Gothof. lib. IX.

les aruspices, les mathematiciens, c'est-à-dire, les astrologues, les augures, les devins, les magiciens & les enchanteurs : en un mot il interdisoit toutes sortes de divinations & de malefices, & sous peine

L. 5. ibid.

de la vie. Il en fit encore une cette année 357. contre les magiciens, particulierement contre ceux qui troubloient les élemens, attaquoient la vie des hommes ; & prétendoient faire revenir les ombres des

L. 2. Cod. Theod. de gladiat. lib. XV.

morts. Il défendit qu'à Rome les soldats & les palatins, c'est-à-dire, les officiers du palais, s'engageassent à combattre aux spectacles, comme gladiateurs. Constantin avoit aboli ces combats en Orient ; mais à Rome c'étoit beaucoup d'en diminuer la licence.

L. 1 ibid. de lustr. cod. lib. XII. & ib. Gothof. Sup. n. 10.

Constantius fit aussi cette année une loi en faveur des clercs copiates, c'est-à-dire, les fossoïeurs qui avoient soin des enterremens. Il les exempte par un privilege particulier de la contribution lustrale, que païoient tous les marchands.

XLV. Seconde formu-

L'empereur Constantius ne demeura qu'un mois

le de Sirmium. Chûte d'Oſius.

à Rome, & en étant parti le vingt-neuviéme de Mai, il revint à Milan, où il demeura juſques au mois de Decembre : puis il paſſa en Illyrie, & s'arrêta à Sirmium. Les Ariens y dreſſerent alors une formule de foi, qui eſt la ſeconde de celles qui furent faites en cette ville, & eſt principalement attribuée à Potamius évêque de Liſbonne. Elle commence ainſi : Aïant été jugé à propos de traiter de la foi, on a tout examiné & expliqué ſoigneuſement en preſence de nos très-ſaints freres, Valens, Urſace & Germinius. On eſt convenu qu'il n'y a qu'un Dieu pere tout-puiſſant, comme on le croit par tout le monde ; & un ſeul J. C. ſon fils unique notre Seigneur, notre Sauveur, engendré de lui avant les ſiecles. Que l'on ne peut ni ne doit reconnoître deux dieux, puiſque le Seigneur lui-même dit : J'irai à mon pere & votre pere, à mon Dieu & votre Dieu. Cette preuve fait voir que les auteurs de cette formule ne relevent l'unité de Dieu, que pour attribuer la divinité au Pere ſeul, à l'excluſion du fils. Ils ſe découvrent encore plus enſuite, lorſqu'ils diſent : On s'eſt accordé ſur tout le reſte ſans difficulté : mais comme quelques-uns, en petit nombre, étoient frappez du mot de *ſubſtance*, que l'on appelle en grec *ouſia* ; c'eſt-à-dire, pour l'expliquer plus clairement, des termes d'*homoouſion* ou *homoiouſion* : on a jugé à propos de n'en faire aucune mention ; tant parce qu'ils ne ſe trouvent point dans l'écriture, que parce que la generation du fils eſt au-deſſus de la connoiſſance des hommes. Voilà le principal venin de cette formule. Car en défendant de dire, que le

Amm. XVI. 10. *Idac. Faſt.* *Pag.* 237. *n.* 2. *ap. Hilar. de Syn. p.* 323. *ap. Athan. de Syn. p.* 902. *ap. Socr.* II. *c.* 39.

Joan. XX. 17.

Iſa. LIII. 8.

Hilar. de Syn. p. 322.

fils eſt conſubſtantiel, on fait entendre qu'il eſt d'une autre ſubſtance, ou tiré du néant comme les créatures. Ils ajoûtent : Perſonne ne peut douter, que le pere ne ſoit plus grand en honneur, en dignité, en gloire, en majeſté, par le nom même de pere, puiſque le fils dit : Celui qui m'a envoïé eſt plus grand que moi. Et tout le monde ſçait que c'eſt la doctrine catholique, qu'il y a deux perſonnes du pere & du fils : que le pere eſt plus grand, le fils ſoumis, avec toutes les choſes que le pere lui a ſoumiſes. Que le pere eſt ſans commencement, inviſible, immortel, impaſſible : au lieu que le fils eſt né du pere, Dieu de Dieu, lumiere de lumiere. Il a pris de la vierge Marie un corps, c'eſt-à-dire un homme, par lequel & avec lequel il a ſouffert. Toutes ces expreſſions tendent à faire le fils de nature differente du pere, & même paſſible.

Joan. XIV. 28.

Potamius auteur de cette formule étoit évêque de Liſbone en Luſitanie. D'abord il ſoutint la foi catholique ; puis il la trahit pour obtenir une terre du fiſc qu'il deſiroit avoir. Oſius le fit connoître aux égliſes d'Eſpagne, & le rejetta comme un héretique. Auſſi Potamius ſe plaignit de lui à l'empereur Conſtantius & fut un des auteurs de la perſecution que ſouffrit ce venerable vieillard. Il y ſuccomba enfin, & c'eſt ici le temps de ſa chûte. Il étoit à Sirmium depuis un an comme en exil : l'empereur avoit perſecuté à cauſe de lui tous ſes parens ; & il en vint même à la violence ouverte contre ſa perſonne, ſans reſpect pour ſon âge & ſa dignité. Car Oſius avoit plus de cent ans, & il étoit évêque depuis plus

Libell. Marcell. & Fauſt. p. 34.

Athan. de Fuga p. 203. *D.* 70. *A.*

de ſoixante : il avoit confeſſé dans la perſecution, les évêques le regardoient comme leur pere, & il conduiſoit depuis long-temps tous les conciles. Conſtantius ne laiſſa pas de le faire charger de coups & de l'expoſer à des tourmens très-douloureux : juſqu'à ce que la foibleſſe du corps entraînant l'eſprit & le courage, il ceda pour un temps, en ſouſcrivant à cette formule dreſſée par Potamius, & communiquant avec Urſace & Valens, dans le concile qui fut alors tenu à Sirmium : mais il ne ſouſcrivit point à la condamnation de S. Athanaſe. Il obtint ainſi ſa liberté & retourna mourir en Eſpagne dans ſon ſiege. Il ne ſurvêquit pas long-temps à ſa faute : mais il ne la negligea pas : car étant prêt de mourir, il proteſta par une maniere de teſtament contre la violence : il anathématiſa l'hereſie Arienne, & exhorta tout le monde à la rejetter.

Socr. II. hiſt. c. 31. Sulpit. Sever. lib. 2. p. 417.

Athan. apol. 2. p. 807. B.

Sozom. IV. hiſt. c. 12

Athan. ad ſolit. p. 841. D.

Philoſtorg. IV. c. 3.

Athan. ibid.

Le pape Libere avoit été deux ans en exil, & la rigueur en augmentoit, juſques à lui ôter un diacre nommé Urbicus qu'il avoit auprès de lui. Fortunatien évêque d'Aquilée fut le premier à le ſolliciter, de ſe rendre aux volontez de l'empereur ; & il ne le laiſſa point en repos qu'il n'eût ſouſcrit. Démophile évêque de Berée où Libere étoit en exil, lui preſenta la profeſſion de foi de Sirmium : c'eſt-à-dire ſuivant l'opinion la plus probable, la premiere compoſée contre Photin au concile tenu l'an 351. où Démophile même avoit aſſiſté, qui ſupprimoit tacitement les termes de conſubſtantiel & de ſemblable en ſubſtance : mais qui au reſte pouvoit être défenduë, comme elle l'a été par S. Hilaire. Libere l'ap-

XLVI. Chûte du pape Libere.

Liber. ep. 10. ad Vinc.

Epiſt. 7.

Sup. n. 6.

De syn. p. 340. &c.

Liber. epist. 9. in fragm. Hilar. p. 417.

Lib. epist. 7. p. 426.

prouva & la souscrivit comme catholique : il renonça à la communion de saint Athanase, & embrassa celles des Orientaux, c'est-à-dire des Ariens. Il chargea donc Fortunatien d'une lettre à l'empereur Constantius, lui demandant que pour le bien de la paix & de la concorde il le renvoïât à son église ; & qu'il rappellât aussi de leur exil ses légats & les autres évêques exilez. Ensuite il écrivit aux évêques d'Orient en ces termes : Je ne défends point Athanase : seulement parce que Jules mon prédecesseur d'heureuse memoire l'avoit reçû, je craignois d'être estimé prévaricateur : mais quand il a plû à Dieu, que j'aïe connu que vous l'avez condamné justement, j'y ai consenti aussi tôt ; & j'ai chargé notre frere Fortunatien des lettres que j'en ai écrites à l'empereur. Ainsi rejettant de notre communion Athanase, dont je ne prétends pas même recevoir les lettres : je déclare que je veux avoir la paix & l'union avec vous, & avec tous les évêques Orientaux par toutes les provinces. Et afin que vous connoissiez clairement la sincerité avec laquelle je vous parle : notre frere Démophile aïant bien voulu me proposer la foi véritable & catholique, que plusieurs de nos freres les évêques ont examinée à Sirmium, je l'ai reçûë volontiers : sans y rien trouver à redire. Au reste, je vous prie, que puisque vous me voïez d'accord avec vous en toutes choses ; vous vouliez bien travailler en commun, afin que je sois rappellé de mon exil, & que je retourne au siege que Dieu m'a confié.

Ep. 10. Sup. n. 10.

Il écrivit encore à Vincent de Capouë qui avoit

été ſon légat, & s'étoit laiſſé gagner par l'empereur. Priez le Seigneur, dit-il, de nous donner la patience : notre cher fils le diacre Urbicus, qui étoit ma conſolation, m'a été ôté par Venerius agent de l'empereur. C'eſt pourquoi j'ai crû vous devoir avertir, que je me ſuis retiré de cette diſpute, dont Athanaſe eſt le ſujet ; & que j'en ai écrit à nos freres les évêques d'Orient. Nous avons la paix de tous côtez : faites-le ſçavoir à tous les évêques de Campanie, & écrivez-en à l'empereur : afin que je puiſſe auſſi être délivré de cette grande affliction. Il avoit ajoûté de ſa main : Nous avons la paix avec tous les évêques d'Orient, & moi en particulier avec vous. Je me ſuis déchargé envers Dieu : c'eſt à vous de voir ſi vous voulez que je periſſe en cet exil. Le Seigneur jugera entre vous & moi. C'eſt ainſi que le pape Libere abandonna ſaint Athanaſe, dont la cauſe étoit alors inſeparable de celle de la foi.

XLVII. Lettres de ſaint Athanaſe aux ſolitaires. *Ath. n. p. 701. to. 1.*

S. Athanaſe cependant écrivit une apologie pour juſtifier ſa fuite contre les calomnies des Ariens, particulierement de Leonce d'Antioche, de Narciſſe de Neroniade & de George de Laodicée, qui l'accuſoient de lâcheté. Il montre combien il ſied mal à ſes perſecuteurs de lui faire ce reproche, & ſe juſtifie pleinement, par l'autorité des écritures & par l'exemple des prophetes, des apôtres & de J. C. même. Il écrivit vers ce même temps, la lettre aux ſolitaires : comme il paroît en ce qu'il dit, que Leonce occupe le ſiege d'Antioche ; ce qui ne peut aller plus loin que le commencement de l'an 358. Cette lettre étoit un grand traité compoſé de deux parties ; P. 812. C.

la premiere dogmatique, qui eſt perduë : la ſeconde hiſtorique, dont la plus grande partie nous reſte,
P. 808. avec la préface de tout l'ouvrage. Il y marque d'abord que c'eſt pour ſatisfaire à leurs inſtances réïterées, qu'il leur écrit ſes ſouffrances & celles de l'égliſe ; & qu'il entreprend de refuter l'hereſie des Ariens. Mais, ajoûte-t'il, plus j'ai voulu écrire, plus je me ſuis efforcé de penſer à la divinité du verbe, & plus la connoiſſance s'eſt retirée loin de moi ; & j'ai reconnu que j'en étois d'autant plus éloigné, que je m'imaginois la comprendre. Car je ne pouvois même écrire ce que je croïois entendre, & ce que j'écrivois étoit encore au-deſſous de cette petite ombre de la verité que j'avois dans l'eſprit. J'ai penſé pluſieurs fois abandonner l'entrepriſe ; & ce n'eſt que pour ne vous pas affliger & ne pas donner avantage par mon ſilence à ceux qui diſputent avec vous, que je me ſuis forcé à écrire quelque choſe & à vous l'envoïer. Car encore que nous ſoïons fort éloignez de comprendre la verité, à cauſe de la foibleſſe de la chair : il eſt poſſible toutefois de connoître l'impertinence des impies. S'il eſt impoſſible de comprendre ce que Dieu eſt ; il eſt poſſible de dire ce qu'il n'eſt pas. Il en eſt de même du fils de Dieu ; il eſt aiſé de condamner ce qu'avancent les heretiques, & de dire : Le fils de Dieu n'eſt pas cela : il n'eſt pas permis d'en avoir même de telles penſées, bien loin de les exprimer de la langue.

Je vous ai donc écrit ce que j'ai pû : recevez-le, mes chers freres, non comme une explication parfaite de la divinité du verbe, mais ſeulement comme

une

une réfutation de l'impieté de ſes ennemis, & un ſecours pour défendre la ſaine doctrine. Que s'il y manque quelque choſe, & je crois que tout y manque : pardonnez-le moi ſincerement, & du moins recevez ma bonne volonté pour défendre la verité. Et enſuite : Quand vous aurez lû ceci, priez pour nous, & vous excitez les uns les autres à le faire. Mais renvoïez-le moi auſſi-tôt, ſans en donner de copie à qui que ce ſoit : ne le copiez pas pour vous-mêmes, mais contentez-vous de la lecture, quelque deſir que vous aïez de le lire pluſieurs fois. Car il n'eſt pas ſûr de faire paſſer à la poſterité les écrits des ignorans comme nous, qui ne faiſons que begaïer. C'eſt ainſi que parloit de ſa doctrine le plus ſublime theologien de ſon temps, & peut-être de toute l'égliſe Greque. Après cette preface ſuit la ſeconde partie de tout l'ouvrage, qui eſt l'hiſtoire des perſecutions de S. Athanaſe ; encore eſt-elle imparfaite, & ne commence qu'après le concile de Tyr l'an 335. Elle finit aux violences qui ſuivirent l'intruſion de George, & fait mention de la chûte d'Oſius & de celle de Libere : par où l'on voit que cet ouvrage ne peut être écrit avant l'an 357. *p.* 841. D. *p.* 857. A.

S. Athanaſe y refute les pretextes dont l'empereur Conſtantius vouloit colorer ſa perſecution, dans une lettre écrite au peuple d'Alexandrie, & publiée par le comte Heraclius. Conſtantius diſoit qu'il n'avoit ſouffert le retour d'Athanaſe, qu'en cedant pour un temps à l'amitié de ſon frere Conſtant. S. Athanaſe répond : que ſes promeſſes ont donc été trompeuſes, & qu'il n'a plus conſideré ſon frere après ſa mort, *Sup. n.* 28. *p.* 833. D.

quoiqu'il ait ſoûtenu la guerre civile pour recueillir ſa ſucceſſion. Conſtantius diſoit, qu'en banniſſant Athanaſe il imitoit le grand Conſtantin ſon pere. Il l'imite, répond ſaint Athanaſe, en ce qui fait plaiſir aux heretiques, mais non en ce qui leur déplaît. Conſtantin ſur les calomnies des Euſebiens, envoïa pour un temps Athanaſe dans les Gaules, le dérobant à leur cruauté : mais il ne ſe laiſſa pas perſuader d'envoïer à ſa place l'évêque qu'ils vouloient ; il les en empêcha & arrêta leur entrepriſe par de terribles menaces. Comment donc, s'il veut ſuivre la conduite de ſon pere, a-t'il envoïé premierement Gregoire & maintenant George le banqueroutier. Pourquoi s'efforce-t'il de faire entrer dans l'égliſe les Ariens, que ſon pere appelloit Porphyriens ? Il ſe vante de prendre ſoin des canons, lui qui fait tout le contraire. Car quel canon porte, qu'on envoïe un évêque de la cour : que des ſoldats inſultent les égli-
p. 856. ſes : que des comtes & des eunuques gouvernent les affaires eccleſiaſtiques, que l'on juge les évêques ſuivant des edits ?

S. Athanaſe n'épargne plus Conſtantius dans cet écrit. Il marque ſa legereté par la contradiction de ſes lettres & de ſes ordres : qui montroient qu'il n'agiſſoit pas de ſon mouvement, mais ſelon qu'il étoit pouſſé. Il marque ſa cruauté, en ce qu'il n'avoit pas épargné ſes propres parens. Car, dit-il, il a égorgé ſes oncles, il a fait mourir ſes couſins : il a vû dans
Amm. lib. xx. c. 11. la ſouffrance la fille de ſon beau pere, ſans en avoir pitié : il a marié à un barbare, c'eſt-à-dire, à Arſace roi d'Armenie, Olympiade fiancée à ſon frere : qui

l'avoit gardée juſqu'à la mort, comme devant être ſa femme. Enfin il ne feint point de traiter Conſtantius d'Antechriſt. Pour montrer l'injuſtice de la perſecution des Ariens, il dit : S'il eſt honteux que quelques évêques aïent changé par la crainte : il eſt bien plus honteux de leur avoir fait violence, & rien ne marque plus la foibleſſe d'une mauvaiſe cauſe. Ainſi le demon n'aïant rien de vrai, vient avec la hache & la coignée rompre les portes de ceux qui le reçoivent : mais le Sauveur eſt ſi doux, qu'il ſe contente d'enſeigner, & de dire : Si quelqu'un veut venir après moi ; & : Celui qui veut être mon diſciple. Et quand il vient à chacun de nous, il ne fait point de violence : mais il frappe à la porte, & dit : Ouvre-moi, ma ſœur, mon épouſe : ſi on lui ouvre, il entre, ſi on ne veut pas, il ſe retire. Car la verité ne ſe prêche pas avec les épées & les dards, ni par les ſoldats, mais par le conſeil & la perſuaſion. Et quelle perſuaſion, où regne la crainte de l'empereur ? quel conſeil, où la reſiſtance ſe termine à l'exil ou à la mort ? En enſuite : C'eſt le propre de la vraïe religion de ne point contraindre, mais de perſuader. Car le Seigneur lui-même n'a point uſé de violence : il a laiſſé la liberté, en diſant à tous : Si quelqu'un veut venir après moi ; & à ſes diſciples : Voulez-vous auſſi vous en aller ? Et ailleurs. Quelle égliſe adore maintenant J. C. en liberté ? ſi elle conſerve la pieté, elle eſt en peril : ſi elle diſſimule, elle craint. Il a tout rempli d'hypocriſie & d'impieté autant qu'il eſt en lui. S'il y a quelque fidele ſerviteur de J. C. & il y en a pluſieurs par tout : ils ſe cachent comme

p. 860. B.
p. 830. D.
Pſ. 73.
Luc. IX. 23.
Cant. V. 2.
p. 855. A.
Joan. VI. 67.
p. 846. B.

3. *Reg.* XVIII. 4. *Hebr.* XI. 38. le grand Elie, juſqu'à ce qu'ils trouvent un autre Abdias : ils ſont dans les cavernes & les trous de la terre, ou errans dans les deſerts.

Il y a une autre petite lettre de S. Athanaſe aux ſolitaires, qui ſe trouve ſeulement en latin avec les œuvres de Lucifer. Souvent des Ariens & des catholiques qui communiquoient avec eux, venoient exprès trouver les moines, pour ſe vanter enſuite qu'ils étoient dans leur communion. Les fideles en étoient ſcandaliſez : c'eſt pourquoi S. Athanaſe prie ces ſolitaires d'examiner avec ſoin la foi de ceux qui les viſitoient, de rejetter abſolument ceux qui tenoient la doctrine des Ariens : & à l'égard de ceux qui étoient ſeulement dans leur communion : de les exhorter à la quitter, & communiquer avec eux s'ils le promettent : mais d'éviter ceux qui ne voudront pas rompre avec les heretiques.

XLVIII. Dépoſition de S. Cyrille de Jeruſalem. *Theod.* II. *hiſt.* c. 26. *Sozom.* IV. c. 25. Acace de Ceſarée demeuroit toûjours dans ſon ſiege, nonobſtant le decret du concile de Sardique qui l'avoit dépoſé. Il étoit en conteſtation pour les droits de ſa metropole avec S. Cyrille de Jeruſalem : qui occupant un ſiege apoſtolique, ne prétendoit pas dépendre de lui. Ce differend s'augmenta par la diverſité de leurs ſentimens ; car Acace enſeignoit l'Arianiſme, & S. Cyrille ſuivoit la doctrine catholique, ſoûtenant le fils conſubſtantiel : ainſi ils s'accuſoient l'un l'autre d'erreur en la foi. Acace dont l'eſprit étoit actif & penetrant, prevint S. Cyrille, & le cita pluſieurs fois : mais S. Cyrille ne le reconnoiſſant pas pour ſuperieur n'avoit garde de comparoître. Cependant Acace en prit pretexte de le faire dépoſer

Philoſt. IV. c. 12.

Soc. II. c. 40. *p.* 125.

dans un concile, comme aïant refuſé pendant deux années de ſuite de comparoître, pour répondre aux accuſations intentées contre lui. Au fonds on accuſoit S. Cyrille d'avoir vendu les tréſors de l'égliſe. Il eſt vrai que le territoire de Jeruſalem étant affligé d'une famine, le peuple qui manquoit de vivres, jettoit les yeux ſur lui ; & comme il n'avoit point d'argent, il vendit quelques vaſes de reſerve & quelques étoffes precieuſes. On dit qu'enſuite quelqu'un reconnut qu'une femme de theatre étoit revêtuë d'une étoffe qu'il avoit donnée à l'égliſe : qu'il s'informa curieuſement où elle l'avoit priſe, & trouva qu'elle l'avoit achetéé d'un marchand, & le marchand de l'évêque. Voilà les pretextes dont Acace ſe ſervit pour dépoſer S. Cyrille.

Sozom. IV. c. 25.

Ne ſe tenant pas pour bien condamné, il en appella à un plus grand tribunal, & envoïa l'acte d'appel à ceux qui l'avoient dépoſé. L'empereur Conſtantius autoriſa cet appel, mais il fut regardé comme irregulier ; & on accuſa S. Cyrille d'avoir été le premier qui eut uſé d'appellation, comme dans les tribunaux ſeculiers. Acace ne dépoſa pas ſeulement S. Cyrille, il le chaſſa encore de Jeruſalem ; & S. Cyrille s'en alla à Antioche, qu'il trouva ſans évêque, parce que Leonce étoit mort, & n'avoit pas encore de ſucceſſeur. Il paſſa donc à Tarſe, & demeura avec l'évêque Silvain. Acace l'aïant appris, écrivit à Silvain, & lui déclara la dépoſition de Cyrille : mais Silvain ne l'empêcha pas pour cela d'officier dans l'egliſe : tant par le reſpect qu'il avoit pour lui, que par la conſideration du peuple, qui recevoit avec grand plaiſir ſes inſtructions.

Socr. II. c. 40.

V. Marca concord. lib. VII. c. 2. §. 10.

Theod. II. hiſt. c. 26.

XLIX. Lettres des évêques de Gaule à saint Hilaire. *Hilar. de syn. init.*

Il y avoit déja trois ans que S. Hilaire de Poitiers étoit exilé, & il n'avoit point reçu de lettres des évêques de Gaule, bien qu'il leur eût écrit plusieurs fois de divers lieux. Il craignit que ce silence ne fût affecté, & qu'ils ne fussent tombez dans l'erreur, comme tant d'autres : ainsi il avoit resolu de se taire aussi de son côté, & de n'avoir plus de communication avec eux, après les avoir avertis plusieurs fois, suivant le precepte de N. S. Car il ne pouvoit croire qu'ils n'eussent reçû aucune des lettres, par lesquelles il les informoit de l'état des églises d'Orient : de la foi & du zele de plusieurs évêques. Enfin il reçût de leurs lettres, & connut que s'il n'en avoit pas reçû plûtôt, ce n'étoit que par la difficulté de sçavoir où il étoit. Il apprit avec une extrême joïe qu'ils avoient conservé la pureté entiere de la foi : qu'ils étoient demeurez unis à lui en esprit ; & avoient rejetté pendant trois ans la communion de Saturnin évêque d'Arles, auteur de son exil : que depuis peu comme on leur eut envoïé de Sirmium la formule de Potamius, non seulement ils ne l'avoient pas reçûë, mais ils l'avoient nommément condamnée. Ils le prioient aussi de leur expliquer nettement, quelle étoit la foi des Orientaux sur la divinité du fils de Dieu ; & ce que vouloient dire tant de differentes confessions de foi, qu'ils avoient dressées depuis le concile de Nicée. Saint Hilaire extrémement consolé par ces lettres, y répondit quelque temps après par son traité des synodes.

L. Traité de saint Phebade d'Agen.

La seconde formule de Sirmium dressée par Potamius, ne fut pas seulement condamnée en Gaule,

mais elle y fut doctement refutée par S. Phebade évêque d'Agen. Il déclare d'abord qu'il n'écrit que par la neceſſité de défendre la foi contre l'hereſie, qui en uſurpoit le nom, & prenoit même le titre de catholique. Il examine enſuite toutes les paroles de la formule de Sirmium, depuis le commencement juſques à la fin ; & montre que ce qu'elle ſembloit même avoir de bon, y étoit mis artificieuſement, pour être détourné à un mauvais ſens. Quoique le principal ſujet de cet écrit ſoit le myſtere de la Trinité, S. Phebade ne laiſſe pas d'y traiter de l'incarnation : à cauſe d'une lettre de Potamius envoïée en Orient & en Occident, où il diſoit : que la chair & l'eſprit de J. C. étant unis par le ſang de Marie, & reduits en un ſeul corps, Dieu étoit devenu paſſible. En ſorte que de l'eſprit de Dieu & de la chair de l'homme, ils faiſoient je ne ſçai quelle troiſiéme choſe, qui n'étoit proprement ni Dieu ni homme. Et tout cela, pour ne pas avoüer que le verbe fut impaſſible de ſa nature comme le pere. Il montre donc par l'écriture les proprietez differentes des deux ſubſtances en J. C.

Il s'éleve contre les évêques qui défendoient de dire, qu'il n'y a en Dieu qu'une ſubſtance, & releve l'autorité des peres de Nicée. Il montre que le mot de ſubſtance eſt ſouvent emploïé dans l'écriture, & qu'il ne ſignifie rien d'indigne de Dieu. Après avoir doctement expliqué la foi catholique touchant l'unité de ſubſtance & la diſtinction des perſonnes, il conclut ainſi : C'eſt ce que nous croïons, ce que nous tenons, ce que nous avons reçû des prophetes, ce que les évangiles nous ont annoncé, ce que les apôtres

Gal. 1. 8 nous ont enſeigné : ce que les martyrs ont confeſſé dans leurs ſouffrances. Nous ſommes ſi fortement attachez à cette foi, que ſi un ange du ciel nous avançoit le contraire, nous lui dirions anathême. Je n'ignore pas qu'après avoir examiné toutes ces veritez & les avoir expoſées à la lumiere de l'intelligence publique : on nous oppoſe, comme une puiſſante machine, le nom d'Oſius le plus ancien de tous les évêques, & dont la foi a toûjours été ſi ſûre. Mais je répons en peu de mots, que l'on ne peut emploïer l'autorité d'un homme qui ſe trompe à preſent, ou qui s'eſt toûjours trompé. Tout le monde ſçait quels ont été ſes ſentimens juſques à ce grand âge ; avec quelle fermeté il a reçu la doctrine catholique à Sardique & à Nicée, & condamné les Ariens. S'il a maintenant d'autres ſentimens : s'il ſoûtient ce qu'il a condamné auparavant, & condamne ce qu'il a ſoûtenu : je le dis encore, ſon autorité n'eſt pas recevable. Car s'il a mal crû pendant près de quatre-vingt dix ans, je ne croirai pas qu'il croïe bien après quatre-vingt dix ans. Et s'il croit bien maintenant, que doit-on juger de ceux qu'il a baptiſez dans la foi qu'il tenoit alors, & qui ſont ſortis du monde ? que diroit-on de lui-même, s'il fut mort avant ce concile ? Donc, comme j'ai dit, le préjugé de ſon autorité n'a aucune force, parce qu'elle ſe détruit elle-même. Auſſi liſons-nous que la juſtice du juſte ne le ſauvera point, s'il tombe une fois dans l'erreur. Ainſi finit le traité de S. Phebade d'Agen ; écrit par conſequent après la chûte d'Oſius & avant ſa mort.

Ezech. XXXIII. 12.

LIVRE

LIVRE QUATORZIE'ME.

SAINT Basile & saint Gregoire de Nazianze ne demeurerent pas long-temps à Athenes après le cesar Julien : leurs études étant finies, ils resolurent de retourner à leur païs ; mais S. Basile quitta le premier. Etant revenu à Cesarée de Cappadoce, il plaida d'abord quelques causes ; car c'étoit par où commençoient ceux qui aspiroient aux charges, & ce qui rendoit si celebre l'étude de l'éloquence. Mais la philosophie avoit déja mis Basile au-dessus de l'ambition ; & il mépriſoit les dignitez, non par humilité, mais par la bonne opinion qu'il avoit de lui-même & de ses grandes connoissances. Sa sœur Macrine lui fit bien-tôt goûter une autre philosophie : en sorte que mépriſant toute la gloire humaine & l'estime qu'il pouvoit acquerir par ses discours, il se reduisit à la pauvreté parfaite, & à travailler de ses mains, pour n'avoir plus aucun obstacle dans la pratique de la vertu.

I. Retraite de saint Basile.

Greg. Nyss. vit. S. Macr. p. 181. D.

Sainte Macrine étoit l'aînée des dix enfans de Basile & d'Emmelie ; & sa mere l'avoit élevée avec un soin particulier. Quoiqu'elle lui eût donnée une nourrice, elle la tenoit le plus souvent entre ses bras ; & comme le naturel de cet enfant se trouva merveilleux, soit pour l'ouverture d'esprit, soit pour la docilité : sa mere ne souffrit point que l'on suivît la methode ordinaire, qui étoit de commencer l'instruction des enfans par les poëtes : c'est-à-dire par des

Ibid. p. 179.

tragedies paſſionnées ou des comedies deshonnêtes. Mais elle lui faiſoit apprendre les parties de l'écriture ſainte, les plus proportionnées à ſon âge, principalement les livres de Salomon & les pſeaumes : dont le chant lui devint ſi familier, qu'il accompagnoit toutes ſes actions, en ſe levant du lit, en s'appliquant à ſon travail, en ſe repoſant : entrant & ſortant de table, ſe couchant & ſe relevant pour prier, elle chantoit toûjours des pſeaumes. Elle excelloit dans les ouvrages de laine, qui faiſoient l'occupation ordinaire des femmes ; & dès l'âge de douze ans ſa beauté fut d'un ſi grand éclat, qu'un grand nombre de jeunes gens la rechercherent. Celui que ſon pere avoit choiſi entre tous mourut avant l'accompliſſement des nôces ; & Macrine en prit prétexte de demeurer vierge : diſant qu'elle le regardoit toûjours comme ſon époux, & leur ſeparation comme un voïage, par l'eſperance de la reſurrection. Elle demeura donc attachée à ſa mere, lui rendant toutes ſortes de ſervices, juſques à lui faire ſon pain & la nourrir du travail de ſes mains : & elle lui fut d'un grand ſecours après la mort de ſon pere pour ſoûtenir tout le poids de ſa nombreuſe famille & l'adminiſtration de ſes grands biens répandus en trois provinces. Telle étoit ſainte Macrine ; & ſaint Baſile à ſon retour d'Athenes trouva ſa famille en cet état.

Ep. 79. p. 893. D. Il commença alors, dit-il lui-même, à s'éveiller comme d'un profond ſommeil, à regarder la vraïe lumiere de l'évangile, & à reconnoître l'inutilité de la ſageſſe humaine : il déplora ſa jeuneſſe conſu-

mée dans l'acquiſition des ſciences vaines ; & aïant lû dans l'évangile, que le principal moïen pour la perfection eſt de vendre ſes biens, les donner aux pauvres, & ſe décharger entierement des ſoins & des affections de la vie : il deſiroit de trouver quelqu'un qui eût ſuivi ce chemin & qui pût lui ſervir de guide. Dans ce deſſein il entreprit des voïages, & il trouva pluſieurs de ces ſaints qu'il cherchoit près d'Alexandrie & dans le reſte de l'Egypte : il en trouva en Paleſtine, en Syrie & en Meſopotamie : car la vie monaſtique s'étoit déja répanduë dans toutes ces provinces. Il admira leur abſtinence, leur fermeté dans les travaux, leur application à la priere. Comme ils avoient dompté le ſommeil, & ne cedoient à aucune neceſſité de la nature, gardant toûjours leur ame libre & élevée, dans la faim, la ſoif, le froid & la nudité : negligeant le corps, & ne daignant lui donner aucun ſoin : mais vivant comme dans une chair étrangere, & montrant par les effets, ce que c'eſt d'être voïageurs ici-bas & citoïens du ciel. Ce ſont les paroles de S. Baſile, & il ajoûte qu'il fut touché d'un deſir ardent d'imiter de tels exemples.

Saint Gregoire de Nazianze quitta Athenes peu de temps après lui dans l'impatience de rejoindre un tel ami. Ce ne fut qu'à ſon retour qu'il reçut le baptême ; & dès lors il renonça à la gloire, aux delices & aux biens de la terre, pour s'appliquer à une vie vraïement chrétienne. Il méditoit les ſaintes écritures, pour purifier ſon eſprit de la corruption des livres profanes. Il domptoit ſa chair & l'ardeur de *Carm. 1. p. 5. B.* *Carm. 54. p. 1. 30. C.*

ſa jeuneſſe par de grands travaux : en jeûnant, en retenant ſes regards, en reprimant le ris & la colere : couchant ſur la terre dans des habits rudes, & ne cherchant de remede à l'inſomnie que dans ſes larmes : le jour il courboit ſon dos par le travail, il paſſoit la nuit à loüer Dieu. Tels furent ſes commencemens. De tous les biens temporels il ne ſe reſerva que l'éloquence, pour l'emploïer au ſervice de Dieu. Etant alors en âge de prendre parti, il douta s'il devoit ſe retirer entierement, à l'exemple d'Elie, de S. Jean-Baptiſte, des Recabites : ou demeurer dans la ſocieté pour s'inſtruire plus à fonds des ſaintes lettres. Enfin il choiſit une vie moïenne, qui joignît la tranquillité de l'une & l'utilité de l'autre. Mais ce qui le détermina principalement à demeurer dans le monde : fut le grand âge de ſes parens, qui l'obligea de prendre ſoin d'eux & de leurs affaires. Il y éprouva de grandes peines, & par la difficulté de gouverner des domeſtiques, qui s'aigriſſent contre la ſeverité des maîtres & abuſent de leur douceur : & par le poids des tributs, dont les terres étoient chargées, & la dureté de ceux qui en faiſoient le recouvrement : enfin par les procès, où il avoit à combattre la mauvaiſe foi des parties & la corruption des juges ; & où il reconnoît impoſſible de conſerver la pureté de cœur ſans une grace particuliere de Dieu. Ces embarras l'empêcherent de ſuivre S. Baſile dans ſa retraite, comme il lui avoit promis.

Carm. 1. p. 5. C.

Carm. 2. p. 33. B.

Greg. ep. 5.

Saint Baſile ne l'attendit pas ; & au retour de ſes voïages d'Egypte & d'Orient, aïant reſolu d'imiter

les ſolitaires qu'il avoit vûs : il ſe joignit d'abord à des perſonnes qu'il trouva dans ſon païs, pratiquant à l'exterieur la même maniere de vivre. C'étoit Euſtathe de Sebaſte & ſes diſciples : dont l'habit groſſier, la vie auſtere & l'éloignement de tous les plaiſirs, faiſoit croire à S. Baſile que leur interieur étoit ſaint, & que leur compagnie pourroit lui être utile pour ſon ſalut. *Baſil. ep. 79.*

Pluſieurs l'avertiſſoient de les éviter, comme des gens ſuſpects d'Arianiſme, à cauſe d'Euſtathe leur maître : mais S. Baſile prenoit ces avis pour des médiſances, & craignoit de juger temerairement de ſon prochain : il ne s'en deſabuſa que dans la ſuite. Cependant il choiſit pour ſa retraite un lieu deſert dans la province de Pont, près du fleuve Iris & d'Ibore, petite ville épiſcopale. Ce qui l'y attira, c'eſt que ſainte Macrine ſa ſœur s'y étoit déja retirée avec leur mere ſainte Emmelie, en une terre qui leur appartenoit. Sainte Macrine y avoit aſſemblé pluſieurs femmes de ſes domeſtiques & de ſes amies, & formé un monaſtere qu'elle gouvernoit : éloigné ſeulement de ſept ou huit ſtades : c'eſt-à-dire un peu plus d'un quart de lieuë d'une égliſe des quarante martyrs, à qui toute cette famille avoit une devotion particuliere ; & ſainte Emmelie y avoit fait mettre de leurs reliques, dont la tranſlation fut accompagnée de deux miracles. En ce monaſtere elles vivoient toutes dans une parfaite égalité, ſans diſtinction de dignité ni de rang : même table, des lits pareils, toutes choſes communes : leurs delices étoient l'abſtinence : leur gloire d'être inconnuës : leurs richeſſes *Greg. Niſſ. vita Macr. p. 384.*

la pauvreté & le mépris de tous les biens ſenſibles. Toute leur occupation étoit la méditation des choſes divines, la priere, la pſalmodie jour & nuit : le travail étoit leur repos : elles s'avançoient dans la perfection de jour en jour.

II. Vie de S Baſile dans les deſerts. *Baſ. ep. 19.*

Ce fut donc près de ce monaſtere que ſaint Baſile ſe retira : dans un lieu ſauvage au pied d'une montagne, environnée de bois, de vallées profondes & d'un fleuve tombant dans un précipice. Il en fit une agréable peinture à ſon ami Gregoire, qui lui répondit par une raillerie : tournant en ridicule ſon deſert, comme Baſile s'étoit mocqué d'une retraite qu'il lui avoit propoſée. Car l'auſterité de ces ſaints ne diminuoit rien de l'enjouëment de leur eſprit. *Epiſt. 1.* Mais enſuite S. Baſile lui rendit compte ſerieuſement des occupations de ſa ſolitude, par une lettre fameuſe : où toutefois il ſemble dire plutôt ce que l'on doit faire dans le deſert, que ce qu'il y fait : car il témoigne d'abord être peu ſatisfait de lui-même, & avoir juſques là tiré peu de fruit de ſa retraite. Il montre l'utilité de la ſolitude, pour fixer les penſées & appaiſer les paſſions, dont elle ôte la matiere. Sortir du monde, dit-il, ce n'eſt pas en être dehors corporellement : mais rompre le commerce de l'ame avec le corps : n'avoir ni cité, ni famille, ni amis, ni biens, ni affaires : oublier ce que l'on a appris des hommes, pour être prêt à recevoir les inſtructions divines. L'occupation du ſolitaire eſt d'imiter les anges, en s'appliquant à la priere & aux loüanges du créateur, dès le commencement de la journée. Le ſoleil étant levé, il ſe met au travail, qu'il

accompagne toûjours de prieres. Il médite l'écriture ſainte, pour acquerir les vertus & former ſes mœurs par les préceptes & par les exemples des ſaints : la priere ſuccede à la lecture, pour rendre les inſtructions plus efficaces. S. Baſile regle auſſi la maniere de parler : ſuppoſant des compagnons de ſolitude, comme en effet il en eut bien-tôt pluſieurs. Il faut interroger ſans contention & répondre ſans faſte:ne point interrompre, ne point s'empreſſer à parler : apprendre ſans honte, enſeigner ſans jalouſie ; & publier avec reconnoiſſance de qui l'on a appris. Uſer d'un temps moderé, être affable, agréable, non par des plaiſanteries affectées, mais par la douceur & la bonté, éloignant toute rudeſſe, même dans les corrections, que l'humilité prépare mieux. L'humilité du ſolitaire doit paroître dans tout ſon exterieur : l'œil triſte & baiſſé vers la terre, la tête mal peignée, l'habit ſale & negligé ; tel naturellement que ceux qui portoient le deüil l'affectoient alors. Il ne doit être vêtu, que pour couvrir le corps contre le froid & le chaud, ſans couleur éclatante, ſans délicateſſe. Il ne doit non plus chercher qu'à contenter la neceſſité dans la nourriture : en ſorte que le pain & l'eau avec quelques legumes lui ſuffiſent, tant qu'il ſe portera bien. Qu'il mange ſans avidité, s'occupant de penſées pieuſes ſur la nature & la diverſité des alimens proportionnez à nos corps : que le repas ſoit précedé & ſuivi de prieres : que de vingt-quatre heures du jour il n'y en ait qu'une tout au plus pour le ſoin du corps, & que ce ſoit toûjours la même. Que le ſommeil ſoit leger, à proportion de la nour-

riture ; & que le milieu de la nuit ſoit pour le ſolitaire, ce que le matin eſt pour les autres ; afin qu'il profite du ſilence de la nature, pour mediter dans un plus grand recueillement les moïens de ſe purifier de ſes pechez & d'avancer dans la perfection. Cette lettre eſt comme l'abregé de ce que S. Baſile enſeigna depuis dans ſes regles.

Greg. Naz. orat. 20. p. 357. Greg. Niſſ. in Baſil. p. 290. Greg. Naz. ep. 6.

Il le pratiquoit le premier : il vivoit dans une extrême pauvreté, n'aïant pour ſe couvrir qu'un ſeul habit, c'eſt-à-dire, une tunique & un manteau, ne vivant que de pain & d'eau, avec du ſel & quelques herbes. Il devint ſi pâle & ſi maigre, qu'il ſembloit n'avoir preſque pas de vie : il portoit un cilice, mais dont il n'uſoit que la nuit pour le mieux cacher : il n'avoit pour lit que la terre, ne ſe baignoit jamais, & ne faiſoit point de feu. Comme il étoit naturellement délicat, ſes auſteritez lui attirerent des maladies ſi frequentes, qu'elles devinrent continuelles : & dans ſa plus grande ſanté il étoit plus foible que les malades ordinaires.

Saint Gregoire de Nazianze vint enfin ſe joindre à ſon ami & aux autres qui étoient avec lui dans cette ſolitude. Ils y faiſoient leurs delices de ſouffrir : ils

Greg. Naz. ep. 9.

prioient enſemble, ils étudioient l'écriture ſainte, ils travailloient de leurs mains : portant du bois, taillant des pierres, plantant des arbres, les arroſant : portant du fumier dans leur jardin, pour y faire venir quelques herbes ; & traînant un chariot fort peſant, en ſorte que les marques leur en demeurerent long-temps aux mains. Cependant leur maiſon n'avoit ni couverture ni porte : on n'y voïoit ni

feu

feu ni fumée ; le pain qu'ils mangeoient étoit si dur & si mal cuit que les dents n'y entroient & n'en sortoient qu'avec peine. Ils quitterent les livres profanes, dont ils s'étoient tant occupez pendant leur jeunesse, pour s'appliquer uniquement à l'écriture sainte ; & afin de la mieux entendre, ils étudioient les anciens interpretes, particulierement Origene, dont ils firent ensemble un extrait sous le nom de Philocalie, que nous avons encore. Les habitans de Neocesarée voulurent confier à S. Basile l'éducation de leur jeunesse, & lui députerent leurs principaux magistrats pour le tirer de la solitude : mais il les refusa ; & même étant venu dans la ville quelque temps après, il resista aux prieres de tout le peuple assemblé autour de lui, qui pour l'engager à cet emploi, lui promettoit toutes choses. Gregoire frere de Basile & depuis évêque de Nysse n'eût pas la même fermeté ; & depuis sa conversion étant déja prêtre, il se laissa persuader d'enseigner la rethorique à de jeunes gens. Ses amis & tous les Chrétiens en furent scandalisez ; & saint Gregoire de Nazianze l'en reprit, par une lettre pleine de vigueur & de charité.

Greg. ep. 87.

Basil. ep. 64.

Greg. Naz. ep. 43.

III. Ascetiques de S. Basile.

Saint Basile eût bien-tôt dans sa retraite un grand nombre de disciples, qu'il élevoit à Dieu, & qu'il faisoit vivre dans une parfaite union. Il leur écrivit en divers temps plusieurs préceptes de pieté, que la plûpart des moines d'Orient ont pris depuis pour leur regle, & que l'on nomme en general les Ascétiques de S. Basile. Le premier traité est un recueil de passages de l'écriture sous le nom de Morales, dont voici l'occasion. Dans les voïages qu'il fit en

Id. ep. 9.

Egypte & en Orient, il vit la diviſion des égliſes, la perſecution des plus ſaints évêques & les déſordres que produiſoient par-tout les violences des Ariens. Il en fut ſenſiblement touché, & cherchant la cauſe d'un ſi grand mal, il crut l'avoir trouvée en cette parole de l'écriture: En ce temps-là il n'y avoit point de roi en Iſraël, & chacun faiſoit ce qui lui plaiſoit. C'eſt ainſi, dit-il, que nous vivons: il ſemble que Dieu ne ſoit plus notre roi: nous mépriſons ſa ſainte loi, pour nous faire chacun nos maximes particulieres, nous ſuivons des traditions humaines & de mauvaiſes coûtumes, nous ne conſiderons pas ce que dit Jeſus-Chriſt: qu'il eſt deſcendu du ciel, non pour faire ſa volonté, mais celle du pere qui l'a envoïé, & qu'il ne fait rien de lui-même: que le ſaint-Eſprit ne dit rien de lui, mais ce qu'il a entendu. S. Baſile montre enſuite par les exemples de l'ancien & du nouveau teſtament, avec quelle ſeverité Dieu punit les moindres déſobéiſſances. Par ces conſiderations, il crut devoir faire un recueil de ce qui eſt plus expreſſément marqué dans les ſaintes écritures, comme agréable ou déſagréable à Dieu: pour ſervir aux perſonnes pieuſes à s'éloigner de leur volonté propre, de la coûtume & des traditions humaines; & s'attacher uniquement à l'évangile. Ce recüeil eſt compoſé de quatre-vingt articles tirez du nouveau teſtament; & ne contient que les paroles de l'écriture.

Baſil. de judic. Dei.

Jud. XVII. XX.

Jo. VI. 38.

Jo. XVI. 13.

Les autres traitez aſcetiques ſont les regles de deux ſortes: les grandes dont chacune eſt plus étenduë, mais qui ſont moins en nombre: car il n'y en a que

cinquante-cinq : les petites dont il y a juſques à trois cens treize articles, mais plus courts. Les unes & les autres ſont par maniere de queſtions du diſciple & de réponſes du maître. Les grandes regles contiennent les principes de la vie ſpirituelle expliquez à fonds, & toûjours par l'autorité de l'écriture : les petites entrent plus dans le détail : mais ni les unes ni les autres ne contiennent guere de préceptes, qui ne ſoient à l'uſage de tous les Chrétiens : il y en a peu qui ne conviennent qu'à des ſolitaires. Les diſciples de ſaint Baſile étoient Cenobites vivans en communauté : auſſi le païs étoit trop froid, pour ſe pouvoir écarter dans les deſerts comme en Egypte, & vivre en Anachoretes. Quelques-uns attribuoient ces aſcetiques à Euſtathe de Sebaſte, qu'ils croïoient auteur de la vie monaſtique dans l'Armenie, la Paphlagonie & le Pont : mais il eſt conſtant qu'ils ſont de ſaint Baſile, entr'autres par l'autorité de Rufin qui vivoit dans le même temps, & les traduiſit en latin. Au reſte, ces moines de Cappadoce ſervirent depuis très-utilement l'égliſe contre les hereſies d'Eunomius & d'Apollinaire : car l'autorité que leur avoit acquiſe leur ſainte vie, retenoit les peuples dans la doctrine catholique. Saint Baſile eut pour compagnons de ſa retraite ſes deux freres, ſaint Gregoire depuis évêque de Nyſſe & ſaint Pierre depuis évêque de Sebaſte, qui prit ſoin après lui de la conduite de ſon monaſtere. Celui-ci étoit le plus jeune de tous les freres. Il perdit ſon pere en venant au monde, & ſa ſœur ſainte Macrine lui tint lieu de pere, de precepteur & de toutes choſes. Elle l'éleva

Sozom. IV. *c.* 34.

Sozom. III. *c.* 14. *p.* 424. B. *Hier. ſcrip. Ruf.* II. *hiſt. c.* 9. *Cod. Regul. tom.* I.

Sozom. VI. *c.* 27.

Baſ. ep. 79. *p.* 895. D.

Greg. Nyſſ. vita S. Mac. p. 185.

dès le berceau, & ne souffrit point qu'il s'appliqua aux études profanes : mais elle cultiva son naturel, qui étoit excellent, par la seule étude de la vertu ; & il y fit un tel progrès, qu'il n'étoit pas inferieur à S. Basile, quoiqu'il n'eût ni sa doctrine ni son éloquence.

Theod. l. IV. hist. 30.

IV. Eudoxe évêque d'Antioche.

Socr. II. c. 37. Sozom. IV. 12. Theod. II. hist. 25.

Leonce évêque Arien d'Antioche étant mort, Eudoxe évêque de Germanicie un des chefs du même parti s'empara de ce siege. Il étoit en Occident auprès de l'empereur, quand on y reçut la nouvelle de la mort de Leonce. Eudoxe dit artificieusement à l'empereur, que son église de Germanicie avoit besoin de sa presence en cette occasion, & demanda permission d'y retourner promptement. L'empereur ne penetrant point son dessein, lui donna congé. Eudoxe avoit mis dans ses interêts, les eunuques de la chambre ; & appuïé de leur credit il laissa son église de Germanicie, & s'en alla en diligence à Antioche, où il se fit reconnoître évêque, comme par ordre de l'empereur : sans le consentement de George de Laodicée, ni de Marc d'Arethuse, qui étoient les évêques de Syrie les plus considerables ; ni des autres qui avoient droit à cette élection. Eudoxe étoit originaire d'Arabisse dans la petite Armenie, fils de Cesarius, qui après avoir aimé les femmes & vécu dans la débauche, avoit expié ses pechez par le martyre. Le fils étoit d'un naturel doux, ingenieux & adroit, mais extrémement timide & adonné au plaisir. S. Eustathe évêque d'Antioche n'avoit pas voulu le recevoir dans son clergé, à cause de la mauvaise doctrine : mais après que S. Eustathe

Philost. IV. c. 4.

fut banni, les Ariens non ſeulement l'admirent à la clericature, mais l'éleverent à l'épiſcopat ; & le mirent à Germanicie ſur les confins de Syrie, de Cilicie & de Cappadoce : il aſſiſta en cette qualité au concile d'Antioche de la dédicace en 341. Il étoit pur Arien, diſciple d'Aëtius, qui ne vouloit pas reconnoître le fils de Dieu ſemblable en ſubſtance au pere. Les eunuques de la cour étoient dans la même erreur ; & l'on nomma cette ſecte les Anoméens, du mot grec *Anomoios* qui ſignifie diſſemblable.

Athan. de ſyn. p. 860. 913. C. Sup. l. XII. n. 47.

Eudoxe aïant envahi le ſiege d'Antioche, ne ſe mit pas en peine de cacher ſa malice, comme Leonce avoit fait : il combattoit ouvertement la doctrine catholique, & perſecutoit en toutes manieres ceux qui oſoient lui reſiſter. Aëtius aïant appris ſon établiſſement, revint auſſi-tôt d'Egypte, & amena avec lui Eunomius : préferant le ſéjour d'Antioche à tout autre, par la conformité qu'il trouvoit en Eudoxe ; & quant aux ſentimens & quant à la vie molle & voluptueuſe. Il étoit donc ſon flateur & ſon paraſite, & attiré par la bonne chere, il ſuivoit les meilleures tables. Eudoxe le voulut rétablir dans le diaconat où Leonce l'avoit élevé, & le propoſa dans un concile, qu'il ſe preſſa d'aſſembler : mais la haine contre Aëtius l'emporta ſur l'empreſſement d'Euxode ; & il ne put obtenir ſon rétabliſſement. En ce concile étoient Acace de Ceſarée & Uranius de Tyr, uni de ſentimens avec Eudoxe. Ils condamnerent également le mot d'*homoiouſios* & celui d'*homoouſios*, c'eſt-à-dire, de ſemblable en ſubſtance & de conſubſtantiel : ſous prétexte que les évêques

Theodor. II. hiſt. 25.

Socr. II. c. 37.

Sozom. IV. c. 12. 13.

AN. 358.

d'Occident l'avoient ainſi decidé. C'étoit la ſeconde formule de Sirmium, qu'Oſius avoit ſouſcrite, dont Eudoxe & ſes partiſans ne manquerent pas de ſe prévaloir. Ils écrivirent même une lettre de remerciement à Urſace, à Valens & à Germinius : leur attribuant cet heureux ſuccès, d'avoir ramené les Occidentaux aux bons ſentimens.

V. Concile des Demi-Ariens à Ancyre. *Id. c. 13.*

Les entrepriſes d'Euxode trouverent de la reſiſtance, & pluſieurs perſonnes de l'égliſe d'Antioche furent chaſſées pour s'y être oppoſées. Elles s'adreſſerent à George de Laodicée ; & il leur donna une lettre pour Macedonius de C. P. Baſile d'Ancyre & Cecropius de Nicomedie, en ces termes : Le naufrage d'Aëtius emporte Antioche preſque entiere. Car Eudoxe éleve à la clericature tous ceux que nous avons rejettez comme diſciples de cet infame heretique : le mettant lui-même au rang de ceux qu'il honore le plus. Prenez donc ſoin de cette grande ville : de peur que ſa chûte n'entraîne celle de tout le monde. Aſſemblez-vous en auſſi grand nombre que vous pourrez, & demandez les ſouſcriptions des autres évêques : afin qu'Eudoxe chaſſe Aëtius de l'égliſe d'Antioche, & qu'il retranche ſes diſciples qu'il a promus aux ordres. Que s'il perſiſte avec Aëtius à dire le fils diſſemblable, & à préferer aux autres ceux qui oſent le dire : l'égliſe d'Antioche eſt perduë. Cette lettre de George de Laodicée fut renduë à Baſile d'Ancyre, comme il celebroit la dédicace d'une égliſe qu'il avoit bâtie. Il avoit appellé à cette ceremonie pluſieurs évêques voiſins : entre-autres Euſtathe de Sebaſte & Eleuſius de Cyzique.

Synodica ap. Epiph. hær. 73. n. 2.

AN. 358.

Mais le concile ne fut pas fort nombreux ; & plusieurs évêques s'excuserent par lettres de s'y trouver, parce que l'on ne faisoit que sortir de l'hiver, & que la fête de Pâque approchoit, elle fut le douziéme d'Avril cette année 358.

Philost. IV. c. 6.

On prétend que Basile d'Ancyre avoit jetté les yeux sur le siege d'Antioche, & que la jalousie l'animoit contre Eudoxe. L'exemple des Occidentaux toucha les évêques de ce concile d'une meilleure jalousie : car ils apprirent que les évêques de Gaule demeurant inebranlables dans la foi, avoient rejetté la fausse formule de Sirmium : non seulement en ne la recevant pas, mais en la condamnant, quand elle vint à leur connoissance. Les Orientaux eurent quelque honte d'avoir jusque-là fomenté l'heresie ; & le resultat de ce concile fut la condamnation des Anoméens. Nous avons la lettre synodale adressée aux évêques de Phenicie & à tous les autres, que ceux qui écrivent prétendent être dans leurs sentimens. Ils se plaignent que l'on a voulu alterer la foi par des nouveautez profanes à Antioche, à Alexandrie & en Asie : & ajoûtent que pour y remedier, ils ont fait une exposition de la foi, plus ample que celles qui avoient déja été faites à Antioche au concile de la dédicace, à Sardique, c'est-à-dire à Philippopolis, & à Sirmium contre Photin, qu'ils reçoivent toutes comme catholiques : mais ils ne font point mention du concile de Nicée. Ils prient les évêques de recevoir leur nouvelle exposition, & de retrancher de l'église, ceux qui demeureront dans les erreurs contraires.

Hilar. de Syn. p. 320.

Ap. Epiph. har. 73. n. 2.

AN. 358.

Leur expoſition de la foi eſt longue, mais ſolide & theologique. Ils poſent d'abord la neceſſité de reconnoître en Dieu un Pere, un Fils & un S. Eſprit, par conſequent d'exclure du fils l'idée de créature. Or l'idée de fils, enferme la reſſemblance de ſubſtance : autrement ce n'eſt qu'un nom vain, qui ne ſignifie en effet qu'une créature. Quelque autre prérogative que l'on donne au fils, ſi on lui ôte celle d'être ſemblable en ſubſtance, il demeure au rang des choſes créées. Car on ne peut en Dieu imaginer autre raiſon de ſe ſervir du nom de fils, que d'exprimer une production ſemblable à ſon principe, quant à la ſubſtance : toutes les autres idées qu'enferme la filiation dans les choſes créées ſeroient très-indignes de la divinité. Il faut exclure les ſens metaphoriques, dans leſquels le nom de fils eſt communiqué aux hommes & aux autres créatures : ce ne ſont que des équivoques ; & ce n'eſt pas ſans ſujet que J. C. eſt nommé fils unique. Il ne faut point en cette matiere écouter la raiſon humaine, ni les ſubtilitez de la dialectique. Ce qui eſt dit contre Aëtius, dont le fort étoit la logique d'Ariſtote. Ils expliquent doctement le paſſage de ſaint Paul, où il eſt dit que J. C. eſt l'image de Dieu ; & comparent les principaux paſſages de l'ancien & du nouveau teſtament, ſur la generation du verbe. Toute cette doctrine eſt recueillie en dix huit anathêmes, qui terminent la lettre ; & elle eſt ſouſcrite par douze évêques, dont les premiers ſont Baſile d'Ancyre & Euſtathe de Sebaſte. Ce qu'il y a de mauvais, c'eſt qu'en établiſſant que le fils eſt ſemblable au pere en ſubſtance,

n. 6.
Sup. l. XII. n. 47.
n. 7. &c.
Coloſſ. I. 15.
n. 10. 11.

AN. 358.

substance, ils nient qu'il soit de la même substance ; & le dernier anathême condamne expressément le terme de consubstantiel. C'est ce qui fit nommer Demi-Ariens ceux qui soûtenoient cette doctrine. *Basil. ep. 74. p. 875. C.*

VI. Deputez d'Ancyre à Sirmium. *Sozom. IV. c. 13. Theod. II. c. 25.*

Les évêques de ce concile resolurent de donner avis à l'empereur de ce qu'ils avoient fait ; & de lui demander qu'il pourvût à l'execution des decrets de Sardique, de Sirmium & des autres conciles : qui avoient défini que le fils est semblable au pere en substance. Sous le nom du concile de Sardique, ils entendoient toûjours leur conciliabule de Philippopolis. Basile & Eustathe se chargerent de la députation ; & avec eux Eleuzius de Cyzique & un prêtre nommé Leonce, qui avoit servi auparavant à la chambre de l'empereur. Ils trouverent encore la cour à Sirmium ; & aïant retranché de leur exposition de foi au moins le dernier anathême, de peur de choquer ceux qui étoient attachez au consubstantiel : ils la presenterent à l'empereur, & l'accompagnerent d'un grand discours, où ils expliquerent que le fils est semblable au pere en toutes choses. *Philost. IV. c. 8.*

En arrivant à la cour, ils trouverent un prêtre d'Antioche nommé Asphale, très-ardent sectateur d'Aëtius : qui aïant fait les affaires qui l'avoient amené, s'en retournoit avec des lettres de l'empereur en faveur d'Eudoxe ; & étoit prêt à partir. Mais Basile d'Ancyre aïant fait connoître à l'empereur le venin de cette heresie : lui persuada de condamner Euxode, de retirer d'Asphale la lettre qu'il lui avoit donnée, & d'en écrire une autre toute contraire, à *Sozom. IV. c. 4.*

AN. 358.

l'égliſe d'Antioche : par laquelle il deſavoüoit Eudoxe, & diſoit qu'il ne l'avoit point envoïé. Il y traite Aëtius de ſophiſte & de charlatan pernicieux : il recommande aux fideles de l'éviter auſſi-bien qu'Eudoxe, mais il ſe contente de leur défendre d'aſſiſter aux aſſemblées eccleſiaſtiques : les menaçant de plus grandes peines s'ils ne ſe corrigent. Cette lettre eſt une des preuves des plus ſenſibles de la legereté de Conſtantius.

Cependant il ſe tint un concile à Sirmium : ſoit que le ſecond ne fût pas encore ſeparé, ſoit que l'on en eût aſſemblé un troiſiéme, des évêques qui ſe trouvoient à la cour. Baſile d'Ancyre & les autres Demi-Ariens y dominerent. Ils firent abroger la ſeconde formule de Sirmium, que Potamius avoit dreſſée, où le conſubſtantiel & le ſemblable en ſubſtance étoient également rejettez. Valens & Urſace l'abandonnerent eux-mêmes, & dirent qu'ils avoient voulu ſupprimer également le conſubſtantiel & le ſemblable en ſubſtance, croïant que c'étoit la même choſe : comme ſi des évêques qui avoient vieilli dans ces diſputes, pouvoient ignorer la difference de ces termes. Les députez d'Ancyre, non contens de faire condamner en ce concile la formule de Potamius, voulurent en tirer les exemplaires ; & comme pluſieurs les cachoient, l'empereur ordonna par édit de les rechercher ſous certaine peine : mais cette piece étoit déja trop répanduë pour la pouvoir ſupprimer. Au contraire Baſile & Euſtathe renfermerent dans un ſeul écrit tout ce qui avoit été ordonné contre Paul de Samoſate, contre Photin &

Socr. II. *c.* 30. *in fin.*
Sozom. IV. *c.* 6.

Sozom. V. *c.* 15.

contre Marcel d'Ancyre, dans le concile d'Antioche de la dédicace. Tout cela, pour faire rejetter le conſubſtantiel, comme un terme odieux & déja condamné dans des conciles. L'empereur avoit fait venir le pape Libere, de Berée à Sirmium : on lui fit approuver cet écrit, & par conſequent abandonner le conſubſtantiel ; & on tira le même conſentement de quatre évêques d'Afrique qui ſe trouverent preſens : ſçavoir, Athanaſe, Alexandre, Severien & Creſcent. On y fit auſſi ſouſcrire Urſace, Valens & Germinius de Sirmium : mais Libere proteſta de ſon côté, qu'il excommunioit ceux qui diſoient que le fils n'étoit pas ſemblable au pere en ſubſtance & en toutes choſes. Ce qu'il fit parce qu'Eudoxe & les autres partiſans d'Aëtius à Antioche avoient fait courir le bruit qu'il croïoit la diſſemblance comme eux. L'empereur étant ainſi ſatisfait de Libere, lui permit de retourner à Rome. Les évêques qui étoient à Sirmium écrivirent à l'antipape Felix, qu'ils reconnoiſſoient pour évêque legitime : de le recevoir, de gouverner l'égliſe Romaine conjointement avec lui, & d'oublier tout le paſſé : car l'affection que le peuple portoit à Libere, avoit excité une grande ſedition & cauſé juſques à des meurtres. AN. 358.

Baſile & Euſtathe n'accuſerent pas ſeulement d'heresie Aëtius & Eudoxe, mais encore de crime d'état, & d'avoir eu part à la conjuration de Gallus ; Theophile l'Indien, que les Ariens faiſoient paſſer pour un apôtre & un faiſeur de miracles, ſe trouvant engagé dans la même accuſation, fut relegué *Philoſt. IV. c. 8.*

AN. 358.

à Heraclée dans le Pont. Eudoxe eut ordre de sortir d'Antioche & de demeurer chez lui : Aëtius fut mis en la puissance de ses accusateurs ; & on l'envoïa en exil à Pepuse de Phrygie. Eunomius qu'Eudoxe venoit d'ordonner diacre & de députer vers l'empereur, pour sa justification, fut pris en chemin par les gens de Basile & relegué à Midaïe en Phrygie. Eudoxe lui-même se retira en Armenie son païs natal : quelques autres furent bannis jusqu'au nombre de soixante & dix, ainsi le parti des Anoméens sembloit entierement dissipé.

VII. Libere rentre à Rome.

Anastas. in lib. Libell. Marc. & Faust. p. 4.

Le pape Libere revint à Rome la troisiéme année de son exil ; c'est-à-dire, l'an 358. le second jour d'Août. Il y entra comme victorieux ; & le peuple accourut au devant de lui avec joïe. L'antipape Felix odieux au senat & au peuple, fut chassé de la ville : mais comme sa faction n'étoit pas éteinte, il rentra peu après à la faveur des clercs de son parti, & osa bien indiquer la station dans la basilique de Jules au-delà du Tibre : la multitude des fideles avec les nobles le chasserent honteusement de Rome une seconde fois. L'empereur le vouloit maintenir avec Libere, & leur faire gouverner en commun l'église Romaine, contre les canons qui ne permettent pas deux évêques dans un siege : mais il fut obligé malgré lui de l'abandonner. Felix étant chassé la seconde fois, se retira dans une petite terre qu'il avoit sur le chemin de Porto, où il vécut encore près de huit ans, gardant la dignité épiscopale sans fonction ; & ne mourut que le dixiéme des calendes de Decembre, sous le consulat de Valentinien & de Valens,

Sozom. IV. c. 15.

Theod. II. epist. 6. 17.

Philost. IV. n. 3.

Libell. Marc. & Faust.

c'eſt-à dire, le vingt-deuxiéme de Novembre 365. Ni S Optat, ni S. Auguſtin ne le comptent point dans la ſuite des évêques de Rome. AN. 358.

VIII. Tremblement de terre à Nicomedie. *Sozom.* IV. *c.* 16.

L'empereur Conſtantius non content de ce qu'il venoit de faire à Sirmium, crut neceſſaire d'aſſembler un concile univerſel contre les Anoméens: à cauſe des entrepriſes d'Aëtius, & de ce qui s'étoit paſſé à Antioche. D'abord il l'indiqua à Nicée: mais Baſile d'Ancyre & ceux de ſon parti l'en détournerent, à cauſe du grand concile, dont la memoire leur étoit odieuſe. Il fut donc reſolu de s'aſſembler à Nicomedie; & l'on envoïa des lettres de l'empereur, pour y faire venir en diligence à un certain jour les évêques qui paſſoient pour les mieux inſtruits & les plus éloquens. Ils devoient aſſiſter au concile chacun au nom de tous les évêques de ſa nation: c'eſt-à-dire, que l'empereur nommoit les députez de chaque province. La plûpart étoient déja en chemin, quand la nouvelle ſe répandit que la ville de Nicomedie venoit d'être renverſée par un tremblement de terre. On diſoit plus: comme d'abord on fait toûjours les malheurs plus grands: on diſoit que Nicée, Perinthe, les villes voiſines & C. P. même, y avoient part; & qu'à Nicomedie pluſieurs évêques avoient été accablez dans l'égliſe, avec une grande multitude de peuple: hommes, femmes & enfans qui s'y étoient refugiez. Ce qui ſe trouva vrai, eſt que le neuviéme des calendes de Septembre ſous le conſulat de Dacien & de Cereal, c'eſt-à-dire le vingt-quatriéme d'Août de cette année 358. à la ſeconde heure du jour, ſelon nous à huit heures du matin, ce

Amm. Marc. lib. XVII. *c.*

AN. 358. tremblement commença ; & comme ce n'étoit pas l'heure de s'assembler dans les églises, personne n'y fut surpris : aussi personne n'eut-il le loisir de s'y refugier, tant cet accident fut prompt. Chacun perit ou échappa, selon le lieu où il se trouvoit. Il n'y mourut que deux évêques : Cecropius de Nicomedie & un autre d'une ville du Bosphore : & ils furent surpris hors de l'église. Le tremblement de terre ne dura que deux heures, mais il fut suivi d'un embrasement de cinquante jours. Car le feu des fourneaux, des cuisines & des bains, des forges & des autres lieux semblables, se communiquant dans le renversement des maisons aux toits & aux autres matieres combustibles, gagna par tout, & ne fit qu'un grand bûcher de toute la ville. L'ébranlement s'étendit fort loin dans le Pont & l'Asie, & en deça de la mer dans la Macedoine ; on compta jusques à cent cinquante villes qui s'en ressentirent.

Il y avoit alors à Nicomedie un saint solitaire nommé Arsace, Persan de nation : qui avoit été gouverneur des lions de l'empereur, & s'étoit rendu illustre entre les confesseurs dans la persecution de Licinius. Aïant quitté les armes il se retira dans la citadelle de Nicomedie, & demeuroit dans une tour, menant la vie ascetique. Il faisoit des miracles ; & un jour par l'invocation du nom de J. C. il arrêta un possedé qui couroit par la ville l'épée à la main & faisoit fuir tout le monde. Arsace donc aïant appris par revelation le malheur dont la ville étoit menacée, & reçû ordre d'en sortir, alla promptement à l'église, & recommanda aux ecclesiastiques, de

prier avec ferveur pour appaiſer la colere de Dieu. On ſe mocqua de ſa prédiction, il s'en retourna dans ſa tour, où il ſe mit en priere proſterné ſur le viſage, & le tremblement de terre étant paſſé, on l'y trouva mort en cette poſture. On dit qu'il aima mieux mourir, que de voir la ruine d'une ville, où il avoit commencé à connoître J. C. & appris la philoſophie chrétienne : car on nommoit ainſi la vie aſcetique. AN. 358.

IX. Projets de conciles. *Sozom. IV. c. 16.*

Le voïage des évêques aïant été rompu par cet accident : les uns attendirent de nouveaux ordres de l'empereur, les autres declarerent par lettres leurs ſentimens touchant la foi. Conſtantius conſulta Baſile d'Ancyre : qui lui écrivit en loüant ſa pieté, le conſolant du malheur de Nicomedie par les exemples des hiſtoires ſacrées ; & l'exhortant à preſſer le concile, & à ne pas renvoïer ſans rien faire les évêques qui étoient déja en chemin. Il marqua Nicée pour le lieu de l'aſſemblée, croïant faire plaiſir à l'empereur qui l'avoit nommé d'abord. Conformément à cette lettre l'empereur ordonna que les évêques s'aſſembleroient à Nicée au commencement de l'été de l'année ſuivante 359. excepté ceux à qui leur ſanté ne le permettroit pas : que ceux-là envoïeroient à leur place des prêtres ou des diacres qu'ils choiſiroient, pour déclarer leurs ſentimens, déliberer ſur les choſes douteuſes, & reſoudre tout en commún. Que dix députez d'Occident & autant d'Orient, choiſis par le concile, viendroient à la cour, pour lui faire le rapport de ce qui auroit été réſolu : afin qu'il vît auſſi s'il étoit conforme aux ſaintes écritu-

AN. 358.

res ; & qu'il pût décider ce qu'il y auroit à faire pour le mieux. Ainſi il ſe faiſoit le juge du concile univerſel & l'arbitre de la foi.

Philoſt. IX. c. 10. Sozom. IV. c. 16.

Cependant il changea encore de réſolution. Car les Anoméens, c'eſt-à-dire, les partiſans d'Eudoxe, d'Acace, d'Urſace & de Valens, aïant un peu relevé leur credit, firent en ſorte qu'il convoqua deux conciles au lieu d'un. Ils voïoient leur condamnation inévitable, ſi tous les évêques s'aſſembloient en un ſeul concile : parce que tous ſeroient, ou pour la foi de Nicée & le conſubſtantiel, ou pour la formule de la dédicace d'Antioche, qui contenoit auſſi le nom de ſubſtance. D'ailleurs, il étoit plus facile de diviſer les eſprits des évêques ſeparez ; & de faire de loin de faux rapports d'un concile à l'autre. Du moins ils eſperoient, que s'ils ne gagnoient les deux conciles, ils en gagneroient un ; & que s'ils étoient condamnez par l'un, ils ne le ſeroient pas par l'autre : voilà les motifs ſecrets. Ceux que l'on

Concil. Pariſ. ap. Hilar. fragm.

Sozom. IV. c. 17.

publia & que l'on fit goûter à l'empereur, furent de lui épargner la dépenſe, & aux évêques la fatigue d'un trop grand voïage. L'eunuque Euſebe qui favoriſoit Eudoxe, aida par ſon credit à faire paſſer cette réſolution. En attendant que l'on eût déterminé le lieu de chaque concile, l'empereur manda aux évêques de demeurer dans leurs égliſes ou dans les lieux auſquels ils ſe trouveroient ; & il écrivit à Baſile d'Ancyre de conſulter tous les évêques d'Orient, touchant le lieu du concile, afin de le déclarer au commencement du printemps. Car il ne croïoit plus que Nicée fût convenable à cauſe du trouble

trouble, que le tremblement de terre avoit excité dans le païs. Baſile envoïa aux évêques la lettre de l'empereur, y joignant les ſiennes, pour les exhorter à mander promptement le lieu qui leur plairoit le plus. On propoſa Tarſe en Cilicie : mais ceux du parti d'Eudoxe s'y oppoſerent : peut-être à cauſe de l'évêque Silvain qui leur étoit contraire ; & la même raiſon put faire rejetter Ancyre, qui fut auſſi nommée. Pour l'Occident, on ne voit pas qu'il y ait eu d'autre lieu propoſé que Rimini, où ſe tint en effet le concile.

AN. 359.

Philoſt. IV. *c.* IX.

Pendant que les Orientaux étoient dans cette incertitude touchant le lieu du concile : Baſile alla trouver l'empereur, qui demeuroit alors à Sirmium. Il y trouva quelques évêques, qui y étoient pour leurs affaires particulieres ; entr'autres Marc d'Arethuſe & George uſurpateur d'Alexandrie. On reſolut que le concile d'Orient ſe tiendroit à Seleucie en Iſaurie. Enſuite Valens qui étoit auſſi à Sirmium & ſes partiſans, c'eſt-à-dire, les Anoméens, y firent dreſſer & ſigner par les évêques preſens une nouvelle formule : où le mot de ſubſtance étoit rejetté nommément, comme inconnu au peuple & occaſion de ſcandale, & comme ne ſe trouvant point dans l'écriture. On ordonnoit de ne faire aucune mention de ſubſtance en parlant de Dieu à l'avenir. La formule finiſſoit par ces mots : Nous diſons que le fils eſt ſemblable au pere en tout : comme les ſaintes écritures le diſent & l'enſeignent. Ce qu'il y eut de plus ſingulier à cette formule, c'eſt la datte que l'on mit à la tête en ces termes : Expoſition de

Sozom. IV. *c.* 16.

Ap. Athan. de ſyn. p. 875. *& ap. Socr.* II. *c.* 37.

AN. 359.

la foi faite en presence de notre seigneur le très-pieux & victorieux empereur Constantius auguste, éternel, sous le consulat de Flavius Eusebe & d'Hypatius à Sirmium l'onziéme des calendes de Juin : c'est-à-dire le vingt-deuxiéme de Mai 359. Elle fut composée par Marc d'Arethuse, écrite en latin & souscrite par ceux qui se trouverent presens : sçavoir Marc d'Arethuse, George d'Alexandrie, Basile d'Ancyre, Germinius de Sirmium, Hypatien d'Heraclée, Valens de Mursе, Ursace de Singidon & Pancrace de Peluse. Il y eut deux signatures singulieres. Celle de Valens en ces termes : Les assistans sçavent comment nous avons souscrit ceci la veille de la Pentecôte : & notre pieux empereur le sçait, lui à qui j'en ai rendu témoignage de vive voix & par écrit. Ensuite il mit la souscription ordinaire avec cette clause : que le fils est semblable au pere, sans dire : En tout : mais l'empereur le contraignit de l'ajoûter. Au contraire Basile se doutant des mauvais sens que l'on pouvoit donner à cette formule, souscrivit ainsi : Moi Basile évêque d'Ancyre, je crois, comme il est écrit ci-dessus, que le fils est semblable au pere en tout : c'est-à-dire, non seulement quant à la volonté, mais quant à la substance, l'existence & l'estre, comme étant fils, selon l'écriture : esprit d'esprit, vie de vie, lumiere de lumiere, Dieu de Dieu, en un mot fils en tout semblable au pere. Et si quelqu'un dit, qu'il soit semblable seulement en quelque chose, je le tiens separé de l'église catholique, comme ne tenant pas le fils semblable au pere, suivant les écritures. On peut remarquer

Sozom. IV. *c.* 17. *V. Vales. ad Socr.* II. *c.* 30.

Epiph. hæres. 73. *n.* 28.

ici, que Baſile n'oſant emploïer le mot de ſubſtance *ouſia*, que l'on étoit convenu de ſupprimer dans cette formule, emploïe tous les mots approchans & équivalens : parce qu'il croïoit en effet le fils ſemblable en ſubſtance. Cette formule ainſi ſouſcrite fut remiſe entre les mains de Valens, qui la porta au concile de Rimini. AN. 359.

La reſolution étant priſe touchant la tenuë des deux conciles, & le lieu de chacun déterminé : l'empereur donna ſes ordres pour y faire aller les évêques, non plus par députez, mais tous generalement : & il envoïa par tout des officiers, pour leur faire donner les voitures & les choſes neceſſaires au voïage. Il écrivit à chaque concile de regler les queſtions de la foi, d'examiner enſuite les cauſes des évêques, qui ſe plaignoient d'avoir été dépoſez ou exilez injuſtement ; & quand ils auroient tout jugé, de lui envoïer dix députez de chaque côté pour lui en faire le rapport. Le concile de Rimini s'aſſembla le premier. Il y vint des évêques d'Illyrie, d'Italie, d'Afrique, d'Eſpagne, des Gaules, de la grande Bretagne. Ceux des deux dernieres provinces refuſerent ce qui leur fut offert de la part de l'empereur, ne croïant pas le pouvoir accepter honnêtement, & aimerent mieux vivre à leurs dépens. Il n'y eut que trois évêques de Bretagne, qui accepterent ce ſecours : étant ſi pauvres qu'ils n'avoient pas dequoi ſubſiſter, & aimant mieux être à charge au fiſc qu'à leurs confreres, qui offroient de contribuer pour leur dépenſe. Telle étoit la charité & le déſintereſſement des évêques.

Sozom. IV. *c.* 17.

Sever. Sulp. 2. hiſt. p. 420.

X. Traité de saint Hilaire des synodes.

Sup. XIII. n. 43. *Hilar. de synod.*

Ceux de Gaule & de Bretagne étoient bien instruits de la créance des Orientaux, par un écrit que saint Hilaire leur avoit envoïé de Phrygie. C'étoit son traité des synodes, composé vers la fin de l'an 358. pendant que l'on déliberoit du lieu où se tiendroit le concile en Orient. En ce traité S. Hilaire explique les differentes formules de foi, que les Orientaux avoient faites depuis le concile de Nicée : afin de montrer aux Occidentaux, qu'elles étoient bonnes ou du moins tolerables ; & qu'ils ne devoient pas regarder comme Ariens, ceux qui les recevroient. Il les prie de juger eux-mêmes de ces formules, dont ils lui avoient demandé l'explication, & de suspendre leur jugement jusques à la fin de son écrit. La premiere formule qu'il explique est celle que les Demi-Ariens venoient de faire au concile d'Ancyre la même année 358. & pour la mieux faire entendre, il rapporte auparavant celle que les purs Ariens avoient dressée à Sirmium en 357. qu'il appelle le blasphême d'Osius & de Potamius : parce que Potamius en étoit l'auteur, & qu'Osius l'avoit signée dans sa chûte. De la définition d'Ancyre, il n'explique que douze anathêmes, entre lesquels n'est pas le dernier, qui condamnoit le consubstantiel, & que l'on n'avoit pas publié avec les autres. Ce n'est pas qu'on ne pût encore excuser sur ce point les peres d'Ancyre : en disant qu'ils ne rejettoient le consubstantiel que dans les mauvais sens que quelques-uns lui donnoient. La seconde formule que saint Hilaire explique, est celle du concile d'Antioche de la dédicace tenu en 341. très-fameuse chez

Sup. XIII. n. 50.

Sup. n. 2.

Sup. XII. n. 46.

Sup. XII. n. 11.

les Orientaux. C'eſt la ſeconde de celles qui furent propoſées au concile, & elle fut approuvée par les quatre-vingt-dix ſept évêques qui y aſſiſterent. On l'attribuoit au martyr S. Lucien; & il n'y manque que le mot de conſubſtantiel : mais cela même la rendoit plus agréable à ceux à qui ce terme étoit ſuſpect. Saint Hilaire montre qu'elle eſt toute catholique. Il rapporte enſuite pour la troiſiéme celle du concile de Sardique : c'eſt-à dire, du conciliabule de Philippopolis, qui en prenoit fauſſement le nom : mais ſa confeſſion de foi ne laiſſoit pas d'être catholique, & il n'y manquoit que le mot de conſubſtantiel. La quatriéme eſt celle du premier concile de Sirmium, tenu en 351. contre Photin par les Orientaux avec les vingt-ſept anathêmes : qui à la verité n'excluent pas formellement la doctrine des Demi-Ariens, mais auſſi ne contiennent rien de manifeſtement mauvais, & excluent formellement pluſieurs erreurs des purs Ariens, de Sabellius & de Photin : c'eſt ce que ſaint Hilaire releve.

Sup. liv. XII. *n.* 40.

Sup. XIII. *n.* 6.

Ne vous étonnez pas, mes freres, ajoûte-t'il, de ces fréquentes expoſitions de foi : la fureur des héretiques les a renduës neceſſaires. Car les égliſes Orientales ſont dans un tel peril, qu'il eſt rare d'y trouver même parmi les évêques, cette foi que je vous rapporte, & dont je vous laiſſe le jugement. Je parle comme ſçavant, de ce que j'ai oüi & de ce que j'ai vû moi-même. Hors l'évêque Eleuſius & quelque peu avec lui, la plus grande partie des dix provinces d'Aſie où je ſuis, ne connoiſſent point Dieu, ou ne le connoiſſent que pour le blaſphêmer. Tout

p. 338. *&c.* *p.* 347.

eſt plein de ſcandales, de ſchiſmes, d'infidelité. Que vous êtes heureux cependant, d'avoir conſervé dans ſa pureté, la foi apoſtolique : d'avoir ignoré juſques ici, ces profeſſions écrites, & de vous être contentez de profeſſer de bouche ce que vous croïez du cœur : Enſuite il explique les termes, dont l'ambiguité rendoit ſuſpecte aux Orientaux la foi des Occidentaux. Premierement le mot de *ſubſtance* : montrant les mauvais ſens, que peut avoir cette propoſition : Qu'il n'y a qu'une ſubſtance du pere & du fils : car on pouvoit entendre une ſeule perſonne ſubſtance, ou une même ſubſtance diviſée en deux. C'eſt pourquoi il conſeille d'expliquer diſtinctement ce que l'on croit du pere & du fils, avant que de le renfermer dans cette expreſſion abregée. Il explique
p. 352. enſuite le terme de *ſemblable ;* & dit que c'eſt le même dire : Que le fils eſt ſemblable au pere en toutes choſes, & de dire qu'il lui eſt égal. Ainſi le mot d'*homoiouſios*, qui ſignifie ſemblable en ſubſtance, peut avoir un auſſi bon ſens que l'*homoouſios*, qui
p. 354. *B.* ſignifie de même ſubſtance. Saint Hilaire s'adreſſe enſuite aux Orientaux bien intentionez, pour leur lever tous les ſcrupules qu'ils avoient ſur le terme
p. 358. de *conſubſtantiel ;* & rapportant le ſymbole de Nicée ; il montre que ce terme n'y eſt emploïé que pour condamner les vrais Ariens : qui vouloient que le fils fût une ſimple créature, & pour montrer qu'il eſt produit de la ſubſtance même du pere. Il prouve en general, qu'il ne faut pas ſupprimer une bonne expreſſion, à cauſe du mauvais ſens qu'elle peut avoir ; par l'exemple des écritures dont

les heretiques abuſent. Il preſſe les Orientaux de ne pas rendre ſuſpect leur *homoiouſios* en rejettant l'*homoouſios ;* & de ne pas s'arrêter aux mots, puiſqu'ils conviennent de la choſe. Il ajoûte ces paroles remarquables : Je prens à témoin le Seigneur du ciel & de la terre, que ſans avoir oüi ni l'un ni l'autre, j'ai toûjours crû l'un & l'autre : que par *homoiouſios* il falloit entendre l'*homoouſios :* que rien ne pouvoit être ſemblable, ſelon la nature, qui ne fût de même nature. Baptiſé depuis long-temps, depuis quelque temps évêque, je n'ai oüi parler de la foi de Nicée, que ſur le point de mon exil : mais les évangiles & les écrits des apôtres m'avoient donné l'intelligence de ces termes. AN. 359.

XI. Concile de Rimini.

Les évêques de Gaule, ainſi inſtruits de la foi des Orientaux, ſe trouverent avec les autres évêques d'Occident à Rimini, en latin *Areminum*, ville celebre d'Italie ſur la mer Adriatique. Le concile fut nombreux, & il s'y trouva plus de quatre cens évêques, entre leſquels on compte environ quatre-vingt Ariens. Les plus celebres des catholiques, que nous connoiſſions, étoient ; Reſtitut évêque de Carthage, qui ſemble avoir préſidé au concile : Muſonius évêque de la province Byzacene en Afrique, à qui tous les autres déferoient pour ſon grand âge : Grecien évêque de Calles en Italie : des Gaules, ſaint Phebade d'Agen & S. Servais de Tongres. Entre les Ariens on remarque Urſace, Valens, Germinius, Caïus de Pannonie, Démophile de Berée, Auxence, Epictete, Mygdonius & Megaſius. Taurus, préfet du prétoire en Italie, y aſſiſta de la part de l'empe-

Athan. de ſyn. p. 874. C. Sever. lib. 2. p. 419.

Geſta 6. Id. Octob. ap. Hilar. fragm. p. 453. Hier. in Lucifer. c. 7.

Sever. lib. 2. p. 41.

AN. 359.

reur, avec ordre de ne point laiſſer aller les évêques qu'ils ne convinſſent d'une même foi : & l'empereur lui promit le conſulat s'il y réüſſiſſoit : comme en effet il fut conſul l'an 361. Conſtantius écrivit au concile pour avertir les peres principalement de ne rien ordonner contre les Orientaux : leur déclarant qu'il ne l'appuïeroit point de ſon autorité ; & réïterant l'ordre de lui envoïer dix députez. Cette lettre eſt dattée du ſixiéme des calendes de Juin, ſous le conſulat d'Euſebe & d'Hypatius : c'eſt-à-dire, du vingt-ſeptiéme de Mai 359. & le concile de Rimini commença peu de temps après.

Ap. Hilar. fragm. p. 457.

Sever. Sulp. lib. 2. p. 421.

Les catholiques s'aſſemblerent dans l'égliſe : les Ariens dans un autre lieu, que l'on avoit laiſſé vacant exprès, dont ils firent leur oratoire : car ils ne prioient plus enſemble. Quand on commença à traiter de la foi, tous les autres évêques ne ſe fondoient que ſur les ſaintes écritures : mais Urſace, Valens & les autres chefs des Ariens ſe preſenterent avec un papier dont ils lurent la datte : demandant qu'on ne parlât plus d'autre écrit ſur la foi, ni d'autre concile ; & ſoûtenant qu'il ne falloit rien leur demander davantage, ni examiner leurs ſentimens ; mais ſe contenter de ce ſeul écrit. C'étoit la derniere formule de Sirmium, dreſſée le vingt-deuxiéme de Mai de cette année 359. où rejettant les mots de ſubſtance & de conſubſtantiel ; on diſoit ſeulement, que le fils eſt ſemblable au pere en toutes choſes. Il vaut mieux, diſoient-ils, parler de Dieu plus ſimplement, pourvû que l'on en penſe ce que l'on doit, que d'introduire des mots nouveaux

Athan. de ſyn. p. 874.

Sozom. IV. c. 17.

Sup. n. 6.

veaux qui ſentent la ſubtilité de la dialectique, & ne font qu'exciter des diviſions ; & il ne faut pas troubler l'égliſe pour deux paroles qui ne ſe trouvent point dans l'écriture. Ils penſoient ainſi ſurprendre les Occidentaux : car les Orientaux par qui ces Ariens étoient inſtruits, les regardoient comme des gens ſimples. AN. 359. *Theod.* II. *c.* 18.

Les évêques catholiques répondirent qu'ils n'avoient point beſoin de nouvelle formule, & propoſerent de condamner nettement la doctrine d'Arius. Tous s'y accorderent, excepté Urſace, Valens & les autres de leur faction : ainſi leur artifice fut découvert. Nous ne ſommes pas aſſemblez, diſoient les évêques catholiques, pour apprendre ce que nous devons croire : nous l'avons appris de ceux qui nous ont catechiſez & baptiſez, qui nous ont ordonnez évêques : de nos peres, des martyrs & des confeſſeurs à qui nous avons ſuccedé : de tant de ſaints qui ſe ſont aſſemblez à Nicée, & dont pluſieurs vivent encore : nous ne voulons point d'autre foi ; & nous ne ſommes venus ici que pour retrancher les nouveautez qui y ſont contraires. Que veut dire votre formule dattée de l'année & du jour du mois ? en a-t'on jamais vû de ſemblable ? N'y avoit-il point de Chrétiens avant cette datte ? & tant de ſaints, qui avant ce jour là ſe ſont endormis au Seigneur, ou qui ont donné leur ſang pour la foi, ne ſçavoient-ils ce qu'ils devoient croire ? c'eſt plutôt une preuve que vous laiſſez à la poſterité de la nouveauté de votre doctrine. Les Ariens vouloient ſoûtenir leur datte par l'exemple des prophetes : mais on leur ré-

Athan. de ſynod. p. 876. B.

Socr. XI. *c.* 37. *ex Athan. de ſynod. p.* 870. D.

AN. 359.

pondoit que les prophetes ne venoient pas poſer les fondemens de la religion, ni enſeigner une foi nouvelle : ils annonçoient ſeulement les promeſſes de Dieu, principalement touchant le Meſſie, & enſuite ſur ce qui devoit arriver aux Iſraëlites & aux autres nations : ainſi l'obſervation des temps étoit neceſſaire, pour montrer quand ils avoient vêcu, & quand ils avoient prédit les choſes futures. L'égliſe a bien accoûtumé de datter les actes des conciles, & les reglemens pour les affaires ſujettes aux changemens : mais non pas les confeſſions de foi, où elle ne fait que declarer ce qu'elle a toûjours crû. On trouvoit encore abſurde dans cette formule dattée, le titre d'éternel que l'on donnoit à l'empereur, en même temps qu'on le refuſoit au fils de Dieu.

Sozom. IV. c. 17. Le concile fit lire les profeſſions de foi des autres ſectes & celle du concile de Nicée, à laquelle ſeule il s'arrêta, rejettant toutes les autres, & en forma ſon decret à peu près en ces termes : Nous croïons que le moïen de plaire à tous les catholiques, eſt de ne nous point éloigner du ſymbole que nous avons appris, & dont nous avons reconnu la pureté, après en avoir conferé tous enſemble. C'eſt la foi que nous avons reçûë par les prophetes de Dieu le pere, par J. C. N. S. que le ſaint Eſprit nous a enſeignée par tous les apôtres, juſqu'au concile de Nicée, & qui ſubſiſte à preſent. Nous croïons qu'on ne doit y rien ajoûter ni diminuer : qu'il n'y a rien à faire de nouveau ; & que le nom de ſubſtance & la choſe qu'il ſignifie, établie par pluſieurs paſſages des ſaintes écritures, doit ſubſiſter dans ſa force, comme l'é-

ap. Hilar. fragm. in fine.

gliſe de Dieu a toûjours accoûtumé de le profeſſer. Tous les évêques catholiques, ſans en excepter un ſeul, ſouſcrivirent à ce decret : auſſi-bien qu'à un autre, par lequel ils condamnerent de nouveau la doctrine d'Arius en ces termes : Les blaſphêmes d'Arius, quoique déja condamnez, demeuroient cachez, parce que l'on ignoroit qu'il les eût proferez : mais Dieu a permis que ſon hereſie a été examinée de nouveau, pendant que nous ſommes à Rimini. C'eſt pourquoi nous la condamnons avec toutes les hereſies qui ſe ſont élevées contre la tradition catholique & apoſtolique, comme elles ont déja été condamnées par les conciles precedens. Enſuite ils prononcent dix anathêmes contre diverſes erreurs d'Arius, de Photin & de Sabellius.

AN. 359.

Ibid.

Comme Valens, Urſace & les autres Ariens ne voulurent point conſentir à ce decret : les évêques catholiques les jugerent ignorans, malicieux & heretiques ; & comme tels, les condamnerent & les dépoſerent. Nous avons l'acte de leur dépoſition en ces termes : Sous le conſulat d'Euſebe & d'Hypatius, le douziéme des calendes d'Août, c'eſt-à-dire, le vingt-uniéme de Juillet, le concile des évêques étant aſſemblé à Rimini, après que l'on eût traité de la foi, & reſolu ce que l'on devoit faire, Grecien évêque de Calles dit : Mes chers freres, le concile univerſel a ſouffert autant qu'il étoit poſſible, Urſace, Valens, Caïus & Germinius, qui ont troublé toutes les égliſes par les variations de leurs ſentimens, & ont oſé maintenant entreprendre de joindre le rai-

ap. Hilar. fragm. in fin.
ap. Athan. de ſyn. p. 879. D.

ſonnement des heretiques à la foi catholique, de ruiner le concile de Nicée, & nous propoſer par écrit une foi étrangere, qu'il ne nous étoit pas permis de recevoir. Il y a long-temps qu'ils ſont heretiques, & nous avons reconnu qu'ils le ſont encore à preſent : auſſi ne les avons-nous point admis à notre communion, les condamnant de vive voix en leur preſence. Dites-donc encore ce que vous en ordonnez, afin que chacun le confirme par ſa ſouſcription. Tous les évêques dirent : Nous voulons que ces heretiques ſoient condamnez, afin que la foi catholique demeure ferme & l'égliſe en paix.

XII. Députation à l'empereur. *ap. Socr.* II. *c.* 37. *Sozom.* IV *C.* *Athan. de ſyn. p.* 877. *Hilar. fragm. p.* 451.

Le concile aïant ainſi procedé, tant pour la déciſion de la foi, que pour le jugement des perſonnes, auroit pû ſe ſeparer, n'eut été l'ordre de l'empereur, qui les obligeoit à lui envoïer des députez pour l'informer de ce qui s'étoit paſſé. Ils y ſatisfirent, & envoïerent dix évêques, qu'ils chargerent d'une lettre à l'empereur. D'abord ils reconnoiſſent que c'eſt par ſon ordre qu'ils ſe ſont aſſemblez : qu'ils ont été d'avis de conſerver la foi ancienne, reçuë par la prédication des prophetes, des apôtres & de J. C. même: principalement la définition du concile de Nicée, faite par tant de ſaints évêques avec une ſi mûre déliberation, en preſence de l'empereur Conſtantin qui a été baptiſé dans cette foi & y eſt mort. Ils repetent ſouvent cette proteſtation de ne rien innover dans la foi, & ſupplient l'empereur pluſieurs fois de ne point ſouffrir que l'on y ajoûte ou que l'on en retranche rien : lui déclarant qu'il n'y a point d'autre moïen

d'établir la paix & de faire ceſſer la diviſion des égliſes, principalement à Rome. Ils ſe plaignent d'Urſace & de Valens, qui aïant été excommuniez longtemps auparavant, s'étoient retractez par écrit au concile de Milan : & toutefois, ajoûtent-ils, ils ont oſé nous preſenter un écrit, pour introduire des nouveautez ; & voïant qu'il n'étoit pas approuvé, ils ſont venus dans notre aſſemblée, comme pour en dreſſer un autre. Ils marquent la charge qu'ils ont donnée à leurs députez : qui n'eſt que de conſerver les anciennes déciſions, d'inſtruire l'empereur de ce qui s'eſt paſſé au concile, & lui faire voir les noms & les ſouſcriptions des évêques. Ils prient l'empereur d'écouter favorablement leurs députez, & de les renvoïer eux-mêmes à leurs égliſes : afin qu'elles ne demeurent pas plus long temps abandonnées de leurs paſteurs, & que ceux qui ſont incommodez en païs étrangers, à cauſe de leur grand âge & de leur pauvreté, ne ſouffrent pas davantage. Enfin qu'il ne permette plus qu'on les fatigue par de tels voïages, ni qu'on les ſepare de leurs troupeaux : qu'il les laiſſe en paix dans leurs égliſes prier pour la proſperité de ſon regne. *Sever. Sulp.*

AN. 359.

Les députez qui porterent cette lettre, entre leſquels étoit Reſtitut de Carthage, étoient de jeunes gens qui manquoient de capacité & de prudence : au contraire, les Ariens envoïerent en même temps des vieillards habiles & ruſez, à la tête deſquels étoient Urſace & Valens. Ils étoient auſſi dix ; ainſi il s'en trouva vingt en tout, qui ſe diſoient députez du concile de Rimini. Les catholiques avoient ordre

AN. 359.

de ne communiquer en aucune maniere avec les Ariens, & de n'entrer en aucun traité, mais de renvoïer tout au concile : on avoit crû ſans doute remedier par-là à leur peu de capacité. Conſtantius n'étoit plus en Illyrie, il s'étoit avancé vers l'Orient à cauſe de la guerre des Perſes. Les Ariens aïant fait diligence, arriverent les premiers auprès de lui ; & le prévinrent aiſément contre le concile, lui liſant la formule qu'ils y avoient preſentée. Car comme elle avoit été compoſée à Sirmium en ſa preſence, il trouva mauvais qu'elle n'eut pas été reçuë à Rimini. Il traita les Ariens avec beaucoup d'honneur & de bienveillance, & ne temoigna que du mepris pour les catholiques. Ses officiers qui étoient d'intelligence avec les Ariens prirent la lettre du concile pour la lui rendre, mais ils ne laiſſerent point approcher de lui les députez : diſant qu'il étoit trop occupé des affaires d'état pour leur donner audience. On les fatigua ainſi par un long ſéjour à la ſuite de la cour.

Sozom. IV. c. 19. Theodor. II. c. 19.

Enfin l'empereur écrivit au concile une lettre aſſez froide ; par laquelle il s'excuſe ſur ſon voïage contre les barbares, de n'avoir pû voir encore les vingt évêques qu'ils lui avoient envoïez. Car il confond tous les députez enſemble : Vous ſçavez, dit-il, qu'il faut avoir l'eſprit libre pour s'appliquer aux choſes de la religion : c'eſt pourquoi nous leur avons ordonné d'attendre notre retour à Andrinople. Cependant trouvez bon d'attendre auſſi leur réponſe, afin que quand ils vous auront porté la nôtre, vous puiſſiez terminer les affaires de l'égliſe. Les évêques

Ap. Socr. II. c. 37.

du concile de Rimini répondirent à cette lettre : en protestant de nouveau qu'ils ne se départiroient jamais de ce que leurs peres avoient decidé touchant la foi, & le suppliant encore de les renvoïer à leurs églises avant l'hyver. Ce fut peut-être dans cet intervalle, que traitant des privileges de l'église, ils resolurent de demander à l'empereur : que les terres appartenant aux églises fussent exemptes de toutes les charges publiques. L'empereur le refusa : conservant seulement aux églises l'exemption des charges extraordinaires. Mais quant aux personnes des clercs negocians, & aux terres de ceux qui en possedoient en propre, il les soûmit même aux charges extraordinaires, comme il paroît par une lettre écrite l'année suivante 360. le trentiéme de Juin, à Taurus prefet du pretoire, le même qui avoit assisté au concile. Il est vrai qu'en 361. étant à Antioche, il fit une disposition contraire, & rétablit tous les clercs dans l'exemption de toutes les charges extraordinaires.

AN. 359.

ap. Socr. ibid. ap. Theod. 11. *c.* 20.

Sozom. IV. *c.* 19. *L.* 15. *Cod. Theodos. de episc. & ibid. Gothofr.*

L. 16. *ibid.*

XIII. Assemblée à Nice. *Theod.* 11. *c* 21. *Athan. ad Afric. p.* 935.

Cependant les députez qui étoient à Andrinople furent conduits malgré eux à une petite ville voisine nommée Nice ou Nicée & auparavant Ustodizo : où les Ariens séduisant les plus simples, & intimidant les autres, leur firent souscrire une formule de foi, semblable à la derniere de Sirmium, qui avoit été rejettée à Rimini ; & encore pire, en ce qu'elle disoit que le fils est semblable au pere, selon les écritures, sans ajoûter en toutes choses. Elle rejette absolument le mot de substance, comme introduit par les peres avec trop de simplicité, & scandalisant

ap. Theod. ibid.

AN. 359. les peuples : elle ne veut pas que l'on parle d'une ſeule hypoſtaſe en la perſonne du Pere, du Fils & du S. Eſprit. Enfin elle dit anathême à toutes les hereſies, tant anciennes que nouvelles, contraires à cet écrit : c'eſt-à-dire qu'elle condamne la doctrine catholique. Ceux qui ſe trouverent à Nicée ſignerent cette formule ; & les Ariens la voulurent faire paſſer pour la profeſſion de foi de Nicée en Bithinie, & tromper les ſimples par cette confuſion de nom : car c'eſt pour cela qu'ils avoient affecté ce lieu : mais l'artifice étoit ſi groſſier, que peu de gens y furent trompez. Les députez du concile de Rimini aïant ſigné cette formule, firent un acte de réünion avec les Ariens en ces termes :

Sozom. IV. c. 19.

ap. Hilar. fragm. p. 452.

Sous le conſulat d'Euſebe & d'Hypatius le ſixiéme des ides d'Octobre, c'eſt-à-dire, le dixiéme d'Octobre 359. les évêques s'étant aſſis à Nicée nommée auparavant Uſtodizo, en la province de Thrace ; ſçavoir Reſtitut, Gregoire, Honorat & les autres qui y ſont nommez juſques au nombre de quatorze, que nous ne connoiſſons point d'ailleurs. Il y a apparence que les dix premiers députez y ſont, & que les quatre autres avoient apporté la ſeconde lettre du concile de Rimini. Après les avoir nommez, l'acte continuë ainſi : Reſtitut évêque de Carthage a dit : Vous ſçavez, mes ſaints confreres, que quand on traita de la foi à Rimini, la diſpute cauſa de la diviſion entre les pontifes de Dieu, par la ſuggeſtion du démon : d'où il arriva que moi Reſtitut & la partie des évêques qui me ſuivoit, nous prononçâmes une ſentence contre Urſace, Valens, Germinius

Germinius & Caïus comme auteurs d'une mauvaiſe doctrine ; c'eſt-à-dire que nous les ſeparâmes de notre communion. Mais aïant examiné toutes choſes de plus près, nous avons trouvé, ce qui ne doit déplaire à perſonne : c'eſt-à-dire que leur foi eſt catholique, ſuivant leur profeſſion, à laquelle nous avons auſſi tous ſouſcrit ; & qu'ils n'ont jamais été heretiques. C'eſt pourquoi la concorde & la paix étant un très-grand bien devant Dieu, nous avons été d'avis de caſſer d'un commun conſentement tout ce qui a été fait à Rimini, de les recevoir pleinement à notre communion, & ne laiſſer aucune tache ſur eux. Puiſque nous ſommes preſens, chacun doit dire, ſi ce que j'ai avancé eſt veritable, & le ſouſcrire de ſa main. Tous les évêques dirent : Nous le voulons, & ſouſcrivirent. AN. 359.

XIV. Suite du concile de Rimini.

Les députez eurent alors la liberté de retourner à Rimini, & l'empereur manda en même temps au prefet Taurus, de ne point ſouffrir que le concile ſe ſeparât, juſqu'à ce que tous les évêques euſſent ſouſcrit cette formule de Nice en Thrace, & d'envoïer en exil les plus opiniâtres, pourvû qu'ils ne fuſſent pas plus de quinze. Il écrivit auſſi aux évêques, pour leur enjoindre de ſupprimer les mots de ſubſtance & de conſubſtantiel. Urſace & Valens revinrent donc à Rimini victorieux, leur parti prit le deſſus, & s'empara de l'égliſe, dont il chaſſa les catholiques Ceux qui avoient toûjours été de leur parti dans le concile, écrivirent aux évêques d'Orient, qu'ils étoient de même ſentiment qu'eux, & qu'ils en avoient toûjours été. Enſuite répondant à

Sev. Sulp. lib. 2. p. 427.

Ap. Hilar. fragm. p. 453. F.

Ap. Hilar. Ibid.

AN. 359. la lettre de l'empereur, ils lui en écrivirent une remplie de flatterie & de baſſeſſe : où ils déclarent, qu'ils ont obéi à ſes ordres & conſenti à la foi des Orientaux, & à la ſuppreſſion des mots d'*ouſia* & d'*homoouſios* : noms, diſent-ils, inconnus à l'égliſe & ſcandaleux : noms indigne de Dieu & qui ne ſe trouvent point dans les ſaintes écritures. C'eſt pourquoi ils ſupplient l'empereur d'ordonner au prefet Taurus de les renvoïer à leurs égliſes, & de ne les pas retenir plus long-temps avec ceux qui ſont infectez d'une doctrine perverſe. On voit par-là, que cette lettre n'étoit que d'une partie des évêques ; auſſi eſt elle au nom du concile de Rimini conſentant aux Orientaux, à la difference de ceux qui n'étoient pas d'accord avec eux ; & porte les noms de Mygdonius, Megaſius, Valens & Epitecte, tous Ariens déclarez.

Sulp. Sever. 2. p. 427. Les évêques catholiques, qui étoient à Rimini, refuſerent d'abord de communiquer avec leurs députez après leur retour : quoiqu'ils s'excuſaſſent ſur la violence que l'empereur leur avoit faite : mais quand ils apprirent les ordres qu'il avoit donnez, leur trouble fut bien plus grand ; & ils ne ſçavoient à quoi ſe reſoudre. La plûpart vaincus peu à peu ; partie par foibleſſe, partie par ennui du ſéjour en païs étranger, cederent à leurs adverſaires, qui avoient pris le deſſus depuis le retour des députez ; & les eſprits étant une fois ébranlez, on courut en foule à l'autre parti juſques à ce que les catholiques furent réduits à vingt : d'autant plus fermes qu'ils étoient en plus petit nombre. A leur tête

étoient Phebade évêque d'Agen & Servais de Tongres. Le prefet Taurus voïant qu'ils ne cedoient point aux menaces, les attaqua par les prieres, & les conjuroit avec larmes de prendre un parti plus moderé. Voilà, disoit-il, le septiéme mois que les évêques sont enfermez dans une ville : pressez par la rigueur de l'hiver & par la pauvreté, sans esperance de retour : ceci ne finira-t'il point ; Suivez l'exemple des autres & l'autorité du plus grand nombre. Phebade declara qu'il étoit prêt à souffrir l'exil, & tous les supplices qu'on voudroit : mais qu'il ne recevroit jamais la formule de foi dressée par les Ariens. AN. 359.

Cette contestation dura quelques jours : & comme la paix n'avançoit point, Phebade se relâcha peu à peu & se rendit enfin à une proposition des heretiques. Car Ursace & Valens soutenoient que c'étoit un crime de rejetter une profession de foi proposée par les Orientaux de l'autorité de l'empereur, qui ne contenoit que la doctrine catholique ; & demandoient comment pourroient finir les divisions, si les Occidentaux rejettoient ce que les Orientaux auroient approuvé ? Or en cela ils mentoient : les Orientaux pour la plûpart avoient rejetté cette formule purement Arienne, qui condamnoit le mot de *substance* : au contraire, ils vouloient le conserver comme nous avons vû dans le concile d'Ancyre : disant seulement, que le fils étoit semblable en substance ; au lieu que les Occidentaux & les vrais catholiques le reconnoissent de même substance. On dit que ce fut par cette fraude que les *Sup. n. 5.* *Sozom. IV. c. 19.*

AN. 359.

Concil. Paris. ap Hilar. frag.

Ruf. 1. hist. c. 21.

Ariens firent tomber à Rimini la plûpart des catholiques : leur persuadant que la suppression du mot de *substance* réüniroit l'église d'Occident avec celle d'Orient. On dit même qu'ils leur demanderent, si c'étoit Jesus-Christ qu'ils adoroient, ou la consubstantialité ? & qu'ils leur rendirent par-là ce terme odieux. Valens & Ursace passerent plus avant, &

Sulp. Sev. dirent à Phebade & à Servais, que si cette formule de foi ne leur paroissoit pas assez ample, ils y ajoûtassent ce qu'ils voudroient : promettant de leur part, d'y consentir. Une proposition si plausible fut reçûë favorablement de tout le monde ; & les catholiques qui cherchoient à finir l'affaire de quelque maniere

Hier. in Lucifer. c. 7. que ce fût, n'oserent y resister. Rien ne paroissoit plus convenable à des serviteurs de Dieu, que de chercher l'union. La formule de foi que l'on proposoit, & qui étoit celle de Sirmium & de Nice en Thrace, n'avoit rien d'heretique en apparence. On n'y disoit point que le fils de Dieu fût créature, tirée du néant, ni qu'il y eût eû un temps où il n'étoit pas : au contraire, on disoit qu'il étoit né du pere avant tous les siecles, & Dieu de Dieu. La raison de rejetter le mot d'*ousia* ou substance étoit probable, parce qu'il ne se trouvoit point dans les écritures, & qu'il scandalisoit les simples par sa nouveauté. Les évêques ne se mettoient pas en peine d'un mot, croïant que le sens catholique étoit en seureté.

Enfin comme il s'étoit répandu un bruit parmi le peuple, que cette exposition de foi étoit frauduleuse ; Valens de Mursе qui l'avoit composée, dé-

clara en preſence du prefet Taurus, qu'il n'étoit point Arien : au contraire qu'il étoit entierement éloigné de leurs blaſphêmes. Mais cette proteſtation faite en particulier, ne ſuffiſoit pas pour appaiſer les ſoupçons du peuple : c'eſt pourquoi le lendemain les évêques étant aſſemblez dans l'égliſe de Rimini avec une grande foule de laïques, Muſonius évêque de la province Byzacene en Afrique, à qui tous déferoient le premier rang pour ſon âge, parla ainſi : Nous ordonnons que quelqu'un de nous liſe à votre ſainteté ce qui s'eſt répandu dans le public, & qui eſt venu juſques à nous : afin de condamner tout d'une voix, ce qui eſt mauvais & qui doit être rejetté de nos oreilles & de nos cœurs. Tous les êvêques répondirent ; Nous le voulons. Alors Claude évêque de la province d'Italie nommée Picenum, commença à lire par l'ordre de tous, les blaſphêmes que l'on attribuoit à Valens. Mais Valens les déſavoüa & s'écria : Si quelqu'un dit que J. C. n'eſt pas Dieu fils de Dieu, engendré du pere avant les ſiecles, qu'il ſoit anathême. Si quelqu'un dit que le fils de Dieu n'eſt pas ſemblable au pere ſelon les écritures, qu'il ſoit anathême. Si quelqu'un ne dit pas que le fils de Dieu eſt éternel avec le pere, qu'il ſoit anathême. Tous répondirent à chaque fois : Qu'il ſoit anathême. Valens ajoûta comme pour fortifier la doctrine catholique : Si quelqu'un dit que le fils de Dieu eſt créature, comme ſont les autres créatures ; qu'il ſoit anathême : Tous répondirent : Qu'il ſoit anathême : ſans s'appercevoir du venin caché ſous cette propoſition. Car les catholiques entendoient,

AN. 359.

Sulp. Sever. 2. p. 430.

AN. 359.

qu'il n'étoit point du tout créature : & Valens entendoit, qu'il étoit créature, mais plus parfaite que les autres. Ils reconnurent trop tard le double sens de cet équivoque ; & leur faute consista principalement à s'y être laissé surprendre. Valens ajoûta ; Si quelqu'un dit, que le fils de Dieu est tiré du néant & non pas de Dieu le pere, qu'il soit anathême. Tous s'écrierent de même. Enfin il dit : Si quelqu'un dit : Il y avoit un temps auquel le fils n'étoit pas : qu'il soit anathême. Tous répondirent : Qu'il soit anathême. Cette parole de Valens fut reçûë de tous les évêques & de toute l'église, avec un applaudissement & une joïe extraordinaire : parce que ces expressions sembloient être le caractere propre de l'Arianisme. Ils élevoient jusques au ciel Valens, par leurs loüanges ; & condamnoient avec repentir les soupçons qu'ils avoient eus de lui. Alors l'évêque Claude ajoûta : Il y a encore quelque chose qui est échappé à mon frere Valens : nous le condamnerons, s'il vous plaît, en commun, afin qu'il ne reste aucun scrupule. Si quelqu'un dit, que le fils de Dieu est avant tous les siecles, mais non avant tous les temps absolument : en sorte qu'il mette quelque chose avant lui : qu'il soit anathême. Tous répondirent : Qu'il soit anathême ; & Valens condamna de même plusieurs autres propositions, qui sembloient suspectes, à mesure que Claude les prononçoit. Telle fut la fin du concile de Rimini, dont les commencemens avoient été si beaux : & les évêques retournerent avec joïe à leurs provinces, ne s'appercevant pas, qu'ils avoient été trompez.

Avant que de ſe ſéparer, ils envoïerent à l'empereur des députez : dont les premiers étoient Urſace, Valens, Mygdonius, Megaſius, Caïus, Juſtin, Optat & Martial ; par-là on voit le parti qui avoit prévalu dans la fin malheureuſe de ce concile : dont les actes reſterent, & ſont citez par S. Jerôme. Les députez ſe rendirent à C. P. où ils trouverent ceux du concile de Seleucie.

AN. 359.

Epiſt. Orient. ap. Hilar. fragm. p. 418.

Hier. Adv. Lucifer. c. 7.

XV. Concile de Seleucie.

Car en même-temps que les évêques d'Occident étoient à Rimini, les Orientaux s'aſſemblerent à Seleucie, métropole de l'Iſaurie, & ſurnommée la rude, ſans doute à cauſe des montagnes. Il s'y trouva cent ſoixante évêques de trois differens partis : des Demi-Ariens, des Anoméens & des catholiques. Les principaux des Demi-Ariens étoient, George de Laodicée, Eleuzius de Cizique, Sophronius de Pompeïopolis en Paphlagonie, Silvain de Tarſe, Macedonius de C. P. Baſile d'Ancyre & Euſtathe de Sebaſte : c'étoit le plus grand nombre, & il y en avoit juſques à cent cinq. On comptoit environ quarante Anoméens ; & à leur tête Acace de Ceſarée, George d'Alexandrie, Eudoxe d'Antioche, Uranius de Tyr, Patrophile de Scythopolis. Le plus petit nombre, étoit des catholiques défenſeurs du conſubſtantiel ; & ils ne pouvoient guere être que quinze, la plûpart Egyptiens. S. Hilaire de Poitiers s'y trouva auſſi par la providence divine. C'étoit la quatriéme année de ſon exil en Phrygie ; & quoiqu'il n'y eût aucun ordre particulier pour lui, toutefois ſur l'ordre general d'envoïer tous les évêques au concile, le vicaire du prefet du pretoire

Socr. II. c. 39. Athan. de Syn. p. 580. Sozom. IV. c. 22.

Hilar. ad Conſt. p. 292. B.

Sulp. Sever. 2. p. 451.

AN. 359.

& le gouverneur de la province, l'obligerent à s'y trouver & lui fournirent la voiture. Etant arrivé à Seleucie, il fut reçû très-favorablement & attira la curiosité de tout le monde. On lui demanda d'abord quelle étoit la créance des Gaulois : car les Ariens les avoient rendus suspects, de ne reconnoître la Trinité que dans les noms, comme Sabellius. Il expliqua sa foi, conforme au symbole de Nicée ; & rendit témoignage aux Occidentaux qu'ils tenoient la même créance : ainsi aïant levé tous les soupçons, il fut admis à la communion des évêques & reçû dans le concile.

Soor. II. c. 39. Deux commissaires de l'empereur y assisterent, Leonas qui avoit été questeur, homme considerable par sa naissance & par sa sagesse, mais favorable aux Anoméens ; Lauricius, qui commandoit les troupes dans l'Isaurie : car c'étoit une frontiere exposée aux courses des barbares. Leonas avoit ordre d'être le moderateur du concile : Lauricius de prêter main forte s'il étoit besoin. Il y avoit aussi des écrivains envoïez pour rediger les actes ; c'est-à-dire le procès verbal du concile : qui se trouvoit depuis dans le recueil de Sabin évêque d'Heraclée en Thrace, du parti des Macedoniens. Le concile de Seleucie commença à s'assembler le vingt-septiéme de Septembre de cette année 359. sous le consulat d'Eusebe & d'Hypatius. Leonas exhorta chacun à proposer ce qu'il voudroit : mais les évêques dirent, que l'on ne pouvoit agiter aucune question jusques à ce que ceux qui manquoient fussent venus. Ces absens étoient Macedonius de C. P. Basile d'Ancyre,

d'Ancyre, & quelques autres qui craignoient d'être accuſez. Macedonius ſe diſoit malade : Patrophile étoit demeuré dans un fauxbourg de Seleucie, ſous prétexte d'un mal aux yeux : chacun des autres avoit quelque excuſe ſemblable. Leonas ſoûtint que l'on ne devoit pas laiſſer, en leur abſence, de propoſer la queſtion : mais les évêques trouverent une autre défaite, & dirent qu'ils n'agiteroient aucune queſtion qu'auparavant on n'eût examiné la vie de ceux qui étoient accuſez. Ils vouloient parler de Cyrille de Jeruſalem, d'Euſtathe de Sebaſte & de quelques autres. Cyrille avoit été dépoſé par Acace de Ceſarée, comme il a été dit : enſuite il s'étoit trouvé à un concile de Melitine en Armenie, où Euſtathe fut dépoſé : & S. Cyrille s'étoit oppoſé aux decrets de ce concile avec Euſtathe & Elpide de Satales. Les évêques commencerent alors à ſe diviſer : les uns vouloient que l'on examinât d'abord les accuſations ; les autres que l'on traitât la queſtion de la foi avant toutes choſes. La varieté des ordres de l'empereur échauffoit la diſpute : car on repreſentoit ſes lettres, qui tantôt portoient que l'on commençât par l'un, tantôt par l'autre : cette conteſtation en vint juſqu'à une diviſion déclarée entre les Acaciens & les Demi-Ariens, qui ſepara en deux le concile de Seleucie.

AN. 359.

Sup. XIII. *n.* 48.

Sozom. IV. *c.* 25. *Baſil. ep.* 74. *p.* 875. *C.*

Il paſſa enfin à commencer par la queſtion de la foi : les Acaciens, c'eſt-à-dire, les Anoméens, rejettoient ouvertement le ſymbole de Nicée, & faiſoient entendre qu'il falloit dreſſer une nouvelle formule. Mais les autres qui étoient le plus grand nom-

AN. 359.

bre, recevoient le ſymbole de Nicée en tout le reſte, trouvant ſeulement à redire au terme de conſubſtantiel. Les Anoméens ne vouloient point que l'on parlât de ſubſtance, & prenoient pour regle la formule compoſée à Sirmium par Marc d'Arethuſe le vingt-deuxiéme de May. Ils n'avançoient que des propoſitions impies : diſant que rien ne pouvoit être ſemblable à la ſubſtance de Dieu, qu'il ne pouvoit y avoir en Dieu de generation ; que J. C. étoit une créature dont la création étoit traitée de generation divine : qu'il étoit tiré du néant, & par conſequent ni fils ni ſemblable à Dieu. On lût publiquement ces paroles tirées d'un ſermon prononcé à Antioche par l'évêque Eudoxe : Dieu étoit ce qu'il eſt : il n'étoit point pere, parce qu'il n'avoit point de fils. Car s'il avoit un fils, il faudroit auſſi qu'il eût une femme, & le reſte que l'on peut voir dans ſaint Hilaire. Car c'eſt lui qui rapporte avec horreur ces blaſphêmes, qu'il avoit avoit oüis de ſes oreilles. Auſſi s'éleva-t'il un grand tumulte dans l'aſſemblée à cette lecture. Après que la diſpute eut duré juſques au ſoir, Silvain de Tarſe s'écria à haute voix, qu'il ne falloit point faire de nouvelle expoſition de foi, mais s'en tenir à celle du concile d'Antioche de la dédicace. Quand il eut dit cela, les Acaciens ſe retirerent : ceux de l'autre parti rapporterent la formule d'Antioche ; elle fut lûë, & ainſi ſe termina la premiere ſeſſion du concile.

Sup. n. 6. Hilar. ad Conſt. 1.

Hilar. ad Conſt. 2. p. 292.

Socr. 11. c. 39.

Le lendemain s'étant aſſemblez dans l'égliſe de Seleucie, & en aïant fermé les portes, ils confirmerent par leurs ſouſcriptions, la formule qui avoit été

lûë. A la place de quelques abſens ſouſcrivirent des lecteurs & des diacres, à qui ils en avoient donné pouvoir. Cependant Acace & ſes partiſans ſe plaignirent de ce procedé & de ces ſouſcriptions faites à portes fermées : diſant que ce qui ſe faiſoit en cachette étoit ſuſpect. Il dreſſa donc ce même jour vingt-huitiéme de Septembre une proteſtation contre la violence qu'il prétendoit avoir été ſoufferte par ceux de ſon parti, & la fit ſervir de preface à une nouvelle formule de foi, qu'il tenoit toute prête à publier, & qu'il avoit déja communiqué à Leonas & à Lauricius. Il ne ſe fit rien davantage ce jour-là. AN. 359. *Socr. II. c. 40.*

XVI. Confeſſion de foi d'Acace.

Le troiſiéme jour qui étoit le vingt-neuviéme de Septembre, Leonas fit en ſorte de raſſembler les deux partis ; & d'ailleurs Macedonius de C. P. & Baſile d'Ancyre ſe trouverent au concile. Mais les Acaciens refuſoient encore de venir, ſoûtenant que l'on devoit auparavant exclure ceux qui avoient déja été dépoſez, & ceux qui étoient encore alors accuſez. Après une grande conteſtation, il paſſa à cet avis : les accuſez ſe retirerent, & les Acaciens entrerent. Saint Hilaire fut du nombre de ceux qui ſortirent, s'il ne s'étoit déja retiré auparavant. Alors Leonas dit que les Acaciens lui avoient donné un écrit, ſans dire ce qu'il contenoit. Tous écouterent paiſiblement, croïant que ce fût toute autre choſe qu'une expoſition de foi ; & l'écrit fut lû en ces termes. Hier cinquiéme des calendes d'Octobre nous avons apporté tous nos ſoins pour conſerver la paix de l'égliſe avec toute la moderation poſſible, & pour établir la foi ſolidement ſuivant l'ordre de l'empe- *ap. Socr. ibid. ap. Epiph. har. 73. n. 25.*

AN. 359.

reur cheri de Dieu, conformément aux paroles des prophetes, ſans y rien mêler qui ne ſoit tiré de l'écriture. Mais dans le concile quelques-uns nous ont inſulté, nous ont fermé la bouche, & nous ont fait ſortir malgré nous, aïant avec eux ceux qui ont été dépoſez en diverſes provinces, ou ordonnez contre les canons; en ſorte que le concile étoit rempli de tumulte, comme le très-illuſtre comte Leonas & le très-illuſtre gouverneur Lauricius, ont vû de leurs yeux. C'eſt pourquoi nous declarons que nous ne refuſons point la formule de foi autentique dreſſée à la dedicace d'Antioche. Et parce que les mots de conſubſtantiel & de ſemblable en ſubſtance ont excité juſques ici beaucoup de troubles; & que quelques-uns ſont accuſez d'avoir dit encore depuis peu, que le fils eſt diſſemblable au pere: nous declarons que nous rejettons le conſubſtantiel, comme étranger à l'écriture, & que nous condamnons le diſſemblable, tenant pour étrangers de l'égliſe tous ceux qui ſont dans ces ſentimens. Mais nous confeſſons clairement la reſſemblance du fils avec le pere; ſuivant l'apôtre qui dit, qu'il eſt l'image de Dieu inviſible. Enſuite ils mettent une formule de foi ſemblable à celle de Sirmium du vingt-deuxiéme de May, comme ils marquent eux-mêmes à la fin. Après cette lecture, Sophronius de Pompeïopolis s'écria: Si c'eſt expoſer la foi de propoſer tous les jours nos ſentimens particuliers, nous perdrons la regle de la verité. Il y eut pluſieurs autres diſcours ſur ce ſujet & ſur les accuſez, & la ſeſſion ſe ſepara.

ap. Athan. de ſyn. p. 904.

Col. I. 15.

Socr. II. c. 40.

Les Acaciens ne condamnoient la diſſemblance

que de parole, & pour appaiſer l'indignation que leurs blaſphêmes excitoient. Un d'eux étant venu pour ſonder S. Hilaire ; le ſaint comme s'il eut ignoré ce qui s'étoit paſſé, lui demanda ce qu'ils vouloient dire, de rejetter l'unité & la reſſemblance de ſubſtance, & de condamner la diſſemblance. L'Arien répondit : que J. C. n'eſt pas ſemblable à Dieu, mais à ſon pere. Cela parut encore plus obſcur à S. Hilaire, & il lui en demanda l'explication. L'Arien répondit : Je dis qu'il eſt diſſemblable à Dieu, & qu'on peut entendre qu'il eſt ſemblable à ſon pere, parce que le pere a voulu faire une créature qui voulût des choſes ſemblables à lui. Il eſt donc ſemblable au pere, parce qu'il eſt fils de ſa volonté plûtôt que de la divinité : mais il eſt diſſemblable à Dieu, parce qu'il n'eſt ni Dieu ni né de Dieu ; c'eſt-à-dire, de ſa ſubſtance. Saint Hilaire demeura interdit, & ne put croire que ce fût là leur ſentiment, juſques à ce qu'ils le déclaraſſent publiquement.

AN. 359.

In Conſtant. 1. p. 293.

Le quatriéme jour ils s'aſſemblerent tous & diſputerent encore opiniâtrement. Acace dit : Puiſqu'on a une fois changé le ſymbole de Nicée & pluſieurs fois enſuite ; rien n'empêche que l'on ne dreſſe encore à preſent une autre confeſſion de foi. Eleuzius de Cyzique répondit : Le concile n'eſt pas maintenant aſſemblé, pour apprendre ce qu'il ne ſçait pas, ni pour recevoir une foi qu'il n'ait pas : il marche dans la foi de ſes peres, & ne s'en écarte ni à la vie ni à la mort. La maxime étoit bonne : mais par la foi de ſes peres, il entendoit celle de la dédicace d'Antioche. Sur quoi l'hiſtorien Socrate remarque,

Socr. 11. c. 40.

AN. 359.

qu'il falloit bien plutôt s'en tenir à la foi de Nicée, proposée par les peres de ceux qui s'assemblerent à Antioche, & qui dressant une nouvelle formule, avoient semblé renoncer à la foi de leurs peres.

On vint ensuite à une autre question. Car comme les Acaciens dans la formule qu'on avoit lûë, disoient que le fils étoit semblable au pere : on demanda en quoi il lui étoit semblable. Les Acaciens disoient qu'il ne l'étoit que quant à la volonté, & non quant à la substance : tous les autres disoient qu'il l'étoit aussi quant à la substance. La journée se passa dans cette dispute. On reprochoit à Acace que dans les écrits qu'il avoit publiez, il disoit que le fils étoit semblable au pere en toutes choses. Comment donc, lui disoit-on, niez-vous à present la ressemblance en substance ? Il répondit que jamais aucun auteur ancien ni moderne, n'avoit été jugé sur ses écrits. Comme la dispute s'échauffoit, les Acaciens voulurent se prévaloir de la confession de foi dressée à Sirmium par Marc d'Arethuse, & souscrite par Basile d'Ancyre, où l'on convenoit d'abolir le mot de substance. Sur quoi Eleusius de Cyzique dit : Si Basile ou Marc ont fait quelque chose en leur particulier, ou s'ils ont quelque differend avec les Acaciens, cela ne regarde point le concile ; & il n'est point necessaire d'examiner si leur exposition de foi est bonne ou mauvaise. Il faut suivre celle qui a été autorisée à Antioche par les évêques plus anciens qu'eux : quiconque introduit autre chose, est hors de l'église. Tous ceux qui étoient de son parti, c'est-à-dire, les Demi-Ariens, lui applaudirent.

Sozom. IV. *c.* 22.

AN. 359.

XVII.
Fin du concile de Seleucie.
Soc. II. c. 40.

Comme la diſpute ne finiſſoit point, Leonas ſe leva & ſepara l'aſſemblée ; & telle fut la fin du concile de Seleucie. Car le lendemain les Acaciens ne voulurent plus y venir ; & Leonas lui-même étant invité de s'y trouver, le refuſa, diſant que l'empereur l'avoit envoïé pour aſſiſter à un concile où l'on fût d'accord : mais que puiſqu'ils étoient diviſez, il ne pouvoit s'y trouver. Allez donc, ajoûta-t-il, diſcourir vainement dans l'égliſe. Ceux qui l'allerent inviter de la part du concile trouverent les Acaciens chez lui : en ſorte que l'on vit manifeſtement qu'il les favoriſoit, & qu'il avoit rompu le concile pour leur faire plaiſir. Auſſi dès-lors crurent-ils avoir tout gagné. Les autres évêques les rappellerent pluſieurs fois, mais ils ne voulurent plus revenir : tantôt ils propoſoient de venir chez Leonas par députez, tantôt ils aſſuroient que l'empereur les avoit chargez de juger les autres. Ils ne vouloient ni convenir d'une même foi, ni ſe défendre des accuſations formées contr'eux, ni venir examiner l'affaire de ſaint Cyrille de Jeruſalem, qu'eux-mêmes avoient dépoſé ; & il n'y avoit perſonne pour les y contraindre.

Enfin après pluſieurs citations & pluſieurs délais, le reſte du concile prononça une ſentence de dépoſition contre Acace de Ceſarée, George d'Alexandrie, Uranius de Tyr, Theodule de Cheretapes en Phrygie, Theodoſe de Philadelphie en Lydie, Evagre de Mitilene, Leonce de Tripoli en Lydie, Eudoxe d'Antioche, Patrophile de Scythopolis. Tous

Baſil. conc. Eun. Athan. de ſyn. p. 881.

AN. 359.

ces évêques furent dépoſez. Ceux-ci furent privez de la communion, c'eſt-à-dire, réduits à la communion de leurs égliſes : Aſterius, Euſebe, Abgar, Baſilique, Phebus, Fidelis, Eutychius, Magnus & Euſtathe. Il fut ordonné qu'ils demeureroient en cet état, juſques à ce qu'ils ſe fuſſent purgez des crimes dont on les chargeoit. On rétablit S. Cyrille à Jeruſalem ; & on ordonna pour Antioche à la place d'Eudoxe, Anien prêtre de la même égliſe, qui fut auſſi tôt conſacré par les ſoins de Leonas évêque de Seleucie. Après toutes ces procedures, ils écrivirent aux égliſes dont ils avoient dépoſé les évêques, pour leur en donner avis. L'ordination d'Anien pour Antioche fut ſans effet : car les Acaciens ſe ſaiſirent de lui, & le remirent à Leonas & à Lauricius, qui le firent garder par des ſoldats & le condamnerent enſuite à l'exil. Les évêques qui l'avoient élû, s'en plaignirent par une proteſtation contre les Acaciens adreſſée à Leonas & à Lauricius : mais enfin comme ils n'obtenoient rien, ils ſe ſeparerent. Leur jugement ne fut pas mieux executé dans le reſte : les évêques dépoſez n'obéïrent point : quelques-uns retournerent à leurs diocéſes, comme Patrophile de Scythopolis & George d'Alexandrie : d'autres allerent à C. P. ſe plaindre à l'empereur, & Acace y emmena Eudoxe, l'encourageant contre ſa timidité naturelle.

Sozom. IV. c. 24.

XVIII. Traité des ſynodes par S. Athanaſe. *V. Hermant. vie de S. Athan. VIII. 27. éclairciſſ.*

Saint Athanaſe aïant appris de ſa retraite ce qui s'étoit paſſé à Seleucie juſques à la fin du concile, & à Rimini juſques à la premiere députation vers l'empereur,

pereur, en donna auſſi tôt avis à ſes amis : c'étoient apparemment les ſolitaires, puiſqu'il ſuppoſe qu'ils ont ſeulement pû entendre parler de ces conciles, & qu'ils ne ſont pas inſtruits, même de ce qui s'eſt fait publiquement pour les aſſembler. Il montre que ces deux conciles ont été convoquez à la pourſuite des Ariens, ſous pretexte d'établir la foi de J. C. mais en effet, pour détruire la définition de Nicée, après laquelle il n'y avoit plus rien à chercher. Il releve l'abſurdité de leur formule dattée du mois, du jour & du conſulat : pour montrer, dit-il, à tous les gens ſages, que leur foi n'a pas commencé plûtôt que maintenant ſous Conſtantius. Et enſuite : Si la foi a commencé ſelon eux, ſous le preſent conſulat, que feront les anciens & les bienheureux martyrs? On voit par-là que ce traité eſt écrit cette même année 359. Il rapporte enſuite ce qui s'eſt paſſé à Rimini, finiſſant par la ſentence de dépoſition contre Urſace, Valens & les autres Ariens : puis il vient au concile de Seleucie, qu'il rapporte ſommairement.

AN. 359.

Athan. de ſyn. init. p. 859.

p. 871. A.

p. 872. B.

p. 875.

Après cela pour montrer les variations continuelles des Ariens, il rapporte ce qu'ils ont dit en divers temps ; commençant par les blaſphêmes d'Arius extraits de ſa Thalie. Il ajoûte les écrits de ſes diſciples : entr'autres du ſophiſte Aſterius. De-là il paſſe aux conciles qu'ils avoient tenus, pour dreſſer de nouvelles confeſſions de foi & ſupprimer celle de Nicée ; & il commence à celui de Jeruſalem, tenu ſous le grand Conſtantin en 335. parce qu'ils ne traiterent point de la foi à celui de Tyr, dont celui-ci fut comme une ſuite. Il vient au concile d'Antioche

p. 883. D.

p. 887. D.

p. 890.

Sup. liv. XI.

p. 892.

AN. 359. de la dédicace, en 341. dont il rapporte les trois formules : puis celle qu'ils envoïerent en Gaule par
p. 895. Narciſſe & les autres : puis la longue expoſition
p. 896. qu'ils envoïerent en Italie l'an 345. par Eudoxe &
p. 900. les autres : puis celle de Sirmium dreſſée contre Pho-
p. 902. D. tin en 351. puis la ſeconde de Sirmium dreſſée par
p. 904. B. Potamius en 357. Il marque enſuite la troiſiéme de
p. 904. C. Sirmium, qu'il avoit déja rapportée, & qui eſt dattée du vingt-deuxiéme de Mai de cette anné 359. Enfin il ajoûte celle du concile de Scleucie, dreſſée par les Acaciens le vingt-huitiéme de Septembre de la même année.

p. 905. C. En cet endroit il y a un ſupplément ajoûté par quelque autre, ou par S. Athanaſe lui-même, pour rapporter de ſuite la formule de foi dreſſée à Nice en Thrace & approuvée à C. P. en 360. & marquer celle d'Antioche de l'année ſuivante, & la mort de l'empereur Conſtantius. Tout cela ne peut être écrit qu'après l'an 361. mais c'eſt une addition manifeſ-
p. 908. &c. te. Dans le reſte de cet écrit ſaint Athanaſe entreprend la défenſe du terme de conſubſtantiel, ſi odieux aux Ariens, & qu'ils ne cherchoient qu'à
p. 915. ſupprimer par tant de formules. Il attaque premierement les purs Ariens, puis ceux qui approuvoient le ſymbole de Nicée, à la reſerve du ſeul mot de conſubſtantiel, comme Baſile d'Ancyre ; & il traite ceux-là de freres, qui ont les mêmes ſentimens, &
p. 917. D. ne diſputent que du mot. Il refute ce que l'on diſoit, que le mot de conſubſtantiel avoit été condamné au
Sup. liv. VIII. *n.* 4. concile d'Antioche, tenu contre Paul de Samoſate en 269. & montre que ce concile le rejetta en un

AN. 359.

sens tout different, qui étoit celui de Paul; & à cette occasion il explique le sentiment de S. Denis d'Alexandrie, calomnié sur ce point. Enfin il fait voir les raisons solides qui ont obligé les peres de Nicée à emploïer ce terme de consubstantiel. Saint Athanase marque plusieurs fois en ce traité, qu'il n'a pas en main les pieces necessaires pour prouver ce qu'il avance, & dont il souhaiteroit d'envoïer des copies; ce qui montre qu'il étoit en fuite, & hors de chez lui.

p. 922. D.

Ces deux points touchant le consubstantiel, c'est-à-dire les motifs qui avoient obligez les peres de Nicée à s'en servir, & le veritable sentiment de S. Denis d'Alexandrie, qui sembloit l'avoir rejetté; ces deux points étoient d'une telle importance, que S. Athanase en fit deux traitez séparez: y étant encore déterminé par des occasions particulieres. Le traité des decrets de Nicée est dressé à un sçavant homme, qui étoit entré en dispute avec des Ariens & des Eusebiens en presence de plusieurs catholiques, & en avoit écrit le resultat à S. Athanase: sçavoir que les Ariens se voïant pressez, s'étoient réduits à demander, pourquoi les peres de Nicée avoient emploïé les mots de substance & de consubstantiel inconnus à l'écriture. S. Athanase pour satisfaire à cet ami, lui fait voir que les peres avoient été forcez, par les mauvaises subtilitez des Ariens à emploïer ce mot, qui les tranchoit toutes & ne laissoit point d'ambiguité. Il autorise les termes de substance & de consubstantiel par la tradition; rapportant les passages des auteurs plus anciens, qui les avoient

De decr. Nic. init.

p. 267.

AN. 359. emploïez; premierement de Theognoſte qu'il qualifie ſçavant homme, & que nous ne connoiſſons point
p. 27. A. d'ailleurs : puis de S. Denis évêque d'Alexandrie, & de S. Denis évêque de Rome du même temps : enfin d'Origene à qui il donne toûjours le titre de laborieux. Il rapporte les paſſages de tous ces auteurs ; & ajoûte à la fin du traité : Quand vous l'aurez reçû, liſez-le en votre particulier : ſi vous l'approuvez, liſez-le auſſi aux freres qui ſeront preſens, afin qu'ils ſçachent eſtimer le concile & condamner les Ariens. Une autre conference où les Ariens ne ſçachant que dire, avoient avancé que S. Denis d'Alexandrie avoit été dans leurs ſentimens : obligea S. Athanaſe de pren-
p. 548. dre ſa défenſe, pour montrer qu'il n'en avoit point eû d'autres que ceux de l'égliſe, entierement oppoſez aux Ariens. Il ſe plaint d'abord, qu'il a été averti tard de cette conference, & témoigne être curieux de ces ſortes de nouvelles.

XIX. L'empereur condamne Aëtius.

Les Demi-Ariens avant que de quitter Seleucie, choiſirent dix députez pour envoïer à l'empereur l'inſtruire de ce qu'ils avoient fait, ſuivant l'ordre qu'il en avoit donné en indiquant les deux conciles. Les principaux étoient, Euſtathe de Sebaſte, Baſile d'Ancyre, Silvain de Tarſe & Eleuſius de Cy-
Sulp. Sever. 2. p. 431. zique. S. Hilaire partit avec eux & fit auſſi le voïage de C. P. pour ſçavoir ce que l'empereur ordonneroit de lui, & s'il le renvoïeroit en ſon exil. Acace & ceux de ſon parti furent plus diligens que les Demi-
Sozom. IV. c. 23. Hilar. in Conſt. 1. p. 293. Ariens : ils arriverent les premiers & previnrent l'empereur, aïant gagné les plus puiſſans de la cour, par la conformité de leurs ſentimens, par les flatteries

& les preſens qu'ils leur faiſoient, aux dépens de leurs égliſes. L'autorité d'Acace étoit grande : il avoit naturellement de la force dans ſes penſées & ſes diſcours, & de l'induſtrie pour executer ſes deſſeins : il gouvernoit une égliſe illuſtre : il faiſoit gloire d'être diſciple d'Euſebe ſon prédeceſſeur, dont les écrits & la réputation faiſoient paſſer Acace pour plus ſçavant que les autres. Il lui fut donc facile, de donner à l'empereur mauvaiſe impreſſion du concile de Seleucie : en lui diſant, que l'on y avoit rejetté la profeſſion de foi, qui avoit été dreſſée à Sirmium en ſa preſence. Les dix députez des Orientaux étant arrivez à C. P. aimerent mieux ne point entrer dans l'égliſe, que de communiquer avec ceux qu'ils avoient dépoſez à Seleucie. Ils demanderent à l'empereur que l'on examinât les blaſphêmes & les crimes d'Eudoxe : l'empereur dit qu'il falloit auparavant juger la queſtion de la foi. Baſile d'Ancyre ſe fiant à ſon ancienne familiarité, voulut lui parler librement & lui repreſenter, que ſon procedé tendoit à ruiner la doctrine des apôtres : mais l'empereur en colere lui impoſa ſilence, lui reprochant qu'il étoit l'auteur du trouble des égliſes.

AN. 359.

Epiſt. orient. ap. Hilar. fragm. p. 429 A. Theod. II. c. 7.

Euſtathe prit la parole, & dit : Seigneur, puiſque vous voulez que l'on examine la foi, voïez les blaſphêmes qu'Eudoxe a oſé avancer contre le fils de Dieu. En même temps il lui preſenta une expoſition de foi, où entr'autres impietez étoient ces paroles : Ce qui eſt énoncé differemment eſt diſſemblable en ſubſtance. Il n'y a qu'un Dieu le pere, de qui eſt tout, & un ſeigneur J. C. par qui eſt tout : de qui & par qui, ſont

AN. 359.

des énonciations diſſemblables : donc le fils eſt diſſemblable à Dieu le pere. L'empereur Conſtantius aïant fait lire cette expoſition, & fort irrité de ſon impieté, demanda à Eudoxe ſi cet écrit étoit de lui : il dit qu'il n'étoit pas de lui, mais d'Aëtius. L'empereur commanda que l'on fit venir Aëtius : car il étoit à C. P. & Eunomius auſſi. Aëtius étant entré, l'empereur lui montra l'expoſition, lui demandant ſi c'étoit ſon ouvrage. Lui qui ne ſçavoit rien de ce qui s'étoit paſſé, ni à quoi tendoit cette queſtion, ſuivit la prévention naturelle des hommes en faveur de leurs ouvrages : & crut qu'en avoüant cet écrit il ne s'attireroit que des loüanges : il dit donc qu'il en étoit lui-même l'auteur. L'empereur, frappé d'une telle impieté, le fit chaſſer du palais, & donna ordre de l'envoïer en exil dans la Phrygie.

Euſtathe continua de ſoutenir qu'Eudoxe étoit dans les mêmes ſentimens : qu'Aëtius logeoit & mangeoit avec lui : & que c'étoit par ſon ordre qu'il avoit écrit ces blaſphêmes. La preuve qu'il y a part, diſoit-il, eſt claire : c'eſt lui ſeul qui a dit que l'expoſition eſt d'Aëtius. Il ne faut pas, dit l'empereur, juger ſur des conjectures : il faut examiner les faits avec ſoin. Et bien, dit Euſtathe, ſi Eudoxe veut vous perſuader qu'il n'eſt pas dans les mêmes ſentimens, qu'il anathématiſe l'écrit d'Aëtius. L'empereur accepta volontiers la propoſition, & lui ordonna de le faire. Eudoxe s'en défendoit & emploïoit divers artifices pour éluder : mais quand il vit que l'empereur irrité menaçoit de l'envoïer avec Aëtius, comme complice de ſon impieté : il déſa-

voüa ſa propre doctrine, qu'il ſoutenoit alors, & qu'il ne ceſſa point enſuite de ſoutenir. L'empereur voulant faire condamner Aëtius juridiquement, en donna la commiſſion à Honorat, qu'il venoit de faire préfet de C. P. & lui joignit les principaux du ſenat. Il aſſiſta lui-même en perſonne au jugement : où Aëtius fut convaincu d'erreur dans la foi ; & l'empereur & tous les aſſiſtans furent ſcandaliſez de ſes baſphêmes : ſes partiſans en furent fort ſurpris : car ils s'étoient attendus que perſonne ne pourroit reſiſter à ſes raiſonnemens, le croïant invincible dans la diſpute.

AN. 359.

Philoſt. IV. *c.* 12. V. *c.* 1.

XX. Les Anoméens ſe relevent.

Cependant les derniers députez du concile de Rimini arriverent à C. P. c'eſt-à-dire, Urſace, Valens & les autres chefs des Ariens d'Occident. Ils ſe joignirent d'abord, ſans déliberer, à ceux qui avoient été condamnez à Seleucie : parce qu'en effet ils étoient dans les mêmes ſentimens. Les députez du concile de Seleucie, c'eſt-à-dire, les Orientaux Demi-Ariens, les avertirent de ce qui ſe paſſoit ; & voulurent les retenir par une lettre qu'ils leur écrivirent, à la tête de laquelle on voit les noms des dix-huit évêques, c'eſt-à-dire, les dix députez & quelques autres qui s'y étoient joints. Les premiers ſont, Silvain de Tarſe, Sophronius de Pompeïopolis, Neon de Seleucie. Par cette lettre ils exhortent les députez de Rimini à ſe joindre à eux, pour empêcher l'hereſie des Anoméens de prévaloir dans l'égliſe. Nous l'avons, diſent-ils, montrée à l'empereur : il en a été indigné & a voulu que tout cela fût anathématiſé : mais on prépare une ruſe, de condamner

Sozom. ibid. Sup. n. 11. *Hilar. fragm. p.* 428.

AN. 359. Aëtius auteur de cette hereſie, plûtôt que ſon erreur: en ce que le jugement ſemble prononcé contre ſa perſonne & non contre ſa doctrine. Ils les prient auſſi de donner avis aux égliſes d'Occident de tout ce qui ſe paſſe : avec cette lettre ils leur envoïerent la copie des blaſphêmes d'Aëtius.

Hilar. fragm. p. 419. 430. Les Ariens Occidentaux furent tellement irritez contre celui d'entr'eux qui avoit reçû cette lettre ; & entrerent en telle fureur de voir leur hypocriſie découverte, qu'ils penſerent le dépoſer : car il falloit condamner l'erreur d'Aëtius avec les Orientaux, ou ne la condamnant pas, montrer que c'étoient leurs ſentimens. Ils prirent ce dernier parti, & continuerent à embraſſer la communion de ceux qui avoient été condamnez à Seleucie, c'eſt-à-dire des Anoméens. Comme on leur demandoit dans une grande aſſemblée, pourquoi ils n'avoient pas dit auſſi à Rimini, que le fils de Dieu fut créature : ils répondirent, qu'on n'y avoit pas dit qu'il n'étoit pas créature ; mais qu'il n'étoit pas ſemblable aux autres créatures : en diſant, qu'il n'étoit pas créature comme les autres. Et S. Hilaire ſoutenant qu'il eſt avant tous les temps : ils expliquerent ſon éternité comme celle des anges & des ames humaines, non de ce qui precede la durée du monde, mais de l'avenir. Ils ſe ſauvoient encore de la reſſemblance, qu'ils lui accordoient par cette clauſe : Selon les écritures, qui donnoit lieu à pluſieurs défaites. C'eſt ainſi qu'ils éluderent, par des explications captieuſes, les anathêmes qu'ils avoient prononcez à Rimini, abuſant de la ſimplicité des catholiques.

Les

Les Anoméens Orientaux, c'eſt-à-dire, Acace & ſes partiſans embraſſerent avidement ce ſecours inopiné, qui leur vint ſi à propos ; lorſque la condamnation d'Aëtius les réduiſoit à jurer contre leurs ſentimens, qu'ils n'abandonnoient point le nom de ſubſtance, & ne croïoient point que le fils fût diſſemblable en ſubſtance. Quand ils virent que les Occidentaux avoient abandonné à Rimini le nom de ſubſtance : ils déclarerent qu'ils recevoient de tout leur cœur la même formule. Car, diſoient-ils, ſi elle prévaut : avec le nom de ſubſtance on abolira le conſubſtantiel, que les évêques d'Occident eſtiment tant, par le reſpect du concile de Nicée. L'empereur donna dans cette propoſition & approuva la formule de Rimini : conſiderant le grand nombre des évêques. Il crut que pour le ſens il importoit peu, que l'on dît ſemblable ou conſubſtantiel : mais qu'il importoit fort, de ne point uſer de paroles inconnuës à l'écriture, pourvû que l'on en emploïât d'autres de même valeur : or il croïoit tels, les termes de ſemblable ſelon les écritures, emploïez dans la formule de Nice en Thrace reçûë à Rimini. Il obligea donc les évêques qui ſe trouvoient à C. P. de ſouſcrire à cette formule, même les députez de Seleucie. Il y emploïa tout le jour du dernier Decembre, & même une partie de la nuit : quoiqu'il ſe préparât à la ceremonie du lendemain, où il devoit commencer ſon dixiéme conſulat avec l'année 360.

AN. 359.

Sozom. VI. c. 25.

Sup. n. 18.

Les Acaciens aïant ainſi prévalu, tinrent au commencement de cette année, un concile à C. P. pour

XXI. Concile de C. P.

AN. 360.

renverſer ce qui s'étoit fait à Seleucie. Ils y firent venir les évêques de Bithynie, & il y en eut au moins cinquante. Les plus connus ſont, Acace de Ceſarée, Eudoxe d'Antioche, Uranius de Tyr, Demophile de Berée, George de Laodicée, Maris de Calcedoine, Ulfias évêque des Goths, qui toutefois étoient encore catholiques. Comme on diſputoit de la foi dans ce concile, S. Hilaire voïant le peril extrême où elle étoit réduite, parce que les Occidentaux avoient été trompez, & que les Orientaux étoient opprimez par la brigue la plus forte: il preſenta une requête à l'empereur: qui eſt le troiſiéme des diſcours que nous avons de lui à Conſtantius. Il parle d'abord de l'injuſtice de ſon exil, & ſe ſoumet à paſſer ſa vie en penitence au rang des laïques: s'il a fait quelque choſe d'indigne, non pas de la ſainteté d'un évêque, mais de la probité d'un ſimple fidele. Il offre de convaincre de fauſſeté l'auteur de ſon exil, c'eſt-à-dire Saturnin d'Arles, qui étoit alors preſent à C. P.

Philoſt. IV. c. 12. Sozom. IV. c. 24.

Sever. Sulp. 2. p. 432. Hier. ſcrip. in Hilar.

Mais laiſſant à la diſcretion de l'empereur, de l'écouter ſur ce point, quand il lui plaira: il lui parle du peril de la foi; & après lui avoir repreſenté l'abſurdité de tant de nouvelles formules, il lui demande audience ſur ce ſujet, en preſence du concile, qui en diſputoit alors. Et je la demande, dit-il, non pas tant pour moi, que pour vous & pour les égliſes de Dieu. J'ai la foi dans le cœur & n'ai pas beſoin d'une profeſſion exterieure, je garde ce que j'ai reçû: mais ſouvenez-vous qu'il n'y a point d'heretique qui ne prétende que ſa doctrine eſt conforme à l'écriture.

Il promet de ne rien dire d'étranger à l'évangile : rien qui puiſſe cauſer du ſcandale, & qui ne ſerve à la paix de l'Orient & de l'Occident. Les Ariens n'oſerent accepter ce défi ; & ils perſuaderent à l'empereur de renvoïer Hilaire en Gaule, comme un homme qui ſemoit la diſcorde & qui troubloit l'Orient. On le renvoïa donc, mais ſans révoquer la ſentence de ſon exil. AN. 360.

Les Acaciens délivrez d'un tel adverſaire, confirmerent la formule de foi qui avoit été reçûë à Rimini, & la firent ſouſcrire aux Demi-Ariens, en leur promettant de condamner le dogme des Anoméens ; ce que toutefois ils ne firent pas. Ainſi tous les évêques preſens la ſignerent. Enſuite le concile, pour contenter l'empereur, proceda à la condamnation d'Aëtius ; le dépoſa du diaconat & le chaſſa de l'égliſe. Ils en écrivirent une lettre à George d'Alexandrie : par laquelle ils déclarent qu'ils ont dépoſé Aëtius, comme auteur du ſcandale & de la diviſion des égliſes ; & défendu de lire ſes écrits comme inutiles, le menaçant d'anathême avec ſes ſectateurs, s'il perſiſte dans les mêmes ſentimens : que tous les évêques ont ſouſcrit à ſa condamnation, excepté Serras, Eſtienne, Heliodore & Theophile : quoique Serras rendît témoignage d'avoir oüi dire à Aëtius, que Dieu lui avoit revelé tout ce qu'il avoit tenu caché, depuis les apôtres juſques alors. Ils déclarent donc, qu'ils ont ſeparé de leur communion ces quatre évêques pour ſix mois ; à condition que ſi dans ce terme ils ne ſe ſoumettent, ils ſeront dépoſez, & on leur donnera des ſucceſſeurs. Serras étoit évê-

Sozom. IV. c. 23. & VI. c. 7.

Philoſt. IV. & ult.

Ap. Theod. II. c. 28.

AN. 360.

que de Paretoine en Egypte, Eſtienne de Ptolemaïde & Heliodore de Souzouſe toutes deux en Lydie : & c'eſt apparemment pour cette raiſon, que la lettre s'adreſſe à George d'Alexandrie, dont ils dépendoient. Ce qui eſt remarquable dans cette lettre, c'eſt qu'ils ſe gardent bien de qualifier Aëtius d'heretique, ni de condamner ſon dogme de la diſſemblance du fils.

Philoſt. VII. c. 6. Outres ces quatre évêques, il y en eut quelques-autres qui refuſerent de condamner Aëtius : ſçavoir, Theodule de Cheretapes en Phrygie, Leonce de Tripoli, Theodoſe de Philadelphie & Phebus de Polycalandes, toutes trois en Lydie. Aëtius lui même ainſi condamné par ſes amis foibles & politiques, fut envoïé en exil à Mopſueſte en Cilicie ; & depuis à Amblade en Piſidie au pied du mont Taurus, lieu mal-ſain & habité par des barbares. Ce fut là qu'il ſoutint plus ouvertement ſon hereſie, & publia pour la ſoutenir un écrit de quarante-ſept articles, que S. Epiphane a conſervé & refuté. Il avoit fait juſques à trois cens de ces ſillogiſmes, pour renverſer la doctrine de la Trinité par des raiſonnemens humains.

Id. V. c. 1.

Ibid. c. 2.

Epiph. hæreſ. 76. n. 11. p. 924.

XXII. Dépoſitions d'évêques.

Après que les Acaciens eurent ainſi contenté l'empereur : ils ſe contenterent eux-mêmes, en dépoſant pluſieurs évêques Orientaux du parti contraire. Mais comme ils n'étoient pas bien d'accord entr'eux touchant la foi, ils ne fonderent leurs condamnations ſur aucune erreur dans la doctrine, mais ſeulement ſur les mœurs & ſur de prétenduës contraventions aux canons : prétextes qui ne manquoient jamais, pour calomnier même les plus ſaints évêques. Mace-

Socr. II. c. 42.

donius fut dépoſé du ſiege de C. P. pour avoir reçû à la communion un diacre convaincu d'adultere : mais ce qui lui nuiſit le plus, fut d'avoir irrité l'empereur, en tranſportant le corps du grand Conſtantin d'une égliſe à l'autre, & donné par là ſujet à une ſédition, où il s'étoit commis des meurtres.

AN. 360.

Sozom. IV. c. 24. Sup. XIII. n. 43.

Baſile d'Ancyre étoit regardé par les Anoméens comme chef du parti contraire : auſſi ramaſſerent-ils contre lui un grand nombre d'accuſations. Qu'il avoit maltraité un prêtre nommé Diogene, qui alloit d'Alexandrie à Ancyre, lui avoit ôté des papiers & l'avoit frappé. Qu'il avoit fait bannir & condamner à d'autres peines par les magiſtrats, ſans forme de procès, des clercs d'Antioche & d'autres de devers l'Euphrate, de Cilicie, de Galatie & d'Aſie : en ſorte qu'étant chargez de fers, ils avoient encore donné leur bien aux ſoldats qui les conduiſoient, pour n'en être pas maltraitez. On ajoûtoit, que l'empereur aïant ordonné qu'Aëtius & quelques-uns de ſes ſectateurs fuſſent menez à Cecropius, pour répondre aux accuſations dont il les chargoit : Baſile avoit perſuadé à celui qui avoit reçû l'ordre du Prince, de faire ce qu'il lui plaiſoit : qu'il avoit écrit au préfet Hermogene & au gouverneur de Syrie, pour lui marquer ceux qu'il falloit releguer & en quel lieu : & que l'empereur les aïant rappellez de leur exil, il l'avoit empêché, reſiſtant aux magiſtrats & aux évêques. On ajoûtoit qu'il avoit excité le clergé de Sirmium contre l'évêque Germinius : & qu'écrivant qu'il communiquoit avec lui, & avec Valens & Urſace, il

AN. 360.

n'avoit pas laiſſé de les décrier auprès des évêques d'Afrique. Qu'en étant accuſé il l'avoit nié avec un faux ſerment : puis étant convaincu, il avoit tâché d'excuſer ce parjure par des ſubtilitez. Qu'il avoit été cauſe de la diviſion en Illyrie, en Italie & en Afrique ; & de ce qui étoit arrivé dans l'égliſe Romaine. Qu'aïant fait mettre une eſclave aux fers, il l'avoit contrainte de dépoſer faux contre ſa maîtreſſe. Qu'il avoit baptiſé & élevé au diaconat un homme qui avoit mené une vie infame, & qui entretenoit une femme ſans être marié : qu'il n'avoit pas ſéparé de l'égliſe un charlatan, à cauſe de quelques homicides. Qu'il avoit fait des conjurations en preſence de la ſainte table, jurant avec de grandes maledictions, & faiſant jurer ſes clercs, qu'ils ne s'accuſeroient point l'un l'autre : pour ſe mettre à couvert par cet artifice des accuſations du clergé qu'il gouvernoit. Voilà ce que l'on reprochoit à Baſile d'Ancyre.

Contre Euſtathe de Sebaſte, on diſoit : qu'étant prêtre, il avoit été condamné & exclu des prieres par ſon pere Eulalius évêque de Ceſarée en Cappadoce : parce qu'il portoit un habit, qui ne convenoit pas à un prêtre : qu'enſuite il avoit été excommunié par un concile de Neoceſarée dans le Pont : & dépoſé par Euſebe évêque de C. P. pour avoir malverſé dans quelques affaires dont il l'avoit chargé Qu'il avoit été convaincu de parjure dans un concile d'Antioche : qu'il vouloit renverſer les décrets du concile de Melitine où il avoit été dépoſé.

Socr. II. *c.* 43. *Sozom.* IV. *c.* 24.

Sup. 15. Enfin qu'étant chargé de tant de crimes, il pré-

tendoit juger les autres & les traitoit d'heretiques. Eleusius évêque de Cyzique fut accusé d'avoir ordonné diacre inconsiderément un nommé Heraclius Tyrien & sacrificateur d'Hercule : qui étant accusé de magie & poursuivi, s'étoit enfui à Cyzique & avoit feint d'être Chrétien. On ajoûtoit, qu'Eleusius aïant ensuite appris quel il étoit, ne l'avoit pas chassé de l'église. On lui reprochoit aussi d'avoir ordonné sans examen des hommes condamnez par Maris évêque de Calcedoine, qui étoit présent au concile. Heortase fut dépose pour avoir été fait évêque de Sardis, sans le consentement des évêques de Lydie ; & Draconce de Pergame, pour avoir eu auparavant un autre évêché en Galatie : l'une & l'autre ordination fut jugée illicite. Sophronius de Pompeïopolis fut accusé, d'avoir revendu par avarice les offrandes faites à l'église : & de ce qu'après une premiere & une seconde citation, s'étant enfin presenté, il n'avoit point voulu se défendre devant le concile, mais avoit demandé des juges seculiers. On accusa Neon de Seleucie en Isaurie, d'avoir affecté qu'Anien fût ordonné évêque d'Antioche dans son église, & d'avoir fait évêques des décurions ignorans des saintes écritures & des canons ; qui ensuite avoient déclaré par écrit, qu'ils aimoient mieux demeurer sujets aux charges publiques, pour conserver leurs biens, que de les quitter pour être évêques. S. Cyrille de Jerusalem fut dépose de nouveau, comme aïant communiqué avec Eustathe & Elpidius qui avoient contrevenu au concile de Melitine, où il avoit assisté avec eux : & d'a-

AN. 360.

Basil. ep. 74. p. 775. C.

AN. 360.

voir communiqué avec Basile d'Ancyre & George de Laodicée, depuis sa premiere déposition : dont le prétexte avoit été, comme j'ai dit, les oblations qu'il avoit venduës pendant la famine. On déposa encore sous divers autres prétextes, Silvain de Tarse & Elpidius de Satales, principalement comme auteurs des derniers troubles de l'église.

Sup. XIII. *n.* 48.

Basil. cont. Eunom p. 64. *D.* *Greg. Naz. orat.* 21. *p.* 387. A.

Il ne faut pas croire que toutes ces accusations fussent bien prouvées : l'examen fut irrégulier, les accusateurs étoient les juges, les témoins subornez, les suffrages forcez. Il y eut dix évêques, qui refuserent de souscrire aux dépositions : les Acaciens les interdirent de leurs fonctions & de la communion des autres, jusques à ce qu'ils eussent souscrit : & declarerent que s'ils ne le faisoient dans six mois, ils seroient déposez. L'avantage de ce concile sur celui de Seleucie, c'est que les jugemens furent executez par l'autorité de l'empereur. Les évêques déposez furent en effet chassez de leurs sieges & bannis : Basile d'Ancyre fut envoïé en Illyrie, Eustathe en Dardanie : Macedonius fut seulement chassé de C. P. & se retira en une terre voisine, où il mourut. Les évêques releguez révoquerent en chemin les souscriptions de la formule de Rimini ; & se declarerent, les uns pour le semblable en substance, les autres même pour le consubstantiel. Ils écrivirent à toutes les églises des lettres contre Eudoxe & contre ceux de son parti : les conjurant de fuir leur communion, comme d'heretiques défenseurs d'une doctrine abominable, qui ne s'étoient emparez de leurs églises

Sozom. IV. *c.* 25.

Basil. ep. 73. 870. *D.* *Sozom.* IV. *c.* 26. *Philost.* V. *c.* 1.

Basil. ep. 72. *p.* 866. *D.* *Ep.* 73. *p.* 870. *C.*

églises, que par le desir de la vaine gloire, & par la puissance temporelle : que pour eux ils ne pouvoient acquiescer à leur déposition. AN. 360.

XXIII. Evêques intrus.

Les Acaciens ne laisserent pas de remplir leurs sieges. Eudoxe lui-même se mit à C. P. & en prit possession le vingt-septiéme d'Audinée ou de Janvier de cette année 360. en presence de soixante & douze évêques. Ainsi le même concile qui venoit de déposer Draconce pour avoir été transferé, approuvoit la seconde translation d'Eudoxe, qui avoit passé de Germanicie à Antioche, & d'Antioche à C. P. Il officia pour la premiere fois à la dédicace de l'église de sainte Sophie, le seiziéme des calendes de Mars ou le quatorziéme de Peritius ; c'est-à-dire, de Février : environ 34. ans après que le grand Constantin en eut posé les fondemens. En cette ceremonie Eudoxe commença son sermon par des mots grecs équivoques, qui sembloient signifier que le pere est impie & le fils pieux : mais qu'il expliqua en disant : que le pere n'honore personne, & que le fils honore son pere. En sorte que l'indignation qu'il avoit excitée d'abord, se retourna en éclats de rire ; & c'est ainsi que ces heretiques accoûtumoient le peuple à leurs blasphêmes. A cette dédicace l'empereur Constantius fit de grands presens à l'église. Il offrit plusieurs grands vases d'or & d'argent : plusieurs tapis pour l'autel tissus d'or & ornez de pierreries : des rideaux d'or & de diverses couleurs pour les portes de l'église & pour celles des vestibules de dehors. Il fit aussi des largesses magnifiques à tout le clergé, aux vierges & aux veuves

Socr. II. *c.* 43.

Chron. pasch. p. 294.

Sozom. IV. *c.* 26.

Chron. pasch. p. 294.

AN. 360.

qui étoient sur le canon, c'est-à-dire, sur le catalogue de l'église & aux hôpitaux. Pour la nourriture de ces personnes, des pauvres, des orphelins & des prisonniers, il regla une plus grande mesure de bled que celle qu'avoit ordonnée le grand Constantin son pere.

Philost. V. *c.* 1.

A la place de Basile, Athanase fut fait évêque d'Ancyre : Acace, autre que celui de Cesarée, fut mis à Tarse au lieu de Silvain : Onesime à Nicomedie au lieu de Cecropius, mort deux ans auparavant dans le tremblement de terre. A Cyzique au lieu d'Eleusius, on mit Eunomius, qui fut depuis heresiarque : comme il passoit pour fort éloquent, Eudoxe crut important de l'avoir si près de C. P. esperant qu'il attireroit tous les peuples par ses discours. Eunomius n'accepta cette place, qu'après qu'Eudoxe & Maris lui eurent promis que dans trois mois Aëtius son maître seroit rétabli & rappellé de son exil. Eunomius fut mis en possession des églises par ordre de l'empereur : mais les sectateurs d'Eleusius bâtirent une église hors la ville, où ils tinrent leurs assemblées. A la place de S. Cyrille, on mit à Jerusalem Irenée ou Herennius. A Sardis au lieu d'Heortase on mit Theosebe, quoique convaincu de blasphêmes abominables.

Socr. IV. *c.* 7.
Philost. V. *c.* 3.
Basil. 1. *conc. Eun. p.* 4. *D.*

Le concile de C. P. envoïa par tout l'empire la formule souscrite à Rimini, avec ordre de l'empereur, d'envoïer en exil tous ceux qui n'y voudroient pas souscrire. Acace & les autres esperoient par là abolir la memoire du concile de Nicée. Ils écrivirent aussi aux Orientaux qui étoient dans leurs sentimens,

Socr. II. *c.* 43.
Sozom. IV. *c.* 26.

pour leur donner avis de tout ce qu'ils avoient fait : entr'autres à Patrophile de Scythopolis, qui de Seleucie étoit allé droit chez lui. Ainſi finit ce concile de C. P. AN. 360.

XXIV. Perſecution pour la formule de Rimini.

Les ſouſcriptions que l'on exigea par tout en execution de cet ordre, cauſerent un grand trouble dans l'égliſe. Ce fut une eſpece de perſecution, plus dangereuſe que celle des païens, en ce qu'elle venoit du dedans. La ſouſcription devint une diſpoſition neceſſaire pour entrer dans l'épiſcopat, ou pour s'y conſerver. Preſque tous ſignerent ; même ſans être perſuadez de l'erreur : très-peu s'en exempterent ; ou parce qu'ils eurent le courage de reſiſter, ou parce que leur obſcurité les fit negliger. Mais nous n'en connoiſſons aucun en Orient, qui ſoit demeuré ferme & en poſſeſſion de ſon ſiege : quoiqu'il ſoit certain qu'il y en eut ; & dans toutes les provinces quelques-uns furent chaſſez pour ce ſujet. Tous les autres cederent au temps, les uns plûtôt, les autres plus tard : ſoit par crainte, ſoit par interêt, ſoit par ignorance. Le prétexte de la paix & de la ſoûmiſſion à l'empereur, fit entrer preſque tous les prélats dans la communion des Ariens. Le vieil évêque de Nazianze Gregoire, eut la foibleſſe de ſigner comme les autres, quoique ſa foi fût très-pure : il ſe laiſſa ſurprendre par ſimplicité aux paroles artificieuſes des heretiques. Les moines qui faiſoient la partie la plus pure de ſon égliſe, ne crurent pas pouvoir demeurer après cela dans ſa communion ; ils s'en ſeparerent & attirerent une grande partie du

Greg. Naz. or. 21. p. 387.

Hier. chr. an. 361.

Greg. Naz. or. 19. p. 207. Or. 12. p. 16. &c.

AN. 360. peuple. Gregoire le fils qui étoit auprès de lui, pour le ſoulager dans ſa vieilleſſe, lui demeura toûjours uni, ſans approuver en aucune maniere l'erreur de ceux à qui le pere s'étoit laiſſé ſeduire; & enfin il reconcilia avec lui les moines & les autres, qui s'en étoient ſeparez ſans aigreur, mais par un pur zele pour la foi. Dianée évêque de Ceſarée en Cappadoce tomba dans la même faute, & ſouſcrivit comme les autres à la formule de C. P. Saint Baſile en fut ſenſiblement affligé, auſſi-bien que pluſieurs autres perſonnes pieuſes du païs. Mais la douleur de ſaint Baſile fut d'autant plus grande, qu'il avoit été élevé dès ſa tendre jeuneſſe dans un reſpect & une affection particuliere pour ſon évêque, dont il avoit reçû le baptême & l'ordre de lecteur, & que Dianée étoit en lui-même très-eſtimable, par ſa gravité, ſa douceur, ſa noble ſimplicité. Il eſt vrai qu'il n'eut pas aſſez de fermeté à ſe declarer pour le bon parti: il aſſiſta au concile d'Antioche pour la dédicace en 341. dans celui de Sardique il ſe joignit aux Ariens: mais il repara ces fautes avant la mort.

Basil. ep. 86.

Id. de Sp. S. c. 29. p. 217. D.

Sup. liv. XII. n. 10.
Ibid. n. 40.
Inf. XV. n. 15.

Socr. II. c. 37.
Sozom. IV. c. 18.
Hier. IX. Lucif. V. 7.

En Occident S. Hilaire retournant à ſon égliſe, trouva par tout les mêmes deſordres. L'empereur avoit donné un plein pouvoir à Urſace & à Valens, envoïant la formule de Rimini par toutes les villes d'Italie, avec ordre de chaſſer les évêques qui refuſeroient d'y ſouſcrire, & d'en mettre d'autres à leur place: ainſi la perſecution étoit generale. Les évêques qui s'étoient laiſſez ſurprendre à Rimini, ſe contentoient de gouverner leurs égliſes, ſans commu-

niquer avec les autres évêques : quelques-uns écrivoient aux confeſſeurs bannis pour la cauſe de ſaint Athanaſe ; déclarant leur foi & demandant leur communion : d'autres demeuroient dans la communion des Ariens, bien qu'à regret, n'eſperant pas de changement : quelques-uns voulurent ſoûtenir ce qu'ils avoient fait par ſurpriſe, comme fait à deſſein. Quelques-uns toutefois demeurerent fermes, entr'autres le pape Libere & Vincent de Capouë, qui refuſerent conſtamment de ſouſcrire la formule de Rimini ; & par là reparerent la faute qu'ils avoient faite quelques années auparavant. On dit même que le pape fut obligé de ſortir de Rome, & de ſe cacher dans des cimetieres près de la ville ; où Damaſe & d'autres de ſon clergé le venoient trouver, & qu'il y demeura juſques à la mort de Conſtantius. En Eſpagne Gregoire évêque d'Eluire ſignala ſa fermeté, en reſiſtant à la prévarication des autres. Il en écrivit à S. Euſebe de Verceil, qui lui fit réponſe du lieu de ſon troiſiéme exil, c'eſt-à-dire, de la Thebaïde : le loüant d'avoir reſiſté au ſcandale d'Oſius, & d'avoir refuſé ſon conſentement à ceux qui étoient tombez à Rimini, & avoient communiqué avec Urface, Valens & les autres, qu'ils avoient eux-mêmes condamnez auparavant. Il l'exhorte à conſerver la foi de Nicée ſans craindre la puiſſance temporelle : il lui offre ſa communion, & le prie de lui mander ceux qui ſont demeurez fermes, ou qu'il a fait revenir. Gregoire ne fut ni chaſſé ni exilé comme les autres.

AN. 360.

Damaſ. ap. Theodor. 11. c. 22.

Acta ap. Bar. an. 359. n. 37.

Marcell. & Fauſt. p. 34.

Fragm. Hilar. p. 433.

Marc. & Fauſt. p. 40.

Saint Hilaire étant arrivé en Gaule, retrouva ſon

XXV. Commencemens de ſaint Martin.

Sulp. Sever. de vita Mart. c. 2. 3. &c.

cher disciple S. Martin, qui s'étoit attaché à lui dès devant son exil. Martin étoit né à Sabarie en Pannonie, c'est-à-dire, aux confins de l'Autriche & de la Hongrie : mais la ville ne subsiste plus. Il avoit été nourri à Pavie en Italie. Ses parens étoient païens : son pere tribun militaire. Martin suivit aussi d'abord la profession des armes, mais contre son inclination, & servit dans la cavalerie sous Constantius & sous Julien. Il étoit dès lors converti : car à l'âge de dix ans, il s'enfuit à l'église, malgré ses parens, & demanda qu'on le fît catecumene. A douze ans il voulut se retirer dans le desert ; & l'auroit fait si la foiblesse de son âge ne l'en eût empêché : mais il avoit toûjours le cœur à l'église & aux monasteres. Il vint un ordre des empereurs, pour enrôler les enfans des veterans : son pere le découvrit lui-même, il fut pris, enchaîné & engagé à prêter le serment de la milice. Il se contenta d'un seul valet, encore le traitoit-il d'égal ; ils mangeoient ensemble, & le maître lui rendoit le plus souvent jusques aux moindres services. Pendant qu'il porta les armes, il se préserva de tous les vices qui accompagnent d'ordinaire cette profession ; & se fit aimer de tous ses camarades, par sa bonté & sa charité : il étoit patient & humble au-delà des forces humaines, & toutefois il n'étoit pas encore baptisé. Il soulageoit tous ceux qui souffroient, ne se reservant de sa païe que de quoi vivre au jour la journée. Un jour, comme il ne lui restoit que ses armes & ses habits, au milieu d'un hyver si rude, que plusieurs mouroient de froid, il rencontra à la porte de la ville

d'Amiens un pauvre tout nud, qui prioit inutilement les paſſans d'avoir pitié de lui : il crut qu'il lui étoit reſervé : il tira ſon épée, coupa ſon manteau en deux & lui en donna la moitié. Quelques-uns des aſſiſtans ſe mocquerent de ſon habit défiguré : d'autres eurent regret de n'avoir pas exercé la charité. La nuit il vit en ſonge J. C. revêtu de cette moitié de manteau, qui lui commandoit de le regarder, & diſoit aux anges qui l'environnoient : Martin encore catecumene m'a revêtu de cet habit. Cette viſion le détermina à recevoir promptement le baptême : mais après l'avoir reçû, il demeura encore deux ans dans le ſervice, à la priere de ſon tribun, avec qui il vivoit familierement, & qui lui promettoit de renoncer au monde quand le temps de ſon emploi ſeroit fini. Enfin il prit occaſion d'une largeſſe que le ceſar Julien faiſoit aux ſoldats, pour lui demander ſon congé. Julien lui reprocha que c'étoit de peur de ſe trouver à la bataille qui devoit être le lendemain. Martin répondit : Je ſerai demain ſans armes à la tête des troupes, & muni ſeulement du ſigne de la croix, je percerai ſans crainte les bataillons des ennemis. On le mit en priſon pour lui faire tenir ſa parole : mais les barbares envoïerent le lendemain demander la paix.

Martin ayant quitté le ſervice, alla trouver ſaint Hilaire, le plus illuſtre évêque des Gaules, & demeura quelque temps auprès de lui. Saint Hilaire voulut l'ordonner diacre, pour ſe l'attacher davantage : mais comme il s'en trouvoit indigne, ſaint Hilaire fut obligé de ne le faire qu'exorciſte, pour

s'accommoder à ſon humilité. Aïant été averti en ſonge d'aller voir ſes parens, qui étoient encore païens, il obtint ſon congé de S. Hilaire, qui lui fit promettre de revenir. Il convertit ſa mere & pluſieurs autres, mais ſon pere demeura païen. Martin reſiſta fortement aux Ariens, qui dominoient en Illyrie : juſques à être pluſieurs fois maltraité, & enfin battu de verges & chaſſé de la ville. Il revint donc en Italie, & ſçachant que l'égliſe de Gaule étoit auſſi troublée & ſaint Hilaire exilé : il ſe retira près de Milan, y menant la vie monaſtique. Mais il y fut encore violemment perſecuté par l'évêque Arien Auxence un des chefs du parti, qui le chaſſa enfin du païs. Saint Martin crut devoir ceder au temps, & ſe retira en la petite iſle Gallinaire à la côte de Ligurie près d'Albengue, avec un prêtre de grande vertu. Il y vêcut quelque temps de racines ; & aïant un jour mangé par mégarde de l'hellebore, il en penſa mourir, mais il ſe guerit par la priere. Aïant appris le retour de ſaint Hilaire, il alla au devant de lui juſques à Rome : & comme il étoit déja paſſé, il ſuivit ſes traces. L'aïant joint, il en fut reçu très-agréablement ; & ſe mit en retraite près de Poitiers à deux lieuës de la ville ; & c'eſt le premier monaſtere que nous connoiſſions dans les Gaules. Un catecumene s'y joignit à lui pour recevoir ſes inſtructions : peu de jours après la fievre le prit, & S. Martin qui étoit dehors, étant revenu au bout de trois jours, le trouva mort, ſans avoir reçû le baptême, tant il avoit été ſurpris. Il fait ſortir tout le monde ; & s'étant enfermé ſeul dans la cellule où

où étoit le corps, il ſe couche deſſus ; & après y avoir été quelque temps en oraiſon, il ſe releva : & le regardant fixement, il attendoit l'effet de ſa priere avec une grande confiance. Au bout de deux heures tous les membres du mort commencerent à ſe remuer, & enfin il ouvrit les yeux. Etant revenu en vie, il fut auſſi-tôt baptiſé, & vécut enſuite pluſieurs années. Peu de temps après, comme S. Martin paſſoit dans la terre d'un homme conſiderable nommé Lupicin, il entendit de grands cris, & apprit qu'un des eſclaves s'étoit pendu. Il s'enferma de même avec le corps, & aïant prié quelque temps, le releva & le mena par la main juſques au veſtibule de la maiſon, où tout le monde attendoit. Ces miracles firent regarder ſaint Martin comme un homme apoſtolique.

S. Hilaire reſſuſcita auſſi un enfant qui étoit mort ſans baptême. Il trouva à ſon retour ſa fille Abra en parfaite ſanté ; & lui demanda ſi elle vouloit aller trouver l'époux qu'il lui avoit deſtiné. Elle répondit qu'elle déſiroit ardemment de lui être unie au plûtôt. Alors il ne ceſſa point de prier, juſques à ce que, ſans maladie & ſans douleur, elle mourut pour aller à J. C. & il l'enſevelit de ſes propres mains. L'épouſe de ſaint Hilaire voïant l'heureuſe fin de ſa fille, le pria de lui procurer le même bonheur : il l'envoïa auſſi à la gloire éternelle par la force de ſes prieres : tant il étoit détaché des affections de la chair & du ſang. *Fortun. vita S. Hilar. lib. 2. in fine.*

Ce fut vers le temps de ſon retour qu'il écrivit ſon traité contre l'empereur Conſtantius : mais on croit XXVI. Ecrit de S. Hilaire contre Conſtantius.

AN. 360.

Hier. de script.

Eccl. III. 7.

Joan. x. 12.

qu'il ne le publia qu'après la mort de ce prince ; & on doute qu'il soit achevé. Il commence ainsi : Il est temps de parler, puisque le temps de se taire est passé. Attendons Jesus-Christ puisque l'Antechrist domine : que les pasteurs crient, puisque les mercenaires ont pris la fuite : perdons la vie pour nos brebis, parce que les larrons sont entrez, & que le lion furieux tourne à l'entour : allons au martyre avec ces cris : puisque l'ange de satan s'est transformé en ange de lumiere. Et ensuite : Mourons avec Jesus-Christ pour regner avec lui. Se taire plus long-temps, seroit défiance & non pas moderation : il n'est pas moins dangereux de se taire toûjours, que de ne se taire jamais. Il marque ensuite ce qu'il avoit fait cinq ans auparavant, après l'exil de saint Paulin de Treves, d'Eusebe de Verceil, & des autres confesseurs : c'est-à-dire, en 355. ce qui prouve qu'il écrivoit ceci en 360. Il montre qu'il n'écrit point par passion ; mais pour l'interêt de la religion, en ce qu'il a gardé si long-temps le silence depuis qu'il est persecuté. Il regrette de n'avoir pas vécu du temps de Neron & de Decius : pour combattre un ennemi declaré, plûtôt qu'un persecuteur déguisé, qui n'use que d'artifices & de flatteries ; & qui sous prétexte d'honorer J. C. & de procurer l'union de l'église, détruit la paix & renonce à J. C.

Il soutient qu'il a raison de traiter Constantius d'Antechrist & de tyran : il lui reproche les violences exercées à Rimini & les cabales des Orientaux à Seleucie. Il le traite de loup ravissant couvert de la peau de brebis, qui se découvre par les œuvres.

Vous ornez, dit-il, le ſanctuaire de l'or du public : vous offrez à Dieu ce que vous avez ôté à des temples d'idoles, ou confiſqué ſur les criminels : vous ſaluez les évêques par le baiſer, par lequel J. C. a été trahi : vous baiſſez la tête pour recevoir leur benediction, & vous foulez aux pieds leur foi : vous les recevez à votre table, comme Judas qui en ſortit pour trahir ſon maître : vous leur remettez la capitation, que J. C. païa pour éviter le ſcandale : vous donnez les tributs, pour inviter les chrétiens à renoncer à la foi : vous relâchez vos droits pour faire perdre ceux de Dieu. On voit par ces reproches quels honneurs les empereurs chrétiens rendoient aux évêques. Le reſte de l'écrit contient la refutation ſolide des prétextes pour leſquels Conſtantius rejettoit le conſubſtantiel & le ſemblable en ſubſtance : avec la défenſe du Symbole de Nicée. Il finit en relevant la témerité, de vouloir meſurer par notre raiſon, l'eſtre divin, tandis que nous nous connoiſſons ſi peu nous-mêmes. Mais cet écrit ſemble être imparfait. Il écrivit auſſi un ouvrage contre Urſace & Valens, où il faiſoit l'hiſtoire du concile de Rimini & de celui de Seleucie. Il ne nous en reſte que des fragmens : mais très-précieux, principalement par les actes & les lettres qui s'y ſont conſervées. *Hier. ſcrip. Ruf. pro Orig.*

XXVII. Premier concile de Paris.

On y voit entre-autres la lettre ſynodale d'un concile de Paris : par laquelle les évêques de Gaule répondent aux évêques d'Orient, qui avoient écrit à S. Hilaire, pour lui découvrir l'artifice des heretiques à diviſer l'Orient d'avec l'Occident, ſous pré-

texte du mot de ſubſtance. C'étoit apparemment Baſile d'Ancyre & les autres catholiques ou Demi-
Sup. n. XXII. Ariens : qui aïant été dépoſez au concile de Conſtantinople par la faction des Anoméens, écrivirent de tous côtez contr'eux. Les évêques du concile de Paris reconnoiſſent donc, que ceux qui ont conſenti à ſupprimer le mot d'*ouſia* ou ſubſtance, ſoit à Rimini, ſoit à Nice en Thrace : ne l'ont fait la plûpart que ſous l'autorité du nom des Orientaux. Vous avez, diſent-ils, introduit ce mot autrefois contre l'hereſie des Ariens : nous l'avons reçû & toûjours inviolablement conſervé. Nous avons embraſſé le mot d'*homoouſios* pour exprimer la vraïe & légitime naiſſance du fils unique de Dieu : déteſtant l'union introduite par les blaſphêmes de Sabellius. Nous n'entendons pas non plus, que le fils ſoit une portion du pere : mais que de Dieu non engendré entier & parfait, eſt né un Dieu fils unique entier & parfait ; & quand nous diſons, qu'il eſt d'une même ſubſtance que le pere, ce n'eſt que pour exclure la création, l'adoption ou la ſimple dénomination. Nous n'avons pas de peine auſſi à entendre dire,
Coloſſ. I. 15. qu'il eſt ſemblable au pere ; puiſqu'il eſt l'image de Dieu inviſible : mais nous ne concevons de reſſemblance digne de lui, que celle d'un vrai Dieu à un vrai Dieu, qui exclut l'union & rétablit l'unité : car l'union emporte ſingularité, l'unité marque ſeulement la perfection de celui qui eſt engendré. Et enſuite.

Ainſi, nos chers freres, connoiſſant par vos lettres, que l'on a abuſé de notre ſimplicité, touchant la ſup-

preſſion du mot de ſubſtance ; & aïant appris de notrefrere Hilaire, que ceux qui ſont retournez de Rimini à Conſtantinople, n'ont pû ſe reſoudre à condamner de ſi grand blaſphêmes : quoique vous les en euſſiez avertis, comme témoigne votre lettre incluſe : nous révoquons auſſi tout ce qui a été fait mal-à-propos & par ignorance. Nous tenons pour excommuniez Auxence, Urſace, Valens, Caïus, Megaſe & Juſtin, ſuivant vos lettres & ſuivant la déclaration de notre frere Hilaire : qui a proteſté qu'il n'auroit jamais de paix avec ceux qui ſuivroient leurs erreurs. Nous condamnons auſſi tous les blaſphêmes que vous avez mis enſuite de vos lettres : mais ſur-tout, nous rejettons les évêques apoſtats ; qui par l'ignorance ou l'impieté de quelques-uns, ont été ſubſtituez à la place de nos freres, ſi indignement exilez. Proteſtant devant Dieu, que ſi quelqu'un dans les Gaules prétend s'oppoſer à ce que nous avons ordonné, il ſera privé de la communion & du ſacerdoce. Et comme Saturnin a reſiſté avec une extrême impieté aux ordonnances ſalutaires ; ſçachez qu'il a été excommunié par tous les évêques de Gaule, ſuivant les lettres que nos freres en ont déja écrites par deux fois : s'étant rendu indigne du nom d'évêque, tant par ſes anciens crimes diſſimulez ſi long-temps, que par la nouvelle impieté de ſes lettres téméraires. Ainſi finit la lettre ſynodale du concile de Paris. Il eſt vrai-ſemblable qu'il fut tenu peu de temps après le retour de S. Hilaire & du vivant de Conſtantius. Les évêques de Gaule étoient à couvert de ſa perſecution, par l'autorité de Julien

Pagi. an. 360. n. 23.

Inf. n. 34. qui fut reconnu auguſte à Paris dès l'an 360. & ſa reſidence en cette ville peut avoir donné ſujet d'y aſſembler le concile plûtôt qu'ailleurs : car il faiſoit encore profeſſion du Chriſtianiſme.

XXVIII. Ecrits de Lucifer de Caliari.

D'un autre côté Lucifer de Caliari publia pendant ſon exil divers écrits, pour la défenſe de la foi & contre la perſecution de Conſtantius. Le premier ouvrage adreſſé à l'empereur pour la défenſe de ſaint Athanaſe eſt diviſé en deux livres, & commence ainſi : Tu nous contrains, Conſtantius, de condamner notre confrere Athanaſe en ſon abſence ; mais la loi de Dieu nous le défend. Par ton autorité roïale tu pouſſes les prêtres de Dieu à répandre le ſang ; & tu ne ſçais pas que c'eſt vouloir nous faire oublier les droits de la juſtice, que nous avons reçus de Dieu. Diras-tu que Dieu permet de condamner ſans l'oüir un abſent, & qui plus eſt, un innocent, quand tu vois qu'Adam & Eve nos premiers parens, n'ont été frappez du jugement de Dieu
Gen. III 9. qu'après avoir été oüis ? Et Dieu appella Adam, & lui dit : Adam où es-tu ? & le reſte, car il met le paſſage tout au long : puis il ajoûte : Quelle eſt donc ton impudence de donner aux ſerviteurs de Dieu une forme de juger, qui ne vient pas de ſa loi ? ſans craindre, que comme on diſoit alors : Le ſerpent m'a trompé, nous diſions à Dieu : L'empereur Conſtantius nous a ſéduits. Ne vois-tu pas que tu ſerois frappé de la même ſentence de Dieu irrité, que le ſerpent
Ibid. 14. à qui il dit : Parce que tu as fait cela, tu ſeras maudit, & le reſte. Il continuë d'alleguer de longs paſſages & d'en faire l'application à l'empereur, avec autant

de liberté & de vehemence, que s'il parloit au moindre particulier ; & il ne garde point d'autre methode dans tous ſes ouvrages, que de parcourir ainſi de ſuite tous les livres de l'écriture. Il uſe de repetitions frequentes : le ſtile eſt dur & ruſtique, comme il le nomme lui-même : ſes écrits ne ſont recommandables que par la generoſité des ſentimens & la force des expreſſions. *De non. part. p. 274. Edit. Pariſ. 1568.*

Le ſecond ouvrage eſt intitulé : Des rois apoſtats ; & tend, comme il le déclare d'abord, à deſabuſer Conſtantius de l'avantage qu'il prétendoit tirer de la proſperité temporelle ; en diſant : que ſi la foi qu'il profeſſoit n'eût été catholique, & ſi la perſecution qu'il faiſoit aux défenſeurs de la foi de Nicée n'eût été agréable à Dieu, il n'auroit pas joüi d'un empire ſi floriſſant. Lucifer refute cette erreur, par les exemples des mauvais princes, que Dieu a laiſſé regner même ſur ſon peuple, ſans parler des infideles. Le titre du troiſiéme ouvrage eſt : Qu'il ne faut point communiquer avec les heretiques ; & le deſſein eſt de répondre au reproche que Conſtantius faiſoit aux évêques catholiques, d'être les ennemis de la paix, de l'union & de la charité fraternelle. Il prouve donc par les autoritez de l'écriture, la neceſſité de ſe ſeparer des méchans. *De non. conven.*

Le quatriéme écrit a pour titre : Qu'il ne faut point épargner ceux qui pechent contre Dieu, & commence ainſi, s'adreſſant à l'empereur : Te voïant ſurmonté en toutes manieres par les ſerviteurs de Dieu, tu as dit, que nous te faiſions injure au lieu de t'honorer, & que nous ſommes des inſolens. Enſuite il en-

treprend de juſtifier ſa conduite, par les exemples
p. 253. de l'écriture. Il dit dans cet écrit : Si tu étois tombé entre les mains de Mathathias ou de Phinées, te voïant vivre comme les infideles, ils t'auroient fait mourir par le glaive : & moi parce que je bleſſe de ma parole ton eſprit trempé du ſang des Chrétiens, je te fais injure. Pourquoi, empereur, ne te venges-tu pas de moi ? que ne pourſuis-tu la réparation de ces injures contre un mandiant ? ce n'eſt pas que tu ne le veuille ; mais tu n'en as pas encore reçû le pouvoir de celui, qui, parce que je ſuis à lui, me donne la liberté de reprendre tes actions criminelles ; & de te dire que j'ai renoncé à toi, à toutes les richeſſes de ton roïaume & à ton pere le demon. Sçaches que nous ſommes affligez de ce que tu nous épargnes, toi qui as accoutumé de devorer par le glaive ceux qui te déplaiſent. Voilà ce qui rendoit ces ſaints évêques ſi hardis, le mépris des richeſſes & de la vie
p. 292. même. Il ajoûte enſuite : Devons-nous reſpecter ton diadême, tes pendans d'oreilles, tes bracelets & tes habits précieux, au mépris du créateur ? Que tu es
p. 300. peu ſenſé de dire : Je ſuis traité injurieuſement par Lucifer, par un miſerable, moi qui ſuis empereur ; & tu ne dis pas, par un évêque, qui t'a reconnu pour un loup raviſſant. Et encore : Tu m'accuſes d'injure : à qui t'en plaindras-tu ? à Dieu, que tu ne connois pas ; à toi-même : que feras-tu toi, homme mortel, qui ne peux nuire aux ſerviteurs de Dieu ? ſi tu nous tourmentes, nous en ſerons plus vigoureux : ſi tu nous fais mourir, nous arriverons à une meilleure vie.

Il

Il s'objecte l'écriture qui commande d'obéïr aux rois & aux puiſſances : mais il répond, que l'empereur auſſi, puiſqu'il ſe dit chrétien, doit écouter avec reſpect les corrections des évêques. Car il leur eſt ordonné d'exhorter & de reprendre avec empire & de ne ſe laiſſer mépriſer à perſonne. Puis il ajoûte: Sçachez que nous connoiſſons l'obéïſſance que nous devons & à toi & à tous ceux qui ſont en dignité : mais nous la devons ſeulement pour les bonnes œuvres ; non pour condamner un innocent & pour abandonner la foi. J'ajoûte, dit-il, que l'apôtre parle des princes & des magiſtrats, qui ne croïoient pas encore au fils unique de Dieu, & qui devoient être attirez à la foi par notre humilité, notre patience & notre obéiſſance dans les choſes raiſonnables. Mais parce qu'étant empereur tu feins d'être un d'entre nous, ſi tu veux ſous ce prétexte nous contraindre d'abandonner Dieu & d'embraſſer l'idolâtrie, devons-nous t'obéir : de peur qu'il ne ſemble que nous manquions aux préceptes de l'Apôtre ? On voit ici les bornes de la puiſſance temporelle. Les chrétiens doivent obéir même aux princes infideles, dans toutes les choſes raiſonnables : & doivent deſobéir même aux princes chrétiens, en tout ce qui eſt manifeſtement contraire à la loi de Dieu. Au contraire, les princes chrétiens doivent être ſoûmis aux évêques, & en tout ce qui regarde la religion ; & recevoir d'eux l'inſtruction & la correction, tandis qu'ils leur commandent en tout le reſte. Le dernier traité de Lucifer a pour titre : Qu'il faut mourir pour le fils de Dieu ; & le deſſein eſt de montrer

p. 257. *Rom.* XIII.

Tit. II. 15.

p. 299.

à Conſtantius, qu'avec toute ſa puiſſance temporelle, il ne peut rien gagner ſur les catholiques qui ſont préparez au martyre.

Lucifer ne ſe contenta pas de compoſer ces écrits, mais il en envoïa du moins quelqu'un à l'empereur: qui ſurpris de cette hardieſſe, lui fit écrire par Florentius maître des offices en ces termes: On a preſenté un livre à l'empereur en votre nom; il a commandé de le porter à votre ſainteté, pour ſçavoir ſi vous l'avez effectivement envoïé. Vous devez donc écrire ce qui en eſt, & nous renvoïer le livre, afin qu'on le puiſſe preſenter encore à ſon éternité. Lucifer répondit: Vous devez ſçavoir que j'ai envoïé le porteur du livre, qui, comme vous dites, a été trouver l'empereur en mon nom; & qu'après avoir conſideré le livre même, je l'ai donné à porter à Bonoſe agent de l'empereur. Maintenant, c'eſt à votre generoſité de ſoûtenir hardiment que je l'ai reconnu: car quand vous aurez examiné les raiſons qui m'ont fait écrire de la ſorte, vous verrez que par le ſecours de Dieu, nous attendons avec joïe la mort que l'on nous prépare.

ap. Lucifer.

ap. Lucifer. Saint Athanaſe aïant oüi parler des écrits de Lucifer, lui écrivit de ſa retraite pour le congratuler de ſa fermeté; & lui envoïa un diacre nommé Eutychés, lui demandant la copie de ſes ouvrages. Les aïant reçûs, il lui écrivit encore: lui donnant de grandes louanges, & diſant qu'il repreſente la fermeté des apôtres & des prophetes, qu'il eſt l'Elie de ſon temps, & que c'eſt le S. Eſprit qui parle en lui. Il fit tant de cas des écrits de Lucifer, qu'il les

Libell. Marcell. p. 72.

traduisit en Grec. Lucifer fut exilé en quatre lieux differens : premierement à Germanicie en Syrie ; puis à Eleutheropolis en Palestine, dont l'evêque Eutychius lui fit souffrir mille indignitez, & persecuta tous ceux qui communiquoient avec lui. Un jour entr'autres il fit rompre à coups de hache la porte du lieu où Lucifer étoit enfermé avec les catholiques. On se jetta sur lui avec fureur : on renversa les saints mysteres, on battit tous les assistans, & on emporta les vases sacrez & les livres saints. Le troisiéme exil de Lucifer fut en Thebaïde : on ne sçait pas le lieu du quatriéme. *Ibid. p. 89.*

XXIX. Eunomius déposé par son parti. *Sup. n. 19. Theod. hist. II. c. 29. Fabul. IV. c. 3.*

Eudoxe aïant établi Eunomius à Cyzique, craignit qu'il ne se décriât trop tôt, s'il se déclaroit pur Arien, comme il étoit, & que l'empereur ne le pût souffrir. Il lui conseilla donc de dissimuler, & de ne donner aucune prise à ceux qui ne cherchoient qu'un prétexte pour l'accuser. Le temps viendra, disoit-il, de publier ce que nous cachons maintenant : nous l'enseignerons à ceux qui l'ignorent, & ceux qui resisteront, nous les persuaderons, nous les contraindrons, ou nous les ferons punir. Eunomius profita de cet avis & prêcha ses impietez en termes couverts: mais ceux qui étoient nourris de la parole de Dieu en virent bien l'artifice. Quelque indignation qu'ils en eussent, ils crurent qu'il y auroit de l'imprudence à le contredire ouvertement. Ils firent donc semblant d'être heretiques, le vinrent trouver chez lui, & le prierent de leur expliquer nettement la verité de sa doctrine, sans les laisser davantage dans l'incertitude. Il s'enhardit à leur découvrir ses sentimens : sur

quoi ils lui dirent qu'il étoit contre la juſtice & la pieté de ne pas communiquer la verité à tous ceux qu'il gouvernoit. Ainſi il ſe laiſſa perſuader de prêcher ouvertement l'hereſie.

Socr. IV. 7. Ces nouveaux diſcours d'Eunomius exciterent un grand tumulte à Cyzique, & ceux même qui l'avoient fait declarer, allerent à C. P. avec pluſieurs *Philoſt.* VI. *c.* I. eccleſiaſtiques de Cyzique & le déferererent à Eudoxe : l'accuſant d'enſeigner le fils non ſemblable au pere, & de perſecuter ceux qui n'étoient pas dans ſes ſentimens. Un prêtre nommé Heſychius étoit le plus ardent à le pourſuivre, & faiſoit grand bruit à C. P. Eudoxe fâché qu'Eunomius eût ſi mal ſuivi ſes conſeils, promit d'avoir ſoin de cette affaire : mais il la tiroit en longueur, & diſoit toûjours, qu'il n'avoit pas le temps de s'y appliquer. Les accuſateurs penetrant ſon deſſein, allerent à l'empereur qui étoit à C. P. ſe plaignirent hautement d'Eunomius ; & dirent que ſes blaſphêmes étoient pires que ceux d'Arius. L'empereur commanda à Eudoxe de faire venir Eunomius, & de le dépoſer s'il étoit coupable. Eudoxe differoit toûjours, malgré les ſollicitations des accuſateurs : ils retournerent à l'empereur, crierent, pleurerent & le toucherent ſi vivement, qu'il menaça Eudoxe de le chaſſer lui-même de ſon ſiege, & de l'envoïer avec Eunomius tenir compagnie à Aëtius, s'il n'en faiſoit juſtice. Eudoxe ceda enfin : il cita publiquement Eunomius pour venir à C. P. rendre compte de ſa foi : mais il lui manda ſecretement de ſe retirer de Cyzique, & de ne s'en prendre qu'à lui-même du malheur qu'il s'étoit attiré

par ſon imprudence. Enſuite il le condamna en ſon abſence, & le dépoſa de l'épiſcopat dans un concile qu'il avoit aſſemblé pour cét effet à C. P. Eunomius n'y comparut point, ſe plaignant que ſes juges étoient ſes parties. Depuis ce temps il fit un parti ſeparé des autres Ariens : car pluſieurs indignez de la lâcheté avec laquelle Eudoxe l'avoit abandonné, ſe joignirent à lui & furent nommez Eunomiens. Lui-même toutefois avoit auparavant abandonné ſon maître Aëtius ; & ce ne fut qu'après avoir été condamné, qu'il ſe ſepara d'Eudoxe. Il ſe retira en Cappadoce ſa patrie, & ordonna des évêques & des prêtres tout dépoſé qu'il étoit. On ne mit point d'autre évêque à Cyzique ; parce que le peuple demeura toûjours attaché à Eleuſius, qui en étoit évêque avant Eunomius. *Philoſt. VI. c. 3.*

XXX. Hereſie de Macedonius.

Macedonius devint auſſi chef de parti, depuis qu'il fut dépoſé de C. P. Car s'étant déclaré contre Eudoxe & les autres vrais Ariens, dont la cabale avoit prévalu : il ſoûtint toûjours le fils ſemblable en ſubſtance, ou même conſubſtantiel, ſelon quelques auteurs ; mais il cõntinua de nier la divinité du S. Eſprit, comme les purs Ariens : ſoûtenant que ce n'étoit qu'une créature ſemblable aux anges, mais d'un rang plus élevé. Baſile d'Ancyre, Euſtathe de Sebaſte, Sophronius de Pompeïopolis, Eleuſius de Cyzique, & generalement tous ceux qui avoient été dépoſez au concile de C. P. en 360. embraſſerent cette opinion : quelques catholiques même y tomberent. C'eſt-à-dire, que n'aïant aucune erreur ſur le fils, ils ne tenoient le S. Eſprit que ſimple créature. *Ruf. I. c. 25. Theod. II. c. 6. Socr. II. c. 45. Sozom. IV. c. 27.*

Sup. XIII. 43. Le plus grand appui de cette ſecte fut Marathonius évêque de Nicomedie, & diſciple de Macedonius. Comme il étoit riche, liberal envers les pauvres, & d'une vie édifiante, ſon credit étoit grand ſur le peuple & ſur les moines : en ſorte que quelques-uns donnerent à cette ſecte le nom de Marathonius. Elle ſe répandit dans pluſieurs monaſteres & parmi le peuple de C. P. toutefois ils n'y eurent ni évêque, ni égliſe, tant que les Ariens y dominerent, & juſques au regne d'Arcadius. Ils s'étendoient principalement dans la Thrace, la Bithynie & l'Helleſpont, & ſur tout dans la ville de Cyzique ; & ils étoient de mœurs irreprochables pour la plûpart : leur exterieur étoit grave, & leur vie approchoit de la diſcipline monaſtique. On les appelloit en general *Pneumatomaques :* c'eſt-à-dire en grec, ennemis du S. Eſprit.

XXXI. Traité de ſaint Athanaſe pour le S. Eſprit. *Tom. I. p. 173.*

S. Athanaſe fut averti de cette nouvelle hereſie par Serapion, qui lui écrivit leurs principales raiſons, l'exhortant à y répondre. On croit que c'étoit l'évêque de Thmoüis. Saint Athanaſe étoit alors dans le deſert perſecuté & cherché pour le faire perir. Cette nouvelle lui fut un ſurcroît d'affliction ; & malgré l'état incommode où il ſe trouvoit, il ne laiſſa pas d'écrire à Serapion un traité aſſez long, qu'il nomme toutefois une lettre courte, par rapport à l'importance de la matiere, & qu'il ne lui envoïe, dit-il, que pour lui donner occaſion de ſuppléer ce qui y manque. Il donne à ces nouveaux heretiques le nom de *Tropiques*, parce qu'ils prétendoient expliquer l'écriture par des *tropes*, c'eſt-à-dire, des

figures de discours. Il refute premierement les passages par lesquels ils prétendoient montrer, que le S. Esprit étoit créature, & distingue soigneusement tous les sens du mot d'esprit dans les livres sacrez. Ensuite il vient aux objections tirées de la raison humaine. Si le S. Esprit, disoient-ils, n'est pas créature, ni un des anges, s'il procede du pere, il est donc aussi fils; & le verbe & lui sont deux freres. Comment donc appelle-t'on le verbe fils unique? & pourquoi le nomme-t'on le premier après le pere & le S. Esprit ensuite, s'ils sont égaux? Que si le S. Esprit procede du fils, le pere est donc son aïeul. C'est ainsi qu'ils se joüoient de la divinité par leur curiosité sacrilege.

p. 184. D. *p.* 175. D.

p. 189. D. *Epiph. hæres.* 74. *n.* 8.

S. Athanase répond premierement, que s'il étoit permis de faire de pareilles questions, & de suivre, en parlant de Dieu, les idées de la generation humaine, on demanderoit aussi qui est le pere du pere & le fils du fils & des petits fils: puisque parmi les hommes celui qui est pere à l'égard de l'un, est fils à l'égard de l'autre, & ainsi à l'infini, & le fils n'est qu'une portion de son pere. Il n'en est pas de même en Dieu, où le fils est l'image entiere de tout le pere; & toûjours fils, comme le pere toûjours pere: sans que le pere puisse être fils, ni le fils être pere. Il n'est donc permis de parler en Dieu, ni de frere ni d'aïeul, puisque l'écriture n'en parle point, & qu'elle ne donne jamais au S. Esprit le nom de fils: mais seulement le nom d'esprit du pere & d'esprit du fils. La sainte Trinité n'a qu'une même divinité, elle n'est toute qu'un seul Dieu; & il

n'eſt pas permis d'y joindre une créature, cela ſuffit aux fideles ; la connoiſſance humaine ne va pas
Iſai. VI. 2. plus loin : les cherubins couvrent le reſte de leurs aîles.

p. 196. Il montre enſuite par les ſaintes écritures, que le S. Eſprit eſt Dieu : ce qui lui eſt attribué ne convient qu'à Dieu, comme d'être ſanctifiant, vivifiant, immuable, immenſe. Il inſiſte ſur la tradition de l'é-
p. 202. gliſe qui a toûjours crû & enſeigné une trinité en Dieu, non-ſeulement de nom, mais réelle ; ſur le
Matth. XVIII. 19. fondement de ces paroles de J. C. Allez, baptiſez au nom du pere, & du fils & du S. Eſprit : ſi le ſaint Eſprit eſt créature, ce n'eſt plus trinité, mais dualité : ou bien la trinité ſera un compoſé monſtrueux, & les chrétiens adoreront la créature avec le créateur comme on reprochoit aux Ariens. Auſſi fait-il voir que tout ce que les Tropiques diſoient contre le S.
207. D. Eſprit, les Ariens le diroient contre le fils. Il finit en priant Serapion de corriger ſon écrit, & d'excuſer la foibleſſe des expreſſions : proteſtant qu'il n'y a mis que ce qu'il a reçû de la tradition apoſtolique, ſans rien ajoûter à ce qu'il a appris : mais l'écrivant conformément aux ſaintes écritures.

S. Athanaſe écrivit quelque temps après au même Serapion deux autres lettres beaucoup plus courtes ſur le même ſujet. L'une, parce qu'il l'avoit prié
tom. 2. *p.* 10. de reduire en abregé le premier traité ; l'autre pour
p. 16. répondre encore aux objections des heretiques tirées de la raiſon humaine. La premiere lettre montre que tout ce qui eſt dit du fils, eſt dit auſſi du S. Eſprit, & par conſequent qu'on doit le reconnoître

Dieu

Dieu comme le fils : la ſeconde fait voir que le ſaint Eſprit ne peut être nommé fils, & qu'il ne faut dire de Dieu, que ce qu'il nous en a revelé lui-même. Au reſte ce ſont dans le fonds les mêmes preuves du premier traité. On voit par ces lettres l'eſtime que ſaint Athanaſe faiſoit de Serapion, puiſqu'il les ſoumettoit à ſa cenſure. Auſſi étoit-ce un homme non-ſeulement d'une très-ſainte vie, mais d'une grande éloquence & d'un eſprit fort éclairé : d'où lui vint le ſurnom de ſcolaſtique, c'eſt-à-dire de ſçavant. S. Antoine le cheriſſoit particulierement : car avant ſon épiſcopat il avoit été moine & ſuperieur de pluſieurs moines. Il laiſſa quelques écrits, entr'autres un traité contre les Manichéens, que nous avons encore, & pluſieurs lettres. Un autre Serapion prêtre & abbé dans le canton d'Arſinoé, avoit ſous ſa conduite environ dix mille moines en divers monaſteres. Ils ſe loüoient pendant la moiſſon pour couper les bleds : chacun en gagnoit par là douze artabes, c'eſt-à-dire deux ſeptiers, dont ils remettoient une grande partie à leur abbé pour les pauvres : & ces aumônes étoient ſi abondantes, que perſonne ne manquoit de nourriture dans leur voiſinage. On en chargeoit même des batteaux pour envoïer à Alexandrie.

AN. 361.

Hier. ſcript.

Caniſ. antiq. lect.

Pallad. Lauſ. c. 76.

La guerre des Perſes aïant attiré l'empereur Conſtantius en Orient : il paſſa l'hyver à Antioche en 360. & l'année ſuivante il y aſſembla un concile très-nombreux, voulant faire condamner également le conſubſtantiel & le diſſemblable en ſubſtance. Les évêques demanderent avant toutes choſes que l'on

XXXI. Concile d'Antioche. S Melece.

Amm. Marc. XX. *ult.* XXI. *c.* 6. *Theod.* II. *c.* 31.

AN. 361.

donnât à l'égliſe d'Antioche un paſteur, avec lequel on pût regler la foi. Car ſaint Euſtathe étoit mort, Eudoxe avoit quitté Antioche pour C. P. & Anien, élû au concile de Seleucie, avoit auſſi-tôt été exilé. Pluſieurs, même des évêques, faiſoient tous leurs efforts pour occuper cette grande place ; & comme le peuple & les évêques étoient diviſez dans la créance, chacun favoriſoit celui qu'il croïoit dans ſon ſentiment. Enfin ils s'accorderent tous de choiſir Melece auparavant évêque de Sebaſte. Il étoit né d'une famille illuſtre à Melitine dans la petite Armenie, juſte, ſincere, ſimple, craignant Dieu, irreprehenſible en ſes mœurs ; & ſur-tout le plus doux de tous les hommes. La tranquillité de ſon ame paroiſſoit dans ſes yeux : un ſouris agréable ornoit ſes lévres : ſes mains étoient toûjours prêtes à embraſſer & à benir. Il fut élû évêque de Sebaſte en Armenie à la place d'Euſtathe : mais ne pouvant vaincre l'indocilité de ſon peuple, il ſe retira à Berée. Les Ariens le croïoient à eux ; & les principaux auteurs de ſa promotion à Antioche furent Acace de Ceſarée & George de Laodicée : eſperant qu'il réüniroit à leur parti toute l'égliſe d'Antioche, & même les Euſtathiens : car Acace dès lors ſe rapprochoit des catholiques. Eux qui connoiſſoient mieux la foi de Melece, conſentirent volontiers à ſon élection : le decret en fut dreſſé, tout le monde y ſouſcrivit ; & d'un commun accord on le mit en dépoſt entre les mains d'Euſebe évêque de Samoſate.

Sozom. IV. *c.* 18.
Ruf. I. *c.* 24.
Philoſt. V. *c.* 5.
Greg. Naz. or. in Mel. p. 1023. *C.*
Greg. Naz. Carm. de vita S. p. 24. *C.*
Theod. II. *c.* 31.
Sozom. II. *c.* 25.
Socr. II. *c.* 44.
Epiph. hæreſ. 73. *n.* 18.
Philoſt. V. *c.* 1.
Theod. II. *c.* 31.

L'empereur aïant donné ordre de faire venir Melece ; tous les évêques aſſemblez allerent au devant

de lui avec tout le clergé & tout le peuple : les Ariens & les Euſtathiens s'empreſſoient également de le voir, les uns ſur ſa réputation, les autres ſur l'eſperance qu'il ſe déclareroit pour la foi de Nicée : la curioſité attiroit juſques aux Juifs & aux païens, & tous admirerent ſa douceur & ſa modeſtie. Il commença à entrer en fonction par une predication ſelon la coûtume, & l'empereur voulut que le ſujet fût ce paſſage fameux des proverbes : Le Seigneur m'a créé au commencement de ſes voïes : car c'eſt ainſi qu'il eſt dans le grec, & c'étoit le grand fort des Ariens. L'empereur ordonna que ce que chacun diroit, ſeroit écrit en même temps par des écrivains en notes. George de Laodicée commença & prêcha ouvertement l'hereſie : Acace de Ceſarée ſuivit, & tint le milieu entre ces blaſphêmes & la verité catholique. Melece parla le troiſiéme, & fit un diſcours que ſaint Epiphane nous a conſervé, & qui eſt un modele de l'éloquence chrétienne. Il commence par l'humilité & la paix, & entrant inſenſiblement en matiere, il parle très-dignement du fils de Dieu : diſant qu'il demeure en lui en identité, qu'il eſt ſemblable au pere & ſon image parfaite. Il explique le paſſage des proverbes par les autres, où l'écriture dit nettement que le fils eſt engendré. Elle ſe ſert, dit il, du mot de créer ou fonder, pour montrer qu'il ſubſiſte par lui-même, & qu'il eſt permanent ; du mot d'engendrer, pour montrer ſon excellence au-deſſus des productions tirées du neant. Il finit en reprimant la temeraire curioſité des hommes, qui

AN. 361.

Conſ. apoſt. lib. VIII. c. 5.

Prov. VIII. 22.

Hæreſ. 73. n. 29.

AN. 361.

veulent penetrer la profondeur de la nature divine, & exhortant à s'en tenir à la ſimplicité de la foi. Tout cela en un diſcours d'un quart d'heure, qui n'eſt qu'un tiſſu de l'écriture.

Ce diſcours prononcé ſi hardiment, en preſence de l'empereur, attira de grandes acclamations du peuple : mais les Ariens en furent extrémement indignez : parce qu'encore que Melece ſe fût abſtenu par diſcretion des termes de conſubſtantiel & de ſubſtance, il s'étoit aſſez declaré pour la verité catholique. Eudoxe fit tous ſes efforts pour l'obliger à ſe retracter ; & le trouvant inflexible, il s'adreſſa à l'empereur avec les autres Ariens, qui ſe repentoient de l'élection de Melece ; & ils l'accuſerent de Sabellianiſme, ſuivant leur ſtile ordinaire. Ils l'accuſerent auſſi d'avoir reçû à ſa communion des prêtres dépoſez par Eudoxe : c'eſt-à-dire, apparemment des catholiques perſecutez injuſtement. Conſtantius les crût avec ſa legereté accoûtumée, & donna ordre de le releguer en Armenie à Melitine ſa patrie, un mois après qu'il étoit entré à Antioche. Saint Melece avoit ſi bien profité de ce peu de temps, qu'il avoit banni l'erreur de ſon égliſe ; & retranchant les incorrigibles, il laiſſa les autres inébranlables dans la foi. Le gouverneur l'aïant pris dans ſon chariot pour l'emmener en exil, fut pourſuivi par le peuple à coups de pierres : mais S. Melece le couvrit de ſon manteau.

Hier. Chr. an. 361. Philoſt. v. c. 5. Chryſoſt. in Mel. tom. 5. p. 538. liv. 20. Edit. Savill.

Theod. 11. c. 32. Cependant ſaint Euſebe de Samoſate s'étoit retiré en ſon égliſe : emportant l'acte de l'élection de ſaint

Melece, dont il étoit dépoſitaire. Les Ariens craignant ce témoignage de leur mauvaiſe foi, perſuaderent à l'empereur de le redemander : il y envoïa en poſte : mais Euſebe répondit : Je ne puis rendre un dépoſt public, que tous ceux de qui je l'ai reçû ne ſoient aſſemblez. L'empereur irrité de cette réponſe, lui écrivit encore : le preſſant de rendre cet acte ; & ajoûta que s'il ne le rendoit, il avoit ordonné qu'on lui coupât la main droite. Mais ce n'étoit que pour l'épouvanter ; car il avoit défendu au porteur de la lettre d'en rien faire. Euſebe aïant lû la lettre, preſenta ſes deux mains, & dit au porteur : Coupez-les moi toutes deux ; car je ne rendrai point le decret, qui eſt une conviction ſi claire de la méchanceté des Ariens. L'empereur Conſtantius ne pût s'empêcher de loüer un ſi grand courage, & l'admira toûjours depuis. AN. 361.

XXXIII. Euzoïus évêque d'Antioche. *Philoſt.* v. *c.* 5. *Sup. liv.* x. *n.* 28.

Pour remplir le ſiege d'Antioche, l'empereur envoïa querir à Alexandrie Euzoïus, un des premiers diſciples d'Arius & dépoſé du diaconat dès le commencement par ſaint Alexandre ſon évêque. L'empereur lui fit impoſer les mains par les évêques : mais cette ordination diviſa de nouveau l'égliſe d'Antioche. Aucun catholique ne voulut communiquer avec Euzoïus ; & ceux qui depuis trente ans avoient ſouffert tous les mauvais traitemens des Ariens, ſous Eſtienne, ſous Leonce & ſous Eudoxe, crurent s'en devoir enfin ſeparer ; & commencerent à tenir leurs aſſemblées à part dans l'égliſe des apôtres nommée en grec *Palaia*, c'eſt-à-dire l'ancienne ; parce qu'elle étoit en effet la premiere d'An-

Theod. II. *c.* 31. *Socr.* II. *c.* 44.

V. Valeſ. in Theod. hic.

tioche & dans le quartier nommé la vieille ville.
AN. 361. Ils vouloient ſe rejoindre avec les Euſtathiens, c'eſt-à-dire avec cette partie des catholiques, qui depuis l'injuſte dépoſition de S. Euſtathe, n'avoient point communiqué avec les Ariens : mais les Euſtathiens refuſerent cette union, parce que S. Melece avoit été élû par les Ariens, & que pluſieurs de ceux qui le ſuivoient avoient reçû d'eux le baptême. L'égliſe d'Antioche étoit donc diviſée en trois : car outre les Ariens, qui reconnoiſſoient Euzoïus pour leur évêque, il y avoit deux partis catholiques diviſez par un ſchiſme, ſans aucune diverſité de créance : ſçavoir les Euſtathiens & les Meleciens qui s'aſſembloient dans la Palée & qui faiſoient le plus grand nombre. Ceux-ci garderent une telle affection pour leur S. paſteur, quoiqu'il ne les eût gouvernez qu'un mois, que l'on en voïoit par tout des marques. Dès qu'ils l'eurent reçû dans la ville, ils donnerent ſon nom à leurs enfans : en ſorte que l'on entendoit par tout le nom de Melece, dans les places, dans les ruës, dans la campagne. Ils portoient ſon image gravée dans leurs cachets ou en ſculpture ſur leur vaiſſelle, dans leurs chambres & en tous lieux. Saint Chryſoſtome qui le rapporte, l'avoit vû dans ſon enfance.

Chryſ. in Melet. p. 537.

Ce fut à peu près en ce temps que les Ariens firent leur derniere formule de foi : s'étant aſſemblez à Antioche en petit nombre, lorſque l'empereur y étoit, & qu'Euzoïus en étoit évêque ſous le conſulat de Taurus & de Florentius, qui eſt cette année 361. C'étoit apparemment dans le même con-

Socr. II. c. 45.

cile qu'ils avoient élû ſaint Melece. Ce qui eſt certain, c'eſt que ce petit nombre d'évêques remua de nouveau les queſtions déja terminées : diſant qu'il falloit ôter le mot de ſemblable de l'expoſition de foi reçûë à Rimini & à C. P. & ſans diſſimuler davantage, ils dirent que le fils eſt en tout diſſemblable du pere, non ſeulement ſelon la ſubſtance, mais encore ſelon la volonté ; & déclarerent qu'il eſt tiré du néant, comme Arius avoit dit d'abord. Les ſectateurs d'Aëtius qui étoient à Antioche, embraſſerent cette opinion : auſſi ce concile reçût les Ariens les plus déclarez & leur donna des égliſes, afin qu'ils publiaſſent librement leur impieté. Mais les catholiques d'Antioche prirent occaſion de cette nouvelle formule, pour ajouter au nom d'Ariens ceux d'Anoméens & d'Exoucontiens : tirant ce dernier des trais mots *ex ouc onton*, qui ſignifient en grec : du néant, ou de ce qui n'eſt point. Quand ils demandoient aux Ariens, pourquoi donc dans leur expoſition de foi ils diſoient que le fils étoit Dieu de Dieu : les Ariens répondoient : C'eſt comme l'apôtre dit : que tout eſt de Dieu : dans ce tout eſt compris le fils de Dieu. C'eſt pour cela qu'ils ajoûtoient ces mots à leur confeſſion de foi : Selon les écritures. George de Laodicée étoit l'auteur de ce ſophiſme : ignorant, dit l'hiſtorien Socrate, comment Origene avoit autrefois expliqué cette expreſſion de l'apôtre. Toutefois ces évêques Ariens ne pouvant ſouffrir les reproches qu'on leur faiſoit, revinrent à la formule de C. P. & ſe retirerent chacun chez eux.

Athan. du ſyn. p. 906. D.

Athan. de ſyn. p. 886. D.

AN. 361.

Il n'eſt pas aiſé de compter toutes les profeſſions de foi que les Ariens avoient faites juſques alors. Socrate en compte neuf juſques à celle-ci, qui eſt la dixiéme. Saint Athanaſe en met autant, mais on en peut compter juſques à ſeize. La premiere ſera la lettre d'Arius à S. Alexandre : la ſeconde, la declaration d'Arius & d'Euzoïus à l'empereur Conſtantin, approuvée au concile de Jeruſalem en 335. la troiſiéme, celle qui fut faite au concile de C. P. contre Marcel d'Ancyre en 336. nous ne l'avons pas. La quatriéme, la cinquiéme & la ſixiéme, ſont celles du concile d'Antioche à la dédicace en 341. la ſeptiéme, celle qui fut dreſſée quelques mois après, & apportée en Gaule à l'empereur Conſtant, par Narciſſe & les autres en 342. la huitiéme, la longue expoſition apportée en Italie l'an 345. par Eudoxe & les autres. La neuviéme, celle du faux concile de Sardique en 347. La dixiéme, celle du concile de Sirmium contre Photin en 351. la onziéme, celle de Sirmium dreſſée par Potamius en 357. la douziéme eſt la lettre du concile d'Ancyre, avec les dix-huit anathêmes : la treiziéme eſt la formule de Sirmium dattée du vingt-deuxiéme de May 359. la quatorziéme, celle que les Acaciens propoſerent au concile de Seleucie le vingt-huitiéme de Septembre de la même année 359. la quinziéme, celle de Nice en Thrace, ſouſcrite à Rimini & à C. P. & par la plûpart des évêques : la ſeiziéme, celle de ce concile d'Antioche en 361.

Socr. II. c. 41. de ſynod.

Sup. x. n. 36. liv. XI. n. 35.

Ibid. n. 57.

Liv. XII. n. 11.

Ibid. n. 26.

Ibid. n. 30.

Ibid. n. 39.

Liv. XII. n. 6.

Ibid. n. 46.

Sup. liv. XIV. n. 2.

n. 7.

n. 13.

n. 10. 17.

XXXIV. Julien proclamé empereur.

Pendant que l'empereur Conſtantius s'occupoit à tenir des conciles & à dreſſer de nouvelles formules

mule de foi, le ceſar Julien faiſoit de grands progrès dans les Gaules. Il vainquit pluſieurs fois les barbares qui faiſoient effort depuis long-temps pour s'établir ſur les terres de l'empire ; particulierement les Francs & les Allemans : il les repouſſa au-delà du Rhin, & fit le dégât bien avant dans leurs païs. On le rendit ſuſpect à Conſtantius naturellement défiant : en ſorte que pour l'affoiblir, il envoïa lui demander une partie conſiderable de ſes troupes, ſous pretexte de la guerre contre les Perſes. Ces ſoldats nez en Gaule & en Germanie, où ils avoient leurs femmes & leurs enfans, regarderent cet ordre comme une condamnation, pour les releguer aux extrémitez du monde : & quoique Julien les exhortât à obéïr, ils ſe mutinerent, prirent les armes, & le declarent auguſte, malgré ſa réſiſtance. Ce fut à Paris où Julien ſéjournoit volontiers à cauſe de la ſituation avantageuſe ; & il y avoit fait bâtir un palais, des bains & un aqueduc, dont nous voïons encore les reſtes magnifiques. La nuit qui preceda cette declaration, Julien avoit dit à ceux qui l'approchoient de plus près, qu'en dormant il avoit vû un perſonnage tel que l'on repreſentoit le genie de l'empire : c'eſt-à-dire un jeune homme nud tenant une corne d'abondance, qui lui faiſoit ce reproche. Il y a long-temps, Julien, que je demeure caché dans le veſtibule de ta maiſon, deſirant augmenter ta dignité : Je me ſuis retiré pluſieurs fois comme refuſé : ſi tu ne me reçois pas à preſent que tant de gens s'y accordent, je m'en irai triſte & confus : mais ſouviens-toi bien, que je ne demeurerai pas long-temps avec

Amin. Marc. lib. XX. c. 4.

Amm. Marc. XX c. 5.
Julian. Miſopog. p. 61.

AN. 360.

Epist. ad Ath. p. 521.

toi. Un tel ſonge étoit de grand poids pour Julien. Il raconte ainſi lui-même la maniere dont il accepta l'empire : Jupiter, le Soleil, Mars, Minerve & tous les dieux ſçavent que je n'en ſoupçonnois rien, juſques à l'heure que j'en ai appris la nouvelle, vers le coucher du ſoleil. Auſſi-tôt le palais fût environné, & j'entendis de grands cris : je n'oſois m'y fier, & doutois de ce qu'il falloit faire. J'étois monté à une chambre haute, ſeparée de celle de ma femme, qui vivoit encore. Delà par une fenêtre j'adorai Jupiter ; & comme les cris augmentoient, & que tout le palais étoit en trouble, je le priai de me donner un préſage. Il le fit, m'ordonnant de me laiſſer perſuader & de ne point m'oppoſer à l'affection de l'armée. Et toutefois aïant eu de tels ſignes, je ne cedai pas aiſément ; & je reſiſtai autant qu'il me fut poſſible. Quelque temps auparavant il avoit fait venir de Grece un de ces miniſtres des faux dieux, que les Grecs nommoient *hierophantes*, avec lequel il avoit fait quelque ceremonie très-ſecrete : car il faiſoit encore profeſſion exterieure du Chriſtianiſme ; & il n'y avoit qu'Oribaſe de Pergame ſon medecin, & un Africain nommé Evemere, qui ſçuſſent ſon ſecret.

Eunap. in Maximo p. 90.

Amm. xx. c. 8. 9.

Aïant accepté l'empire, il écrivit à Conſtantius, pour le prier de le trouver bon : proteſtant de ne lui être pas moins ſoûmis, & offrant de recevoir de ſa main un prefet du pretoire. Mais pour les autres officiers, il vouloit en avoir la diſpoſition. Cette lettre fut portée par Pentadius & Eleuthere, deux officiers conſiderables, qui trouverent Conſtantius à

Cesarée de Cappadoce. Quand il eut oüi la lecture de la lettre, il s'emporta extraordinairement; & regardant ceux qui l'avoient apportée, avec des yeux qui ne leur promettoient que la mort; il les fit sortir sans leur rien demander, ni rien écouter davantage. Il délibera s'il quitteroit la guerre des Perses pour marcher contre Julien: mais il se contenta de lui écrire qu'il ne pouvoit approuver ce qui s'étoit passé. Et si vous voulez, disoit-il, vous mettre en seureté vous & vos amis, vous devez vous contenter du titre de cesar, & recevoir les officiers que je vous envoïerai. Cette lettre de Constantius fut portée par le questeur Leonas, qui avoit assisté au concile de Seleucie. Il envoïa encore à Julien un évêque de Gaule nommé Epitecte, pour l'assurer qu'il lui sauveroit la vie: prétendant lui faire assez de grace.

AN. 360.

Sup. n. 12.

Jul. ad Athan. p. 525.

Leonas étant arrivé à Paris, Julien le reçut selon sa dignité & son merite: le lendemain il assembla les soldats & le peuple dans le champ des exercices: où étant monté sur son tribunal, il se fit presenter la lettre de Constantius. On la lut publiquement: mais quand on vint à l'endroit où Constantius condamnoit tout ce qui s'étoit passé, & vouloit que Julien se contentât du titre de cesar: on entendit de tous côtez des voix terribles, qui confirmoient à Julien le titre d'auguste, au nom de la province, des soldats & de l'état, à qui il étoit necessaire contre les barbares. Ainsi Leonas fut bien heureux de s'en retourner en seureté. C'étoit l'année 360. & Julien aïant fait encore quelque expedition militaire au delà du Rhin, revint en Gaule & passa l'hyver à Vienne. Il

Amm. xx. 9.

AN. 361.

Amm. XXI. 1.

portoit les marques d'empereur, c'eſt-à-dire la pourpre & le diadême orné de pierreries : & aïant pacifié les Gaules & perdu ſa femme Helene ſœur de Conſtantius, il ſe trouvoit plus diſpoſé à lui faire la guerre : prévoïant même que ce prince devoit mourir bien-tôt : ſoit par l'art de la divination, comme les païens le croïoient, ſoit qu'il l'eut fait empoiſonner, comme les Chrétiens l'ont publié. Il prétendit avoir eu la nuit à Vienne une viſion d'un fantôme lumineux, qui lui prononça & lui repeta pluſieurs fois quatre vers grecs, portant que quand Jupiter ſeroit en Aquarius & Saturne au vingt-cinquiéme degré de la Vierge, l'empereur Conſtantius finiroit en Aſie d'une triſte mort. Julien feignit encore d'être chrétien, pour s'attirer tout le monde, & ne point trouver d'obſtacle : quoique depuis long temps il y eut renoncé en ſecret, s'appliquant aux ſuperſtitions païennes des aruſpices & des augures. Le jour de l'Epiphanie ſixiéme de Janvier de l'an 361. il alla à l'égliſe & fit la priere ſolemnelle avec les Chrétiens. On celebroit alors en ce jour la naiſſance de J. C. auſſi-bien que ſon baptême.

Am. ibid.
Greg. Naz. or. 3.

Amm. XXI. 2.

Valeſ. hic.

Julien paſſa enſuite en Pannonie, ſurprit Sirmium, s'aſſura du pas de Suques, qui étoit l'entrée de la Thrace, & s'arrêta à Naïſſe, pendant que ſes forces s'aſſembloient. Ce fut alors qu'il renonça ouvertement au Chriſtianiſme. Car dans une lettre au philoſophe Maxime, où il témoigne avoir paſſé de Gaule en Illyrie, il dit ces paroles : Nous ſervons les dieux ouvertement, & la multitude des troupes qui me ſuivent eſt pieuſe. Nous ſacrifions des bœufs pu-

Epiſt. 38. *p.* 181.

bliquement ; & nous avons offert aux dieux pluſieurs hecatombes en actions de graces. Les dieux me commandent de conſerver en tout la pureté autant qu'il eſt poſſible ; & je leur obéïs volontiers. Ils me promettent de grandes récompenſes de mes travaux, ſi je ne me negl ge point. AN. 361.

XXXV. Mort de Conſtantius.

Conſtantius occupé à la guerre contre les Perſes, ne put d'abord marcher en perſonne contre Julien, dont il apprit les progrès à Edeſſe : car il s'étoit avancé juſques là : mais aïant ſçû le lendemain que Sapor s'étoit retiré, il retourna promptement à Antioche, & en partit ſur la fin de l'automne pour aller à C. P. En arrivant à Tharſe il fut attaqué d'une petite fievre, qu'il crut diſſiper par l'agitation du voïage : mais il fut contraint de s'arrêter au premier gîte à Mopſucrene, c'eſt-à dire, la fontaine de Mopſus, dieu de Cilicie, celebre par ſes oracles. C'étoit au pied du Mont Taurus, à l'extrémité de la province vers la Cappadoce. Conſtantius ſe voïant près de la mort, voulut recevoir le baptême, qu'il avoit differé juſques-là ; & le reçut de la main d'Euzoïus évêque Arien d'Antioche. Ainſi il mourut dans l'hereſie, le troiſiéme des nones de Novembre, ſous le conſulat de Taurus & de Florentius : c'eſt à dire le troiſiéme de Novembre l'an 361. Il étoit dans la quarante-cinquiéme année de ſon âge & la vingt-cinquiéme de ſon regne, depuis la mort du grand Conſtantin ſon pere. Il troubla la religion chrétienne, ſimple d'elle-même, par une ſuperſtition de vieille ; & s'appliquant plus à l'examiner curieuſement qu'à la regler ſerieuſement, il excita pluſieurs

Amm. Marc.

Socr. II. c. 49. Philoſt. VI. c. 5.

Athan. de ſyn. p. 907. A.

Chr. Idat. an. 361

Chr. Paſch. p. 294. D.

Amm. XXI. c. 16.

AN. 361.

divisions, qu'il fomenta ensuite par des disputes de mots ; & il ruina les voitures publiques, en faisant aller & venir des troupes d'évêques, pour les conciles où il vouloit se rendre l'arbitre de la religion. C'est ainsi qu'en parle Ammian Marcellin, qui étant païen ne doit pas être suspect.

Si-tôt que Constantius fut mort, ceux qui étoient auprès de lui envoïerent deux comtes en donner avis à Julien, & le prier de venir incessamment dans l'Orient, qui étoit prêt à lui obéïr. Ils le trouverent à Naïsse en Dacie : occupé à consulter les aruspices sur les entrailles des bêtes, & les augures sur le vol des oiseaux, & embarassé de l'ambiguité des présages. Enfin cette agréable nouvelle le rassura : il marcha vers la Thrace, & arriva à C. P. l'onziéme de Decembre la même année 361. Le corps de Constantius y fut apporté, sous la conduite de Jovien depuis empereur, & enseveli avec la magnificence convenable, auprès du grand Constantin dans l'église des apôtres.

Amm. XXII. *init.*

Fin du troisiéme Tome.

TABLE DES MATIERES.

A

ABDECHALAS, prêtre martyr en Perſe, pag. 342
Abdieſu diacre martyr en Perſe, 247
Ablavius vicaire d'Afrique ſous Conſtantin, 42. *Voiez* Elafius.
Abſtinence ſuperſtitieuſe condamnée, 51
Abyſſins. S. Frumentius leur apôtre, 193
Acace comte d'Orient ſous Conſtantin, 207
Acace le borgne évêque de Ceſarée en Paleſtine, ſucceſſeur d'Euſebe, un des chefs des Ariens, 273. 423. Ses ouvrages, *ibid.* Son caractere, 597. Eſt dépoſé à Sardique, 363. Ses differends avec ſaint Cyrille de Jeruſalem, 532. Il propoſe une confeſſion de foi à Seleucie, 587. Il previent Conſtantius contre les Demi-Ariens, 596. Il ſe raproche des catholiques, 634
Acaciens. Leur conduite au concile de Seleucie, 585. Dépoſez par le concile, mais ſans effet, 592. Reçoivent la formule de Rimini, 601. Leur conduite au concile de C. P. l'an 360. p. 603. &c.
Acepſimas évêque & martyr, 346
Acceſſius évêque Novatien au concile de Nicée, 154. Eſtimé de Conſtantin, 172
Achillas évêque d'Alexandrie, 78
Achillas diacre Arien, excommunié, 81. 90
Actes des apôtres traduits en hebreu, 181
Adelphius. Lettre de S. Athanaſe à Adelphius ſur la chair de J.C. 485
Adiabene. Perſecution en cette province, 346
Adultere cauſe de divorce, 47. Peine canonique de l'adultere commis ou toleré.
Aëtius évêque de Lydde Arien, 95. 122. 204.
Aëtius Sophiſte auteur des Anoméens, 549. Ses commencemens, 391. Fait diacre par Leonce d'Antioche, 389. S'attache à George d'Alexandrie, 489. Condamné à Ancyre par les Demi-Ariens, 550. Condamné à C. P. par ordre de Conſtantius, 599. 603. Exilé, 598. 604. Ses ſyllogiſmes contre la Trinité, *ibid.*
Agelius évêque Novatien, 517
Agricola perſecute les Chrétiens en Armenie ſous Licinius, 63
Agritius évêque de Treves, 248
Aithalas prêtre martyr en Perſe, 347
Aïthales diacre Arien excommunié, 81. 90
Aizan prince d'Auxume en Etyhopie, 491
S. Alexandre évêque d'Alexandrie, 78. Sa premiere lettre contre Arius, 81. La ſeconde, 90. Aſſiſte au concile de Nicée, 125. Sa conduite avec Melece, 166. Sa mort, 168

S. Alexandre évêque de Byzance ou C. P. 81. Confond des philosophes, 106. Assiste au concile de Nicée, 120. Resiste aux Eusebiens & à Constantin, pour ne pas recevoir Arius, 254. Mort de S. Alexandre, 273
Alexandre évêque de Thessalonique au concile de Nicée, 121. Sa lettre au comte Denis pendant le concile de Tyr, 229
Alexandrie. Premier concile contre Arius, 81. Second concile, 90. Autre concile assemblé par Osius, 112. Autorité de l'évêque d'Alexandrie, 137. 146. Concile d'Alexandrie pour saint Athanase, 274
Alfius Cecilien. Sa lettre à l'évêque Felix, 35
Amathas disciple de S. Antoine, 494. 500
Ammian Marcellin. Traite saint Athanase de magicien, 233. Son témoignage sur l'autorité du pape, 459. Sur la sainteté des évêques, 488. Son jugement sur Constantius, 645
S. Ammon de Nitrie, 19. 20
Ammonas disciple de S. Antoine, depuis évêque, 500. 502
Ammonius moine avec S. Athanase à Rome, 318. Depuis évêque, 431
Amphion évêque d'Epiphanie, 119
Amphion évêque de Nicomedie, 165. Chassé par Eusebe, 198
Anacoretes espece de moines, 490
Ananias prêtre martyr en Perse, 342
Anastasie église des Novatiens à C. P. 518
Anathêmes. Du concile de Nicée, 133. De la formule de Sirmium, 417. Des Demi-Ariens à Ancyre, 552. De Valens à Rimini, 581
Ancyre concile tenu vers l'an 314. & ses canons, 48. Concile de Demi-ariens, l'an 358. p. 550
Saint André. Ses reliques à C. P. 520
Andrinople. Son clergé rejette la communion des Ariens, 382
Anien ordonné évêque d'Antioche sans effet, 592
Années. Fêtes en certaines années des empereurs, 160. 281
Anoméens. Leur origine, 549. Condamnez à Ancyre, 551. Se relevent & font un troisiéme parti au concile de Seleucie, 583. Reçoivent la formule de Rimini, 601
Antioche de Mygdonie ou Nisibe, 118
Antioche de Syrie. Autorité de son évêque, 146. Constantin y bâtit une église, 186. Concile contre S. Eustathe, 204. Evêques d'Antioche depuis S. Eustathe jusques à Flaccille, 208. Concile à l'occasion de la dédicace, 281. Concile d'Eudoxe, 549. Concile en l'an 360. p. 633. Trois partis à Antioche : Ariens, Eustathiens, Meleciens, 638
S. Antoine se retire sur la montagne, 16. Description de son desert, 498. Sa sœur superieure des vierges, 17. Sa déference pour les ecclesiastiques, 19. Vient à Alexandrie & s'oppose aux Ariens, 200. Confond des philosophes, 201. Reçoit une lettre de Constantin, 225. Ecrit en faveur de S. Athanase, 256. Prédit les troubles de l'église d'Alexandrie, 280. Visite S. Paul l'hermite, 305. L'enfevelit, 308.

blâme la ſuperſtition des Egyptiens envers les morts, 493
Sa mort & ſa ſepulture, 495
Ses écrits, *ibid.* Ses diſciples, 499. &c. Sa vie écrite par S. Athanaſe, 319
Annulin proconſul d'Afrique ſous Conſtantin, 3. 4. 26
Apollinaire. Ses commencemens, ſon pere, 403
Apollon Pythien. Son temple abatu en Cilicie, 177
Apologies de ſaint Athanaſe. La grande, 432. A Conſtantius, 503. Sur ſa fuite, 527
Apoſtaſies, de diverſes eſpeces & leurs peines canoniques, 47. 50. 150.
Apoſtats. Traité de Lucifer de Caliari des rois apoſtats, 625
Apôtres. Force de leur témoignage, 13. Egliſe en leur nom à C. P. 212. Apôtres, dignité chez les Juifs, 180. 183
Apparitions de Dieu dans l'ancien teſtament attribuées au verbe, 417
Appellations au pape approuvées par le concile de Sardique, 372. Appellation ſelon la forme ſeculiere deſapprouvée, 533
Apra ou Abra fille de S. Hilaire, 515. Sa mort, 617
Canons *Arabiques* du concile de Nicée, 156
Arbitrages des évêques autoriſez, 77
Jean *Arcaph* chef des Meleciens, 218
Archelaüs comte ſous Conſtantin, 220. 232.
Archevêques ou Metropolitains. Origine de ce titre, 145. 147. Attribué à l'évêque d'Alexandrie dès l'an 326. p. 167
Archidame legat du pape au concile de Sardique, 354
Arimium. V. Rimini.
Ariens. V. après Arius.
Ariſtenette. S. Hilarion guérit ſes trois enfans, 309. Lui apprend la mort de S. Antoine, 496
Ariſtote refuté par Euſebe, 12. Uſages de ſes categories, 393
Arius hereſiarque, ſes commencemens, 78. Son portrait, 80. Sa doctrine, 82. Acte de ſa dépoſition, 93. Sa lettre à Euſebe de Nicomedie, 95. Evêques de ſon parti, 96. 122. Sa lettre à S. Alexandre, 98. Sa Thalie & ſes autres ouvrages, 100. Examiné au concile de Nicée, 127. Condamné, 133. 156. Exilé, 160. Rappellé, 196. Reçû au concile de Jeruſalem, 242. Efforts des Euſebiens pour le faire rentrer dans l'égliſe à C. P. 252. Sa mort, 254
Ariens abuſent de l'écriture, 86. La prennent pour unique regle, 97. Leur embarras au concile de Nicée, 127. Rejettent le mot de conſubſtantiel. 131. Sont nommez Exoucontiens, 639. & Porphyriens, 159. Affectent de ſe dire diſciples de S. Lucien, 392. Ne ſont comptez pour Chrétiens par les catholiques, 456. Conſpirent contre S. Athanaſe, 198. 275. Ne faiſoient encore corps à part, 216. 402. Gagnerent l'empereur Conſtantius, 264. Dominent à C. P. 274. Leurs chefs après la mort d'Euſebe de Nicomedie, 320. 433. Leurs violences après le concile de Sardique, 382. &c. Anathématiſez au premier concile de Sirmium, 417. Recom-

mencent à perſecutet les catholiques, 420. Conduite des Ariens au concile deRimini, 568. &c. A Nice en Thrace, 575. Après le concile de Rimini, & celui de C. P. 610. &c. Denombrement de leurs confeſſions de foi, 640. V. *Euſebiens.*

Arius ou Macaire évêque de Petra en Arabie, 356. 383

Arles 1. concile à l'occaſion des Donatiſtes, 44. 45. &c. Autre concile demandé par le pape Libere, 424

Armeniens convertis au Chriſtianiſme, 190

Armes. Profeſſion des armes compatible avec la religion Chrétienne, 45

S. Arſace ſolitaire à Nicomedie, 568

Arſene que S. Athanaſe eſt accuſé d'avoir tué, 218. Repreſenté au concile de Tyr, 231

Aſcetiques. Vie aſcetique diſtinguée de la vie commune, 12

Aſcetiques du S. Baſile, leur occaſion, 545. Fauſſement attribuées à Euſtathe de Sebaſte, 547

Aſclepas évêque de Gaze, chaſſé par les Ariens, 208. Rétabli, 264. Accuſé devant le pape Jules, 266. Juſtifié, 327. Aſſiſte au concile de Sardique, 362. Excommunié par le faux concile, 379. Renvoïé à Gaze par Conſtantius, 403

Aſphale prêtre d'Eudoxe Arien, 553.

Aſterius ſophiſte Arien, 245. Son livre, 249

Aſterius évêque de Petra en Paleſtine, 356, 383

S. Athanaſe diacre de S. Alexandre odieux aux Ariens, 101. Aſſiſte au concile de Nicée, 115. 125. 131. Ordonné évêque d'Alexandrie, 168. Refuſe de recevoir Arius, 198. Calomnié par les Meleciens & les Euſebiens, 201. Calomnié au ſujet d'Arſene, 218. Aſſiſte au concile de Tyr, 223. Calomnié au ſujet d'Iſchyras, 224. Calomnié au ſujet d'une femme, 230. Se retire de Tyr, 232. Y eſt expoſé, 237. Se plaint à Conſtantin, 245. Calomnié au ſujet du bled & exilé, 246. Reçû à Treves par S. Maximin, 248. Retourne à ſon égliſe, 264. Accuſé devant le pape Jules, 266. Concile d'Alexandrie où S. Athanaſe eſt juſtifié, 274. Pluſieurs évêques écrivent au pape en ſa faveur, 280. Se ſauve à l'intruſion de Gregoire, 301. Sa lettre aux orthodoxes, 314. Eſt reçû favorablement à Rome, 318. Y fait connoître la vie monaſtique, 319. Eſt juſtifié par le pape Jules, 324. Et devant l'empereur Conſtant, 337. Aſſiſte au premier concile de Milan, 353. Au concile de Sardique, 354. Y eſt juſtifié, 361. Condamné aux faux conciles de Sardique, 380. Renvoïé à ſon égliſe, 399. Voit Conſtantius à Antioche, 400. Reçû à Laodicée par Apollinaire, 403. Juſtifié par le concile de Jeruſalem, 404. Arrive à Alexandrie, 405. Urſace & Valens lui écrivent, 407. Provinces qui étoient dans ſa communion, 422. S. Athanaſe encore condamné au concile d'Arles, l'an 353. p. 426. Conſtantius lui écrit par Montan, 427. Lettre de S. Athanaſe à Dracon-

ce, 428. Sa grande apologie, 432. &c. Plusieurs évêques souscrivent sa condamnation au troisiéme concile de Milan. Plusieurs refusent, 446. Constantius le persecute de nouveau. Diogene & Hilaire envoïez, 468. Lettre de S. Athanase aux évêques d'Egypte, 470. Violences de Syrien dont il échappe, 474. Lettres à Adelphius, 485. S. Athanase au desert, visite les monasteres d'Egypte, 489. &c. Son Apologie à Constantius, 502. Son apologie sur sa fuite, 527. Sa lettre aux solitaires, *ibid.* Son humilité, 529. Autre lettre aux solitaires, 532. Son traité des synodes, 592. Son estime pour Lucifer de Caliari, 626. Lettre à Serapion sur le S. Esprit, 630.632

Athanase évêque d'Ancyre, 610

Athanase d'Anazarbe Arien, 95. 122. 392.

Athenes école celebre, 463

Audius schismatique, 112. 136

Audiens ou Odiens, 112

Auditeurs espece de catecumenes, 151

Avortement procuré. Peine canonique, 52

Autorité des évêques. Canon du concile d'Antioche contre les entreprises, 29

Auxanon prêtre Novatien, 518

Auxence Arien évêque de Milan, 448 471. 567. 621

Auxume ville d'Ethiopie, 192

Azadan martyr en Perse, 347

Azade autre martyr en Perse, 342

Azamites comme diacres chez les Juifs, 183

B

S. Babylas. Le Cesar Gallus transferre ses reliques, 414

Bacurius roi des Iberiens converti, 196

Balacius méprise S. Antoine & en est puni, 303

Baptême des heretiques en quel cas réïteré, 46. Celui des Paulianistes nul, 155. Tout baptême au nom de la Trinité bon, 397. Baptême de la mere ne sert à l'enfant, 54. Devotion de le recevoir dans le Jourdain, 258. Innocence baptismale requise pour être promû aux ordres, 143

Baptisteres à S. Jean de Latran, 186. A sainte Agnés, 187

Barbares convertis, 189

S. Basile évêque d'Amasée confesseur, 63. 120

Basile évêque d'Ancyre chef des Demi-ariens établi par les Eusebiens, 250. Dépose au concile de Sardique, 363. Confond Photin au premier concile de Sirmium, 418. Tient un concile à Ancyre contre Eudoxe, 550. L'accuse devant Constantius, 555. Souscrit à la formule dattée de Sirmium, 562. Sa conduite au concile de Seleucie, 587. Depose au concile de C. P. l'an 360. p. 605. Embrasse l'opinion de Macedonius. 629

S. Basile le grand. Ses commencemens, 463. Ses études à Athenes, 466. Son retour à Cesarée, 537. Son voïage en Egypte, 539. Se joint à Eustathe de Sebaste, 540. Retraite de S. Basile. Son desert, 542. Ses ascetiques, ses

morales, ſes grandes & petites regles, 545. &c.
Baſiline mere de Julien l'apoſtat, 209
Baucale égliſe d'Alexandrie deſſervie par Arius, 79
Beziers. Concile où S. Hilaire eſt calomnié, 513
Biarque intendant des vivres, 236
Biens confiſquez ſur les Chrétiens appliquez à fonder des égliſes, 188. Biens des égliſes, adminiſtrez par l'autorité de l'evêque, 295. Diſtinguez de ſes biens propres, *ibid.* Biens en fonds aux moines, 313
Bigames irregulieres, 142
Bithynie. Concile en faveur d'Arius, 101
S. Blaiſe évêque de Sebaſte martyr, 63
Borboriens eſpece de Gnoſtiques, 392
Bourſe en latin *follis* ſomme de cent quatre livres, 3
Bras ſeculier. Concile d'Antioche permet y avoir recours, 289
Bizance devient Conſtantinople, 210.

C

CAïus de Pannonie évêque Arien, 567. 571. 621
Calcedoine. Temps de ſa fondation, 220
Calice. Vaſe ſacré, 278. V. coupe.
Callinique évêque de Peluze Melecien, 167. 202. 221. 355
Canon paſcal de dix-neuf ans, fait par Euſebe, 136
Canons. V. conciles. Diſpenſe des canons pour cauſe, 54. Matiere des canons, 42
Capitation impoſée aux Ariens.
Capiton évêque de Sicile, 12
Carême. Son antiquité, 150. Occupations des eccleſiaſtiques en carême, *ibid.*
Carthage. Autorité de l'archevêque, 47. Concile contre Cecilius caſſé à Rome, 30. Premier concile tenu ſous Gratus. Ses canons, 396
Catecumenes divers degrez, 54. 151
Catares ou Novatiens, 153
Catholiques joüiſſent ſeuls des privileges accordez à la religion, 17. Evêques catholiques illuſtres dans le troiſiéme ſiecle, 472. Catholiques éloignez d'innover dans la foi, 569
Cecilien évêque de Carthage. Conſtantin lui écrit, 3. 4. Calomnié par les Donatiſtes, 26. Juſtifié à Rome, 31. Au concile d'Arles, 44. à Milan par Conſtantin, 58. Aſſiſte au concile de Nicée, 121
Cecilien évêque de Spolette, 433
Cecropius Arien évêque de Nicomedie, 417. 471. 558
Celibat. Favoriſé par les loix de Conſtantin, 77. Canons de Nicée pour le celibat des clercs, remontrance de S. Paphnuce, uſages differens, 140. 141
Cenobites, eſpece de moines, 20. 491. 547
Cenſure de plein droit au concile d'Antioche, 288
Ceremonies Judaïques inutiles aux Chrétiens, 8. 9
Ceſaire frere de S. Gregoire de Nazianze, 170
Ceſarée de Cappadoce auparavant Mazaca, 463. Son évêque exarque, 147
Chair de J. C. adorable, 485
Corévêques. Leur pouvoir, 51. 289. 292. Preferez aux prêtres, 54

Chreſtus évêque de Syracuſe, 42
Chreſtus évêque de Nicée, 165. 198
Chrétiens le ſont avec connoiſſance de cauſe, 8. De deux ſortes: vie parfaite, vie commune, 12
Chryſanthe ſophiſte, un des maîtres de Julien, 439
Circoncellions eſpece de Donatiſtes, 217
Claude évêque d'Italie au concile de Rimini, 581
Claudien legat du pape au concile d'Arles, 43
Clercs. Conſtantin pourvoit à leur ſubſiſtance, 3. Les exempte des charges publiques, 4. 59. 171. 217. Uſure leur eſt défenduë. 45. 143. 397. Penitence des clercs apoſtats, 48. Regles pour la continence des clercs, 51. 138. 142. Regles pour la ſtabilité, 145. 171. 279. 397. Voïages des clercs à la cour, 290. Ne ſe doivent mêler d'affaires temporelles, 398. Clercs inferieurs mariez & trafiquans, 425
Colluthe ſchiſmatique, 80. 112
Colluthiens, 225. 228
Colzin mont S. Antoine, 16
Comediens excommuniez, 46
Communion refuſée à qui ne la demande qu'à l'extremité, 47. Lettres de communion, 46
Competents eſpece de catecumenes, 151
Conciles neceſſaires dans l'égliſe, 62. Deux par an, 149. 293. Tribunal ordinaire de l'égliſe, 291. Convocation appartient au metropolitain, 294. Un concile peut être corrigé par un autre, 328. 358. Cherchez chaque concile au nom de la ville où il a été tenu.
Confeſſions de foi. V. foi.
Conſiſtoire conſeil de l'empereur, 98
Conſtant empereur, 262. Ses loix contre l'idolâtrie, 337. Procure le concile de Sardique, 353. Envoïe en Afrique Paul & Macaire, 394. Sa mort, 409
Conſtantia ſœur du grand Conſtantin, 154. 196
Conſtantia ville auparavant Majuma, 189
Conſtantin le grand. Ses liberalitez pour l'égliſe, 2. 3. 4. 161. Travaille à réünir les Donatiſtes, 26. 42. Les condamne à Milan, 58. Sa victoire ſur Licinius, 105. Sa lettre à S. Alexandre & à Arius, 110. Procure le concile de Nicée, 115. Brûle les memoires contre les évêques, 124. Aſſiſte au concile, 126. Ses lettres pour l'execution, 157. &c. Sa lettre contre Euſebe de Nicomedie, 165. Conſtantin à Rome, 175. S'applique à ruiner l'idolâtrie, 175. &c. 209. Fonde pluſieurs égliſes, 185. &c. Rappelle Arius, 197. Fonde C. P. 209. Choiſit ſa ſepulture en l'égliſe des apôtres, 213. Exile S. Athanaſe, 246. Baptême de Conſtantin, 257. Sa mort, 259
Conſtantin le jeune. Ceſar, 61. Traite bien S. Athanaſe à Treves, 248. Le renvoïe à ſon égliſe, 264. Son partage, 262. Sa mort, 267
Conſtantine auparavant Cirthe capitale de Numidie, 59. 95
Conſtantine en Phenicie, 189
Conſtantinople. Sa fondation, 210. Concile de C. P. l'an 336. contre Marcel d'Ancyre, 248. Autre concile, 360. Par les Aca-

ciens, 601. &c.
Jules *Conſtantius* frere du grand Conſtantin, 262
Conſtantius empereur. Son partage, 262. Gagné par les Ariens, 264. Revient un peu en faveur des catholiques, 388. Rappelle S. Athanaſe, 399. Marche contre Magnence, 412. Fait dépoſer Vetranion, 413. Sa victoire ſur Magnence releve les Ariens, 419. Sa conduite au troiſiéme concile de Milan, 443. &c. Sa conference avec le pape Libere, 451 Ses plaintes contre S. Athanaſe, 454. Marque de ſa legereté, 470. 553. Sa fauſſe gravité, 521. Perſecute les catholiques, 461. 485. 516. Conſtantius à Rome, 521. Convoque les deux conciles de Seleucie & de Rimini, & s'en fait le juge, 560. Formule de Sirmium dattée en ſa preſence qu'il appuïe de toute ſon autorité, 562. &c. Violence pour ſoutenir cette formule reçûë à Rimini, 612. &c. Baptême de Conſtantius & ſa mort, 645
Conſubſtantiel, mot emploïé au concile de Nicée pour détruire les ſubtilitez des Ariens, 130. &c. Sujet de frequentes diſputes, 382. Conſtantius s'efforce de le ſupprimer, 516. 577. 633. S. Athanaſe le ſoutient, 594. V. *Homoouſios*.
Continence. V. Celibat. Clerc.
Converſions de païens, 188. 415
Copiates foſſoïeurs, 522
Coupe myſtique ne ſe trouve que chez les prêtres, 277. V. Calice.
Cour. Comment les évêques & les clercs y peuvent aller, 290. 367.
Couronne des évêques, 7
Créature. Difference du verbe & des créatures, 83. 92. 128. 552. 581
Creſcent évêque en Afrique, 555
Criſpe fils de Conſtantin : Ceſar, 61. Sa victoire ſur Licinius, 104. Sa mort, 261
Croix. Supplice aboli par Conſtantin, 77. Invention de la ſainte croix, 172. Signe de la croix & ſa vertu, 181. 441. Fête de la ſainte croix à Jeruſalem, 242. Apparition d'une croix lumineuſe à Jeruſalem, 414
S. Crone diſciple de S. Antoine, 500
Crone prêtre abbé près de Phœnix, 502
Cteſiphonte ville de Perſe, 338
Curieux nom d'Officiers, 236
Cycle de 19 ans, ou nombre d'or, 135
Cyriaque legat du pape S. Silveſtre au concile d'Arles, 43
S. Cyrille de Jeruſalem attaché à la foi de Nicée, 416. Ses differends avec Acace de Ceſarée, 332. Dépoſé, 533. Rétabli, 592. Dépoſé de nouveau, 607

D

DALMACE Hanniballien frere du grand Conſtantin, 219. Sa mort, 264.
Dalmace neveu de Conſtantin, 262
Daniel. Explication des ſemaines de Daniel, 14
Datte ne convient aux confeſſions de foi, 569
Danſas évêque martyr en Perſe, 348
Dedicaces d'égliſes, 1. 2. 5. 239. 281. 609. S. Athanaſe reconnoît la neceſſité de cette ceremonie, 508

Demi-ariens, 550. Pourquoi ainſi nommez, 553. Font un tiers parti, 583. Pourſuivent les Anoméens, 567. Leur cedent, 603
Demiourgema ouvrage. Euſebe de Ceſarée nomme ainſi le verbe, 271
Demonſtration évangelique d'Euſebe, 12
Demophile évêque de Berée Arien, 417. 434. 456. Seduit le pape Libere, 525. Aſſiſte au concile de Rimini, 567. Au concile de C. P. en 360. p. 602
S. *Denis* d'Alexandrie avoit emploïé le conſubſtantiel, 164. 595
Le comte *Denis* au concile de Tyr, 221. 228
S. *Denis* évêque de Milan. Soutient la bonne cauſe au concile de Milan, 443. &c. Son exil & ſa mort, 448
Depoſition peine canonique, 290. 398
Deſtin, contraire au libre arbitre, 10
Diaconeſſes & leurs fonctions, 155
Diacres ſoumis aux prêtres, 45. Leurs fonctions, 49. 144. 145. Sept en chaque égliſe, 54. Leur celibat, 51. 140. Diſciples des évêques, 69
Dianée évêque de Ceſarée en Cappadoce, aſſiſte au concile d'Antioche de la dédicace, 282. ſouſcrit la formule de Rimini, 612
Dieu. Souverain reconnu par les philoſophes, 10. Facile de dire ce que Dieu n'eſt pas, impoſſible de dire ce qu'il eſt, 528. Combien au deſſus de nos idées, 631
Dimanche loi de Conſtantin pour l'obſerver, 77. Jour d'aſſemblée, 227. Defendu de s'abſenter de l'égliſe plus de trois dimanches, 370. Défendu de ſe mettre à genoux, 156
Diodore évêque de Tenedos, 183
Diodore depuis évêque de Tarſe ſoutient la doctrine catholique à Antioche, 389
Dioſpolis ou Lydda, 96
Diſcipline eccleſiaſtique. Les dignitez n'en diſpenſent, 40. 46. Diſcipline adoucie, 52
Diſpenſe des canons pour cauſe, 54
Diſſemblable, *anomoios*. Acaciens feignent le condamner, 588. Conſtantius le veut faire condamner, 633
Doctrine de l'égliſe toûjours certaine, 272
Donat faux évêque de Carthage, 217
Donat faux évêque de Bagaïe, 395
Donat des Caſes-noires, 29. 32
Donatiſtes. Se plaignent à Conſtantin, 27. Jugez à Rome, 28. &c. Se plaignent encore, 33. Condamnez au concile d'Arles, 44. Puis à Milan par l'empereur, 58. Et bannis, 59. Rappellez, 76. Etendent leur ſchiſme juſques à Rome, *ibid.* S'oppoſent à Paul & à Macaire envoïez par l'empereur Conſtant, 395
Draconce évêque d'Hermopole. Lettre de S. Athanaſe pour l'obliger à accepter l'épiſcopat, 428. Son exil, 585. Viſité par S. Hilarion, 498
Draconce évêque de Pergame, 607

EBALE, ſophiſte un des Maîtres de Julien l'apoſ-

tat, 438
Ecriture ſainte. On peut emploïer dans les confeſſions de foi des termes qui ne ſont pas dans l'écriture, 131
Edeſius ſophiſte, 439
Edeſius de Tyr, compagnon de Frumentius en la miſſion d'Ethiopie, 191. &c.
Egliſes bâties à Tyr, 5. Aux SS. lieux de Paleſtine, 174. 240. A Rome, 186
Egypte. Perſecution à l'occaſion de S. Athanaſe, 487
Eleuſius. Demi-Arien évêque de Cizique, 516. 550. Diſtingué par S. Hilaire 565. A Seleucie s'oppoſe à Acace, 589. Dépoſé à C. P. 607. Exilé, 510. Embraſſe l'hereſie de Macedonius, 629
Elia, 148. 241. V. Jeruſalem.
Elien. Proconſul d'Afrique ſous Conſtantin, 33. 41
Elpide prefet du pretoire, 309
Elpide & Philoxene envoïez par le pape Jules en Orient. 319
Elpide évêque de Satales, 608
Emmelie mere de S. Baſile, 464. 537
Empire diviſé en Orient & Occident, 267
Epheſe ſon évêque exarque, 147
Epictete Arien évêque de Centumcelles, 442. 456
S. Epiphane viſite S. Euſebe de Verceil, 512
Epiphanie fête de la naiſſance & du baptême de J. C. 644
Epiſcopat ambition en doit exclure, 276. Epreuves auparavant, 367. Cet état eſt ſuſceptible de toutes vertus, 431
Eſclaves pouvoir aux évêques d'affranchir, 606
S. Eſprit hereſie de Macedonius, 629. Ecrits de S. Athanaſe, 630
Eſtienne Arien évêque d'Antioche, 203. Dépoſé au concile de Sardique, 363. Chef du conciliabule de Philippopolis, 380. Veut calomnier les députez du concile de Milan, 385. Dépoſé & chaſſé, 388
Eſtienne Arien évêque de Ptolemaïde en Libye, 487. 604
Evangile de S. Jean traduit en hebreu, 181
Eudoxe Arien évêque de Germanicie, 203. 282. 355. 417. Se fait évêque d'Antioche, 548. Son origine, *ibid.* Protecteur des Anoméens, 550. Banni d'Antioche, 556. Dépoſé à Seleucie, 592. Déſavoüe ſa doctrine, 598. Devient évêque de C. P. 609. Forcé d'abandonner Eunomius, 628
Evêchez en grand nombre dans les premiers ſiecles, 366
Evêques, reglemens ſur leur ordination, 45. 145. 292. 315. 334. 367. Jamais deux évêques en même lieu, 153. 121. Sur leur juriſdiction, 145. &c. 398. Le peuple pouvoit les refuſer, 51. 291. Ne peuvent recevoir les excommuniez d'un autre, 81. 149. 289. 371. Ni les clercs d'un autre, 290. 367. 398. Sujets au jugement du concile provincial, 149. 296. Regles pour la reſidence, 367. &c. Evêques au deſſus des princes dont ils ſont ſujets, 625. Evêques intrus & indignes en Egypte, 486
Eugene legat du pape au concile d'Arles, 43
Eulalius évêque d'Antioche, 208. 392.
Eumalius vicaire d'Afrique ſous Conſtantin

Conſtantin, 59
Eunomius chef d'Ariens. Ses commencemens, 489. Suit Aëtius à Antioche, 549. Exilé, 610. Fait évêque de Cizyque, 556. Dépoſé par Eudoxe ſon ami, 628. Chef de parti, 629
Eunuques volontaires irreguliers, 138. Eunuques de la cour de Conſtantius Ariens, 549
Euphratas évêque de Cologne, 354. Député du concile de Milan avec Vincent de Capouë à Antioche, & calomnié, 385
Euphronius évêque d'Antioche, 208
Eupſique évêque de Tyane, 120
Euſebe évêque de Ceſarée en Paleſtine, prêche à la dédicace de l'égliſe de Tyr, 7. Preparation & demonſtration évangelique, 8. 9. &c. Hiſtoire eccleſiaſtique, 214. Chronique, 215. Ouvrage ſur la pâque, 136. Euſebe favorable aux Ariens, 86. 95. 272. Approuve le Conſubſtantiel, 133. Sa lettre à ſon égliſe ſur le ſymbole de Nicée, 163. Refuſe l'évêché d'Antioche, 206. Envoïe des livres pour C. P. 214. Potammon le fait ſortir du concile de Tyr, 224. Son ouvrage contre Marcel d'Ancyre, 249. 268. Sa doctrine ſur la Trinité, 270. &c. Son ſilence affecté ſur l'Arianiſme, 273. Sa mort, 267
Euſebe évêque de Nicomedie. Transferé de Beryte, 90. 146. Declaré pour Arius, 90. Sa lettre à Paulin de Tyr, 96. Prévient Conſtantin pour Arius, 110. Souſcrit au ſymbole de Nicée, 133. Non à l'anathême, 134. Dépoſé & exilé, 165. Rappellé, 196. Se joint aux Meleciens contre S. Athanaſe, 201. Fait dépoſer S. Euſtathe d'Antioche, 204. Euſebe eſt transferé à C. P. 274. Aſſiſte au concile d'Antioche de la dédicace, 281. Sa mort, 320
Euſebiens, nom donné aux fauteurs des Ariens, à cauſe d'Euſebe de Nicomedie. Toutefois s'en défendoient. Voïez 278. 314. 327. Leur lettre au pape Jules, 322. Leur conduite au concile de Sardique, 355. Y ſont condamnez, 363. Leur conciliabule où ils excommunient le pape & pluſieurs autres évêques, 373. &c.
Euſebe eunuque préfet de la chambre de Conſtantius Arien, 263. Le pape Libere refuſe ſon argent, 456. Euſebe protege les Anoméens, 560
Euſebe évêque d'Emeſe, 297
Euſebe Sophiſte, veut détourner Julien de la magie, 439
S. *Euſebe* de Verceil. Ses commencemens, 435. Vient au concile de Milan, 443. Eſt banni, 445. Ses ſouffrances à Scythopolis, 509. Sa lettre à ſon égliſe, 511
S. *Euſebe* de Samoſate. Sa fermeté, 634. 637
Euſebia femme de Conſtantius, 438
S. *Euſtathe* d'Antioche transferé de Berée, 81. 119. Aſſiſte au concile de Nicée, *ibid.* 126. Declaré contre les Ariens, 203. Depoſé par leur faction, 204. Son exil & ſa mort, 206
Euſtathiens catholiques d'Antioche, 208. Separez des autres, 391. Refuſent la communion de

S. Mélece, 638
Eustathe de Sébaste. S. Basile trompé par son extérieur, 541. Fait évêque par les Ariens, 203. Maître d'Aëtius, 392. Assiste au concile d'Ancyre en 358. p. 550. Puis au concile de Seleucie, 583. Y est excommunié, 592. Accuse Eudoxe devant Constantius, 597. Dépose à C. P. en 360. p. 606. Embrasse l'opinion de Macedonius, 629
Eutrope évêque d'Andrinople, 208. 209
Eutrope député du pape Libere vers l'empereur, 434
Eutropia belle-mere de Constantin, 178
Eutropia tante des empereurs, 318. 414
Eutychius évêque de Smyrne, 120. 162
Eutychius soûdiacre & martyr, 483
Euzoïus diacre, un des premiers sectateurs d'Arius, 81. 90. Condamné au concile de Nicée, 134. Reçû au concile de Jerusalem, 244. Fait évêque d'Antioche, 637. Baptise Constantius, 645
Exarques. Quels évêques avoient ce titre, 147
Excommunication. Réglement du concile d'Arles, 45. Un autre évêque ne doit recevoir les excommuniez, 81. 149. Ne communiquer avec eux, 288
Exoucontiens nom des Ariens, 638
Exuperance évêque de Tortone, 446

F

Faux temoins, leur peine selon le concile d'Arles, 47
Felix d'Aptonge, ordinateur de Cecilien. Procedure pour sa justification, 33. &c.
Felix évêque de Florence, 28
Felix antipape, son ordination, 456. Rejetté par les catholiques, 521. Chassé de Rome, 556. Sa mort, *ibid.*
Femmes sous-introduites, 140
Flaccillus ou Placillus évêque d'Antioche, 208. Préside au concile de Tyr, 222. Au concile de la dédicace, 282
Flavien d'Antioche se joint à Diodore contre Leonce, 388
Follis somme de cent quatre livres. V. Bourse.
Formules de foy. V. Foi.
Fortunatien d'Aquilée, 436. Souscrit contre S. Athanase, 446. Sollicite la chute de Libere, 525. Ses ouvrages, 436
Foi. Difference des decrets de foi & de discipline, 135. Symbole de Nicée, 152. Suivi par le plus grand nombre même en Orient, 382. Quatre confessions de foi du concile d'Antioche de la dédicace premiere des Eusebiens, 283. Seconde attribuée à S. Lucien, 284 Troisiéme de Theophrone, 286. Quatriéme des Eusebiens, 319. Profession de foi de Marcel d'Ancyre, 324. Longue formule de foi des Eusebiens ou Macrostiches, 350. Confession de foi du faux concile de Sardique, 380. Premiere de Sirmium, 417. Seconde de Sirmium dressée par Potamius, 523. Formule des Demi-Ariens à Ancyre, 551. Troisiéme formule de Sirmium dressée par Marc d'Arethuse, & datée, 561. Formule de Nice en Thrace, 575. Reçûë enfin à Rimini, 580

& à C.P. 603. Formule des Acaciens à Seleucie, 587. Derniere formule sous Constantius à Antioche, 638. Dénombrement de seize professions de foi des Ariens, 640
Frumentius établit la foi à Auxume en Ethiopie, 191. &c. 491
Fuite dans la persecution, 63. 527

G

GALLUS neveu du grand Constantin. Son éducation, 263. Fait Cesar, 414. Sa mort, 437.
Gaudence évêque de Pise, 28
Gaudence évêque de Naïsse au concile de Sardique, 369. 379
Gaule. Evêques de Gaule les premiers au concile de Rome, 28. Eglises de Gaule marquées au concile d'Arles, 43. Eglise Gallicane conserve la foi pure, 513. Et la communion de S. Hilaire, 534. Evêques Gaulois pauvres & désintéressez, 563
Genie de l'empire apparoît à Julien, 641
George d'Arethuse Arien évêque de Laodicée, 203. 208. Dépose au concile de Sardique, 363. Chef des Ariens, 423. Se joint à Basile d'Ancyre contre Eudoxe & les Anoméens, 550
George de Cappadoce Arien, 47. Fait évêque d'Alexandrie, & intrus avec violence, 480. &c. Haï même des païens, 488. Dépose à Seleucie, 591
Germinius Arien, évêque de Sirmium, 419. 442. Condamné à Rimini, 571
Gladiateurs abolis en Orient par Constantin, 188
Gloire au pere, &c. Institution de cette priere à Antioche, 390. Alterée par les Ariens, 402
Gorgonie sœur de S. Gregoire de Naziance, 170
Goths convertis par Audius, 136. Ulphilas évêque des Goths, 602
Gratus évêque de Carthage assiste au concile de Sardique, 354. Loüé par Osius, 368. Assemble un concile dit le premier de Carthage. 396
Grecien évêque de Galles au concile de Rimini, 567
Gregoire Arien évêque de Beryte, 95. 122.
Gregoire Arien évêque d'Alexandrie, 296. Son intrusion violente, 298. &c. Condamné au concile de Sardique, 363. Sa mort, 399
S. Gregoire de Nazianze le pere. Ses commencemens, 120. 169. Souscrit la formule de Rimini. 611
S. Gregoire de Nazianze le fils, 170. Ses études à Athenes, 464. Son retour, 539. Sa retraite avec S. Basile, 544
S. Gregoire de Nysse. Sa naissance. 464. Enseigne la rhétorique, 145. Se retire avec S. Basile son frere, 547
Gregoire évêque d'*Elvire* tient ferme contre la formule de Rimini, 613

H

HANNIBALIEN neveu de Constantin, 262
Hébreux différens des Juifs, 10
Sainte *Helene* mere de Constantin. Ses vertus, 172. 175. Trouve la sainte croix, 174. Sa mort, 175
Helene fille de Constantin, épouse

de Julien, 468
Helenople auparavant Drepane, 189
Heortaſe évêque de Sardis dépoſé par les Anoméens, 607
Heraclée en Thrace, ou Perinthe, métropole de Byzance, 210. Son évêque exarque, 147
Heraclius comte. Porteur d'ordres contre S. Athanaſe. Ses violences, 477. 478. &c.
Herennius évêque de Jeruſalem intrus à la place de S. Cyrille, 610
Hereſies anciennes tomberent depuis le regne de Conſtantin, 216
Heretiques exclus des privileges accordez à la religion, 171. Traitez differemment des ſchiſmatiques, 215. Loix de Conſtantin contre divers heretiques, *ibid.*
Hermogene évêque de Ceſarée en Cappadoce, 133
Hermogene maître de la milice, tué par le peuple de C. P. 321
Hermon évêque de Jeruſalem, 96
Heſychius comte. Aſſiſte au concile de Sardique, 355
Heſychius diacre député des Euſebiens contre S. Athanaſe à Rome, 266
Heſychius diſciple de S. Hilarion, 497
Hierax diſciple de S. Antoine, 500
Hilaire diacre député de Libere vers Conſtantius, 434. Lui reſiſte au concile de Milan, 446. Ses ſouffrances, *ibid.*
Hilaire chargé des ordres de Conſtantius contre S. Athanaſe, 269
S. Hilaire évêque de Poitiers. Motifs de ſa converſion, 514. S'oppoſe à Saturnin d'Arles, & eſt exilé, 513. Son traité des ſynodes, 534. 564. Aſſiſte au concile de Seleucie, 583. Sa requête à Conſtantius, 618
S. Hilarion. Ses commencemens, 24. Ses miracles, 309. &c. Viſite ſes monaſteres de Paleſtine, 313. Son voïage en Egypte, 497. Viſite le mont S. Antoine, 499
Hillel patriarche des Juifs, baptiſé, 180
Homerites en Arabie convertis, 348
Homicide. Pénitence canonique, 52
Homoouſios, conſubſtantiel, 130
Homoiouſios ſemblable en ſubſtance, 134. L'un & l'autre condamné par Eudoxe d'Antioche, 449. L'un & l'autre expliqué par S. Hilaire, 566. V. Conſubſtantiel.
Hypatien évêque d'Heraclée, 562
Hypatius évêque de Gangres, 120
Hypoſtaſe. Arius en admet trois, 99. Ce terme emploïé contre Sabellius, 112. Trois hypoſtaſes ſuivant le concile de la dédicace, 285. S. Hilaire le rend par ſubſtance, 269
Hypſitaires adorateurs du Dieu ſouverain, 169

I

S. Jacques de Niſibe. Ses auſteritez & ſes miracles, 118. Mort d'Arius attribuée à ſes prieres, 255. Délivre Niſibe aſſiegée par les Perſes, 410. Ses ouvrages, 411
Jacques prêtre confeſſeur en Perſe, 346
Janvier évêque de Bénévent au

concile de Sardique, 354
Iberiens. Leur converſion par une captive, 193
Idolatrie combattuë par les philoſophes, 9. 11. L'Arianiſme y tend, 160. Idolatrie tombe ſous Conſtantin, 176. Il la bannit de C. P. 211
Jean frere de S. Pacome, 23
Jean évêque de Perſe au concile de Nicée, 118
Jean évêque de Memphis, Melecien, 167. 220. Reçû au concile de Tyr, 238. Exilé, 256
Jeruſalem. Prérogatives de ſon évêque, 148. Nouvelle Jeruſalem, 174. Perd le nom d'Elia, 241. Concile où Arius eſt reçû, 242. Concile en faveur de S. Athanaſe, 405
Jeſus-Chriſt. Preuves de ſa divinité, 13. 14. Vertu de ſon nom, 181. 185. 194. *Voyez* Verbe.
Jeûne diſpenſé en faveur de l'hoſpitalité, 117. Pratiqué en voïageant, 497
Jeux ſeculaires. Omis par Conſtantin, 4
Images de pieté à C. P. 213. Images des empereurs, 394
Immutabilité du fils de Dieu, 84
Indulgence à la diſcretion des évêques, 48. 151
Indiction. Son commencement, 4
Ingentius convaincu d'avoir fait une fauſſeté pour calomnier Felix d'Aptonge. 33. &c.
Interdiction. Peine canonique, 290
Joſeph comte, de Juif fait Chrétien. Hiſtoire de ſa converſion, 180. &c. Chargé par Conſtantin de bâtir des égliſes, 184. Reſiſte aux Ariens, 512. Reçoit S. Euſebe de Verſeil à Scythopolis, 513
Irenée ou Herennius évêque de Jeruſalem, 610
Iſaac diſciple de S. Antoine, 500
Iſchyras prétendu prêtre de Secontarure dans la Mareote : prétexte de calomnie contre S. Athanaſe, 224. 235. Fait évêque par les Euſebiens, 238. Aſſiſte au concile de Sardique, 355
Iſidore moine à Rome avec S. Athanaſe, 318
Judas patriarche des Juifs jeune débauché, 181
Jugement eccleſiaſtique. Regles du concile d'Antioche, 293. Préſence de l'accuſé néceſſaire, 330. 444. Force du conſentement univerſel, 336. Difference des jugemens ſeculiers, 387
Juifs differens des Hebreux, 10. La Loi ceremoniale pour eux ſeuls, 11. Leur réprobation, 13. Loix contre eux, 60. Loix en leur faveur, 218. Loix pour les Juifs convertis, 257. A quoi attribuoient les miracles de J. C. 183. Excitent la perſecution en Perſe, 538. &c. Se revoltent ſous Conſtantius, 436
S. *Jules* pape, 318. Reçoit les députez de S. Athanaſe & des Euſebiens, 266. Les invite à un concile, 319. Sa lettre aux Orientaux, 327. &c. Ne s'attribuë ſeul l'autorité de décider, 331. 336. Etablit l'autorité de l'égliſe Romaine pour les affaires importantes, 335. Pourſuit la convocation du concile de Sardique, 353. Y envoïe ſes legats, 354. Eſt excommunié par le faux concile, 379. Sa lettre à l'égliſe d'Alexandrie, 400. Sa mort, 424
Julien l'apoſtat, ſon portrait, 467

Son éducation, 263. Son apoſtaſie, 438. Son hypocriſie, 441. Etudie à Athenes, 463. Eſt fait Ceſar, & envoïe en Gaule, 467. Proclamé empereur à Paris, 641. Aſſiſte à l'office le jour de l'Epiphanie, 642. Profeſſe ouvertement le paganiſme, 644
Juriſdiction des évêques, 445. &c.

L

LABARUM & ſa vertu, 103. 105
Laiques ſçavans au concile de Nicée, 122
Lateran, palais de l'imperatrice Fauſta à Rome, 28
Lauricius commiſſaire de l'empereur au concile de Seleucie, 583
Legat du pape au concile de Nicée, 121. A Arles, 43. 426. A Sardique, 354. A Milan, 443
Legs pieux autoriſez, 77
Leonas commiſſaire de l'empereur à Seleucie favorable aux Anoméens, 584. 587. Rompt l'aſſemblée, 591. Envoïé vers Julien, 645
Leonce évêque de Ceſarée en Cappadoce, 119. 120
Leonce eunuque Arien, évêque d'Antioche, 203. 388. &c. Chef des Ariens, 423. Sa mort, 548.
Leonce évêque de Tripoli, 591. 604
Lettres pacifiques, 289. 400. 408. Lettres Synodales. *V.* les conciles. Autres lettres. *Voyez* les noms des Auteurs.
Libanius ſophiſte païen, 439
Libere pape, 424. Se déclare pour S. Athanaſe. *ibid.* Ecrit à Conſtantius, & demande un concile, 434. Conſole les exilez après le concile de Milan, 448. Sollicité par l'eunuque Euſebe de ſouſcrire à la condamnation de S. Athanaſe, 449. Eſt enlevé de Rome, 451. Sa conference avec l'empereur Conſtantius, *ibid.* Eſt exilé, & refuſe l'argent qu'on lui offre, 456. Les dames Romaines obtiennent ſon rappel, 521. Sa chute en ſouſcrivant la formule de Sirmium, 525. &c. Excommunie les Anoméens, 555. Rentre à Rome, 556. Refuſe de ſouſcrire la formule de Rimini, 613
Licinius perſecute les Chrétiens, 61. 62. &c. Fait la guerre à Conſtantin, & met ſa confiance aux idoles, 103. Sa mort, 105
Loix de Conſtantin en faveur de l'égliſe, 60. 102. 106. 171. contre les hérétiques, 215. de Conſtantius en faveur des Clercs, 425. 522. contre l'idolatrie, 337. 522
Longien évêque de Neocéſarée, 120
S. Luc. Ses reliques transferées à Conſtantinople, 520
S. Lucien prêtre d'Antioche, & martyr. Sa juſtification ſur l'Arianiſme, 86. Ses reliques à Helenope, 189
Lucifer de Caliari, 434. Légat du pape Libere au concile de Milan, 443. Exilé en Syrie, 447. Sa hardieſſe & ſes écrits contre Conſtantius, 622, &c. les lui envoïe, & les avoüe, 626. Loüé par S. Athanaſe, *ibid.* Ses divers exils, 627
Lucille évêque de Verone, 354
Lucius évêque d'Andrinople, 320. tué par les Ariens, 583

M

MAcaire évêque de Jerusalem sous Constantin, 95. 119. 172
Macaire prêtre d'Alexandrie, calomnié avec saint Athanase au sujet d'Ischiras, 202. 218. 225. Justifié. 235
Macaire envoïé en Afrique avec Paul au sujet des Donatistes, 394. &c.
S. *Macaire* disciple de saint Antoine & abbé du mont Pisper, 499
S. *Macaire* l'Egyptien fait parler un mort, 500. S. Macaire d'Alexandrie, *ibid.*
Macaire prêtre député à Rome par les Eusebiens, 266
Macaire ou Arius évêque d'Arabie, 356. *V.* Arius.
Macedonius de Mopsueste, 119. 288. 417.
Macedonius heresiarque, 273. Paul lui est preferé pour le siege de C. P. *ibid.* Les Ariens l'ordonnent évêque, cause de sedition, 321. Chassé, puis rétabli avec violence, 420. Ses violences contre les catholiques, 516. Se rend odieux à Constantius & aux siens mêmes, 549. Assiste au concile de Seleucie, 387. Déposé par les Acaciens, 605. Sa mort, 608. Son heresie contre le S. Esprit suivie, 629. &c.
Sainte *Macrine* aïeule de S. Basile, 464
Sainte *Macrine* sœur de S. Basile, *ibid.* Son éducation, 537. Sa communauté, 541
Mages auteurs de la persecution en Perse, 338. 343
Magnence, sa revolte, 409. 412. Sa défaite & sa mort, 420. Saint Athanase accusé d'intelligence avec lui, 504
Majorin chef des Donatistes, 27. 68
Majuma convertie à la foi, & érigée en cité, nommée Constantia, 189
Mambré, fête superstitieuse en ce lieu abolie par Constantin, 178
Marathonius se joint à Macedonius, 516. Appuïe son heresie, 630
Marc évêque d'Arethuse assiste au concile de Sardique, 355. A Sirmium, 417. Sa formule de foi, 562
Marc évêque de Peluse, 226
Marc pape, 248. Sa mort, 318
Marcel évêque d'Ancyre, 48. Reconnu orthodoxe au concile de Nicée, 120. Accusé d'erreur par les Ariens, 245. 248. 287. 350. Déposé, 250. Son ouvrage contre Asterius, 248. Sa profession de foi presentée au pape Jules, 325. Qui le reconnoît orthodoxe, 334. Justifié au concile de Sardique, 362. Condamné à Philippopolis, 373. 379. Renvoïé à Ancyre, 403. Suspect même à S. Athanase, 381
Marcel évêque de Campanie, legat du pape, 426
Ste *Marcelle* dame Romaine, 319
Marcien lecteur de C. P. martyr, 517
Mareabdes corévêque, & martyr en Perse, 348
Mareote canton d'Egypte. On y envoïe des commissaires pour informer contre S. Athanase, 228. 234. Nullité de leur procedure, 278

Mariage, défendu d'épouſer les deux freres, 55. Pénitence pour ſecondes nôces, *ibid.* Mariage après le divorce toleré, 147. Mariage interdit aux prêtres, 53. *V.* Celibat.
Marin évêque d'Arles, 28. 43.
Marin évêque de Troade, 120
Maris évêque de Calcedoine, Arien, 122. Souſcrit au ſymbole de Nicée, 133. Rappellé d'exil 196. Chef des Ariens, 320. 602
Marnas Dieu de Gaze vaincu par Jeſus-Chriſt, 311
S. Martin, ſes commencemens, 612. Ses miracles, 616
Martyrius député des Euſebiens à Rome, 266
Martyrius diacre de C. P. martyr, 517
Martyrs dans la perſecution de Licinius, 63. 64. 541. Martyrs de Perſe, 341. &c. Martyrs par les Ariens, 382. 475. 481. 517. Faux martyrs, 397
Materne évêque de Cologne, 28. 43
Maxime évêque d'Oſtie, 28
Maxime évêque de Jeruſalem, confeſſeur, ſort du concile de Tyr, 224. Refuſe d'aſſiſter à celui d'Antioche, 282. Préſide à celui de Jeruſalem pour S. Athanaſe, 405
Maxime évêque de Naples, exilé pour la cauſe de S. Athanaſe, 447
Maxime ſophiſte qui pervertit Julien, 439. 644
S. Maximin évêque de Treves reçoit S. Athanaſe, 248. Aſſiſte au concile de Sardique, 354. Excommunié à Philippopolis, 379
Mazaca autrement Ceſarée de Cappadoce, 463
Megaſius ou Megaſe, évêque Arien, 567. 583. 621
Melchiade. V. Milciade.
Melece évêque de Lycopolis en Egypte chef des ſchiſmatiques, 136. Tems de ſon ſchiſme, 473. Ses ordinations conſervées au concile de Nicée, 137. Liſte des évêques de ſon parti, 166. Meleciens ſe joignent aux Euſebiens contre S. Athanaſe, 201. 218. 225. 228. Reçûs à la communion au concile de Tyr, 238. Vices de ces ſchiſmatiques, 486
S. Melece évêque de Sebaſte, depuis d'Antioche, 634. Son premier ſermon, 635. Son exil, 636. Meleciens, ſecond parti catholique à Antioche, 637
Menophante Arien évêque d'Epheſe, 122. Dépoſé à Sardique, 363
Merodes évêque de Milan, 28
Meſſie, preuves de ſa venuë, 13. *V.* J. C.
Metrophanes évêque de Byſance, 81. 120
Metropole mere ville, 145. Métropolitain doit confirmer l'ordination des évêques de la province, 145. Son autorité, 290. 368. Ne doit rien faire ſans l'avis de ſes ſuffragans, 293
Milan. Réſidence de l'empereur Conſtant, 384. & de Conſtantius, 441. Premier concile en 346. où les Orientaux envoïerent leur longue formule, 353. Second concile en 347. où Urſace & Valens ſont reçûs, 384. Troiſiéme concile en 355. où les Catholiques ſont perſecutez pour condamner S. Athanaſe, 441. 442. &c.

S. Milles évêque en Perſe martyr, 239. 348
Miltiade ou Milchiade pape, 28. Sa mort, 32
Moines. Leur détachement, 310 Quelques-uns poſſedoient des fonds, 313. Aumônes de leur travail, 502. Moines attachez à la foi de Nicée, 382. Perſecutez par les Ariens, 486. Oppoſez à George, 489. Zelez pour S. Athanaſe, 492. Idée de la vie monaſtique, 539. &c. Jointe à la vie clericale, 435. Moines devenus évêques, 431
Montenſes Donatiſtes de Rome, 76
Montaniſtes. Quelques-uns Sabelliens, 203. Reſtent en Phrygie, 216
Montan chargé de lettres à S. Athanaſe, 427
Morts doivent être enterrez non gardez, 494
Muſonien comte, au concile de Sardique, 355
Muſonius évêque d'Afrique au concile de Rimini, 567. 581
Mygdonius évêque Arien, 583
Myſteres. Secret des myſteres, 234. Profanes à l'intruſion de Gregoire, 300

N

NARCISSE de Neroniade chef des Ariens, 423. Au concile de Nicée, 122. Au concile d'Antioche, 282. Dépoſé à Sardique, 363. Aſſiſte au concile de Sirmium, 417
Neocesarée. Concile & ſes canons, 53.
Neon évêque de Seleucie Demi-Arien, 599. Dépoſé à C. P. 607
Nepotien reconnu empereur à Rome, 409. Sa mort, 414
Neſtorius prefet d'Egypte ſous Conſtantius, 401
Nice en Thrace, autrement Uſtodizo, les Ariens s'y aſſemblent, 575
Nicée en Bithynie. Premier concile Ecumenique à Nicée, 115. Séance publique, 126. Symbole, 132. Canons, 138. Lettre ſynodale, 157. Concluſion du concile, 161
Nicomedie reſidence des empereurs, 186. Renverſée par un tremblement de terre, 557
Nil. Meſure de ſon accroiſſement transferée dans l'égliſe, 177
Niſibe aſſiegée par les Perſes, délivrée par S. Jacques ſon évêque, 410
Nondinaire diacre Donatiſte accuſe Silvain ſon évêque, 61
None mere de S. Gregoire de Nazianze, 169
Novatiens ou Cathares, comment reçûs par le concile de Nicée, 153. confirmez en la poſſeſſion de leurs égliſes, 171. Tolerez par Conſtantin, 216. Perſecutez par les Ariens, 517, &c.
Nunechius évêque de Laodicée en Phrygie, 120, 162

O

OCCIDENT. Commencement de jalouſie entre les évêques d'Orient & ceux d'Occident, 377. Séparez de communion pour un tems, 381. Egliſe plus pure en Occident, 382. V. Orient.
Odiens ſchiſmatiques, 112. V. Audiens.
Olympius évêque d'Enos perſecuté par les Ariens, 385
Oracles muets par la vertu des re;

liques, 414
Ordination d'un évêque coupable valide, 30. Celles des heretiques confirmées pour le bien de la paix, 153. Canons de Neocesarée sur les ordinations, 53. Ordinations précipitées condamnées, 139. 142. Canons de Nicée, 145. Canons d'Antioche, 291
Oribase medecin de Julien, 642
Orient, Foi de Nicée y est suivie par le plus grand nombre. V. Occident.
Osius évêque de Cordouë assemble un concile à Alexandrie à l'occasion d'Arius, 112. S'il a présidé au concile de Nicée, 121. Assiste au concile de Sardique 354. 365. Sa lettre à l'empereur Constantius, 458. Retenu & maltraité à Sirmium, 461. Chûte d'Osius, 524. Sa mort, 525
Ousia Substance ou essence, 286. Rejettée à Rimini, 577. V. Substance.

P

S. Pacome. Ses commencemens, 21. Reçoit sa regle d'un ange, 23
Palé église d'Antioche où s'assembloient les Meleciens, 683
S. *Palemon* maître de S. Pancôme.
Pancrace ou Eutrope legat du pape Libere avec Lucifer, 434. 444
Pape. Publication des canons lui appartient, 45. Sa jurisdiction sur plusieurs provinces outre la qualité de chef de l'église, 147 Témoignages de l'autorité du pape dans Socrate & Sozomene, 282. 320. Dans Ammian Marcellin, 440. Appellation au pape suivant le concile de Sardique, 372. Ne s'attribuoit la décision à lui seul, 331. 336. 364
S. *Paphnuce* évêque en Thebaïde, & confesseur, disciple de S. Antoine, 500. Assiste au concile de Nicée, 116. Son avis sur le célibat des clercs, 140. Assiste au concile de Tyr, 223
Pâque. Canon du concile d'Arles, 45. Concile d'Osius, 112. Decret de Nicée sur la question du jour de la pâque, 134. 158. Confirmé à Antioche, 288
Paris. Premier concile de Paris, 619
Patriarches ou primats evêques au-dessus des metropolitains, 145
Patriarche des Juifs, chef de la nation, 180. 218
Patropassiens, les mêmes que les Sabelliens, 352.
Patrophile Arien, évêque de Scythopolis en Palestine, 86. 122. 203. Rejette S. Athanase, 404. Persecute S. Eusebe de Verceil, 509. Est du parti des Anoméens, 583. Dépose au concile de Seleucie, 592
Paulianistes heretiques, 215. Ordonné les rebaptiser, 155
Paul évêque de Neocesarée, 119
S. *Paul* évêque de C. P. 206. Son ordination, 274. Rétabli & rechassé, 321. Calomnié par les Eusebiens, 375. Son dernier exil & son martyre, 422
S. *Paul* le simple, disciple de S. Antoine, 500
S. *Paul* premier ermite visité par S. Antoine, 305. Sa mort, 307
Paul envoyé en Afrique avec Macaire par l'empereur Constant, 394
Paulin évêque de Tyr, 5. Protege

Arius, 86, 95, 203. Paulin premier maître d'Aëtius, 392. Sa mort, 208
S. *Paulin* évêque de Treves, défenseur de S. Athanase, 426. Son exil & sa mort, 514
pauvres logez près des églises, 482
païens. Origine du nom, 412. Motifs de leur conversion, 8. 177. 188. 415. Défenses aux femmes Chrétiennes de les épouser, 47. Emploïez contre S. Athanase, 478
Peché. Précautions de S. Antoine contre le peché, 17. Penitence des pechez contre nature, 52. Peché animal, 139. Pechez de pensée. V. Penitence.
Pederote ou Phedria évêque d'Heraclée, 120
Pelerinages aux SS. lieux, 24. 415
Penitence. Canons de Nicée, 150. Diverses peines canoniques, 49. &c. Pechez de pensée n'y sont sujets, 55
Pentecôte tout le tems pascal, 246
Perinthe V. Heraclée.
Perse, il s'y forme de nouvelles églises, 118
Persecution, occasion de la propagation de l'évangile, 190. Persecution des païens sous Licinius, 61. &c. De Perse sous Sapor, 338. &c. 342. Des Ariens sous Constantius. En Egypte, 302. 480. à C. P. 517. en Orient, 610. en Occident, 612. par tout l'empire, 430. 449. 461
S. *Phebade* évêque d'Agen. Son traité contre les Ariens, 534. Sa conduite au concile de Rimini, 579
Phebus évêque de Polycalandes, 592. 604
Ste *Pherbuta* & sa sœur, martyres en Perse, 344. V. Tarbula.
Philagre prefet d'Egypte, ministre de la persecution contre les catholiques, 230. 233. 298. 302, 382
Philippe prefet du pretoire, persecute S. Paul de C. P. 420. &c.
Philippopolis. Les Orientaux s'y retirent, & y tiennent un conciliabule sous le nom de concile de Sardique, 373. Leur lettre synodale, *ibid.* Leur confession de foi, 380
Philocalle, ouvrage de S. Basile & de S. Gregoire de Nazianze, 545
S. *Philogone* évêque d'Antioche, 81. 95. Sa mort, 119
Philosophes refutez par Eusebe de Cesarée, 9. 10. &c. Assistent au concile de Nicée, 122. Confondus par S. Antoine.
Philoxene legat du pape Jules, 319. 322. Assiste au concile de Sardique, 354
Photin évêque de Sirmium heresiarque. Ses erreurs, 353. Condamné à Sirmium, 417. &c. 442
S. *Pierre* évêque de Sebaste. Sa naissance, 464. Son éducation & sa retraite, 547
S. *Pior* disciple de S. Antoine, 500
Piste évêque d'Athene, 121. Piste évêque de Marcianople, *ibid.*
Piste prêtre Arien dépose, 93. 134. Ordonné évêque d'Alexandrie par les Eusebiens, 266. 316
Phytirion disciple de S. Antoine, 499
Placille évêque d'Antioche, 208. V. Flaccile.
Pneumatomaques ennemis du S. Esprit, 630. V. Macedonius. Tropiques.

Porphyriens nom des Ariens, 159
Potamius évêque de Lisbonne, auteur de la seconde formule de Sirmium, 524
Potammon évêque d'Heraclée, 116. Prend le parti de S. Athanase à Tyr, 224. Persecuté par Gregoire, 302
Pousiques martyr en Perse, 342
Prêtres. Leurs fonctions, 48. &c. Ceux de la ville préferez à ceux de la campagne, 54. Leur celibat, 140. Stabilité, 146. V. Clercs.
Primats. 145. V. Patriarches.
Princes temporels. N'ont aucun pouvoir sur le spirituel, 445, 460, 625. Fidelité qui leur est dûë, 505. On ne leur doit obéïr contre la loi de Dieu, 625. Leur prosperité n'autorise leur conduite, 628
Privileges accordez à la religion, 171, 189. Privileges de quelques égliſes, 146
Prohaeresius Sophiste, 467
Protais évêque de Milan, 354
Proterius évêque de Capouë, 28
Protestations contre l'information de la Mareote, 134, Protestations contre les violences de Syrien, 475
Protogene évêque de Sardique, 60. Assiste au concile de Nicée, 121. A celui de Sardique, 354. Excommunié à Philippopolis, 379
Provinces ecclesiastiques distinguées avant le concile de Nicée, 145
Psalmodie à deux chœurs instituée à Antioche, 389
Purpurius évêque de Limate, 30. Complice de Silvain, 68
Pythonesse traité de S. Eustathe d'Antioche, 119

Q

LEs *Quarante* martyrs, 63. V. martyrs.
Quartodecimains heretiques, 136
Quintien évêque de Gaze, Arien, 208. Deposé au concile de Sardique, 363

R

REGLES de S. Basile, 546
Religion chrétienne. Ses preuves, 13. Etenduë hors l'empire Romain, 189
Reliques honorées, 189. 448. 520. 541
Residence. Canons d'Antioche, 289. V. Clercs.
Restitut évêque de Carthage au concile de Rimini, 567. Un des députez, 573
Reticius évêque Gaulois, 28
Rimini concile de quatre cens évêques d'Occident, 567. D'abord les catholiques prévalent, 570. Députation à Constantius, 573. Qui opprime la liberté du concile, 577. Catholiques succombent, 580. Artifices de Valens, 582. Actes du concile de Rimini, 583
Rodanius évêque de Toulouse. Son exil. Sa mort, 514
Rome, concile en la cause de Cecilien évêque de Carthage, 27. &c. Concile en la cause de S. Athanase, 319. 323, &c.
Rufinien martyr par les Ariens, 447

S

SABELLIENS condamnez, 284, 417. Les Ariens accusoient les catholiques de l'être, 249
Sacrifices nocturnes, défendus par Constantius, 425

S. *Sadoth* évêque en Perſe, & martyr, 443
Sapor roi de Perſe. Conſtantin lui recommande les Chrétiens, 190. Il leve le ſiege de Niſibe, 411. Il perſecute les Chrétiens, 338, &c.
Sardique. Concile. De quelles provinces, 354. Orientaux refuſent de ſe joindre aux Occidentaux, 357. Se retirent à Philoppopolis, 360. Decrets du concile, chefs des Euſebiens condamnez, 363. Canons de diſcipline, 365, &c. Plainte des Orientaux contre ce concile, 367
Sarmaton diſciple de S. Antoine, 499, 501
Sarraſins, 15, 26
Saturnin évêque d'Arles, fait bannir S. Hilaire, 513. Excommunié au concile de Paris, 621
Sazan prince d'Auxum en Ethiopie, 194
Schiſmatiques diſtinguez des heretiques, 215. Canon contre eux, 289
Scotin. L'heretique Photin ainſi nommé, 353
Sebaſtien duc d'Egypte perſecute les catholiques, 481
Second évêque de Preneſte, 28
Second évêque de Tigiſi, 66
Second évêque de Ptolemaïde en Lybie Arien, 90. Condamné, 13, 157, 471. Exilé. 160
Second prêtre de Barcée martyr par les Ariens, 487
Seleucie Concile des Orientaux de trois partis, 583. Demi-Ariens y prévalent, & condamnent les Anoméens, 591. Mais ſans effet, 596
Semblable en ſubſtance. *Homoiouſios* rejetté par les Anoméens, 549. Reçû par les Demi-Ariens, 552. Expliqué par S. Hilaire, 566
S. *Sepulcre* orné par Conſtantin 239
Serapion moine, depuis évêque, 427, 431. Perſecuté pour S. Athanaſe, 486. Lui donne avis de l'hereſie contre le S. Eſprit, 630. Ses ouvrages, 633
Serapion ſuperieur des moines, 633
Serment n'oblige contre l'ordre de Dieu, 430
Serras évêque de Paretoine dépoſé à C. P. 604
S. *Servais* de Tongres. Sa conduite au concile de Rimini, 567, 576
Severe évêque de Ravenne, 354
Sybille Erithrée, 160
Silvain évêque de Cirthe Donatiſte. Informations contre lui, 65, 66, &c. Exilé, 76
Silvain évêque de Tarſe. Demi-Arien au premier concile de Sirmium, 417. Au concile de Seleucie, 586, 596. Dépoſé par les Anoméens à C. P. 608
Silvain capitaine Franc. Sa révolte, 455
S. *Silveſtre* pape, 32. Ses légats à Arles, 43. A Nicée, 121. Sa mort, 248
Simeon le Foulon archevêque de Seleucie en Perſe martyr, 338, &c.
Sirmium metropole de l'Illyrie, 384. Premier concile ſous Conſtantius contre Photin l'an 351, p. 416. Second concile en 358, qui fait la ſeconde formule, 523. Troiſiéme concile où les Demi-Ariens dominent, 554
Solitude. Ses avantages ſelon S.

Basile, 542
Sainte *Sophie* église à C. P. 212. Sa dedicace, 609
Sophistes philosophes & rhéteurs, 249
Sophronius de Pompeïopolis, Demi-Arien au concile de Seleucie, 583, 588, 599. Deposé par les Anoméens à C. P. 607. Devient Macedonien, 629
Sortileges peines canoniques, 52
Sotade poëte infame, 100
Sou d'or. Solidus valoit huit livres cinq sous, 186
S. *Spiridion* évêque de Trimithonte. Ses miracles, 116, &c.
Stabilité des évêques & des clercs, 45, 145, 289. V. Clercs.
Stemmius évêque de Rimini, 28
Substance. Ce mot emploïé contre Sabellius, 112. Contre les Eusebiens, 128. Rejetté par les Anoméens, 561, 575. Expliqué par S. Hilaire, 566. Supprimé à Rimini, 577, 580. Raisons de l'emploïer, 585
Suburbicaires. Quelles églises ainsi nommées, 147. Superstitions païennes en Asie, 439
Synodes. Traité de S. Hilaire, 564. De S. Athanase, 592. V. Conciles.
Syrien ministre de la persecution contre S. Athanase, 469, 473, 484.

T

TABENNE monastere de S. Pacome, 23
Tarbula ou Pherbuta martyre, 344
Taurus préfet du prétoire, assiste au concile de Rimini, 567. 579
Temporel des églises, 51, 295
Thalie cantique d'Arius, 100. Condamnée, 133
Theodore évêque d'Heraclée au concile d'Antioche, 282. Deposé à Sardique, 363. Chef des Ariens, 320. 423
Theodore évêque d'Oxirynque succombe aux Ariens, 485
Theodose évêque de Philadelphie, Arien dn parti d'Acace, 591, 604
Theodote évêque de Laodicée, 8. Arien, 95. Au concile de Nicée, 122. 166. Au premier concile d'Antioche, 204. Excommunie les Apollinaires, 404
Thodule évêque de Cheretapes Acacien, 591. 604
Theognis Arien évêque de Nicée, 122. Souscrit le symbole de Nicée, 133. Deposé & exilé, 165. Rappellé, 197. Chef des Ariens, 320. Convaincu de fausseté, 362
Theognoste ancien theologien, 596
Theonas évêque de Cyzique, 120. 162
Theonas Arien évêque de Marmarique, 90, 122. Condamné, 137, 157. Exilé, 160
Theophile évêque de Benevent, 28
Theophile l'Indien Arien. Sa mission chez les Homerites Arabes, 348. Banni à cause du Cesar Gallus, 437. Encore banni avec Aëtius & Eudoxe, 555
Theophrone évêque de Tyane, auteur de la troisiéme formule d'Antioche, 286
Theotocos, mere de Dieu, ce mot emploïé par S. Athanase, 88
Thespecius évêque de Cesarée, maître d'Euzoïus, 464
S. *Timothée*, ses reliques tranférées à C. P. 520
Tiridate prince des Armeniens converti, 190

Traditeurs, canons du concile d'Arles, 46
Tradition suivie sur la divinité du verbe, 125. Sur la divinité du S. Esprit, 632. Supplée à l'écriture, 326. Exactitude à la garder, 156
Translations d'évêques condamnées à Nicée, 145. A Antioche, 290. A Sardique, 366. Blâmées à l'occasion d'Eusebe de Nicomedie, 276. Et d'Eudoxe, 609. Translations de S. Eustathe à Antioche, 81. 119
Travail des mains pratiqué par les moines, 23. En font l'aumône, 633
Trinité. Voyez Verbe. Foi.
Triphille évêque de Ledre, repris par S. Spyridion, 117
Tropiques. Nom des ennemis du S. Esprit, 630
Tyr, bâtiment de l'église, 5. Concile contre S. Athanase, 221. 230. Procedure irreguliere 223. 277. Fin de ce concile, 238
Tyran évêque d'Antioche, 96

V

VALENS Arien, évêque de Murse, se retracte en faveur de S. Athanase, 407. Impose à Constantius par une fausse revelation, 419. Refuse de souscrire le symbole de Nicée, 443. Souscrit la formule datée des Anoméens, 562. Prononce des anathêmes captieux à Rimini, 580. V. Ursace.
Urseliens heretiques, 138
Variations des Ariens, 593
Vendredy jour d'assemblée pour les Chrétiens.
Venus. Temple sur le S. Sepulchre abatu, 173. A Aphaque, 176. A Heliopolis en Phenicie, 177
Verbe divin. Son éternité combatuë par Arius, 79. 82. 92. Sa ressemblance au pere, & son immutabilité, 130. Semblable & non de même substance, suivant les demi-Ariens, 552. 590
Verissime évêque de Lyon, 354
Verus ou Verin, vicaire du prefet du prétoire en Afrique, 33
Vetranium reconnu empereur, 409. Dépose, 413
Viatique, son antiquité & sa necessité, 152
Victor de Garbe, envoïé à Rome pour y être évêque des Donatistes, 76. V. Montenses.
Vincent prêtre légat du pape au concile de Nicée, 121. Vincent évêque de Capouë, légat au concile de Sardique, 354. Au concile de Milan, 384. Calomnié à Antioche avec Euphratas, 385. &c. Abandonne la cause de S. Athanase, 426. Libere après sa chûte lui écrit, 526.
Violence, caractere de fausse religion, 531
Virginité, peine de ceux qui ne la gardent pas après l'avoir promis, 52
Vitus, Viton ou Victor, prêtre, légat du pape au concile d'Arles, 43. Au concile de Nicée, 121. Son église particuliere, 323.
Ulphilas évêque des Goths, 602
Uranius évêque de Tyr, Arien, uni à Eudoxe, 549. Dépose a Seleucie, 591. Assiste au concile de C. P. 602
Ursace évêque de Syngidon, chef des Ariens, 320. Dépose à Sardique, 363. Feint avec Valens de

Murſe d'abjurer l'Arianiſme à Milan, 384. Se retractent en faveur de S. Athanaſe, 407. Reviennent contre leur retractation, 420. Trahiſſent leurs ſentimens au troiſiéme concile de Sirmium, 554. Refuſent à Rimini de condamner l'Arianiſme, 569. Y ſont dépoſez, 571. Auteurs de l'aſſemblée de Nice, 576. Et de la chute des évêques catholiques à Rimini, 579. chargez des ordres de Conſtantius pour perſecuter les Catholiques, 612. V. Valens.

Uſtazade martyr en Perſe, 339. &c.

Uſtodizo, 575. V. Nice en Thrace.

Uſure défenduë aux clercs, 143. 397.

Z

ZENOPHILE conſulaire de Numidie informe contre Silvain évêque de Cirthe, 66. En envoïe la relation à Conſtantin, 75

Zoſime hiſtorien, comment doit être crû ſur Conſtantin, 261

Zoſime Arien évêque de Naples, 447

Fin de la Table des Matieres.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.